ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAI

POUR L'ANNÉE 1889

PAR

U. BRUYANT

Chef de la première division à la Préfecture,
Officier d'Académie.

ARRAS
Imprimerie de Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain,

1889

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

1889

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

1889

Conditions de Souscription.

Le prix de l'abonnement est fixé à *deux francs* pour les Instituteurs, les Agents des services départementaux et les Percepteurs qui veulent bien opérer le recouvrement des souscriptions, et à *deux francs cinquante centimes* pour tous autres souscripteurs (Ajouter 60 centimes pour recevoir le volume par la poste).

L'*Annuaire* publie, chaque année, sous forme d'annexe, des Annonces commerciales et industrielles.

Le prix est fixé à *vingt francs la page* et à *dix francs la demi-page*. Toute Annonce donne droit à un exemplaire de l'ouvrage.

Les Annonces, comme les Souscriptions, sont reçues jusqu'au 20 DÉCEMBRE chez :

M. ROHARD-COURTIN, imprimeur, place du Wetz-d'Amain, 7 ;

M BRUYANT, rue Baudimont, 48, à Arras ;

A la PRÉFECTURE (1re DIVISION) ; dans les bureaux de chaque SOUS-PRÉFECTURE et dans ceux des Mairies de Calais et de Lens.

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

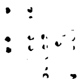
POUR L'ANNÉE 1889

PAR

U. BRUYANT

Chef de la première division à la Préfecture,
Officier d'Académie.





ARRAS
Imprimerie Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7

1889

AUX LECTEURS

Ainsi que le remarqueront nos lecteurs, il a été apporté à l'*Annuaire* que nous leur présentons, pour 1889, des modifications qui nous ont imposé un nouveau travail assez long. C'est là l'explication et en même temps l'excuse de notre publication un peu tardive.

Nous ne donnerons pas ici le détail des modifications mentionnées plus haut; mais nous croyons devoir néanmoins signaler les suivantes, qui nous paraissent, — surtout celles relatives aux communes et aux municipalités, — mériter une attention toute particulière. Nous citerons notamment les commissions cantonales de surveillance des chemins vicinaux qui ont toutes été reconstituées par un arrêté préfectoral du 31 décembre 1888; le tableau des communes, par ordre alphabétique des arrondissements et des cantons, qui comprend aujourd'hui, dans un même cadre et parallèlement, les noms des communes, la population, le nombre des électeurs inscrits, les maires et adjoints, les curés ou desservants, les instituteurs, les institutrices, la superficie du territoire, la situation financière, les revenus du bureau de bienfaisance, la distance légale de chaque localité aux chefs-lieux de canton, d'arrondissement, judiciaire et du département, et enfin le bureau de poste qui la dessert; en outre, comme complément de ce tableau, la liste nominative de tous les conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement et de canton et de toutes les communes d'une population supérieure à 1,000 habitants. Nous relèverons encore, comme sortant des renseignements d'usage et présentant un intérêt particulier d'actualité, un exposé sommaire de la construction et du fonctionnement de l'*Ascenseur hydrauli-*

que des Fontinettes, sur le canal de Neuffossé, à Arques. Ce travail, que nous devons à l'obligeance d'un ami, est suivi d'un compte-rendu sommaire de l'inauguration de l'ingénieux appareil, en présence de M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics, et du voyage du réprésentant du gouvernement de la République dans le département du Pas-de-Calais.

Nous espérons que nos abonnés et lecteurs, à qui nous donnons, d'ailleurs, tous les renseignements d'usage sur la composition du Gouvernement, sur les administrations, les services publics et institutions diverses existant dans le département, ainsi que sur la statistique générale, nous sauront gré de nos efforts pour répondre à leur confiance, les intéresser et leur être utile.

Le rédacteur de l'*Annuaire* recevra avec reconnaissance, toutes rectifications ou observations qui lui seront adressées au sujet des erreurs ou inexactitudes, qui pourront être remarquées dans le présent volume.

Rectifications et changements survenus en cours d'impression

Page 20. — *Sénat.* — Corse : M. Morelli remplace N. — Côtes-du-Nord, à ajouter : Dr Olivier (attribution par suite du décès d'un sénateur inamovible).

Page 30. — *Corps d'armée.* — Général baron de Berge remplace général Davoût, duc d'Auërstaëdt, comme gouverneur militaire de Lyon et commandant du 14e corps ; — général Boisdenemetz remplace général baron de Berge, commandant du 16e corps ; — général Coiffé remplace général Thomassin, comme commandant du 4e corps.

Page 41. — *Bureaux de la Préfecture* (2e division), voirie: M. Falempin remplace M. Capron.

Page 47 —*Asile d'aliénées de St-Venant.*— Docteur Journiac remplace N., comme médecin-adjoint ; — M. l'abbé Ficquet remplace N., comme aumônier.

Page 48. — *Dépôt de mendicité.* — Commission de surveillance : N. au lieu de Buissart Ch.

Page 52. — *Comités consultatifs des établissements de bienfaisance.* — M. Hulleu à rayer du comité de Béthune.

Pages 53 et suivantes. — *Médecins de bienfaisance* — Ont été nommés :

Arrondissement d'Arras : MM. Leroux L., de Frémicourt, Favreuil, Beugnâtre, Beugny ; — Cauchy, de Grévillers ; — Guibet, de Riencourt-lez-Bapaume ;

Arrondissement de Béthune : MM. Chérigié, deuxième médecin de Fleurbaix ; — Henseval, de Verquin ; — Canda I., de Lières ; — Croquison, de Burbure ;

Arrondissement de Boulogne : M. Stopin, d'Henneveux;

Arrondissement de Montreuil : MM. Delplanque H., fils, de Beaumerie ; — Fauconnier, d'Huby-St-Leu ;

Arrondissement de St-Omer : M. Lurette, de Pihem ;

Arrondissement de St-Pol : MM. Lalo, de Ramecourt ; — Dubus, de Liencourt.

Page 53. — *Service des épidémies.* — Béthune : M. Boutleux remplace M. Haynaut.

Page 70. — *Service des prisons.* — Maison d'arrêt et de correction d'Arras (commission de surveillance) : N. au lieu de Buissart Ch.

Page 83. — *Délégations cantonales.* — Canton (nord) de Boulogne, ajouter : M. Péron, conseiller municipal, à Boulogne ; — canton (sud) de St-Omer, M. de Lauwereyns, professeur honoraire du lycée.

Page 99. — *Chanoines titulaires.* — Ajouter : MM. de Taffin, doyen de St-Nicolas ; Beugin, doyen de St-Géry, et Gheerbrant, doyen de St-Jean-Baptiste, à Arras.

Page 105.—*Cour d'appel de Douai.*—Conseillers : M. Telliez remplace M. Clément.

Page 108. — *Tribunal civil de Montreuil* — M. Testart remplace M. Cado, comme procureur de la République.

Page 111. — *Justice de paix.* — Desvres : M. Langagne remplace M. Bacquet (suppléant).

Page 112. — *Idem.* — Montreuil : M. Sénéchal Ch. remplace M. Delenclos, comme greffier.

Page 112. — *Idem.* — Fauquembergues : M. Candelier remplace M. Desmazières, comme juge-de-paix.

Page 113.—*Idem.*—M Desmazières remplace N. à Avesnes-le-Comte.

Page 123. — *Percepteurs.* — Humbercamps : M. Pérard remplace M. Schimpff.

Page 133. — *Enregistrement, etc.* — Receveurs : M. Philippot remplace M. Boitelle à Fauquembergues.

Page 134. — *Contributions indirectes.* — Béthune : Sous-Inspecteur, M. Dumesnil remplace M. Querrion.

Page 172. — *Gendarmerie.* — St-Omer : M. Gerber ✱, capitaine ; — St-Pol : M. Robert, lieutenant, remplace N. ; M. Chevalier remplace M. Ganes, maréchal-des-logis à Béthune ; M. Barragué remplace M. Chevalier à Hesdin.

Pages 181 à 229. — *Municipalités.* — Commune de : Bihucourt, N., remplace M. Roussel, adjoint ; Fresnicourt, N., remplace M. Bayart, maire, et M. Carpentier, adjoint ; Montbernanchon, N., remplace M. Gombert, adjoint

Pages 181 à 229 — *Instituteurs.* — Morchies : M. Saudemont remplace M. Rogez ; Gouy-sous-Bellonne : M. Dupuich remplace M. Gamelon : Bully : M. Gamelon remplace M. Dupuich ; Sains-en-Gohelle : M. Defasques remplace M. Garin : Westrehem : M. Bailliet remplace M. Cordiez.

Pages 181 à 229. —*Institutrices* — Martinpuich, Mlle Dubromel, remplace Mlle Col ; Ligny-Tilloy : Mlle Verdin, remplace Mlle Casque.

Page 324. — *Prisée de la St-André :*

Blé froment. .	19 fr.	99	Seigle . . .	10 fr.	88
Blé de fermage.	18	51	Escourgeon .	12	61
Blé méteil . .	16	50	Avoine .	7	13

Page 391. — *Distinctions honorifiques.* — *Belles actions.* Ajouter : MM. Sampité (Albert), agent général d'une Cie d'assurances à Calais, médaille d'argent de 1re classe ; Lafontaine (Charles-Victor), chef de gare à Aubigny, médaille d'argent de 2e classe ; Domain (Alfred), agent de police à Calais, médaille d'argent de 2e classe ; Cavry (Théophile), agent de police à Calais, médaille de 2e classe ; Lebon (André), porion aux mines de Liévin, mention honorable ; Henry (Adolphe), commis des contributions indirectes a Lens, mention honorable.

Prix de vertu décernés par l'Académie Française.

L'Académie Française a décerné à des personnes du Pas-de-Calais, en 1888, pour actes de vertu, savoir :

1° Un prix de *quinze cents francs*, de la fondation Montyon, à M. l'abbé Boudringhin, fondateur et directeur d'un orphelinat, à Calais ;

2° Une médaille de *mille francs*, à M. Sélame (Charles-Henri) à St-Omer ;

3° Un prix de *trois cents francs*, de la fondation Marie Lasne, à la dame Bal, à Audruick ;

4° Une médaille de *cinq cents francs*, de la fondation Honoré de Sussy, aux époux Neveux-Delval, à Bertincourt ;

5° Une médaille de *cinq cents francs*, à la dame Ternois, à Hesmond.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR 1889

L'année 1889 de l'ère chrétienne, répond aux années :

6027 de la création du monde.
4376 depuis le déluge.
2665 des Olympiades.
2642 de la fondation de Rome selon Varron.
1469 de la fondation de la monarchie française.
1306 de l'Hégire, ou ère des Turcs, qui a commencé le 7 sept. 1888.
1889 des Russes, qui a commencé le 13 janvier.
307 de la réforme Grégorienne en 1582.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE (1)		QUATRE-TEMPS
Nombre d'or	9	les 13, 15 et 16 mars.
Epacte	XXVIII	les 12, 14 et 15 juin.
Cycle solaire	22	les 18, 20 et 21 septembre.
Indiction romaine	2	les 18, 20 et 21 décembre.
Lettres dominicales	F	

Fêtes mobiles

On appelle fêtes mobiles les fêtes dont le jour de célébration varie chaque année et se règle sur la fête de Pâques. Elles se célèbreront, cette année, aux époques suivantes :

La Septuagésime,	17 février.	*La Pentecôte,*	9 juin.
Les Cendres,	6 mars.	*La Trinité,*	16 juin.
PAQUES,	21 avril.	*La Fête-Dieu,*	20 juin.
Les Rogations,	27, 28 et 29 mai.	*L'Avent,*	1er décembre.
L'Ascension,	30 mai.		

Saisons

Le Printemps commencera le 20 mars, à 10 h. 24 m. du matin.
L'Été commencera le 21 juin, à 6 h. 19 m. du matin.
L'Automne commencera le 22 septembre, à 8 h. 47 m. du soir.
L'Hiver commencera le 21 décembre, à 3 h. 1 m. du soir.

Eclipses

Le 1er janvier, *Éclipse totale de soleil, invisible à Paris.*
Le 16 janvier, *Éclipse partielle de lune, en partie visible à Paris.*
Les 27-28 juin, *Éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.*
Le 12 juillet, *Éclipse partielle de lune, en partie visible à Paris.*
Les 21-22 décembre, *Éclipse totale de soleil, invisible à Paris.*

Voir l'explication des termes, page 7 de l'Annuaire de 1881.

TABLEAU
DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE 1889.

Mois	Jours et heures de la syzygie.	Hauteur de la marée.
Janvier......	N. L. le 1er, à 9 h. 17 m. soir.	0,98
	P. L. le 17, à 5 h. 46 m. matin.	0,80
	N. L. le 31, à 9 h. 19 m. matin.	0.98
Février	P. L le 15, à 10 h. 26 m. soir.	0,91
Mars.......	N. L. le 1er, à 10 h. 10 m. soir.	0,98
	P. L. le 17, à 11 h. 57 m. matin.	1,08
	N. L. le 31, à 11 h. 47 m. matin.	0,94
Avril.......	P. L. le 15, à 10 h. 28 m. soir.	1,03
	N. L le 30, à 2 h. 14 m. matin.	0,85
Mai	P. L. le 15, à 6 h. 51 m. matin.	1,05
	N. L. le 29, à 5 h. 29 m. soir.	0,76
Juin	P. L. le 13, à 2 h. 7 m. soir.	0,99
	N. L. le 28, à 9 h. 3 m. matin.	0,73
Juillet	P. L. le 12, à 9 h. 11 m. soir.	0,97
	N. L. le 28, à 0 h. 10 m. matin.	0,77
Août........	P. L. le 11, à 4 h. 52 m. matin.	1,00
	N. L. le 26, à 2 h. 9 m. soir.	0,88
Septembre....	P. L. le 9, à 2 h. 2 m. soir.	1,02
	N. L. le 25, à 2 h. 5' m. matin.	0,99
Octobre	P. L. le 9, à 1 h. 35 m. matin.	0,98
	N. L. le 24, à 2 h. 35 m. soir.	1,04
Novembre....	P. L. le 7, à 4 h. 15 m. soir.	0,88
	N. L. le 23, à 1 h. 53 m. matin.	1,02
Décembre....	P. L. le 7 à 10 h. 2 m. matin.	0,77
	N. L. le 22, à 1 h. 2 m. soir.	0,99

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. On voit par ce tableau, que, pendant l'année 1889, les plus fortes marées seront celles des 18 mars, 17 avril, 16 mai, 12 août, 11 septembre, 26 octobre et 24 novembre. Ces marées, surtout celles des 18 mars, 17 avril, 16 mai et 26 octobre pourraient occasionner quelques désastres.

CALENDRIER POUR 1889 (1).

Janvier [1]			SOLEIL			
Les jours croissent de 1 h. 7 m.			Lev.		Cou.	
1	mar	CIRCONCISION	8	3	4	4
2	mer	s. Macaire	8	3	4	5
3	jeu	s° Geneviève	8	3	4	6
4	ven	s. Rigobert	8	3	4	7
5	sam	s° Emélie	8	3	4	8
6	DIM	EPIPHANIE	8	3	4	9
7	lun	s. Canut	8	2	4	11
8	mar	s. Lucien	8	2	4	12
9	mer	s. Marcellin	8	2	4	13
10	jeu	s. Paul, erm.	8	1	4	14
11	ven	s. Sauve	8	1	4	16
12	sam	s. Arcade	8	0	4	16
13	DIM	s. Léonce	7	59	4	18
14	lun	s. Hilaire	7	58	4	19
15	mar	s. Maur	7	57	4	21
16	mer	s. Marcel	7	56	4	22
17	jeu	s. Antoine	7	55	4	24
18	ven	Ch.s.Pierre àR.	7	55	4	25
19	sam	s. Furcy	7	54	4	27
20	DIM	s. Sébastien	7	54	4	29
21	lun	s° Agnès	7	53	4	31
22	mar	s. Vincent,m.	7	52	4	32
23	mer	s. Raymond	7	50	4	34
24	jeu	s. Timothée	7	49	4	35
25	ven	C. de S. Paul.	7	47	4	37
26	sam	s. Polycarpe	7	46	4	39
27	DIM	s. Jean-Chrys.	7	45	4	40
28	lun	s. Julien	7	43	4	42
29	mar	s. François de Salle	7	42	4	43
30	mer	s° Martine	7	40	4	45
31	jeu	s.PierreNolas.	7	39	4	47

Février [2]			SOLEIL			
Les jours croissent de 1 h. 39 m			Lev.		Cou.	
1	ven	s. Ignace	7	38	4	48
2	sam	PURIFICATION	7	37	4	50
3	DIM	s. Blaise	7	35	4	52
4	lun	s° Jeanne	7	34	4	53
5	mar	s° Agathe	7	32	4	55
6	mer	s. Vaast	7	31	4	57
7	jeu	s. Romuald	7	29	4	59
8	ven	s. Jean de Matha	7	28	5	1
9	sam	s° Appoline	7	27	5	3
10	DIM	s° Scolastique	7	26	5	4
11	lun	s. Séverin	7	24	5	6
12	mar	s° Gudule	7	22	5	7
13	mer	s. Martin	7	20	5	9
14	jeu	s. Amand	7	18	5	11
15	ven	s. Faustin	7	16	5	13
16	sam	s° Austreberthe	7	14	5	15
17	DIM	SEPTUAGÉSIME	7	12	5	17
18	lun	s. Simon	7	10	5	19
19	mar	s. Conrad	7	8	5	20
20	mer	s. Eleuthère	7	6	5	22
21	jeu	s. Félix	7	4	5	24
22	ven	Ch. de s. Pierre à A.	7	1	5	26
23	sam	s. Pierre Damien	6	59	5	28
24	DIM	SEXAGÉSIME	6	57	5	30
25	lun	s. Walburge	6	55	5	32
26	mar	S° Marguerite	6	53	5	34
27	mer	s° Honorine	6	51	5	36
28	jeu	s. Romain	6	49	5	38

PHASES DE LA LUNE.

JANVIER.

N. L. le 1er, à 9 h. 17 m. du soir.
P. Q. le 9, à 0 h. 50 m. du matin.
P. L. le 17, à 5 h. 46 m. du matin.
D. Q. le 24, à 4 h. 7 m. du soir
N. L. le 31, à 9 h. 19 m. du matin.

FÉVRIER.

P. Q. le 7, à 9 h. 7 m. du soir.
P. L. le 15, à 10 h. 26 m. du soir.
D. Q. le 23, à 0 h. 5 m. du matin.

[1] 1er Janvier, 12 *Nivôse*, an 97; le 20, 1er *Pluviôse*.

[2] 1er Février, 13 *Pluviôse*, an 97; le 19, 1er *Ventôse*.

(1) NOTA.— Dans ce calendrier, le lever et le coucher du soleil ont été calculés pour le Pas-de-Calais, d'après 50 degrés 30 minutes de latitude.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1889.

Mars [1]			SOLEIL		Avril [2]			SOLEIL	
Les jours croissent de 1 h. 40 m.			Lev.	Cou.	Les jours croissent de 1 h. 47 m.			Lev.	Cou.
1	ven	s. Aubin	6 46	5 40	1	lun	s. Hugues	5 38	6 31
2	sam	se Camille	6 44	5 42	2	mar	s. François de Paule	5 36	6 32
3	Dim	Quinquagés.	6 42	5 43	3	mer	s. Pancrace	5 34	6 34
4	lun	s. Casimir	6 40	5 45	4	jeu	s. Isidore	5 31	6 36
5	mar	*Mardi-Gras*	6 38	5 47	5	ven	s. Vincent-Ferrier	5 29	6 38
6	mer	Les Cendres	6 36	5 49	6	sam	s. Célestin	5 26	6 39
7	jeu	s. Thomas d'Aquin	6 34	5 51	7	Dim	Passion	5 24	6 41
8	ven	s. Jean de Dieu	6 32	5 52	8	lun	s. Albert	5 22	6 42
9	sam	se Françoise	6 29	5 54	9	mar	s. Hilaire	5 20	6 44
10	Dim	Quadragésim.	6 27	5 56	10	mer	s. Macaire	5 18	6 45
11	lun	s. Vindicien	6 25	5 58	11	jeu	s. Léon	5 16	6 47
12	mar	s. Grégoire	6 22	5 59	12	ven	s. Jules	5 14	6 48
13	mer	se Euphrasie Q. T.	6 20	6 1	13	sam	s. Justin	5 12	6 50
14	jeu	se Mathilde	6 18	6 2	14	Dim	Rameaux	5 10	6 51
15	ven	s. Zacharie Q T	6 16	6 4	15	lun	s. Anastasie	5 8	6 52
16	sam	s. Cyriaque Q T	6 14	6 6	16	mar	s. Druon	5 6	6 54
17	Dim	Reminiscere	6 12	6 7	17	mer	s. Paterne	5 4	6 55
18	lun	s. Alexandre	6 10	6 8	18	jeu	s. Parfait	5 1	6 57
19	mar	s. Joseph	6 8	6 10	19	ven	*Vendredi-S.*	4 59	6 59
20	mer	s. Joachim	6 5	6 11	20	sam	s. Théodore	4 57	7 1
21	jeu	s. Benoît	6 3	6 13	21	Dim	Paques	4 55	7 3
22	ven	se Léa	6 1	6 15	22	lun	ss. Soter et Caïus	4 53	7 5
23	sam	s. Victorien	5 58	6 17	23	mar	s. Georges	4 51	7 7
24	Dim	Oculi	5 55	6 19	24	mer	s. Fidèle	4 49	7 9
25	lun	Annonciation	5 53	6 20	25	jeu	s. Marc, évang.	4 47	7 10
26	mar	s. Emmanuel	5 50	6 22	26	ven	ss. Clet et Marcellin	4 45	7 12
27	mer	s. Jean	5 48	6 23	27	sam	s. Théophile	4 44	7 13
28	jeu	s. Gontran	5 45	6 25	28	Dim	Quasimodo	4 42	7 15
29	ven	s. Eustase	5 43	6 26	29	lun	s. Robert	4 40	7 16
30	sam	s. Pasteur	5 40	6 28	30	mar	s. Eutrope	4 38	7 17
31	Dim	Lætare	5 39	6 30					

PHASES DE LA LUNE.

MARS.

N. L. le 1er, à 10 h. 10 m. du soir.
P. Q. le 9, à 6 h. 9 m. du soir.
P. L. le 17, à 11 h. 57 m. du matin.
D. Q. le 24, à 7 h. 1 m. du matin.
N. L. le 31, à 11 h. 47 m. du matin.

AVRIL.

P. Q. le 8, à 1 h. 56 m. du soir.
P. L. le 15, à 10 h. 28 m. du soir.
D. Q. le 22, à 2 h. 5 m. du soir.
N. L. le 30, à 2 h. 11 m. du matin.

[1] 1er Mars, 11 *Ventôse*, an 97; le 21, 1er *Germinal*.

[2] 1er Avril, 12 *Germinal*, an 97; le 20, 1er *Floréal*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1889.

Mai [1] Les jours croissent de 1 h. 20 m.			SOLEIL Lev.		Cou.		Juin [2] Les jours croissent de 10 m.			SOLEIL Lev.		Cou.	
1	mer	s. Phil. et s. Jacques	4	36	7	18	1	sam	s. Pamphile	3	56	8	0
2	jeu	s. Athanase	4	35	7	20	2	DIM	s. Marcellin	3	55	8	1
3	ven	Inv. de la Ste-Croix	4	33	7	21	3	lun	se Clotilde	3	54	8	2
4	sam	se Monique	4	31	7	23	4	mar	s. Optat	3	54	8	3
5	DIM	s. Pie V, Pape	4	30	7	24	5	mer	s. Boniface	3	53	8	4
6	lun	s. Jean à la Porte-lat.	4	28	7	26	6	jeu	s. Claude	3	52	8	5
7	mar	s. Stanislas	4	26	7	27	7	ven	s. Robert	3	52	8	6
8	mer	s Désiré	4	25	7	28	8	sam	s. Médard	3	51	8	6
9	jeu	s. Grégoire de Naz.	4	23	7	30	9	DIM	PENTECÔTE	3	51	8	7
10	ven	s. Antonin	4	22	7	31	10	lun	se Marguerite	3	50	8	8
11	sam	s. Morant	4	20	7	33	11	mar	s. Barnabé	3	50	8	8
12	DIM	s. Nérée	4	19	7	34	12	mer	s. Léon, p., Q. T.	3	49	8	9
13	lun	se Rictrude	4	17	7	35	13	jeu	s. Antoine de Padoue	3	49	8	9
14	mar	s. Boniface	4	16	7	37	14	ven	s. Rufin Q. T.	3	48	8	10
15	mer	s. Maxime	4	15	7	38	15	sam	s. Modeste Q. T.	3	48	8	10
16	jeu	s. Honoré	4	13	7	40	16	DIM	TRINITÉ	3	47	8	11
17	ven	s. Pascal	4	11	7	41	17	lun	s. Avit	3	47	8	11
18	sam	s. Venant	4	10	7	43	18	mar	s. Léonce	3	47	8	12
19	DIM	s. Yves	4	9	7	44	19	mer	s. Gervais	3	46	8	12
20	lun	s. Bernardin de S.	4	8	7	46	20	jeu	FÊTE-DIEU	3	46	8	13
21	mar	se Isbergue	4	6	7	47	21	ven	s. Louis de Gonzag.	3	47	8	13
22	mer	s. Adulphe	4	5	7	48	22	sam	s. Paulin	3	47	8	13
23	jeu	s. Didier	4	4	7	49	23	DIM	s. Félix	3	48	8	13
24	ven	se Suzanne	4	3	7	50	24	lun	s. J.-Baptiste	3	48	8	13
25	sam	s. Urbain	4	2	7	52	25	mar	s. Guillaume	3	49	8	13
26	DIM	s Philippe de N.	4	1	7	53	26	mer	s. David	3	49	8	13
27	lun	ROGATIONS	4	0	7	54	27	jeu	s. Crescent	3	50	8	13
28	mar	s. Ranulphe.	3	59	7	55	28	ven	s. Léon II	3	51	8	13
29	mer	s. Maximin	3	59	7	56	29	sam	s. Pierre et s. Paul	3	51	8	13
30	jeu	ASCENSION	3	58	7	57	30	DIM	se Emilienne	3	52	8	14
31	ven	se Angèle	3	57	7	59							

PHASES DE LA LUNE.

MAI.

P. Q le 8, à 6 h. 52 m. du matin.
P. L. le 15, à 6 h 51 m. du matin.
D. Q. le 21, à 10 h. 3 m. du soir.
N. L. le 29, à 5 h. 29 m. du soir.

JUIN.

P. Q. le 6, à 8 h. 11 m. du soir.
P. L. le 13, à 2 h. 7 m. du soir
D. Q. le 20, à 7 h. 44 m. du matin.
N. L. le 28, à 9 h. 3 m. du matin.

[1] 1er Mai, 12 *Floréal*, an 97; le 20, 1er *Prairial*.

[2] 1er Juin, 13 *Prairial*, an 97; le 19, 1er *Messidor*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1889.

Juillet [1] Les jours décroissent de 1 h. 3 m.			SOLEIL Lev.	Cou.	Août [2] Les jours décroissent de 1 h. 47 m.			SOLEIL Lev.	Cou.
1	lun	s. Théodoric	3 53	8 14	1	jeu	s. Pierre-ès-liens	4 29	7 43
2	mar	VISITATION	3 53	8 13	2	ven	s. Alphonse	4 30	7 41
3	mer	s Anatole	3 54	8 13	3	sam	Inv. de s Etienne	4 32	7 39
4	jeu	se Berthe	3 55	8 12	4	DIM	s. Dominique	4 33	7 37
5	ven	se Zoé mart	3 56	8 12	5	lun	N.-D des Neiges	4 35	7 36
6	sam	s. Tranquille	3 57	8 11	6	mar	Transfig de N.-S.	4 36	7 34
7	DIM	se Philomène	3 58	8 10	7	mer	s. Gaëtan	4 38	7 32
8	lun	se Elisabeth	3 59	8 10	8	jeu	s. Cyriaque	4 39	7 30
9	mar	s. Cyrille	4 0	8 9	9	ven	s Romain	4 41	7 29
10	mer	se Félicité	4 1	8 8	10	sam	s. Laurent m	4 42	7 27
11	jeu	s Pie	4 2	8 7	11	DIM	s. Géry	4 44	7 25
12	ven	s. Jean Gualbert	4 4	8 6	12	lun	se Claire	4 46	7 23
13	sam	s. Eugène	4 5	8 5	13	mar	s Hippolyte	4 48	7 21
14	DIM	Fête Nationale	4 6	8 4	14	mer	s. Eusèbe v.jeûne	4 49	7 19
15	lun	s. Henri	4 8	8 3	15	jeu	ASSOMPTION	4 51	7 17
16	mar	N.-D. du Mont-C.	4 9	8 2	16	ven	s. Roch	4 52	7 15
17	mer	s. Alexis	4 10	8 1	17	sam	s. Septime	4 54	7 13
18	jeu	s. Camille de Lellis	4 11	8 0	18	DIM	se Hélène	4 55	7 11
19	ven	s. Vincent de P.	4 12	7 59	19	lun	s. Jules	4 56	7 10
20	sam	s Jérome Emilien	4 13	7 58	20	mar	s. Bernard	4 58	7 8
21	DIM	se Praxède	4 15	7 57	21	mer	se Jeanne de C.	4 59	7 6
22	lun	se Madeleine	4 16	7 55	22	jeu	s Symphorien	5 1	7 4
23	mar	s. Apollinaire	4 17	7 54	23	ven	se Sidonie	5 3	7 2
24	mer	se Christine	4 19	7 52	24	sam	s. Barthélemy	5 4	7 0
25	jeu	s. Jacques	4 20	7 51	25	DIM	s. Louis, roi	5 5	6 58
26	ven	se Anne	4 22	7 50	26	lun	s. Zéphirin	5 7	6 56
27	sam	s Pantaléon	4 23	7 49	27	mar	s Césarien	5 8	6 54
28	DIM	s. Victor	4 24	7 48	28	mer	s. Augustin	5 9	6 52
29	lun	se Marthe	4 25	7 47	29	jeu	Décollat. de s J.-B.	5 11	6 50
30	mar	s Abdon	4 26	7 46	30	ven	se Rose	5 13	6 48
31	mer	s. Germain	4 27	7 45	31	sam	s. Raymond Nonat	5 14	6 45

PHASES DE LA LUNE.

JUILLET.

P. Q le 6, à 6 h. 8 m. du matin.
P. L. le 12, a 9 h. 11 m du soir.
D. Q. le 19, à 7 h. 51 m. du soir.
N. L. le 28, a 0 h 10 m. du matin.

AOUT.

P. Q. le 4, à 1 h. 36 m. du soir.
P. L. le 11, a 4 h. 52 m. du matin.
D Q. le 18, à 11 h. 1 m. du matin.
N. L. le 26, à 2 h. 9 m. du soir.

[1] 1er Juillet, 13 *Messidor*, an 97; le 19, 1er *Thermidor.*

[2] 1er Août, 14 *Thermidor*, an 97; le 18, 1er *Fructidor.*

SUITE DU CALENDRIER POUR 1889.

Septembre [1] Les jours décroissent de 1 h. 43 m.		SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	**Octobre** [2] Les jours décroissent de 1 h. 51 m.		SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.
1 DIM	s. Leu et s. Gilles	5 16	6 43	1 mar	s. Remy	5 58	5 38
2 lun	s. Etienne, roi	5 18	6 41	2 mer	ss. Ang. gar.	6 0	5 36
3 mar	se Euphémie	5 19	6 39	3 jeu	s. Léger	6 2	5 33
4 mer	se Rosalie	5 21	6 37	4 ven	s. Fr. d'Ass.	6 5	5 31
5 jeu	s Bertin	5 23	6 34	5 sam	s Placide	6 7	5 29
6 ven	s. Antonin	5 25	6 31	6 DIM	s. Bruno	6 9	5 26
7 sam	s. Cloud	5 26	6 29	7 lun	s Piat	6 11	5 24
8 DIM	Nativ. de la V.	5 27	6 27	8 mar	se Brigitte	6 13	5 21
9 lun	s. Serge	5 29	6 25	9 mer	s. Denis	6 15	5 19
10 mar	s. Omer, évêq.	5 30	6 23	10 jeu	s. Fr. de B.	6 17	5 17
11 mer	s Hyacinthe	5 31	6 21	11 ven	se Bertille	6 19	5 15
12 jeu	s. Théodule	5 33	6 19	12 sam	s. Wilfrid	6 21	5 13
13 ven	s. Aimé	5 34	6 17	13 DIM	s. Edouard	6 23	5 11
14 sam	Ex. Se Croix	5 36	6 15	14 lun	s. Calixte	6 25	5 9
15 DIM	s. Nicodème	5 37	6 12	15 mar	s. Thérèse	6 26	5 7
16 lun	s. Cyprien	5 39	6 10	16 mer	s. Léopold	6 28	5 5
17 mar	s. Lambert	5 40	6 8	17 jeu	s. Edwige	6 29	5 3
18 mer	se Sophie Q T.	5 42	6 6	18 ven	s. Luc, évang.	6 30	5 0
19 jeu	s. Janvier	5 43	6 4	19 sam	s. Pierre d'Alc.	6 32	4 58
20 ven	s. Eustache Q. T.	5 44	6 2	20 DIM	s. Aurélien	6 34	4 56
21 sam	s. Mathieu Q. T	5 45	6 0	21 lun	s. Hilarion	6 36	4 54
22 DIM	s. Maurice	5 46	5 58	22 mar	s. Alexandre	6 38	4 52
23 lun	s. Lin	5 47	5 56	23 mer	s. Domice	6 40	4 50
24 mar	N.-D. de la Merci	5 48	5 54	24 jeu	s. Raphaël	6 42	4 48
25 mer	s. Firmin	5 49	5 52	25 ven	s. Crép. et s. C.	6 43	4 46
26 jeu	se Justine	5 50	5 50	26 sam	s. Evariste	6 45	4 44
27 ven	ss Côme et D.	5 51	5 47	27 DIM	s. Frumence	6 46	4 42
28 sam	s. Wenceslas	5 52	5 44	28 lun	s. Simon et s. Jude	6 47	4 40
29 DIM	s Michel	5 54	5 42	29 mar	s. Donat	6 49	4 38
30 lun	s. Jérôme	5 56	5 40	30 mer	s. Gérard.	6 51	4 36
				31 jeu	s. Narcisse *v. j.*	6 53	4 34

PHASES DE LA LUNE

SEPTEMBRE.

P. Q. le 2, à 7 h. 41 m. du soir.
P. L. le 9, à 2 h. 2 m. du soir.
D. Q. le 17, à 4 h. 58 m. du matn.
N. L. le 25, à 2 h. 51 m. du matin.

OCTOBRE.

P. Q. le 2, à 1 h. 43 m. du matin.
P. L. le 9, à 1 h. 35 m. du matin.
D Q. le 17, à 0 h. 47 m. du matin.
N. L. le 24, à 2 h. 35 m. du soir.
P. Q. le 31, à 8 h. 40 m. du matin

[1] 1er Septembre, 15 *Fructidor*, an 97; les 17, 18, 19, 20 et 21, 5 *jours complémentaires*; le 22, 1er *Vendémiaire*, an 98.

[2] 1er Octobre, 10 *Vendémiaire*, an 98 le 22, 1er *Brumaire*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1889.

Novembre [1]			SOLEIL		Décembre [2]			SOLEIL	
Les jours décroissent de 1 h 20 m.			Lev.	Cou	Les jours décroissent de 29 m.[3]			Lev.	Cou.
1	ven	TOUSSAINT	6 55	4 33	1	DIM	*I de l'Avent*	7 41	3 57
2	sam	Trépassés	6 57	4 31	2	lun	s^e Bibiane	7 42	3 57
3	DIM	s. Vigor	6 59	4 29	3	mar	s. François X.	7 44	3 56
4	lun	s. Ch. Borr.	7 1	4 27	4	mer	s. Pierre	7 45	3 56
5	mar	s Vulgan	7 3	4 25	5	jeu	s. Sabas	7 46	3 56
6	mer	s. Winoc	7 4	4 23	6	ven	s. Nicolas	7 48	3 55
7	jeu	s. Willibrod	7 6	4 21	7	sam	s. Ambroise	7 49	3 55
8	ven	s^e Pélagie	7 7	4 20	8	DIM	IMM.-CONCEP.	7 50	3 55
9	sam	s. Théodore	7 8	4 18	9	lun	s^e Léocadie	7 51	3 55
10	DIM	s. Just	7 9	4 17	10	mar	N.-D. de Lor.	7 52	3 55
11	lun	s. Martin	7 10	4 16	11	mer	s. Damiens	7 53	3 54
12	mar	s. Paterne	7 12	4 14	12	jeu	s. Fuscien	7 54	3 54
13	mer	s. Didace	7 13	4 13	13	ven	s^e Luce	7 55	3 54
14	jeu	s. Stanisl. K.	7 15	4 12	14	sam	s. Folquin	7 56	3 54
15	ven	s^e Eugénie	7 17	4 11	15	DIM	*III de l'Avent*	7 57	3 54
16	sam	s. Liévin	7 19	4 10	16	lun	s. Eusèbe	7 58	3 54
17	DIM	s. Grég. Th.	7 20	4 9	17	mar	s. Aubert	7 59	3 55
18	lun	s. Odon	7 22	4 8	18	mer	s Gatien Q. T.	7 59	3 55
19	mar	s^e Elisabeth	7 23	4 7	19	jeu	s. Nicaise	7 59	3 56
20	mer	s. Félix de V.	7 24	4 6	20	ven	s^e Philogone QT	8 0	3 56
21	jeu	Pr. de la S. V.	7 26	4 5	21	sam	s. Thomas Q.T	8 0	3 57
22	ven	s^e Cécile	7 27	4 4	22	DIM	*IV de l'Avent*	8 0	3 57
23	sam	s. Clément	7 29	4 3	23	lun	s^e Victoire	8 1	3 58
24	DIM	s. J. de la Cr.	7 31	4 2	24	mar	s^e Irmine	8 1	3 58
25	lun	s^e Catherine	7 33	4 1	25	mer	NOEL	8 1	3 59
26	mar	s. Pierre d'Al.	7 34	4 0	26	jeu	s. Etienne. m.	8 2	3 59
27	mer	s. Maxime	7 35	4 0	27	ven	s. Jean. évang.	8 2	4 0
28	jeu	s. Sosthènes	7 36	3 59	28	sam	ss. Innocents	8 2	4 1
29	ven	s. Saturnin	7 37	3 58	29	DIM	s. Thomas de Cant.	8 2	4 2
30	sam	s. André	7 39	3 57	30	lun	s. Félix	8 2	4 3
					31	mar	s. Sylvestre	8 3	4 4

PHASES DE LA LUNE.

NOVEMBRE.

P. L. le 7, à 4 h. 15 m. du soir.
D. Q. le 15, à 8 h. 45 m. du soir.
N. L. le 23, à 1 h. 53 m. du matin.
P. Q. le 29, à 5 h. 38 m. du soir.

DÉCEMBRE.

P. L. le 7, à 10 h. 2 m. du matin.
D. Q. le 15, à 3 h. 8 m. du soir.
N. L. le 22, à 1 h. 2 m. du soir.
P. Q. le 29, à 5 h. 26 m. du matin.

[1] Ier Novembre, 11 *Brumaire*, an 98 ; 21, Ier *Frimaire*.

[2] Ier Décembre, 11 *Frimaire*, an 98 ; le 21, Ier *Nivôse*.

[3] Jusqu'au 17 ; à partir du 18 ils croissent de 10 min. le soir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

M. CARNOT (Marie-François-Sadi), G. C. ✱.

Né à Limoges (Haute-Vienne), le 11 août 1837, nommé Président de la République française, pour sept ans, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale, le 3 décembre 1887.

M. Brugère, O. ✱, général de brigade, chef de la maison militaire, secrétaire-général.

M Arrivière, ✱, auditeur au Conseil d'État, chef du secrétariat particulier.

MAISON MILITAIRE.

M. Brugère, O. ✱, général de brigade ;
M. Lichtenstein, O. ✱, colonel de cavalerie ;
M. Kornprobst, ✱, lieutenant-colonel d'artillerie ;
M. Cordier, ✱. capitaine de frégate ;
M. Toulza, ✱, chef de bataillon du génie ;
M. Chamoin, ✱, chef de bataillon d'infanterie.

Ministres Secrétaires d'Etat.

M. FLOQUET (Charles), député des Pyrénées-Orientales, *Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil* ;

M. FERROUILLAT, sénateur du Var, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes ;*

M. GOBLET, député de la Somme, *Ministre des Affaires étrangères ;*

M. PEYTRAL (P.), député des Bouches-du-Rhône, *Ministre des Finances* ;

M. DE FREYCINET, ☼, sénateur de la Seine, *Ministre de la Guerre* ;

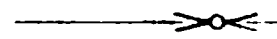
M. le vice-amiral KRANTZ, G. C. ☼, *Ministre de la Marine et des Colonies ;*

M. LOCKROY, député de la Seine, *Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;*

M. DELUNS-MONTAUD, député de Lot-et-Garonne, *Ministre des Travaux publics ;*

M. LEGRAND (Pierre), député du Nord, *Ministre du Commerce et de l'Industrie* ;

M. VIETTE, député du Doubs, *Ministre de l'Agriculture.*



Sous-Secrétaires d'Etat.

Intérieur : M. BOURGEOIS, député de la Marne ;

Marine et Colonies : M. DE LA PORTE, député des Deux-Sèvres.



SÉNAT

Bureau du Sénat.

Président : M. Le Royer.

Vice-présidents : MM. Humbert, Magnin, Teisserenc de Bort, Peyrat.

Secrétaires : MM. Guyot-Lavaline, Frézoul, Pradal, Maze, Huon de Pénanster et Goujon.

Questeurs : MM. amiral Peyron, Corbon, et Gayot.

Liste des sénateurs inamovibles.

1° *élus par l'Assemblée nationale* :

MM. d'Audiffret-Pasquier, Martel, Krantz, Barthélemy-St-Hilaire, Cordier, Dumon, Théry, colonel Chadois, Pajot, comte de Tréville, Humbert, le Royer, amiral Jaurès, Calmon, Luro, Tribert, général de Chabron, Corbon, Hervé de Saisy, Gouin, Schérer, Scheurer-Kestner, Testelin, Béranger, Magnin, Denormandie, Jules Simon, Schœlcher, Cazot, général Billot, Wallon, amiral de Montaignac, marquis de Malleville.

2° *élus par le Sénat* :

MM. Buffet, Chesnelong, Lucien Brun, Grandperret, de Vallée, Baragnon, général Gresley, John Lemoinne, Albert Grévy, Didier Henri, Deschanel, Berthelot, de Voisins-Lavernière, Dietz-Monin, Bardoux, Clamageran, Lalanne, Tirard, de Pressensé, général Campenon, Jean Macé, de Marcère, amiral Peyron.

Liste des sénateurs élus par les départements.

Série A, renouvelée en 1885, *et renouvelable en* 1894.

Ain (3) (*) . . . MM.	Mercier, Goujon, Morellet
Aisne (4). . . .	Waddington, Malézieux, Sébline;
Allier (3). . . .	Bruel, Chantemille, Cornil.
Alpes (Basses) (2) .	Soustre, Bouteille.

(*) Nous donnons ici le nombre des sénateurs attribués à chaque département par la loi du 9 décembre 1884 ; mais nous devons faire remarquer que, dans les départements où le nombre des sénateurs est augmenté, l'augmentation ne s'effectuera qu'à mesure des vacances qui se produiront parmi les inamovibles (art. 3).

Alpes (Hautes) (2) . MM.	Blanc Xavier, Cyprien Chaix.
Alpes-Marit. (2) .	Chiris, Léon Renault.
Ardèche (3) . . .	Chalamet, Pradal.
Ardennes (3). . .	Péronne, Gailly, Neveux.
Ariège (2) . . .	Vigarosy, Frézoul
Aube (3)	Em. Gayot, Tézenas.
Aude (3)	Marcou, Lades-Gout.
Aveyron (3) . . .	Delsol, Mayran, Lacombe.
Bouches-du-R. (4) .	Challemel-Lacour, Barne, Velten.
Calvados (3). . .	Bocher, de St Pierre (le vicomte), Lavalley.
Cantal (2) . . .	Cabanes Jh. Devès
Charente (3). . .	général Brémont d'Ars, maréchal Canrobert
Charente-Infér. (4)	Mestreau, Barbedette, Combes.
Cher (3)	Girault, Peaudecerf, Pauliat.
Corrèze (3) . . .	Lecherbonnier, Lafond de St-Mür (le baron). de Sal.
Corse (3)	de Casabianca, Péraldi, N.
Côte-d'Or (3) . .	Mazeau, Hugot.
Côtes-du-Nord (5) .	de Carné, de Tréveneuc (le comte), de l'Angle Beaumanoir, Huon de Pénanster.
Creuse (3) . . .	Parry, Laroche.
Dordogne (4). . .	Roger, Garrigat, Dussolier.
Doubs (3) . . .	Oudet, Gaudy.
Drôme (3) . . .	Loubet, Fayard.
Eure (3)	d'Osmoy (le comte), général Lecointe.
Eure-et-Loir (3) .	Labiche, Vinet.
Finistère (5) . . .	Soubigou, le Guen, de Raismes, Halna du Fretay.
Gard (3)	Meinadier (le colonel), Claris, Dide.

Série B, *renouvelée le* 5 *janvier* 1888 *et renouvelable en* 1897.

Garonne (Hte) (4) .	de Rémusat, Hébrard, Camparan, Féral.
Gers (3)	Lacave-Laplagne, de Montesquiou-Fézensac.
Gironde (5) . . .	Caduc, de Lur-Saluces, Dupouy, Lavertujon, Trarieux.
Hérault (3) . . .	Combescure (Dr), Griffe, Lisbonne.
Ille-et-Vilaine (5) .	Véron (l'amiral), de La Villegontier (le comte), de Callac (le comte).
Indre (3)	C. Clément, de Bondy.
Indre-et-Loire (3) .	Guinot, Nioche
Isère (4)	Couturier, Marion, Rey.
Jura (3)	Lelièvre, Grévy (le général), Thurel.

Landes (3) . . .	MM. de Cès-Caupenne, Pazat, Lourties.
Loir-et-Cher (3) .	Bozérian, Dufay (Dr).
Loire (5)	Madignier, Brossard, Reymond, Brunon.
Loire (Haute) (3) .	Vissaguet, E. de Lafayette.
Loire Infér. (5). .	de Lareinty, Decroix, Guibourd, Espivent de la Villesboisnet (le général).
Loiret (3) . . .	Fousset, Cochery (père)
Lot (3).	Béral, de Verninac.
Lot-et-Garonne (3) .	Faye Léopold, Laporte, Durand.
Lozère (2) . . .	Th. Roussel, de Rozière.
Maine-et-Loire (4) .	d'Andigné, Le Guay, Blavier.
Manche (4) . . .	Lenoël, Labiche, Sébire.
Marne (3) . . .	Diancourt, Margaine.
Marne (Haute) (3) .	Danelle-Bernardin, Bizot de Fonteny, Darbot.
Mayenne (3) . . .	Duteil, Le Breton.
Meurthe-et-Mos. (2)	Marquis, Volland.
Meuse (3). . .	Boulanger, Develle Edm.
Morbihan (4). . .	de Kerdrel, de la Monneraye, Fresneau.
Nièvre (3). . .	de Laubespin, Decray.
Nord (8) . .	Merlin, Girard, Cirier, Claeys, Screpel, G. Legrand.
Oise (3)	Cuvinot, Franck Chauveau, Chovet.

Série C, *renouvelée le* 8 *janvier* 1882 *et renouvelable en* 1891.

Orne (3)	Poriquet, de la Sicotière, Libert.
Pas-de-Calais (5) .	Huguet-Grandsire, Démiautte, Paris, d'Havrincourt (le marquis).
Puy-de-Dôme (4) .	Salneuve, Guyot-Lavaline, Goutay, Girot-Pouzol
Pyrénées (B.) (3) .	La Caze, Marcel Barthe, Plantié
Pyrénées (H.) (2) .	Deffis (le général), Dupré.
Pyrénées-Or. (2) .	Arago Emmanuel, Escarguel.
Rhin (H.) Belfort (1)	Fréry.
Rhône (5) . .	Millaud, Guyot, Mugnier, Perras
Saône (Haute) (3) .	Jobart, Noblet.
Saône-et-Loire (5) .	Demôle, Mathey Alf., Martin F.
Sarthe (3) . . .	Cordelet, Rubillard, le Monnier.
Savoie (3) . . .	Parent, Carquet.
Savoie (Haute) (3)	Chaumontel, Chardon.
Seine (10). . . .	Peyrat, Tolain, de Freycinet, Georges Martin, Songeon.
Seine-et-Marne (3).	Foucher de Careil, Dufraigne (Dr).

Seine-et-Oise (4) . MM	Say Léon, Feray, Maze, Journault.
Seine-Inférieure (5).	Pouyer-Quertier, Lizot, Ancel, Robert (le général).
Sèvres (Deux) (3) .	Bergeon, Garran de Balzan.
Somme (4) . . .	Dauphin, Magniez, F. Petit.
Tarn (3)	Rigal, Barbey.
Tarn-et-Garonne (2)	Garrisson, Delbreil.
Var (3)	Ferrouillat, Brun Charles.
Vaucluse (2) . . .	Gent, Naquet.
Vendée (3) . . .	E. Halgan, de Béjarry, Biré.
Vienne (3) . . .	Arnaudeau (le général), de Ladmirault (le général), de Beauchamp.
Vienne (Haute) (3) .	Teisserenc de Bort, Pénicaud, Donnet.
Vosges (3). . . .	George, Kiéner, Ch. Ferry.
Yonne (3). . . .	Charton, Guichard.

ALGÉRIE.

Alger (1), *série* A	M. Mauguin.
Constantine (1), *série* B . . .	M. Lesueur.
Oran (1), *série* C	M. Jacques.

COLONIES.

La Guadeloupe (1), *série* A . .	M. Isaac.
La Réunion (1), *série* A . . .	M. Milhet-Fontarabie.
La Martinique (1), *série* B . .	M. Allègre.
Les Indes françaises (1), *série* C.	M. J. Hébrard.

ADRESSES (à Paris)

DES SÉNATEURS DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Martel (inamovible), boulevard Hausmann, 180 ;
Huguet-Grandsire, rue Jacob, 22 ;
Démiautte, rue des Ecoles, 23 *bis* ;
Paris, rue de Fleurus, 3 ;
Marquis d'Havrincourt, rue de Varenne, 43.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Aux termes de l'article 1er de la loi du 16 juin 1885, les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste. Cette Assemblée comprend aujourd'hui 584 députés, à raison d'un député par 70,000 habitants, non compris les étrangers En voici la composition actuelle :

BUREAU

Président : M Méline.

Vice-présidents : MM. Ern. Lefèvre, J. Casimir-Périer, Develle J., de Mahy.

Secrétaires : MM Thévenet, Crémieux, Le Hérissé, J. Carret, Hortenr, Le Cour, Chevalier, Arène.

Questeurs : MM Martin Nadaud, commandant Royer et Guillaumou.

Liste des Députés

par ordre alphabétique des départements

Ain (6) . . . . MM	Giguet, Pochon, Pradon, Tondu, Philippon, Ducher.
Aisne (8) . .	Sandrique, Turquet, Ganault, Dupuy, Lesguiller, Hanotaux, Rigaut, Doumer.
Allier (6). . . .	Préveraud, Mâthé, Simonet, Aujame, Labuissière, Rondeleux.
Alpes (Basses) (3) .	Andrieux L., Proal, Suquet.
Alpes (Hautes) (3) .	Laurenson, Grimaud, Flourens.
Alpes-Marit. (3) .	Borriglione, Roure, Rouvier.
Ardèche (6) . . .	Fougeirol, Vielfaure, Boissy-d'Anglas, Clauzel, St-Prix, Beaussier.
Ardennes (5). . .	Gobron, Fagot, Jacquemart, Corneau, N.
Ariège (4) . . .	Pons-Tande, Sans-Leroy, Santenac, Lasbaysses.
Aube (4)	J. Casimir-Périer, Michou, Baltet, Charonnat.
Aude (5)	Marty, Turrel, Théron, Wickersheimer, Ferroul.
Aveyron (6) . . .	Cibiel, Barascud, Calvet-Rogniat, de Montéty, de Benoist, Rodat.
Bouches-du R. (8) .	P. Peytral, F. Granet, V Leydet, C. Pelletan, Chevillon, Cl. Hugues, Antide Boyer, F. Pyat.
Calvados (7). . .	Delafosse, Gérard (le baron), de Colbert-Laplane, Desloges, de Cornulier (le marquis), Ch. Paulmier, Conrad de Witt.
Cantal (4). . . .	A. Bastid, Lascombes, Amagat, Chanson.

Charente (6). . . MM. Laroche-Joubert, Arnous, Cunéo d'Ornano, de Champvallier, Boreau-Lajanadie, Gellibert des Séguins.

Charente-Infér (7). Jolibois, Eschassériaux (le baron), Roche G., Roy de Loulay, Duchâtel (le comte), Delmas, N.

Cher (6) . . . . H. Brisson, Pernolet, Mellot, Lesage, H. Maret, Pajot-Chr.

Corrèze (5) . . . Vacher, Labrousse, Dellestable, Borie, Brugeilles.

Corse (4). . . . Arène, Astima, Ceccaldi, de Susini.

Côte-d'Or (6). . . Joigneaux, Leroy Art., Spuller, Levêque, Cernesson et N.

Côtes du Nord (9) . Le Provost de Launay, Hillion, Rioust de Largentaye, de Kergariou, Garnier-Bodéléac, Boscher-Delangle, Larère Ch., de la Nouë, Le Cerf.

Creuse (4 . . . Nadaud M., Cousset, Lacôte, Cornudet.

Dordogne (8). . . Chavoix, Brugère, Escande, Theulier, Fombelle, Gadaud, Pradelle, de la Batut, Taillefer.

Doubs (5). . . . Viette, Bernard G., Ordinaire D., Gros J., Beauquier.

Drôme (5). . . . Maurice Faure, Chevandier, Madier de Montjau, Richard, Bizarelli.

Eure (6) . . . . L. Passy, Fouquet, Sevaistre, Gautier, de Laferrière, Papon, Milliard.

Eure-et-L. (4) . . Milochau, Maunoury, Deschanel, Noël Parfait.

Finistère (10) . . De Kersauson (le comte), Freppel, de Kermenguy (le vicomte), de St-Luc, Chevillotte, Roussin, de Legge (le comte), Boucher, de Saisy (le vicomte), Lorois Léon.

Gard (6) . . . . Bouquet, Jamais, Desmons, Crémieux F., Gilly, Gaussorgues.

Garonne (Haute) (7) Niel, Piou, Germain, Constans, Abeille, Calès, Calvinhac.

Gers (4) . . . . P. de Cassagnac, Dagnaud, Peyrusse, Fauré.

Gironde (11). . . Cazauvieilh, Lalande Arm., Faure Fernand, Laroze Léon, Obissier-St-Martin, Monis, Laroze Alfred, Gilbert, Mérillon, Raynal, Steeg

Hérault (7) . . . Vernhes, Salis, Vernière, Ménard-Dorian, Galtier, Razimbaud, Déandréis.

Ille-et-Vilaine (9) . Réné Brice, Pinault, Durand, Hovius, Récipon, Martin-Feuillée, Waldeck-Rousseau, Le Hérissé, Carron P.

Indre (5)	MM. de Saint-Martin, Bénazet, Dufour Paul, Lejeune, de Bonneval.
Indre-et-Loire (5) .	Pesson, Rivière Arm , Wilson, Belle, Joubert Léon.
Isère (9)	Guillot L., Dubost, Rivet, Saint-Romme, Bovier-Lapierre, Durand-Savoyat, Rey Arist., Lombard, Gaillard
Jura (5)	Gagneur, Poupin, Chamberland, Reibert, Bourgeois
Landes (5) . . .	Léglise, Boucaut, Jumel, Loustalot, Sourigues.
Loir-et-Cher (4). .	Jullien, Deniau, de Sonnier, Tassin.
Loire (9)	Levet, Audiffred, Crozet-Fourneyron, Bourganel, Imbert, Laur, Dorian Ch., de la Berge, Chollet.
Loire (Haute) (5) .	Duplouy Ch , Binachon, de St-Ferréol, de la Batie, Rumillet-Charretier.
Loire-Inf. (9) .	Ginoux de Fermon, de la Billiais, de Juigné, Le Cour, Gaudin Gab., de Cazenove de Pradine, de la Ferronnays, de la Rochette, de Lareinty.
Loiret (6). . . .	Bernier, Viger, Cochery G., Augère, Rabier, Lacroix
Lot (4).	Murat (le comte), de Valon, Dufour (le baron), de Lamberterie (le baron).
Lot-et-Gar (5) . .	Fallières, Sarrette, Deluns-Montaud, Leygues, de Mondenard.
Lozère (3) . . .	Pélisse, Jourdan, Bourillon.
Maine-et-Loire (8) .	de Maillé (le comte), de Solan, Merlet, de la Bourdonnaye (le vicomte), Berger, Fairé, de Terves (le comte), général de Lacretelle.
Manche (8) . . .	Rauline, de la Martinière, Chevalier, Bouvattier, Gaudain de Villaine, Liais, de Mesnildot, Riotteau.
Marne (6). . . .	Derevoge, Faure Hip , Guyot P , Blandin, Mennesson, Bourgeois.
Marne (Haute) (4) .	Dutailly, Steenackers, Vitry, Roret.
Mayenne (5). . .	Leblanc, Bigot, de Vaujuas (le marquis), de Planazet, Barouille.
Meurthe-et-M. (6) .	Mézières, Noblot, Viox, Munier, Duvaux, Cordier Julien
Meuse (5). . . .	Buvignier, Royer, J. Develle, Gillet, Poincaré.
Morbihan (8). . .	Du Bodan, de Léon (le prince), Albert de Mun, de Lanjuinais (le comte), Martin Jh, de Lamarzelle, Caradec, Lorois.

Nièvre (5). . . .	MM. Turigny, Hérisson, Laporte, Ducoudray, Berger.
Nord (20). . . .	Le Roy Félix, Maurice Louis, Des Rotours, Renard, Legrand Louis, Jonglez, Le Gavrian, de Martinprey, Morel Jh, Lefèvre-Pontalis, Déjardin, de Frescheville, Bergerot, Thellier de Poncheville, Trystram. P. Legrand, M. Lecomte, général Boulanger et N.
Oise (6)	De Mouchy (le duc), L. Chevreau, Robert de Laigle (le comte), L. Martin, Genet de Chatenay, Duchesne Albert.
Orne (6)	De Mackau (le baron), Gévelot, Dugué de la Fauconnerie, de Turenne (le vicomte), de Lévis-Mirepoix (le vicomte), Christophle,
Pas-de-Calais (12).	Dellisse, Hermary, Levert, Lefebvre du Prey, Tailliandier, Sens, de Rosamel, de Partz (le marquis), de Lhomel, de Clercq, Ribot, Camescasse.
Puy-de-Dôme (9, .	Barrière, Gomot, Leguay, Laville, Gaillard, Guyot-Dessaigne, Duchasseint, Chantagrel, Blatin.
Pyrénées (*B*) (6) .	d'Ariste, Labat, Harispe, de Luppé, de Laborde-Noguez, Vignancourt.
Pyrénées (*H*) (4). .	Cazeaux, de Breteuil (le marquis), Féraud, Soucaze.
Pyrénées-Or. (3) .	Vilar, Brousse Em., Floquet Charles.
Rhin (*H*) *Belfort* (2)	Viellard Arm., Keller.
Rhône (11) . . .	Ballue, Thiers, Marmonier, Million, Chavanne, Thévenet, Lagrange, Guillaumou, Burdeau, Jacquier, Chépié.
Saône (*Haute*) (5) .	Baïhaut, G. Marquiset, Levrey, Versigny, Mercier
Saône-et-L (9) . .	Sarrien, Guillemaut, de Lacretelle, Boullay, Loranchet, Boysset, Simyan, Prudon, Magnien.
Sarthe (7). . . .	Leporché, d'Aillières, Cavaignac, Paillard-Ducléré, Legludic, de la Rochefoucauld, Galpin.
Savoie (4). . . .	Horteur, Blanc P^re^, Carret J., Roche Jules.
Savoie (*Haute*) (4) .	Duval César, Folliét, Ducroz, Brunier.
Seine (38). . . .	Lockroy, Anatole de la Forge, Allain-Targé, Barodet, Lefèvre Ern., Farcy, de Lanessan, Frébault, F. Passy, Forest, B. Raspail, Brelay, Mathé, G. Casse, S. Lacroix, Delattre, Bourneville, Tony-Révillion, Lafont, Villeneuve, Laisant, de Hérédia,

	MM C. Dreyfus. Yves Guyot, Michelin, Roque de Filhol, Pichon. Hude, Camélinat, Basly, Labordère, Maillard. Millerand, de Douville-Maillefeu, Achard, Brialou, Gaulier, Mesureur.
Seine-Infér. (12) .	P. Casimir-Périer, Lechevallier, Faure Félix, Le Souët, Waddington, Dautresme, Duvivier. Ricard L., Thiessé, Trouard-Riolle, Siegfried, Lyonnais.
Seine-et-Marne (5).	Prevet, Lefebvre Auguste, Gastellier, Montaut, Humbert Fr.
Seine-et-Oise (9) .	Barbe, Remoiville, de Jouvencel, Colfavru, Hubbard, Vergoin, Barré, Périllier, de Mortillet
Sèvres (Deux) (5) .	De la Porte, Ant. Proust, Jouffrault, Richard G., Goirand.
Somme (8) . . .	Blin de Bourdon, de Dompierre d'Hornoy, Descaure, Briet de Rainvilliers, Jametel, d'Estourmel, Goblet R., N
Tarn (6)	Jaurès. Bernard-Lavergne, Reille (le baron), Cavalié, Compayré, Héral.
Tarn-et-Garonne (4)	Prax-Paris, Arnault, Trubert, Lasserre.
Var (4)	Clémenceau, Daumas, C. Raspail, N.
Vaucluse (4). . .	St-Martin, Gaillard, Michel. Laguerre.
Vendée (7) . . .	Le Roux, Maynard de la Claye, de Baudry-d'Asson, Bourgeois, Sabouraud, Godet de la Riboullerie, de la Bassetière.
Vienne (5) . . .	Gusman Serph, Lecointre, Pain, de Soubeyran, Creuzé
Vienne (*Haute*) (5) .	Périn G., Daniel-Lamazière, Ranson G., Pressat, Planteau.
Vosges (6) . . .	Méline, de Pontlevoy, Brugnot, Bresson, J. Ferry, Alb Ferry.
Yonne (6) . . .	Javal Em., Dethou Al., Houdaille, Duguyot, Bonnerot, Hervieu.
Alger (2)	Letellier Alf., Bourlier Ch.
Constantine (2) . .	Thomson, Treille.
Oran (2)	Etienne, Sabatier.
La Martinique (2) .	Hurard, Deproge.
La Guadeloupe (2) .	Gerville-Réache, Sarlat.
La Réunion (2) . .	De Mahy. Dureau de Vaulcomte.
L'Inde française (1)	Alype Pre.
La Guyane (1) . .	Franconie.
Le Sénégal (1) . .	Gasconi.
La Cochinch. fr. (1).	N.

ADRESSES (à Paris)

DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Dellisse, rue Delaborde, 48 ;
Hermary, rue Saint-Placide, 45 ;
Levert, boulevard Malesherbes, 105 ;
Lefebvre du Prey, rue Radziwill, 31 ;
Tailliandier, rue de Mailly, 6 ;
Sens, Grand-Hôtel, boulevard des Capucines ;
De Rosamel, rue Jacob, 50 ;
De Partz (le marquis), rue Cassette, 24 ;
De Lhomel, Grand-Hôtel, boulevard des Capucines ;
De Clercq, rue Masseran, 5 ;
Ribot, rue Jouffroy, 65 ;
Camescasse, rue de Phalsbourg, 17.

CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat donne son avis : 1° sur les projets d'initiative parlementaire que les Assemblées législatives jugent à propos de lui renvoyer ; 2° sur les projets de loi préparés par le Gouvernement et qu'un décret spécial ordonne de soumettre au Conseil d'Etat ; 3° sur les projets de décret et, en général, sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Président de la République ou par les Ministres. — Il est appelé nécessairement à donner son avis sur les règlements d'administration publique. — Il exerce toutes les attributions qui étaient conférées à l'ancien Conseil d'Etat par les lois et règlements qui n'ont pas été abrogés.— Il statue souverainement sur les recours en matière contentieuse administrative et sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoir formées contre les actes des diverses autorités administratives.

Le Conseil d'Etat est composé : du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, président ; de 32 Conseillers d'Etat en service ordinaire ; de 18 Conseillers d'Etat en service extraordinaire ; de 30 Maîtres des requêtes ; d'un Secrétaire général ayant titre et rang de Maître des requêtes ; de 36 Auditeurs, d'un Secrétaire spécial du contentieux.— Les Ministres ont rang et séance à l'assemblée générale du Conseil d'Etat ; chacun d'eux a voix délibérative en matière non contentieuse, pour les affaires ressortissant à son ministère.

Président du Conseil d'Etat : M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, au Ministère de la Justice,

Vice-président : M. Laferrière, C. ✱.

Composition des sections du Conseil d'Etat.

SECTION DE LÉGISLATION, DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président : M. Tétreau, O. ✱.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Courcelle-Seneuil, ✱, Victor Chauffour, Paul Dupré, ✱, Colonna-Ceccaldi, O. ✱, Camille Sée, ✱.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Jacquin, O. ✻, Francis Charmes, O. ✻, Bard, O. ✻.
Secrétaire : M. Salin.

SECTION DU CONTENTIEUX.

Président : M. Berger, O. ✻.
Conseillers d'Etat : MM. Bertout, O. ✻, Braun, O. ✻, Chante Grellet, ✻, Georges Bousquet, ✻, Cazelles, C. ✻, Duval, O. ✻.
Secrétaire : M. Darnault, ✻.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Président : M. Collet, C. ✻.
Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Lamé Fleury, O. ✻, du Mesnil, C. ✻, Hippolyte Duboy, O. ✻, Albert Delmas, O. ✻, Roussel, ✻.
Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Buisson, O. ✻, L. Herbette, C. ✻, Dumay, ✻, Bouffet, ✻.
Secrétaire : M. de Gislain, ✻.

SECTION DES FINANCES, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Président : M. Blondeau, G. O. ✻.
Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. le général Mojon, O. ✻, Georges Coulon, Paul Dislère, C. ✻, Marques di Braga, O. ✻, vice-amiral Cloué.
Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Pallain, O. ✻, Boutin, O. ✻, de Liron d'Airoles, O. ✻, Prioul, O. ✻, Catusse, O. ✻, Fournier, G. ✻, général de Saint-Germain, C. ✻.
Secrétaire : M. Walski.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Président : M. Alfred Picard, C. ✻.
Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Chauchat, O. ✻, Chabrol, O. ✻, Léon Béquet, ✻, Rousseau, O. ✻, Cotelle, ✻.
Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Tisserand, C. ✻, Nicolas, C. ✻, Gouzay, O. ✻.
Secrétaire : M. Hébert.

BUREAU DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE PRÈS LE CONSEIL D'ÉTAT.

Président : M. Ch. Périer ; MM. Griolet, Alicot, Bidoire, Collin, ✻, administrateur de l'enregistrement, Roullier, Péradon, ✻.
Secrétaire : M. Darnault.

TRIBUNAL DES CONFLITS.

Le Tribunal des conflits, rétabli par la loi du 24 mai 1872 sur le Conseil d'Etat, qui a remis en vigueur la loi du 4 février 1850, est chargé de régler les conflits d'attributions qui s'élèvent entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Membres du Tribunal.

MM. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, président ; Collet, C. ✻, président de section au Conseil d'Etat, vice-président.
Membres élus par le Conseil d'Etat : MM. Berger, O. ✻, président de section au Conseil d'Etat ; Braun, O. ✻, conseiller d'Etat.

Membres élus par la Cour de cassation : MM. de Larouverade, O. ✱, Ballot-Beaupré, O. ✱, Greffier, O. ✱, conseillers à la Cour de cassation,

Membres élus par le Tribunal : MM. Chambareaud, ✱, conseiller à la Cour de cassation, Chabrol, O. ✱, conseiller d'Etat.

Commissaires du Gouvernement.

MM. Marguerite, C. ✱, maître des requêtes au Conseil d'Etat; Loubers, ✱, avocat à la Cour de cassation. — Secrétaire : M. Quentin, chef de bureau au Conseil d'Etat.

CORPS D'ARMÉE

La France est divisée en 18 grands commandements militaires ou corps d'armée correspondant à un même nombre de circonscriptions régionales.

L'Algérie forme le 19e corps d'armée.

NUMÉROS des corps.	QUARTIER GÉNÉRAL	COMMANDANTS.
		MM. les généraux de division :
1er	Lille.	Jamont, G. O. ✱.
2e	Amiens.	de Cools, G. O. ✱.
3e	Rouen.	de Guiny, G. C. ✱.
4e	Le Mans	Thomassin, C. ✱.
5e	Orléans.	Blot, G. O. ✱.
6e	Châlons-sur-Marne.	de Miribel, G. O ✱.
7e	Besançon.	Logerot, G. C. ✱.
8e	Bourges.	Galland, C. ✱.
9e	Tours	Villain, G. O. ✱.
10e	Rennes.	Hanrion, G. O. ✱.
11e	Nantes	Forgemol de Bostquenard, G. O. ✱.
12e	Limoges.	de Launay, C. ✱.
13e	Clermont-Ferrand.	Warnet, C. ✱.
14e	Lyon.	Davouts, duc d'Auërstadt, G.C. ✱, gouvr milit. de Lyon.
15e	Marseille.	Japy, G. O. ✱.
16e	Montpellier.	Bon de Berge, C. ✱.
17e	Toulouse.	Bréart, C. ✱.
18e	Bordeaux.	Cornat, G O. ✱.
19e	Alger	Delebecque, G. O. ✱.
	Paris	Saussier, G. O. ✱, ✱, gouvernr militaire de Paris.
	Brigade d'occupation de Tunisie.	Saint-Marc, O. ✱.

Division administrative de la France.

Le territoire français est divisé en 86 départements (non compris l'Algérie et le territoire de Belfort), en 362 arrondissements, subdivisés en 2,871 cantons et en 36,121 communes. La population, d'après le dénombrement de 1886, est de 38,218,903 habitants.

Chaque département a un Préfet, un Secrétaire général et un Conseil de Préfecture, nommés par le Chef de l'Etat sur la présentation du Ministre de l'Intérieur, et un Conseil général de département élu et composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département.

Il y a, par arrondissement, un Sous-Préfet nommé par le Chef de l'Etat et exerçant son autorité sous les ordres du Préfet (l'arrondissement chef-lieu est administré directement par le Préfet), et un Conseil d'arrondissement, élu comme le Conseil général, et dont les attributions restent fixées conformément aux lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838.

Le canton n'a pas d'administration spéciale.

Dans chaque commune, il y a un Maire avec un ou plusieurs Adjoints et un Conseil municipal, dont la composition varie selon l'importance de la population. Les Maires et les Adjoints sont élus dans toutes les communes par le Conseil municipal et choisis parmi les membres de cette assemblée (Loi du 5 avril 1884).

Il y a un Adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, 2 dans celles de 2,501 à 10,000. Dans les communes d'une population supérieure, il y a un Adjoint de plus par chaque excédent de 25,000 habitants, sans que le nombre des Adjoints puisse dépasser 12, sauf en ce qui concerne la ville de Lyon, où le nombre des Adjoints est porté à 17.

Le Conseil municipal compte 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous; 12 dans celles de 501 à 1,500 habitants; 16 dans celles de 1,501 à 2,500 habitants; 21 dans celles de 2,501 à 3,500 habitants; 23 dans celles de 3,501 à 10,000 habitants ; 27 dans celles le 10,001 à 30,000 habitants ; 30 dans celles de 30,001 à 40,000 habitants ; 32 dans celles de 40,001 à 50,000 habitants ; 34 dans celles de 50,001 à 60,000 habitants ; 36 dans celles de 60,001 et au-dessus. A Paris, le Conseil municipal se compose de 80 membres. Les Conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans et ne se trouvant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi.

Les Conseils municipaux s'assemblent en session ordinaire quatre fois l'année : au commencement de février, mai, août et novembre.

LISTE DES PRÉFETS EN EXERCICE

dans les départements.

Ain . . MM.	Joliet G., ✱.
Aisne . . .	Proudhon, ✱.
Allier . . .	Duflos, ✱.
Alpes (*B.*) .	Tardy, ✱.
Alpes (*H.*) .	Arnaud.
Alpes-Mar.	Henry, O. ✱.
Ardèche. . .	Gilliot.
Ardennes . .	Joucla-Pelous, ✱.
Ariège . . .	de Malherbe, ✱
Aube. . . .	Mastier, ✱.
Aude. . . .	Viguié.
Aveyron . .	Bonnier.
Bouches-du-R.	Lagarde, C. ✱.
Calvados . .	Rivaud, ✱.
Cantal . . .	de Vasson.
Charente . .	Christian, O. ✱
Charente-Inf .	Chapron, O. ✱.
Cher. . . .	Duclaud, ✱.
Corrèze. . .	Drouin.
Corse . . .	Frémont, ✱.
Côte-d'Or . .	Michel, ✱.
Côtes-du-N. .	Massat.
Creuse . . .	Monteil Edgar.
Dordogne . .	Fournier P., ✱.
Doubs . . .	Graux Gve, ✱.
Drôme . . .	Strauss.
Eure. . . .	Galtié, O. ✱.
Eure-et-Loir .	Desprez.
Finistère . .	Berniquet, O ✱.
Gard. . . .	Grimanelli, ✱.
Garonne (*H.*) .	Cohn, O ✱.
Gers. . . .	Boudet.
Gironde. . .	de Selves, O. ✱
Hérault. . .	Pointu, O. ✱.
Ille-et-Vilaine.	Cte de Brancion, C. ✱
Indre . . .	Paitel, ✱.
Indre-et-Loire	Le Mallier, O. ✱.
Isère. . . .	G. Delatte, ✱.
Jura. . . .	Ducos.
Landes . . .	Mascle
Loir-et-Cher .	Vatin.
Loire . . .	Bargeton, O. ✱.
Loire (*H.*) . .	Hélitas, ✱.
Loire-Inf . .	Glaize, O. ✱.
Loiret . . .	Bœgner, O ✱.
Lot . . MM.	Bévérini-Vico.
Lot-et-Gar . .	Bès de Berc, ✱.
Lozère . . .	Bonnefoy-Sibour, ✱
Maine-et-Loire	Bardon, ✱
Manche. . .	Floret, O. ✱.
Marne . . .	Baudran, ✱.
Marne (*H.*). .	Delpech
Mayenne . .	Blondin, O. ✱.
Meurthe-et-M.	Stéhelin, O ✱.
Meuse . . .	Soinoury
Morbihan . .	Demangeat, ✱
Nièvre . . .	Grenier, ✱.
Nord . . .	Saisset-Schneider, ✱
Oise	Doucin, ✱.
Orne. . . .	Leroux G., ✱.
Pas-de-Calais .	Vel-Durand, O. ✱.
Puy-de-Dôme.	Firbach, O. ✱.
Pyrénées (*B.*) .	Deffès. ✱.
Pyrénées (*H.*)	Colomb
Pyrénées-Or .	Lafargue.
Rhin-Belfort .	Ardisson
Rhône . . .	J. Cambon, O. ✱.
Saône (*H.*).	Sée Eugène, ✱.
Saône-et-Loire.	Landard, ✱.
Sarthe . . .	Alapetite
Savoie . . .	Lefebvre du Grosriez, ✱
Savoie (*H*). .	Granet Paul, ✱.
Seine. . . .	Poubelle, C. ✱.
Seine-Infér. .	Hendlé. C ✱.
Seine-et-Marne	Reboul, ✱.
Seine-et Oise .	de Girardin, O ✱.
Sèvres (*Deux*)	Grenier.
Somme . . .	Ligier, ✱.
Tarn. . . .	Pabot-Chatelard.
Tarn-et-Gar .	Masclet, ✱.
Var . . .	Ausset.
Vaucluse . .	Bret L. ✱.
Vendée . . .	Robert.
Vienne . . .	Cleiftie, ✱.
Vienne (*H*). .	Faure, ✱.
Vosges . . .	Gentil.
Yonne . . .	Boudier.
Alger . . .	Henri Paul, ✱.
Constantine .	Mengarduque, ✱.
Oran . . .	Dunaigre, ✱.

PREMIÈRE PARTIE

ADMINISTRATION

Organisation et personnel des divers Services publics, des Etablissements de bienfaisance et des Institutions agricoles, commerciales, industrielles et littéraires du département.

DÉPARTEMENT

Le département du Pas-de-Calais fait partie de la 1re région de corps d'armée, dont le quartier général est à Lille, de la 1re légion de gendarmerie, du 1er arrondissement maritime (Cherbourg) et du 7e arrondissement forestier (Amiens) ; il ressortit à la Cour d'appel de Douai et à l'Académie de Lille ; forme l'évêché d'Arras, suffragant de Cambrai, et, avec les départements de la Somme et de l'Oise, un arrondissement minéralogique qui a pour chef-lieu Arras.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

L'administration départementale a été organisée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Un Préfet, à la nomination du Chef de l'Etat, est seul chargé de l'administration du département ; il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique ; enfin le Préfet est le représentant du Pouvoir exécutif dans le département et il est, en outre, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale instituée par les articles 1 et 2 de la loi du 10 août 1871.

Un Secrétaire général, également à la nomination du Chef de l'Etat, signe les expéditions, veille à la conservation des archives et peut, outre les attributions déterminées qui lui sont propres, remplir par délégation une partie des attributions du Préfet.

Le département du Pas-de-Calais a été successivement administré par les Préfets dont les noms suivent (1) :

MM. Poitevin-Maissemy (an VIII). — Le général baron de la Chaise (an XI). — Le baron de Laussal (22 mars 1815, n'a pas été installé). — Le baron Roujoux (6 avril 1815). — André Dumont (17 mai 1815). — Le comte de Castéja (26 juin 1815). — Le baron Malhouet (14 juillet 1815). — Le baron Siméon (1818). — Le vicomte Blin de Bourdon (1824). — Cahouet (1830). — Le baron de Talleyrand (1831). — Le baron Nau de Champlouis (1833). — Gauja (1840). — Desmousseaux de Givré (1841) — Mercier (1847). — Degeorge Frédéric, commissaire général du Gouvernement (le 29 février 1848). — Degouve-Denuncques (2 juin 1848). — Fresneau (1849). — Combe-Sieyès (1851). — Le comte Victor du Hamel (1852). — Le comte de Tanlay (1854), décédé en activité de service le 24 février 1864. — Levert (1864). — Alph. Paillart (1866), démissionnaire le 4 septembre 1870. — Emile Lenglet (du 5 septembre 1870 au 5 février 1871). — Le comte de Rambuteau (du 7 avril 1871 au 19 juin 1874). — Darcy (du 20 juin 1874 au 21 mars 1876). — Tenaille-Saligny (du 22 mars 1876 au 18 mai 1877). — Poizat (du 19 mai au 18 décembre 1877) — E. Camescasse (du 21 décembre 1877 au 25 janvier 1880). — G. Bihourd (du 25 janvier 1880 au 21 octobre 1883).

(1) Voir pour plus de détails la liste publiée à la page 26 de l'*Annuaire* de 1873.

PRÉFECTURE.

Préfet du Pas-de-Calais.

M. VEL-DURAND, O. ✻.

Secrétaire-général.

M. SAGEBIEN, rue d'Amiens. 92.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Les Conseils de Préfecture ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII pour aider les Préfets de leurs avis, exercer les actes de tutelle à l'égard des communes et des établissements publics et statuer sur le contentieux administratif. Ils forment en réalité les tribunaux de première instance de la justice administrative.

En exécution d'un décret du 30 décembre 1862 et d'un autre décret, en date du 18 juillet 1865, qui a réglé le mode de procéder devant les Conseils de Préfecture, les audiences de ces Conseils, statuant sur les affaires contentieuses, sont publiques. Après le rapport fait sur chaque affaire par un des Conseillers, les parties peuvent présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. Le Secrétaire général remplit près du Conseil les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Président : M. le PRÉFET. — *Vice-président* : M. Paul LECESNE, conseiller, rue des Capucins, 7.

Conseillers : MM. ANGENAULT, rue de Turenne, 21 ; VERGÉ, boulevard Crespel, 8, et SERR, place du Théatre, 17.

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe : M. Jacquerot, secrétaire-greffier, à Arras; employé auxiliaire : M. Jousse, rue du Moulinet, 11.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil général a été institué par la loi du 28 pluviôse an VIII. Son organisation et ses attributions, réglées primitivement par les lois des 22 juin 1833, 10 mai 1838, 18 juillet 1866 et 23 juillet 1870, ont reçu de très larges développements par la loi du 10 août 1871, qui inaugure, en quelque sorte, la décentralisation départementale.

Le Conseil général du Pas-de-Calais est actuellement composé ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord) .	MM. Legrelle Em., ✻, maire d'Arras.
Arras (sud) .	Leloup, propriétaire à Arras.
Bapaume . .	Deusy, propriétaire à Arras.
Beaumetz-l-L.	Rose, notaire à Beaumetz-lez-Loges.
Bertincourt .	le marquis d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, maire d'Havrincourt.
Croisilles . .	Boisleux H., propriétaire à Wancourt.
Marquion . .	Godefroy, maire d'Ecourt-St-Quentin.
Pas	le comte de Pas, propriétaire à Pas.
Vimy	Taillandier, député, maire de Fresnoy.
Vitry-en-Artois	Evrard André, propriétaire, agriculteur à Corbehem.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune . .	MM. Haynaut, Dr en médecine à Béthune.
Cambrin. . .	Lesage L., maire de Cambrin.
Carvin. . . .	de Clerq, député, maire d'Oignies.
Houdain. . .	Leroy Alfred, ✻, maire de Bruay.
Laventie . .	Lebleu, maire de Sailly-sur-la-Lys.
Lens	Déprez, maire d'Harnes.
Lillers. . . .	Fanien Ov., maire de Lillers.
Norrent-Font.	Vast, maire de St-Hilaire-Cottes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Boulogne (n.).	MM. Baudelocque, maire de Boulogne.
Boulogne(s.) .	Ovion père, ✻, docteur en médecine à Boulogne.
Calais (nord-o.)	Dewavrin, ancien notaire à Calais.
Calais(sud-est)	Guyot Louis, Dr en médecine à Calais.
Desvres . . .	de Cormette, ✻, maire d'Henneveux.
Guînes . . .	Boulanger-Bernet ✻, propr. à Andres.
Marquise. . .	Pérus, notaire, maire de Marquise.
Samer. . . .	Huret-Lagache, ✻, maire de Condette.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne. .	MM. Guyot-Laligant, maire d'Ecquemicourt.
Etaples . . .	Moleux Jules, juge au trib. de la Seine.
Fruges . . .	Boudenoot, ingénieur des mines, boulevard St-Germain, 188, à Paris.
Hesdin. . . .	Boucher-Cadart, ✱, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, rue de Presbourg, 19, à Paris.
Hucqueliers .	Moitier Ch., notaire à Hucqueliers.
Montreuil . . .	Sailly, ✱, maire d'Ecuires.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire.	MM. Labitte, propriétaire, cultivateur à Aire.
Ardres. . . .	Brémart P., propr., maire de Louches.
Audruick . .	Bouret, maire de Zutkerque.
Fauquembergues	Jonnart Célestin, commissaire du Gouvernement près le Conseil de Préfecture de la Seine, rue Miroménil, 80, à Paris.
Lumbres. . .	C. Quenson de la Hennerie, propriétaire, maire de Nielles-lez-Bléquin.
St-Omer (n.) .	Lefebvre du Prey, député à St-Omer.
St-Omer (sud).	L. Duhamel, avocat, 91, rue Jouffroy, à Paris.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. . .	MM. Mathieu Auguste, maire de Camblin-l'Abbé.
Auxi l-Château	Beaussart, maire d'Auxi-le-Château.
Avesnes-l-Comte	Petit Amédée, président du tribunal civil de Béthune.
Heuchin. . .	le marquis de Partz de Pressy, député à Equirre.
Le Parcq . .	Carpentier Ch., maire de Noyelles-lez-Humières.
St-Pol. . . .	G. Graux, à Hesdigneul (Béthune).

Bureau du Conseil général.

La loi du 22 juin 1833, art. 12, attribuait aux Conseils généraux l'élection de leurs bureaux, et il n'avait été rien changé à cette disposition par le décret du 3 juillet 1848. Sous l'empire de la loi du 7 juillet 1852, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Conseils généraux étaient nommés par le Chef de l'Etat, pour chaque session, et choisis parmi les membres de ces Conseils

L'article 25 de la loi organique du 10 août 1871 dispose que, à l'ouverture de la session d'août, le Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, nomme, au scrutin secret et à la majorité absolue, son président, un ou plusieurs vice-présidents et ses secrétaires, les fonctions du bureau ainsi nommé devant durer jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

De 1833 à ce jour, le Conseil général du Pas-de-Calais a eu successivement pour présidents :

MM. Corne (1833) ; le Sergeant de Bayenghem (1834 à 1836) ; Gosse de Gorre (session extraordinaire de 1837) ; le Sergeant de Bayenghem (1837 à 1841) ; Al. Adam (1841 à 1847) ; Piéron (session extraordinaire de 1848) ; Hipp. Plichon (1848 à 1851) ; Al. Adam (1852 à 1866) ; le marquis d'Havrincourt (1867 à 1869) ; Martel (session extraordinaire de 1870) ; Victor Hamille (1871 à 1880) (session d'avril) ; le marquis d'Havrincourt (1880-1881) ; Devaux (1881, 1882 et 1883) (session d'avril); Ansart du Fiesnet (1883 à 1886) ; Boucher-Cadart (1887 à 1888).

Le bureau du Conseil général est actuellement composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Boucher-Cadart, ✱.

Vice-Présidents : MM. G. Graux et Déprez.

Secrétaires : MM. Leloup et Jonnart.

Commission départementale.

Entre autres innovations, la loi organique du 10 août 1871 dispose que le Conseil général élit dans son sein, à la fin de chaque session d'août, une Commission départementale, composée de quatre membres au moins et de sept au plus, et qui comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les Conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement.

Le Conseil général a décidé, dans sa séance du 21 août 1883, que le nombre des membres de la Commission départementale, instituée par l'article 2 de ladite loi, serait porté de six à sept dans le Pas-de-Calais.

Cette Commission a des attributions assez étendues spécifiées dans

la loi dont les principales dispositions ont été publiées dans l'*Annuaire* de 1872. Elle est présidée par le plus âgé de ses membres ; elle élit elle-même son secrétaire. Elle se réunit au moins une fois par mois.

La Commission est actuellement ainsi composée :

MM Leloup (Arras), Haynaut (Béthune), Baudelocque, président (Boulogne), Boudenoot (Montreuil), Jonnart, secrétaire (St-Omer), G. Graux et Petit, Amédée (St-Pol).

Séries de renouvellement.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseillers généraux sont nommés pour six ans : ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans et indéfiniment rééligibles. En cas de renouvellement intégral, à la session qui suit le renouvellement, le Conseil général divise les cantons du département en deux séries, en répartissant, autant que possible, dans une proportion égale, les cantons de chaque arrondissement entre chacune des séries, et il procède ensuite à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement des séries.

Cette formalité a été accomplie dans la séance du 7 novembre 1871 et a donné les résultats suivants :

1re Série, renouvelable en 1892. — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez Loges, Vimy, Vitry. — Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers. — Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais (N.-O. et S.-E.) Desvres. — Campagne, Etaples, Montreuil. — Ardres, Audruick, Fauquembergues. — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

2e Série, renouvelable en 1889. — Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas. — Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes. — Guînes, Marquise, Samer. — Fruges, Hesdin, Hucqueliers. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud). — Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

Liste, par ancienneté, des membres du Conseil général.

1845, marquis d'Havrincourt, O. ✻. — 1867, Lebleu, marquis de Partz de Pressy — 1870, de Clercq. — 1871, Leloup, Deusy, Duhamel. — 1875, G. Graux. — 1877, Déprez, Boucher-Cadart, ✻, C. Quenson, Beaussart. — 1878, Legrelle, ✻, de Cormette, ✻. — 1879, H. Boisleux. — 1880, Tailliandier,

Pérus — 1881, Bouret, Fanien Oy. — 1883, Godefroy, le comte de Pas, Boulanger-Bernet, ✱, Huret-Lagache, ✱, Moitier, Labitte (2e fois), élu une première fois les 11 et 12 juin 1870, a pris part à la session extraordinaire du 1er octobre de la même année ; Lefebvre du Prey, Petit Amédée. — 1885 (janvier), Boudenoot ; (août), Vast (2e fois), élu une première fois, le 7 mars 1880, a siégé jusqu'au mois d'août 1883 ; (octobre), Brémart P. — 1886 (1er août), Rose, Evrard André, Haynaut, Lesage L., Baudelocque, Guyot-Laligant, Moleux J., Jonnart C., Carpentier Ch ; (31 octobre), le docteur Ovion père, ✱ ; (19 décembre), Mathieu Aug. — 1887 (17 avril), Dewayrin ; (24 avril), le docteur Guyot — 1888 (22 avril), Sailly ; (7 octobre), Leroy Alfred, ✱.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Cabinet du Préfet.

Attributions : Affaires confidentielles et réservées. — Débits de tabac. — Honneurs et préséances. — Légion d'honneur. — Personnel. — Presse politique.

Chef de cabinet : M. BEAUMONT, à la Préfecture.

1re division (Secrétariat).

Chef de division : M. BRUYANT, rue Baudimont, 48.

1er BUREAU (administration générale).

Attributions : Agriculture. — Assistance publique. — Beaux-Arts. — Cimetières. — Commerce et industrie. — Cultes. — Elections. — Evènements malheureux et imprévus. — Hospices et bureaux de bienfaisance (personnel). — Institutions de prévoyance. — Médecine de bienfaisance. — Poids et mesures. — Postes et télégraphes. — Statistique. — Tabac (culture). — Vaccine gratuite.

Chef de bureau : M. Devillers, rue des Récollets, 13.

Rédacteur : M. Delattre, faubourg d'Amiens.

Expéditionnaires : MM. Torchy, rue St-Aubert, 96 ; Delambre, Place du Marché-au-Poisson, 14.

BUREAU MILITAIRE.

Attributions : Aliénés. — Cercles et sociétés. — Chasse. — Colonisation. — Débits de boissons. — Gardes-champêtres. — Imprimerie et librairie. — Jeunes détenus. — Légalisations. — Loteries. — Passeports. — Police. — Prisons. — Recrutement de l'armée et affaires militaires. — Sapeurs-pompiers. — Surveillance légale.

Chef de bureau : M. Marcadet, rue des Louez-Dieu, 3.

Rédacteur : M. Guy, ✻, rue du 29 Juillet, 9.

2e division (communes).

Attributions : Administration des communes, des fabriques et établissements charitables. — Edifices et travaux communaux. — Voirie urbaine, vicinale et rurale. — Instruction publique.

Chef de division : M. Adry, rue Baudimont, 54.

Chef de bureau : M. Pentel, rue des Fours, 13.

Rédacteurs : MM. Masson, rue de la Fourche, 3 ; Détré, rue du Four-Saint-Adrien, 1 ; Nast, à Sainte-Catherine.

Expéditionnaires : MM. Potier, rue du Bloc, 17, et Pruvost Et., rue du Vent-de-Bise, 24.

Service de la voirie : MM. Thibaut, agent-voyer détaché, chargé du service, rue des Chanoines, 3 ; Capron, expéditionnaire, rue des Gauguiers, 13.

3e division (travaux publics).

Attributions : Bâtiments départementaux. — Canaux et rivières. — Chemins de fer. — Domaines et forêts. — Edifices diocésains. — Mines. — Ports maritimes. — Routes nationales.

Chef de division : M. Bannerot, rue d'Amiens, 31.

Chef de bureau : M. Sallon, rue Baudimont, 70.

Expéditionnaires : MM. Lardeur, rue de Châteaudun, 13 ; Belval, rue du Marché-au-Filet, 22.

4e division (finances).

Attributions : Comptabilité générale et départementale. — Comptabilité de l'instruction primaire (mandats). — Contributions directes.

Chef de division : M. Leclercq, ✻, rue Terrée-de-Cité, 7 *bis* ;

Chef de bureau : M. Pierrepont, rue Saint-Maurice, 16.

Rédacteur : M. Delannoy, rue du Puits-de-Saulty, 10.

Commis de comptabilité : M. Leconte, rue Saint-Aubert, 31.

Expéditionnaires : MM. Loyez, rue Sainte-Claire, 14 ; Davenne, place du Pont-de-Cité, 10 ; Quignon, rue du Refuge-Marœuil, 15 ; Damasse, rue de Châteaudun, 14.

Huissiers : MM. B. Bastide, à la Préfecture ; Em. Loy, rue Terrée-de-Cité, 26 ; Emmanuel J., rue Sainte-Claire, 14.

SOUS-PRÉFECTURES.

Les Sous-Préfets ont aussi été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII. Ils sont nommés par le chef de l'État et ils administrent leur arrondissement sous l'autorité et la direction du Préfet, qui a, en outre, l'administration directe de l'arrondissement chef-lieu.

Sous-Préfets.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Sous-Préfet. M. MERCIER.

MM. Duriez, secrétaire ; — Girault et Clément, employés.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Sous-Préfet : M. LUTAUD.

MM. V. Gros-Moulu, secrétaire ; — Sorot, A. Duval et Holleville Jules, employés ; Béthouart, garçon de bureau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Sous-Préfet : M. LETAILLEUR.

MM. Cavrois, secrétaire ; — Vergriète, Ducatel et Yvart, employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Sous-Préfet : M. SAVOUREUX.

MM. Tanfin Victor, secrétaire ; — Bloëme Lucien, Tumerel et Joly, employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Sous-Préfet : M. FAISANT.

MM. Baillieul, secrétaire ; — Malou et Camus, employés ; — Hernu, garçon de bureau.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838 règlent encore aujourd'hui l'organisation et les attributions des Conseils d'arrondissement. Une loi du 24 juillet 1870 leur a seulement attribué la faculté d'élire leurs président et secrétaire, qui étaient précédemment à la nomination des Préfets.

Les Conseils d'arrondissement tiennent, chaque année, aux époques fixées par le Gouvernement, une session divisée en deux parties. Dans la première, ils délibèrent sur les réclamations auxquelles aurait donné lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réductions formées par les communes ; dans la seconde, ils répartissent entre les com-

munes les contributions directes, mais ils sont tenus de se conformer, dans la répartition de l'impôt, aux décisions rendues par le Conseil général sur la réclamation des communes. Enfin, les Conseils d'arrondissement émettent leurs avis sur divers objets déterminés par la loi et ils peuvent adresser directement au Préfet, par l'entremise de leur président, leur opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche l'arrondissement.

Les Conseils d'arrondissement du Pas-de-Calais sont actuellement composés ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord) MM.	Lenglet Ad., avocat, adj[t] au maire d'Arras.
Arras (sud) . . .	Gerbore, propriétaire à Arras.
Bapaume . . .	Saudemont Norbert, à Bapaume.
Beaumetz-l-L .	Morel Maurice, agricult., maire d'Adinfer.
Bertincourt . .	Méhay, cultivateur à Bertincourt.
Croisilles . . .	Bachelet Henri, ✱, agriculteur à Vaulx-Vraucourt
Marquion . . .	Humez Alph., maire de Sauchy-Lestrée.
Pas	Caudron, maire de Pas.
Vimy	Detournay, maire de Givenchy-en-Gohelle.
Vitry-en-Artois .	Lefebvre Fl., maire d'Etaing.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune . . MM.	Mahieu-Sauvage, adj[t] au maire de Béthune.
Cambrin. . . .	Brasme Ch., maire de Festubert
Carvin.	Delaby P., industriel à Courcelles-l-Lens.
Houdain . . .	Fleury Hipp., maire de Maisnil-lez-Ruitz.
Laventie. . . .	Bavière, maire de Laventie.
Lens	Hugot Arthur, fabr. de sucre à Lens. Gosselin, docteur en médecine à Lens.
Lillers.	Foulon-Thuillier, ind. à Hersin-Coupig.
Norrent-Fontes .	Boulinguez, maire d'Isbergues.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (n.) MM	Bellet Charles, à Boulogne. J. Petit, anc. adj[t] au maire de Boulogne.
Boulogne (sud) .	Poirel-Adam, propriétaire à Boulogne.
Calais (n.-ouest).	Fasquel-Sambourg, à Calais.
Calais (sud-est) .	Cuisinier, ✱, D[r] en médecine à Calais.

Desvres . . . . Vincent F., maire de Desvres.
Guînes . . . . Delattre-Bernet, maire d'Andres.
Marquise . . . Hamerel J., maire d'Audinghen.
Samer. . . . . Fourcroy, propriétaire au Portel.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne. . MM. Morel N., médecin, maire de Campagne.
Etaples . . . . Billiet, ancien maire d'Etaples.
Fruges. . . . Pruvost-Caron, négociant à Fruges.
Annequin, adjoint au maire de Fressin.
Hesdin. . . . . Parenty Charles, maire de Mouriez.
Ridoult Edm., maire de Caumont.
Hucqueliers . . Grard Auguste, maire d'Hucqueliers.
Montreuil . . . Lefèvre H., maire de Tigny-Noyelle.
Enlart Osc., maire d'Airon-St-Vaast

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. . . . . MM. Warenghem, ancien maire d'Aire.
Ardres. . . . . Fasquel P., maire de Zouafques.
Audruick . . . Lambert-Evrard, maire de St-Folquin.
Fauquembergues Bonnière B., ancien receveur de l'enregistrement à Fauquembergues.
Lumbres. . . . Lemoine J., maire d'Hallines.
St-Omer (nord) . Ringot, maire de St-Omer.
Pierret Ed., négociant à St-Omer.
St-Omer (sud) . Hermant-Bouquillion, négoc. à St-Omer.
Platiau Félix, ✱, maire de Longuenesse.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Aubigny. . . MM. Houbart H., ✱, maire de Mingoval.
Auxi-le-Château Boitel, ancien maire de Rougefay
Landry, propriétaire à Ligny-sur-Canche.
Avesnes-l-Comte Dubois, anc. maire d'Avesnes-le-Comte.
Heuchin. . . . Delepouve, médecin à Heuchin.
Martin Arc., maire de Nédonchel.
Le Parcq . . . Tirmarche, maire de Vacquerie-te.
St-Pol. . . . . Danvin, ancien notaire à St-Pol.
Devaux, maire de Siracourt.

Bureaux des Conseils d'arrondissement en 1888.

Arras.	—Président :	M. Gerbore.	—Secrétaire :	M. Lenglet.
Béthune.	—Président :	M. Delaby.	—Secrétaire :	M. Hugot Art.
Boulogne.	—Président :	M. Petit J.	—Secrétaire :	M. Bellet Ch.
Montreuil.	—Président :	M. Billiet.	—Secrétaire :	M. Grard.
St-Omer.	—Président :	M. Herment.	—Secrétaire :	M. Lemoine.
St-Pol.	—Président :	M. Houbart, ✻	—Secrétaire :	M. Tirmarche

Séries de renouvellement.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 22 juin 1833, les membres des Conseils d'arrondissement sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Les cantons de chaque arrondissement sont divisés à cet effet eu deux séries par le Conseil général, à la session qui suit le renouvellement intégral de ces assemblées, et c'est le sort qui fixe l'ordre de ce renouvellement entre les deux séries. Le tirage au sort a eu lieu en séance du Conseil de Préfecture, conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, et il a donné les résultats suivants :

1re Série, renouvelable en 1892. — Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas. — Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes. — Guînes, Marquise. Samer. — Fruges, Hesdin, Hucqueliers. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud) - Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

2e Série, renouvelable en 1889. — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Vimy, Vitry — Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers. — Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais (N.-O. et N -E.), Desvres.—Campagne, Etaples, Montreuil. - Ardres, Audruick, Fauquembergues. — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

Liste, par ancienneté, des membres des Conseils d'arrondissement.

1852, MM. Platiau, ✻, Danvin. — 1864, Hermant-Bouquillion, Devaux. — 1867, Delaby P., Bavière. — 1870, Billiet. — 1871, Jules Petit, Poirel-Adam, Enlart. - 1875, Delattre-Bernet, Boitel. — 1877, Gerbore, Morel N , Lambert-Evrard. — 1879, Vincent. — 1880, Fasquel-Sambourg, Landry. — 1881, Lemoine, Tirmarche. — 1882, Cuisinier, ✻. — 1883, Lenglet, Morel M., Foulon-Thuillier, Boulinguez, Fasquel, Dubois. — 1885, Detournay, Parenty, Grard, Lefebvre H. 188 , Ridoult (avril), Saudemont, Méhay, Bachelet H., ✻, Humez, Cau-

dron, Lefebvre Fl., Mahieu-Sauvage, Brasme Ch., Fleury Hipp., Hugot Art, Hamerel J., Fourcroy, Pruvost-Caron, Annequin, Warenghem, Ringot, Pierret, Houbart H., ✠, Delepouve, Martin Arc. (1er août) ; Bonnière B. (7 novembre), Bellet (19 décembre). — 1887, le docteur Gosselin (23 octobre).

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

ARCHIVES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT.

Le dépôt général des archives du Pas-de-Calais, un des plus riches du nord de la France, et le bureau des archives sont installés dans une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast.

Le bureau est ouvert au public tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les personnes qui se présentent aux archives pour avoir communication de dossiers, doivent remplir, sur un cadre qui leur est remis, une demande motivée.

Archiviste : M. Loriquet, archiviste-paléographe, rue d'Amiens, 88.

Chef de bureau : M. Lavoine ; — employés : MM. Dupré et Brunel.

Commission des archives communales.

La conservation et le classement des archives communales et hospitalières sont confiés à la vigilance des administrations municipales dans chaque commune. Ces administrations sont secondées et guidées, au besoin, dans leur tâche, par l'archiviste du département, qui inspecte, chaque année, les dépôts d'un certain nombre de communes. Les difficultés qui peuvent se présenter sont soumises à une commission spéciale, ainsi composée :

MM. le Secrétaire général de la Préfecture, président ; l'Archiviste du département, inspecteur des archives communales et hospitalières, secrétaire ; Cavrois, ✱, ancien agent-voyer en chef ; Bruyant, chef de la 1re division, à la Préfecture.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Aliénés.

Le Pas-de-Calais ne possède qu'un asile public d'aliénés, situé à St-Venant, où les femmes seules sont reçues.

Les aliénés (hommes) du département sont traités dans l'asile privé de Lommelet, près Lille (Nord). — M. Déprez André, conseiller gé-

néral, maire d'Harnes, représente le Pas-de-Calais au sein de la commission de surveillance de cet établissement.

Médecin-inspecteur de l'asile de Lommelet pour les aliénés du Pas-de-Calais : M. le docteur Haynaut, à Béthune.

Asile d'aliénées de Saint-Venant.

Directeur-médecin : M. le docteur Doursout. — ***Médecin-adjoint*** : M. le docteur N. — ***Elève-interne*** : M. Chevalier P. — ***Receveur*** : M. Maës. — ***Secrétaire*** : M. Duval. — ***Aumônier*** : M. l'abbé N.

Commission de surveillance : MM. Legillon, avocat à Béthune ; le docteur Delelis, à Lillers; Macaire, négociant à Lillers ; Cocud Emmanuel, ✻, médecin militaire en retraite, à Busnes; Lequien, ancien notaire à Béthune.

Asile-hospice des vieillards et des jeunes idiots à Saint-Venant.

L'asile-hospice est réuni à l'asile d'aliénées ponr la direction, mais il a son personnel de service particulier.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Il y a, dans le département, deux hospices dépositaires pour les enfants assistés, l'un à Arras, l'autre à St-Omer. Le premier comprend dans sa circonscription les arrondissements d'Arras, Béthune et St-Pol ; le second, ceux de Boulogne, Montreuil et St-Omer.

L'inspection et la surveillance des enfants assistés sont confiées à un fonctionnaire dont le traitement est à la charge de l'Etat, et qui est, en même temps, chargé de l'inspection de tous les établissements charitables du département.

Le bureau de l'Inspecteur des enfants assistés est installé à la Préfecture.

Inspecteur départemental des enfants assistés et des établissements charitables : M. Carlier Eugène, ✻, rue de la Cognée, 4, à Arras.

Sous-inspecteur : M. Pierret, boulevard Crespel, 10.

Employés au bureau de l'Inspecteur : MM. Torchy et Libouré.

Nourrissons. — Protection des enfants du premier âge.

Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents, est, de la part de l'autorité publique, l'objet d'une surveillance qui a pour but de protéger sa vie et sa santé. Cette surveillance est réglée par une loi du 23 décembre 1874 ; elle est confiée, dans le département, au Préfet, assisté d'un comité, nommé pour trois ans, ayant pour mission d'étudier et de proposer les mesures de protection des enfants.

Le comité départemental, institué par arrêté préfectoral du 30 août 1875, et reconstitué par un arrêté du 16 février 1884, est ainsi composé :

M. le Préfet du Pas-de-Calais, *président*; MM. Deusy et Boisleux, membres du conseil général ; le Dr Trannoy, ✱, vice-président du conseil départemental d'hygiène; Petit, président du tribunal de première instance d'Arras ; Ricouart, membre de la commission administrative des hospices et adjoint au maire d'Arras; Renaud-Cordonnier, ✱, ancien maire d'Arras; Carlier, ✱, inspecteur départemental du service des enfants assistés; Gerbore, conseiller d'arrondissement, membre du bureau de bienfaisance d'Arras; le Dr Leclercq, médecin des épidémies de l'arrondissement d'Arras, conseiller municipal.

Le service du premier âge est confié à M. l'Inspecteur des enfants assistés.

DÉPOT DE MENDICITÉ.

Le département ne possède pas, à proprement parler, de dépôt de mendicité. On désigne sous ce nom une partie des bâtiments de la maison municipale de Refuge d'Arras, où sont envoyés les mendiants les plus incorrigibles et quelques vieillards indigents, moyennant un loyer et un prix de journée payés à la ville par le département.

Directeur : M. Bertrand, directeur de la maison de Refuge. — *Médecin* : M. Trannoy, ✱. — *Aumônier* : M. l'abbé Chevalier, vicaire de St-Jean-Baptiste.

Commission de surveillance du dépôt. — MM. le Maire d'Arras, *président ;* Buissart Ch., l'abbé Dhaussy, Dupont Edm., Gerbore, Vinchon, Coëz, le Dr Leviez et N.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS ET AVEUGLES.

Il existe à Arras une institution des sourds-muets et aveugles, dirigée par les filles de charité de St-Vincent de Paul et dans laquelle le département entretient 30 bourses en faveur des sourds-muets indigents, et 12 bourses en faveur des jeunes aveugles. La durée du cours d'études est de six ans.

La commission de surveillance de cet établissement se compose du Préfet, président ; du Maire d'Arras, membre de droit, et de huit membres nommés pour quatre ans par le Préfet et renouvelables par moitié tous les deux ans. Font actuellement partie de la commission:

MM. Mallez, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; le Dr Trannoy, ✱ ; Ricouart, adjoint au maire d'Arras ; le Dr Leclercq ; Gerbore, conseiller d'arrt ; Becthum-Leducq, propriét. ; H. Trannin, docteur ès-sciences ; Agnès, C. ✠, architecte départemental.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Aux termes de la loi du 5 août 1879, l'administration des hospices est confiée à des commissions administratives, composées du Maire de la commune, membre de droit, président, et de six autres membres, dont deux élus par le Conseil municipal et quatre nommés par le Ministre de l'Intérieur, en cas de renouvellement total ou de création nouvelle, et par le Préfet dans tous les autres cas.

Les délégués du Conseil municipal suivent le sort de cette assemblée, quant à la durée de leur mandat ; les autres membres renouvelables sont nommés pour quatre ans. Chaque année, la commission se renouvelle par quart et ce renouvellement est déterminé par le sort, à la première séance d'installation.

Les commissions nomment elles-mêmes les médecins et autres employés, dont la nomination n'est pas soumise à des règles spéciales.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Becthum-Leducq, vice-président ; Ricouart, de Lannoy, Morel Gustave, Herreng et Bureau père.

Econome : M. Choquet. — *Receveur* : M. de Retz. — *Employés* : MM. Waterlot, secrétaire et archiviste ; Boursier, commis aux entrées; Choquet Auguste, expéditionnaire. — *Aumôniers* : MM. l'abbé Létendart, à l'hôpital ; Mermet, à l'hospice des vieillards.

Hôpital St-Jean. — Médecin en chef : M. Trannoy, ✵. — Médecin en second, chargé du service des incurables : M. Leclercq. — Chirurgien en chef : M. Lescardé. — Chirurgien-adjoint : M. Lestocquoy Alf. — Chirurgien chargé du service des vénériennes : M. Goudemant. — Pharmacien : M. Brégeaut.

Salles militaires : M. Jossot, ✵, médecin principal.

Maternité : Professeur : M. Leviez Alb. — Sage-femme en chef : Mlle Vanvincq Pélagie.

Bapaume. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Peugniez F., Saudemont N., Gaudefroy-Hié, Tétart Edm., Carlier-Godran H., Duflos-Personne.

Secrétaire : M. Véret. — *Receveur* : M. Lequette.

Graincourt-lez-Havrincourt. — Un hospice a été créé dans cette commune par décret du 10 août 1888.

Administrateurs : MM. le Maire, président ; Baratte J., Camiez Arist., Candelier Alb., Coupez P.-A., Delsalle P., Duhamel Al.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Hanon-Sénéchal, Gourdin, Mahieu-Sauvage, Bar-Caron, Lewalle et Riche-

bez P. — *Médecin en chef* : M. Henseval. — *Chirurgien en chef* : M. Haynaut. — *Médecin-chirurgien-adjoint* : M. Boutleux. — *Pharmacien* : M. Lemaire. — *Receveur* : M. Lemaire Oct. — *Econome* : M. Darré F.

Carvin.—*Administrateurs* : MM. le Maire, président; Gauwain V., Legay F., Baudoux Oct., Schneider M., Dupont-Daubresse et Carlier Ch. — *Receveur-économe* : M. H. Leroy.

Lens. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Renard Ch., Stiévenart Art., Hugot Art., Frémicourt-Becquet, Bollaërt Ed., ✻, Lampin Al. — *Receveur* : M. Richart. — *Econome-secrétaire* : M. Grodecœur.

Lillers. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Hulleu N., Lefebvre-Lobry, Macaire H. fils, Théret L., Delelis Ph. et Deletaille Ach. — *Receveur* : M. Guyot. — *Econome* : M. Allexandre.

St-Venant. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Conseil B., Courquin U., Fumery G., Fumery J., Moras Ch. et Demailly L. — *Receveur* : M. Tillard. — *Econome* : M. Graux.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne.—*Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Dambrun E., Audibert N., O. ✻, Martel-Mory, Dr Ovion-père, ✻, Lacour Aug., Boyard Eug.—*Médecin en chef* : M. Jh Gros. — *Chirurgien en chef* : M. Guerlain.—*Chirurgien-adjoint* : M. L. Ovion.—*Médecin-adjoint*: M. Aigre. — *Pharmacien* : M. Séné. — *Aumônier* : M. Gournay.— *Receveur* : M. Aug. Flour.— *Econome* : M. J. Pontier.— *Secrétaire* : M. Barbaux. — *Employés* : MM. Délie, Rose et Robbe.

Calais (Commission unique pour les deux hospices). — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Debette Ant., Delsart G., Dewatre, ✻, anc. offic. de marine, Seys Eug., Vaillant-Noel et Cadart Alb. — *Médecins* : MM. Devot A. J. et Warenghem. — *Receveur* : M. Bodart. — *Secrétaire-contrôleur* : M. Ducloy. — *Econome* : M. Merlent. — *Commis aux écritures* : MM. Guilbert et Wissocq.

Guînes. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Bonvoisin Ch., Rohard J., Watel-Compiègne, Popieul-Bertin, Bourgois, de Guizelin G.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Hesdin. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Condette F., Domont A., Harlé Oscar, Seillier A., Leverd Alf. et Boulard P.— *Médecin* : M. Brullé.— *Receveur* : M. Housse.— *Econome* : M. Brindelle.

Montreuil.— *Administrateurs*: MM. le Maire, président: Capelle Em., Tabar P., Gobert Ap., Leclercq Ch., Dubourg Vict. et Leclercq J. — *Médecin en chef* : M. Hallette. — *Chirurgien* : M. Delplanque L. — *Chirurgien-adjoint* : M. Delplanque H. — *Receveur-économe* : M. Biez Charles.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Dumont H., négociant, Graux Cl., Lennartz Ch., Pauchet Cam., Dumont et Wallart H. — *Aumônier* : M. Lefebvre. — *Receveur* : M. Serlooten. — *Econome* : M. Hanne.

Ardres.— *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Ranson Is., Quéval Alp., Courtois, curé-doyen, Popieul-Clipet, Richebourg Ch. et N.

St-Omer.—*Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Hermant Ch., Lecointe P., Lochtenbourg Ch., , Cortyl-Beesau, Vasseur J., Fournier Ch. — *Médecins* : MM. Wintrebert, Mantel (hôpital St-Louis), Castier (hospice St-Jean), Bachelez (hôpital général et hospice Ste-Anne). — *Pharmacien* : M. Vandenhouck. — *Dentiste* : M. Duchâteau. — *Receveur* : M. Battez. — *Secrétaire-contrôleur* : M. Hanon. — *Econome* : M. Filleul. — *Architecte* : M. Libersalle.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Ansart L., Laly E., Lamiot F., Dorge A., Cavalier Art. et N. — *Médecin* : M. Blaire G.

Auxi-le-Château.— *Administrateurs.*— MM. le Maire, président; Loir Alf., Maincourt J., Dubus L., Decroix Ad., Dequen Em. et N. — *Médecin* : M. Beaussart L.-J. — *Receveur* : M. Ternisien. — *Econome* : M. Froissart.

Frévent : *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Demonchaux Ch., Gaquerre Alp., Locquet Aug., Martel G., Sacleux B., Doyen Ed. — *Médecin* : M. Herbout. — *Receveur* : M. Mercier.

St-Pol. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Didier F. Gaquerre Et., Leclercq M., Locquet G., Maillart G. et Pruvost-Grimbert. — *Médecin* : M. Bornay. — *Receveur* : M.Mullet.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

On désigne sous ce nom les administrations préposées au service des secours à domicile. Les bureaux de bienfaisance ont été institués par la loi du 7 frimaire an V ; ils sont composés de sept membres et

régis comme les hospices par la loi du 5 août 1879, pour ce qui regarde la nomination et le renouvellement de leurs membres. Le Maire de la commune en est aussi le président de droit. Nous ne donnons que le personnel de ces établissements dans les principales villes du département.

Arras. — MM. le Maire, président ; Becthum-Leducq, vice-président ; Gerbore, Lemaître Félix, Thomas A., Ledoux Aug. et Hémery-Beaucourt.

Béthune. — MM. le Maire, président ; Gourdin F., Bar-Caron, Delbarre Théophile, Herreng-Blocquet, Mannessier Aug. et Maeckereel-Catouillart

Lens. — MM. le Maire, président ; Douez Edm., Béhal-Dessaut, Stiévenart, Soing L., Loyraux Ad. et Sauvage Alf.

Boulogne.— MM. le Maire, président ; Evrard Em., Lequeutre F , Lipsin Ad., Patin Eug., Péron Ch. et Lambert.

Calais. — (Commission unique pour les deux bureaux).— MM. le Maire, président ; Ravisse Charles, vice-président ; Pierru H., Seys Eugène, Deras F.-N., Crévecœur Pierre-Louis, Mulard Jean, Apeness H. et Capelle A.

Montreuil.— MM. le Maire, président ; Binsse, Dumont, Vallois, Potez H., Hocq Alp. et François Osc.

St-Omer. — MM. le Maire, président ; Bommier, Dreyfus Em., Gillers Alf., Leurs Fl., Martin-Evrard et Blanquet Eug.

Aire. — MM. le Maire, président ; Lambert Th., Lansoy, Dumont G. Pauchet Rég., Rollin L et N.

St-Pol.— MM. le Maire, président ; Gaquerre Et., Pruvost-Grimbert, Didier F., Bigand D., Polart Georges et Roden Ild.

Comités consultatifs des Etablissements de bienfaisance.

Il y a, au chef-lieu de chaque arrondissement, un Comité consultatif des établissements de bienfaisance, chargé d'éclairer l'administration sur toutes les affaires contentieuses de ces établissements.

Arras : MM. Trannoy père, avocat, Dewilde et Herreng, avoués. — *Béthune :* MM. Halloy, Hulleu et Dupuich Oscar, avocats. — *Boulogne* : MM. Baudelocque. Bellet et Bilbocq, avocats. — *Montreuil* : MM. Capelle Em., Charpentier, avoués, et François. — *St-Omer* : MM. Boistel Amédée, juge honoraire. Cossart P., notaire, et Delpierre, avocat à St-Omer. — *St-Pol* : MM. Roden, Dumont et Désion.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE.

Les sociétés de charité maternelle ont pour but de secourir les femmes indigentes en couches. Cette bienfaisante institution, créée en 1788, a subi des transformations diverses jusqu'au décret du 2 février 1853. Le Pas-de-Calais compte quatre sociétés de charité maternelle auxquelles le Conseil général accorde, chaque année, une subvention de 1,000 fr., et qui viennent en aide annuellement à plus de six cents femmes en couches et à un égal nombre d'enfants nouveau-nés.

Société d'Arras. — *Présidente* : Mme Prévost de Madre. — *Vice-présidente* : Mme Coteau — *Trésorière* : Mme la Supérieure des filles de St-Vincent de Paul - *Secrétaire* : Mme Vinchon.

Société de Calais (nord). — *Présidente* : Mme Isaac-Dathis. — *Vice-Présidente* : Mme Carret-Delsart. — *Secrétaire* : Mme Déjardin-Gody. — *Econome* : Mlle Fauquet. — *Trésorière* : Mme Henry Le Roy.

Société de Calais (sud). - - *Présidente* : Mme Tourneur-Lefebvre — *Vice-présidente* : Mme Cordier-Béco. -- *Trésorière* : Mme West-Forest. — *Econome*: Mme Lechevalier de Préville. — *Secrétaire* : Mme Laby-Capelle.

Société de St-Omer. — *Présidente* : Mme de Laplane. — *Vice-Présidente* : Mme Clarisse. — *Secrétaire-trésorière* : Mme Dumetz-Cumont.

SERVICE SANITAIRE

SERVICE DES ÉPIDÉMIES.

Le service des épidémies, réglé par un arrêté préfectoral du 6 février 1855, est dirigé par sept médecins, dont un au chef-lieu de chaque arrondissement et un à Calais. Ces médecins ont pour auxiliaires les médecins chargés du service médical gratuit. Le Conseil général affecte, chaque année, une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies.

Médecins des épidémies : MM. Leclercq, à Arras ; Haynaut, à Béthune ; Ovion fils, à Boulogne ; Cuisinier, ✱, médecin-adjoint pour l'arrondissement de Boulogne, à Calais ; Hallette, à Montreuil ; Mantel, à St-Omer ; N., à St-Pol.

SERVICE MÉDICAL GRATUIT.

Un arrêté préfectoral du 29 mars 1856, a institué, dans le département, le service des médecins de bienfaisance chargés de soigner

gratuitement les malades indigents des communes rurales dépourvues d'hospice.

Le personnel de la médecine de bienfaisance est composé ainsi qu'il suit (1) :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM.

Allart Ern., à *Pas*. — Couin, Gaudiempré, Hénu, St-Amand, Souastre.

Bailliez, à *Harnes*. — Rouvroy.

Basseux, à *Rivière*. — Ransart.

Blaire Ch , à *Monchy-le-Preux*. — Monchy-le-Preux, Wancourt.

Bossu, à *Fosseux*. — Fosseux, Gouy-en-Artois.

Bresselle P., à *Oisy-le-Verger*. — Oisy-le-Verger (concurremment avec M. Wagon), Palluel.

Bretez, à *Vaulx-Vraucourt*. — Lagnicourt, Morchies, Quéant, Buissy.

Capelle J.-B , à *Hermies* (concurremment avec M Gernez Stéph.), Ruyaulcourt.

Capelle-Gaston, à *Beaumetz-lez-Cambrai*. — Beaumetz-lez-Cambrai.

Capon, au *Transloy*. — Le Transloy.

Carpentier Joseph, à *Fampoux*. — Feuchy, Athies, Fampoux, Gavrelle, Plouvain, Rœux, Pelves.

Cauchy, à *Bapaume* — Bapaume (concurremment avec MM. Guibet, Legrand et Serré), Beugny.

Cornet, à *Graincourt-lez-Havrincourt*. — Graincourt-l-Havrincourt.

Dartus, à *Bertincourt*. — Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lebucquière, Lechelle, Vélu.

Defouilloy, à *Lécluse* (Nord). — Dury, Eterpigny, Marquion, Tortequenne, Gouy-sous-Bellonne.

Dehée, à *Larbret*. — La Herlière, Bailleulmont, Simencourt.

Delay, à *Neuville-St-Vaast*. — Neuville-St-Vaast, Roclincourt.

Demailly, à *Ervillers*. — Ervillers, St-Léger, Sapignies, Béhagnies, Hamelincourt, Gomiecourt, Mory.

Deriencourt, à Agny. — Blairville.

Devillers, à *Bourlon*, — Bourlon, Sains-lez-Marquion.

Dhénin, à *Vimy*. — Thélus (concurr avec M Sélamme), Vimy.

Dumon G , à *Ransart*. — Ransart.

Dupuich D., à *Arleux-en-Gohelle*. — Arleux en-Gohelle, Fresnoy, Bois-Bernard, Willerval, Bailleul-sir-Berthoult, Izel-lez-Equerchin, Neuvireuil, Oppy.

(1) Les noms des médecins qui ont des communes dépendant de deux arrondissements différents, sont indiqués dans chacun de ces arrondissements.

MM

Ficheux, à *Croisilles*. — Hendecourt-lez-Cagnicourt, Croisilles, Noreuil, Bullecourt, St-Martin-sur-Cojeul, Hénin-sur-Cojeul, Chérisy, Boiry-Becquerelle, Ecoust-St-Mein, Fontaine-lez-Croisilles.

François Ern., à *Marœuil*. — Duisans, Anzin-St-Aubin, Marœuil, Etrun, Agnez-lez-Duisans, Dainville, Ecurie.

François Jules, à *Foncquevillers*. — Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne.

Gernez Benoît, à *Mont-St-Eloy*. — Acq, Ablain-St-Nazaire, Carency, Haute-Avesnes, Mont-St-Eloy, Villers-au-Bois.

Gernez Steph. à *Hermies* — Hermies (concurremment avec M. Capelle J.-B.)

Goudemant, à *Arras*. — Arras, (sections B et E), Tilloy-lez-Mofflaines,

Grémont, à *Habarcq* — Habarcq, Wanquetin, Gouves, Montenescourt.

Guibet, à *Bapaume* — Bapaume (concurr. avec MM. Legrand, Serré et Cauchy)

Hannard, à *Orville*. — Amplier, Orville, Halloy, Sarton, Thièvres

Havransart, à *Inchy* — Baralle, Pronville, Inchy (concurr. avec M. Varlet G.)

Heutte, à *Beaumetz-lez-Loges* — Beaumetz-lez-Loges, Simencourt, Warlus, Bailleulval, Basseux, Wailly.

Ledru C., à *Vis-en-Artois* — Riencourt-lez-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Remy, Boiry-Notre-Dame, Cagnicourt.

Legrand Ant., à *Bapaume* — Bancourt, Bapaume (concurr. avec MM. Guibet, Serré et Cauchy), Biefvillers, Bihucourt, Ligny-Thilloy.

Lemoine, à *Vitry*. — Vitry (concurr. avec M Sandemont), Quiéry-la-Motte, Noyelles-sous-Bellonne, Fresnes-lez-Montauban, Biache-Saint-Vaast.

Lestocquoy Alf., à *Arras* — Arras (section E) et faubourgs Ronville et St-Sauveur.

Leviez Alb., à *Arras*. — Arras (section A) et faubourgs d'Amiens et Baudimont

Mépleaux, à *Lens*. — Avion.

Mercier Al., à *Pas* — Grincourt-lez-Pas, Warlincourt-lez-Pas.

Mouronval, à *Miraumont* (Somme). — Warlencourt-Eaucourt.

Poiteau, à *Bienvillers-au-Bois*.—Berles, Bienvillers, Humbercamps. La Cauchie, Pommier, Monchy-au-Bois.

Pombourg, à *Acheux* (Somme). — Sailly-au-Bois.

Pronier J., à *Courcelles-le-Comte*. — Ablainzevelle, Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Courcelles-le-Comte.

Pronier N., à *Neuville-Vitasse*. — Neuville-Vitasse.

MM.

Richard P., à *Boiry-Ste-Rictrude*. - Boiry-Ste-Rictrude, Hendecourt-lez-Ransart, Boiry-St-Martin, Boisleux-au-Mont, Ficheux, Douchy-lez-Ayette, Boisleux-St-Marc, Adinfer.

Sacleux, à *Havrincourt*. — Havrincourt, Neuville-Bourjonval, Trescault.

Saudemont, à *Vitry*. — Bellonne, Brebières, Corbehem, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Sailly-en-Ostrevent, Vitry (concurr. avec M. Lemoine), Noyelles-sous-Bellonne, Etaing.

Sauvage, à *Bucquoy*. — Bucquoy.

Sélamme, à *Vimy*. — Farbus, Thélus (concurr. avec M Dhénin).

Sergeant L., à *Ecourt-St-Quentin*. — Récourt, Ecourt-St-Quentin, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Serré Auguste, à *Bapaume*. — Avesnes, Bapaume (concurr. avec MM. Guibet, Legrand et Cauchy), Beugnâtre, Favreuil, Grévillers, Le Sars, Riencourt-lez-Bapaume, Frémicourt.

Thelliez, à *Hénin-Liétard*. — Beaumont, Drocourt.

Thoriez, au *Transloy*. - Barastre, Beaulencourt, Morval, Rocquigny, Villers-au-Flos.

Trannoy L., à *Achicourt*.—Achicourt, Agny, Beaurains.

Varlet G., à *Inchy*. — Inchy (concurr. avec M. Havransart)

Véniel, à *Croisilles*. — Croisilles.

Wagon Alb., à *Oisy*. — Epinoy, Oisy, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, Buissy, Rumaucourt.

Wagon Henri, à *Souchez*. — Givenchy-en-Gohelle.

Willerval L., à *Arras*. — Arras (section C), St-Nicolas, Ste-Catherine, St-Laurent-Blangy.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Bacqueville, à *Haillicourt*. — Barlin, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Ruitz, Vaudricourt, Verquin.

Bailliez A, à *Harnes*. — Montigny, Loison, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay (concurr. avec M. Cayet).

Balédans, à *Oignies*. - Carvin (2e section), Libercourt et Garguetelle.

Biat, à *Liévin*. — Liévin.

Blondel, à *Busnes*. — Busnes.

Boulinguez, à *Hénin-Liétard*. — Hénin-Liétard (concurremment avec MM. Constant et Thelliez).

Boutin, à *Aire*. — Isbergue, Witternesse, Lambres (à titre d'adjoint).

Bridoux O, à *Beuvry*. — Beuvry, Labourse, Sailly-Labourse.

Bridoux ., à *Lestrem*. — Lestrem

Brunelle, à *Nœux*. — Nœux, Verquigneul.

MM.

Canda J., à *Norrent-Fontes*. — St-Hilaire-Cottes, Bourecq, Ecquedecques, Norrent-Fontes (concurremment avec M. Leconte), Auchy-au-Bois, Ligny-lez-Aire, Ames.

Carlier, à *Lillers*. — Molinghem, Ham.

Caron J., à *Estrée-Cauchy*. — Fresnicourt, Hermin, Caucourt, Gouy-en-Gohelle, Servin, Estrée-Cauchy.

Carré Alc., à *Houdain*. — Gauchin-le-Gal, Maisnil-lez-Ruitz, Divion, Beugin, Houdain, Ourton.

Catrice, à *Aire*. — Mazinghem.

Cayet, à *Vendin-le-Vieil*. — Annay (concurremment avec M. Bailliez), Vendin-le-Vieil.

Clément V., à *Enquin*. — Estrée-Blanche, Liettres, Quernes, Linghem

Constant, à *Hénin-Liétard* — Hénin-Liétard (concurremment avec MM. Boulinguez H. et Thelliez).

Croquison, à *Allouagne*. — Allouagne, Auchel, Burbure, Labeuvrière, Lapugnoy, Lozinghem.

Daubresse, à *Carvin* — Carvin (ville).

Debay, à *Robecq*. — Mont-Bernanchon.

Delattre L.-F., à *Bully-Grenay*. — Aix, Bully-Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle.

Dhuin, à *Hinges*. — Annezin, Essars, Hinges, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune.

Dubayle, à *Oignies*. — Oignies.

Dubus, à *La Bassée*. — Auchy-lez-La Bassée.

Dupret Fern., à *Neuve-Chapelle*. — Lorgies.

Dupuich Ch., à *Festubert*. — Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lez-La Bassée, Violaines.

Dupuis, à *Leforest*. — Leforest.

Durand, à *Labuissière*. — Bruay, Fouquières-lez-Béthune, Labuissière, Haillicourt.

Faucon Ch., à *Thérouanne*. — Blessy.

Gosselin, à *Lens*. — Lens.

Guffroy, à *Nédonchel*. — Amettes.

Guillemant, à *Gonnehem*. — Gonnehem, Fouquereuil.

Hameau, à *Laventie*. — Laventie (concurremment avec M. L. Hernu), Neuve-Chapelle (concurremment avec M. Courtois).

Haviez, à *Chocques*. — Chocques, Gosnay, Hesdigneul

Haynaut, à *Bethune*. — Béthune.

Henseval, à *Béthune*. — Béthune.

Hernu A., à *Marles*. — Marles.

Hernu L., à *Laventie*. — Laventie (concurremm. avec M. Hameau).

MM.

Hénin, à *Noyelles-lez-Vermelles*. — Annequin, Noyelles-l-Vermelles.

Houssin, à *Dourges*. — Courcelles-l-Lens, Evin-Malmaison, Dourges.

Lamant, à *Calonne-sur-la-Lys*. — Calonne-sur-la-Lys.

Laurent L., à *Richebourg-l'Avoué*. — Richebourg-l'Avoué, Richebourg-Saint-Vaast.

Laversin, à *Lillers*. - Ferfay.

Leconte Ch., à *Douvrin* — Douvrin.

Leconte D., à *Douvrin* — Haisnes.

Legrand Ad., à *Barlin* — Houchin.

Leleu L., à *Béthune*. — Verquigneul.

Lemaire, à *Hersin-Coupigny*. — Hersin-Coupigny.

Lequette L., à *Liévin*. — Angres.

Leroy F., à *Molinghem*. — Berguette.

Lourties, à *Billy-Montigny*. — Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens.

Malbrancq G., à *Wingles*. — Wingles, Billy-Berclau.

Miennée Victor, à *Westrehem*. — Westrehem.

Papegay, à *Sailly-sur-la-Lys* — Sailly-sur-la-Lys.

Payelle, à *Amettes*. — Cauchy-à-la-Tour, Ferfay.

Pollet A., à *Fleurbaix*. — Fleurbaix.

Robert, à *Carvin*. — Carvin (ville).

Sarrazin, à *Lacouture*. — Lacouture, Vieille-Chapelle, Locon.

Testu, à *Lillers*. — Guarbecque.

Thelliez, à *Hénin-Liétard*. — Billy-Montigny, Noyelles-Godault, Hénin-Liétard (concurr. avec MM. Boulinguez H. et Constant).

Théry Alf., à *Courrières*. — Courrières, Fouquières-lez-Lens.

Toulouse, à *Meurchin*. — Bénifontaine, Estevelle, Hulluch, Loos, Meurchin, Sallau, Vendin-le Vieil.

Truffiez, à *Vermelles*. — Vermelles.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Allard H., à *Marck*. — Marck.

Bourgain, à *Boulogne*. — Boulogne (concurr. avec MM. Delannoy, Deseille, Dutertre et Patin), Le Portel, St-Martin-Boulogne.

Brousse, à *St-Etienne*. — St Etienne, Isques, St-Léonard.

Cadet, à *Calais*. — Coquelles, Escalles. Nielles, Coulogne.

Canu, à *Ardres*. — Les Attaques.

Caron P., au *Portel*. — Le Portel.

Carin, à *Coquelles* — Peuplingues, Pihen, Bonningues-lez-Calais, Hervelinghen, Escalles, St-Tricat. Fréthun, Sangatte.

Chevalier, à *Desvres*. — Courset, Desvres, Longfossé, Menneville, St-Martin-Choquel, Selles.

MM.

Cuisinier, ✻, à *Calais*. — Calais.

Dausque, à *Marquise*. — Leubringhen, Offrethun.

Dehédin, à *Samer*. — Carly, Dannes, Halinghen, Hesdin-l'Abbé. Lacres, Nesles, Neufchâtel, Samer, Tingry (concurr. avec M. Lemaître), Verlincthun, Wierre-au-Bois, Hesdigneul, Doudeauville Condette.

Delannoy G., à *Boulogne*. – Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Deseille, Dutertre et Patin).

Deseille, à *Boulogne*. — Bouquehault, Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Delannoy, Dutertre et Patin).

Dodré, à *Calais* — Calais, Coulogne.

Dutertre Em. à *Boulogne*. Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Delannoy, Deseille et Patin).

Garasse, à *Hardinghen* — Boursin, Hardinghen, Hermelinghen, Réty.

Godefroy L., à *Guînes* — Guînes, Andres, Pihen, Bouquehault.

Gody, à *Guînes*. — Caffiers.

Gruson, à *Marquise*. — Landrethun-le-Nord, Rinxent, Offrethun, Ferques, Wierre-Effroy.

Lefebvre, à *Audinghen*. — Ambleteuse, Audinghen, Audembert, Audresselles, Bazinghen, Tardinghen, Wissant.

Lecq, à *Desvres*. — Senlecques, Lottinghen, Bournonville.

Lemaître Alf., à *Samer*. – Samer et Tingry (concurr. avec M Dehédin).

Leroux, à *Guînes*. — Andres, Guînes.

Loppe, à *Marquise*. — Beuvrequen, St-Inglevert, Wacquinghen.

Mathorez, à *Outreau*. — Outreau.

Michaux, à *Lewast*. — Alincthun, Colembert, Henneveux, Lewast, Nabringhen.

Parmentier Ans., à *Licques*. — Licques, Bainghen, Alembon, Sanghen

Parpais à *Wimille*. — Wimille.

Patin, à *Boulogne*. — Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Delannoy, Deseille et Dutertre).

Prévot, à *Samer* — Questrecques.

Stopin, à *Desvres*. — Vieil-Moutier, Quesques, Brunembert.

Telliez Joseph, à *Marquise*. — Marquise.

Thorel Hipp. à *Fiennes*. — Caffiers, Fiennes.

Widhent, à *Baincthun*. — Baincthun, Belle-et-Houllefort, Conteville, Echinghen, Pernes.

Warenghem, à *Calais*.— Calais.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM.

Ader, à *Hesdin*. — Huby-St-Leu (concurr. avec MM. Fauconnier et Danvin), Ste-Austreberthe, Brévillers.

Beaurain, à *Lebiez*. — Bonbers, Créquy, Humbert, Hesmond, Lebiez, Loison, Offin, Rimboval, Royon, Saint-Michel, Torcy, Quilen.

Caron F., à *Fruges*. — Radinghem, Verchocq (hameaux), Lugy, Beaumetz-lez-Aire.

Chevalier, à *Desvres*. — Bécourt.

Deboffe, à *Etaples*. - Etaples (concurr. avec M. Dunan), Longvillers, Maresville, Tubersent, Frencq, Lefaux, Brexent-Enocq.

Defossé, à *Verton*. — Airon-Notre-Dame, Groffliers.

Debédin, à *Samer* — Cormont, Hubersent, Widehem

Delplanque, *à Montreuil*. — Beaumerie.

Delepouve, à *Heuchin*. — Crépy.

Desmons, à *Fressin*. — Fressin, Planques, Sains, Wambercourt.

Ducrocq Joseph, à *Hucqueliers*. — Avesnes, Herly, Aix-en-Ergny, Wicquinghem, Maninghem, Ergny, Enquin, Preures, Hucqueliers

Dunan, à *Etaples*. - Etaples (concurremment avec M. Deboffe).

Fauvelle, à *Fruges* — Avondances, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Verchin.

Fauconnier, à *Hesdin*. — Marconnelle, Huby-St-Leu (concurr. avec M. Ader).

Gilliocq, à *Blangy-sur-Ternoise*. — Canlers.

Hallette, à *Montreuil* — Montreuil, Campigneulles-lez-Grandes, Neuville-sous-Montreuil, Estréelles, Estrée, Montcavrel, Attin, Beutin, Inxent, Recques-sur-Course, Boisjean.

Joly Jh. à *Fauquembergues*. — Rumilly, Campagne-lez-Boulonnais, Verchocq (chef-lieu).

Lecomte, à *Labroye*. — Labroye.

Lecq, à *Desvres*.—Bezinghem, Bourthes, Clenleu, Parenty.

Lemaître Alf., à *Samer* — Bernieulles.

Louart, à *Berck* — Berck.

Macqueron Louis, à *Aubin-St-Vaast*. — Aubin-St-Vaast, Beaurainville, Bouin, Cavron, Contes, Ecquemicourt, Guisy, Maresquel, Plumoison.

Mahée, à *Verton*. — Airon-St-Vaast, Conchil-le-Temple, Lépine, Rang-du-Fliers, St-Aubin, Waben, Wailly.

Morel N., à *Campagne-lez-Hesdin*. — Campagne, Brimeux, Buire, Gouy, Maintenay, Roussent, Marenla, Lépinoy, Douriez, Saulchoy.

MM.

Oudin, à *Fillièvres*. — Caumont, Chériennes.

Planque Ch., à *Fruges* — Ambricourt, Fruges, Hézecques, Lugy, Matringhem, Ruisseauville

Tourneur G., à *Crécy*. — Raye.

Wattilliaux, à *Auchy-lez-Hesdin*. — Laloge.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Alexandre Al., à *Arques*. — Longuenesse, Racquinghem.

Allart H, à *Marck*. — Offekerque.

Broncquart, à *Lumbres*. — Lumbres, Quelmes, Leulinghem, Boisdinghem, Zudausques, Setques, Affringues, Wismes, Bayenghem-lez-Seninghem, Vaudringhem, Nielles-lez-Bléquin, Bléquin.

Canu, à *Ardres* — Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Autingues, Nielles-lez-Ardres, Guemps, Balinghem, Louches.

Cardon H., à *Blendecques*. — Blendecques.

Carmier, à *Vieille-Eglise*. — Nouvelle-Eglise, Vieille-Eglise.

Caron F., à *Fruges*. — Wandonne (section d'Audincthun).

Castier, à *St Omer*. — Clairmarais, Salperwick.

Clément V., à *Enquin*. — Enquin, Fléchin, Bomy, Erny-St-Julien

Decléty, à *Wizernes*. — Wizernes.

Decroix, à *Watten* (Nord). — Eperlecques, Bayenghem lez-Eperlecques, Ruminghem.

Delabre, à *Nordausques*. — Tournehem, Nordausques, Nortleulinghem, Muncq-Nieurlet (hameaux du Communal et de la Panne).

Delpierre, à *Aire*. — Wittes.

Delepouve Adh, à *Heuchin*. — Febvin-Palfart.

Devin R., à *Licques*. — Bonningues-lez-Ardres.

Dufay, à *Thiembronne*. — Merck-St-Liévin.

Dupuy Ch., à *Oye*. — Oye.

Faucon Ch., à *Thérouanne* — Clarques, Delettes, Ecques, Enguinegatte, Helfaut, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Rebecq, Pihem.

Gadelin, à *Roquetoire*. — Mametz, Quiestède, Roquetoire, Thérouanne.

Hautefeuille, à *Gravelines* (Nord). — St-Folquin, St-Omer-Capelle.

Joly J., à *Fauquembergues*. — Audincthun, Coyecques, Fauquembergues, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne, Dennebrœucq.

Kosser, à *St-Omer*. — Tatinghem, St-Martin-au-Laërt.

Lecouffe V., à *Audruick*. — Audruick (concurr. avec M. Lecouffe fils), Zutkerque, Sainte-Marie-Kerque.

MM.

Lecouffe H. fils, à *Audruick*. — Audruick (concurr. avec M. Lecouffe père et Zibelin, Muncq-Nieurlet (village et hameaux de Hollande et Californie), Nortkerque, Polincove, Zutkerque.

Lurette, à *Esquerdes*. — Esquerdes, Wisques, Hallines.

Miennée Fr., à *Ardres* — Rodelinghem.

Miennée fils, à *Tatinghem*. — Tilques.

Mouton, à *Ouve-Wirquin*.— Avroult, Cléty, Dohem, Merck-St-Liévin, Ouve-Wirquin, Remilly, Elnes, Wavrans.

Oger, à *Nielles-lez-Bléquin*. — Nielles-lez-Bléquin, Ledinghem.

Parmentier Ans, à *Licques*. — Surques, Clerques, Haut-Loquin, Escœuilles, Rebergues, Bonningues-lez-Ardres, Audrehem.

Planque Ch., à *Fruges*. — Laires.

Scheercousse, à *Moulle*. — Houlle, Mentque, Moringhem, Moulle, Serques, Tilques.

Scoumaque, à *Acquin*. — Acquin, Bouvelinghem, Coulomby, Journy, Quercamps, Westbécourt, Seninghem, Alquines.

Stopin, à *Desvres*. — Bléquin.

Trannoy père, à *Wardrecques*. — Campagnes-lez-Wardrecques, Racquinghem, Wardrecques.

Zibelin, à *Audruick*. — Audruick (concurr. avec M. Lecouffe fils), Recques.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Beaussart, à *Auxi-le-Château*. — Auxi-le-Château, Gennes-Ivergny. Rougefay, Vaulx, Willencourt.

Blaire G., à *Aubigny*.—Agnières, Aubigny, Béthonsart. Capelle-Fermont, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Brûlin, Villers-Châtel, Cambligneul

Bornay L., à *St-Pol*. — Roëllecourt.

Bossu, à *Fosseux*. — Barly, Hauteville, Sombrin.

Boucly, à *Œuf*. — Beauvois, Bermicourt, Guinecourt, Humières, Linzeux, Noyelles-lez-Humières, Œuf, Willeman, Blangermont, Croisette, Héricourt, Blangerval.

Briois J., à *Bonnières*. — Fortel, Nœux, Vacquerie-le-Boucq.

Cappe, à *Lisbourg*. — Lisbourg.

Caron J., à *Estrée-Cauchy*. — Camblin-l'Abbé.

Coquidé Ern., à *Frévent*. — Séricourt.

Dehée, à *Saulty*. — Coullemont (concurr. avec M. Sailly), Bavincourt, Sombrin.

Delepouve, à *Heuchin*. — Bergueneuse, Boyaval, Erin, Heuchin, Eps, Monchy-Cayeux, Anvin, Prédefin, Equirre, Tangry, Fiefs, Hestrus.

MM.

Dubus, à *Avesnes-le-Comte.* — Manin, Givenchy-le-Noble.

Duhautoy, à *Valhuon* — Ostreville, St-Michel, La Thieuloye, Diéval, Marquay, Bours, Valhuon, Huclier, Brias.

Gernez, à *Mont-St-Eloy.* — Frévin-Capelle.

Gilliocq, à *Blangy-sur-Ternoise.* Blangy-sur-Ternoise, Eclimeux, Humerœuille, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Teneur, Tilly-Capelle, Béalencourt, Blingel, Azincourt, Rollencourt

Goddée, à *Auxi-le-Château.*— Buire-au-Bois, Villers-l'Hôpital, Wavrans.

Gournay, à *Pernes.* — Marest, Pressy, Floringhem, Pernes, Sachin, Sains-lez-Pernes

Grémont, à *Habarcq.* — Lattre-St-Quentin, Noyellette

Guffroy, à *Nédonchel.* — Nédonchel, Nédon.

Hannard, à *Orville.* Pommera.

Hachin, à *Tincques* — Bajus, Frévillers, La Comté, Monchy-Breton, Magnicourt-en-Comté, Tincques.

Herbout, à *Frévent.* — Frévent, Boubers-sur-Canche, Ligny-sur-Canche, Monchel, Nuncq, Sibiville.

Hiben, à *Rebreuviette.* — Beaudricourt, Berlencourt, Canettemont, Estrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Magnicourt-sur-Canche, Rebreuviette, Le Souich, Bouret-sur-Canche.

Lalo, à *St-Pol* — Herlincourt, Framecourt, Flers, Ecoivres.

Lecomte Lusignan, au *Boisle.* — Tollent.

Ledru Philippe, à *Avesnes-le-Comte.* — Avesnes, Beaufort-Blavincourt.

Mercier Augustin, à *St-Pol.* - Herlin-le-Sec, Ramecourt.

Nonjan, à *Pénin* — Ambrines, Averdoingt, Berles, Chelers, Gouy-en-Ternois, Ligny-St-Flochel, Sars-le-Bois, Villers-sir-Simon, Izel-lez-Hameau.

Oudin, à *Fillièvres.* - Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fillièvres, Fontaine-l'Etalon, Galametz, Haravesnes, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Lequesnoy, St-Georges, Fresnoy, Haut-Maisnil, Le Parcq, Quœux.

Planque Em., à *St-Pol.* — Croix, Fleury, Gauchin-Verloingt, Hernicourt, Herlin, Pierremont, Siracourt, Troisvaux, Wavrans, Hauteclocque.

Poulet, à *Monchy Breton.* — Monchy-Breton.

Sailly, à *Grand-Rullecourt.* — Coullemont (concurr. avec M. Dehée), Couturelle, Grand-Rullecourt, Saulty, Sus-St-Léger, Warluzel.

Vasseur, à *Maizières.* — Bailleul-aux-Cornailles, Buneville, Denier, Foufflin-Ricametz, Lignereuil, Maisnil, Maizières, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Ternas.

Watilliaux, à *Auchy.* — Auchy, Grigny, Wamin.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les Conseils de salubrité ont été créés par arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 15 février 1849, en a réglé la composition. Leurs attributions sont déterminées par l'arrêté précité du 18 décembre 1848 ; ils sont nommés pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans ; ils sont chargés notamment de l'examen de toutes les questions relatives à l'hygiène publique et à la salubrité qui leur sont envoyées par l'autorité administrative. Le Conseil établi au chef-lieu du département remplit les fonctions de Conseil départemental d'hygiène. La présidence de ces corps consultatifs appartient aux Préfets et aux Sous-Préfets.

Conseil départemental d'hygiène, à Arras (12 membres).

MM. le docteur Trannoy, ✱, ancien directeur de l'Ecole de médecine, *vice-président* ; Viseur, ✱, vétérinaire départemental ; les docteurs en médecine Lescardé, Leclercq et Leviez ; Gossart, pharmacien ; Duporcq, ✱, ingénieur en chef des mines ; Pagnoul, directeur de la station agronomique ; Agnès C. ✠, architecte du département ; H. Trannin, docteur ès-sciences, à Arras ; Leloup J., conseiller général, et N.

Conseil d'hygiène de Béthune (12 membres).

MM. le docteur Lotte ; Hanquelle, pharmacien à Béthune ; Wagon-Charlon, pharmacien à Hénin-Liétard ; Parisse, vétérinaire à Lens ; Mahieu-Sauvage, négociant ; Legillon Alfred, avocat ; Haynaut, docteur en médecine, conseiller général, maire de Béthune ; Deguisne, ingénieur civil à Béthune ; Debay, officier de santé à Robecq, Hameau, docteur en médecine à Laventie ; Henseval docteur en médedecine à Béthune, et N.

Conseil d'hygiène de Boulogne (12 membres).

MM. les docteurs en médecine Ovion père, ✱, conseiller général, *vice-président* ; Filliette, Guerlain, Bourgain, Delannoy et Patin ; Sené Porion, pharmacien, et Rousseau, ancien pharmacien ; Dutertre Eugène, vétérinaire ; Dambrun, propriétaire ; Pichon, architecte à Boulogne ; Dr Sauvage, directeur de la station agronomique.

Conseil d'hygiène de Montreuil (10 membres).

MM. les docteurs en médecine Brullé, Delplanque et Hallette ; Dunan, officier de santé ; Beauvais et Bardin, pharmaciens ; Williame, ancien pharmacien, adjoint au maire d'Hesdin ; Latham, vétérinaire à Fruges ; Pierret, ingénieur ordinaire à Montreuil ; Minet Alf., pharmacien à Hucqueliers.

Conseil d'hygiène de Saint-Omer (10 membres).

MM. les docteurs en médecine Wintrebert, *secrétaire* ; Mantel, Bachelet et Castier ; Leroy, ✻ vétérinaire ; Descelers et Vandenhouck, pharmaciens à St-Omer ; Dambricourt, industriel à Wizernes, Porion, ✻, industriel à Wardrecques ; Corvisy, professeur de chimie au lycée ; Lefoul, conducteur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, et Boutin, docteur en médecine à Aire.

Conseil d'hygiène de Saint-Pol (10 membres).

MM. Locquet, pharmacien à St-Pol, *secrétaire* ; Bornay, docteur en médecine à St-Pol ; Mercier et Lalo H., officier de santé à St-Pol ; Boucly, officier de santé à Œuf ; Delepouve, officier de santé à Heuchin ; Huré, pharmacien, et Lemaire, vétérinaire à St-Pol ; Zerva-Papadopoulos, ancien pharmacien à Aubigny ; Didier Firmin, propriétaire, à St-Pol.

INSPECTION DES PHARMACIES.

L'inspection des officines de pharmaciens et des magasins de droguistes ou épiciers tenant des articles de drogueries, a pour objet de vérifier la bonne qualité des drogues et médicaments simples et composés, ainsi que celle des sirops et drogues médicinales que peuvent vendre les épiciers et herboristes et qui ne sont pas considérés comme médicaments.

Cette inspection est confiée, en vertu du décret du 23 mars 1859, à trois membres du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement, désignés chaque année à cet effet.

D'après les dispositions de l'article 42 de l'arrêté consulaire du 25 thermidor an XI, conformément à l'article 37 des lettres patentes du 10 février 1780, la loi de finances autorise, chaque année, la perception d'une taxe pour les frais de visite. Cette taxe est de 6 fr. par chaque pharmacien et de 4 fr. par chaque épicier ou droguiste.

Ont été chargés de l'inspection, en 1888 :

Arrondissement d'Arras. — M. Trannoy, ✻, et Leclercq Marius, docteurs en médecine ; Gossart, ancien pharmacien à Arras.

Arrondissement de Béthune — MM. Haynaut, docteur en médecine ; Hanquelle Henri, pharmacien à Béthune, et Wagon-Charlon, pharmacien à Hénin-Liétard.

Arrondissement de Boulogne. — MM. Filliette et Bourgain, docteurs en médecine ; Rousseau, ancien pharmacien à Boulogne.

Arrondissement de Montreuil. — MM. Delplanque, docteur en médecine ; Bardin, pharmacien à Montreuil ; Williame, ancien pharmacien à Hesdin.

Arrondissement de St-Omer. — MM. Bachelet, docteur en mé-

decine ; Descelers, pharmacien, et Corvisy, professeur de chimie au lycée de St-Omer.

Arrondissement de St-Pol. — MM. Bornay, docteur en médecine à St-Pol ; Huré, pharmacien à St-Pol, et Zerva-Papadapoulos, ancien pharmacien à Aubigny.

COMMISSIONS CANTONALES DE SALUBRITÉ.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848, des commissions de salubrité et d'hygiène publique ont été instituées par arrêté préfectoral du 20 juin 1849, dans tous les chefs-lieux de canton du Pas-de-Calais qui ne sont pas, en même temps, chefs-lieux d'arrondissement.

Les commissions cantonales de salubrité ont des attributions déterminées par l'article 9 de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, du 18 décembre 1848. Leur surveillance s'étend sur toutes les communes du canton, et leurs membres doivent se partager l'inspection, de manière à ce que chacun d'eux soit délégué pour visiter un certain nombre de communes, et que chaque commune soit inspectée au moins une fois par an.

Les commissions cantonales de salubrité sont composées de neuf membres au moins et de douze au plus ; elles sont présidées par le Maire du chef-lieu, qui en fait partie de droit, ainsi que le curé-doyen du canton et le juge de paix. La durée du mandat des autres membres est de quatre ans. Elles sont renouvelées par moitié tous les deux ans.

Inspection de la salubrité publique.

L'inspection de la salubrité publique est confiée au directeur de la station agronomique du département (Voir station agronomique).

SERVICE DES ÉPIZOOTIES.

Un arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1887, pris, sur l'avis du Conseil général, en exécution de l'article 38 de la *loi sur la police sanitaire des animaux* du 21 juillet 1881, et du règlement d'administration publique du 22 juin 1882, a réorganisé le service des épizooties dans le département.

Le personnel de ce service comprend :

1° Un *vétérinaire délégué*, chef du service sanitaire ;

2° Des *vétérinaires sanitaires*.

VÉTÉRINAIRE DÉLÉGUÉ, chef du service sanitaire du département : M. Jules Viseur, ✻, à Arras.

VÉTÉRINAIRES SANITAIRES. — *Arrondissement d'Arras* : MM. Houviez, Patoir et Tarlier, à Arras ; Bersez et Tétart, à Bapaume, Dambrine, à Agnez-lez-Duisans ; Richard, à Hermies ; Delarue, à Bienvillers-au-Bois ; Lagrange, à Vitry.

Arrondissement de Béthune : MM. Hélin et Dufrénoy, à Béthune ; Sarazin, à Lacouture ; Dagniaux et Gillez, à Carvin ; Hennart et Leclercq, à Hénin-Liétard ; Deligny, à Estrée-Cauchy ; Artus, à Lens ; Canda, à Lillers.

Arrondissement de Boulogne : MM. Bricon et Leducq, à Boulogne ; Caron et Denis, à Calais ; Tersen, à Guînes

Arrondissement de Montreuil : MM. Vélat, à Campagne-lez-Hesdin; Latham, à Fruges ; Ducrocq, à Hesdin ; Cresson, à Montreuil.

Arrondissement de St-Omer : MM. Stérin, à Aire ; Andrieux, à Thérouanne ; Bourgois à Ardres ; Vandôme, à Vaudringhem ; Duflos et Taccoën, à St-Omer.

Arrondissement de St-Pol : MM. Mullet, à Frévent ; Dubois, à Avesnes-le-Comte ; Demazure, à Pernes ; Lemaire, à St-Pol.

INSPECTION
du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.

L'emploi des enfants et des filles mineures dans l'industrie est soumis à certaines conditions qui ont pour objet de préserver ces jeunes ouvriers et ouvrières des effets matériels d'un travail excessif ou dangereux et d'assurer, en outre, leur développement moral et intellectuel par l'instruction primaire et élémentaire et par l'enseignement religieux. Ces conditions sont réglées par une loi du 19 mai 1874. Le soin de surveiller et d'assurer l'exécution de la loi incombe à un inspecteur divisionnaire nommé par le Gouvernement, à un inspecteur départemental nommé par le Conseil général, et à des commissions locales instituées dans les arrondissements où se trouvent les établissements soumis aux prescriptions légales.

Inspection.

Le département du Pas-de-Calais fait aujourd'hui partie de la neuvième circonscription d'inspection, formée des départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Inspecteur divisionnaire : M. Jaracszewski, en résidence à Amiens (Somme).

Inspecteur départemental : M. Quéroy, ✻ ✠, à Arras.

Commissions locales.

Le nombre et la circonscription des commissions locales sont déterminées, dans chaque département, par le Conseil général. Les commissions sont composées de cinq membres au moins et de sept au plus, nommés par le Préfet, sur une liste de présentation arrêtée par le Conseil général. Elles sont renouvelées tous les cinq ans ; les membres peuvent être renommés.

Le Conseil général du Pas-de-Calais, dans sa séance du 28 octobre 1874, a fixé à huit le nombre des commissions locales, savoir : une pour chacun des arrondissements d'Arras, Montreuil, St-Omer et St-Pol, et deux pour chacun des arrondissements de Béthune et de Boulogne. Ces commissions, constituées par arrêté préfectoral du 10 avril 1875, et reconstituées par arrêtés des 18, 28 février, 12 mars 1881 et 28 novembre 1885, sont ainsi composées :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Hannard, maire d'Orville ; Démiautte, sénateur, à St-Léger ; Evrard André, conseiller général, à Corbehem ; Gerbore, président du conseil d'arr., à Arras ; Leloup, conseiller général, à Arras ; Wacquet, à Arras, N. et N.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

1re Commission — MM. l'Inspecteur primaire, à Béthune ; Brasme Albert, ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Mazingarbe ; Breton, maire de Courrières ; Hache, maire de Loison ; Masclef, ancien maire de Noyelles-sous-Lens ; Stiévenart, ancien sous-préfet, à Lens ; Wallart, ancien maire de Pont-à-Vendin.

2e Commission — MM. l'Ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Béthune ; Deguisne, ingénieur civil, adjoint au maire de Béthune ; Haynaut, conseiller général, maire de Béthune ; Legillon, avocat, à Béthune ; Lesage, cons. général, maire de Cambrin ; Mahieu, ingénieur civil, cons. d'arrond., adj. au maire de Béthune et N.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

1re Commission — MM. l'Inspecteur primaire, à Boulogne ; Duhotoy, adj. au maire de St-Martin-Boulogne ; Blum, O ✻, cons municipal, à Boulogne ; Olagnier, anc adj. au maire de Boulogne ; Testart, anc. adj. au maire de Boulogne ; Petit Jules, cons. d'arrond., à Boulogne ; Huret Eugène, maire de St-Etienne.

2e Commission — MM. Fasquel-Sambourg, cons. d'arrond., à Calais ; Cuisinier, ✻. cons d'arrond , à Calais ; Foissey, propr., à Marck ; Boulanger Narcisse, maire de Guînes ; N. et N.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Boudenoot, ingénieur des mines, cons. général, à Fruges ; l'Inspecteur primaire de l'arrond. ; Guyot-Laligant, cons général, maire d'Ecquemicourt ; Ousselin P., adj au maire d'Hucqueliers ; Boulard Paul, nég. à Hesdin ; Cocquempot Ferdinand.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

MM. Ringot, cons. d'arrond., maire de St-Omer ; Duhamel, cons.

général ; Faucquette, juge de paix, à Laventie, maire d'Aire ; Platiau Félix, ✠. cons. d'arrond., maire de Longuenesse ; Lefoul, conducteur, ff[ons] d'ingénieur des ponts et chaussées ; Bachelet, D[r] en médecine, à St-Omer ; Deron, propr., maire d'Arques.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

MM. l'Inspecteur primaire, à St-Pol ; Tirmarche, cons, d'arrond. maire de Vacqueriette ; Petit Amédée, cons général ; Graux Georges, cons. général ; Delepouve, cons. d'arrond., adj. au maire, à Heuchin ; Fardel Ch, maire de Sombrin ; Lalo Henri, officier de santé, à St-Pol.

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

En vertu d'une décision du Conseil général, en date du 23 août 1884, le personnel du service des bâtiments départementaux comprend actuellement un architecte en chef chargé de la direction générale et, spécialement, de l'arrondissement chef-lieu, et cinq architectes-adjoints, un pour chacun des autres arrondissements, savoir :

Architecte en chef, spécialement chargé de l'arrondissement d'Arras : M. Agnès, C. ✠, rue Baudimont, 30, à Arras.

Architectes-adjoints : MM. Dégez, à Béthune ; Moisson, à Boulogne ; Chauchoy, à Montreuil ; Colbrant, à St-Omer; Joliet pour l'arrondissement de St-Pol, à Arras.

Architecte en chef honoraire : M. Epellet, ✠, rue Baudimont, 25.

Commission départementale des bâtiments civils.

La Commission des bâtiments civils est chargée de l'examen des projets et comptes qui lui sont soumis pour les travaux du département, des communes et des établissements publics. Elle a été reconstituée par arrêté préfectoral du 31 octobre 1882. En voici la composition actuelle :

MM. le Préfet, *président* ; le Secrétaire-général de la Préfecture *vice-président*,

MM. Duporcq, ✠, ingénieur en chef des mines du département : Mille, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de l'arrond. d'Arras ; Agnès, C. ✠, architecte du département : Dupire, architecte diocésain du Pas-de-Calais ; Bourgois, ingénieur civil à Arras ; Carré père, architecte à Arras ; Legrelle, ✠, et Leloup, cons. généraux à Arras ; Ridoux, inspecteur d'Académie à Arras ; Couturaud, architecte de la ville ; Fontaine, ingénieur des mines à Arras, Pellé, ingénieur des mines à Arras.

SERVICE DES PRISONS.

Les établissements pénitentiaires du département comprennent une maison d'arrêt et de correction à Arras, une maison d'arrêt et de justice à St-Omer, et quatre maisons d'arrêt aux chefs-lieux des autres arrondissements de sous-préfectures.

Outre le personnel ordinaire de surveillance, qui se compose d'un gardien-chef et d'un ou plusieurs gardiens, à chaque prison est attachée une commission spéciale qui est présidée par le Préfet ou par les Sous-Préfets dans les arrondissements. Le Président du tribunal et le Procureur de la République font partie de droit de cette commission, dont les attributions sont déterminées par une ordonnance royale du 9 avril 1819.

Directeur des Prisons : M. Patin, à Rouen.

Maison d'arrêt et de correction d'Arras. — *Commission de surveillance :* MM le Maire d'Arras ; Bellet-Lefebvre, ancien juge au tribunal de commerce ; Dupont Edm., cons. municipal ; Buissart Ch., propr. ; Leloup, cons. général ; Gerbore, président du Cons. d'arrond.; Ledieu, président du tribunal de commerce ; de Lannoy Ern., bâtonnier de l'ordre des avocats, et Lenglet Adolphe, cons. d'arrond., adj. au maire d'Arras — *Aumônier* : M. de Foucault. — *Médecin* : M. Leclercq M — *Gardien-chef* : M. Bocquillon. — *Gardien commis-greffier* : M. Luce. — Six gardiens ordinaires et deux surveillantes laïques.

Maison d'arrêt et de justice de St-Omer — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de St-Omer; Brillaud, nég.; Hermant-Bouquillion, cons. d'arrond.; Dufresne, juge au tribunal civil; Hermant Ch., propr. à St-Omer; l'abbé Roger, curé de St-Denis. — *Aumônier* : M. Debret Florival. — *Médecin* : M. Mantel — *Gardien-chef :* M. Dornert. — Trois gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Béthune — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Béthune; Hanon-Sénéchal, propr.; Mahieu-Sauvage, nég , cons. d'arrond.; Haynaut, D[r] en médecine, cons général, maire de Béthune; Legillon, avocat, à Béthune — *Aumônier* : M. Cornet. — *Médecin :* M. Lotte. — *Médecin-adjoint* : M Haynaut. — *Gardien-chef* : M. François — Deux gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Boulogne — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Boulogne; Flour Ed ; Lagache, ✵, avocat; Evrard Em. nég ; Audibert, O. ✵, cons municipal; Dambrun, propr.; Olagnier, anc adj. au maire de Boulogne. — *Aumônier* : M. Descelers — *Médecin* : M. Ovion fils — *Gardien-chef* : M. Eckenfelder. — Deux gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Montreuil. — *Commission de surveillance :* MM. le Maire de Montreuil ; Delannoy Ernest, nég ; Charpentier, avoué; Dubourg Paul, ✻, avoué; Bardin, pharmacien - *Aumônier* : M Queste.— *Médecin* : M. Delplanque.— *Gardien-chef* : M. Hervieu. — Un gardien ordinaire et une surveillante.

Maison d'arrêt de St Pol — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de St-Pol ; Lefebvre Victor, architecte ; Locquet, ancien pharmacien ; Graux Georges, cons général ; Maillard, ancien maire ; Roden, avoué ; Gacquerre, propr. — *Aumônier* : M. Boyaval. — *Médecin* : M. Bornay. — *Gardien-chef* : M. Martiniau. — Un gardien ordinaire et une surveillante.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique se divise en instruction supérieure, instruction secondaire et instruction primaire.

L'instruction supérieure comprend les facultés de théologie, de médecine, de droit, des sciences et des lettres, les écoles de pharmacie, les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, les écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

L'enseignement secondaire comprend l'école normale supérieure, l'école normale d'enseignement spécial de Cluny, l'école normale supérieure de Sèvres, les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles. — L'instruction primaire comprend les écoles normales primaires, les écoles primaires supérieures, les écoles de garçons et de filles et les salles d'asiles ou écoles maternelles.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

La France est actuellement divisée en dix-sept circonscriptions académiques, en comptant celle d'Alger. Le Pas-de-Calais est compris dans le ressort de l'Académie de Lille, qui embrasse les cinq départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Recteur de l'Académie : M. Couat, ✻. — *Secrétaire de l'Académie* : M. Dauthuile. — *Commis* : MM. Leblanc, Gilles et Roger.

Chef du service académique, à Arras : M. Ridoux C-F., inspecteur d'Académie, à St-Sauveur-lez-Arras, route de

Cambrai, 11. — *Commis principal de l'inspection* : M. Ozout. — *Commis auxiliaires* : MM. Aumont et Bécourt. — *Commis départementaux* : MM Trunnet et Dubuisson. – *Suppléants départementaux.* — MM. Bournonville et Fusillier.

Les bureaux du service académique, pour le département, sont établis à la Préfecture (à la droite de la porte de l'hôtel). Ils sont ouverts tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 11 heures, et de 2 heures à 4 heures du soir.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Aux termes de la loi du 27 février 1880, il est institué, au chef-lieu de chaque académie, un conseil académique composé de membres de droit, de membres élus et de membres nommés.

Le Conseil académique est composé comme suit :

Membres de droit : MM. Couat, ✻, recteur, président ; Giroud, inspecteur d'Académie à Amiens ; Ridoux, inspecteur d'Académie à Arras ; Cune, ✻, inspecteur d'Académie à Douai ; Zeller, inspecteur d'Académie à Laon ; Brunel, inspecteur d'Académie à Lille ; Guyon, inspecteur d'Académie à Mézières ; Drumel doyen de la Faculté de droit ; Wannebrouck, ✻, doyen de la Faculté de médecine ; Demartres, doyen de la Faculté des sciences ; Moy, ✻, doyen de la Faculté des lettres ; Lenoël, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Membres élus : MM. Vallas, professeur à la Faculté de droit ; Paquet, ✻, professeur à la Faculté de médecine ; Souillart, professeur à la Faculté des sciences ; Cons, professeur à la Faculté des lettres ; Mollien, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens ; Noguès, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Lille ; Offret, professeur de physique au lycée de Douai ; Lenel, professeur de philosophie au lycée d'Amiens ; Sautreaux, professeur de philosophie au lycée de St-Quentin ; Elie, professeur au collège d'Abbeville ; Mathieu, professeur de philosophie au collège de Soissons.

Membres nommés : MM. Guibé, proviseur du lycée de Tourcoing ; Bouvart, principal du collège de Dunkerque ; Tiéfaine, conseiller général de l'Aisne ; Philippoteaux, maire de Sedan ; Jametel, député de la Somme ; Fournier, conseiller

général de la Somme ; Géry Legrand, maire de Lille, sénateur; Ringot, maire de St-Omer.

Secrétaire du Conseil : M. Dauthuile, secrétaire de l'Académie.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Le Pas-de-Calais ne possède plus aucun établissement d'enseignement supérieur, mais il est appelé à profiter des cours des Facultés de droit, des lettres, des sciences et de médecine de Lille.

Faculté de droit.

Doyen : M Drumel. — *Secrétaire* : M. Provansal.

Professeurs : **1re année.**—*Droit romain*: M. Piébourg, professeur. — *Code civil* : M. de Folleville. — *Législation criminelle* : M. Garçon. — *Histoire générale du droit français public et privé* : M. Jacquey, agrégé.

2e année. — *Droit romain* : M Drumel, doyen. — *Code civil* : M. Vallas, professeur. — *Procédure civile* : M. Artur. — *Science financière* : M. Aubry (chargé).

3e année.—*Code civil* : M. Féder, agrégé —*Droit commercial et maritime* : M. Lacour. — *Droit administratif* : M. Bourguin.— *Droit international privé* : M. Mouchet, agrégé. — *Droit maritime* : M. Lacour, professeur.

4e année. — *Pandectes* : M. Piébourg. — *Droit constitutionnel* : M Bourguin. — *Histoire du droit romain et du droit français* : M. Garçon, agrégé. — *Droit des gens et des législations comparées de l'Angleterre, de la Belgique et de la France* : M. Jacquey. — *Cours sur une matière approfondie du droit français* : M. Féder. — *Cours sur l'enregistrement* : M. Mouchet. — *Procédure civile des saisies* : M. Artur. — *Législation industrielle* : M. Vallas.

Faculté des lettres.

Doyen : M. Moy, ✱. — *Secrétaire* : M. Peltier.

Professeurs : MM. Penjon, philosophie ; Courdaveaux, ✱, littérature grecque ; Bailly, littérature étrangère ; Moy, littérature française ; Thomas, littérature latine ; Angellier, chaire d'anglais ; Cons, professeur d'histoire et de géographie. —

Desrousseaux, maitre de conférences. — Henry, philologie. — H. Flammermont, histoire. — Fabre, maitre de conférences d'histoire. — Dupont, conférences de littérature française. — Dautremer, conférences de littérature latine. — Chavillon, anglais (chargé).

Faculté des sciences.

Doyen : M. Demartres. — *Secrétaire* : M. Peltier.

Professeurs : MM. Souillart, chaire d'astronomie ; Damien, physique ; Violette, ✱, chimie appliquée ; H Whillm, ✱, chimie générale ; Gosselet et Barrois, géologie et minéralogie; Giard, zoologie ; P. Hallez, maitre de conférences ; Bertrand, chargé du cours de botanique. — Demartres, professeur de calcul différentiel et intégral. — Noguet, chargé de conférences de mathématiques.

Faculté de médecine et de pharmacie.

Doyen : M Wannebroucq, ✱. — *Secrétaire, agent comptable* : M. de Vallon. — *Commis* : M. Hachet.

Professeurs. — *Anatomie* : M. Demon. — *Pathologie médicale* : M. Leroy. — *Histologie* : M. Tourneux. — *Anatomie pathologique* : M. Hermann. — *Clinique medicale* : MM. Wannebroucq. ✱, et Hallez. — *Clinique chirurgicale* : MM. Folet et Paquet, ✱. — *Clinique obstétricale et accouchements* : M. Gaulart. — *Médecine légale* : M. Castiaux. — *Histoire naturelle médicale* : M. Moniez, docteur ès-ciences. — *Chimie minérale et toxicologie* : M. Lescœur. — *Physique médicale* : M. Doumer. — *Pharmacie et pharmacologie* : M. Lotar. — *Physiologie* : M. Wertheimer. — *Pathologie externe* : M. Baudry. — *Thérapeutique* : M. Lemoine. — *Médecine opératoire* : M. Paquet, ✱. — *Hygiène* : M. Arnould. — *Maladies syphilitiques et cutanées* : M. Leloir.

Cours complémentaires. — *Maladies nerveuses et mentales*: M. Dubiau. — *Ophthalmologie* : M. de Lapersonne. *Maladies cutanées et vénériennes* : M. Castelain, agrégé. — *Maladie des enfants* : M Castelain. — *Conferences d'anatomie* : M. Demon, agrégé, chef des travaux anatomiques : M. Lober, chef de clinique chirurgicale. — *Dissections* : M Demon, chef

des travaux anatomiques.. — *Conférences et manipulations chimiques* : M. Morelle, chef des travaux chimiques. — Chef des travaux pratiques de physique : M. Doumer. — M. Lambling, agrégé, cours de chimie médicale.—M. Demon, agrégé, accouchements. -- Thibaut, agrégé.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

L'enseignement secondaire public comprend, dans le département, le lycée de St-Omer et les collèges communaux d'Arras, Béthune, Boulogne, Calais, Hesdin et St-Pol.

Lycée de St-Omer.

Bureau d'administration : MM. le Recteur, président ; l'Inspecteur d'Académie ; le Sous-Préfet ; le Maire de la ville; Fournier, avoué ; Porion, ✽, industriel à Wardrecques ; Lecointe, rentier ; Vasseur, adj. au maire ; Bachelez et Houzet conseillers municipaux ; le Proviseur du lycée.

Proviseur : M. Dreuilhe. — *Surveillant général* : M. Bernard. — *Aumônier* : M. Lesenne. — *Econome* : M. Batier.— *Commis d'économat* : M. Gaubert. — *Médecin* : M. Bachelez. — *Dentiste* : M. Duchâteau.

Enseignement classique. — Professeurs : MM. Blum (philosophie) ; Faure et Daigniez (mathématiques pures et appliquées) ; Corvisy (physique et chimie) ; Lemoine (rhétorique) ; Mamet (histoire) ; Loosdregt (seconde) ; Derudder (troisième); Legrand El. (quatrième) ; Vochelle (cinquième) ; Courcout (sixième); Sire (septième); Thomas (huitième); Astruc et Derocquigny (anglais); Simon et Jacquet (allemand); M. et Mme Dupont (classes préparatoires) ; Divry (dessin d'imitation) ; Faure (dessin graphique) ; Sommerock (musique) ; Béatrix (gymnastique).

Enseignement secondaire spécial. — Professeurs : Sciences mathématiques : MM. Brocquet et Legrand Th.. — Sciences physiques, chimiques et naturelles : M. Six. — Histoire et géographie : M. Mamet. — Littérature et grammaire : MM. Blum, Chauvot et Mailland. — Comptabilité : M. Legrand, père. — Dessin géométrique : MM. Faure et Mailland.

Cours spécial de français pour les élèves anglais : M. Legrand, père.

Comite de patronage de l'enseignement spécial du lycée : MM. le Maire de la ville ; le Proviseur du lycée ; Porion, ✱, fabricant de sucre à Wardrecques; Platiau F., ✱, agriculteur, maire de Longuenesse ; Dickson, agriculteur à Clairmarais ; Lecointe, rentier à St-Omer ; Dambricourt-Legrand fabricant de papier à Wizernes.

Collège d'Arras.

Bureau d'administration : MM. le Préfet, président d'honneur ; l'Inspecteur d'Académie, président; le Maire de la ville, vice-président ; Leloup, conseiller général ; Dupont Edmond, conseiller municipal ; Wicquot, ancien principal ; Trannin, docteur ès-sciences ; le Principal du collège.

Principal : M Latreille. — *Aumônier* : M. l'abbé Guérin Eug. — *Médecin* : M. Trannoy, ✱ — *Econome* : M. Ricatte. — *Surveillant général* : M. Coffin.

Enseignement classique. — Professeurs : MM. Riette (philosophie) ; Cornaille (physique et chimie) ; Terrats et Dupret (mathématiques); Boucry (rhétorique); Lefrancq (histoire); Jérôme (seconde); Beaumont (troisième); Poix (quatrième); Ponge (anglais) ; Granjean (allemand); Riboullot (cinquième); Galampoix (sixième); Héroghier (septième) ; Ferrand (huitième); Dufourmentelle (neuvième); Demory (dessin et peinture); Bouchel (dessin linéaire).

Enseignement spécial. — MM. Bouchel, Braillon, Chabé et Lefebvre, professeurs.

Cours primaire supérieur.—M. Poiret, professeur. - *Classe enfantine* : Mme Pochez.

Comité de patronage pour l'enseignement spécial. — MM. Legrelle, ✱, maire d'Arras, président ; Wicquot, ancien principal; Dupont, conseiller municipal; Leloup, conseiller général; Comon, professeur d'agriculture ; Dangréau, directeur de la succursale de la Banque ; Latreille, principal, vice-président.

Collège de Béthune.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet ; le Maire de la ville ; Mahieu-Sauvage, adjoint au maire ; Hanon-Sénéchal, ancien conseiller

municipal; Lewalle, juge; Manessier, professeur en retraite; le Principal du collège.

Principal : M. Siomboing. — *Sous-principal* : M. Blaizot.

Professeurs : MM. Drouot (philosophie et histoire); Aubriet (mathématiques); Gaillot (physique et chimie); Parisot (sciences, 3e chaire); Georgin (rhétorique et seconde); Pécher (troisième et quatrième); Bertemont (cinquième et sixième); Cotreaux (septième et huitième); Audra (anglais); Proust (allemand); Chabus (enseignement spécial); Cousin et Lallart (enseignement primaire); Dégez et Tabary (dessin); Mme Lallart (classe enfantine); Hanicotte (agriculture).

Comité de perfectionnement de l'enseignement spécial. — MM. le Dr Haynaut, maire; Mahieu-Sauvage et Deguisne, adjoints; Siomboing, principal; Manessier; Gourdin, juge de paix; Fougerat, ingénieur des mines de Bruay.

Collège de Boulogne.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président; le Sous-Préfet; le Maire de la ville; Baignol, ancien conseiller d'arrondissement; le docteur Ovion père, ✻, conseiller général; Martel Eug., principal honoraire; Aigre, conseiller municipal; le principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement special : MM. le Maire, président; A Bonnet; Brunet-Roche; Farjon, O. ✻; J. Petit; Voisin; le Principal du collège.

Comité de comptabilité et de surveillance de l'économat. — MM le Maire de la ville, président; Jules Petit; Bilbocq père; Testart-Copin; Minet; Ch. Bellet; Aug Huguet; le docteur Ovion fils; Bonham.

Principal : M. Platrier. — *Aumônier* : M. l'abbé Abel. — *Econome* : M. Ach. Dutertre.

Professeurs : MM. Leroy (philosophie); Darras (1re ch.); Boudringhin (2e ch.) (mathématiques); Billet (physique et chimie); Mathieu (rhétorique); Rompteau (histoire); Biendiné (seconde); Huyghe (troisième); Beccue (quatrième); Lesage et Malon (anglais); Jouvet (allemand); Taquet (cinquième); Oudart (sixième); Jacquemart (septième); Devulder

(huitième) ; Lephay (neuvième) ; Cloquié et Péron (dessin).

Enseignement spécial. — Professeurs : mathématiques et comptabilité : MM. Darras et Boudringhin ; sciences physiques et naturelles : MM. Billet et Carpentier ; morale : M. Leroy ; histoire et géographie : M. Rompteau ; langue française et littérature : MM. Leroy et Biendiné ; — 2e année : M. Carpentier, 1re année : M. Croïet.

Cours complémentaires : Musique vocale : M. Docquois ; gymnastique : M Catot.

Surveillant général : M. Willox ; maître suppléant : M. Chimot

Collège de Calais.

(*Enseignement classique et spécial*).

Bureau d'administration. — MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet de l'arrondissement ; le Maire de la ville ; Banse ; Dewatre, ✻ ; Cuvelier ; le Principal du collège.

Principal : M Sauvage. — *Surveillant général* : M. Fiévet.

Professeurs : MM. Hue (mathématiques) ; Merchier (physique) ; Fonte (histoire) : Demeure (enseignement spécial, lettres) ; Sartre (enseignement spécial, sciences) ; Sauvage (troisième) ; Baheux (quatrième) ; Bouchez (cinquième) ; Haudressy (anglais) ; Arnaud (dessin) ; Faure-Muret (sixième) ; Fiévet (septième) ; Declerck (huitième) ; Foulon (neuvième) ; Roubault (1re année) ; Mlles Piquet et Pasquier (classes enfantines) ; MM. Baudet (musique) ; Leconte (gymnastique).

Collège d'Hesdin

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet de Montreuil ; le Maire de la ville ; le docteur Brullé ; Domont ; Williame ; Boulard ; le principal du collège.

Principal : M. Varé.

Enseignement secondaire classique et spécial. – MM. Varé (troisième et quatrieme) ; Simonet (latinité) ; Dubois (cours préparatoires) ; Estival (enseignement spécial, sciences) ;

Bourguignon (lettres, cours primaire supérieur) ; Vallet (cours primaire) ; Huguet (gymnastique) ; Guilmet (dessin).

Collège de St-Pol.

Bureau d'administration. — MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet, vice-président ; le Maire de la ville ; Didier, conseiller municipal ; G. Graux, vice-président du Conseil général ; Gaquerre, conseiller municipal ; Doisy, négociant ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement secondaire special. —MM. le Maire de la ville, président ; Bauthereau, ingénieur des ponts et chaussées ; Delahousse, pharmacien : G. Graux, conseiller général ; Gaquerre, conseiller municipal ; Doisy, négociant ; le Principal du collège.

Principal : M. C Pillot.— *Sous-principal* : M. O. Hamiez.

Professeurs : MM. Pillot (1re ch.) ; Bainier (2e ch.) (sciences) ; Herlemont (philosophie et rhétorique) ; Payen (seconde et troisième); Carbonnier (allemand), Pillot (anglais); de Chaumont (quatrième), Caudrelier (cinquième et sixième) ; Guérin (septième et huitième) ; Hamiez (enseignement spécial) (2e année); Milléquant (1re année); Levêque (dessin); Bernard (gymnastique) ; Mlle Thomas (classe enfantine) ; M. Larbalétrier (agriculture).

Enseignement secondaire des jeunes filles.

Arras. - *Directrice* : Mlle Venelle L. — *Maîtresses-adjointes* : Mlles Fourcroy et Lajoie.

Professeurs : MM. Riette (morale); Boucry (littérature); Jérôme (langue française); Chabé (histoire); Dupret (mathématiques); Braillon (sciences physiques et naturelles); Minet (pédagogie) ; Bouchel (comptabilité) ; Mlle Venelle N. (anglais) ; MM. Demory (dessin); Audemars (gymnastique); Mlle Venelle L. (musique, hygiène, économie domestique et couture).

Béthune. — *Directrice* : Mlle Dégez.

Professeurs : MM. Georgin (littérature et langue française); Pécher (histoire et géographie) ; Aubriet (mathématiques) ; Gaillot (physique et chimie ; Audra (anglais) ; Bedts (morale

et pédagogie); Dégez (dessin); Mme Humez (musique, hygiène, économie domestique et couture); Audemars (gymnastique).

Calais. — *Directrice :* Mlle Pillion.— *Maîtresses-adjointes:* Mme Owre, Mlles Sagnier et Lamontagne.

Professeurs : MM Sauvage (littérature, morale et pédagogie); Demeure (langue française); Fonte (histoire et géographie); Huc (mathématiques) ; Merchier (sciences physiques et naturelles); Mlle Pillion (comptabilité); MM. Haudressy (anglais); Arnaud (dessin) ; Mlle Pillion (hygiène et économie domestique) ; Sagnier (musique) ; Mme Owre (couture et écriture) ; M Leconte (gymnastique).

St-Omer. — *Directrice* : Mme Vinsonneau. — *Maîtresses-adjointes* : Mlles Desseinge, Thibaut, Hiolle et Humetz. — *Maîtresse-surveillante* : Mlle Rosier.

Professeurs : MM. Loosdregt (littérature) ; Courcout (langue française); de Lauwereyns de Rosendaële (histoire) ; Daigniez (mathématiques et comptabilité) ; Corvisy (physique) ; Broquet (géométrie) ; Mme Vinsonneau (anglais) ; MM. Divry (dessin) ; David (gymnastique) ; Luc (musique) ; Six (histoire naturelle) ; Blum (morale).

Etablissements libres d'instruction secondaire.

Aire (pensionnat de Ste-Marie) : M. l'abbé Caron Alf. — *Arras* (pensionnat St-Joseph) : M l'abbé Stalin. — (Petit séminaire) : M. l'abbé Deramecourt ; M. Decaestecker. — *Auxi-le-Château* : M. Bouthors — *Bapaume* : M. l'abbé Vasseur. — *Béthune* : M. l'abbé Outrebon. — *Boulogne* : MM. l'abbé Lejeune (petit séminaire), Cottet, Mac Harg, Naye, Blackader et Lambert. — *Calais* : M. l'abbé Sellier. — *Clairmarais* : M l'abbé Deseille. — *Fresnes-lez-Montauban* : M. l'abbé Brun. — *Montreuil* : M. l'abbé Macquet. — *St-Omer* : MM. l'abbé Cochet (institution St-Bertin), Delplanque et Auberlique. — *Dohem* : M. l'abbé Capelle. — *Fruges* : M. Vernisson. — *St-Martin-Boulogne* : M. Lepaître.

Commissions d'examen des aspirants aux bourses dans les lycées et collèges

MM. l'Inspecteur d'Académie, Boucry, Lefrancq, Riette, Dupret et Grandjean, professeurs au collège d'Arras.

Association des anciens élèves du lycée de St-Omer.

Président : M. Ribot, député. — *Vice-président* : M. Fournier. — *Secretaire-trésorier* : M. Battez Pierre.

Membres : MM. V. Nicolle, Ed. Pierret, Alb. Houzet, Louis Vasseur, M. Bachelet et G. Massart.

Membres suppléants : MM. Ch. Delpierre, avocat, et Houzet Géry.

Association des anciens élèves du collège d'Arras.

Comité administratif : MM. Sens, ✱, député, *president* ; Pagnoul, *vice-président* ; P. Lecesne, *secrétaire-trésorier* ; Braine, *secrétaire-adjoint*.

Membres du comité : MM. Paul Lecesne, Braine, Amédée Petit, conseiller général, A. de Mallortie, Wavelet, Tamboise, Morel G., le Dr Trannoy, ✱, Dewailly Ant., à Marquise, Devémy G., Demarquilly, Dupret, Darras.

Association des anciens élèves du collège de Béthune.

President : M. Gourdin G., juge de paix du canton de Cambrin ; *vice-président* : M. Manessier, ancien professeur ; *trésorier* : M. Desrumeaux Auguste ; *secrétaire* : M. Delory Joseph.

Membres du comite : MM. Sénis, Dégez, Averlant H.-L., Dansou F., Bar F., Paquet père, Hanquelle A. ✱, Lefebvre G., Caron Eug.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Aux termes de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, insérée dans l'*Annuaire* de 1887, il est institué dans chaque département un Conseil de l'enseignement primaire, composé ainsi qu'il suit :

1° Le Préfet, président ; 2° l'Inspecteur d'Académie, vice-président ; 3° quatre conseillers généraux élus par leurs collègues ; 4° le directeur de l'école normale d'instituteurs et la directrice de l'école normale d'institutrices ; 5° deux instituteurs et deux institutrices élus respectivement par les instituteurs et institutrices publics titulaires du département, et éligibles, soit parmi les directeurs et directrices d'écoles à plusieurs classes ou d'écoles annexes à l'école normale, soit parmi les instituteurs et institutrices en retraite ; 6° deux inspecteurs de l'enseignement primaire désignés par le Ministre.

Aucun membre du Conseil ne pourra se faire remplacer.

Pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement privé, deux membres de l'enseignement privé, l'un laïque, l'autre congréganiste, élus par leurs collègues respectifs, seront adjoints au Conseil départemental.

Les membres élus du Conseil départemental le sont pour trois ans ; ils sont rééligibles.

Les pouvoirs des conseillers généraux expirent avec leurs qualités de conseillers généraux.

Les attributions du Conseil départemental sont indiquées dans la loi du 30 octobre 1886.

Composition du Conseil départemental.

M. le Préfet, président ; M. l'Inspecteur d'Académie, vice-président; MM. Baudelocque, Duhamel, Haynaut et Legrelle, ✱, conseillers généraux ; M. Sion, directeur de l'école normale d'instituteurs ; Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices ; MM. Warembourg et Pannequin, directeurs d'écoles publiques ; Mlles Mégis et Lallemant, directrices d'écoles publiques ; MM. Minet et David, inspecteurs primaires ; Toussaint, instituteur congréganiste privé, à St-Omer ; Joly, instituteur laïque privé, à Boulogne.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Inspection.

Inspecteurs primaires : MM. Minet, à Arras, pour les cantons nord et sud d'Arras, Vimy et Vitry, de l'arrondissement d'Arras, et Lens, de l'arrond. de Béthune. — David, à Arras, pour les cantons de Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas. — Bedts, à Béthune, pour l'arrondissement, moins les cantons de Lens et de Norrent-Fontes. — Bizeray, à Boulogne, pour les cantons de Boulogne nord et sud, Desvres et Samer, de l'arrond. de Boulogne, et Etaples, de l'arrond. de Montreuil. — Cuir, à Calais, pour les cantons de Calais, Guînes et Marquise (arrond. de Boulogne), Ardres et Audruick (arrond. de St-Omer). — Devisme, à Montreuil, pour l'arrondissement, moins le canton d'Etaples, et pour le canton du Parcq (arrond. de St-Pol). — Eliet, à St-Omer, pour les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres, St-Omer nord et sud (arrond. de St-Omer) et Norrent-Fontes (arrond. de Béthune). — Chevalier, à St-Pol, pour l'arrondissement, moins le canton du Parcq.

Délégués cantonaux

En vertu de l'article 52 de la loi du 30 octobre 1886, le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués, résidant dans chaque canton, pour surveiller les écoles publiques et privées du canton.

Les délégués sont nommés pour trois ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables. Chaque délégué correspond tant avec le Conseil départemental, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaire dans sa circonscription.

Les délégations cantonales ont été constituées dans la séance du Conseil départemental du 24 janvier 1887 ; elles sont composées ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord).

MM. Legrelle, ✻, cons. gén., maire d'Arras ; Ledieu, présid. du trib. de comm., à Arras ; Debomy, anc. maire, à Roclincourt ; Joly, maire de Ste-Catherine ; Renaud-Cordonnier, ✻, anc. maire, à Arras ; Lenglet, cons. d'arrond., adj. au maire d'Arras ; Bocquillon, propr., à Roclincourt ; Leroy, maire d'Anzin-St-Aubin ; Trannin, Dr ès-sc., nég., à Arras ; Garnier, ✻, commandant du génie en retraite, maire de St-Laurent-Blangy.

Canton d'Arras (sud).

MM. Leloup, cons. gén., à Arras ; Gerbore, présid. du cons. d'arr., à Arras ; de Mallortie, ✻, anc. princip. du collège, à Arras ; Ricouart, adj. au maire d'Arras ; Dupont, cons. mun., à Arras ; Bourgois, anc. adj., à Arras ; Blondel, ing. civil, à Neuville-V. ; Baudry, maire, à Wailly ; de Lannoy, batonnier de l'ordre des avocats, à Arras ; Lucy, chimiste, à Arras ; Dumez, anc. adj. à Arras ; Blonde, dir. des enfants assistés de la Seine, à St-Sauveur.

Canton de Bapaume.

MM. Deusy, cons. gén., à Arras ; Dhorne, notaire, à Bapaume ; Carré L., propr., à Martinpuich ; Goubet, maire, à Biefvillers lez-B. ; Pajot, anc. maire, à Bapaume ; Simon, anc. adj., à Bapaume ; Tétart, vétérinaire, à Bapaume ; Tonnelier, maire de Sapignies ; Walle maire de Grévillers ; Gaudefroy-Hié, nég., à Bapaume ; Darras-Tournant, nég., à Morval ; Martel, propr., à Bancourt ; Tarlier, maire du Transloy ; Capon, prop., à Achiet-le-G.

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

MM. Rose, cons. gén., not, à Beaumetz-lez-L. ; Hautcœur, maire d'Agnez-lez-D. ; Sénéca, recev. des contrib. indir., à Beaumetz-lez-L. ; Grard, maire de Rivière ; Dubois, fab. de sucre, à Boiry-Ste-R. ;

Morel, cons. d'arr., maire d'Adinfer ; Wable, maire de La Herlière ; Dambrine, vétérinaire, à Agnez-lez-D ; Choquet, huissier, à Beaumetz-lez-L ; Bouilliez Arist., maire d'Habarcq ; Pronier, propr., à Ficheux ; Bourgogne A., propr., à Ficheux ; Croisile, P., distill. à Beaumetz-lez-L.

Canton de Bertincourt.

MM. le marq. d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, cons. gén , maire d'Havrincourt ; Bancourt aîné, ✻, maire de Ruyaulcourt ; Dartus, méd., à Bertincourt ; Deschamps huissier, à Bertincourt ; Guidez, adj au maire, à Bertincourt ; Lecomte, maire d'Haplincourt ; Pouillaude, maire de Léchelle ; Savary, maire de Bertincourt ; Pruvost, recev des domaines ; Harlez, anc. juge-de-paix, et Durieux, brass , à Bertincourt ; Sellier, cult , à Morchies ; Fraissaint, cult., à Barastre.

Canton de Croisilles.

MM. Démiautte, sénat., à St-Léger ; Bachelet H., ✻, cons. d'arr , à Vaulx-V.; Bachelet A., cult., à Ecoust-St-M.; Candelier fils, ing. civil, à Bucquoy ; Delahaye, anc prof., à Bucquoy ; Demailly, méd., à Ervillers ; Demoncheaux, maire, à Boiry-B.; Dropsy, fils, fab de sucre, à Courcelles-le-C.; Ficheux, D[r] en méd , à Croisilles ; Goubet, cult , à Gomiecourt ; Grottard, maire d'Ablainzevelle ; Morel, brasseur, à Croisilles ; Rubin, maire de Bullecourt ; Trannin, propr., à Boisleux-au-M.; Hanot, propr., à Guémappe ; Damien, maire de Croisilles.

Canton de Marquion.

MM. Godefroy, cons gén., maire d'Ecourt-St-Q ; Delfolie, maire de Sauchy-C ; Godefroy, anc. maire, à Lagnicourt ; Gromez, distill., à Oisy ; Henry, notaire, à Inchy ; Lagrange, anc. maire, à Marquion ; Legentil, anc. maire, de Quéant ; Maréchal, ing. en chef des mines, en retraite, à Oisy ; Ragon, anc. maire de Marquion ; Saudemont, maire de Pronville ; Wagon, méd., à Oisy ; Humez, maire de Sauchy L ; Lenoir, maire de Graincourt-lez-H.; Demoncheaux fils, brass., à Bourlon.

Canton de Pas.

MM. Caudron, cons. d'arr., maire de Pas ; Dailliet, cons. mun, à Sarton ; Delaporte, institut en retr., à Halloy ; Delarue, anc. maire de Bienvillers-au-B.; Drevelle, maire de Sailly-au-B.; François, maire de Foncquevillers ; Hannard, maire d'Orville ; Labbe, maire d'Hébuterne ; Lefebvre, maire d'Amplier ; Leroy, propr , à Thièvres ; Marcelle, anc maire de St-Amand ; Poiteau, D[r] méd , maire à Bienvillers-au-B.; Mercier, adj au maire, à Pas ; Baudelocque, nstitut en retr., à Sailly-au-B.

Canton de Vimy

MM Piéron, maire d'Avion ; Gernez, maire de Mont-St-Eloi ; Dericquebourg, maire de Gavrelle ; Peltier, avocat, à Avion ; Frémy, maire d'Izel-l-Eq.; Dépret F., maire de Carency ; Langbien, maire de Quiéry-la-M., Genain, chimiste, à Bailleul-sir-B.; Rost, anc. rec. des contrib. indir.. à Vimy ; Morel, maire de Souchez ; Breuvart fils, cultivateur à Ablain-St-N.; Caudron, anc. maire de Neuville-St-V.; Pruvost, instit., retr., à Givenchy-en-Goh.; Jude Am., cultiv. à Arleux-en-Goh.; Demarquilly, Cam., brass. à Beaumont ; Legentil P. maire de Méricourt.

Canton de Vitry.

MM. Evrard André. cons. gén., à Corbehem ; Lemoine, méd., à Vitry ; Jacquart, prop., à Récourt ; Guillemant, anc. instit. à Vitry; Saudemont, Dr méd., à Vitry ; Fourcy, industr., à Corbehem ; Lefebvre, maire d'Etaing ; Demory, prop., à Fresnes-l-M.. Blanchet, anc. maire. à Biache-St-Vaast.; Dupuich, anc. maire de Vis ; Mathon. maire de Villers-l-Cag.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.

MM. Haynaut, cons. gén., maire de Béthune ; Deguisne, adj. au maire de Béthune ; Mahieu-Sauvage, cons. d'arrond., à Béthune ; Dupuich, anc maire de Béthune ; Mannessier, anc. prof., à Béthune; Legillon, avocat, à Béthune ; Siomboing, princip. du collège, à Béthune; Jacquin, anc. prof., à Hinges; Leblanc, anc prof., à Annezin; Viez-Lecocq, industr., à Lapugnoy ; Croquison, méd., à Allouagne ; Devaux, maire de Vieille-Chap.; Bréhon Osc., cons. mun., à Locon ; Dehesdin, direct. des enfants assistés de la Seine, à Béthune; L. Hanicotte, professeur d'agriculture au collège, à Béthune.

Canton de Cambrin.

MM. Lesage, cons. gén., maire de Cambrin; Bavière Alb., propr., à Auchy-lez-L ; Brasme père, propr., à Festubert; Brunet, recev. de l'enregist., à Beuvry; Vouters, notaire, maire de Beuvry; Delecourt-Brasme, industr., à Douvrin; Descat, propr., à Violaines; Tamboise, anc. maire de Noyelles-lez-V.; Duriez, ✱, capit. en retr., à Festubert; Leroy P., industr., cons. mun., à Richebourg-l'A ; Débourrez, maire de Violaines ; Gouillart E, propr., à Vermelles.

Canton de Carvin.

MM. Delaby P., cons. d'arrond., à Courcelles-l-L. ; Delaby Edm., maire de Courcelles-l-L ; Breton L., maire de Courrières; Robert, Dr

en méd., à Carvin; Legay, notaire, à Carvin; Schneider, cons. mun., à Carvin; Thelliez, Dr en méd., à Hénin-L.; Wagon-Charlon. négoc., à Hénin-L ; Breton Em., art. peintre, à Courrières; Breton J., O. ✻, artiste peintre, membre de l'Institut, à Courrières.

Canton d'Houdain.

MM. Leroy, ✻, cons. gén., maire de Bruay; Fougerat, ingén des mines, à Bruay; Gamot, maire de Gosnay; Lemaire, méd. à Hersin; Brice, ingén. des mines, à Nœux; Dourlens, méd., à Bruay ; Caron, méd., à Estrée-C.; Obé, commerç., à Estrée-C.; Fleury, cons. d'arrond., à Maisnil-l-R.; Guilbert, maire de Ranchicourt; Brasme G , brasseur, à Nœux; Bayart, maire de Fresnicourt; Bon-Lallart, propr., à Fresnicourt ; Bergaud, ing. des mines, à Bruay ; Fleury, cons. mun., à Houdain.

Canton de Laventie.

MM. Lebleu, cons. gén., maire de Sailly-sur-la-L. ; Bavière. cons. d'arrond., à Laventie ; Meaux, adj. au maire de Laventie ; Hameau, Dr en méd., à Laventie; Delory, négoc., cons. mun , à Laventie; Papegay, méd , à Sailly-sur-la-L. ; Billaut Liévin, propr., à Fleurbaix ; Lecocq-Leroy, brasseur, à Neuve-Chap. ; Dehestru-Legrand, cultiv., à Paradis (Lestrem); Dupret, méd., à Neuve-Chapelle.

Canton de Lens.

MM. Déprez, cons. gén., maire d'Harnes; Hugot Art., cons. d'arrond., à Lens; Stiévenart, industr., à Lens; Schmidt, maire de Liévin ; Delattre, méd , à Bully ; Bailliet, méd., à Harnes ; Wagon, pharmac. à Lens ; Frémicourt, maire de Lens ; Deruelle père, brasseur, à Fouquières-l-L. ; Viala, ingén. des mines, à Liévin ; Pamart, adj. au maire de Liévin; Gosselin, Dr en méd , cons. d'arrond., à Lens; Gallet-Wibaut, brasseur, à Noyelles-s-Lens; Berthemont, prof. en retr., à Lens ; Boulinguez, brasseur, anc. institut , à Harnes.

Canton de Lillers.

MM. Fanien Ov , cons. gén., maire de Lillers; Delelis, Dr en méd , à Lillers; Landeau, notaire, à Lillers; Lecouffe V., brasseur, à Lillers; Thuilliez, maire de Busnes; Debay. méd., à Robecq; Fournier, pharm., à St-Venant; Fauqueur-Lévêque, cultiv , à Calonne-s-l-L ; Doursout, direct. de l'asile d'aliénées, à St-Venant; J. Macaire, nég., à Lillers.

Canton de Norrent-Fontes.

MM. Boulinguez, cons. d'arrond., maire d'Isbergues; Leflon, notaire, à Norrent-F ; Cartulat, industr., à Estrée-B. ; Petit, anc. percept., maire de Lumbres; Huguet, brasseur, à Rely; Degand, maire d'Ames;

Poumairac, direct. des mines de Ferfay ; Hernu, maire d'Auchel ; Pohier, maire de Ferfay; Réant, maire de Ham; Delohan Ed., cons. mun , à Witternesse; Bleuzet, institut. en retr., à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne (nord).

MM. Huguet, sénateur, à Boulogne; Lagache, ✱, anc. cons. gén., à Boulogne; Baignol, manufact., à Boulogne; Audibert, O ✱, anc. adj., à Boulogne ; Patin, Dr en méd., à Boulogne ; Olagnier, anc. institut , anc. adj. au maire de Boulogne; Huret G., courtier, à Boulogne ; Testart-Copin, anc. adj. au maire de Boulogne; Duhautoy-Lavoisier, négoc., à St-Martin-B. ; Attelyn, O. ✱, lieut -colonel du génie, à Honvault (Wimille) ; J. Petit, cons. d'arrond., à Boulogne ; Platrier, principal du collège de Boulogne; Dambrun, propr., à Boulogne ; Dardenne, ingén. civil ; Warluzel et Chauveau, conseillers municipaux, à Boulogne.

Canton de Boulogne (sud).

MM. Ovion, père, ✱, Dr, cons., gén , à Boulogne ; Bellet, cons. d'arr. à Boulogne ; Martel, principal honor., à Boulogne ; Cougnacq, anc. bibliot. à Boulogne ; Poirel, cons. d'arr., à St-Léonard ; Farjon, O. ✱, industr., à Boulogne ; Filliette, cons. mun., Dr en méd., à Boulogne ; Bloum, cons. mun., à Boulogne ; Widhent, maire de Baincthun ; Huret-Levillain, industr., à Boulogne ; Ovion fils, Dr en méd., à Boulogne ; Billet, prof. au collège de Boulogne ; Sagnier-Christol, Herbeaux, le Dr Sauvage, à Boulogne, Dusautiez et Lelièvre, adjoints au maire de Boulogne.

Canton de Calais (nord-Ouest)

MM. Dewavrin, cons. gén., à Calais; Paclot, adj. au maire, à Calais; Fasquel-Sambourg, cons. d'arrond., à Calais, Boutroy L., cult., à Sangatte ; Breton, ingén. civil, à Calais ; Vasseur, cons mun., à Coquelles ; Dr Guyot, cons. gén , à Calais ; Mage, ingén.-architecte, à Calais ; Berquet, Dr en méd., à Calais ; Dupont, brasseur, à Calais ; Robbe, Dr en méd., à Sangatte ; Sauvage, principal du collège à Calais ; Declémy, ✱, anc. cons. gén., maire de Peuplingues ; Deleison A., maire de Sangatte ; Landrin, juge de paix à Guines.

Canton de Calais (sud-est).

MM. Wintrebert, maire de Calais, Banse. industr., à Calais ; Cuisinier, ✱, cons. d'arr., à Calais ; Cuvelier, cons. mun., à Calais ; Foissey, propr., à Marck ; Brunet-Roche, propr., aux Attaques ; Duchêne, cons. mun., à Calais ; Huc, Dr en méd., à Calais ; Bec-

quet, maire de Marck ; Declémy-Breton, cult., à Marck ; Rébier. cons. mun., aux Attaques ; Clipet, maire et Sergent-Hubert, cons. mun., à Coulogne.

Canton de Desvres.

MM. Ducrocq-Gomel, cons. mun., à Courset; de Cormet te, ✻. cons. gén., maire d'Henneveux ; Vincent, cons. d'arr., maire de Desvres ; Hache, adj., à Vieil-Moutier ; Jolly, maire de Bellebrune ; Libaude, anc. maire, à Menneville ; Hache, anc. maire, à Bournonville ; Delbende. direct. d'usine, à Desvres ; Feutry, nég. à Alincthun ; Defosse, anc. maire de Senlecques ; Lesur, juge de paix, à Samer; Vandome, propr., à Quesques ; Guilbert, agent-voyer à Desvres.

Canton de Guînes.

MM. Boulanger-Bernet, ✻, cons. gén., à Andres ; Watel-Compiègne, rentier, à Guînes ; Garasse, Dr en méd , à Hardinghen ; Leglaive, maire d'Hardinghen ; Ousselin, maire de Boursin ; Lalou, maire de Licques; Clipet-Noël, propr. à Licques ; Lenglet, brass., à Herbinghen ; Hamerel, maire de Campagne ; Duchâteau. maire de Bouquehault ; Lefebvre, maire d'Hâmes-Boucres; de Guizelin, adj. au maire de Guînes ; Courquin, anc. institut à Alembon ; Boulanger-Foissey, propr., cons. mun. à Guînes ; de Foucault Améd., anc. maire d'Hâmes-B.; Boulanger Edm., cultiv , à Dippendal (Bouquehault).

Canton de Marquise.

MM. Pérus, cons. gén., maire de Marquise ; Dubos, adj., à Marquise ; Taverne fils, nég., à Marquise ; Courtois, propr., à Audresselles ; Lemaître, anc. maire de Réty ; Bouclez, maire d'Audembert ; Lemaître-Boulanger, propr., à Wierre-Effroy ; Noël, adj à Maninghen ; Farjon, maire de Wacquinghen ; Paillard, brass. à Wissant ; Lonquéty-de-Schost, propr., à Wierre-Effroy ; Boyard, avocat, propr., à Maninghen ; Hénon, nég.; Gruson, Dr,; Henry, recev. d'enreg.; Eliet, cons. mun ; Taverne, cons. mun.; Delbée, agent-voyer, à Marquise.

Canton de Samer.

MM. Huret-Lagache, ✻, cons. gén., maire de Condette; Lemaître, Dr en méd., à Samer ; Huret Eug. fils, maire de St-Etienne ; Baudelocque. maire de Boulogne ; Dupont, maire de Tingry ; Delattre, maire à Doudeauville ; Tardieu, propr , à Samer ; Sauvage Cl.. nég. à Samer ; Levillain Ch., propr., à St-Etienne ; Darcy, maire de Neufchâtel ; Sollier, fab. de ciment, à Neufchâtel, Guillaume, industr., maire d'Hesdigneul ; Legros M., adj. au maire d'Outreau ; Cœugnet, adj. au maire du Portel ; Sauvage, maire du Portel ; Labouré, cons mun., à Equihen ; Hipp. Adam et Delorme, à Outreau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

Canton de Campagne

MM. Guyot-Laligant, cons. gén., maire d'Ecquemicourt ; Morel, cons. d'arr., maire de Campagne-lez-H.; Laligant, anc. cons. d'arr. à Maresquel ; Fresnaye, anc. cons. gén., maire de Marenla ; Brasseur, propr., à Campagne-lez-Hesdin ; Longavesne, maire d'Offin ; Treunet, cons. mun., à Buire-le-Sec; Bernard, notaire, à Beaurainville ; Sailly, maire de Beaurainville ; Cagnard, cons. mun. à Douriez ; Duhamel, anc. institut., à Brimeux ; Fourmentin, propr., à Brimeux ; Allard, cons. mun., à Aix-en-Issart ; Delattre An., prop., à Marant ; Têtu, maire de Boisjean ; Sagette, maire de Gouy-St-André ; Bataille cons. mun., à St-Deneux ; Pinte, propr., à Hesmond ; Tirmarche, maire de Sempy.

Canton d'Etaples.

MM. Jules Moleux, cons. gén., à Etaples ; Billiet, cons. d'arrond., à Etaples; Dumoulin, anc. maire d'Etaples ; Boulanger, propr., à Etaples ; Delaporte-Sidney, cons. mun., à Etaples ; Pannier, anc. institut., à Etaples ; Reisenthel, maire, à Bernieulles; François Edm., nég., à Etaples; Minet, maire de Tubersent; Leconte, adj , à Tubersent; Demerval, maire de Montcavrel; Dumoutier, propr., à Montcavrel; Carpentier, maire d'Hubersent; Ternisien, propr , à Longvillers; Morvillers, maire de Brexent-Enocq; Prudhomme, ✻, cap , en retr , à Camiers ; Bataille, maire de Longvillers.

Canton de Fruges.

MM. Boudenoot, cons. gén., à Fruges ; Pruvost-Caron, cons. d'arrond., à Fruges ; Pruvost-Capy, anc. maire, à Fruges ; Latham, anc. maire, à Fruges; Deligny, notaire, à Fruges ; Decréquy, nég., à Fruges ; Crépin, nég . à Fruges ; Billiet-Salomé. propr., à Fruges ; Annequin, cons. d'arrond., à Fressin; Bocquet, propr , à Matringhem; Bracquart, adj., à Créquy; Canlers, propr , à Ruisseauville; de Contes H , propr., à Planques; Hermant, propr., à Coupelle-V.; Duhautois, propr , à Lebiez ; Lenne, adj., à Rimboval.

Canton d'Hesdin.

MM. Boucher-Cadart, ✻, présid. du Cons. gén., à Hesdin; Lereuil, maire d'Hesdin ; Williame, adj. au maire d'Hesdin ; Domont, cons. mun., à Hesdin; Fauconnier, Dr, à Hesdin; Seillier, propr., à Hesdin; Varé, princip. du collège, à Hesdin; Boulard , cons. mun., à Hesdin; Ridoult, cons. d'arrond., à Caumont ; Dubois, propr , à Caumont ; Parenty, cons. d'arrond., maire de Mouriez; Hennebelle, anc. maire,

à Chériennes ; Macqueron, maire d'Aubin-St-Vaast ; Auquez, maire de Contes ; Lamoury, maire de Capelle; Sagot, maire de Brévillers ; Convert, maire de Raye.

Canton d'Hucqueliers.

MM. Grard, cons. d'arrond., maire d'Hucqueliers; Bataille, huissier, à Hucqueliers; Ousselin fils, propr., à Hucqueliers; Minet, pharm., à Hucqueliers; Butor-Blamond, propr., à Hucqueliers; Framery, greffier de paix, à Hucqueliers; Fayeulle, propr., à Bourthes; Alexandre, anc. maire de Verchocq; Bouloy, propr., à Bourthes; Lemaire, prop., à Enquin ; Merlin, maire de Bécourt ; Ringot, maire d'Humbert.

Cantonde Montreuil.

MM. Dubourg V., adj., à Montreuil ; Capelle, avoué, à Montreuil ; Charpentier,avoué, à Montreuil; Hallette, méd., à Montreuil; Dubourg P., notaire, à Montreuil; Bardin, pharm., à Montreuil; Thuillier, ✠, anc. institut., à Montreuil ; Godin F., propr., à Cucq ; Godin Ad., propr., à St-Josse; Baëlen, nég. à Neuville; Leblond, maire de Conchil-le-T. ; Liébron, maire de Campigneulles-lez-P.; Mahée, méd., à Verton; Bloquel, maire de Wailly; Sailly, cons. gén., maire d'Ecuires; Barré, maire de Verton; Macquet, maire de Berck; Macquet, propr., à Waben.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire.

MM. Porion, ✠, maire de Wardrecques; Faucquette, maire d'Aire ; Descamps, adj., à Aire; Hanne, anc. institut., à Aire; Rolin, brasseur, à Aire ; Montagne-Gourlain, nég., à Aire ; Béhal, pharm., à Aire ; Pauchet R., nég., à Aire ; Sagnier, anc. maire de Thérouanne ; Andrieux, vétérinaire, à Thérouanne; Mouflin, maire de Wittes; Porion-Delattre, propr., à Wardrecques; Caron, anc. maire d'Ecques; Faucon, adj., à Mametz ; Dumont G., propr., à Aire ; Tassart, cons. mun., à Heuringhem.

Canton d'Ardres.

MM. Brémart, cons. gén., maire de Louches ; Fasquel P., cons. d'arrond., maire de Zouafques; Quéval, adj., à Ardres; Canu, Dr en méd., à Ardres; Trouille, propr., à Ardres ; Colin, maire d'Eperlecques; Liot de Nortbécourt, maire de Mentque-Nortb ; Alluin-Leroy, adj., à Mentque-Nortb.; Piquet, maire de Brêmes; Haignéré, adj., à Nielles-l-Ardr.; Lefebvre, adj., à Rebergues; Neyme, maire de Nordausques; Guillummette, cons. mun., à Tournehem; Lhomme, brasseur, à Bonningues-lez-Ardres; Fourmentin, à Brêmes.

Canton d'Audruick.

MM. Bouret, cons. gén., maire de Zutkerque ; Lambert-Evrard, cons d'arrond., à St-Folquin ; Caron E, brasseur, à Oye ; Hubert, maire d'Oye; Dubrœucq, maire d'Audruick; Rougemont, cons. mun., à Audruick; Vanuxem, maire de Nortkerque ; Stoclin, maire de Ste-Marie-Kerque ; Laurent, maire de Nouvelle-Eglise ; Mercier, adj, à Nouvelle-Eglise ; Ammeux-Vanherzecke, propr., à Vieille-Eglise ; Gorain, maire d'Offekerque; Guéricy, maire de Ruminghem.

Canton de Fauquembergues.

MM. Jonnart, notaire honor., anc. cons. gén., maire de Fléchin ; Alloy, anc. maire, industr., à Fauquembergues ; Jonnart C., cons. gén., à Fléchin; Bonnière, cons. d'arrond., à Fauquembergues ; Mahieu H, ✠, agric., maire d'Enquin; Loy Eug., négoc., à Fauquembergues; Engrand-Leroy, propr., à Fauquembergues; Gimel, rec. des contr. indirectes, à Fauquembergues ; Flageollet, propr., à Febvin-Palfart; Boudry, propr., cons. mun., à Coyecques; Bonnière A., maire de Coyecques; Jonnart L., notaire à Fléchin; Delarozière, propr., à Enguinegatte; Carpentier, cons. mun., à Renty; Faucon, propr., anc. maire, à Merck-St-Liévin.

Canton de Lumbres.

MM. Rouyer, anc. prof., à Lumbres ; Sagot-Avot, industr., à Wavrans; Delehelle, propr., à Lumbres; Lemoine, cons. d'arrond., maire d'Hallines; Billardon, direct. de la poudrerie nationale d'Esquerdes ; Mahieu, brasseur, anc. maire, à Delettes; Levray Is., propr., à Elnes; Vandôme, maire de Vaudringhem ; Fardoux-Bayard, propr., à Surques ; Lorgnier, propr., à Haut-Loquin ; Cucheval-Carlu, propr., à Alquines ; Mouton, méd., anc. maire, à Ouve-Wirquin ; Avot E., industr., à Lumbres ; Bronequart, méd, à Lumbres ; Lardeur Ach, propr., à Esquerdes ; Mobailly-Creuze, propr., à Quelmes ; Caron-Decroix, propr., à Westbécourt; Bournonville, cons. mun., à Acquin; Broncquart, institut. en retr, à Cléty; Avot-Macaux, industr, à Remilly; Petit Julien, notaire, à Lumbres.

Canton de St-Omer (nord).

MM. Ringot, cons. d'arrond., maire de St-Omer ; Hermant Ch., membre de la comm des hosp, à St-Omer; Brillaud, président de la Société de Gymnastique de St-Omer; Bommier, notaire, à St-Omer; Fleury Ern, propr., à St-Omer; Mahieu, anc. maire, à St-Martin-au-Laërt; Castel Urb., propr., à Houlle; Lafoscade, industr., à Houlle ; Pierret, cons. d'arrond., à St-Omer; Fournier, avocat, à St-Omer.

Canton de St-Omer (sud).

MM. Duhamel L., cons gén., à Paris ; Vasseur, nég., adj, à St-Omer; Deron, maire d'Arques; Platiau F, ✠, cons. d'arrond., maire de Longuenesse ; Dambricourt Aug., industr., maire de Wizernes ; Houzet Aug., maire de Blendecques; Naudin, dir.-gér. du *Mémorial artésien*, à St-Omer; Hermant-Bouquillion, cons. d'arrond. à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny.

MM Bouilliez père, maire d'Izel-l-Hameau; Houbart H.. ✠, maire de Mingoval ; Desmazières, maire de Capelle-F. ; Delombre, maire d'Aubigny; Houbart L., maire de Monchy-Breton; Ronné, notaire, à Tincques; Dorge A., notaire. à Aubigny; Campagne, cultiv, à Berles-Monchel, Beltrémieux, cultiv, à Frévillers ; Candelier, adj, à Savy-Berlette; Bouilliez Ach., propr, à Izel-l-Hameau; Carré, architecte, à Tincques; Houbart, O. ✠, propr, à la Thieuloye: Chabé, ✠, maire de Cambligneul.

Canton d'Auxi-le-Château.

MM. Beaussart, cons. gén., maire d'Auxi-le-Ch.; Mineur P., maire de Fontaine-l'Et. ; Pétain, maire d'Erquières ; Sacleux Ed., adj., à Frévent; de Fourment, maire de Frévent; Foufaye, ad., à Frévent ; Landry, cons d'arrond., à Ligny-sur-C ; Dupuich, maire de Haut-Maisnil; Dubromel, maire de Villers-l'H.; Leroy L., industr., à Boubers-sur C.; Treunet, anc. institut. à Fontaine-l'Et. ; Hoez Em., cultiv., à Boubers-sur-C.; Coache-Sombret, maire de Gennes-Ivergny.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

MM Leplant, notaire, à Avesnes-le-Comte ; Petit Am, cons. gén, à Magnicourt-sur-C.; Carton, maire de Rebreuviette, Soissons H., propr., à Houvin-H.; Brazier, propr., à Lattre-St-Q.; Dubois F.; cons. d'arr., anc. maire, à Avesnes-le-C.; Couppet, propr., à Ivergny; Bouillet, fils, propr., à Rebreuviette ; Fardel Ed, cultiv., à Sombrin; Blazart, Dr-méd., à Noyelles V.; Jacquemelle, maire de Pommera ; Brimont R., cult, à Hauteville.

Canton d'Heuchin.

MM. Poubel, ind., à Anvin ; Descottes, propr, à Tangry ; Martin, c. d'arrond., maire de Nédonchel ; Delepouve, cons. d'arrond, méd., à Heuchin ; Salmon A, brass., à Pernes-en-Art.: Boulanger Ach., brass, à Valhuon ; Miroux, maire d'Anvin ; Cocud, maire d'Heuchin ; Delepouve, anc. institut., à Huclier; Herbecque, cultiv.,

à Teneur ; Dupont fils, cultiv., à Boyaval ; Martin Ach., maire de Fiefs ; Lombard L., maire d'Eps ; Cleuet P., propr., à Diéval.

Canton du Parcq.

MM. Gilliocq maire de Blangy-sur-T.; Leroy, maire de Fresnoy ; Oudin, méd., à Fillièvres ; Vichery-Mahieu Alf., propr., à Wail ; Lejosne fils aîné, propr., à Wamin ; Decroix A., cons. mun. à Auchy-lez-H.; Carpentier Ch.; cons. gén., maire de Noyelles-lez-H.; Tirmarche Em., cons. d'arrond. à Vacqueriette ; Poissant, maire du Parcq ; Latham, maire de Rollencourt ; Bonnière G., brass., au Parcq ; Broutta, brass., à Blangy-sur-T.

Canton de St-Pol.

MM. Graux Georges, cons. gén., à Hesdigneul (Béthune); Maillard G., propr., à St-Pol ; Détappe, propr., à Buneville ; Boucly, méd., maire d'Œuf ; Petit O., maire de Foufflin-R.; Roden, avoué, à St-Pol ; de Béhague, maire de Ternas ; Bouttemy, anc. maire de Ligny-St-Fl.; Labitte F., maire de Blangermont ; Penet, maire de Croisette ; Boutleux, cultiv., à Bermicourt ; George, cultiv., à Flers ; Lhomme Ch., maire d'Héricourt ; Gallet, propr., à Roëllecourt ; Detœuf, maire de St-Michel ; Pruvost-Grimbert, nég., à St-Pol ; Vasseur, cons. mun., à St-Pol ; Pillot, princip. du collège, à St-Pol ; Willerval, propr., à Séricourt ; Desion, avoué, à St-Pol ; Héroguelle, maire de St-Pol.

Commissions d'examen pour les brevets de capacité.

BREVET ÉLÉMENTAIRE.

Centre d'Arras. — MM. Minet et David, insp. prim., à Arras ; Bedts, insp. prim., à Béthune ; Sion, dir. de l'école normale d'instit d'Arras ; de Mallortie, ❈, anc. princ. du collège d'Arras; Trannin H., Dr ès-sc., à Arras; Wicquot, anc. princ. de collège, à Arras ; Deramecourt, sup. du petit séminaire d'Arras ; Stalin, dir. de l'institution St-Joseph ; Comon, prof. département. d'agric., à Arras ; Riette, Dupret, Chabé et Bouchel, prof. au collège d'Arras ; Schmitt et Carton, prof. à l'école norm. d'Arras ; Hucquedieu et Truffier, dir. d'écoles, à Arras; Mlles Garnier, dir. de l'école norm. d'institutrices, à Arras ; Grandjacquot, dir. de l'école annexe, à Arras ; Larue, instit. à Beaumetz-lez-Loges ; Rainaud, instit à Achicourt. — *Dessin* : MM. Demory, prof au collège d'Arras ; Cordier,

prof. à l'école régimentaire, à Arras — *Chant* : MM. Lambert. prof. de musique, à Arras ; Félix Lemaître, vice-présid. des Orphéonistes, à Arras; Guérard, présid. de la Société Philharmonique, à Arras ; Mlles Mangot, Desbureaux et Rhuin, prof. de musique, à Arras.— *Couture* : Mmes Vel-Durand, Renaud-Cordonnier et Ridoux, à Arras.

Commission de Boulogne-sur-Mer. — MM. Bizeray, insp. prim., à Boulogne ; Devisme, insp. prim., à Montreuil ; Chevalier. insp. prim., à St-Pol ; Platrier, princ. du collège de Boulogne ; Martel, anc. princ. de collège, à Boulogne; Billet, Darras, Mathieu, Rompteau, prof. au collège de Boulogne ; Joly, dir. d'école privée, membre du Conseil départemental, à Calais ; Baclez, dir. d'école, à Boulogne ; Mlle Pentel, dir. d'école prim., à Boulogne. — *Dessin* : MM. Péron, Cloquié, prof. au collège de Boulogne. — *Chant* : MM. Parent, Docquoy, Mme Parent, prof. de musique, à Boulogne. — *Couture* : Mmes Huguet, Langlet, Testart-Copin, Dusautiez, à Boulogne.

Commission de St-Omer. — MM. Eliet, insp. prim , à St-Omer; Cuir, insp. prim., à Calais; de Lauwereyns, anc. prof., Blum, Loosdregt, Daigniez, Corvisy, prof au lycée de St-Omer; Toussaint, instit. privé, membre du Conseil départemental, à St-Omer ; Dannel, dir. d'école prim., à Aire ; Mme Deprecq, instit. à Aire.—*Dessin* : M. Divry, prof. au lycée de St-Omer. — *Chant :* M. Catouillard ; Mme Sire, prof. de musique, à St-Omer. — *Couture* : Mmes Savoureux et Vasseur, à St-Omer.

BREVET SUPÉRIEUR.

Commission d'Arras. — MM. Minet, David, insp. prim., à Arras ; Bedts, insp. prim., à Béthune ; Devisme, insp. prim., à Montreuil; Sion, dir. de l'école norm. d'Arras; Mlle Garnier, dir. de l'école norm. d'Arras; MM. de Mallortie, ✻, anc. princ. du collège d'Arras ; Lefrancq, Riette, Boucry, Dupret, Bouchel, Cornaille, Braillon, prof. au collège d'Arras ; Comon, prof. départemental d'agric., à Arras ; H. Trannin, Dr ès-sc., à Arras ; Deramecourt, sup. du petit séminaire, à Arras ; Wicquot, anc. princ. de collège, à Arras ; Carton, prof. à l'école norm, d'Arras ; Schmitt et Lemarchand, prof. à l'école norm. d'Arras ; *Allemand* : MM. Grandjean, prof. au collège ;

Leclercq, Dr en médecine ; Poirel, ing. des chemins de fer, à Arras. — *Anglais* : Ponge, prof. au collège d'Arras ; Mlle Quint, prof. à l'école norm. — *Dessin* : MM Demory, prof., à Arras ; Cordier, prof. à l'école régimentaire du génie, à Arras.

Écoles normales.

Le personnel attaché aux écoles normales est actuellement composé ainsi qu'il suit :

1° *Ecole normale d'instituteurs.*

Commission de surveillance : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; Petit Amédée, docteur en droit, conseiller général; Dumez, ancien avoué, anc. adjoint au maire d'Arras ; Wicquot, bibliothécaire de la ville d'Arras ; Petit Emm., président du tribunal civil d'Arras.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

Directeur : M. Sion. — *Econome* : M. Douchez. — *Medecin* : M. le Dr Leclercq.

Professeurs : MM. Schmitt et Chauvet (ordre des lettres) ; Collot, Douchez, Bardey et Lemarchand (ordre des sciences) ; Sion (pédagogie) ; Grandjean (allemand) ; Comon (agriculture et horticulture) ; Demory (dessin); Sergent (musique); le Dr Leclercq (hygiène) ; Cuvelier (instruction militaire)

Directeur de l'école annexe : M. Carton.

2° *Ecole normale d'institutrices.*

Commission de surveillance : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; Georges Graux, vice-président du Conseil général; Leloup, secrétaire du Conseil général ; Dupont Edm., cons. municipal, à Arras ; de Mallortie, ✱, anc. principal du collège d'Arras ; Trannin Henri, docteur ès-sciences, à Arras ; Gossart, cons. municipal, anc. pharmacien, à Arras.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

Directrice : Mlle Garnier. — *Econome* : Mme Vergriette-Varlet. — *Médecin* : M. le Dr Leclercq.

Professeurs : Mlles Boulanger, Berthelon et Quint (ordre des lettres); Loth et Lemarchand (ordre des sciences); M. Crépin (dessin) ; Mme Sergent (musique) ; M. le Dr Leclercq (hygiène).

Directrice de l'école annexe : Mlle Grandjacquot.

Institutions libres et pensionnats de garçons.

Arrondissement d'Arras — Arras : MM. Lecerf, Denys, Duffour, Colbin et Poudroux. — St-Laurent, M. Estenne. — Méricourt, M. Pestre — Haplincourt, M. Tournel.

Arrondissement de Béthune. — Bourecq, M. Vendeuse fils. — Lens, M. Cailleré. — Béthune, M. Untereiner. — Carvin, M. Galand. — Nœux, M. Dhaussy. — Liévin, M. Heydorff — Auchel, MM. Grard et St-André. — Harnes, M. Dupuis. — Isbergues, M. Duplouy.

Arrondissement de Boulogne. - Boulogne, MM. Baillieu, Paradis, Verstaen, Pauwels, Donnez, Sailly, Lionet, Sides, Ledez, Bourgien et Géron.— St-Martin-Boulogne, M. Annias. — Desvres, M. Lecoutre. — Calais, MM. Roche, Robert, Joly, Cognet, Domont, Delannoy et l'abbé Boudringhin. — Le Portel, MM. Ledez et This G. — Guînes, M. Andrieu. — Pihen, M. Leuliet. — Marquise, MM. Lheureux et Favier

Arrondissement de Montreuil — Montreuil, M. Trintignac. — Fruges, M. Pruvost. — Hesdin, les Frères de la doctrine chrétienne et M. Allaër.

Arrondissement de St-Omer. — St-Omer, les Frères.

Arrondissement de St-Pol.—Auxi-le-Château, M. Leclercq. — Frévent, M. Bouchendhomme. — Manin, M. Truffier. — St-Pol, les Frères.

Instituteurs communaux autorisés à récevoir des pensionnaires.

Arrondissement d'Arras. — Bapaume, M Carlin. — Havrincourt, M Crépel. — Pas, M. Dumont.

Arrondissement de Boulogne. — Desvres, M. Baude. — Guînes, M. Meurice. — Marck, M. Caboche. — Samer, M. Blart. — Licques, M. Dubois.

Arrondissement de Montreuil. — Montreuil, M. Fontaine.

Arrondissement de St-Omer. — Ardres, M. Latour.

Arrondissement de St-Pol. — Blangy-sur-Ternoise, M. Pintiau. — St-Pol, M. Petitfils.

Instituteurs libres appartenant à des congrégations religieuses.

Les Frères de la doctrine chrétienne, à Arras, Béthune, Calais, Haplincourt, Hesdin, St-Omer ; les frères Maristes, à Saint-Pol.

Pensionnats de filles tenus par des laïques.

Arras : Mlles Venelle.—Bapaume : Mlle Voisin.

Béthune : Mlle Dégez. — Hénin-Liétard : Mlle Bruneau.— Laventie : Mlle Vittu.

Boulogne : Mlles Leclercq, Tavernier et Miss Marshale. — Calais : Mlles Bertrand, Platrier, Bouquillon, Brullé et Prévost. — Guines : Mlle Gallet. -- Marquise : Mlle Gournay.

Campagne-lez-Hesdin : Mme Lecul-Herchin. — Fruges : Mlle Podvin

Dohem : Mlle de Corbie A. - Fauquemberques : Mlle de Corbie M. — St-Omer : Mlle Lartisien. — Thérouanne : Mlle Dupuich.

Auxi-le-Château : Mlle Carpentier. — Avesnes-le-Comte : Mlle Courtois. — St-Pol : Mlle Valentin.

Pensionnats de filles dirigées par des religieuses.

Arras : Augustines, dames Bénédictines du St-Sacrement, Notre-Dame de la Compassion, Providence, Ste-Famille, St-Vincent de Paul (maison de St-Charles), Ursulines. — Bapaume : sœurs Augustines d'Arras. — Bucquoy : Dominicaines. — Oisy : sœurs de l'Enfant Jésus. — Pas : sœurs de la Providence de Rouen. — Vitry : sœurs de St-François d'Assise.

Amettes et Carvin : sœurs Augustines d'Arras.— Béthune : Ursulines et Providence de Rouen. — Auchel, Beuvry, Lillers et St-Venant : sœurs de la Providence de Rouen. — Hénin-Liétard et Vendin-le-Vieil : sœurs de la Ste-Union. — Houdain, Hulluch, Laventie et Norrent-Fontes : sœurs de la Ste-Famille. — Lens : sœurs de St-Joseph de Valenciennes.

Boulogne : Annonciades, dames de Nazareth, sœurs Augustines d'Arras, Ursulines. — Calais : sœurs Bénédictines, sœurs

de la Ste-Union de Douai, sœurs Franciscaines, sœurs de St-Paul de Chartres et Sacré-Cœur de Jésus. — Licques : Ste-Famille.

Hesdin : sœurs de la Ste-Union. — Recques : sœurs de la Providence de Rouen. — Rimboval et Roussent : sœurs de la Ste-Famille.

Aire : sœur Defosse (de la Providence de Rouen), Ursulines. — Blendecques : dames Bénédictines du St-Sacrement, Ste-Famille. — Bouvelinghem : Mlle Foucherault, sœur Ste-Amélie. — Oye : Mlle Dubois, sœur Félix. — St-Omer : Ste-Union, Ursulines, Ste-Famille.

Auxi-le-Château, Berles et St-Pol : sœurs de la Providence de Rouen. — Avesnes-le-Comte : sœur Piquet. — Frévent : sœurs de St-Vincent de Paul. — Hauteville : Notre-dame de la Compassion de St-Denis.

ORGANISATION RELIGIEUSE

CULTE CATHOLIQUE.

Archevêque de Cambrai. — Le siège est vacant par suite du décès de Mgr Hasley, le 7 avril 1888.

Évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer. — S. G. Mgr Désiré-Joseph DENNEL, assistant au trône pontifical, né à Mons-en Pevèle (Nord), le 7 mai 1822 : supérieur de l'institution St-Joseph, à Lille, curé-archiprêtre de St-André, dans la même ville, sacré évêque de Beauvais le 1er mai 1880, transféré à l'évêché d'Arras par décret du 1er juillet 1884, préconisé le 13 novembre ; a pris possession de son siège le 16 décembre suivant.

Vicaires généraux : MM. LELEUX Ch. et DEPOTTER Jh, agréés par le Gouvernement. — ROUSSEL et GRAUX H., vicaires généraux honoraires.

Secrétaire-général de l'Evêché : M. Machez. — ***Pro-secrétaire*** : M. Calluaud.

Officialité diocésaine : MM. Roussel, official ; Leleux, vice-official ; Prudhomme, assesseur ; Graux, promoteur ; M. Machez, secrétaire.

Edifices diocésains. — Architecte diocésain : M. Dupire, à Roubaix; Inspecteur des travaux : M. Couturaud, architecte à Arras. — Inspecteur : N .

Administration du séminaire : MM. Leleux, Graux Henri ; Sueur, trésorier ; Loock, économe ; Machez, secrétaire.

Doyen du Chapitre : M. Envent.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Chanoines honoraires : NN. SS. Bernadou, O, ✠, cardinal, archevêque de Sens ; Leuillieux, archevêque de Chambéry ; Meignan, ✠, archevêque de Tours ; Fava, évêque de Grenoble ; Catteau, évêque de Luçon ; Bulté, vicaire apostolique du Tchély sud-est ; Labouré, évêque du Mans ; Bridoux, vicaire apostolique du Tanganika (Afrique équatoriale).

Chanoines titulaires : MM. Envent, doyen du Chapitre ; archiprêtre et grand pénitencier ; Machez, Wintrebert, Prudhomme.

Chanoines honoraires résidants : MM. Marin. ancien supérieur de la société de St-Bertin ; Sueur, supérieur du séminaire de philosophie ; Calluaud, pro-secrétaire de l'évêché ; Decaestecker, secrétaire particulier de Mgr Dennel ; Deramecourt, supérieur du petit séminaire ; Nicq, professeur de théologie au grand séminaire ; Hennebicque, professeur de philosophie au séminaire de St-Thomas ; Briois Hippolyte, directeur au petit séminaire.

Chanoines honoraires non résidants : MM. Bresselle, anc. curé de St-Pierre, à Boulogne ; Cloet J -B , ancien desservant de Calonne-sur-la-Lys ; Cloet N., ancien curé de Beuvry ; Héquet, à Boulogne ; Hervin, aumônier du St-Sacrement, à Arras : Lebas, membre de la société de St-Sulpice ; Mailly, ancien aumônier de la chapelle française, à Londres, retiré à Montreuil.

MM. les curés en titre dont les noms suivent :

Adam, à Laventie, Beugin, de St-Géry, à Arras ; Bourse, à Pernes ; Boyaval, à St-Pol, Cornet, à Béthune ; Cousin, à Etaples ; Deleval, à Campagne ; Dollet, à Calais ; Duchâteau, à Carvin ; Ghoerbrant, de St-Jean-Baptiste, à Arras ; Joncquel, de St-Nicolas, à Boulogne ; Labbé, à Fauquembergues ; Lansoy, à Aire ; Lefelle, à Oisy ; Lefin, à Avesnes-le-Comte ; de Lencquesaing, à Calais ; Leson, à Lillers ; Magniez, à Rivière ; Queste, à Montreuil ; Roger, de St-Denis, à St-Omer ; Sagot, de Notre-Dame, à St-Omer ; de Taffin, de Saint-Nicolas-en-Cité, à Arras ; Thilloy, à Houdain.

MM. les desservants ci-après désignés :

Gérard, à Lumbres ; Senet, de St-François de Sales, à Boulogne.

Bénéficiers de première classe : MM. Aviez, doyen de Croisilles ; Bavière, desservant de Racquinghem; Benoist, curé de St-Sépulcre, à St-Omer; Billot, doyen de Lens; Bonvarlet, doyen de Fruges; Bouchez, doyen de Vimy ; Bondewelle, doyen de Beuvry ; Boudringhin, desservant de Fleurbaix ; Bret, aumônier au Haut-Pont (St-Omer) ; Capelle, directeur du pensionnat St-Louis, à Dohem ; Chauleur, à Arras ; Condette, doyen d'Hesdin; Courcol, doyen d'Aubigny ; Courquin, desservant de St-Venant ; Courtois, doyen d'Ardres ; Decroix, desservant de Sailly-sur-la-Lys ; Décrouille, desservant du Haut-Pont (St-Omer); Delbecq, doyen de Bapaume ; Denis, curé d'Hénin-Liétard; Deseille, desservant de St-Martin-au-Laërt; Dhaussy, desservant de St-Sauveur, à Arras ; Dourlens, curé-doyen de Dohem ; Drincqbier, aumônier des Ursulines, à Boulogne ; Drincqbier, curé-doyen de St-Pierre, à Boulogne; Dupré, doyen d'Audruick ; Dusart, desservant du Portel ; Duval, doyen de Marquise ; Fontaine, desservant de Richebourg; Gallais, doyen de Guînes; Haigneré, desservant de Menneville; Halluin, supérieur de la maison des jeunes apprentis, à Arras ; Hérogué, desservant de St-Michel, à Boulogne ; Hertault, doyen de Samer; Hotier, doyen d'Havrincourt ; J. Leclercq, desservant de Bucquoy ; Leroy, doyen de Vitry ; Liénard, desservant du Sacré-Cœur, à Calais ; Noël, doyen de Desvres ; Pillons, vicaire, à Boulogne; Planque, doyen de Fillièvres; Sergent, curé de St-Vincent de Paul, à Boulogne; Théry, doyen de Pas; Thoumin, desservant de Verquin; Vitasse, doyen d'Auxi-le-Château ; Holiez, doyen d'Hucqueliers.

Fabrique de la cathédrale: MM. N. président ; Leleux Ch., Roussel, Depotter, Envent, Graux, Machez, trésorier.

Maîtrise de la cathédrale : Trois frères de la doctrine chrétienne, directeurs ; M. Duhaupas, maître de chapelle ; trente-deux élèves.

Séminaires.

GRAND SÉMINAIRE.

I. — *Division de théologie.*

Supérieur : M. Graux Henri.

Professeurs: MM. Nicq (morale); Parent (dogme); Loock (histoire); Mocq (écriture sainte et droit canon).

II. — *Division de philosophie (séminaire St-Thomas).*

Supérieur : M Sueur François.

Professeurs : MM. Hennebicque. Delattre (philosophie) ; Dehaine (écriture sainte); Vautier (sciences).

Petit séminaire d'Arras. — Supérieur : M. Deramecourt. — Directeur : M. H. Briois. — Econome : M. Hubert.

Professeurs : MM. Duflot (philosophie) ; Hay (histoire) ; Izambart, Théry et Mortreux (sciences physiques, etc); Boudringhin (rhétorique) ; Legru (seconde) ; Leclercq et Corbier (troisième) ; Brunelle (quatrième); Schneider et Bracquart (cinquième); Delattre (sixième); Legru H. (septième); N. (huitième); Courtois (langue anglaise); Cordier, Varret et Court (maîtres d'études).

Maître de chapelle : M. Collet.

Directeur de la maison des anges : M. G. Bellanger. — Professeur: N. (classes préparatoires).

Petit séminaire de Boulogne. — Supérieur : M. Lejeune F. — Supérieur honoraire : M. Héquet. — Directeurs : MM. Vaillant, Devin et Pruvost. — Econome : M. Haboürdin.

Professeurs : MM Holleville, Michaux, suppléant (rhétorique) ; Bayard (seconde); Volant (troisième); Marette, Galliot (sciences); Dezombre (quatrième) ; Marcq (anglais) ; Lorge (cinquième) ; Ledoux (histoire); Duvivier (sixième) ; Merlier (septième); Lavoine (huitième).

Maître de chapelle : M. Cazin. — Surveillants : MM. Caloin et Pourchaux.

CLERGÉ PAROISSIAL.

Le diocèse d'Arras comprend 53 cures, 684 succursales et 54 vicariats rétribués par le Gouvernement.

Les curés de canton sont doyens et ont une surveillance sur tout leur canton ; leurs noms sont indiqués en petites capitales dans le tableau des communes.

Vicaires rétribués par le Gouvernement.

Arrondissement d'Arras. — Bapaume : MM. Catrice et N. — Bucquoy : M. Lavisse E. — Hermies : M. Cohet Alp. — Oisy : M. Flippe Oscar. — Vaulx-Vraucourt : M. Caboche M — Vitry : M. Rumaux J.

Arrondissement de Béthune. — Amettes : M. Montuela. — Auchel: M. Ledez — Beuvry : M. Labitte. — Bully-Grenay : M Masure. — Busnes: M Delmotte Alp. — Calonne-sur-la-Lys: M. Tramecourt L. — Courrières : M. Courquin U — Fleurbaix : M. Van Demaële. — Gonnehem : M. Herr Art — Hersin : M. Deray L. — Lacouture : M. Lefrancq J. — Laventie: MM. Adam et Pruvost J. — Lestrem: M. Pruvost J. — Nœux : M. Tabary. — Oignies : N. — Richebourg : M. De-

comble L.—Sailly-sur-la-Lys: M. Cappelle J.—St-Venant : M. Bailliet E. — Vermelles : M. Danel

Arrondissement de Boulogne —Desvres : M. Delalin H. — Guines : MM. Hernu P. et Coubronne L.— Marquise : MM. Lamarre J.-B. et Lefebvre Alf. — St-Martin-Boulogne : M. Singer Ach. — Samer : M. Hugou. — Wimille : MM. Hoffmann et Thoumire.

Arrondissement de Montreuil.—Berck: M. Merchez Alb.—Etaples: M. Pont J.-B.—Fruges: M. Candelier El —Hesdin: MM. Leclercq A. et Bouchez H. — Montreuil : M. Lesueur J.

Arrondissement de St-Omer. — Ardres : M. Drolez. — Arques : M. Delvoye Jh. – Audruick : M. Cochon Alb. — Blendecques : M. Vasseur Ch. – Dohem : M. Briois G. — Eperlecques : M. Tavernier Jh. — Fauquembergues : M. Delcluse Eug.

Arrondissement de St-Pol. — Auxi-le-Château : M. Gonse P. — Bucamps (Azincourt) : N. — St-Pol : MM. Mouquet et Dhé C.

Vicaires non rétribués par le Gouvernement.

Arrondissement d'Arras — Arras, cathédrale : MM. Debras Ach., Delaby R., Raux et Ba a Alf. — St-Géry : MM. Mermet Th. et de Foucault ; St-Jean-Baptiste : MM. Chevalier et Moncomble P. — St-Nicolas-en-Cité : MM. Chatelain Z et Del hen Alf. — Ayette : M. Danis. Boisleux-St-Marc : M. Dupas. — Bourlon : M. Delay J. – Croisilles : M. Marcheux.—Frémicourt: M. Barbier P., bénéficier. — Hamelincourt : M. Marchienne. — Rocquigny : M. Drocourt, bénéficier. — Havrincourt : M. Lantoine.

Arrondissement de Béthune. — Annay : M. Jouy A. — Béthune . MM. Deretz, Engrand et Delecour C. — Bruay : M. Warendeuf. — Cambrin : M. Brunet — Carvin : MM. Leporcq et Wautier.—Harnes: M. Salomé Em. – Hénin-Liétard : MM. Macquart et Cocquerez. — Hinges. M. Baude Amédée.—Lens: MM. Lefrancq, Ruffin et Dehay L. — Lestrem : M. Brisse. — Liévin : M. Cantrainne Osc. — Lillers : MM. Vaniet et Vanheuverswyn. — Loos : M. Dessaut C. — Vendin-lez-Béthune : M. Dezègre.

Arrondissement de Boulogne.—Boulogne, Notre-Dame et St-Joseph: MM. Carpentier Ch., Bodart et Occre Em. ; St-Nicolas : MM. Pillons, Creton, Lelong et Vérecque Em. ; St-Pierre : MM. Royer, Singer, Froment M. et Cuvillier Jh.; St-Vincent de Paul : MM. Pillons J. et Plaisant N. ; St-François de Sales : M. Eloy And. ; St-Michel : M. Biausse. — Calais, Notre-Dame : MM Capron, Facon et Caboche ; St-Pierre: MM. Briet, Hu, Fiévet, Hennuyer L., Roucout J. et Tail-

liandier Eug ; Le Courgain de Calais: M Trolet Em.; le Sacré-Cœur, à Calais : MM. Legay, Shelley Jh. et Létoquart Alp.

Arrondissement de Montreuil. – Montreuil, 2e vicaire : N.

Arrondissement de St-Omer. – Aire : MM. Duvaud R., Sénéchal et Boulanger. — St-Omer, Notre-Dame: MM. Lefebvre Aug. et Deschamps de Pas J.; St-Denis: MM Fessier et Flament M.; St-Sépulcre: MM. Debret F. et Pronier J.-B.

Arrondissement de St-Pol. – Avesnes-le-Comte : N. — Bours-Marest : M. Routier.

AUMONIERS.

Aire.—MM. Lefebvre J.. aumônier de l'hospice ; N , des Ursulines.

Arras. — MM. Leleux, de St-Charles; Decaestecker, des Ursulines; Laroche, du Bon-Pasteur; Wintrebert, des Chariottes; N., des sœurs de la Charité et de l'établissement des Sourds-Muets; N , des Augustines; Hervin, du St-Sacrement; Guérin, du collège; de Foucault, de la Maison d'arrêt et de correction; Chevalier, de la Maison de Refuge; Létendart, de l'hôpital St-Jean; Mermet, de l'hospice des vieillards; Dehaine, du Patronage; Halluin, de l'Immaculée Conception; Lemaire H , de la Providence.

Bapaume — N., des Augustines.

Berck —M. Dupont B., de l'hospice des enfants assistés de la Seine.

Bethune. — MM. Cornet, de la Maison d'arrêt ; Hecquet Ad., des Ursulines.

Boulogne.—MM. F. Drincqbier, des Ursulines; N , de la Retraite ; Descelers, de la Maison d'arrêt; Delobel, de la Visitation ; Gournay, de l'hôpital St-Louis ; Héquet, des sœurs de la Charité ; Patoux, des dames de Nazaretz; Devin, des Frères ; Le Gueranic, du Patronage ; N., des sœurs de St-Joseph.

Calais — N , des religieuses Franciscaines; N , de l'hospice civil; M. Sockeel, des dames du Sacré-Cœur.

Hénin-Liétard. – N , de l'hôpital

Laventie. — M Caullet, de l'hôpital.

Longuenesse. — M. Bracquart, des frères des écoles chrétiennes.

Montreuil. — N., de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice des orphelins ; Queste, de la Maison d'arrêt.

St-Omer. – MM Dachez, de l'hôpital général et de l'hospice St-Jean; Debret, de la Maison d'arrêt et de justice ; Depotter Alb., des Ursulines; Lesenne, du lycée; Satabin et Denizot, des Frères; Henry J., du Bon Pasteur; Bret, des Clarisses; de Longueval, des dames de Sion ; Briois, du pensionnat du Sacré Cœur de Marie, à Dohem.

St-Pol. — M. Boyaval, de la Maison d'arrêt.
St-Venant. — N., de l'asile d'aliénées.

CULTE PROTESTANT.

Les églises protestantes du Pas-de-Calais, reconnues par l'Etat, font partie, depuis 1862, du Consistoire d'Amiens. Elles possèdent onze temples ou oratoires, répartis en trois circonscriptions, dont la première a son chef-lieu à Arras, la deuxième à Wanquetin et la troisième à Boulogne. — Il y a aussi trois lieux de réunion : à Amplier, à Givenchy-le-Noble et à Habarcq.

1re circonscription (chef-lieu Arras), comprenant les temples ou oratoires d'Arras, Achicourt, Annay et Verdrel (commune de Fresnicourt. — *Pasteur* : M. Lacheret, à Arras.

2e circonscription (chef-lieu Wanquetin), comprenant les temples ou oratoires de Wanquetin, Famechon et Barly.—*Pasteur* : M. Vanderhaëgen, à Wanquetin.

3e circonscription (chef-lieu Boulogne), comprenant les temples ou oratoires de Boulogne, Guînes, St-Omer et Calais.—*Pasteur*: M. Dégremont.

ORGANISATION JUDICIAIRE

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce du Nord et du Pas-de-Calais sont portés devant la Cour d'appel de Douai.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins; celles de la première chambre civile ont lieu les lundi, mardi et mercredi; celles de la deuxième, les jeudi, vendredi et samedi; celles de la chambre des mises en accusation le jeudi, et celles de la chambre des appels de police correctionnelle le lundi et les jours suivants, s'il y a lieu.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Premier président : M. Mazeaud O, ✻, rue d'Equerchin, 48.

Présidents de chambre : MM. Duhem, ✻, rue St-Jean, 21, — Honoré, ✻, rue du Gouvernement — Lemaire, quai du Commerce.

Président de chambre honoraire : M. Deschods, ✻.

Conseillers : MM. Lefebvre du Prey, Hibon, Desticker, ✻,

Martinet, Mauflastre, ✳, Delaby, Clément, ✳, des Etangs, de Borville, Bosquet, Mattelin, Hannotin, Ruhland, Lepot, Fenet, Gheerbrant, Vibert, Lemol et Faviez.

Conseillers honoraires : MM. Lagarde, ✳, Dewinck, ✳, Deshayes de Marcère, David, Hardouin, ✳, Daunoy, ✳.

Procureur général : M. Maulion, ✳, rue Fouques, 6.

Avocats généraux: MM. de Savignon, Tainturier, et Blondel.

Substituts du procureur général : MM. Duhamel et Dagallier.

Secrétaire du parquet de la cour : M. Lenoir.

Greffier en chef : M. Briquet, quai d'Alsace, 17.

COUR D'ASSISES.

Les assises du Pas-de-Calais se tiennent à St-Omer, chef-lieu judiciaire du département. La Cour d'assises est présidée par un Conseiller de la Cour de Douai, désigné pour chaque session trimestrielle et qui a pour assesseurs deux membres du tribunal de première instance de St-Omer.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement. Les tribunaux de première instance sont composés de juges et de juges suppléants inamovibles; de magistrats exerçant les fonctions de ministère public sous le nom de procureurs et substituts, amovibles, d'un greffier et de commis-greffiers.

Tribunal civil de St-Omer.

Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Audiences : le mercredi à onze heures, pour les affaires correctionnelles ; le jeudi et le vendredi, à neuf heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à midi, pour les criées et les affaires d'enregistrement.

Président : M. Cottez, rue de l'Ecusserie, 17. — *Juge d'instruction* : M. Quantin, rue Taviel 20. — *Juges* : MM. Lambert-Roode, place Sithieu, 5, et Dufresne, place Ste-Marguerite. — *Juges suppléants* : MM. Fournier, rue du Commandant, 95 ; Joly, rue Guillaume-Cliton, 9 ; Ringot.

Procureur de la République : M. Weyer. — *Substitut* : M. Gracy, rue du Poirier.

Greffier : M. Mercher, rue St-Bertin, 27. — *Commis-greffiers* : MM. Louvet, et Berteloot.

Président honoraire : M. Gobert. — *Juge honoraire* : M. Boistel.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats: MM. Fournier, Cadet, Marion, Cleuet, Arnaud, Lefébure, Tible, de Lagorce, Bellanger, Delpierre, Poillion, Duquesnoy. — *Avocats stagiaires* : MM. Dernis et Lefebvre du Prey.

Avoués : MM. Demont, Hochard, Lepreux, Basquin, Proy et Dernis.

Tribunal civil d'Arras.

Les audiences s'ouvrent à onze heures et demie. Le mardi elles sont consacrées aux affaires correctionnelles ; le mercredi, aux criées et aux affaires civiles ; le jeudi, aux référés.

Président : M. Petit Emm., rue des Fours, 4. — *Présidents honoraires* : MM. Dorlencourt, ✱, rue des Capucins, 25, et Gardin, ✱, rue des Fours, 6. — *Juge d'instruction* : M. Guérard, rue des Gauguiers, 5 — *Juges* : MM. J. Boutry, rue des Portes-Cochères, 1, et Bougon, rue des Fours, 12. — *Juges suppléants* : MM. Deusy, rue Saint-Aubert, 89 ; Trannoy fils, rue du Tripot ; Prévost, à St-Laurent.

Procureur de la République : M. Dubreuil, boulevard Crespel, 2. — *Substitut*: M. Meynial, rue du Puits-St-Josse, 25.

Greffier : M. Bouton d'Agnières, rue des Agaches, 6. — *Commis-greffiers* : MM. Hecquet, Duchesne et Henry.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Trannoy père, Paris, de Lannoy, bâtonnier, Provins, Brochart, Trannoy Paul, Lenglet Adolphe, Viltart Léonce, Philippe, Delétoille, Sauvage, Delaby, Bottieau. — *Avocats stagiaires* : MM. Monvoisin Ch., E. Grardel et J. Grardel.

Avoués. — MM. Caron, Dewilde, Henry, Sueur, Bloquel, Herreng, Marchand Em., Baggio G. et Bréhon.

Tribunal civil de Béthune.

Les audiences s'ouvrent à neuf heures du matin. Les jeudi et vendredi, elles sont consacrées aux affaires civiles et commerciales; les affaires correctionnelles sont portées aux audiences du mercredi; les criées ont lieu le jeudi.

Président : M. Petit Amédée, rue du Château-d'Eau. —

Juge d'instruction : M. Delalé. — *Juges* : MM. Masure et Lewalle.—*Juges suppléants* : MM Legillon et Dupuich Oscar.

Procureur de la République : M. Dulau, rue Rouget de l'Isle. — *Substitut* : M. Théret

Greffier : M. Sy Albert, boulevard Thiers, 15 — *Commis-greffiers* : MM. Dambrine, Duez et Pottiez.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Dupuich Oscar, Legillon, de St-Pastou, Butor, Kremp, Landeau, Hulleu Ern. et Bocquillon. — *Avocats stagiaires* : MM. Fournier, Lequien, Massart, Dubois et Cayet.

Avoues : MM. Fournier, Pinchon, Reumaux, Garez et Daquin.

Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

Audiences : le mercredi, pour les affaires correctionnelles, à la requête du ministère public, à onze heures ; les jeudi et vendredi, à onze heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à midi, pour les ventes sur saisies immobilières. Audiences de référés, les jeudi et vendredi, à l'issue des audiences civiles.

Président : M. Guisse, ✠, rue de l'Oratoire. — *Juge d'instruction* : M. l'Eleu, rue Flahaut. — *Juges* : MM. Bourgois, rue St-Jean, et Lemaire. — *Juges suppléants* : MM. Bellet, rue Désille, 2, et Gournay, 103, Grande Rue.

Procureur de la République : M. Mesnard. — *Substitut* : M. Wagon.

Greffier : M. Devisme. — *Commis-greffiers* : MM. Butiaux, Bilbocq et Tétar.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Baudelocque, Madaré, Merlin, Martel, Régnier, de Beaumont, Bilbocq, Tournier, Bellet, Houcke, Lorel, Desmyttère, Ponticourt, Boyard, Prélot, Michaux, Gournay, Bary et Bucquet, à Boulogne. — MM. Darquer, Petit, Wintrebert, Routier, Vassel, Bonvoisin, Dewatre et Vanhougke, à Calais.

Avoués : MM. Poultier, Senlis, Deseille, Crassier, Flament et Dufour.

Tribunal civil de Montreuil.

Les audiences s'ouvrent à onze heures. Les mercredi et vendredi, elles sont consacrées aux affaires civiles et commerciales, et, le jeudi, aux affaires correctionnelles. Les criées ont lieu à l'audience du mercredi, heure de midi.

Président : M Leclercq Ch., rue Butinoise. — *Président honoraire* : M Moleux, ✱. — *Juge d'instruction* : M. Lépinoy, Grand'Place. — *Juge* : M. Bongrand, place St-Jacques. — *Juge honoraire* : M. Tabar. — *Juges suppléants* : MM. Duflos, rue de la Chaîne, 1 ; Capelle Em., rue de la Licorne, 13.

Procureur de la République : M. Cado.

Greffier : M. Goujon, rue de la Licorne, 4. — *Commis-greffier* : M. Gobert, rue du Grand-Coquempot, 18.

AVOUÉS.

MM. Capelle, Charpentier, Dubourg Victor, de Beaumont, Baudelocque.

Tribunal civil de St-Pol.

Les audiences ont lieu à midi. Les jeudi et samedi, elles sont consacrées aux affaires civiles, et, le vendredi, aux affaires correctionnelles.

Président : M. A. Flamen. — *Juge d'instruction* : M. Doresmieulx de Fouquières. — *Juge* : M. Théry. — *Juges suppléants* : MM. Gracy Et. et Lejeal.

Procureur de la République : M. Poulle.

Greffier : M. Troude, rue d'Hesdin. — *Commis-greffier* : M. Lédé.

AVOUÉS.

MM. Dumont, Biéry, Roden, Mulard et Désion P.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

L'assistance judiciaire est accordée aux indigents dans les cas prévus par la loi du 22 janvier 1851.

L'admission à l'assistance judiciaire devant les tribunaux civils, les tribunaux de commerce et les juges de paix est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement, et composé : 1° du directeur de l'enregistrement et des domaines ou d'un agent de cette administration délégué par lui; 2° d'un délégué du Préfet ; 3° de trois membres nommés par le tribunal civil et pris parmi les anciens magistrats, les avocats ou anciens avocats, les avoués ou anciens avoués, les notaires ou anciens notaires.

Chaque bureau d'assistance nomme son président. Les fonctions

de secrétaire sont remplies par le greffier du tribunal de l'arrondissement ou par un de ses commis assermentés.

Les bureaux d'assistance judiciaire du département sont ainsi composés :

Arras —MM. Trannoy père, avocat, président; P. Lecesne, conseiller de Préfecture; Genty, receveur de l'enregistrement; de Lannoy Ern., bâtonnier de l'ordre des avocats ; Caron, avoué ; — Hecquet, commis-greffier du tribunal, secrétaire. — Suppléants : MM Sauvage, avocat, et Bréhon, avoué.

Béthune. — MM. Cotte, receveur de l'enregistrement ; Dupuich Oscar, avocat ; Bocquillon et Massart, avocats; Lequien, ancien notaire ; Sy, greffier du tribunal, secrétaire.

Boulogne. — MM. Varlet, président; Sorel, Dufour et Guilbert, membres ; — Dewisme, greffier du tribunal, secrétaire.

Montreuil. — MM. Tournant, notaire; Devauneix, receveur de l'enregistrement ; Plesse, notaire ; de Beaumont, avoué ; Tabar, juge honoraire; — Goujon, greffier du tribunal, secrétaire.

St-Omer. — MM. Delpierre, avocat ; Dement, avoué ; Decroos, notaire; Varinot, receveur de l'enregistrement, et N.;— Berteloot, commis-greffier, secrétaire.

St-Pol. — MM. Dumont, avoué ; Lefebvre, notaire ; Sénéchal, sous-inspecteur de l'enregistrement; Roden, avoué; Murlard, ancien avoué; — Troude, greffier du tribunal, secrétaire.

JUSTICES DE PAIX.

Les juges de paix ne sont pas inamovibles. — Pour être juge de paix, il faut avoir 30 ans accomplis. — Chaque juge de paix est assisté d'un greffier, qui doit être âgé de 25 ans.

Les juges de paix ont des fonctions au civil et au criminel. Au civil, ils sont : 1° juges en certaines matières; 2° conciliateurs et chargés de procéder ou d'assister à divers actes de juridiction non contentieuse. Au criminel, ils forment les tribunaux de simple police et sont officiers de police judiciaire.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord). — Juge de paix : M. Sœhnlin, rue des Chariottes, — Suppléants : MM. de Lannoy Ern. et Herreng. — Greffier : M. Deneux. — Audience le lundi, à 9 heures.

Arras (sud). — Juge de paix : M. Smagghe, rue d'Amiens, 91.—

Suppléants : MM. Wartelle Em. et Lenglet Ad. — Greffier : M. Rose G. — Audience le vendredi, à 9 heures.

Arras (Tribunal de simple police), présidé alternativement par l'un des juges de paix. — Ministère public : M. le commissaire central. — Greffier : M. Prévot.

Bapaume. — Juge de paix : M. Dupond. — Suppléants : MM. Goubet Augustin et Cauchy Clément. — Greffier : M. Deyroles. — Audience le mardi, à 9 heures.

Beaumetz-lez-Loges. — Juge de paix : M. Vahé. — Suppléants : MM Dubois Edm et Bouilliez Aristide. — Greffier : M. Lesenne. — Audience le jeudi, à 9 heures.

Bertincourt. — Juge de paix : M. Tonnelier. — Suppléants : MM. Derguesse et Lecomte A. — Greffier : M. Doudet. — Audience le mercredi, à 10 heures.

Croisilles. — Juge de paix : M. Sauvage Alf — Suppléants : MM. Minart et Démiautte. — Greffier : M. Cellé. — Audience le mercredi à 10 heures.

Marquion. — Juge de paix : M. Mathon. — Suppléants : MM. Legentil et Godefroy J.-Alf — Greffier : M. Aubert. — Audience le jeudi, à 10 heures

Pas. — Juge de paix : M. Driant. - Suppléants : MM. Beaurain et Lefebvre. — Greffier : M. Allexandre. — Audience le mardi, à 9 heures.

Vimy. — Juge de paix : M. Peltier Oct. — Suppléants : MM. Legentil P. et Decamps Alf. — Greffier : M Blondelle — Audience le mardi, à 9 heures.

Vitry-en-Artois. — Juge de paix : M Lerouge Fr. — Suppléants : MM. Moullart et Dupuich Fr. — Greffier : M. Lœuillet — Audience les mercredi et vendredi, à une heure.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — Juge de paix : M. Dutilleul. — Suppléants : MM. Lequien Ach et Kremp, J., — Greffier : M. Duriez Victor. — Audience les mardi et samedi, à 10 heures.

Cambrin. — Juge de paix : M Gourdin — Suppléants : MM. Vouters et Brasme Louis. — Greffier : M. Blaire. — Audience le mardi, à 9 heures.

Carvin. — Juge de paix : M. Douvrin. — Suppléants : MM. Thellier Am. et Schneider. — Greffier : M. Liégeois. — Audience le mardi matin.

Houdain. — Juge de paix : M. Caquant J. — Suppléants : MM. Daix et Lallart. — Greffier : M. Lambert. — Audience le mardi matin.

Laventie. — Juge de paix : M. Fauquette. — Suppléants : MM. Pollet et Bavière. — Greffier : M. Pédux. — Audience le samedi à 10 heures.

Lens. — Juge de paix : M. Plouvier. — Suppléants : MM. Stiévenart Arth. et Hugot Arth. — Greffier : M. Baquez. — Audience les mardi et mercredi matin. — Affaires de police : 1er et 3e jeudis du mois.

Lillers. — Juge de paix : M. Lesaunier. — Suppléants : MM. Landeau et Thulliez. — Greffier : M. Lancial. — Audience les mercredi et samedi matin.

Norrent-Fontes. — Juge de paix : M. Julien. — Suppléants : MM. Leflon et Cossart. — Greffier : M. Courtois. — Audience le mardi ou mercredi matin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (nord). — Juge de paix : M. Picard. — Suppléants : MM. Varlet et Crassier. — Greffier : M. Delattre. — Audience le vendredi, à 2 heures 1/2.

Boulogne (sud). — Juge de paix : M. Bastien. — Suppléants : MM. Poultier et Em. Guéry. — Greffier : M. Hénin. — Audience le samedi à 2 heures 1/2.

Boulogne (Tribunal de simple police), audience le lundi à 10 heures.

Calais (nord-ouest). — Juge de paix : M Lefebvre. — Suppléants : MM. Darquer et A. Fauquet. — Greffier : M. Bubbe. — Audience le vendredi à 10 heures.

Calais (sud-est). — Juge de paix : M. Lesur. — Suppléants : MM. Dewavrin et Wintrebert. — Greffier : M. Guidé. — Audience le vendredi à 10 heures.

Desvres. — Juge de paix : M. Leleu Aristide. — Suppléants : MM. Bacquet et Delbende. — Greffier : M. Feausser. — Audience le vendredi à 10 heures.

Guînes. — Juge de paix : M. Landrin. — Suppléants : MM. Level et Boulanger. — Greffier : M. Ruffin. — Audience le vendredi à 10 heures.

Marquise. — Juge de paix : M. Landry. — Suppléants. MM. Pérus et Bouclet. — Greffier : M. Truffiez — Audience le jeudi à 10 heures.

Samer. — Juge de paix : M. Martin Jh. — Suppléants : MM Bégue et Delannoy. — Greffier : M. Banquart. — Audience le lundi à 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne-lez-Hesdin. — Juge de paix : M. Leurant. — Suppléants : MM Bernard et Brasseur Em. — Greffier : M. Cardon. — Audience le vendredi à 10 heures.

Etaples. — Juge de paix : M. Bertrand. — Suppléants : MM. Dumoutier et Rivet — Greffier : M. Lamotte. — Audience le mardi à 10 heures.

Fruges. — Juge de paix : M. Bailly. — Suppléants : MM. Fauvelle et Debuire. — Greffier : M. Desmons. — Audience le vendredi à 10 heures.

Hesdin. — Juge de paix : M. Le Jardinier — Suppléants MM. Williame et Lamoury. — Greffier : M. Masson. — Audience le vendredi à 10 heures

Hucqueliers. — Juge de paix : M. Martin. — Suppléants : MM. Allexandre et Butor-Blamont. — Greffier : M. Frammery. — Audience le jeudi à 10 heures.

Montreuil — Juge de paix : M. Delsaux. — Suppléants : MM. Dubourg V. et Baudelocque. — Greffier : M. Delenclos. — Audience le mardi à 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — Juge de paix : M. Réant Ch., rue St-Pierre, 9. — Suppléants : MM. G Dumont et J. Mouffllin — Greffier : M Delattre. — Audience le lundi à 9 heures.

Ardres. — Juge de paix : M. Ranson. — Suppléants : MM. Fasquel P. et Quéval Em. — Greffier : M. Berthe. — Audience le jeudi à 11 heures.

Audruick. — Juge de paix : M. Chevalier G — Suppléants : MM. Lecouffe et Bouret. — Greffier : M. Deldrève — Audience les mercredi et vendredi à 9 heures.

Fauquembergues. — Juge de paix : M. Desmazières. — Suppléants : MM. Cache et Jonnart Léon. — Greffier : M. Deligny. — Audience le mercredi dans la matinée.

Lumbres. — Juge de paix : M. Lecomte — Suppléants : MM. Decroix et Lemoine J. — Greffier : M. Tiran. — Audience le mercredi à 9 heures.

St-Omer (nord). — Juge de paix : M. Vantroyen, rue Wissocq, 13.

— Suppléants : MM. Cossart et Vasseur L.-J. — Greffier : M. Gœneutte. — Audience les lundi et vendredi à 9 heures.

St-Omer (sud). — Juge de paix : M Petit, enclos Notre-Dame. — Suppléants : MM. Depondt et Proy. — Greffier : M. Chevreux. — Audience les mercredi à 9 heures et samedi à 2 heures.

St-Omer (Tribunal de simple police). — Il est présidé alternativement, tous les mois, par un des juges de paix des deux cantons de St-Omer. — Greffier : M. Lesur.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. — Juge de paix : M. Boulinguez. — Suppléants : MM. Houbart Hector, ✠, et Dorge Auguste.—Greffier : M. Anselin —Audience le jeudi à 3 heures.

Auxi-le-Château — Juge de paix : M. Willerval de Séricourt. — Suppléants : MM. Beaussart N.-J. et Fonfayé-Laprandie. — Greffier : M. Filbien — Audience les mardi et vendredi à 10 heures.

Avesnes-le-Comte. — Juge de paix : M N — Suppléants : MM. Dubois et Leplant. — Greffier : M. Chopin — Audience le mercredi à 10 heures.

Heuchin. — Juge de paix : M. Bouttemy G. — Suppléants : MM. Cocud C et Delepouve Adh — Greffier : M. Coupet. — Audience mardi à 10 heures.

Le Parcq. — Juge de paix : M. Derisbourg — Suppléants : MM. Leroy L. et Carpentier Ch. — Greffier : M. Collet. — Audience le vendredi à 10 heures

St-Pol. — Juge de paix : M. Graveline. — Suppléants : MM. Détappe Alphonse et Didier F. — Greffier : M. Pinon. — Audience les mardi et vendredi à 9 heures.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 décembre 1883, les membres des tribunaux de commerce sont élus par les citoyens français, commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans, au moins, capitaines au long cours et maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans, directeurs des compagnies françaises anonymes de finances, de commerce et d'industrie, agents de change, et courtiers interprêtes, après cinq ans d'exercice et cinq ans de résidence dans le ressort du tribunal. Les tribunaux de commerce du département sont actuellement composés ainsi qu'il suit :

Tribunal de commerce d'Arras.

(Comprenant dans son ressort l'arrondissement administratif d'Arras).

Président : M. Elie Ledieu, à Arras.

Juges : MM. Blondel L., Hannebicque J , Bourgois Ch. et Deleplanque P.

Juges suppleants : MM. Tranin H., Gheerbrant H., Morel G. et N.

Greffier : M. Hudiart.

Tribunal de Commerce de Boulogne

(Comprenant dans son ressort les cantons nord et sud de Boulogne, Desvres et Samer).

Président ; M. Evrard Pierre.

Juges : MM. Caux Léon, Huret Guillaume, Orange-Munton et Moleux Paul.

Juges suppléants : MM. Delpierre-Gournay, Roussel-Touroude, Dandre Léon et Lesage H.

Greffier : M. Gaultier. — *Commis-greffier* : M. Leporcq.

Tribunal de commerce de Calais.

(Comprenant dans son ressort les deux cantons de Calais ceux de Guines et Marquise.)

Président . M. Mulart Jean.

Juges : MM. Bruyère Henri, Paclot Emile, Le Roy Frédéric et Seys Eugène.

Juges suppléants : MM. Pannier-Descamps, Dupont-Edmond, Chauvin Pierre et Apeness-Hans.

Greffier : M. Fayolle. — *Commis-greffier* ; M. Louchez. Alfred.

Tribunal de commerce de St-Omer.

(Comprenant dans son ressort l'arrondissement administratif de St-Omer).

Président : M. Ringot Clément

Juges : MM. Descelers Paul, Houzet-Martel, Delplace Louis et Dumez-Cumont.

Juges suppleants : MM. Masset Hipp., Blanquet P., Daillier-Attuy et Lizot Alb.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Les Conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806, dans le but principal de conserver la bonne harmonie entre les maîtres et les ouvriers et de juger les différends qui peuvent s'élever entre eux, quand ils n'ont pu les concilier. Ils se composent

d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers. Ils sont établis par décret et sur l'avis des Conseils municipaux.

Il existe dans le département quatre Conseils de prud'hommes qui ont leur siège à Bapaume, Boulogne, Calais et St-Omer.

Conseil de prud'hommes de Bapaume.

Ce Conseil, créé par ordonnance du 8 avril 1832, étend sa juridiction sur les fabriques des cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas.

Président : M François Henri. — *Vice-président* : M. Auberlicque Nicolas. — *Prud'hommes patrons* : MM. François Henri, Jailloux Siméon, Malvoisin Charles, Decoint Constant et N. — *Prud'hommes ouvriers* : MM Coupé Pierre, Auberlicque Nicolas, Quentin Amédée, Tarlier Théophile et N.

Conseil de prud'hommes de Boulogne.

Ce Conseil, créé par un décret du 7 juillet 1856, étend sa juridiction sur les deux cantons de Boulogne.

Président : M. Lacour Auguste. — *Vice-président* : M. St-Georges Pierre. — *Prud'hommes patrons* : MM. Froment Eugène, Deguine-Cugny, Lacour Auguste, Hautin Charles, Leuillet Narcisse, Péron-Broquant, Regnault Auguste et Tétart-Bigot. — *Prud'hommes ouvriers* : MM. Delrieu Jean-Séverin, Boulanger-Fournier, Saint-Georges Pierre, Ducloy Ernest, Roger Frédéric, Tobo Léonce, Rimbaut Adrien et Valois Piquendaire.

Conseil de prud'hommes de Calais.

Un décret, en date du 26 octobre 1886, a supprimé le Conseil de prud'hommes de St-Pierre et réorganisé le Conseil de prud'hommes de Calais, en étendant sa juridiction sur les deux cantons de Calais, sauf la commune de Marck.

Le nouveau Conseil est ainsi composé :

Président : M. Desseilles. — *Vice-président :* M. Salembier Louis. — *Prud'hommes patrons* : MM. Deguines Fr., Lebas J. Sergeant A., Bruyère H., Gest Fr., Bodel L., Daniel G., Daviron J., Desseilles H., Cugny P., Crettet Paul et N. — *Prud'hommes ouvriers :* MM. Thomas Em., Salembier L., Deguines Ad., Lapôtre Eug., Orient Ant., Hamy Cél., Gruson D., Lemaire Aug., Dulondel Léop., Campion Eug., N. et N.

Conseil de prud'hommes de St-Omer.

Ce Conseil, créé par décret du 10 mai 1865, a pour juridiction les divers établissements industriels situés dans les deux cantons de St-Omer.

Président : M. Nicolle Victor. — *Vice-Président* : M. D'homont —*Prud'hommes patrons* : MM. Paris Ch., David Honoré, Nicolle Victor, Lemoine Félix, Flajollet Isidore, Hermel Benoît et Lévis Alfred. — *Prud'hommes ouvriers* : MM. Larant Henri, D'homont Henri, Masson Alfred, Chapelet Jules, Cordonnier Edouard, Houlliez Henri et N.

COMMISSARIATS DE POLICE.

Arras. — MM. Chubot, commissaire central, et Monier. — Bapaume, M. Desbonnets.

Béthune. — M. Lauret. — Carvin, M Guffroy. — Lens, M. Petit J.-B. — Lillers, M. Dequesne.

Boulogne.—MM. Gresley, commissaire central; Delattre M. et Gilbert. — Calais, commissaire central : M. Vasseur. — Commissaires : MM. Bollier et Bontemps. — Marquise, M. Robert.

Hesdin, M. Becquet.

St-Omer. — M. Legrand. — Aire, M. Dagonnet.

St-Pol. — M. Hue.

Police spéciale des chemins de fer.

Commissaire spéciaux du chemin de fer du Nord et du port : MM. Tournon, à Boulogne ; Michaud, à Calais.

Commissaire spécial : à la gare de Lens, M. Rodière.

Inspecteurs spéciaux : MM. Lebourg et Cotard Math., à Boulogne ; Moullet et Marchand, à Calais.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS.

Notaires. — Le nombre des notaires est fixé par le Gouvernement. Dans toutes les villes de 100,000 âmes et au-dessus, il doit y avoir un notaire, au plus, par 6,000 habitants, et, dans toutes les autres villes, bourgs et villages, il doit y avoir deux notaires, au moins, et cinq au plus, par chaque arrondissement de justice de paix. — Les notaires sont divisés en trois classes : ceux de la première sont dans les villes où il est établi une cour d'appel ; ils peuvent instrumenter dans tout le ressort de la cour, en concurrence avec les autres no-

taires ; ceux de la deuxième classe sont placés dans les villes où il y a un tribunal de première instance ; ils ont le droit d'instrumenter dans tout le ressort du tribunal ; ceux de la troisième classe sont placés dans les communes où il n'y a ni cour d'appel, ni tribunal de première instance; ils ne peuvent instrumenter que dans l'étendue du canton dans lequel ils résident.

Les notaires sont nommés par le Chef de l'Etat. Leurs fonctions consistent à recevoir tous les actes et contrats, à leur conférer l'authenticité, à en assurer la date, à en conserver le dépôt, à en délivrer les grosses et expéditions. Ils sont assujettis à un cautionnement.

Commissaires-priseurs. — Les commissaires-priseurs sont chargés de la prisée des meubles et des ventes publiques et aux enchères d'effets mobiliers. Ils ne sont établis que dans les villes chefs-lieux d'arrondissement où siège de tribunaux de première instance, ou enfin ayant une population de 5,000 âmes au moins.

Les commissaires-priseurs sont nommés par le Chef de l'Etat. Ils sont assujettis à un cautionnement et à une patente.

Huissiers. — Les huissiers sont chargés d'assigner devant les cours et tribunaux, de signifier et d'exécuter les actes et jugements; ils ne peuvent instrumenter que dans le ressort de la cour ou du tribunal auquel ils sont attachés. Dans les lieux où il n'y a pas de commissaires-priseurs, ils procèdent, concurremment avec les notaires et greffiers, aux prisées et ventes publiques de meubles et objets mobiliers. Ils sont nommés par le Chef de l'Etat.

Notaires, Commissaires-Priseurs et Huissiers.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Notaires d'arrondissement. — MM. Hautcœur, Comble, Legrand, Cassel, Lorthiois, Wartel, Dubus, Helbecque, Trannin et Maricot, à Arras.

Notaires de canton. — MM. Cossart, Dhorne et Villette V., à Bapaume. — Rose, à Beaumetz-lez-Loges ; Nulluy, à Rivière. — Viscart, à Bertincourt, et Bellet, à Vélu. — Carlier, à Croisilles, et Choppin, à Bucquoy. — Henry, à Inchy (Marquion), et Dubron Alex., à Oisy. — Beaurain et Caudron, à Pas, et Cordier, à Foncquevillers. — N., à Vimy, et Petit Ern., à Neuville-St-Vaast. — Taquet, à Vitry, et Legay à Cagnicourt.

Commissaires-priseurs.— MM. Advielle et Henry, à Arras.

Huissiers : MM. Bigotte, Dupuis, Héroguelle, Louis, Tétart Ch., Bienaimé, à Arras; Piettre, à Bapaume; Choquet, à Beaumetz-lez-Loges ; Deschamps, à Bertincourt ; Wédeux,

à Croisilles ; Lourdault, à Marquion ; Fressin, à Pas ; Fournet, à Vimy, Lavigne, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Notaires d'arrondissement. — MM. Léturgie, Danel, de Baillencourt, Hugot Al. et Schouteten

Notaires de canton. — MM. Vouters, à Beuvry (Cambrin); Grauwin, à Haisnes, et Ch. Martin, à Richebourg-l'Avoué. — Delehelle, Legay et Crombez P., à Carvin, et Dancoisne fils, à Hénin-Liétard. — Daix fils, à Houdain; Desuet, à Fresnicourt, et Daquin Jules, à Hersin-Coupigny — Becquart et Duquesne, à Laventie; Galland, à Fleurbaix, et Berton, à Lestrem. — Legentil, Tacquet et Cayet, à Lens. — Lamblin, Landau et Maton, à Lillers ; Lissacq, à St-Venant, et Lecouffe fils, à Gonnehem. — Wambergue et Leflon, à Norrent-Fontes, et Trutenart, à St-Hilaire-Cottes.

Notaires honoraires. — MM. Dancoisne père, à Hénin-Liétard ; Daix père, à Houdain ; Hurtrel, à Béthune ; Tantelier. à Laventie ; Richebez P., à Béthune.

Commissaire-priseur. — M. Henry Louis, à Béthune.

Huissiers. — MM. Creton, Meurice, Quétiez, Dorlencourt. Cœlembier et Féry, à Béthune ; Gourdin, à Beuvry (Cambrin); Sy, à Carvin, et Beauvois à Hénin-Liétard ; Jérôme, à Houdain ; Dilly, à Laventie ; Dupuich et Blondel, à Lens ; Surmany, à Lillers ; Verriez, à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Notaires d arrondissement. — MM. Guéry, Bary, Cardon, Ponticourt et Delcourt, à Boulogne.

Notaires de canton. — MM Campagne, Dutilloy J., Delsart et Vermeersch, à Calais. — Harlé et Carbonnier, à Desvres. — Bourgois, à Guînes ; Hamy fils, à Hardinghen, et Lalou, à Licques. — Pérus et Adam, à Marquise. — Bègue et Delannoy, à Samer.

Commissaires-priseurs. — MM. Caen, à Boulogne. — Wiart, à Calais.

Huissiers. — MM. Carbonnier ; Plus, Baron, syndic, Garasse et Didierjean, à Boulogne ; Agneray, Lembrez Désiré,

Lys et Lembrez Henri, à Calais ; Guilmant, à Desvres ; Boulanger, à Guînes ; Carbonnier Félix, à Marquise ; Crestien, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Notaires d'arrondissement. — MM. Dubourg Paul, ✱, Plesse et Tournant, à Montreuil.

Notaires de canton. — MM. Boulembert, à Campagne ; Saumon, à Aix-en-Issart, et Bernard, à Beaurainville. — Cochet et Ogez, à Etaples. — Holleau, Blond et Deligny, à Fruges, et Waulle, à Fressin. — Houzel Henri, Harlé et Bouverne, à Hesdin. — Moitier Charles et Grard, à Hucqueliers — Bataille, à St-Josse, et Damay Em., à Verton.

Notaires honoraires. — MM. Martin, à Hucqueliers, Lereuil, à Hesdin.

Commissaire-priseur. — M. Dupré, à Montreuil.

Huissiers. — MM. Maquer, Gottrand et Plateau, à Montreuil ; Pasbecq, à Campagne ; Lefebvre, à Etaples ; Férez, à Fruges ; Houilliez, à Hesdin ; Radenne, à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Notaires d'arrondissement. — MM. Eloy, de Baillencourt, dit Courcol, Larcher, Cossart, Depondt, Decroos, Sauvage Ch. et Costeux, à St-Omer.

Notaires de canton. — MM. Bourdrel, Delacourt, Bienaimé, Pigouche et Neuville à Aire. — Cresson, Ranson, Senlecq et Hembert, à Ardres. — Baudrez Edm. et François F., à Audruick, et Lecointe, à Vieillé-Eglise. — Bonnières, à Fauquembergues, et Jonnart fils, à Fléchin. — Petit et Hermary Edm., à Lumbres, et Dague, à Dohem.

Commissaires-priseurs — MM. Renard, à Aire ; Bailleux et Billet, à St-Omer.

Huissiers. — MM. Fossette, Chevreux, Leblanc, Dolain, Duvillier et Pinguet A., à St-Omer ; Dugard, à Aire ; Deléglise fils et Leriche à Ardres ; Ducloy, à Audruick ; Bret à Fauquembergues ; Coignon, à Lumbres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Notaires d'arrondissement. — MM. Laly, Lefebvre, Dubois, Lemaire et Capy Léon, à St-Pol.

Notaires de canton. — MM. Desongnis et Dorge, à Aubigny, et Ronné, à Tincques. — Duhen, Penet et N., à Auxi-le-Château ; Fonfaye-Laprandie et Petain L., à Frévent. — Leplant et Machon, à Avesnes-le-Comte, et Bédu, à Sus-St-Léger. — Becquet et N., à Heuchin; Roger et Corbier, à Pernes. — Dacquin, au Parcq ; Pouchain, à Rollencourt, et Petit, à Wail.

Commissaire-priseur. — M. Brognard, à St-Pol.

Huissiers. — MM. Horen, Montigny et Duprez, à St-Pol ; Legris, à Aubigny ; Caron, à Auxi-le-Château, et Bigorne, à Frévent ; Lefort, à Avesnes-le-Comte, et Lesot, à Sus-St-Léger ; Dazin, à Heuchin, et Décobert, au Parcq.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

Les administrations financières comprennent les services de la Trésorerie, des Recettes particulières et des Perceptions, et les services des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, des Douanes, des Contributions indirectes, des Bureaux de garantie des matières d'or et d'argent, des Manufactures de l'Etat, des Postes et Télégraphes et des Forêts

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Les trésoriers-payeurs généraux réunissent les fonctions de receveur général et de payeur dans chaque département. Dans le chef-lieu d'arrondissement, où réside le trésorier-payeur général il n'y a pas de receveur particulier : le trésorier-payeur général en remplit les fonctions.

Trésorier-payeur général du Pas-de-Calais: M. Desplanques, à l'hôtel de la Trésorerie, rue des Fours, 2, à Arras.

Fondés de pouvoirs : MM. Desmarest, chef des bureaux, quai des Casernes, 21 et Taffin, rue du Petit-Feutre, 2.

Caisse : MM. Ad. Garnier, caissier ; Damiens Valéry, garçon de caisse.

Service de la comptabilité : MM. Taffin, chef ; Tréhoux et D. Delansorne, employés ; Chabot, expéditionnaire.

Service de la caisse des dépôts : MM. Guéant, chef ; Delannoy, employé ; Thibaut, expéditionnaire.

Service des dépenses publiques : MM. Peuvion, chef ; Marcelin, L. Delattre, Bouttemy et Soir, employés ; Francville et Loridan, expéditionnaires ; Théret (contrôle des rentes).

Service de la perception et des amendes ; MM. Buissart, chef ; Descle, Parzy et Noël, percepteurs surnuméraires ; Fressin (amendes) ; Dépret (récépissés), employés ; Fourmeaux, expéditionnaire.

Service des rentes, Légion-d'Honneur et fonds particuliers : MM. Brassart, chef ; Fourcy, Delevallée, Grilhot, Nollet et Delaporte, employés ; Dambreville, expéditionnaire.

RECETTES PARTICULIÈRES.

Receveurs particuliers : MM. Drouault, à Béthune. — Troupinon de la Roche-Dumas, à Boulogne. — Haye, à Montreuil. — Trézel, à St-Omer. — Roucher d'Aubanel, à St-Pol.

Fondés de pouvoirs : MM. Pitard, à Béthune. — Bouillon à Boulogne. — Bernard, à Montreuil. — Faizand, à St-Omer. — Hottin, à St-Pol.

PERCEPTIONS.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Cantons d'Arras (nord et sud). *Arras* (1re classe), M. Lavaud de la Laurencie, à Arras. — Circonscription (1 commune) : Arras.

Beaurains (2e cl.) M. Legentil (1). — Circ. (8) : Achicourt, Agny, Beaurains, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Tilloy-lez-Mofflaines, Wailly

Marœuil (5e cl.) M. Thévenin. — Circ. (5) : Anzin-St-Aubin, Dainville, Duisans, Etrun, Marœuil.

St-Laurent-Blangy (4e cl) M. Degand (1). — Circ. (6) : Athies, Ecurie, Roclincourt, Ste-Catherine, St-Laurent-Blangy, St-Nicolas.

Canton de Bapaume. — *Bapaume* (2e cl.) M Le Guern. — Circ. (10) : Avesnes-lez-Bapaume, Bancourt, Bapaume, Biefvillers-lez-

(1) Résidence à Arras.

Bapaume, Frémicourt, Grévillers, Le Sars, Ligny-Tilloy, Martinpuich, Warlencourt-Eaucourt.

Le Transloy (5e cl.) M. Hay (1) — Circ. (5) : Beaulencourt, Le Transloy, Morval, Riencourt-lez-Bapaume, Villers-au-Flos.

Sapignies (4e cl.) M. Rivaux (1). — Circ. (7) : Achiet-le Grand, Achiet-le-Petit, Béhagnies, Beugnâtre, Bihucourt, Favreuil, Sapignies.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. — *Agnez-lez-Duisans* (4e cl.) M. Baudel (2). — Circ. (7) : Agnez-lez-Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt, Wanquetin, Warlus.

Beaumetz-lez-Loges (2e cl.) M. Teilhac. — Circ (13) : Bailleulmont, Bailleulval. Basseux, Beaumetz-lez-Loges, Berles-au-Bois, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, la Cauchie, la Herlière, Monchiet, Rivière, Simencourt.

Ficheux (3e cl.) M. Lefebvre (2). — Circ. (9) : Adinfer, Blairville, Boiry-St-Martin, Boiry-Ste-Rictrude, Ficheux, Hendecourt-lez-Ransart, Mercatel, Monchy-au-Bois, Ransart.

Canton de Bertincourt. — *Beaumetz-lez-Cambrai* (2e cl.) M. Brier (1). — Circ. (8) : Beaumetz-lez-Cambrai, Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Morchies, Trescault, Vélu.

Bertincourt (2e cl.) M. Chénier (1). — Circ (9) : Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt.

Canton de Croisilles. — *Bucquoy* (2e cl.) M Guéry. — Circ. (7) : Ablainzevelle, Ayette, Bucquoy, Courcelles-le-Comte, Douchy-lez-Ayette, Gomiecourt, Moyenneville.

Croisilles (1re cl.) M. Wéber. — Circ. (10) : Bullecourt, Croisilles. Écoust St-Mein, Ervillers, Fontaine-lez-Croisilles, Hamelincourt, Mory Noreuil, St-Léger, Vaulx-Vraucourt.

Hénin-sur-Cojeul (3e cl.) M. Lenglet (2) — Circ. (10) : Boiry-Becquerelle, Boisleux-au-Mont, Boisleux-St-Marc, Boyelles, Chérisy, Guémappe, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, St-Martin-sur-Cojeul, Wancourt

Canton de Marquion. — *Buissy-Baralle* (1re cl.) M. Fournery (3). — Circ. (10) : Baralle. Bourlon. Buissy-Baralle. Graincourt-lez-Havrincourt, Inchy, Lagnicourt, Marquion, Pronville. Quéant, Sains-lez-Marquion.

Oisy-le-Verger (2e cl.) M. Weis. - Circ. (7) : Ecourt-St-Quentin,

(1) Résidence à Bapaume. — (2) Résidence à Arras. — (3) Résidence à Marquion.

Epinoy, Oisy-le-Verger, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée.

Canton de Pas — ***Foncquevillers*** (3e cl.) M. Fontaine Ch. — Circ. (6) : Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois.

Humbercamps (4e cl.) M. Schimpff. — Circ. (6) : Bienvillers-au-Bois, Gaudiempré, Humbercamps, Pommier, St-Amand, Souastre

Pas (2e cl.) M. Froment — Circ. (11) : Amplier, Couin. Famechon, Grincourt-lez-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Pas, Sarton, Thièvres, Warlincourt-lez-Pas.

Canton de Vimy. — ***Izel-lez-Equerchin*** (2e cl.) M. d'Heilly. — Circ. (10 : Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard. Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Izel-lez-Equerchin, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte.

Neuville-St-Vaast (2e cl.) M. Charpentier. — Circ. (8) : Ablain-St-Nazaire, Acq. Carency, Mont-St-Eloy, Neuville-St-Vaast, Souchez, Thélus, Villers-au-Bois.

Vimy (2e cl.) M. Baude. — Circ. (10) : Acheville, Avion, Eleu dit Leauwette, Bailleul-sir-Berthoult, Farbus, Givenchy-en-Gohelle, Méricourt. Rouvroy, Vimy, Willerval.

Canton de Vitry — ***Hendecourt-lez-Cagnicourt*** (3e cl.) M. Boitel (1). — Circ. (8 : Cagnicourt, Dury, Eterpigny, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Récourt, Riencourt-lez-Cagnicourt, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Vis-en-Artois (3e cl.) M. Godart. — Circ. (8) : Boiry-Notre-Dame, Etaing. Haucourt, Monchy-le-Preux, Pelves. Remy, Rœux, Vis-en-Artois.

Vitry (1re cl.) M. Pruvot. — Circ (12) : Bellonne, Biache-St-Vaast, Brebières, Corbehem. Fresnes-lez-Montauban, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Noyelles-sous-Bellonne, Plouvain, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — ***Béthune*** (2e cl.) M. Rouillée. — Circ. (9) : Annezin, Béthune, Essars, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune, Verquigneul. Verquin.

Chocques (3e cl.) M. Matis. — Circ (4) : Allouagne, Chocques, Labeuvrière, Lapugnoy.

(1) Résidence à Cagnicourt.

Locon (3e cl) M. Gi isse (1). – Circ. (4) : Hinges, Lacouture, Locon, Vieille-Chapelle.

Canton de Cambrin. — *Beuvry* (1re cl.) M. Chevalier.— Circ. (9): Beuvry, Cuinchy, Fest ibert, Givenchy-lez-La Bassée, Labourse, Richebourg-l'Avoué, Richebourg-St-Vaast, Sailly-Labourse, Violaisnes.

Cambrin (2e cl.) M. Dupuy, ✱.— Circ. (8) : Annequin, Auchy-lez-La Bassée, Billy-Berclau, Cambrin, Douvrin, Haisnes, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles.

Canton de Carvin. – *Carvin* (3e cl.) M. Hirtz. — Circ. (2): Carvin, Oignies.

Hénin-Liétard (2e cl) M. Paillard.— Circ. (3) : Courrières, Hénin-Liétard, Montigny-en-Gohelle.

Leforest (3e cl.) M. Lug in.—Circ. (5) : Courcelles-lez-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault.

Canton d'Houdain. – *Hersin-Coupigny* (1re cl.) M. Barbier.—Circ. (10) : Barlin, Bouvigny, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servin, Hersin-Coupigny, Maisnil lez-Ruitz, Nœux, Sains-en-Gohelle, Servin.

Houdain (2e cl) M. Volct.—Circ. (10): Beugin, Camblain-Chatelain, Caucourt, Divion, Gauchin-le-Gal, Hermin, Houdain, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve.

Labuissière (1re cl.) M. Beugin.—Circ. (11): Bruay, Calonne-Ricouart, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Haillicourt, Houchin, Labuissière, Marles, Ruitz, Vaudricourt.

Canton de Laventie.—*Fleurbaix* (3e cl.) M. Grosbois. — Circ. (2) : Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys.

Laventie (2e cl.) M. Milot.- Circ. (4): Laventie, Lestrem, Lorgies, Neuve-Chapelle.

Canton de Lens.—*Bully* (1re cl.) M. Caupin.—Circ. (6): Aix-Noulette, Angres, Liévin, Bully, Grenay, Mazingarbe.

Lens (1re cl.) M. Poissonnier.—Circ. (7): Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Lens, Loison, Loos, Noyelles-sous-Lens, Sallau.

Pont-à-Vendin (1re cl) M. Fiot.—Circ (9) : Annay, Bénifontaine, Estevelles, Harnes, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles.

Canton de Lillers.—*Lillers* (2e cl.) M. Masse. - Circ. (4): Busnes, Gonnehem, Guarbecque, Lillers.

St-Venant (2e cl.) M. Thillard. — Circ. (5) : Calonne-sur-la-Lys, Mont-Bernanchon, Robecq, St-Floris, St-Venant.

(1) Résidence à Béthune.

Canton de Norrent-Fontes — *Auchel* (2e cl.) M. Decrombecque.— Circ. (11): Ames, Amettes, Auchel, Auchy-au-Bois, Burbure, Cauchy-à la Tour, Ferfay, Lières, Ligny-lez-Aire, Lozinghem, Westrehem.

Lambres (2e cl.) M. Violette (1).—Circ. (9): Berguette, Blessy, Isbergues, Lambres, Liettres, Mazinghem, Molinghem, Quernes, Witternesse.

Norrent-Fontes (3e cl.) M. Milvaux.— Circ (10): Bourecq, Écquedecques, Estrée-Blanche, Ham, Lespesses, Linghem, Norrent-Fontes, Rombly, Rely, St-Hilaire-Cottes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Cantons de Boulogne (nord et sud).—*Boulogne* (1re cl.) M. Loy.— Circ. (1): Boulogne.

St-Martin-Boulogne (3e cl.) M. Nadal, O. ✠.—Circ. (7): Baincthun, Conteville, Echinghen, Pernes, Pittefaux, St-Martin-Boulogne, Wimille.

Canton de Calais.—*Calais* (1re cl.) M. Constantin.—Circ. (1): Calais.

Marck (4e cl.) M. Desenclos (2).— Circ. (3) : Coulogne, Les Attaques, Marck.

Peuplingues (3e cl.) M. Loth Ach. — Circ. (8) : Bonningues-lez-Calais, Coquelles, Escalles, Fréthun, Nielles-lez-Calais, Peuplingues, St-Tricat, Sangatte.

Canton de Desvres. — *Colembert* (3e cl.) M. Guio. – Circ. (13) ; Alincthun, Bainghen, Bellebrune, Belle-et-Houllefort, Bournonville, Brunembert, Colembert, Henneveux, Lewast, Longueville, Nabringhen, Quesques, Selles.

Desvres (2e cl.) M. Revel. — Circ. (10) : Courset, Crémarest, Desvres, Longfossé, Lottinghen, Menneville, St-Martin-Choquel, Senlecques, Vieil-Moutier, Wirwignes.

Canton de Guînes. — *Guînes* (2e cl.) M. Hantot. — Circ. (7) : Andres, Caffiers, Campagne, Fiennes, Guînes, Hames-Boucres, Pihen.

Licques (3e cl) M. Michaux. — Circ. (9): Alembon, Bouquehault, Boursin, Hardinghen, Herbinghen, Hocquinghen, Hermelinghen, Licques, Sanghen.

Canton de Marquise. – *Audinghen* (5e cl.) M. Fauquet (3). — Circ. (8) : Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Hervelinghen, St-Inglevert, Tardinghen, Wissant.

(1) Résidence à Aire. — (2) Résidence à Calais. — (3) Résidence à Marquise.

Marquise (3e cl.) M. Gounot. — Circ. (9) : Bazinghen, Beuvréquen. Leubringhen, Maninghen, Marquise, Offrethun, Rinxent, Wacquinghen.

Wierre-Effroy (5e cl. M. Chauveau (1). — Circ. (4) : Ferques, Landrethun-le-Nord, Réty. Wierre-Effroy.

Canton de Samer.— *Condette* (3e cl) M. Cornet (2). — Circ. (12 : Condette, Dannes, Hesdigneul, Hesdin-l'Abbé, Isques, Le Portel, Nesles, Neufchâtel, Outreau, St-Etienne, St-Léonard, Verlincthun.

Samer (3e cl.) M. Decourteix. — Circ. (8) : Carly, Doudeauville, Halinghen, Lacres, Questrecques, Samer, Tingry, Wierre-au-Bois.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne. — *Aix-en-Issart* (5e cl.) M. Thévard. — Circ. (10) : Aix-en-Issart, Boubers, Hesmond, Loison, Marant, Marenla, Marles, Offin, St-Deneux, Sempy.

Campagne-lez-Hesdin (3e cl) M. Dinet. — Circ. (7) : Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Campagne-lez-Hesdin, Ecquemicourt, Lespinoy, Maresquel.

Maintenay (3e cl.) M. Pouzi (3). — Circ. (7) : Buire-le-Sec, Douriez, Gouy, Maintenay, Roussent, St-Remy, Saulchoy.

Canton d'Etaples — *Etaples* (3e cl.) M. Aloy.— Circ. (9) : Attin, Beutin, Brexent, Càmiers, Etaples, Frencq, Lefaux, Tubersent, Widehem.

Longvillers (5e cl.) M. Thubeauville (3).— Circ. (10) : Bernieulles, Cormont, Estrée, Estréelles, Hubersent, Inxent, Longvillers, Maresville, Montcavrel, Recques-sur-Course.

Canton de Fruges. — *Canlers* (5e cl) M. Peltey (4). — Circ. (9) : Ambricourt, Avondances, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Fressin, Planques, Ruisseauville, Verchin.

Créquy (4e cl.) M. le Roy. — Circ. (7) : Créquy, Embry, Lebiez, Rimboval, Royon, Sains-lez-Fressin, Torcy.

Fruges (3e cl.) M. Merlin Em. — Circ. (9) : Coupelle-Vieille, Fruges, Hézecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly.

Canton d'Hesdin. — *Aubin-St-Vaast* (4e cl.) M. Guillet Cl. (5). — Circ. (8) : Aubin-St-Vaast, Bouin, Cavron-St-Martin, Contes, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt.

(1) Résidence à Marquise. — (2) Résidence à Pont-de-Briques — (3) Résidence à Montreuil. — (4) Résidence à Fruges. — (5) Résidence à Hesdin.

Hesdin (4e cl.) M Boissie. —Circ. (7) : Brévillers, Capelle, Hesdin, Huby-St-Leu, Marconne, Marconnelle, Ste-Austreberthe.

Regnauville (3e cl.) M Avoine. - Circ (8) : Caumont, Chériennes, Guigny, Labroye, Mouriez, Raye, Regnauville, Tortefontaine.

Canton d'Hucqueliers. — *Hucqueliers* (2e cl.) M. Bracquart. — Circ. (12): Alette, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Clenleu, Enquin, Hucqueliers, Parenty, Preures, Zoteux.

Verchocq (3e cl.) M. Frère. — Circ. (12) : Aix-en-Ergny, Avesnes, Campagne-lez-Boulonnais, Ergny, Herly, Humbert, Maninghem, Quilen, Rumilly, St-Michel, Verchocq, Wicquinghem.

Canton de Montreuil — *Montreuil* (3e cl) M, Hermant. — Circ. (8) : Beaumerie, Campigneulles-lez-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Ecuires, La Madelaine, Montreuil, Neuville, Wailly.

St-Josse (4e cl.) M Bauduin.— Cir. (8) : Airon-Notre-Dame, Airon-St-Vaast, Cucq, La Calotterie, Merlimont, St-Aubin, St-Josse, Sorrus

Verton (2e cl.) M. Damiens (1).—Circ. (10): Berck, Collines. Conchil-le-Temple, Groffliers, Lépine, Nempont-St-Firmin, Rang du-Fliers, Tigny-Noyelles, Verton, Waben.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire.—*Aire* (2e cl.) M. Carpentier.—Circ. (5): Aire, Mametz, Racquinghem, Roquetoire, Wittes.

Thérouanne (2e cl.) M. Ponthieu. — Circ. (9) : Clarques, Ecques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Quiestède, Rebecq, Thérouanne, Wardrecques.

Canton d'Ardres.—*Ardres* (3e cl.) M. Lengagne.—Circ (8): Ardres, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Louches, Nielles-lez-Ardres, Rodelinghem.

Eperlecques (3e cl.) M. Idatte, ✻.—Circ. (7): Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Muncq-Nieurlet. Nordausques, Nortleulinghem, Recques, Zouafques.

Tournehem (4e cl.) M Loy Ch.—Circ. (8): Audrehem, Bonningues, Clerques, Guémy, Journy, Mentque-Nortbécourt, Rebergues, Tournehem.

Canton d'Audruick —*Audruick* (2e cl.) M. Salvaing de Boissieu — Circ. (6): Audruick, Nortkerque, Polincove, Ruminghem, Ste-Marie-Kerque, Zutkerque.

Oye (2e cl.) M. Bouillier. — Circ. (7) : Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye, St-Folquin, St-Omer-Capelle, Vieille-Eglise.

(1) Résidence à Berck.

Canton de Fauquembergues. — *Fauquembergues* (2e cl.) M. Bonnart —Circ. (10): Audincthun, Avroult, Coyecques, Dennebrœucq, Fauquembergues. Merck-St-Liévin, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne.

Fléchin (3e cl) M Hamant.—Circ. (8): Beaumetz-lez-Aire, Bomy, Enguinegatte. Enquin, Erny-St-Julien, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires.

Canton de Lumbres. -*Alquines* (5e cl.) M. Renon.– Circ. (8) : Alquines, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Haut-Loquin, Quercamps, Surques, Westbécourt.

Hallines (3e cl) M. Flayelle. — Circ. (8) : Cléty, Delettes, Dohem, Esquerdes, Hallines, Ouve-Wirquin, Pihem, Remilly.

Lumbres (3e cl) M. Drouin. -- Circ. (10) : Acquin, Boisdinghem, Elnes. Leulinghem, Lumbres, Quelmes, Setques, Wavrans, Wisques, Zudausques.

Nielles-lez-Bléquin (3e cl) M. Grébaut. — Circ (8) : Affringues, Bayenghem-lez-Seninghem, Bléquin, Ledinghem, Nielles-lez-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem, Wismes.

Cantons de St-Omer (nord et sud). - *Arques* (2e cl.) M. Campagne. — Circ. (8): Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Helfaut, Longuenesse, Tatinghem, Wizernes.

St-Martin-au-Laërt (2e cl.) M. Hermant Alex. — Circ. (7): Houlle, Moringhem, Moulle, Salperwick, St-Martin-au-Laërt, Serques, Tilques.

St-Omer (1re cl.) M. Frère. — Circ. (1): St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny. - *Aubigny* (3e cl.) M. Lecocq (1) —Circ. (11) : Agnières, Aubigny, Camblain-l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Hermaville, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Châtel.

Magnicourt-en-Comté (3e cl.) M. Lejeune (1). - Circ. (10): Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Béthonsart, Chelers, Frévillers, La Comté, La Thieuloye, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton, Villers-Brûlin.

Penin (3e cl) M. Delanoé (2). — Circ. (9): Ambrines, Averdoingt, Berles, Gouy-en-Ternois, Izel-lez-Hameau, Maizières, Penin, Tincques, Villers-sir-Simon.

Canton d'Auxi-le-Château. - *Auxi-le-Château* (2e cl.) M. Ternisien. — Circ (9) : Auxi-le-Château, Boffles, Buire-au-Bois, Le Ponchel, Nœux, Rougefay, Villers-l'Hôpital, Wavans, Willencourt.

Frévent (2e cl) M. Mercier. — Circ. (8): Bonnières, Boubers-sur-

(1) Résidence à St-Pol. — (2) Résidence à Tincques.

Canche, Bouret-sur-Canche, Canteleux, Fortel, Frévent, Ligny-sur-Canche, Vacquerie-le-Boucq.

Quœux (5e cl.) M. Bernard. — Circ. (11): Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fontaine-l Etalon, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Haut-Maisnil, Monchel, Quœux, Tollent, Vaulx

Canton d'Avesnes-le-Comte — *Avesnes-le-Comte* (3e cl.) M Vergne. — Circ. (11) : Avesnes-le-Comte, Barly, Bavincourt, Coullemont, Couturelle, Grand-Rullecourt, Hauteville, Liencourt, Saulty, Sombrin, Warluzel.

Le Souich (3e cl.) M. Foubert, ✱ —Circ. (11) : Beaudricourt, Canettemont, Estrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Le Souich, Mondicourt, Pommera, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Sus-St-Léger.

Manin (3e cl) M Fondelier. – Circ. (11) : Beaufort-Blavincourt, Berlencourt, Denier, Givenchy-le-Noble, Lattre-St-Quentin, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Manin, Noyelle-Vion, Noyellette, Sars-le-Bois.

Canton d'Heuchin. — *Anvin* (4e cl.) M. Hucquedieu. — Circ. (11) : Anvin, Bergueneuse, Conteville, Eps, Erin, Fleury, Hestrus, Huclier, Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly-Capelle.

Heuchin (3e cl) M. Simon. — Circ. (11) : Boyaval, Equirre, Fiefs, Fontaine-lez-Boulans, Fontaine-lez-Hermans, Heuchin, Lisbourg, Nédon, Nédonchel, Prédefin, Sains-lez-Pernes.

Pernes (4e cl) M. Muraine – Circ. (11) : Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bours, Diéval, Floringhem, Marest, Pernes, Pressy, Sachin, Tangry, Valhuon.

Canton du Parcq — *Blangy* (3e cl.) M Tonel. — Circ. (12) : Auchy-lez-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Blangy, Blingel, Eclimeux, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Rollancourt, Tramecourt, Wamin.

Le Parcq (3e cl.) M. Delahoy (1). – Circ. (12) : Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Grigny, Le Parcq, Lequesnoy, Noyelles-lez-Humières, St-Georges, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman.

Canton de St-Pol — *Croisette* (3e cl) M. Bouthors. — Circ (14) : Beauvois, Bermicourt, Blangermont, Blangerval, Croisette, Flers, Guinecourt, Héricourt, Humerœuille, Humières, Linzeux, Œuf, Pierremont, Siracourt.

Moncheaux (3e cl.) M. Chanaux (2). — Circ. (16) : Buneville, Ecoivres, Foufflin-Ricametz, Framecourt, Hautecloque, Hautecôte,

(1) Résidence à Hesdin. — (2) Résidence à St-Pol.

Herlincourt, Ligny-St-Flochel, Maisnil, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Nuncq, Séricourt, Sibiville, Ternas.

St-Pol (2e cl.) M. Magnac. — Circ. (13) : Brias, Croix, Gauchin-Verloingt, Herlin-le-Sec, Hernicourt, Marquay, Ostreville, Ramecourt, Roëllecourt, St-Michel, St-Pol, Troisvaux, Wavrans.

Percepteurs surnuméraires.

MM. Descle, Parzy, Grard et Noël, à la Trésorerie générale; Dupont, à N.; Pérard, à Boulogne.

Association fraternelle des percepteurs et Receveurs spéciaux de France (*Groupe du Pas-de-Calais*).

Président : M. Wéber, percepteur de Croisilles. — *Vice-président:* M Chevalier, percepteur de Beuvry.—*Secrétaire:* M Baudel, percepteur d'Agnez-lez-Duisans.—*Trésorier:* M. Degand, percepteur de St-Laurent-Blangy. — *Assesseurs* : (pour Arras) M. Baude, percepteur de Vimy ; (pour Béthune), M. Grisse, percepteur de Locon ; (pour Boulogne), M. Constantin, percepteur de Calais ; (pour Montreuil), M. N.; (pour St-Omer), M. Battez, receveur des établissements de bienfaisance de St-Omer ; (pour St-Pol), M. Chanaux, percepteur de Moncheaux.

RECETTES SPÉCIALES.

Receveurs municipaux : MM. Simon fils, à Arras. — Lequette, à Bapaume. — Dubois, à Béthune. — Lepreux, à Carvin. — Potier, à Hénin-Liétard. — Becquet, à Lens.—Guyot, à Lillers.—Huret N., à Boulogne. – Dolain, à Calais. — Daviez, à Guînes. — Montenuis Théop., à Marquise.—Bourgain H., au Portel.—Noizet J., à Hesdin. —Lecomte, à Montreuil.—Dumont Clodomir, à Aire.—Legrand J.-B., à St-Omer. — Mullet, à St-Pol.

Receveurs des établissements de bienfaisance : MM. de Retz (hospices et bureau de bienfaisance d'Arras). — Lemaire Octave (hospice et bureau de bienfaisance de Béthune). — Leroy Honoré (hospice et bureau de bienfaisance de Carvin). — Potier (hospice et bureau de bienfaisance d'Hénin-Liétard).—Richard Alf. (hospice et bureau de bienfaisance de Lens).—Guyot (bureau de bienfaisance de Lillers).—Maës (asile d'aliénées de St-Venant).—Flour (hospices de Boulogne). — Delpierre (bureau de bienfaisance de Boulogne). — Bodart (hospices et bureaux de bienfaisance de Calais). — Daviez (hospice et bureau de bienfaisance de Guînes). — Montenuis (bureau de bienfaisance de Marquise). — Heusse Ch. (hospice et bureau de bienfaisance d'Hesdin). — Biez Ch. (hospice et bureau de bienfaisance de

Montreuil). — Serlooten (hospice d'Aire). — Leleu M. (bureau de bienfaisance d'Aire). — Battez (hospice et bureau de bienfaisance de St-Omer). — Mullet (hospice et bureau de bienfaisance de St-Pol).

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Directeur : M. Pératé, ✱, directeur de 2e classe, rue des Chanoines, 4, à Arras.

Inspecteurs : MM. Duporcq, inspecteur de 2e classe, rue d'Amiens, 17, et Boyé, inspecteur de 2e classe, rue de la Paix, 19, à Arras.

BUREAUX DE LA DIRECTION : M. Digeaux, commis principal de 1re classe, allée des Soupirs, à Arras.

Employés : MM. Mannechez, Cellier, Loyer, Chabot, Duval, Laurent et Bienfait.

Les bureaux sont ouverts de huit heures et demie à midi et de une heure à quatre heures, en hiver ; de huit heures et demie à midi et de deux heures à cinq, en été.

Les minutes des plans et matrices sont déposées à la direction qui, seule, a qualité pour en délivrer des extraits.

CONTROLEURS : *1re division* (comprenant les perceptions d'Agnez-lez-Duisans, Arras, Beanrains, Marœuil, St-Laurent-Blangy) : M. Maîtred'hôtel, contrôleur principal de 1re classe, quai des Casernes, 5 *ter*, à Arras.

2e division (comprenant les perceptions de Buissy-Baralle, Ecoust-St-Mein, Ficheux, Haucourt, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Hénin-sur-Cojeul, Oisy-le-Verger) : M. Leclercq, contrôleur de 1re classe, rue de la Caisse-d'Epargne, 11, à Arras.

3e division (comprenant les perceptions de Bapaume, Beaumetz-lez-Cambrai, Bertincourt, Bucquoy, Foncquevillers, Humbercamps, Le Transloy, Pas, Sapignies) : M. Santallier, contrôleur de 1re classe, rue St-Denis, 3, à Arras.

4e division (comprenant les perceptions d'Aubigny, Avesnes-le-Comte, Beaumetz-lez-Loges, Le Souich, Magnicourt-en-Comté, Manin, Penin) : M. Mote, contrôleur de 3e classe, rue des Louez-Dieu, 9 *bis*, à Arras.

5e division (comprenant les perceptions d'Auxi-le-Château, Croisette, Frévent, Moncheaux, Pernes, Quœux, St-Pol) : M. St-Quentin, contrôleur de 1re classe, à St-Pol.

6e division (comprenant les perceptions d'Anvin, Aubin-St-Vaast, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Créquy, Fruges, Hesdin, Le Parcq, Regnauville) : M. Flamant, contrôleur de 2e classe, à Hesdin.

7e division (comprenant les perceptions d'Aix-en-Issart, Campagne-lez-Hesdin, Etaples, Maintenay, Montreuil, St-Josse, Verchocq, Verton) : M. Poiret, contrôleur de 3e classe, à Montreuil.

8e division : (comprenant les perceptions d'Hucqueliers, Longvillers, Colembert, Condette, Desvres, Samer, St-Martin-Boulogne) : M. Flornoy, contrôleur de 3e classe, à Boulogne.

9e division (comprenant la perception de Boulogne) : M. de Witasse, contrôleur principal de 2e classe, à Boulogne.

10e division (comprenant les perceptions de Calais, Peuplingues, Marck) : M. Dhé, contrôleur principal de 2e classe, à Calais.

11e division (comprenant les perceptions de Guînes, Licques, Wierre Effroy, Ardres, Audruick, Oye, Tournehem, Audinghen, Marquise) : M. Delaherche, contrôleur de 3e classe, à Calais.

12e division (comprenant les perceptions d'Arques, Eperlecques, St-Martin-au-Laërt) : M. Rigoigne, contrôleur principal de 2e classe, à St-Omer.

13e division (comprenant les perceptions d'Aire, Alquines, Fauquembergues, Hallines, Lumbres, Nielles-lez-Bléquin, Thérouanne): M. Kolb, contrôleur de 1re classe, à St-Omer.

14e division (comprenant les perceptions d'Auchel, Fléchin, Heuchin, Lambres, Lillers, St-Venant) : M. Cadart, contrôleur de 2e classe, à Lillers.

15e division (comprenant les perceptions de Béthune, Beuvry, Chocques, Fleurbaix, Labuissière, Laventie, Locon) : M. Botteau, contrôleur de 3e classe, à Béthune.

16e division (comprenant les perceptions de Bully, Cambrin, Carvin, Hersin-Coupigny, Houdain, Pont-à-Vendin) : M. Dufresne, contrôleur de 1re classe, à Béthune.

17e division (comprenant les perceptions d'Izel-lez-Equerchin, Neuville-St-Vaast, Vimy, Hénin-Liétard, Leforest, Lens, Vitry) : M. Battet, contrôleur de 2e classe, à Lens.

Contrôleur adjoint : M. Hénon, à Arras.

Contrôleur surnuméraire : M. Caënens.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

Directeur : M. Maciez, rue des Promenades, 5, à Arras.

Inspecteur : M. Jombart, rue du Bloc, 18, à Arras.

Sous-inspecteurs : MM. Poulain, rue de la Charité, 10, et Lejosne, rue St-Aubert, 55, à Arras ; Aubertot, à Béthune ; Guilbert, à Boulogne ; Lalis, à Calais ; Huchette, à Montreuil ; Pelletier de Chambure, à St-Omer ; Sénéchal, à St-Pol.

BUREAUX DE LA DIRECTION : MM. Théry Henri et Théry Louis, receveurs-rédacteurs, 117, rue St-Aubert, à Arras; Fressin, contrôleur de comptabilité, à Arras ; Vasse, timbreur, à Arras.

Conservateurs des hypothèques : MM. Ving, place de la Préfecture, à Arras; Maudet, à Béthune; Curtelin, à Boulogne; Coulogne, à Montreuil ; Rogé, à St-Omer ; Briotet, à St-Pol.

Receveurs : MM. Delaby (actes civils), place Ste-Croix, 10, à Arras; Genty (actes judiciaires et domaines), rue des Louez-Dieu, 18, à Arras; Mauchand (successions et locations verbales), rue des Agaches, 26, à Arras; Dorgeville, à Bapaume ; Pillot, à Beaumetz ; Pruvost, à Bertincourt ; Losties, à Croisilles ; Lasale, à Marquion ; Genetet, à Pas ; Warenghem, à Vimy ; Tételain, à Vitry.

MM. Sauce (actes civils et successions), à Béthune ; Cotte (actes judiciaires et domaines), à Béthune ; Bruneel, à Beuvry (Cambrin) ; Marheu, à Carvin ; Barbier, à Houdain ; Auréjac, à Laventie ; Mazuré, à Lens ; Samier, à Lillers ; Flavignard, à Norrent-Fontes.

MM. Delabarre (actes civils), à Boulogne ; Thélu (actes judiciaires et domaines), à Boulogne ; Feuillette (successions et timbre), à Boulogne ; Maiseau (actes judiciaires, timbre et domaines), à Calais; Delaleau (actes civils), à Calais ; Hérault (successions et baux), à Calais ; Lequette, à Desvres ; Bonvoisin, à Guînes ; Esbrayat, à Marquise ; ; Jayles, à Samer.

MM. Devaureix, à Montreuil ; Prat, à Campagne-lez-Hesdin ; Delbende, à Etaples ; Russ, à Fruges ; Pourcier, à Hesdin ; Bréqueville, à Hucqueliers.

MM. Varinot (actes civils), à St-Omer ; Legay (actes judiciaires et domaines), à St-Omer ; Nouveau (successions, baux, locations verbales et timbre), à St-Omer ; Potel, à Aire ; Durand, à Ardres ; Brémont, à Audruick ; Boitelle, à Fauquembergues ; Demairé, à Lumbres.

MM. Tisserand, à St-Pol ; Proyart, à Aubigny ; Buisine, à Auxi-le-Château ; Agar, à Avesnes-le-Comte ; Beaufils, à Pernes (Heuchin) ; François, à Auchy-lez-Hesdin (Le Parcq).

Surnuméraires : MM. Thélu, Briotet, Normand et Maciez, à Arras ; Debray, François et Blondel, à Béthune ; Marmu, Louchet, Flahaut et Caron, à Boulogne ; Helle, à Montreuil ; François et Monroy, à St-Omer ; Ridoult, à St-Pol.

DOUANES.

Service sédentaire.

Directeur : M. Doussin, à Boulogne.

BUREAU DE LA DIRECTION : M. Mercier, contrôleur, chef de bureau; MM. Leullier et Wacongne, contrôleurs-adjoints attachés ; Sabin et Lacour, commis attachés.

Inspecteurs : MM. Sauvé, inspecteur divisionnaire et Le Cordier de Bigars de La Londe, inspecteur sédentaire à Boulogne.

Sous-Inspecteurs : MM. Marcet et Rossignol, à Boulogne; Lemerle, à Calais.

Principalité de Boulogne.

Contrôleurs principaux : MM. Débette, Loth, Mathieu, Sauguet et St-Quentin. — *Contrôleurs* : MM. Bastien, Boulay, de Cairon, Déprés, Lardeur, Laurent, Lemazurier, Marchand, Souquet et Villivieille.

Contrôleurs-adjoints : MM. Arnoult, Decaux, Descamps, Fourrier Victor, Jutelet, Lemattre, Lesueur et Périn.

Commis : MM. Bon, Bouché, Castel, Courtois, Chimier, Dubois Georges, Fourrier François, Férez, Grillot, Lesot, Neuquelman, Sajot, Sellier, Testu et Wargner.

Surnuméraires : MM. Boone, Parenty et N.

Principalité de Calais.

Contrôleurs: MM. Faucon, Guédré, Mauricheau-Beaupré, et Ponchau.

Contrôleur-adjoint : M. Masse.

Commis : MM. Bidault, Coulon, Delachambre, Dubois Isidore, Prévot, Wacogne, Wadoux et Watteau.

Bureaux dépendant de la principalité de Boulogne.

Receveurs : MM. Payen, à Berck et Cornu, à Etaples.

Service actif.

Capitaines : MM. Malo, à Berck, Rousselle, à Etaples, Sajot, à Boulogne et Simon, à Calais.

Lieutenants : MM. Prévot, à Berck, Grumelart, à Boulogne, Gautier, à Audinghen, Richard et Dubois, à Calais et Palette aux Hemmes.

Sous-Lieutenants : MM. Décroix, à Boulogne, Famchon, à Etaples et Le Joli, à Nenfchâtel.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Directeur : M. Périneau, ✱, rue St-Aubert, 112, à Arras.

Bureaux de la direction (rue St-Maurice, 43, à Arras):

MM. Forel, contrôleur, premier commis; Gillet. Gresset, Marin, Blondel, Mabille et Cormon, commis principaux; Cronfalt et Ravinet, commis.

6 surnuméraires du service actif.

Service général.

Inspecteurs (pour l'ensemble du département, en résidence à Arras) : MM. Magdelaine, Chiquelin, Lagniez et Lexa.

Arrondissement d'Arras. — Entreposeur des tabacs et poudres : M. Malarmet, rue St-Nicaise, 2, à Arras. — Receveur principal : M. Marchandeau, rue St-Nicolas, 1, à Arras. — ***Contrôle d'Arras*** : M. Bonnel, contrôleur ; deux commis principaux, chefs de poste ; quatre commis et un préposé attachés au contrôle ; — douze receveurs et douze commis principaux, à Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Inchy, Oisy, Pas, St-Eloi, Vimy, Vis et Vitry.

Arr[t] de Béthune. — ***Sous-directeur*** : M. Querrion. — Entreposeur des tabacs : M. Gallois. — Receveur principal : M. Gonnet, à Béthune. — Un commis principal et un commis à Béthune ; — un receveur sédentaire, un contrôleur et quatre commis à Carvin ; — un receveur sédentaire, un commis principal et trois commis à Lens ; — onze receveurs et onze commis principaux à Aix, Auchel, Beuvry, Haisnes, Hénin-Liétard, Houdain, Laventie, Lillers, Nœux-lez-Mines, St-Hilaire-Cottes et St-Venant. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr[t] de Boulogne. — ***Sous-directeur*** : M. Finet. — Receveur principal, entreposeur : M. Sutils, à Boulogne. — ***Contrôle de Boulogne*** : M. Simbozel contrôleur ; — deux receveurs sédentaires, trois commis principaux et sept commis à Boulogne. — ***Contrôle de Calais*** : M. Fougeray, contrôleur ; — deux receveurs sédentaires, deux commis principaux et cinq commis à Calais ; — cinq receveurs et cinq commis principaux à Desvres, Guînes, Hardinghen, Marquise et Samer. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr[t] de Montreuil. — ***Sous-directeur*** : M. Blanchet. — Receveur principal, entreposeur : M. Perken, à Montreuil ; — un commis principal et un commis à Montreuil ; — huit receveurs et huit commis principaux à Berck, Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers, Montreuil (banlieue), Lépinoy et Marconnelle. — Un commis principal et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr[t] de St-Omer. — ***Sous-directeur*** : M. de Somer. — Receveur principal, entreposeur : M. Hue, à St-Omer. — ***Contrôle de St-Omer*** : M. Hugot, contrôleur ; — six commis à St-Omer ; — un receveur sédentaire, un commis principal et un commis à Aire ; — sept receveurs et sept commis principaux à Ardres, Arques, Audruick, Fauquembergues, Lumbres, St-Martin-au-Laërt et Thérouanne ; — deux

commis à Lumbres. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr^t de St-Pol. — *Sous-directeur* : M. Chardenal. — Receveur principal, entreposeur : M. Sauvage, à St-Pol ; — un commis principal et un commis à St-Pol ; — sept receveurs et sept commis principaux à Aubigny, Auchy-lez-Hesdin, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Frévent, Pernes et St-Pol (banlieue). — Un commis principal et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Service des sucres et des distilleries.

Arrondissement d'Arras. — Inspecteur : M. Béquart, rue St-Maurice, 54. — *Contrôle d'Arras* : M. Brochart, contrôleur ; — quatorze commis principaux ou commis à Ayion, Bailleul, Dainville, Fosseux, Rivière, Roclincourt, Méricourt. — *Contrôle de St-Pol* : M. Duthoit, contrôleur ; — sept commis principaux ou commis à Agnez-lez-Duisans, Duisans, Marœuil et St-Nazaire. — *Contrôle de Bapaume* : M. Quaisain, contrôleur ; — dix-neuf commis principaux ou commis à Bapaume, Boiry-St-Martin, Bihucourt, Bucquoy, Le Transloy, St-Léger, Vaulx-Vraucourt, Courcelles et Havrincourt. — *Contrôle de Vis* : M. Erard, contrôleur ; — quatorze commis principaux ou commis à Chérisy, Croisilles, Neuville-Vitasse, Villers-lez-Cagnicourt, Vis et Wancourt. — *Contrôle de Vitry* : M. Delbrecque, contrôleur ; — douze commis principaux ou commis à Beaumont, Brebières, Corbehem, Neuvireuil et Vitry. — *Contrôle de Marquion* : M. Trotin, contrôleur ; — quatorze commis principaux ou commis à Baralle, Graincourt, Inchy, Marquion, Oisy, Quéant, Ecourt-St-Quentin et Rumaucourt.

Arr^t de Béthune. — Inspecteur : M. Juillien, à Béthune. — *Contrôle de Béthune* : M. Marchant, contrôleur ; — quinze commis principaux ou commis à Béthune, Nœux, Calonne-Ricouart, Douvrin, Labeuvrière, Violaines et Labourse. — *Contrôle de Carvin* : M. Briffault, contrôleur ; — vingt-deux commis principaux ou commis à Carvin, Courcelles-lez-Lens, Courrières, Hénin-Liétard et Pont-Maudit. — *Contrôle de Lens* : M. Guillemet, contrôleur ; — treize commis principaux ou commis à Annay, Houdain, Lens, Liévin, Pont-à-Vendin et Fouquières. — *Contrôle d'Aire* : M. Gautier, contrôleur ; — huit commis principaux ou commis à Estrée-Blanche, Lillers, Chocques et St-Hilaire-Cottes.

Arr^t de Montreuil. — *Contrôles d'Arras et de St-Pol* (*inspection d'Arras*). — Cinq commis principaux ou commis à Verton et Marconnelle.

Arr^t de St-Omer. — *Contrôle d'Aire* (*inspection de Béthune*). —

Dix commis principaux ou commis à Arques, Wardrecques, Heuringhem et Thérouanne (raperies). — *Contrôle de St-Omer nord* (*inspection de Béthune*) : M. Maës, contrôleur ; — dix-huit commis principaux ou commis à Ardres, Houlle, Moulle, Recques, Ste-Marie-Kerque, Polincove, Eperlecques, Tilques, St-Martin-au-Laërt et St-Omer

Arr[t] de St-Pol. — 9 commis principaux ou commis à Anvin, Monts, Savy-Berlette, Lattre et Saulty (*inspection d'Arras et contrôle d'Arras et de St-Pol*).

Laboratoire régional des contributions indirectes.

(Place de la Préfecture, à Arras).

Chimiste en chef : M. Lucy. — *Chimiste-adjoint* : M. Mathurin.— *Préparateurs* : MM. Andrieu, Sellier, Rollet et Pécourt. – *Préposés du laboratoire* : MM. Marchant et Dehague.

BUREAU DE GARANTIE

pour l'essai et la marque des ouvrages d'or et d'argent.

Le bureau de garantie d'Arras est supprimé et sa circonscription rattachée au bureau de Lille, depuis le 1er janvier 1888.

Bureau de Boulogne (*pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et St-Omer*).— Ouvert les lundi et jeudi, de midi à deux heures. — *Contrôleur* : M. Simbozel. — *Essayeur* : M. le Roy.

MÉDECINS ASSERMENTÉS.

A L'EFFET DE CONSTATER :

1° Les infirmités des agents des douanes et des contributions indirectes.

Arras : M. Leclercq Marius, à Arras.— *Béthune* : MM. Haynaut, à Béthune ; Thelliez, à Hénin-Liétard. — *Boulogne* : MM. Filliette et Ovion fils, à Boulogne ; Devot, à Calais. — *Montreuil* : MM. Delplanque, à Montreuil ; Brullé, à Hesdin. — *St-Omer* : M. Mantel, à St-Omer. — *St-Pol* : M. Bornay, à St-Pol.

2° L'aptitude physique des candidats à un emploi dans les administrations autres que celles des postes et télégraphes, des contributions indirectes et des douanes, ou les infirmités des fonctionnaires et agents des mêmes administrations, en vue de leur admission à une pension de retraite anticipée :

M. le Dr Leclercq Marius, à Arras.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT

TABACS.

Directeur : M. Halouchery, rue de Lille, à Béthune.
Sous-inspecteur : M. Duhamel, à Béthune.
Vérificateur attaché à la direction : M. Charpiot.

Service des magasins.

Magasin d'Aire. — Entreposeur : M. Crampel. — Contrôleur principal : M. Hodée.

Magasin de Béthune. — Entreposeur : M. Vonarb. — Contrôleur principal : M. Delastelle.

Magasin de Montreuil. — Entreposeur : M. Pierrot. — Contrôleur principal : M. Boigeol.

Magasin de St-Pol. — Entreposeur : M. Coustenoble. — Contrôleur principal : M. Grojean.

Service de la culture.

Contrôle principal de Béthune. — Contrôleur : M. Delastelle. — Vérificateurs : MM. Philippot et Devienne, à Béthune ; Gassmann, à Laventie. — Commis de culture : MM. Delépine et Boury, à Lillers, Mehl, à Hestrus

Contrôle principal d'Aire. — Contrôleur : M. Hodée. — Vérificateurs : MM. Schont, à St-Omer ; Delsol, Lecocq et Herreng, à Aire. — Commis de culture : M. Leclercq, à Aire.

Contrôle principal de Montreuil. — Contrôleur : M. Boigeol. — Vérificateur : M. Mathieu, à Montreuil. — Commis de culture : MM. Boucly, à Beaurainville ; Marchal, à Rang-du-Fliers ; Didion, à Aubin-St-Vaast ; Thellier, à Fressin ; Vasse, à Montreuil.

Contrôle principal de St-Pol. — Contrôleur : M. Grojean. — Vérificateurs : MM. Maës, Triboulet et Dupuis, à St-Pol ; Lourdaux, à Anvin ; Mollien, à Auxi-le-Château. — Commis de culture : MM. Lussiez, à Anvin ; Vendeville, à St-Pol.

Contrôle de culture d'Hesdin. — Contrôleur : M. Brunelle. — Vérificateur : M. Carette, à Blangy. — Commis de culture : MM. Morio, Bachelet, Choppé, à Hesdin ; Huet et Moulin, à Wail ; Poircuitte et Hecquet, à Blangy.

Contrôle de culture de Béthune. — Contrôleur : M. Denis. — Vérificateurs : MM. Gassmann, à Laventie ; Delétrez, à Béthune ; Dominé, à Richebourg-l'Avoué. — Commis de culture : MM. Emig et Ribreux, à Richebourg-l'Avoué ; Dasque, à Laventie.

Direction des poudres et salpêtres d'Esquerdes.

Directeur : M. l'ingénieur Billardon. — *Sous-directeur* : M. Chartron.

Garde-magasin, comptable (faisant fonctions de) : M. Barbe, ✻.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le service des postes et télégraphes est organisé comme suit dans le Pas-de-Calais :

Direction de l'exploitation.

Directeur : M. Ridoux Edmond, ✻, place de la Préfecture, 18, à Arras.

Inspecteurs : MM. Bar, rue d'Amiens, 84, et Hébert, rue des Promenades, 24.

Sous-inspecteur : M. Mortier, à Boulogne.

Bureaux de la direction (place de la Préfecture, 18) : MM. Quignon, commis principal de direction; Piton, Thérouanne, Delmotte, Bavay (détaché à Boulogne), Jeanneteau, Pouillaude, Lambrigot et Rousselot, commis de direction.

MM. Mézière et Vaquette, brigadiers-facteurs ; Denis, chef-surveillant, à Boulogne ; Delahaye, facteur des télégraphes.

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3		NOMS DES TITULAIRES. Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques. 5
Arras	Arras	M. Brassart	(1) B		T (2)
	Arras (direction)				T
Achiet-le-Grand	Achiet-le-Grand	Mme Sisco			T
Aire-sur-la-Lys	Aire-sur-la-Lys	M. Bousquet	B		T
	Aire-s-la-Lys (écluse)			Douchy, éclusier	
	Alprecht (sémaph.)			Rousseau, guettr	
Anvin	Anvin	Mlle Coquerel	B		T
Arbret (l')		Mme Rose			
Ardres	Ardres	Mme Franquelin	B		T
Arques	Arques	Mme Maquer	B		T
Aubigny-en-Art.	Aubigny en-Artois	Mme Nizart	B		T
Auchel	Auchel	Mlle Tilloy	B		T
Auchy-lez-Hesdin	Auchy-lez-Hesdin	Mme Brodel		Heusse, gérant	
Audruick	Audruick	Mme Delattre	B		T
Auxi-le-Château	Auxi-le-Château	Mme Coulier	B		T
Avesnes-le Comte	Avesnes le-Comte	Mlle Hugues	B		T
Bapaume	Bapaume	Mme Boubay	B		T
Beaumetz-l-Loges	Beaumetz-lez-Loges	Mlle Capron	B		T
Beaurainville	Beaurainville	Mme Duménil	B		T
Berck	Berck	Mlle Houdain		Mme Capet, gér.	T
Bertincourt	Bertincourt	Mlle Leclercq	B		T
Béthune	Béthune	M. Mansion	B		T
Billy-Montigny	Billy-Montigny	Mlle Dujardin	B		T
Blangy-sur-Tern.		Mlle Asselin			
Blendecques	Blendecques	Mlle Caboche	B		T
Boulogne-s-Mer	Boulogne-sur-Mer	M. Champion	B		T
	Bourlon			Mme Lantoine	
Boyelles		Mlle Peyssard			

(1) B. Bureau mixte, services réunis.

(2) La lettre T, placée dans la colonne 5, indique que les bureaux dénommés en regard, colonnes 1 et 2, délivrent et paient des mandats télégraphiques.

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3		Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques 5
Bruay	Bruay	Mme Hannedouche	B		T
Bucquoy	Bucquoy	Mlle Dartois	B		T
Bully	Bully	Mme Beauprez	B		T
Calais (central)	Calais (central)	M. Kling	B		T
Calais (r. des Fontinettes)	Calais (rue des Fontinettes)	M. Duquénoy	B		T
	Calais (sémaphore)			Adam, guetteur	
Calonne-Ricouart		M. Beaussart			
Cambrin	Cambrin	M. Génot	B		T
Campagne-l-H.	Campagne-l-Hesdin	Mlle Laurent	B		T
Carvin	Carvin	Mme Damlincourt	B		T
Chocques	Chocques	Mme Delefortrie	B		T
Colembert	Colembert	Mme Doret	B		T
Conchil-l-Temple		Mlle d'Aubert de Résie			
Corbehem	Corbehem	Mme Cébert	B		T
Courrières	Courrières	Mme Renard	B		T
Croisilles	Croisilles	Mlle Lefebvre	B		T
Desvres	Desvres	Mlle Magnan	B		T
Douvrin		Mlle Herbay	B		
Ecourt-St-Quent.	Ecourt-St-Quentin	Mlle Charles	B		T
Embry		Mlle Carnel			
Estrée-Blanche		Mlle Reniez			
Etaples	Etaples	Mme Fontaine	B		T
Fauquembergues	Fauquembergues	Mlle Lagache	B		T
Fléchin	Fléchin	Mme Moine	B		T
Foncquevillers	Foncquevillers	Mlle Dupuis	B		T
	Fontinettes (écluses)			Delaplace, éclusr	
Frévent	Frévent	M. Drolez		Lemaire, gérant	T
Fruges	Fruges	Mlle Balenbois	B		T
	Gris-Nez (sémaph.)			Troude. guetteur	
Guînes	Guînes	Mme Dupuis	B		T
Hardinghen	Hardinghen	Mlle Delaporte	B		T
Harnes	Harnes	Mlle Demont	B		T
Havrincourt	Havrincourt	Mme Caguion		Mme Crépel, gér.	
Hénin-Liétard	Hénin-Liétard	Mlle du Chambg.	B		T
Hermies	Hermies	Mme Norel	B		T
	Hennuin (écluse)			Rivelon, éclusier	
Hersin-Coupigny	Hersin Coupigny	Mlle Leroy	B		T
Hesdin	Hesdin	Mlle Barbier	B		T
Heuchin	Heuchin	M. Riflart fils	B		T
Houdain	Houdain	Mlle Blondel	B		T
Hucqueliers	Hucqueliers	Mme Guilmant	B		T
Isbergues	Isbergues	Mme Duhamel	B		T
Lapugnoy	Lapugnoy	Mme Viscart		Roger, gérant	T
Laventie	Laventie	Mme Debuissy	B		T
Leforest		M. Dauchez			
Lens	Lens	M. Boulart	B		T
Lestrem		Mlle Toulotte			
Licques	Licques	Mlle Salomon	B		T
Liévin	Liévin	Mme Bourgeois	B		T
Lillers	Lillers	M. Gand		Joubert, gérant	T
Lumbres	Lumbres	Mlle Lefebvre	B		T
Marck		Mme Gilbert			
[illegible]quel		Mlle Giral			

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes 3		NOMS DES TITULAIRES. Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques. 5
	Marles			Dupont, gérant	T
Marœuil	Marœuil	Mlle Mabilotte		Plantard, gérant	
Marquion	Marquion	Mlle Drode	B		T
Marquise	Marquise	M. Brasseur	B		T
	Marquise (usines)			Dausque, gérant	
Mondicourt		Mlle Goin			
Montreuil	Montreuil	M. Guinot	B		T
Mont-St-Eloi	Mont-St-Eloi	Mme Leclercq	B		T
Moulle	Moulle	Mlle Cordonnier	B		T
Neufchâtel	Neufchâtel	Mme Drion	B		T
Nielles-l-Bléquin		Mlle Dambron			
Nœux-lez-Mines	Nœux-lez-Mines	Mlle Tripet	B		T
Norrent-Fontes	Norrent-Fontes	Mlle Debuissy	B		T
Oignies	Oignies	Mme Ditte	B		T
Oisy-le Verger	Oisy-le-Verger	Mlle Tarlier	B		T
Oye	Oye	Mme Engrand	B		T
Parcq (le)	Parcq (le)	Mme Renon	B		T
Pas	Pas	Mlle Baroux	B		T
Pernes	Pernes	Mlle Delattre	B		T
Pont-à-Vendin	Pont-à-Vendin	Mlle Leroy	B		T
Pont-de-Briq. St-Etienne,	Pont-de-Briques	Mme Lamory	B		T
Portel (le)	Portel (le)	Mme Laurent	B		T
Rang-du-Fliers		Mlle Asselin			
Recousse (la)	Recousse (la), (Zouafques)	Mme Raoult	B		T
Richebourg-l'Av.		Mlle Thuillier			
Rœux	Rœux	Mlle Delaire	B		T
	Ste-Marie-Kerque			Fournez, gérant	T
Samer	Samer	Mlle Postel	B		T
Souchez	Souchez	Mlle Lhomme	B		T
St-Omer	St-Omer	M. Sénéca	B		T
St-Pol-s-Ternoise	St-Pol-sur-Ternoise	M. Hym	B		T
St-Venant	St-Venant	Mme Dubois	B		T
Sus-St-Léger	Sus-St-Léger	Mme Mullet	B		T
Thérouanne		Mme Duval			
Tincques		Mlle Lemaire			
	Touquet (le) (sém.)			Osmont, guetteur	
Vaulx-Vraucourt	Vaulx-Vraucourt	Mme Dehay	B		T
Vendin-le-Vieil		Mlle Mongrenier			
Vermelles	Vermelles	Mlle Leduc	B		T
Verton		Mlle Macquet			
Vimy	Vimy	Mme Minet	B		T
Vis-en-Artois	Vis-en-Artois	Mme Lejeune	B		T
Vitry-en-Artois	Vitry-en-Artois	Mlle Mangin	B		T
Wardrecques	Wardrecques	Mlle Aula	B		T
Wimille	Wimille	Mlle Lecoutre	B		T
Wizernes	Wizernes	Mlle Pillot	B		T

GARES OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE : gares de Conchil-le-Temple, Leforest, Marck, Verton et Violaines.

Les bureaux télégraphiques sont ouverts au public : à Boulogne et Calais (principal), toute la nuit. — A Aire, Arras, Béthune, Calais (rue des Fontinettes), Carvin, Hénin-Liétard, Hesdin, Montreuil, St-Omer et St-Pol, jusqu'à 9 heures du soir. — Les autres bureaux sont ouverts aux mêmes heures que ceux de la poste de la même localité.

Agents autres que les titulaires attachés aux bureaux de poste et de télégraphe

MENTIONNÉS AU TABLEAU QUI PRÉCÈDE.

Aire. — *Auxiliaire :* M. Sanglier.

Arras. — *Commis principaux* : MM. Maquinghen, Catelain, Boulart et Sénéca.

Commis : MM. Méquinion, Guénu, Crétal, Capron, Biguet, Godart, Petit, Deligne, Gerreth, Calbardure, Mailloux, Malvoisin, Lelong, Débonnaire, Leroy, Carpentier et Brice.

Surnuméraires : MM. Procope et Michaut.

Auxiliaires : MM. Delachambre, Desailly, Ledieu, Gouverneur et Scailliérez.

Entreposeur en gare : M. Laurent.

Courriers-convoyeurs : MM. Lancelle, Thumerel, Lemaire, Comte et Belmer.

Béthune. — *Commis principal* : M. Lesage.

Commis : MM. Fromentel, Viscart, Noiret, Rougemont, Caudron, Glin et Buchart.

Auxiliaires : MM. Bodelle et Leleu.

Boulogne.— *Commis principaux* : MM. Couvelart, Daussy, Pérard et Dussaussoy.

Commis : MM. Dewisme, Euvrie, Blanc, Feuillet, Wissocq, Bodescot, Serre, Clugniet, Foulon, Peincedé, Carlier, Cornu, Desailly, Brunet, Blanpain, Delattre, Thibaudin, Sauteur, Quillien, Romegon, Breton et Bouchard.

Auxiliaires : MM. Bridenne, Cassel, Michault, Bubbe, Delporte et Mitternich.

Téléphonistes : Mlles Ledoux et Leroy.

Calais (nord). — *Commis principaux* : MM. Pierre, Clément et Guire.

Commis : MM. Caron, Obin, Courty, Soffys, Guichon, Vasseur, Delmotte, Lelot, Waguet, Reniez, Lefebvre, Belliart, Touzart, Dupont, Grard, Picquet, Petit et Réchard.

Auxiliaires : MM. Viat, Bauchet et Dufrénoy.

Entreposeur en gare : M. Ledoux.

Calais (sud). — *Commis* : MM. Kuhn, Ghysel, Noorenbergue, Blanpain, Picavet et Bardin.

Auxiliaires : MM. Réant, Clay et Duquénoy.

Hesdin — *Surnuméraire* : M. Bourgeois.

Lens. — *Commis auxiliaires* : MM. Lacorrège, Prevost et Hénin.

Montreuil — *Auxiliaires* : MM. Rouget et Drapier.

St-Omer. — *Commis principaux* : MM. Fanthomme et Delacourt.

Commis : MM. Michel, Roëls, Payelle, Cadet, Caudron et Aula.

Auxiliaires : MM. Brocquet, Swerry, Tiercelin et Devaux.

St-Pol. — *Surnuméraire* : M. Berthe.

Auxiliaires : MM. Bécart, Capet, Demolin et Carlier.

Médecins assermentés

A l'effet de constater les infirmités des agents des postes et des télégraphes.

A Arras : M. le Dr Em. Trannoy, ✻ ; Béthune : M. Haynaut ; Hénin-Liétard : M. Thelliez; Boulogne : M. Filliette; Calais : M. Devot; Montreuil : M. Delplanque; Hesdin : M. Brullé; St-Omer : M. Mantel ; St-Pol : M. Bornay.

Direction technique des lignes télégraphiques.

(Construction des lignes).

Par décision ministérielle du 20 mars 1886, le service technique a été réuni au service de l'exploitation, entre les mains du directeur départemental.

FORÊTS.

La France est divisée en 35 arrondissements forestiers. Le Pas-de-Calais appartient au 7e arrondissement, dont le chef-lieu est Amiens, et qui comprend les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Conservateur : M. Mabaret, rue St-Fuscien, 85, à Amiens.

Le Pas-de-Calais forme une inspection forestière.

Inspecteur : M. Barbier de la Serre, 23, rue Wissocq, à Boulogne.

Garde sédentaire à l'inspection : M. Cordier, à Boulogne.

Inspecteur-adjoint : M. Badré, rue Louis-Duflos, 33, à Boulogne.

6 Brigadiers et 15 gardes préposés à la surveillance des forêts domaniales de Boulogne, Desvres, Guînes, Hardelot, Hesdin, Rihoult, Clairmarais et Tournehem, d'une contenance de 7,475 hectares 91 ares.

11 gardes de bois communaux et hospitaliers d'une contenance de 686 hectares 12 ares.

TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DES MINES.

Le service des mines ressortit au Ministère des Travaux publics ; il comprend cinq divisions, celles du nord-ouest, du nord-est, du centre, du sud-est et du sud-ouest, placées chacune sous la haute surveillance d'un inspecteur général des mines.

Ces divisions sont subdivisées en arrondissements minéralogiques, dirigés chacun par un ingénieur en chef des mines, et les arrondissements minéralogiques sont eux-mêmes divisés en sous-arrondissements minéralogiques, dont le service est confié, pour chacun, à un ingénieur ordinaire des mines.

L'arrondissement minéralogique d'Arras appartient à la division du nord-ouest ; il embrasse les trois départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, et il est divisé en trois sous-arrondissements, savoir : 1° sous-arrondissement minéralogique d'Arras, comprenant les arrondissements administratifs d'Arras, de St-Pol, de Boulogne et, de plus, les mines de houille de Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Carvin, Ostricourt, Meurchin, Courcelles-lez-Lens, Ferques, Hardinghen et Fiennes ; — 2° sous-arrondissement minéralogique de Béthune, comprenant les arrondissements administratifs de Béthune et de St-Omer et les mines de houille de Liévin, Bruay, Nœux, Béthune, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois, Fléchinelle, Vendin, Cauchy-à-la-Tour ; — 3° sous-arrondissement minéralogique d'Amiens, comprenant les départements de la Somme et de l'Oise et l'arrondissement administratif de Montreuil, département du Pas-de-Calais.

Inspecteur général de la division du nord-ouest : M. LORIEUX, ✻, rue Galilée, 45, à Paris.

Ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique d'Arras : M. Duporcq, ✻, rue des Murs-St-Vaast, 9, à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Arras : M. Pellé, rue St-Aubert, 7 (Bureaux au palais de St-Vaast).

Gardes-mines : MM. Perrève et Cossange, à Arras.

Commis : MM. Ponce, à Arras, et Loir Aug., à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique de Béthune : M. Fontaine, rue des Quatre-Crosses, 13, à Arras.

Gardes-mines : MM. Drouot, à Arras ; Masson, à Béthune.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Amiens : M. Badoureau, rue Le Merchier, 16 *bis*, à Amiens.

Gardes-mines : MM. Goeb, à Amiens ; Gosse, à Beauvais.

Commis : M. Leturcq, à Amiens.

Compagnies houillères.

Mines de Dourges. — M. Voisin, directeur à Hénin-Liétard.

Mines de Courrières.—MM. Portier, directeur-gérant à Billy-Montigny ; Allayrac, ingénieur à Billy-Montigny.

Mines de Lens. — MM. Bollaërt, ✱, agent-général à Lens ; Reumaux, ✱, ingénieur à Lens.

Mines de Béthune. — MM. Dumont, agent-général à Bully ; Rotteleur, ingénieur à Bully.

Mines de Nœux et Vicoigne.—MM. Agniel, agent-général à Nœux-lez-Mines ; Brice, ingénieur à Nœux-lez-Mines.

Mines de Bruay. — MM. Leroy, ✱, directeur à Bruay ; Bergaud, ingénieur en chef à Bruay.

Mines de Marles. — MM. Thiry, ingénieur à Auchel ; Delécaut, agent-comptable à Marles.

Mines de Ferfay. — M. Poumairac, ingénieur à Auchel.

Mines d'Auchy-au-Bois. — M. Cuvelier, ingénieur à Lières.

Mines de la Lys supérieure.— M. Libotte, ingénieur à Fléchinelle.

Mines de Cauchy-à-la-Tour. — (Cette concession est exploitée par la Société des mines de Ferfay).

Mines de Vendin. — M. Bureau, ingénieur-directeur à Annezin.

Mines de Meurchin. — M. Thiry, ingénieur-directeur à Meurchin.

Mines de Carvin — M. Daubresse, ingénieur à Carvin,

Compagnie Douaisienne. — MM. Mouchet, directeur ; Tyrode, agent-général.

Mines de Liévin. — M. Viala, ingénieur-directeur à Liévin.

Mines de Douvrin.—(Cette concession est exploitée par la Société des mines de Lens).

Mines de Drocourt. — M. Delmiche, ingénieur-directeur à Hénin-Liétard.

Mines de Courcelles-lez-Lens. — M. Laveine, directeur-ingénieur à Courcelles.

Mines d'Hardinghen. — M. Breton, ingénieur-propriétaire à Hardinghen.

Mines de Ferques.— M. Chavatte, directeur à Quévrechain (Nord).

PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS VICINAUX.

(*Services fusionnés*).

Ingénieur en chef : M. Mallez, ✠, place de la Préfecture, 4, à Arras.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Service général : MM. Sallé, agent-voyer, chef de bureau ; Richard et Evrard, conducteurs ; Jouy, Nonjan, Falempin et Engrand, commis. — *Comptabilité des routes* : MM. Canivet, commis. — *Comptabilité des chemins vicinaux* : MM. Brévart, agent-voyer, et Dupuis, conducteur.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Ingénieur ordinaire : M Mille. rue de l'Arsenal, 3, à Arras. — *Conducteurs* : MM. Musart et Patoux Léonce, à Arras ; Savary à Pas ; Delévaque, à Marquion ; Legrand, à Vimy ; Dersin, à Vitry ; Hennebicque, à Rivière.—*Agents-voyers*: MM. Huret et Loir, à Arras; Capon, à Bapaume ; Caron, à Bertincourt. — *Commis* : MM. Vérin . Paul Elisée, Dumoulin, Alexandre, Coilliot et Finet, à Arras ; Paul Henri, à Vimy ; Vasseur Lucien, faisant fonctions de conducteur, à Croisilles ; Patoux Jules, à Marquion ; Silvain, à Bapaume ; N., à Vitry. —MM. Debuire, commis-comptable, à Arras ; Pruvost, agent temporaire, à Rivière ; Goubet, agent temporaire, à Pas.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Ingénieur ordinaire : M Dubosque, conducteur faisant fonctions, à Béthune. — *Conducteurs* : MM. Dussossoy et N., à Béthune; Debuissy, à Laventie ; Wyckaërt, à Lillers ; Fauquette, à Houdain ; Thellier, à Lens. — *Agents-voyers* : MM. Baroux, à Auchy-lez-La Bassée, Marenne, à Carvin ; Decludt, à Béthune. — *Commis* : MM. Doligez, faisant fonctions de conducteur, à Norrent-Fontes, Delaforge, Dumetz, Legrand, Bouteille. Guelque, Musart et Masset, à Béthune ; Silvain, à Norrent-Fontes ; N., à Auchy-lez-La Bassée ; Laurent, à Lens ; Carette, à Houdain. — MM. Reversez et Roëlants, agents temporaires, à Béthune.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Ingénieur ordinaire : M. Voisin, à Boulogne. – *Conducteurs* : MM. Warot, Vacossin, de Willot-Beauchemin et Doffe, à Boulogne ; Berteloot, à Desvres ; Bouvart Henri, à Samer ; Evrart et Masson, à Calais ; Fouquart, à Guînes. — *Agents-voyers* : MM. Guilbert, à Desvres ; Delbée, à Marquise. — *Commis* : MM. Duchâteau, faisant

fonctions de conducteur ; Baude et Alloy, à Boulogne ; Marcourt, à Samer. — M. Marcq, commis comptable, à Boulogne.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Ingénieur ordinaire : M Pierret, à Montreuil. — *Conducteurs* : MM. Helle, à Montreuil ; Hédin, à Campagne ; Riquier, à Hesdin ; Meurillon, à Fruges. — *Agents-voyers* : MM François, à Montreuil ; Busiaux, à Berck ; Sénéchal, à Hucqueliers ; Fourrier, à Etaples. — *Commis* : MM. Delepierre, faisant fonctions de conducteur, et Barthe, à Montreuil. — MM. Varlet, commis-comptable, à Montreuil ; Nourtier, agent temporaire, à Campagne ; Halot, agent temporaire, à Hucqueliers ; Maltrepierre, agent temporaire, à Montreuil

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Ingénieur ordinaire : M Lefoul, conducteur faisant fonctions, à St Omer. — *Conducteurs* : MM Bertaut, Bouchet et Ruault, à St-Omer ; Cazin, à Ardres ; Beugin, à Audruick. — *Agents-voyers* : MM. Bauduin, à Aire ; Fouricquet, à Fauquembergues ; Lemaître, à Lumbres. — *Commis* : MM Bodescot, Bouclet et Mailliet, à St-Omer ; Decoopman, à Lumbres. — MM. Mièze, commis comptable, à St-Omer ; Billot, agent temporaire, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Ingénieur ordinaire : M. Bauthereau, conducteur faisant fonctions, à St-Pol. — *Conducteurs* : MM. Garçon, à St-Pol ; Grossemy, à Auxi-le-Château ; Lemaire, à Frévent. — *Agents-voyers* : MM. Leclercq, à Vieil-Hesdin ; Lequien, à St-Pol. — *Commis* : MM. Distinguin, faisant fonctions de conducteur, à Heuchin ; M. Deplanque, faisant fonctions de conducteur, à Avesnes-le-Comte ; Mourmier et Mahieu, à St-Pol ; Basseux, faisant fonctions de conducteur, Houplain et Cailleaux, à Aubigny ; Capron, à Heuchin. — MM. Passepont, commis-comptable, et Try, agent temporaire, à St-Pol ; Savary, agent temporaire, à Avesnes-le-Comte.

COMMISSIONS VICINALES.

Les Commissions cantonales de surveillance des chemins vicinaux ont été réorganisées par arrêté préfectoral du 31 décembre 1888 ; elles sont composées ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord). — MM. Legrelle, ✻, cons. gén., Lenglet Ad., cons. d'arrond., et E. Ledieu, à Arras ; J. Leroy, à Anzin-St-Aubin ; Topart, à Mareuil ; Daullé, à Dainville ; Debomy, à Roclincourt ;

Souplet, à Athies; Joly Osc., à Ste-Catherine; Garnier, ✠, à St-Laurent; Leblanc, à Duisans.

Canton d'Arras (sud). — MM. Leloup, cons. gén., Gerbore, président du cons d'arrond., à Arras; Damiens, à Tilloy-l-M.; Lemaire G., à Agny; Baudry-Accart, à Wailly; Bécu, à Feuchy; Eloy-Létévé, à Arras; Sébert, Moncomble et Bécu A., à Fampoux; Plaisant S., à Ronville (Arras); Petit, à Achicourt.

Canton de Bapaume. — MM. Deusy, cons. gén., à Arras; Dhorne, anc. cons. d'arrond., Pajot M. et Gaudefroy-Hié, à Bapaume; Bauduin Ch., à Lesars; Tonnellier J., à Sapignies; Vélu, à Achiet-le-G.; Caron E., à Martinpuich; Bouchez O, à Beaulencourt; Goubet Aug. et Goubet Aimé, à Biefvillers-lez-B.; Mouronval, à Warlencourt-E.; Leprince-Foulon, à Béhagnies; Walle, à Grévillers; Casier P., à Favreuil; Tarlier R., au Transloy.

Canton de Beaumetz-lez-Loges — MM. Rose, cons. gén, à Beaumetz; M Morel, cons. d'arrond., à Adinfer; Bouilliez Arist., à Habarcq; Dubois-Ponfort, à Boiry-Ste-Rictrude; Vahé, à Montenescourt; Viart L., à Gouves; Bienfait, à Warlus; Deneuville, à Fosseux; Lajus, à Haute-Avesnes; Deron O., à Hendecourt-lez-R.; Loir à Wanquetin; Delambre, à Monchy-au-B.; Hautecœur, à Agnez-lez-D; Démerin, à Beaumetz-lez-L; Wable, à La Herlière.

Canton de Bertincourt. — MM. le Mis d'Havrincourt. O. ✠, sénat. cons. gén., à Havrincourt; Garin, à Beugny; Coulon, à Lebucquière; Deschamps, Dartus et Savary, à Bertincourt: Noiret Ed., à Beaumetz-lez-C.; Richard Ild., à Hermies; Pouillaude fils, à Léchelle; Dollé N., à Metz-en-C.; Lecomte, à Haplincourt; Bancourt J., à Ruyaulcourt; Benoist N., à Morchies.

Canton de Croisilles.—MM. Démiautte, sénateur, à St-Léger; Boisleux, cons. gén., à Wancourt; Bachelet H., ✠, cons. d'arrond., à Vaulx-V.; Delattre, à Hénin-sur-C; Candelier, ✠, à Bucquoy; Dollé, à Vaulx-V; Damien, à Croisilles; Grottard-Hurtrel, à Ablainzevelle; Rubin, à Bullecourt; Dujardin, à Boyelles; Duquesne, à Chérisy; Lesage, Ach., à Ayette; Bonnart, à Douchy-lez-A.

Canton de Marquion. — MM. Godefroy, cons. gén., à Ecourt-St-Quentin; Humez, cons. d'arr., à Sauchy-Lestrée; Bourgeois Alp., à Ecourt-St-Q.; Delfolie, à Sauchy-C.; Legentil Ach., à Quéant; Demoncheaux, à Bourlon; Godefroy Alf, à Lagnicourt; Hary A., à Oisy-le-V.; Saudemont Alf., à Pronville; Drode, à Baralle; Lagrange, à Inchy; Lenoir, à Graincourt-lez-H., et Deleau, à Marquion.

Canton de Pas. — MM. le comte de Pas, cons. gén., à Pas; -Cau-

dron, cons. d'arr., maire de Pas; Caron-Lebas H., à Pas; François, à Foncquevillers; Hannard, à Orville; Lefebvre L., à Amplier; Delarue, à Bienvillers-au-B. ; Labbé, à Hébuterne ; Drevelle, à Sailly-au-B ; Vaillant L., à Gaudiempré ; Baillieu, à Serre-lez-P.

Canton de Vimy. — MM. Tailliandier, cons. gén., à Fresnoy; Caudron L., à Neuville-St-V.; Genain, à Bailleul-sir-B.; Dericquebourg, à Gavrelle; Frémy, à Izel-lez-E.; Jude-Hurtrel, à Arleux-en-G.; Hay L., à Rouvroy ; Gernez, à Mont-St-Eloi ; Peltier L. et Piéion V., à Avion; Morel G., à Souchez; Lecocq Hipp., à Ablain-St-N.; Alexandre A., à Villers-au-B ; Rost, à Vimy, et Legentil P., à Méricourt.

Canton de Vitry. — MM. Evrard André, cons. gén., à Corbehem ; Lefebvre Fl., cons. d'arrond., à Etaing ; Crépin, à Villers-lez-C.; Olivier, à Saudemont; Jacquart, à Récourt; Dupont A., à Sailly-en-O.; Blanchet, à Biache-St-V.; Dupuich, à Vis-en-Artois ; Coquel Hipp., à Dury ; Basseux, à Pelves, et Léger V., à Brebières.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — MM. Haynaut, ✻, cons. gén., maire de Béthune ; Mahieu-Sauvage, cons. d'arr.; Deguisne et Outrebon, à Béthune ; Bréhon et Dhaine, à Locon ; Codron, à Hinges ; Devaux, à Vieille-Chapelle; Flahaut, à Essars; Hersin, à Vendin-lez-B.; Penet, à Allouagne ; Sénéchal, à Chocques; Viez-Lecocq, à Lapugnoy; Calonne, à Verquin.

Canton de Cambrin.—MM. Lesage, cons. gén., maire de Cambrin; Brasme Ch., cons. d'arr., à Festubert ; Armand et Bavière Alb., à Auchy-lez-La B ; Delcourt-Brasme, à Douvrin ; Debourrez, à Violaisnes ; Doby, à Haisnes ; François A., à Beuvry ; Gouilliart Em., à Vermelles ; Leleu, à Sailly-la-B.; Lerouge, à Givenchy-lez-La B.; Leroy, à Richebourg-l'Av.; Norel, à Cuinchy ; Tamboise, à Noyelles-lez-V.; Neveu, à Billy-Berclau, et Pinchon, à Annequin.

Canton de Carvin.—MM. de Clercq, cons. gén., député, à Oignies; Delaby, cons. d'arr., à Courcelles-lez-L.; Baggio, Daubresse, Deligne et Duquesne J., à Carvin ; Breton L. et Alayrac, à Courrières ; Breton F., à Noyelles-G.; Caquant L., à Evin-M ; Duquesnoy et Gruyelle, à Hénin-Liétard ; Renard-Vandeville, à Leforest.

Canton d'Houdain. — MM. Leroy Alf. ✻, cons. gén., maire de Bruay; Fleury Hipp., cons. d'arr., à Maisnil; Beaucourt H., à Divion; Daix, à Houdain; Carpentier et Lallart H., à Fresnicourt; Béharelle V. à Nœux; Delory, à Hesdigneul ; Noé, à Servins ; Guilbert, à Ranchicourt ; Fougerat, à Bruay ; Dorlet, à Bouvigny ; Hernu, à Caucourt ; Boucly, à Ourton.

Canton de Laventie. — MM. Lebleu, cons. gén., à Sailly-sur-la-L ; Bavière, cons. d'arr , Grard L. et Meaux Ch., à Laventie; Cuvelier, à Lorgies ; Dehestru A. et de la Giclais, à Lestrem ; Lecocq-Leroy, à Neuve-Chapelle ; Papegay, à Sailly-sur-la-L ; Pollet et Valenducq, à Fleurbaix.

Canton de Lens. — MM. Déprez, cons. gén., à Harnes ; Gosselin et Hugot Arthur, cons. d'arr., à Lens; Bellaert, ✻, et Stiévenart, à Lens ; Brasme F , à Aix-N.; Brunel, à Hulluch ; Desruelles L., à Fouquières-lez-L.; Dufour, à Annay ; Masclef, à Noyelles-sous-L.; Schmidt, à Liévin ; Wallart, et Cambier L , à Pont-à-V.; Toulouse, à Sallau ; Wanty, à Vendin-le-V.

Canton de Lillers. — MM. Fanien Ov., cons. gén., Bérode P., Macaire J., Théret L. et Bailly J., à Lillers ; Mantel, à Guarbecque ; Cayet V., à Gonnehem ; Desprey, à St-Floris ; Delobel H , à Mont-Bern.; Fauqueur-Levêque et Roussel Ach., à Calonne-sur-la-L ; Thulliez L., à Busnes; Duhamel Ad., à Robecq; Mullet et Devos, à St-Venant.

Canton de Norrent-Fontes.— MM. Vast, cons. gén., à St-Hilaire-C.; Boulinguez, cons. d'arr., à Isbergues; Cossart et Leflon, à Norrent-F.; Cartulat, à Estrée-B.; Delbarre et Delohen E., à Witternesse; Derisbourg E., à Quernes ; Huguet F., à Rely ; Lombart, à Berguettes ; Pohier F., à Auchel ; Réant, à Ham-en-Art.; Renard, à Cauchy-à-la-Tour.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne (nord). — MM. Huguet, sénateur, Baudelocque, cons. gén., Bellet Ch. et Petit J., cons. d'arr., Péron fils, Olagnier, Dusautiez, Harrewyn, Langlet, Cougnacq, Tétart-Copin, Bonnet A. et Quignon E., à Boulogne ; Evrard E , à Condette, Atteleyn, à Wimille.

Canton de Boulogne (sud). — MM. Ovion, ✻, cons. gén., Poirel-Adam, cons. d'arr., Farjon, O. ✻, Baignol, Bouclet et Herbeaux, à Boulogne ; Blaquart, Duhotoy et Lavoisier, à St-Martin-Boulogne.

Canton de Calais (Nord-Ouest). — MM. Dewavrin, cons. gén., Fasquel-Sambourg, cons. d'arr , Bruyère, Mage, Breton et Paclot, à Calais ; Declémy père, ✻ et Declémy-Boulanger, à Peuplingues; Vasseur, à Coquelles ; Deloison et Boutron-Bara, à Sangatte.

Canton de Calais (Sud-Est).—MM. Dr Guyot L., cons. gén., Dr Cuisinier, ✻, cons. d'arr., Wintrebert, Roussez-Delplace, ✻, et Paris, à Calais ; Brunet-Roches et Bocquet F., aux Attaques ; Foissey et Becquet, à Marck ; Clipet et Foulon, à Coulogne.

Canton de Desvres. — MM. de Cormette, ✱, cons. gén., à Henneveux ; Vincent-Defosse, cons. d'arr., Lengagne-Defosse, Fourmaintraux-Courquin et Delbende, à Desvres ; Gody, à Longueville ; Joly C., à Bellebrune ; Feutry, à Alincthun ; Vandoinne, à Quesques ; Montbaillard, à Vieil-Moutier ; Duquénoy, à Brunembert ; Dumont, à Lottinghen ; Duflos, à Wirwignes.

Canton de Guînes. — MM. Boulanger-Bernet, cons. gén., et Delattre-Bernet, cons. d'arr., à Andres ; Lefebvre, à Hames-Boucres ; Leglaive, à Hardinghen ; Ousselin, à Boursin ; Popieul et Boulanger N., à Guînes ; Roches, à Caffiers ; Noël, à Alembon ; Thorel, à Sanghen ; Clipet fils, à Licques ; Boulanger fils, à Bouquehault ; Hamerel, à Campagne ; Gueudré, à Herbinghen.

Canton de Marquise. — MM. Pérus, cons. gén., Dubos et Dhéronval, à Marquise ; Lemaître-Boulanger, anc. cons. d'arr. et Lonquéty-Laquenoy, à Wierre-Effroy ; Admont, à Hervelinghen ; Courtois, à Audresselles ; Regnault, à Bazinghen ; Farjon, à Wacquinghen ; Lemaître P., à Réty ; Touret, à Offrethun ; Duval J., à Wissant ; Bouclet, à Audembert ; Boyart, à Maninghen.

Canton de Samer. — MM. Huret-Lagache, ✱, cons. gén., à Condette ; Huret-Levillain, anc. cons. d'arr. et Levillain Ch., à St-Etienne ; Darcy, à Neutchâtel ; Douez et Sauvage Cl., à Samer ; Ricquier, à Nesles ; Sauvage Ath., au Portel ; Delattre-Dequehen, à Doudeauville ; Dupont, à Tingry ; Nacry, à Lacres ; Longuemeaux, à Hesdin-l'Abbé ; Delorme, Legros M. et Labouré, à Outreau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne. — MM. Guyot Ch., cons. gén., à Ecquemicourt ; Fresnaye, anc. cons. gén., à Marenla ; Morel, cons. d'arrond. et Brasseur L., à Campagne ; Laligant, à Maresquel ; Allart, à Aix-en-Issart ; Longavesne, à Offin ; Sagette, à Gouy-St-A. ; Delattre Anat., à Marant ; Duhamel, à Brimeux ; Treunet, à Maintenay ; Sailly, à Beaurainville ; Cagnart R., à Douriez ; Bernard, à Beaurainville.

Canton d'Etaples. — MM Jules Moleux, cons. gén., à Etaples ; Billiet, cons. d'arrond, Delaporte-Sydney, François E., Bertrand et Baillieux, à Etaples ; Bataille V., à Longvillers ; Dumoutier et Demerval H., à Montcavrel ; Minet, à Tubersent ; Reisenthel, à Bernieulles ; Lavogez, à Inxent ; Morvilliers, à Brexent ; Journel, à Attin ; Carpentier, à Hubersent.

Canton de Fruges. — MM. Boudenoot, cons. gén., à Fruges ; Pruvost-Caron, cons. d'arrond., à Fruges ; Annequin, id., à Fressin ; La-

tham, Crépin, Decréquy G. et Demoncheaux, à Fruges ; de Contes, à Planques ; Duhautois, à Lebiez ; Sénéchal, à Canlers ; Lenne, à Rimboval ; Leclercq, à Lebiez ; Merlen, à Créquy ; Hermant, à Coupelle-V.; Grardel, à Crépy.

Canton d'Hesdin. — MM. Boucher-Cadart, ✱, cons. gén , à Huby; Ridoult, cons d'arrond., à Caumont ; Parenty, id., et Poussart, à Mouriez ; Boulard P., Seillier, Domont et Bouverne, à Hesdin ; Desmarest, à Marconne ; Héren, à Wambercourt ; Lécuyer, à Marconnelle ; Sagot, à Brévillers ; Lamoury, à Capelle ; Convert, à Raye ; Macqueron, à Aubin-St-Vaast.

Canton d'Hucqueliers. — MM. Moitier C , cons. gén. Grard, cons. d'arrond., Framery et Ousselin, à Hucqueliers ; France, à Bimont ; Longavesne, à Preures ; Demerval, à Beussent ; Muselet, à Herly ; Fayeulle et Vallois-Sauvage, à Bourthes ; Merlin, à Bécourt ; Ringot M., à Humbert ; Péroy-Derollez, à Aix-en-Ergny ; Loy A. et Cocquempot, à Campagne-lez-B.; Monel E., à St-Michel.

Canton de Montreuil. — MM. Sailly, ✱, cons. gén , et Gatoux, à Ecuires ; Baëlen, à Neuville ; Elluin et Barré, à Verton ; Godin J , à Cucq; Girardon C , à Waben ; Chaussoy, à Nempont-St-F.; Macquet, à Berck ; Leblond, à Conchil-le-T ; Bloquel, à Wailly ; Godin F., à St-Josse ; Frognier, à Rang-du-F.; Davril à Sorrus, et Wacongne, à Merlimont.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire. — MM. Labitte, cons. gén. ; Faucquette, maire, Dumont et Descamps, adjoints, à Aire , Porion Eug., ✱, et Varlet Al , à Wardrecques ; Moutflin, à Wittes ; Legrain J., à Ecques ; Leblond, à Inghem ; Gournay et Valois, à Thérouanne ; Debuisser, à Heuringhem.

Canton d'Ardres. — MM. Brémart, cons. gén., à Louches; Fasquel, cons. d'arr., à Zouafques; Colin R , à Eperlecques; Vandroy, à Tournehem ; Cresson et Quéval, à Ardres ; Lefebvre H., à Rebergues ; Picquet, à Brêmes; Declémy F., à Louches; Haigniéré, à Nielles-lez-Ardres ; Neyme, à Audrehem ; Flament, à Rodelinghem.

Canton d'Audruick. — MM. Bouret, cons. gén., à Zutkerque; Lambert-Everard, cons. d'arr., et Lambert-Dereudre, à St-Folquin; Dubrœucq, à Audruick; Guéricy J., à Ruminghem; Laurent H., à Nouvelle-Eglise; Stoclin, à Ste-Marie-Kerque ; Vanuxem, à Nortkerque ; Payelleville, à Polincove ; Gorain M. et Deldrève C., à Offekerque ; Hubert, à Oye.

Canton de Fauquembergues. — MM. Jonnart C., cons. gén., Jonnart

père, anc. consr gén., maire de Fléchin; Bonnières B., cons. d'arr., et Engrand-Leroy, à Fauquembergues; Delarozière A., à Enguinegatte; Mathieu H., ✠, à Enquin; Bonnière A., à Coyecques; Pruvost F., à Laires; Desgrousilliers H., à Audincthun; Dutay J.-B., à Thiembronne; Faucon, à Merck-St-L.; Hurtevent F., à Febvin-P.; Debout, à Renty.

Canton de Lumbres. — MM. Quenson de la Hennerie, cons. gén., à Nielles-lez-B.; Lemoine, cons. d'arr., à Hallines; Rouyer, à Lumbres; Decroix et Sagot, à Wavrans; Vandôme, à Vaudringhem; Lardeur, à Esquerdes; Dupont A., à Seninghem; Mahieu L., à Delettes; Martel, à Boisdinghem; Joly, à Ouve-Wirquin; Cucheval-Carlu, à Alquines.

Canton de St-Omer (nord). — MM. Lefebvre du Prey, cons. gén., député, Ringot et Pierret, cons. d'arr., Bret et Gilliers Alf., à St-Omer; Campagne, à St-Martin-au-L.; Castel U. et Lafoscade P., à Houlle; Dickson et Lucasse, à Clairmarais; Legrand et de St-Jean-Lebel, à Tilques.

Canton de St-Omer (sud). — MM. Duhamel, cons. gén., Hermant-Bouquillion, cons. d'arr., Vasseur et Lecointe P., à St-Omer; Platiau F., ✠, cons. d'arr., à Longuenesse; Dambricourt Al., à Wizernes; Deron et Soutry, à Arques; Martel, à Tatinghem; Houzet A. et Peigne H., à Blendecques; Bocheret, à Helfaut.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny. — MM. Mathieu, cons. gén., à Camblain-l'Abbé; Houbart H., ✠, cons. d'arrond., à Mingoval; Carré V., à Tincques; Bouilliez F. et Bouilliez A., à Izel-lez-H.; Campagne M., à Berles; Candelier L., à Savy-B.; Chabé O. ✠, à Cambligneul; Delombre E. et Dorge A. à Aubigny; Demazières A., à Capelle-F.; Houbart L., à Monchy-B.; Houbart O. ✠, à La Thieuloye; Leleu G., à Hermaville; Laigle, à Penin.

Canton d'Auxi le-Château. — MM. Beaussart, cons. gén., à Auxi-le-Ch.; Boitel, cons. d'arrond., à Cagnicourt; Landry, id., à Ligny-sur-C.; Coache-Sombret, à Gennes-I.; Dubromel J.-B., à Villers-l'H.; Dupuich A., à Haut-Maisnil; Fiquet-Doal E., et Fonfaye-Laprandie, à Frévent; Mineur P., à Fontaine-l'E.; Petain E., à Erquières; Riquier A., à Auxi-le-Ch.; Thélu F., à Vacquerie-le-B.; Hoez Em., à Boubers-sur-C.; Lebel, à Conchy-sur-C.

Canton d'Avesnes-le-Comte — MM. Petit A., cons. gén., à Béthune; Dubois F., cons. d'arrond. et Leplant H., à Avesnes-le-C.; Blazard A., à Noyelle-V.; Brazier L., à Lattre-St-Q.; Carton H., à

Rebreuviette ; Citerne H., à Magnicourt-sur-C. ; Couppet V., à Ivergny ; Fardel C., à Sombrin ; Tabary F., à Grand-Rullecourt ; Soissons H., à Houvin ; Monchiet V., à Sus-St-Léger ; Doal, à Liencourt ; Canel C., à Beaufort-Blav.

Canton d'Heuchin. — MM. le Mis de Partz, député, cons. gén., à Equirre ; Delepouve, cons. d'arron., à Heuchin ; Martin Arc., id., à Nédonchel ; Boulanger A., à Valhuon ; Descottes G., à Tangry ; Salmon A., à Pernes ; Huchette A., à Fontaine-lez-B. ; Lombart L., à Eps ; Martin Ac., à Fiefs ; Miroux, à Anvin ; Théry A., à Aumerval ; Grimbert, à Bailleul-lez-P.; Cleuet, à Diéval ; Boutillier, à Bergueneuse ; Mantel, à Sains-lez-P.

Canton du Parcq. — MM. Carpentier Ch., cons. gén., à Noyelles-lez-H. ; Tirmarche, cons. d'arron., à Vacqueriette ; Bonnières G. et Poissant J., au Parcq ; Decroix A. père, à Auchy-lez-H. ; Dupuis-Fontaine, à Fillièvres ; Latham E., à Rollencourt ; Lejosne fils aîné, à Wamin ; Leroy L., à Fresnoy ; Vallée E., à St-Georges ; Verdier A. et Lannoy D., à Blangy-sur-T. ; Vichery-Mathieu, à Wail ; Petain, au Quesnoy.

Canton de St-Pol. — MM. Graux, cons. gén., à Hesdigneul (Béthune) ; de Béhague E., à Ternas ; Boucly C., à Œuf ; Boutleux C., à Bermicourt ; Bouttemy G., à Ligny-St-Fl. ; Détape A., à Buneville ; Detœuf A., à St-Michel ; George J.-L., à Flers ; Penet L., à Croisette ; Pothier J., à Troisvaux ; Soissons L., à Sibiville ; Héroguelle, Gacquerre Et. et Lebel G., à St-Pol ; Martin, à Gauchin-Verloingt.

MARINE ET COLONIES.

Le littoral du Pas-de-Calais est compris dans le premier arrondissement maritime, dont le chef-lieu est Cherbourg, et dans le sous-arrondissement de Dunkerque, qui se compose des quartiers d'inscription maritime de Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne et St-Valéry-sur-Somme.

Préfet maritime, commandant en chef : M. le vice-amiral Lespès G. O, ✱, à Cherbourg.

Commissaire chef du service du sous-arrondissement : M. Littaye, ✱, à Dunkerque. — *Details administratifs* : M. Kerdoncuf, ✱, sous-commissaire, à Dunkerque. — *Direction des mouvements du port* : M. Berteloot, ✱, lieutenant de vaisseau, à Dunkerque.

Quartier d'inscription maritime de Calais.

Commissaire de l'inscription maritime : M. Kagi, ✻. — *Commis au commissariat* : MM. Provost et Leparmentier.

Préposé du trésorier des invalides : M. Bonvarlet-Clipet.

Syndicat : M Vaslot, syndic, de 3e classe, à Calais.

Gardes maritimes : Lutic, à Calais. – Ledet à Wissant. — Lefebvre, aux Petites Hemmes de Marck.

Poste sémaphorique de Calais : MM. Adam, chef guetteur ; Vérove, guetteur.

Gendarmerie maritime : 1 brigadier et 2 gendarmes.

Quartier d'inscription maritime de Boulogne.

Commissaire de l'inscription maritime : M. Gestin, ✻. commissaire-adjoint. – *Sous-agents et commis du commissariat* : MM. Lefauconnier, Cazeaux, Vasseur et Darthenay. — *Ecrivain du commissariat* : M. Versaelle.

Trésorerie des invalides : M. Jules, ✻, trésorier de 2e classe.

Service des pêches : M Cormeille, inspecteur des pêches

Syndicats : MM. Deduytsche, syndic de 3e classe, à Boulogne. — Leleu. syndic de 1re classe, préposé de l'inscription maritime, à Etaples. – Gaudin, syndic de 2e classe, au Portel. — Sauveur, garde maritime de 1re classe, à Boulogne. — Flahutez, garde maritime de 2e classe, au Portel. — Bonpain, garde maritime de 2e classe, à Etaples. — Merlin, garde maritime de 2e classe, à Equihen. — Bigeault, garde maritime de 2e classe, à Audresselles.

Postes sémaphoriques : MM. Troude. chef guetteur de 2e classe, chef du poste de Gris-Nez. – Osmont, chef guetteur de 1re classe, chef du poste du Touquet. — Rousseau, guetteur de 1re classe, chef du poste d'Alprecht. — Durand, guetteur de 2e classe, au poste de Gris-Nez — Poupard, guetteur de 2e classe, au poste d'Alprecht.

Gendarmerie maritime : 1 brigadier et 2 gendarmes.

SOCIÉTÉS HUMAINES ET DES NAUFRAGES.

Les Sociétés humaines et des naufrages ont pour but de porter secours aux naufragés, de prévenir les accidents dont les baigneurs pourraient être les victimes, de porter une assistance prompte et efficace à toutes les personnes en danger de se noyer, de procurer aux personnes retirées de l'eau tous les secours propres à les rappeler à la vie.

Société humaine de Boulogne. — Président d'honneur : M. le

Maire de Boulogne. — **Président** : M. **Lonquéty aîné**, ✻. — Vice-président : M. E. Bonham, consul d'Angleterre. — Trésorier : M. Achille Adam fils. — Secrétaire M. Larché, capitaine au long cours. — M. Déseille Ernest, secrétaire rédacteur. — Ordonnateur des dépenses : M. Ch. Lebeau. — Vérificateur des comptes : M. G. Taylor. — Membres : MM. Vétillard, ✻, ingénieur en chef ; Doussin, directeur des douanes ; Gestin, ✻, commissaire de l'inscription maritime ; Farmer ; Morice, lieutenant de port ; Parmentier ; Ferdinand Lesage ; Renell Cox ; W. Coghlan et T. de Poilly, ingénieur de la Société.

Société humaine de Calais. — Président : M. Chanson P. — Vice-président : M. Gouin A., commandant du port. — Secrétaire : M. Dessin L. — Secrétaire-adjoint : M. Foissez G.

Comité administratif : MM. Darquer Ad., Delabie, ✻, Delannoy A., Delannoy J., Dessin Ch., Duniagou A., Hembert J., Herbelot H., Henry H., Leroux J., Matis F., Mulard El., Mulard J., Mulard J. fils, Ravin, Valdelièvre E., Vilain A., Apeness H., Perrot Ch., lieutenant de port.

Comité maritime : MM Gouin A., président ; Perrot Ch., Delabie, ✻, Delannoy J., Mulard El., Mulard J.

Société humaine de Montreuil. — Président honoraire : M. le Sous-Préfet. — Président : M. de Lhomel, ✻. — Secrétaire. M. Danvin fils. — Trésorier : M. Tournant.

SERVICE DES PORTS MARITIMES ET DES PHARES.

Ingénieur en chef : M. Vétillart, ✻, 58, rue des Pipots, à Boulogne.

Bureaux de l'ingénieur en chef. — Conducteurs principaux : MM. Nollen et Leduc. — Commis : MM. Varlet, Hennuyer, Delrue et Delenclos.

Arrondissement maritime de Boulogne.

Ingénieur ordinaire : M. Monmerqué, 2, quai du Bassin, à Boulogne.

Conducteur : à Etaples, M. Dufossé. — A Boulogne, conducteurs principaux : MM. Leroy, ✻, Lorgnier et Court. — Conducteurs : MM. Troude, Dominois, Louis Ravin, Lacroix, Renouard et Fréville. — Commis : MM. Radou, Magnier, Roux, Devigne, Corne et Guilbert.

Capitaine de port : M. Morice. — Maîtres de port : MM. Gryson, Villemer et Couture, à Boulogne ; N., au Portel ; Vasseur, à Etaples.

Arrondissement maritime de Calais.

L'ancien arrondissement maritime de Calais est divisé en deux arrondissements, depuis le 1[er] janvier, 1888.

Le 1er arrondissement comprend : l'entretien, les travaux neufs et les grosses réparations de l'ancien port de Calais, l'entretien des phares et balises de Gravelines au cap Gris-Nez, etc.

Le 2e arrondissement comprend tous les travaux d'amélioration et d'extension, votés par les lois des 14 décembre 1875 et 3 août 1881.

1er arrondissement.

Ingénieur ordinaire : M. Jullien Ch., place de l'Estran, à Calais.

Conducteurs : MM. Dominois Th., Peyron P. et Ledoux L.—Garde des eaux du Calaisis : M. Drain.

Capitaine de port : M. Gouin. — Lieutenant de port : M. Perrot. — Maîtres de port : MM. Michel et Modart.

2e arrondissement.

Ingénieur ordinaire : M. Charguéraud, place de l'Estran, à Calais.

Conducteurs principaux : MM. Delabie, ✻, Delannoy père et Ravin Th.—Conducteurs: MM. Walle, Lisse, Petitdemange, Ringot, Chneider, Delannoy fils, Nédelec, Bouclet.—Commis : MM. Pierru, faisant fonctions de conducteur, Fournier Haigneré, Lambert V., Clipet, Lannez, Lefebvre fils, Radenne, Caboche et Dacquembronne

SURVEILLANCE DES BATEAUX A VAPEUR.

Une ordonnance du 17 janvier 1846 a prescrit l'institution, dans chaque port où la navigation à vapeur est en usage, d'une commission chargée de la surveillance des bateaux à vapeur.

Cette commission doit visiter les bateaux au moins tous les trois mois et s'assurer que toutes les mesures prescrites par les règlements sont exécutées.

Deux commissions de surveillance des bateaux à vapeur fonctionnent dans le département, l'une à Boulogne, l'autre à Calais. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

***Boulogne.* — MM. Vétillart, ✻, ingénieur en chef des ports, président ; Monmerqué et Voisin, ingénieurs ordinaires ; Badoureau, ingénieur des mines ; Dardenne, ingénieur de la ville ; Gestin, ✻, commissaire-adjoint de la marine ; Morice, capitaine de port ; Fréville, conducteur des ponts et chaussées.**

***Calais.* — MM. Charguéraud, ingénieur ordinaire des ports maritimes, président ; Jullien, ingénieur ordinaire ; Kagi, ✻, sous-commissaire de la marine; Gouin, capitaine de port; Lamy, capitaine de port en retraite ; Breton, ingénieur du tunnel sous-marin ; Ravin, conducteur des ponts et chaussées ; Lestrade, mécanicien.**

SERVICE DE LA NAVIGATION.

Le service des voies navigables du Pas-de-Calais est réuni à celui des voies navigables du Nord, sous la direction d'un ingénieur en chef qui réside à Douai.

Le service de la Scarpe supérieure est confié à un ingénieur résidant à Douai (Nord). — Le service de la Lawe et de la Haute-Lys est confié à un ingénieur spécial résidant à Lille (Nord). — Le service des canaux de Neuffossé, d'Aire et de l'Aa est confié à un ingénieur spécial résidant à St-Omer. — Le service des canaux du Calaisis est confié à l'ingénieur ordinaire des ports maritimes résidant à Calais.

Ingénieur en chef : M. Peslin, ✱, à Douai.

Ingénieurs ordinaires : MM. Barbet, 1re classe, à Douai. — Jullien, 3e classe, à Calais. — Cètre, 2e classe, à St-Omer — Stoclet, 2e classe, à Lille.

Conducteurs : MM. Desaulty, Faillie et Massin, à St-Omer ; Larivière, à Lens ; Wackernie, à Merville. — Commis : MM. Machin, Legrand, Brifaut et Wyckaërt, à St-Omer ; Drain, Sauvage et Artisien, à Calais ; Auber, à Béthune.

CHEMINS DE FER (1)

CONTROLE DE L'ÉTAT.

I. — LIGNES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

1° Service du contrôle et de surveillance de l'exploitation.

Inspecteur général, chargé du contrôle : M. Bellom, ✱, 46, rue de Vaugirard, à Paris.

SERVICE DU CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE.

Ingénieur en chef : M. Baum, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Pompe, 21, à Paris.

Ingénieur ordinaire : M. Pellé, à Arras.

Gardes-mines : MM. Drouot, Cossange et Perrève, à Arras.

(1) Nous ne donnons ici que l'administration centrale, les chefs des divers services et le personnel attaché au département du Pas-de Calais.

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN.

Ingénieur en chef : M. Loche, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 24, rue d'Offémont, à Paris.

Ingénieur ordinaire : M. Mille, à Arras.

Conducteurs : MM. Héleine et Patoux, à Arras.

SERVICE DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE.

Inspecteurs principaux : MM. Duplan et Allary, à Paris.

Commissaires de surveillance administrative : MM. Acrémant et Jagu, à Arras ; Muller, à Béthune ; Roger, à Boulogne ; Perlié, ✻, à Calais.

2° Service des études et travaux des chemins de fer d'intérêt général exécutés par l'Etat.

(Départements du Nord et du Pas-de-Calais).

Inspecteur général : M. Delocre, O. ✻, à Paris, rue Lavoisier.

Ingénieur en chef : M. Gruson, ✻, rue de Fleurus, 32, à Lille.

1er ARRONDISSEMENT.

Ligne de Lens à Armentières.

Ingénieur ordinaire : M. Devos, rue des Postes, 20, à Lille

II. — LIGNES D'INTÉRÊT LOCAL
du département du Pas-de-Calais.

Personnel attaché au contrôle de l'exploitation.

MM. Mallez, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras, directeur du contrôle ; Fontaine, ingénieur ordinaire des mines, à Arras.

Lignes d'Achiet à Marcoing, de Boisleux à Marquion et de Vélu-Bertincourt à St-Quentin : MM. Mille, ingénieur ordinaire, à Arras ; Héleine, conducteur des ponts et chaussées, à Arras.

Ligne d'Anvin à Calais : MM. Lefoul, conducteur principal faisant fonctions d'ingénieur à St-Omer ; Bertaut, conducteur des ponts et chaussées.

Commissaires de surveillance administrative attachés, en outre, au contrôle de l'exploitation technique.

1° Ligne d'Anvin à Calais : M. Cossange, garde-mines, à Arras ;

2° Lignes de Boisleux à Marquion, d'Achiet à Marcoing et de Vélu-Bertincourt à St-Quentin : M. Perrève, garde-mines, à Arras.

ADMINISTRATION DES COMPAGNIES

CHEMIN DE FER DU NORD.

Président du conseil d'administration (1) : M. le baron Alph. de Rothschild, C. ✻, rue Laffite, 19, à Paris.

Vice-présidents : MM. Léon Say et Gaston Griolet.

Membres du comité de direction : MM. André et de Waru, ✻, Omer Vallon, ✻, Jh. Hottinguer.

Administration centrale.

Secrétaire de la compagnie : M. Castel, O. ✻ ; M. Lacan, chef du secrétariat-général.

Exploitation.

Ingénieur, chef de l'exploitation : M. Mathias Félix, O. ✻. — Ingénieur, chef de l'exploitation adjoint : M. Sartiaux, O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Ingénieur chargé du service actif : M. Thouin, O. ✻ — Chef du mouvement : M. Lagarde, ✻. — Agent commercial : M. Aubertin, ✻. — Agent général du contrôle des recettes : M. G. Delebecque, ✻.

Inspecteurs principaux de l'exploitation : MM. Cousin, ✻, délégué, et D. Leluau, ✻, (secrétariat de l'exploitation).

MM. Lecœur, ✻, 3e inspection principale, à Boulogne ; Watson, 6e inspection principale, 102, rue d'Amiens, à Arras.

Inspecteurs attachés à la 6e inspection principale : MM. Bousigues, à Arras ; Guerber, à Lens ; Morin, à St-Pol.

Inspecteur chargé du service des lignes P. F. et annexes, en résidence à Arras : M. Plocq, 25, rue d'Amiens.

(1) Le siège du conseil d'administration est à la gare du Nord, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Matériel et traction.

Ingénieur, chef du matériel et de la traction : M. Ferdinand Mathias, O. ✻, à Paris. — Ingénieur, chef du service central: M. Banderali, ✻, à Paris. — Ingénieur, inspecteur principal de la traction : M du Bousquet, à Paris. — Ingénieur, chef du matériel roulant : M. de Bricogne, ✻, à Paris. — Ingénieur principal des ateliers : M. Sauvage, à Paris. — Ingénieurs de la traction : MM Asselin, à Lille ; Brossard, à Tergnier.— Chefs de dépôts : MM. Bohain, à Boulogne; Lequimme, à Calais; Merck. à St-Omer; Bénistant Aimé, à Hazebrouck; Morillon, à Arras ; Petithory, à St-Pol ; Dupont, à Béthune ; Papegay, à Lens.

Travaux et surveillance.

M. Boucher, O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef des travaux et de la surveillance. — M. Vainet, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de l'entretien, à Paris.—M. Agnellet, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur principal chargé des services centraux des études du matériel des voies et des bâtiments, à Paris.—M. de la Frémoire, ✻, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, ingénieur principal des travaux neufs, à Paris. — M. Salle, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur principal des travaux neufs, à Paris. — M. Contamin, ✻, ingénieur du matériel des voies, à Paris. — M. Bellet, ingénieur, chef du service central de la voie, à Paris.

Chefs de section de la voie : MM. Guillaume, à Arras ; Moreau, à Boulogne; Chéret, à St-Omer, Dutoit, à Lens; Evrard, à Calais; Bergerolle, à Abbeville ; Varlet, à Hesdin ; Dufrêne, à Frévent.

Chefs de gare et de station (dans le département).

Paris à la frontière par Arras, Lille.

Achiet, MM. Maumené; Boisleux, Hémery de la Villauray; Arras, Spéry ; Rœux, Bondeville ; Vitry, Delile ; Corbehem, Suin; (*Douai*); Leforest, Véron; Libercourt (Carvin), Lecocq.

Arras à Calais, Dunkerque.

Arras, MM. Spéry ; Farbus-Vimy, Bellec ; Lens, Allier ; Bully-Grenay, Vantorre ; Nœux, Flament ; Béthune, Leroux ;

Fouquereuil, Hennebelle ; Chocques, Boudin ; Lillers, Ravin; Berguettes, Ducordeaux : (*Hazebrouck*); St-Omer, Péchaubès; Watten-Eperlecques, Beurrier ; Audruick, Bercq : Pont-d'Ardres, Roly ; Calais (sud), Spinart ; Calais (nord) et gare maritime, Barthélemy.

Arras à Etaples et Boulogne.

Arras, MM. Spéry; Marœuil, Simon; Mont-St-Eloy, Roger; Aubigny, Lafontaine ; Savy-Berlette, Delaby ; Tincques, Bayart; Ligny-St-Flochel, Chable; St-Pol, Crunel ; Wavrans, Montigny; Anvin, Carpentier; Blangy-sur-Ternoise, Duplouy, Auchy-lez-Hesdin, Lamoury ; Hesdin, Givaudan ; Aubin-St-Vaast, Vieillard ; Maresquel, Debray ; Beaurainville, Pourny; Brimeux, Monthuy ; Montreuil, Lelièvre ; Beutin, Baudrelle ; Etaples, Hubert ; Dannes, Hermetz Alp. ; Neufchâtel, Lacroix; Hesdigneul, Delassus ; Pont-de-Briques, Marest ; Boulogne, Patto.

Arras à Doullens et Frévent.

Arras, MM. Spéry ; Beaumetz-Rivière, Mabille ; Gouy-Bailleulval, Mme Carton ; Saulty-l'Arbret, MM. Smolders ; Mondicourt-Pas, Maillard ; (*Doullens*); Frévent, Ferrette.

Abbeville à St-Pol et Béthune.

(*Abbeville*) ; Auxi-le-Château, MM. Damoiseau; Fortel, Chardon ; Frévent, Ferrette ; Petit-Houvin, Maillot ; St-Pol, Crunel ; Brias, Debonte ; Pernes-Camblain, Bijard ; Calonne-Ricouart, Boistel ; Lapugnoy, Maillard ; Fouquereuil, Hennebelle ; Béthune, Leroux.

Amiens, Boulogne à Calais.

(*Amiens*) ; Conchil-le-Temple, MM. Leleu; Verton, Huprel ; Etaples, Hubert; Dannes, Hermetz Alph. ; Neufchâtel, Lacroix; Hesdigneul, Delassus ; Pont-de-Briques, Marest ; Boulogne, Patto ; Wimille, Blondel ; Marquise-Rinxent, Fert ; Caffiers, Vergeot ; Fréthun, Hazebroucq ; Calais-St-Pierre, Spinart.

Calais à Dunkerque.

Calais (nord), MM. Barthélemy ; Calais (sud) (halte) Demeulin ; Marck, Wallez ; Pont-d'Oye Panet; *Gravelines*)

Béthune à Lille.

Béthune (rivage), MM. Lemaitre ; Beuvry, Thoilliez ; Cuinchy-lez-Labassée, Ducrocq ; Violaines, Dequeker ; (*Lille*).

Bully-Grenay à Violaines.

Bully-Grenay, MM. Vantorre ; Vermelles, Fruchart Em. ; Violaines, Dequeker.

Lens à Bauvin-Provin.

Lens, MM. Allier; Sallau, Boddèle; Loison, Chrestien Arth.; Pont-à-Vendin, Adam F.; Meurchin, Noulette H.; (*Provin*).

Lens, Bully-Grenay à St-Pol.

Lens, MM. Allier ; Bully-Grenay, Vantorre ; Sains-Bouvigny, Mme Maërten ; Hersin-Coupigny, MM. Delfly ; Barlin, Petipas; Ruitz-Haillicourt, Mme Devauchelle; Bruay, MM. Perrinne; Houdain, Moine; La Comté-Ourton, Mme Bédu; Diéval, Cayet ; Brias, Debonte ; St-Pol, Crunel.

Lens à Hénin-Liétard, Carvin et Lille.

Béthune, MM. Leroux ; Lens, Allier ; Billy-Montigny, Masclet ; Hénin-Liétard, Delbart ; Dourges, Guillot ; Carvin-Libercourt, Lecocq.

Lens, Henin-Lietard à Don-Sainghin.

Lens MM. Allier ; Billy-Montigny Masclet; Hénin-Liétard, Delbart; Montigny-en-Gohelle, Mme Bocquet ; Harnes, Galet; Courrières, Bollen ; Carvin (ville), Delmer ; (*Don*).

CHEMIN DE FER DU NORD-EST.

(*De Boulogne à St-Omer*).

Cette ligne est exploitée par la Compagnie du Nord, à titre de locataire.

Chefs de gare.

MM Patto, à Boulogne; Marest, à Pont-de-Briques; Delassus, à Hesdigneul; Lafon, à Samer; Jourdan à Desvres; Dufour, à Lottinghen ; Carpentier, à Nielles-lez-Bléquin ; Beurrier, à Lumbres ; Ohmann, à Wizernes; Gaquière, à Arques ; Péchaubès, à St-Omer.

Ligne de St-Omer à Aire, Berguettes, Armentières.

MM. Péchaubès, à St-Omer; Gacquière, à Arques ; Froideval, à Wardrecques-Racquinghem; Maës, à Aire; Ducordeaux, à Berguettes; Choquet, à St-Venant; (*Merville*); Miny, à Lestrem ; (*La Gorgue*) ; Puydarrieux, à Laventie ; Mme Delozière, à Sailly-s-la-Lys, Deliencourt, à Bac-St-Maur ; (*Armentières*).

CHEMIN DE FER D'ACHIET A BAPAUME ET MARCOING

Président du conseil d'administration : M. le marquis d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, à Havrincourt.

Administrateurs : MM. Goubet Augustin, à Biefvillers ; Théry Aimé, Lagnier-Legay, Delorme, à Bapaume; Aubertin, ✻, à Paris; Ed. Grardel, à Arras ; de Bonnevallet, a Villers-au-Flos.

Administrateur délégué à la direction: M. Level Emile, O ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie: M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Chefs de station : MM. Maumené, à Achiet ; Beurrier, à Bapaume; Comont, à Vélu ; Ricquez, à Hermies ; Bétourné, à Havrincourt.

CHEMIN DE FER DE BOISLEUX A MARQUION

Président du conseil d'administration : M. Démiautte, sénateur, à St-Léger.

Administrateurs : MM. Legentil, à Quéant ; Trannin, au Raquet, près Douai; Aubertin, ✻, à Paris; Auguste Lanthiez, à Noreuil ; Dujardin, à Boyelles.

Administrateur délégué à la direction: M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Chefs de station : MM. Hémery de la Villauray, à Boisleux; Bienaimé, à Boyelles ; Bauchart, à Croisilles ; Bayart, à St-

Léger; Mme Machy, à Ecoust; M. Hulin, à Quéant; Mme Delalain, à Inchy ; M. Sauvage, à Marquion.

CHEMIN DE FER DE VÉLU-BERTINCOURT A St-QUENTIN

Président du conseil d'administration : M. Magniez, sénateur, à Ytres.

Administrateurs : MM. Aubertin, ✻, 20, rue de Dunkerque, à Paris ; Cailliette, à Douai ; duc de Vicence, à Caulaincourt ; Lenain, à Bernes ; Henri, à St-Quentin ; Mauduit de Fay, à Marteville ; Jourdain, à St-Quentin.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Inspecteur de l'exploitation : M. Ravoux, à Vermand.

Cette ligne n'a qu'une gare dans le Pas-de-Calais, celle de Vélu, qui lui est commune avec la ligne d'Achiet à Bapaume, et une halte à Bertincourt.

Chef de gare à Vélu : M. Comont.

CHEMIN DE FER D'ANVIN A CALAIS.

Président du Conseil d'administration : M. le Sergeant de Monnecove Félix, ✻, 4, rue St-Florentin, à Paris.

Administrateurs : MM. Aubertin, ✻, 20, rue de Dunkerque, à Paris ; Ellissen, 21, rue de la Boétie, à Paris ; Boudenoot, boulevard St-Germain, 188, à Paris.

Administrateur délégué à la direction: M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Inspecteur de l'exploitation : M. Lefrançois, à Ardres.

Chefs de station : M. Carpentier, à Anvin (gare commune avec le Nord); Mmes Dufresne, à Bergueneuse; Bruchet, à Verchin; MM. Miltgen, à Fruges; Allexandre R., à Rimeux-Gournay; Chevrin H., à Fauquembergues; Bocquet L., à Merck-

St-Liévin; Grar, à Ouve; Hucquedieu, à Remilly; Beurrier, à Lumbres (gare commune avec le Nord); Mme Lelièvre, à Acquin; MM. Fœdy, à Journy; Vitse, à Tournehem; Comont J.-B., à Ardres; Laguillier, à Guines; Derivaux L., à Calais.

ORGANISATION MILITAIRE

Le département du Pas-de-Calais compose, avec le Nord, la 1re région de corps d'armée.

Le 1er corps d'armée, dont le quartier général est à Lille, comprend : 1° deux divisions d'infanterie formant chacune deux brigades; 2° une brigade de cavalerie, une brigade d'artillerie, deux bataillons d'artillerie de forteresse et un régiment de cavalerie détachée.

Sont également stationnées dans la 1re région les troupes ci-après, savoir :

5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, à Douai; 3e régiment du génie, à Arras; 1re section des commis et ouvriers militaires d'administration, à Lille; 1re section d'infirmiers, à Lille; 1re section de secrétaires d'état-major et de recrutement, à Lille; 1er escadron du train des équipages militaires, à Lille.

Etat-major du 1er corps d'armée.

MM. Jamont, C. ✻, général de division, commandant le 1er corps d'armée, à Lille; Hamel, capitaine breveté au 45e de ligne, officier d'ordonnance du général commandant en chef; de France, O. ✻, général de brigade, chef d'état-major général; Le Bègue de Germiny, ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, hors cadre, sous-chef d'état-major; Penel, O. ✻, chef de bataillon du génie, hors cadre; Frignet-Despréaux, chef de bataillon d'infanterie, hors cadre; Dufour d'Astafort, capitaine d'infanterie, hors cadre; Prot, capitaine de cavalerie, hors cadre; Fougeroux de Campigneulles, capitaine de cavalerie, hors cadre; Touret, lieutenant breveté au 72e de ligne, stagiaire; Peuchot, archiviste principal de 1re classe; Hocq, archiviste de 2e classe; Williot, archiviste de 3e classe.

Renaut, O ✻, intendant militaire de la 1re région, Jouan de Hervenoaël, O. ✻, intendant du 1er corps d'armée; Arnould, O. ✻, directeur du service de santé.

1re division d'infanterie. — Général Maurand, C. ☼, commandant à Lille. — 1re brigade, général Frélaut, C. ☼ : 43e de ligne, à Lille ; 127e à Valenciennes et Condé. 2e brigade, général de Conchy, O. ☼ : 1er de ligne, à Cambrai ; 84e, à Maubeuge, Avesnes et Landrecies ; 16e bataillon de chasseurs à pied, à Lille, commandant, Christiani de Ravaran.

Cavalerie. — 1re brigade, colonel Bidot, O. ☼ : 19e régiment de chasseurs, à Lille et Hesdin ; 21e régiment de dragons, à St-Omer et Aire.

Artillerie. — 1re brigade, général Wartelle, C. ☼ : 15e et 27e régiments, à Douai. — 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Lille ; 2e, à Valenciennes.

5e régiment de cuirassiers (1re brigade de cuirassiers), à Cambrai et Valenciennes, colonel Crotel, ☼.

2e division d'infanterie. — Cette division, presqu'entièrement comprise dans le Pas-de-Calais, forme quatre subdivisions de région : Arras, Béthune, St-Omer et Dunkerque.

MM Mathelin, O. ☼, général de division, commandant, à Arras ; Jochem, capitaine au 101e de ligne, officier d'ordonnance ; Leducq, ☼, chef de bataillon, hors cadres, chef d'état-major ; Chevalier, capitaine d'infanterie, hors cadre, attaché à l état-major; Roques, lieutenant d'infanterie, attaché à l'état-major, stagiaire.

MM. Emond d'Esclevin, O. ☼, général commandant les subdivisions d'Arras et de Béthune et la 3e brigade d'infanterie, à Arras; Vitry, lieutenant au 73e de ligne, officier d'ordonnance; Demont, archiviste d'état-major : 33e de ligne, à Arras et Douai ; 73e, à Béthune, Aire et Hesdin.

MM. Pierron, O. ☼, général commandant la 4e brigade d'infanterie et les subdivisions de région de St-Omer et de Dunkerque, à St-Omer ; Macqueron, officier d'ordonnance; Perruche, archiviste d'état-major : 8e de ligne, à Calais, St-Omer et Boulogne ; 110e, à Dunkerque, Bergues et Gravelines.

Gouvernement de la place de Dunkerque.

Etat-major. — M. le général Jung, O. ☼, commandant supérieur du groupe des places de Dunkerque, Bergues, Gravelines, Calais, St-Omer, Aire, Montreuil et Boulogne-sur-

Mer, commandant la 8e subdivision de la 1re région qui comprend les arrondissements administratifs de Dunkerque et d'Hazebrouck.

MM. de Lorme, ✻, chef de bataillon, chef d'état-major ; Scelzer, capitaine du génie, officier d'ordonnance ; Labarrière, archiviste d'état-major.

Intendances.

Arras. — MM. Schiel, ✻, sous-intendant militaire de 2e classe ; de la Rue de Francy, ✻, sous-intendant de 3e classe.

St-Omer. — MM. Bailleul, sous-intendant de 3e classe ; Mouret, sous-intendant, id.

Bureaux de recrutement, de réserve et de mobilisation.

Arras. — MM. Douette, ✻, chef de bataillon, commandant; N., capitaine ; Denis, ✻, capitaine-major de l'armée territoriale.

Béthune. — MM. Bourlier, ✻, chef d'escadron, commandant ; Daman, ✻, capitaine ; Martin, ✻, capitaine-major de l'armée territoriale.

St-Omer. — MM. Céragioli, ✻, chef de bataillon, commandant; Bretolle, capitaine; Pointreau, ✻, capitaine-major de l'armée territoriale.

PLACES

Arras.

Etat-major du génie. — MM. Rouyer, ✻, chef de bataillon, chef du génie de la place ; Seurre, capitaine.

Ecole régimentaire du génie. — MM. Aubry de la Noë, ✻, chef de bataillon du 3e génie, commandant l'école ; Gengembre et Dosse, capitaines.

Service sanitaire. — M. Jossot, ✻, médecin principal de 2e classe, chef du service militaire à l'hôpital St-Jean.

Service des subsistances. — M. Guillemot, ✻, officier d'administration de 1re classe.

Calais.

Etat-major de l'artillerie. — MM. Vivenot, O. ✻, colonel, président de la commission d'expériences ; Jourdanet, O. ✻, chef d'escadron.

Etat-major du génie. — M. Caruel, ✵, commandant.

St-Omer.

Etat-major du génie. — M. Coblentz, ✵, chef de bataillon, chef du génie.

Service sanitaire.—M Salmon, médecin-major de 2e classe.

Service des subsistances.—M. Vuillemain, officier comptable.

Aire.

Prison du fort St-François. — M. Peltier, agent principal.

Génie. — M. Delahaye, adjoint principal de 2e classe.

Artillerie. — M. Méry, garde de 3e classe.

Boulogne.

Génie. — M. Ribaucour, O. ✵, chef de bataillon, chef du génie.

Hesdin.

Etat-major de la place.—M. de Bourgogne, ✵, chef d'escadron au 19e chasseurs, commandant la place.

CORPS DE TROUPES

stationnés dans le département du Pas-de-Calais.

—

TROUPES DE LA PREMIÈRE RÉGION DE CORPS D'ARMÉE

3e brigade d'infanterie.

33e régiment d'infanterie, à Arras et Douai (dépôt et état-major à Arras). — MM. WASMER, O. ✵, colonel ; Belladen, O. ✵, lieutenant-colonel; Godart, ✵, d'Or, ✵, Favier, ✵, Richard, chefs de bataillon ; Poulain, ✵, major.

73e d'infanterie, à Béthune, Aire et Hesdin (dépôt et état-major à Béthune). — MM. SANCERY, O ✵, colonel ; Henriot, O. ✵, lieutenant-colonel ; Dion, ✵, Carré, ✵, Godart de Bellengreville, ✵, chefs de bataillon ; Duboc, ✵, major.

4e brigade d'infanterie.

8e régiment d'infanterie, à St-Omer, Calais et Boulogne (dépôt et état-major à St-Omer). — MM. D'AZÉMAR, O. ✵, colonel; Jeannerod, O. ✵, lieutenant-colonel ; Blanc. ✵, d'Or, ✵, Clerc et Dumolard, chefs de bataillon ; Hoffmann, major.

1re brigade de cavalerie.

21e régiment de dragons, à St-Omer et Aire (dépôt à St-Omer). — MM. N., colonel ; de Bermingham, ✵, lieutenant-colonel ; de Salignac-Fénélon, O. ✵, et Levicomte de Blangy, O. ✵, chefs d'escadron ; Genay, ✵, major.

Génie.

3e régiment du génie, à Arras. – MM. REVEL DE BRETTEVILLE, O ✵, colonel ; Prangé, O. ✵, lieutenant-colonel; Aubry de la Noë, ✵, Hovard, ✵, Canard, ✵, Putot, O. ✵, Lecomte, ✵, chefs de bataillon ; Roux, major.

ARMÉE TERRITORIALE.

INFANTERIE.

5e régiment à Arras.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : Arras nord, Vimy, Beaumetz-lez-loges, Lille sud-est ; — 2e bat. : Arras sud, Pas, Croisilles, Bapaume, Lille centre ; — 3e bat. : Bertincourt, Marquion, Vitry.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Saphore, ✵. — *Chefs de bataillon* : MM. Fischer, O. ✵, Descharte, Bardin et Gratiot. — *Capitaine-major* : M. Denis. — *Capitaines-adjudants-majors* : MM. Masse et Saillio.

6e régiment à Béthune.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : Béthune, Lillers, Norrent-Fontes, Houdain; — 2e bat. : Cambrin, Carvin, Laventie, Lens; — 3 bat : Avesnes-le-Comte, Auxi-le-Château, Aubigny, Heuchin, Le Parcq, St-Pol.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Bureau, ✵. — *Chefs de bataillon* : MM. Demory, Barrier, ✵, et Ravaut. — *Capitaine-major* : M. Daroux. — *Capitaines-adjudants-majors* : MM. Despretz, Dinoire, Faillet et Vauléon.

7e régiment à St-Omer.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : St-Omer nord et sud, Lumbres, Fauquembergues, Aire, Hucqueliers, Fruges ; — 2 bat. : Campagne, Etaples, Hesdin, Montreuil, Samer, Boulogne nord et sud ; 3e bat. : Guînes, Marquise, Ardres, Audruick, Desvres, Calais.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Gasquet, ✵. — *Chefs de bataillon* ; MM. Chabrillat, Destré, Soyer et

Martin. — *Capitaine-major* : M. Pointreau, ✻. *Capitaines-adjudants-majors* : MM. Dubron, Mallet, Lessignol et Boitot.

CAVALERIE.

1er régiment à Lille.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Picart, O. ✻.

Escadrons de dragons, à St-Omer : MM. Guise, ✻, et Labourt, O. ✻, chefs d'escadron.

Escadrons de chasseurs, à Lille : MM. de Richemont, de Richardson et Andriot, ✻, chefs d'escadron.

ARTILLERIE.

1er régiment à Douai.

Lieutenant-colonel : M. d'Hennin Jean-Emile, O. ✻. — *Chefs d'escadron* : MM. Bergère, Chambellant ✻, Derode, O. ✻, Denis-Laroque, O. ✻, et Demmler, ✻. — *Major* : M. Soudon.

Huit batteries sont attachées aux diverses places du Pas-de-Calais, savoir : à Calais, 7e et 29e batteries à pied ; – à Aire, 8e batterie à pied ; — à St-Omer, 9e batterie à pied ; — à Boulogne, 10e batterie à pied et 17e batterie de sortie ; à Arras, 23e et 24e batteries montées.

GÉNIE.

Chaque région de corps d'armée fournit un bataillon du génie.

1er bataillon, 3e compagnie, à Arras

Chef de bataillon : M. Farjon, O. ✻.

GENDARMERIE

1re légion.

Composée des compagnies du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Marceron, ✻, lieutenant-colonel, chef de légion, à Lille.

MM. Coutin, ✻, chef d'escadron, *commandant la compagnie du Pas-de-Calais*, rue Victor Hugo, à Arras ; de Parfouru, capitaine ; Perrot, lieutenant, trésorier de la compagnie, à Arras ; Kempff, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier ; Léquebin, gendarme, secrétaire du commandant,

Arrondissements.	Résidences des brigades	à cheval ou à pied	Effect.	Commandants des brigades.	Grades.
			h.	MM.	
ARRAS M. de Parfouru, capitaine.	Arras. 1re brigade	à cheval	5	Magherman	adjud.
	Arras. 2e brigade	id.	5	Pluchart	brigad-
	Arras. 3e brigade	à pied	5	Boutin	m-d.-l.
	Bapaume	à cheval	5	Devigne	id.
	Pas	id.	5	Latu	brigad.
	Marquion	id.	5	Vasseur	id.
	Croisilles	id.	5	Lesieux	id.
	Beaumetz-lez-Loges	id.	5	Ogez	id.
	Vitry	à pied	5	Ryckebusch	m-d.-l.
	Bertincourt	id.	5	Petit	brigad.
	Vimy	à cheval	5	Duhautois	id.
	Vis-en-Artois	à pied	5	Rossignol	id.
	Foncquevillers	id.	5	Leteneur	id.
BOULOGNE. M. Vinclaire capitaine.	Boulogne. 1re brigade	à cheval	5	Fiquet	m-d-l. ch
	Boulogne. 2e brigade	à pied.	5	Blankaërt	brigad.
	Boulogne. 3e brigade	id.	5	Crapie	id
	Calais. 1re brigade	à cheval	5	Hassler	m.-d.-l.
	Calais. 2e brigade	à pied	5	Dayer	brigad.
	Calais. 3e brigade	id.	5	Varoquet	id.
	Samer	à cheval	5	Paquin	id.
	Marquise 1re brigade	à pied	5	Vienne M*	m.-d.-l.
	Marquise 2e brigade	à cheval	5	Millot	brigad.
	Colembert	id.	5	Lamirand	id.
	Desvres	id.	5	Thieffry	m.-d.-l.
	Guînes	id.	5	Martin	brigad.
SAINT-OMER M. Gerber, capitaine.	St-Omer 1re brigade	à cheval	5	Séguin M*	m-d-l. ch
	St-Omer 2e brigade	à pied	5	Lenoir	brigad.
	Aire	à cheval	5	Joubert M*	m.-d.-l
	Ardres	id.	5	Lenne	brigad.
	Lumbres	id.	5	Caffin	id.
	Audruick	id.	5	Jeanquin	id.
	Fauquembergues	id.	5	François	id.
	Arques	à pied	5	Esdain	id.
	Fléchin	id.	5	Fromentin	id.
SAINT-POL M. N. lieutenant.	St-Pol 1re brigade.	à cheval	5	Brienne	m-d-l. ch
	St-Pol 2e brigade.	à pied	5	Fourdrinoy	brigad.
	Aubigny	à cheval	5	Forgez	id.
	Avesnes-le-Comte	id.	5	Wahl	id.
	Heuchin	id.	5	Ducrocq	id.
	Auxi-le-Château	à pied	5	Crépelle	m.-d.-l.
	Frévent	id.	5	Parisot M*	id.
	Auchy-lez-Hesdin	id.	5	Beligny	id.
MONTREUIL M. Battesti, lieutenant.	Montreuil 1re brigade	à cheval	5	Deramont	m-d-l. ch
	Montreuil 2e brigade	à pied	5	Souverain	brigad
	Hesdin	à cheval	5	Chevalier	m.-d.-l.
	Fruges	id.	5	Fumery M*	brigad.
	Hucqueliers	id.	5	Haigneré	id.
	Etaples	id.	5	Deconinck	m.-d.-l.
	Campagne-lez-Hesdin	id.	5	Vanuxem	brigad.
	Berck-sur-Mer	à pied	5	Nachin	m.-d.-l.
BÉTHUNE. M. Gest, M. lieutenant.	Béthune. 1re brigade	à cheval	5	Ganes	m-d-l ch
	Béthune. 2e brigade	à pied	5	Blangy	brigad.
	Lens. 1re brigade	à cheval	5	Maisant	m.-d.-l.
	Lens. 2e brigade	à pied	5	Fynnaërt	brigad.
	Carvin	à cheval	5	Vaneecke	m.-d.-l.
	Lillers	id.	5	Caron A.	id.
	Cuinchy	id	5	Vivot	brigad.
	Laventie	à pied	5	Desprez	m.-d.-l.
	Norrent-Fontes	id.	5	Fuchs	id.
	Houdain	id.	5	Habourdin	id
	Nœux	id.	5	Absalon	brigad.
	Hénin-Liétard	id.	5	Labitte M*	id.
	Auchel	id	5	Weppe	id.
	Liévin	id.	5	Delplanque	id.

(* M. Médaille militaire).

AGRICULTURE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Chaire départementale.

Aux termes de la loi du 17 juin 1879, il y a une chaire d'agriculture dans chaque département.

Les attributions du professeur départemental d'agriculture comprennent :

1° Les conférences agricoles dans les campagnes ;

2° L'enseignement agricole à l'école normale et, s'il y a lieu, dans les autres établissements d'instruction publique ;

3° Les travaux ou missions dont il peut être chargé par le Préfet du département ou par le Ministre de l'Agriculture.

Professeur départemental d'agriculture du Pas-de-Calais : M. Comon Louis, à Arras, rue d'Amiens, 37.

ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE.

Une école pratique d'agriculture a été créée dans le Pas-de-Calais par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture du 1er septembre 1885.

Cette école est installée sur le domaine de Berthonval, commune de Mont-St-Eloi, près Arras.

Comité de surveillance : MM. Boitel, inspecteur général de l'enseignement agricole, président ; Deusy Ern., conseiller général, à Arras ; le marquis d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, conseiller général, maire d'Havrincourt; Déprez André, conseiller général, maire d'Harnes ; Trannin Henri, docteur ès-sciences, à Arras ; Démiautte Louis, sénateur, à St-Léger ; Plaisant Séraphin, agriculteur, à Ronville-Arras.

Personnel administratif et enseignant : M. de Roosmalen, directeur, chargé de l'administration de l'école et du domaine ;

MM. Rey de Boissieu, professeur d'agriculture générale et spéciale; Larbalétrier, professeur de physique et de chimie ; Bourgois Jh-L., maître-surveillant, professeur de français (enseignement supérieur), histoire, géographie, etc. ; Callaux, maître-surveillant, professeur d'arithmétique, géométrie, comptabilité agricole, etc.; Dambrine Ed. professeur de Zootechnie ; Boreau, chef de pratique agricole ; Flament, jardinier-chef, chargé de l'instruction militaire.

STATION AGRONOMIQUE

Une station agronomique départementale a été créée dans le Pas-de-Calais, en exécution des délibérations du Conseil général des 24 août 1881 et 22 août 1882. Elle est établie près de l'école normale de garçons, rue St-Nicaise, à Arras.

Le personnel de cet établissement se compose d'un directeur, chargé en même temps de l'inspection de la salubrité publique dans le département, d'un préparateur, d'un préparateur-adjoint et d'un garçon de laboratoire, concierge.

Directeur : M. Pagnoul, ancien professeur de physique et de chimie au collège d'Arras

Préparateur : M. Delattre Jh.—Préparateur-adjoint : M N . — Garçon de laboratoire : M. Salomez.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Les Chambres consultatives d'agriculture ont été définitivement instituées par un décret du 25 mars 1852. Il y a, dans chaque arrondissement, une Chambre consultative d'agriculture, composée d'autant de membres que l'arrondissement renferme de cantons, sans que, toutefois, le nombre de ces membres puisse être inférieur à six. Les membres des Chambres consultatives sont nommés par le Préfet, qui les choisit parmi les agriculteurs notables et les propriétaires de chaque canton.

Les Chambres d'agriculture sont renouvelables annuellement par tiers. Elles sont présidées par le Préfet dans l'arrondissement chef-lieu et par le Sous-Préfet dans les autres arrondissements.

Elles forment la représentation officielle de l'agriculture dans le département.

Chambre d'Arras — MM Deboiny, à Roclincourt (Arras nord) ; Plaisant S., à Arras (Ronville) (Arras sud); Goubet A., à Biefvillers (Bapaume) ; Morel Maurice, à Adinfer (Beaumetz) ; le marquis d'Havrincourt, O. ✻, à Havrincourt (Bertincourt); Démiautte, à St-Léger (Croisilles); Godefroy Alf., à Ecourt-St-Quentin (Marquion ; Bailleux, ✻, à Puisieux (Pas) ; Legentil P., à Méricourt (Vimy) ; Crépin, à Villers-lez-Cagnicourt (Vitry).

Chambre de Béthune. MM Hanicotte Léon, à Béthune (Béthune); Bréhon, à Vermelles (Cambrin); Delaby, à Courcelles-lez-Lens (Carvin ; N. (Houdain); Lebleu, à Sailly-sur-la Lys (Laventie) ; Déprez, à Harnes (Lens); Thulliez, à Busnes (Lillers); Bodlinguez, à Isbergues (Norrent-Fontes).

Chambre de Boulogne. — MM. Huret-Lagache, ✻, à Condette (Boulogne nord); Duhotoy Ch., à St-Martin-Boulogne (Boulogne sud); Declémy père, ✻, à Peuplingues (Calais nord-ouest); Brunet-Roche, aux Attaques (Calais sud-est); Joly Constant, à Bellebrune (Desvres ;

Delattre-Bernet, à Andres (Guînes); Lemaître, à Wierre-Effroy (Marquise); Fayeulle, à Outreau (Samer).

Chambre de Montreuil. — MM. Treunet, à Buire-le-Sec (Campagne); Dumoulin Hector, à Frencq (Etaples); Annequin, à Fressin (Fruges); Ridoult-Dubois, à Caumont (Hesdin); France Justin, à Bimont (Hucqueliers); Sailly, ✠, à Ecuires (Montreuil).

Chambre de St-Omer. — MM. Moufflin Jules, à Wittes (Aire); Declémy R., à Guémy (Ardres); Hubert-Coquillier, à Oye (Audruick); Mahieu Horace, ✠, à Enquin (Fauquembergues); Mahieu Louis, à Delettes (Lumbres); Castel Urbain, à Houlle (St-Omer nord); Platiau F., ✠, à Longuenesse (St-Omer sud).

Chambre de St-Pol. — MM. Houbart Ov., ✠, à La Thieuloye (Aubigny); le baron de Fourment, ✠, à Frévent (Auxi-le-Château); Petit Amédée, à Magnicourt-sur-Canche (Avesnes-le-Comte); Miroux, à Anvin (Heuchin); Vallée Eugène, à St-Georges (Le Parcq); Willerval de Séricourt (St-Pol).

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a institué dans chaque canton une Commission de statistique dont la mission est de fournir des renseignements sur les divers produits agricoles. Les membres de ces Commissions sont nommés par le Préfet ; leur nombre est indéterminé ; MM. les Maires en font partie en leur qualité.

Les Commissions de statistique ont été réorganisées dans le Pas-de-Calais par arrêté préfectoral du 26 juillet 1882.

La liste complète des membres a été publiée dans l'*Annuaire* de 1887, pages 203 et suivantes. Depuis, un seul changement est survenu dans le personnel, la nomination de M. Neuveu, propriétaire à Lumbres, comme membre de la Commission de ce canton.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES.

Cercle agricole du Pas-de-Calais. — Président : M. Godefroy Alf., à Ecourt-St-Quentin ; vice-présidents : MM. Grottard, à Ablainzevelle et Houbart H., ✠, à Mingoval. — Secrétaire : M. Démiautte Ch. à St-Léger. — Secrétaire-adjoint : M. Carlier P., à Croisilles. — Trésorier : M. Humetz Alph., à Sauchy-Lestrée.

Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais. — Président d'honneur : M. le Préfet. — Président titulaire : M. Peltier Léon, ✠ à Avion. — Vice-président : M. Evrard André, cons. gén., à Corbehem. — Secrétaire : M. Morel M., cons. d'arrond., maire d'Adinfer. — Secrétaire-adjoint : M. Tarlier, vétérinaire, à Arras. — Trésorier : M. Debomy, à Roclincourt.

Comice agricole de l'arrondissement de Béthune. — Président : M. Delory Alcide. — Vice-présidents : MM. Bréhon Ch , et Hanicotte L. — Secrétaires : MM. Hugot Arthur et Bréhon Oscar. — Trésorier : M. Duriez Alexis.

Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de l'arrondissement de Boulogne. — Président de droit : M. le Sous-Préfet. — Président d'honneur : M. de Cormette, ✵, cons. gén , maire d'Henneveux. — Président : M. Boulanger-Bernet, cons. gén., agriculteur, à Andres. — Vice-présidents : MM. Ovion père, ✵, cons. gén., Dr en médecine, à Boulogne, et Huret-Lagache, ✵, cons. gén , maire de Condette. — Secrétaire : M. Duhotoy, adj. au maire de St-Martin-Boulogne. — Trésorier : M. Bonnet Aug., cons. mun.. négoc., à Boulogne. — Bibliothécaire-archiviste : M. Ern. Deseille, archiviste de Boulogne. — Membres de droit : MM. Aug. Huguet, sénateur, le Dr Sauvage E., directeur de la station aquicole, à Boulogne, secrétaire du bureau ; H. Réveillez, à Boulogne.

Société d agriculture et des beaux arts de l'arrondissement de Boulogne. — *Section d'agriculture* : Président : M Madaré, propr., à Boulogne. — Vice-Présidents : MM. Hamerel-Parenty, cons. d'arrond., maire d'Audinghen, et Parenty-Sy, propr.. aux Attaques. — Secrétaire : M. Furne C , propr. , à Boulogne — Trésorier : M. Moleux Paul, banquier, à Boulogne. — Bibliothécaire-archiviste : M Goulet, rentier, à Boulogne. — Secrétaire du bureau : M. Copin, à Boulogne — *Section des beaux-arts* : Vice-présidents : MM. Declercq Alb., artiste peintre, à Boulogne, et de Monnecove G. propr , à Boulogne. — Secrétaire : M. Furne C. — Trésorier : M. Penon Th. — Bibliothécaire : M. Moleux Paul.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Montreuil — Président : M. Sailly, ✵, cons. gén., maire d'Ecuires — Vice président : M. Bloquel, à Wailly. — Secrétaire : M. Capelle Em., avoué à Montreuil. — Trésorier : M. Dupré, commissaire-priseur à Montreuil.

Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Omer. — Président : M. Eug. Porion, ✵. — Vice-président : M Alb. de Monnecove. — Secrétaire : M. Gœneutte. — Trésorier : N.

Section d'horticulture. — Président : M. de Monnecove Alb — Vice-président : M Decroos — Secrétaire : M. E. Gœneutte.

Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol — Président : M Petit Am. — Vice-président : M. Martin Fl. — Secrétaire : M. Miroux Art — Vice-secrétaire : M. Lemaire L — Trésorier : M. Fonfaye-Laprandie. — Agent-comptable : M. A. Malou

Comice agricole de Fauquembergues. — (fondé en 1839). — Président : M. Mahieu P. — Vice-président : M. Levasseur de Fernehem. — Secrétaire : M. Fouricquet. — Trésorier : M. Bucaille V.

Comice agricole de Carvin. — (créé en 1866). — Président : M. de Clercq, député. — Secrétaire : M. Delaby. — Membres du bureau : MM. Deligne, Ringot, Peltier et Couriez.

Société d'apiculture de la région du Nord. — Président : M. Vaast, Alix, rentier, faubourg Ronville, à Arras. — Assesseur : M. Wavelet, pâtissier, rue St-Aubert, 116, à Arras. — Premier vice-président : M. Maillet, maire de Monchy-Cayeux. — Deuxième vice-président : M. Huchette, fabric. de vinaigre, rue des Ecoles, à Arras. — Secrétaire : M. André Jourdan, agent aux approvisionnements, aux mines de Béthune. — Vice-Secrétaire : M. Malbrancq G., médecin, à Wingles. — Trésorier-administrateur : M. N.

COMMERCE ET INDUSTRIE

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les membres des Chambres de commerce sont nommés dans une assemblée d'électeurs pris parmi les commerçants patentés. Ils sont élus pour six ans et se renouvellent par tiers tous les deux ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Les Chambres de commerce sont chargées de présenter leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce ; sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale ; sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics intéressant le commerce et l'industrie.

Par suite de la création toute récente d'une Chambre de commerce à Béthune, le département du Pas-de-Calais possède aujourd'hui cinq Chambres de commerce ayant leur siège à Arras, Béthune, Boulogne, Calais et St-Omer.

Chambre de commerce d'Arras (9 membres).

La Chambre de commerce d'Arras a été créée par ordonnance du 9 décembre 1837. Sa circonscription comprend l'arrondissement d'Arras et les cantons d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte, de l'arrondissement de St-Pol.

MM. Leloup, *président* ; Legrelle Em., ✻, Bernard Eug., Trannin H., Perin P., Bellet-Lefebvre, Daire Em., Morel G. et Deleplanque P.

Chambre de commerce de Béthune (12 membres).

La Chambre de commerce de Béthune a été créée par décret du 8 novembre 1887. Elle comprend dans sa circonscription l'arrondissement administratif de Béthune.

MM. Déprez A., *président;* Mahieu-Sauvage, *vice-président;* Hanicotte L., *trésorier;* Gruyelle C., Breton L., Delhaye Aug, Leroy Ph., Fanien Ov., Stiévenart Arth, Spriet G, Deleau Em.

Chambre de commerce de Boulogne (12 membres).

La Chambre de commerce de Boulogne a été créée par ordonnance du 19 mai 1818. Sa circonscription comprend les cantons de Boulogne (nord et sud), de Desvres et de Samer (Boulogne), et les six cantons de l'arrondissement de Montreuil. Le nombre des membres, fixé d'abord à 9, a été porté à 12 par décret du 17 décembre 1874.

MM. Huret-Lagache, ✱, *président;* Laligant P., *vice-président;* Petit-Altazin, Vidor Aug., Dacquet L., Quignon Ern, Farjon F., O. ✱, Boulard P., Carmier Et, Famechon Edm., Petit J. et Péron Ch.

Chambre de commerce de Calais (12 membres).

La Chambre de commerce de Calais a été créée par ordonnance du 1er juin 1828. Sa circonscription comprend les cantons de Calais, Guînes et Marquise (Boulogne), et ceux d'Ardres et d'Audruick (St-Omer). Le nombre des membres, fixé d'abord à 8, a été porté à 12 par décret du 15 novembre 1886.

MM Hembert J., Fournier J, Herbelot M., Henri Ad, Darquer Ad., Dagbert J, Hénon H, Denquin Om., Debray J, Foissey G., Fournier G. et Pagniez Edm.

Chambre de commerce de St-Omer (9 membres).

La Chambre de commerce de St-Omer a été créée par ordonnance du 25 juillet 1848. Elle embrasse dans sa circonscription les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres et St-Omer (nord et sud) (St-Omer), Auxi-le-Château, Heuchin, Le Parcq et St-Pol (St-Pol).

MM. Hermant Fr., Dambricourt Alex, Houzet-Martel, Pierret Ed., Bléchet J., Blanquet Eug., Dumont L., Dreyfus Emm. et Porion Eug., ✱.

COURTIERS DE NAVIRES, INTERPRÈTES.

Les courtiers d'assurances et courtiers interprètes et conducteurs de navires sont nommés par le Président de la République, sur la présentation du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Ils ont seuls le droit d'exercer leur profession.

MM. Dewisme, Huret et Ternisien, à Boulogne. — Duniagou, Hobach, Henry et Foissey à Calais.

COMITÉ DES ARMATEURS DE PÊCHE DE BOULOGNE.

MM. Vidor A., *président.* — Tétart-Gournay, *vice-président.* — Altazin Eug., *secrétaire.* — Bouclet-Lefébure, *trésorier.*

Membres du bureau : MM. Fourny-Chérie, Langlet-Altazin et Duchochois-Hamerel.

Commission des cautionnements : MM. Vidor, *président;* Bouclet, Delpierre-Gournay et Théodore Huret.

BANQUE DE FRANCE.

Succursale d'Arras.

Par décret du 13 juin 1855, la Banque de France a été autorisée à établir une succursale à Arras. Les opérations de cette succursale sont les mêmes que celles de la Banque centrale et sont exécutées sous la direction du Conseil général de cet établissement financier, conformément à l'ordonnance royale du 20 mars 1845.

Les bureaux de la succursale d'Arras sont ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Censeurs : MM. Legentil-Trannin et Vasselle.

Administrateurs : MM. Boyenval, Bernard Eug., Moncomble-Colin, Leloup et Trannin H.

Directeur : M. Dangréau, hôtel de la Banque, rue Ernestale.

Caissier : M. Marchal. — Chef de comptabilité : M. Lhotte.—Commis : MM. Camus et Maurand.

Succursale de Boulogne.

La création de la succursale de Boulogne a été autorisée par décret du 12 août 1880.

Censeurs : MM. Huret-Lagache, ✱, Ch. Lebeau et Farjon, O. ✱.

Administrateurs : MM. Aug. Bonnet, Debaillon, P. Evrard, Frédéric Harrewyn, Petyt-Cazin et Vidor.

Directeur : M. Briand Em.

Caissier : M. Bardillon. — Teneur de livres : M. Bailliart — Expéditionnaires : MM. Arquembourg et Mottet.

Calais. — *Bureau auxiliaire de la succursale de Boulogne.* — Chef de bureau : M. Borelli. — Caissier : M. Girault.

St-Omer. — *Bureau auxiliaire de la succursale de Dunkerque.* — Chef de bureau : M. Lacoste. — Caissier : M. de Baudot.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de veiller à l'exécution de la loi relative à l'uniformité et à l'exactitude des poids et mesures, de constater les contraventions et de provoquer les poursuites (loi du 4 juillet 1837, art. 7), sans préjudice du droit qu'a tout officier de police de constater les délits et les contraventions commis au moyen de poids et mesures. Il y a, dans chaque arrondissement, au moins, un vérificateur des poids et mesures, dont le bureau est établi au chef-lieu.

La nomination des vérificateurs, réservée par l'ordonnance du 7 avril 1839 au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, avait été dévolue aux Préfets par le décret du 25 mars 1852. Un décret du 26 février 1853 a remis ces agents à la nomination du Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

La vérification des poids et mesures est faite, chaque année, dans toutes les communes. Le Préfet règle l'ordre dans lequel les com-

munes du département sont vérifiées. Chaque bureau de vérification est pourvu de l'assortiment nécessaire d'étalons vérifiés et poinçonnés au dépôt des prototypes établis auprès du Ministre du Commerce. Le service des poids et mesures du département du Pas-de-Calais est classé dans la troisième circonscription régionale (région nord-est).

Vérificateur en chef, inspecteur régional : M. Girod, en résidence à Bar-le-Duc (Meuse).

Vérificateurs : MM. Debruyne, à Arras. — Réant Ch., à Béthune. — Docquois, à Boulogne. — Obaton, à Montreuil. — Bombled, à St-Omer. — Cordier, à St- Pol.

Vérificateur-adjoint : M. Perret, à Arras.

CONSULATS ÉTRANGERS.

ANGLETERRE. — *Consul* : M. Bonham Edward-William, Grande-Rue, 67, à Boulogne.

Vice-consuls : MM. William Thomsett, à Calais ; le capitaine Robert-Napoléon Surplice, rue de la Porte Gayole, 55, à Boulogne.

AUTRICHE. — *Vice-consuls* : MM. Ach. Adam fils, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

BELGIQUE. — *Consuls* : MM. Ach. Adam fils, à Boulogne, avec juridiction sur le département du Pas-de-Calais, moins les cantons de Calais ; C. Dessin, ✱, rue Eustache de St-Pierre, à Calais.

BRÉSIL. — *Vice-consuls*. MM. Hippolyte Adam, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

DANEMARCK. — *Vice-consuls* : MM. André-Et. Carmier fils, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph Vendroux, à Calais.

EMPIRE D'ALLEMAGNE. — *Vice-consuls* : MM. F. W. A. Otto, à Boulogne, avec juridiction sur l'arr. de Boulogne et la côte, du cap Gris-Nez au département de la Somme ; Stavenhagen Moritz-Paul, à Calais, avec juridiction sur le département.

ESPAGNE. — *Vice-consuls* : MM. André-Et. Carmier fils, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; Henri Hobacq, à Calais.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Agents consulaires* : MM. Em. Flageollet fils, rue de la Gare, 8, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, à Calais.

GRÈCE. — *Vice-consuls* : MM. Paul Moleux, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; Ad. Darquer, à Calais.

HOLLANDE. — *Consul* : M. J.-Ph. Vendroux, à Calais. — *Vice-consul* : M. André-Et. Carmier fils, à Boulogne.

ITALIE. — *Consul* : M. Jules Petit, quai Gambetta, 68, à Boulogne. — *Agent consulaire* : M. Ad. Darquer, rue de la Harpe, à Calais.

NICARAGUA (RÉPUBLIQUE DE). — *Consul* : M. Ach. Adam fils, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne.

PORTUGAL. — *Vice-consuls* : MM. Hippolyte Adam, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE : *Vice-consul* : N., à Calais.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY.— *Vice-consul* M. Everaërt Henri, à Calais.

RUSSIE. — *Vice-consuls* : MM Jean-Mathias Allum, rue de la Gare, 14, à Boulogne ; Léon Houette, rue Eustache de St-Pierre, à Calais.

SUÈDE ET NORWÈGE. — *Consul général* : M. Danielson Daniel, en résidence au Hâvre, avec juridiction sur le Pas-de-Calais. — *Consul*: M. Croly-Jardon, rue du Temple, 15, à Boulogne. — *Vice-consul* : M Apeness, 41, rue de la Mer, à Calais.

TURQUIE. — *Vice-consul* : M. Ach. Adam fils, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne.

VÉNÉZUÉLA (RÉPUBLIQUE DE). — *Consul* : M. Ch. Lebeau, rue Victor Hugo, 73, à Boulogne.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

CORPS MUNICIPAUX

Le corps municipal de chaque commune se compose du Conseil municipal, du Maire et d'un ou plusieurs Adjoints, suivant le chiffre de la population *municipale*.

Les Conseils municipaux sont nommés pour quatre ans ; ils sont renouvelés intégralement le premier dimanche de mai, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle. (Art. 41 de la loi du 5 avril 1884.) Conformément à ces dispositions, le renouvellement général a eu lieu le dimanche 6 mai 1888.

Les Maires et les Adjoints sont élus par les Conseils municipaux (art. 70 de la loi précitée) ; ils sont également nommés pour quatre ans et pris dans le sein de ces assemblées. Il a été procédé, le 20 mai 1888, aux élections générales pour le renouvellement de ces magistrats.

On trouvera ci-après le tableau alphabétique, par arrondissement et par canton, de toutes les communes du département, avec les noms des maires et des adjoints actuellement investis des fonctions municipales, ainsi que ceux des curés ou desservants, des instituteurs communaux et des institutrices communales. De plus, pour répondre à un désir qui nous a été exprimé et afin de faciliter les recherches à nos lecteurs, nous avons compris dans le même tableau, avec la *population de chaque commune*, le *nombre de ses électeurs*, la *superficie de son territoire*, sa *situation financière*, ses *revenus* et ceux de son bureau de bienfaisance, enfin les distances légales de la commune aux chefs-lieux de canton, d'arrondissement, du département et au chef-lieu judiciaire.

Nous donnons, en outre, à la suite de ce tableau, la liste nominative des conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement et de canton et de toutes les communes d'une population supérieure à 1,000 habitants.

TABLEAU D

(Population, nombre des Electeurs, Maires, Adjoints, Curés, Instituteu
et du bureau de bienfaisance, distan

Arrondissement d'Arras (

POPULATION : 173,

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population(*)	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS (**).	INSTITUTEU
							Canton d'Arras (nord)
1	Anzin-St-Aubin	568	178	Leroy J.	Brassart-D.	Debout H.	Deleval J.
2	Arras (nord)	10764	2679	Legrelle E., ❋	Ricouart L., Lenglet A	ENVENT (1)	Massou
3	Athies	529	154	Lequette E.	Duporge F.	Leclercq Ach.	Tilloy O.
4	Dainville	1139	298	Daullé J.-M.	Morel P.	Loock Osc.	Bailly Z.
5	Duisans	738	209	Leblanc P.	Tourbet F.	Taubois B.	Dilly
6	Ecurie	295	92	Courtois A.	Bacqueville T.	*Roclincourt*	Delmail
7	Etrun	294	79	Lesueur B.	Monchiet A.	Noël Jh	Clipet
8	Marœuil	1715	453	Topart L.	Finet-Lequien	Crinon P.	Havet E.
9	Roclincourt	620	195	Rohart L.	Lancial J.	Parsy H.	Cléret
10	Ste-Catherine	837	221	Joly O.	Bléry-Ségard	Delville Alf.	Pluquet
11	St-Laurent	1864	468	Garnier J., ❋	Verloin D.	Legrand P.	Lenglet
12	St-Nicolas	1182	332	Gheerbrant	Grenier	Cailliéret	Ducrocq
	TOTAUX	20545	5358				
							Canton d'Arras (sud)
13	Achicourt	1718	444	Petit H.	Dumetz H.	Leclercq Ch.	Bernard N.
14	Agny	1101	290	Pruvost P.	Legrand G	Laguillez Om.	Carpentier
15	Arras (sud)	16150	2827	»	»	DE TAFFIN (2)	Barat, Hocquet[illegible] Robert, Truffier
16	Beaurains	1018	296	Cuvelier L.	Wartel E.	Raison	Quillot Th.
17	Fampoux	1031	323	Sébert N.	Moncomble F.	Gossart J.	Gerlac
18	Feuchy	602	148	Bécu A.	Scailliérez A.	Decarnin Em.	Duhamel
19	Neuville-Vitasse	645	192	Sauvage A.	Tellier A	Pasquier L.	Allart G.
20	Tilloy-l-Mofflaines	506	151	Damiens F.	Bocquillion	Beaurain D.	Hocquemiller
21	Wailly	791	217	Baudry L.	Théry A.	Leblond Ch.	Tillier
	TOTAUX	23562	4888				

(*) D'après le dénombrement de 1886.
(**) Les noms qui sont en caractères italiques, dans cette colonne, désignent la paroisse do[nt] la commune est l'annexe. — Les noms des curés inamovibles sont en capitales ; ceux des simple[s] desservants, en caractères ordinaires.

OMMUNES

titutrices, superficie du territoire, situation financière, revenus de la commune
tales et bureaux de poste.

TONS, 211 COMMUNES).

BITANTS.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
(12 communes).											
Deleval	513	303	45,18	41	16	69	4	4	67	4	Arras
Mégis	1163	676978	2 831,47	16	22	52304	»	»	71	»	*Bureau*
	433	1772	41,12	44	7	767	7	7	78	7	Arras
Debuire	1122	562	87.64	56	7	2087	4	4	75	4	Id.
Sr Samson	1072	1554	84,87	28	19	493	7	7	70	7	Marœuil
	299	192	19.63	123	17	73	6	6	66	6	Arras
	222	275	21.99	63	15	15	7	7	67	7	Marœuil
Pluquet	1182	1580	119,08	42	20	810	7	7	66	7	*Bureau*
Caron I.	593	289	45,08	82	10	36	5	5	66	5	Arras
Ste Famille	438	979	83 61	26	9	347	2	2	69	2	Id.
de St-Léger	977	2306	156,05	39	4	2051	4	4	74	4	Id.
Débu	320	1375	105,68	52	»	115	2	2	70	2	Id.
(9 communes).											
Rainaud	594	506	103,28	52	13	307	3	3	74	3	Arras
Loison	605	567	81,79	66	7	»	4	4	75	4	Id.
Sr Chatelain, Lefets et Mariette.	»	»	»	»	»	»	»	»	71	»	*Bureau*
Choquet A.	593	795	103.38	51	»	»	3	3	74	3	Arras
Tabary	847	5215	85,71	17	25	1099	9	9	79	9	Id.
Hermant	542	1373	45,02	44	18	»	7	7	78	7	Id.
Sr Gourgeault	686	352	65,88	59	29	»	6	6	77	6	Id.
Verdez	768	344	65,82	64	9	427	4	4	75	4	Id.
Gaffé	967	437	78,41	66	10	306	7	7	78	7	Id.

(1) BEUGIN, à St-Géry ; GHEERBRANT, à St-Jean-Baptiste. — (2) DHAUSSY, à St-Sauveur et Ron-
lle ; N., à la chapelle des Ardents.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
						Canton de Bapaume	
1	Achiet-le-Grand	599	163	Vélu A.	Godin G.	Friscourt	Dauthuille
2	Achiet-le-Petit	661	163	Pronier C.	Dessenne-M.	Lagache A	Briache
3	Avesnes-l-Bapaume	120	30	Cottel A.	Lecul F.	*Bapaume*	R à Bapaume
4	Bancourt	278	97	Coupé A.	Caudron H.	*Frémicourt*	Dedecker
5	Bapaume	3291	766	Lagnier-L.	Théry A., Gagny-L.	Delbecq Aug.	Carlin
6	Beaulencourt	480	130	Bouchez O.	Cinet E.	Leloire B	Bruhier
7	Béhagnies	249	69	Leprince F.	Défontaine A.	*Sapignies* (1)	Dhenin P.
8	Beugnâtre	202	60	Dehon J.-B.	Déhon A.	*Favreuil*	Ringot P.
9	Biefvillers-lez-Bap.	218	50	Goubet A.	Lancelle A.	*Grévillers*	Douchez Ch.
10	Bihucourt	353	91	Flahaut J.	Roussel L.	Boitiaux D.	Bouttemy H.
11	Favreuil	376	109	Casier P.	Ditte C.	Viart	Vauchez
12	Frémicourt	437	138	Pouillaude A.	Coupez F.	Cottel A.	Bridoux Em.
13	Grévillers	681	207	Walle L.	Lesage L	Beaumont	Rémont
14	Le Sars	332	95	Bauduin L.	Boussu L.	Petit Aug.	Leblond Alp.
15	Le Transloy	1531	458	Tarlier-R.	Normand A.	Chelers	Louart
16	Ligny-Tilloy	871	278	Carbonnelle-T	Béhal A.	Wyart Eug.	Wallet
17	Martinpuich	669	200	Leclercq-R.	Baroux Cl.	Berlaire L.	Crétel
18	Morval	286	96	Méhay A.	Caron F.	Goubet P.	Galvaire
19	Riencourt-lez-Bap.	124	35	Dhorne-P.	Peugnez C.	*Beaulencourt*	Darras
20	Sapignies	299	83	Tonnellier G.	Cottel J.-B.	Dupas H.	Bonvarlet
21	Villers-au-Flos	693	211	De Bonnevallet	Bulcourt O.	Rousselle A.	Lezèque
22	Warlencourt-Eauc	210	62	Bauduin C.	Thomas D.	*Le Sars*	Barbier E.
	Totaux	12960	3591				
						Canton de Beaumetz-lez-	
23	Adinfer	284	96	Morel M	Payen Martin	*Hendec -l-R.*	Leriche
24	Agnez-lez-Duisans	504	138	Hautecœur H	Delacroix L.	Héaulme H.	Lavoisier
25	Bailleulmont	345	102	Patte Z.	Monpetit A.	Caron A.	Démaretz
26	Bailleulval	345	116	Desailly L.	Brassart J.	*Bailleulmont*	Froment A.
27	Basseux	165	41	François J	Vion Aug.	*Beaum -l-L.*	Lebrun Eug.
28	Beaumetz-l-Loges	584	183	Campagne A	Ferbu Ed.	Hennart J.-F.	Hannebique
29	Berles-au-Bois	786	242	Dupréelle G.	Fiévet J.-B.	Martin M.	Fortez
30	Berneville	478	131	Béthencourt	Thibaut Aug.	N.	Lebrun
31	Blairville	622	177	Caupin O.	Martin-G.	Bray J.-B	Vaillant L.
32	Boiry-Ste-Rictrude	372	119	Boniface F.	Houplain Ch.	Barras Cl.	Lequien
33	Boiry-St-Martin	431	114	Coulmont J.	Laloux Louis	*Boiry-Ste-R.*	Vasseur E.
34	Ficheux	568	141	Bocquet P.	Bourgogne A.	Dhez Aug	Delestré
35	Fosseux	344	98	Bossu V.	Plée H	*Barly* (2)	Millequant.
36	Gouves	148	45	Viart Emile	Delassus A.	*Agnez-lez-D.*	Accart E
37	Gouy en-Artois	593	199	De Diesbach E	Delattre P.	Delattre A.	Rebout
38	Habarcq	377	121	Bouilliez A.	Dubois Ad.	Boufflet z	Rouget
39	Haute-Avesnes	266	79	Lajus G.	Demolin Ch.	*Acq*	Duhem
40	Hendecourt-lez-R.	286	75	Deron Oscar	Dufour Cl.	Coquel Al.	Catty
	A reporter	7488	2217				

(1) Chapelle de secours.
(2) Chapelle vicariale dépendant de la succursale de Barly (arrondissement de St-Pol).

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
2 communes)											
	503	398	46,46	83	4	186	6	20	91	20	*Bureau*
Delobel	725	458	50,34	83	37	250	8	22	93	22	Achiet-le-Grand
	309	135	20,88	80	»	240	1	20	93	20	Bapaume
	454	155	25,98	90	»	319	3	25	96	25	Id.
Mariage	573	52340	293,25	24	6	5107	»	22	93	22	*Bureau*
	488	282	35,02	58	6	234	4	26	97	26	Bapaume
	306	205	23,50	139	7	827	5	17	88	17	Achiet-le-Grand
	397	185	26,41	104	2	356	4	22	93	22	Bapaume
	405	285	26,20	50	»	593	3	21	92	21	Id.
	467	356	36,70	123	8	322	5	20	91	20	Achiet-le-Grand
	493	329	33,89	117	13	199	3	20	91	20	Bapaume
	563	390	41,11	87	13	3619	4	26	97	26	Id.
Gouble	635	520	44,92	67	25	1498	3	24	95	24	Id.
	508	357	31,33	77	17	468	6	28	97	28	Id.
Houriez	1040	917	142,66	58	9	1505	6	28	99	28	Id.
Casque	1029	632	74,29	64	15	586	3	25	96	25	Id.
Col	591	369	43,02	91	22	938	10	31	92	31	Id.
	239	298	21,66	119	20	»	10	32	93	32	Id.
	341	133	17,05	125	26	273	4	26	97	26	Id.
	333	335	24,95	141	15	210	4	18	89	18	Achiet-le-Grand
Lesage	580	388	48,24	74	4	1755	6	28	89	28	Bapaume
	371	260	20,27	191	10	»	5	27	98	27	Id.
ges. — (29 communes)											
	619	313	35,32	104	11	670	7	13	84	13	Bucquoy
Maerten	730	426	53,70	46	11	206	8	10	69	10	Marœuil
	541	200	30,45	92	1	862	5	15	71	15	L'Arbret
	390	179	24,76	93	4	1228	4	13	71	13	Beaumetz-lez-L.
	372	207	18,37	90	3	291	3	12	72	12	Id.
Hoyez	462	606	51,74	64	»	508	»	10	78	10	*Bureau*
Pépin	890	366	59,87	51	23	2082	6	15	74	15	L'Arbret
Martin	563	267	33,43	71	12	148	3	9	73	9	Arras
Vasseur	460	313	41,13	76	5	333	7	10	81	10	Id.
	581	337	43,82	74	19	321	12	11	82	11	Boyelles
	350	216	25,70	62	21	»	12	11	82	11	Id.
Damelincourt	583	278	44,54	97	7	620	8	8	79	8	Arras
	543	287	32,51	70	»	344	7	17	64	17	Beaumetz-lez-L.
	265	113	13,31	105	»	»	8	12	68	12	Arras
Ste-Famille	1011	553	59,97	68	23	198	5	15	67	15	Beaumetz-lez-L.
	703	356	46,65	41	»	»	10	12	66	12	Arras
	397	178	15,49	84	15	70	12	11	65	11	Mont St-Eloy
	221	186	15,05	108	14	44	9	11	82	11	Bucquoy

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITUTEURS.
						Canton de Beaumetz-	
	Report	7488					
1	La Cauchie	253	74	Rivaux Ern.	Marel Louis	Hennebicque	Gobert
2	La Herlière	212	62	Wable Gust.	Hanart-F.	*La Cauchie*	Duformentelle
3	Mercatel	650	178	Lalin Louis	Legrand J.-B.	Barbaux	Balavoiue
4	Monchiet	147	46	Vion Désiré	Fourmaux A.	*Simencourt*	Vaast A.
5	Monchy-au-Bois	917	274	Demailly-L.	Muchembled	Bailliet Ch.	Leclercq J.-J
6	Montenescourt	236	66	Facon J.-B.	Viart Firmin	*Habarcq*	Monel
7	Ransart	470	143	Bouttemy F.	Régnier Aimé	Servatius	Cuisinier
8	Rivière	1463	413	Pigache Ch.	Ledru-T.	Magniez	Dreulle
9	Simencourt	507	150	Cailliéret A.	Mauriaucourt	Fourrier P.	Pruvot
10	Wanquetin	770	220	Baudrin Al.	Loir Pierre	Decroix Eug	Chabé
11	Warlus	351	98	Montaigne F.	Carton Aug.	*Berneville*	François C.
	TOTAUX	13474	1724				
						Canton de Bertincourt	
12	Barastre	680	194	Lourdel L.	Chatelain A.	Membré R.	Lebrun H.
13	Beaumetz-l-Camb.	1240	379	Coutant C.	Corbier Ed.	Delohen A.	Pannequin
14	Bertincourt	1410	409	Savary Fl.	Guidez Emile	Gouilleux	Benoist
15	Beugny	704	229	Goubet-T.	Deparis-D.	Ledru Ach.	Tonnoir
16	Bus	281	95	Caudroy J.-B.	Tonnelier V.	Podevin E.	Mlle François
17	Haplincourt	520	135	Lecomte Aug	Hiez Amédée	Prin L.	Mme Ducrocq
18	Havrincourt	1181	321	D'Havrincourt, O. ✻	Cottrez Eug.	Hotier	Crépel C.
19	Hermies	2623	743	Chopin Louis	Richard O, Chopin-M.	Harduin A.	Pruvost E
20	Le Bucquière	585	188	Coulon Alfred	Quarez N.	*Vélu*	Dupuich-V.
21	Lechelle	152	48	Pouillaude J.	Wilmort L.	*Bus*	Mlle Deboves
22	Metz-en-Couture	1552	497	Manoury A.	Cousin G.	Lemaire C.	Toupet
23	Morchies	513	144	Proyart Ern.	Chatelain J	Choquet Ed	Rogez
24	Neuville-Bourjonv.	512	158	Carpentier C.	Grain J.-B.	*Ruyaulcourt*	Leroux
25	Rocquigny	896	264	Forgeois H.	Drode-F	Harlet G	Duchristel
26	Ruyaulcourt	896	249	Bancourt J. ✻	Thièble Léon	Herby A.	Leroy G.
27	Trescault	533	162	Lesage Léon	Bridoux Edm.	Blin J	Malbranque
28	Vélu	335	91	Bellet J.-R.	Laguillez L.	Liquette A.	Dausque
	TOTAUX	14613	4306				
						Canton de Croisilles	
29	Ablainzevelle	301	98	Grottard A.	Proniez D.	Dupond F.	Masse J.
30	Ayette	483	130	Théry D.	Lesage-Kléber	Douillet (1)	Darras D.
31	Boiry-Becquerelle	333	75	Demonchaux	Lefebvre J.-B.	Bachelet E.	Dolez
32	Boisleux-au-Mont	491	120	Minart A.	Gossart J.-B.	Handouche	Pruvost P.
33	Boisleux-St-Marc	207	59	Létoquart L.	Lamart Jean	Dupas D.	Bracquart J.
34	Boyelles	383	101	Dujardin E	Plouvier E.	*Boiry-Becq.*	Parent F.
35	Bucquoy	2147	609	Candelier Ern, ✻	Lemaire G.	Leclercq J	Caron A. (2)
36	Bullecourt	488	149	Rubin L.	Demonchaux A	Gouble A.	Podevin J.
	A reporter	4833	1313				

(1) Vicaire, Denis Ch. — (2) Essars-lez-Bucquoy, Duflos.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondis-sement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du dépar-tement	BUREAUX de poste
lez-Loges. — (*Suite*).												
1		207	136	17,36	77	11	»	8	18	67	18	L'Arbret
2		540	209	23,27	74	5	162	9	19	66	19	Id.
3	Sr Loison	576	364	48,97	81	16	1396	13	7	78	7	Arras
4		274	88	17,18	97	1	»	2	12	73	12	Beaumetz-lez-L
5	Vêtu	1098	670	70,70	82	20	1339	9	16	87	16	Foncquevilers
6		508	227	26,36	49	19	»	8	12	78	12	Arras
7		745	365	48,83	76	5	75	5	12	83	12	Beaumetz-lez-L.
8	Lhomme	1190	1106	120,26	50	8	523	3	14	97	14	Id
9		506	497	36,51	63	17	»	2	11	74	11	Id.
10	Ledru	1019	579	67,61	85	6	542	5	12	73	12	Id.
11		543	220	31,24	45	15	145	4	8	72	8	Arras
(17 communes).												
12	Barré M.-V.	764	373	52,28	85	14	4571	4	30	101	30	Bertincourt
13	Larue	991	812	83,32	88	3	11840	5	26	97	26	Id.
14	Chopin	757	822	88,81	66	26	7927	»	30	101	30	*Bureau*
15	Tonnoir	583	376	49,41	88	14	1319	6	26	97	26	Bapaume
16	François	325	179	21,96	105	41	2182	3	33	104	33	Bertincourt
17	Hoc	510	211	37.92	64	5	474	4	29	100	29	Bapaume
18	Providence de Saumur	1661	762	107,64	84	»	2085	9	32	103	32	*Bureau*
19	Lagache (1)	1305	1184	133,15	76	26	7563	5	29	100	29	Id.
20	Dupuich	475	284	35,07	74	4	2476	4	27	98	27	Bertincourt
21	Deboves	375	183	18.18	110	30	323	4	34	105	34	Ytres (Somme)
22	Vaillant	1074	925	83,31	90	18	3194	6	36	107	36	Bertincourt
23		664	346	47,60	100	15	1101	7	23	94	23	Id.
24	Varet	315	247	26.13	132	4	206	4	34	105	34	Id.
25	Providence d'Arras	374	1303	33,90	92	3	6729	6	31	102	31	Id.
26	Bridoux	643	2077	54,90	90	47	1829	3	32	103	32	Id.
27	Contart	467	343	32,72	108	16	186	9	34	105	34	Havrincourt
28		314	256	22,92	92	11	1762	3	27	98	27	Bertincourt
(27 communes).												
29	Devillers	432	195	30,30	93	15	701	14	18	89	18	Bucquoy
30		515	1310	30,50	95	1	1826	12	15	87	15	Id.
31		454	281	35,30	69	17	1459	5	10	81	10	Boyelles
32		461	286	42,20	79	13	821	8	10	81	10	Id.
33		338	189	23,68	111	14	102	7	10	81	10	Id.
34		410	357	45,31	82	6	60	5	10	81	10	*Bureau*
35	Derollez L.	2071	1126	154,18	66	22	5981	16	19	90	19	Id.
36	Lecq	646	469	48,82	87	20	1293	4	17	88	17	Croisilles

(1) Demicourt, Vaast.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
	Canton de Croisilles						
	Report	4833	1341				
1	Chérisy	524	144	Duquesne A	Delmotte-R.	Devine J.	Lemettre
2	Courcelles-l-Comte	680	224	Ringô A.	Dropsy Edm.	Delannoy A.	Duhamel
3	Croisilles	1508	435	Damien A.	Milon M.	Aviez	Véret P.
4	Douchy-lez-Ayette	582	197	Bonnart C.	Nicaise F.	Lucas F.	Dingreville S.
5	Ecoust-St-Mein	779	227	Quéquet J.-B	Fárez E.	Debuire J	Dubois P.
6	Ervillers	774	188	Lourdelle V	Leleu J.	Lecornet H.	Vahé
7	Fontaine-l-Croisill.	504	156	Biolet J.-B	Pinquet A.	Herlin M.	Quenot
8	Gomiecourt	243	70	Copin Z.	Fauvelle V.	Debeugny Jh.	Lardemer C
9	Guémappe	422	139	Dollet A.	Cochon J.-B.	N.	Guéant
10	Hamelincourt	476	142	Poutrain L	Vasse-C.	Dambrine (1)	Barbier L.
11	Héninel	263	77	Sauvage F.	Firmin-F.	*St-Martin-s-C*	Wartel
12	Hénin-sur-Cojeul	621	181	Vaillant F.	Delattre L.	Binet Cl. (2)	Leleu
13	Mory	617	163	Leroy J.	Mengnier L.	Carré Eug.	Pronier G.
14	Moyenneville	418	129	Caron G	Flippe A.	Varlet L.	Drancourt
15	Noreuil	325	110	Coutance H.	Bulcourt T.	Nast J.	Grossemy
16	Saint-Léger	766	214	D'Aoüst A.	Fulloy P.	Buziaux	Balbure
17	St-Martin-s-Cojeul	185	56	Citerne E.	Delambre F	Coutant Ch.	Caudroy
18	Vaulx-Vraucourt	1603	442	Dollé L.	Dropsy G	Royon	Camus F.
19	Wancourt	564	190	Boisleux H.	Pavy P.	Durut F.	Lecigne
	TOTAUX	16687	4825				
	Canton de Marquion						
20	Baralle	732	209	Drode J.-B.	Derœux A.	Lenoir H.	Lemort Alf.
21	Bourlon	1839	473	De Francqueville L.	Foulon J.-B.	Torchy N. (3)	Lantoine
22	Buissy	400	118	Blary A.	Bury P.	Warniez	Meurice
23	Ecourt-St-Quentin	1890	637	Godefroy A.	Sergeant L.	de Longueval Jh	Doby
24	Epinoy	850	235	Rincheval Ch.	Laurent J.	Demarest Ad	Autricque
25	Graincourt-l-Havr.	1419	403	Lenoir F.	Baratte J.	Haudoux	Hamy
26	Inchy	1004	298	Lagrange-L	Broy-Dhorne	Dutoit A.	Ricque
27	Lagnicourt	716	193	Goubet-D.	Serré Ch	Gourdin A.	Landrieux
28	Marquion	817	250	Deleau-H.	Lagrange E	Vasou Ch.	Desvaux.
29	Oisy	2122	573	Hary Aug.	Merlin P.	Lefelle A.	Monvoisin
30	Palluel	607	185	Cartigny-H.	Tournay J.	Désert Ch.	Delaporte
31	Pronville	644	191	Saudemont A	Cornet F.	Ducrocq F.	Verdure
32	Quéant	978	275	Bachelet Ch.	Duflos G.	Fromont A.	Marquis
33	Rumaucourt	1069	269	Boutemy F.	Fourmaux-M.	Sauvage J.-B.	Leu
34	Sains-lez-Marquion	468	147	De St-Aubert	Pagniez H.	Bédu A.	Fourmaut A.
35	Sauchy-Cauchy	545	158	Delfolie O.	Wibout A	Lupart	Barbet
36	Sauchy-Lestrée	717	224	Humez A.	Silvain T	Deneuville Jh	Eloy J.
	TOTAUX	16817	4838				

(1) Vicaire, Marchienne. — (2) Chapelle de secours. — (3) Vicaire auxiliaire, Delay J.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
	(Suite).											
1	Bo[illegible]yart	628	435	48,25	65	18	589	5	12	83	12	Vis-en-Artois
2	Providence d'Arras	797	472	64.82	91	31	412	10	16	87	16	Bucquoy
3	Wartelle	1129	1240	112.56	62	21	9282	»	13	84	13	*Bureau*
4	Podvin	550	323	33,29	113	11	648	13	15	86	15	Bucquoy
5	Legroux	843	698	65,26	90	22	693	3	16	87	16	Croisilles
6		712	284	51,41	80	13	1014	6	15	86	15	Achiet-le-Grand
7		626	474	42.26	89	13	472	3	13	84	13	Croisilles
8		360	153	21,94	102	17	1008	8	17	88	17	Bucquoy
9		451	211	30,97	69	10	128	8	9	80	9	Croisilles
10	Sy	663	327	51,21	62	10	348	7	14	85	14	Boyelles
11		532	257	30.04	72	33	»	5	9	80	9	Croisilles
12	Gernez	682	507	42,73	54	13	445	4	9	80	9	Boyelles
13	Derollez	739	433	48,54	91	12	1117	6	17	88	17	Bapaume
14		646	234	45,69	73	13	261	9	14	85	14	Boyelles
15		480	257	31 04	103	21	482	5	18	89	18	Vaulx-Vraucourt
16	Dhuime	747	1046	59,27	114	22	1217	2	14	85	14	Croisilles
17		341	252	23,11	61	9	569	5	9	80	9	Boyelles
18	Sr Achet	1410	1114	126,24	78	28	3516	7	20	101	20	*Bureau*
19	Théret	890	447	59.69	61	13	426	6	9	80	9	Croisilles
	(17 communes).											
20	Roussel S.	795	1558	72,46	44	7	1090	2	23	94	23	Marquion
21	Bellard	1230	1228	116,76	57	17	1203	4	28	99	28	Id.
22		688	374	51,91	68	17	1222	4	24	95	24	Id.
23	Thomas M.	949	8985	117,14	14	»	2670	7	23	95	23	*Bureau*
24	Billet	809	1025	79,82	50	30	742	7	31	102	31	Oisy-le-Verger
25	Ste-Famille	1157	880	97 61	87	10	1649	9	32	103	32	Cambrai (Nord)
26	Noclercq	1106	1312	92,74	48	6	3992	5	27	98	27	Marquion
27	Immaculée-Concept.	841	552	53,49	93	16	4564	12	21	92	21	Id.
28	Berthe	822	1903	81,98	44	29	605	»	24	95	24	*Bureau*
29	Musart	1137	11181	125.04	14	30	30937	6	30	100	30	id
30	Guilbert	277	5924	26,67	14	»	1053	9	27	98	27	Ecourt-St-Quent.
31	Divine Providence	609	387	32,76	155	17	1477	9	21	92	21	Marquion
32	Courbet	902	663	69.68	94	21	6984	9	20	91	20	Id.
33	Providence de Saumur	551	6018	42,73	43	17	1338	6	23	94	23	Ecourt-St-Quent.
34		626	489	48,15	76	12	1008	3	26	97	26	Marquion
35	Servantes de Marie	408	4970	40.01	64	24	1111	4	25	96	25	Id.
36		906	787	75,60	61	29	2147	2	26	97	26	Id.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
	Canton de Pas						
1	Amplier	340	115	Lefebvre L.	Doligez C.	*Orville* (1)	Decry
2	Bienvillers-au-Bois	984	308	Poiteau A	Vermel J.-B.	Mépleaux	Montigny
3	Couin	257	72	Danicourt A.	Caron J	Brisbart Ch.	Bauchet
4	Famechon	296	76	Porion V.	Mallard Edm.	*Thièvres*	Décofour E.
5	Foncquevillers	738	239	François J.	Andrieu J.-B.	Mathieu L.	Deleval
6	Gaudiempré	401	124	Vaillant L.	Blanchar A.	Delattre P.	Herbet J.-B.
7	Gommecourt	279	87	Lallart de Gommecourt	Coulmont L.	Béhal Em.	Ancelin
8	Grincourt-lez-Pas	96	24	Lebas F.	Turben J.	*Warlincourt*	
9	Halloy	442	145	Cauvet A.	Bonnelle L	Quéval Jh.	Grenier A.
10	Hannescamps	213	58	Dubron E.	Douchez Jh.	Denis A.	Gayet
11	Hébuterne	979	310	Labbe R	Hauël Jh.	Théry A.	Doligez Cyp.
12	Hénu	323	97	Dupuich J.-B.	Hermant-S.	Huez H.	Leroy J
13	Humbercamps	358	117	Goudmand T.	Cailleret T.	*Pommier*	Guffroy O.
14	Orville	461	206	Hannard A.	Ponthieu E.	Pruvost L.	Gillet P.
15	Pas	803	224	Caudron Edm	Mercier A.	Théry B.	Dumont O.
16	Pommier	435	149	Solon N.	Dacheux N.	Duranel	Devillers Th.
17	Puisieux	1457	409	De Puisieux E.	Vaquette C.	Pépin A.	Berthe (2)
18	Sailly-au-Bois	771	246	Drevelle G.	Défosse F.	Bailliet E.	Godart C.
19	St-Amand	346	112	Monchain F.	Cuvilliez L.	Gontier And.	Cottel
20	Sarton	451	137	Huyer E.	Daillet A.	Vaillant J	Lenfle
21	Souastre	578	177	Masclef J.-B.	Gris Jh.	Serniclet A.	Handouche
22	Thièvres	183	71	Caussin D	Vicaigne L.	Décobert	Choquet N.
23	Warlincourt-l-Pas	281	71	Lebas L.	Thuillier L.	Danel A.	Déjardin U.
	Totaux	11472	3574				
	Canton de Vimy						
24	Ablain-St-Nazaire	935	256	Garès N.	Marche Jh.	Caron J.-B.	Bracquart C.
25	Acheville	300	98	Ringô Jh	Legroux-P.	*Bois-Bernard*	Cuvillier
26	Acq	494	152	Cuvellier L.	Petit A.	Cagin H.	Lansoy
27	Arleux-en-Gohelle	615	194	Legentil Alf.	Capron A.	Toulet Ar.	Rolland
28	Avion	2751	724	Piéron V.	Opigez R., Dufresne A	Vanherdrich J.-B.	Pagniez Ch.
29	Bailleul sir-Berth.	822	245	Ringô Jh.	Laurent-D.	Deplantay L.	Accart
30	Beaumont	703	210	Tamboise A.	Demarquilly C	Barbier P.	Brunelle
31	Bois-Bernard	284	59	Maniez F.	Saudemont F	Campagne Ph	Roisin
32	Carency	502	126	Dépret F.	Payart A.	Boguais	Alexandre
33	Drocourt	447	112	Lhomme V.	Debeaumont F.	*Rouvroy*	Izard
34	Eleu dit Leauwette	177	35	Virel L.	Lobidel E	*Avion* (4)	
35	Farbus	426	105	Deligny-M.	Devochelle D.	Dubois A.	Garbé
36	Fresnoy	209	61	Failliandier H	Dehay L.	*Arleux-en-G.*	Poignant
37	Gavrelle	507	166	Dericquebourg P.	Dubois P.	Férou Ant.	Lesart
38	Givenchy-en-Goh.	1584	376	Detournay F.	Leroux R.	Chatelain J.	Pronier A.
39	Izel-lez-Equerchin	805	232	Frémy A.	Lefebvre D.	Hue D.	Doligez Ch.
	A reporter	11561	3251				

(1) Chapelle vicariale. — (2) Serre-lez-Puisieux, Beugnet (école mixte). — (3) La Cité, Diév
— (4) Chapelle de secours.

(23 communes).

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
1		871	980	39,05	57	14	»	8	34	80	34	Pas
2		739	461	63,40	68	9	614	11	19	75	19	Foncquevillers
3		582	308	23,82	95	22	»	4	28	87	28	Pas
4		461	758	20,38	93	54	»	2	31	79	31	Id.
5	Vaast	930	583	67,05	73	»	2140	11	20	78	20	*Bureau*
6		626	311	32,97	79	17	105	4	23	77	23	Pas
7		335	175	17,55	149	20	68	12	21	79	21	Foncquevillers
8	Florent	279	149	11,75	132	18	316	2	25	75	25	Pas
9	Grossemy	260	331	26,59	75	8	»	6	30	80	30	Mondicourt
10		317	245	17,56	112	7	266	12	18	76	18	Foncquevillers
11	Çoquidé	1104	707	83,54	49	13	1103	13	23	81	23	Id.
12		438	274	28,10	79	10	293	3	26	80	26	Pas
13		358	219	23,49	87	11	55	7	20	74	20	L'Arbret
14	Watel	1095	1677	42,25	80	4	»	7	33	81	33	Pas
15	Bonaventure	1076	1312	76,58	99	2	9343	»	27	77	27	*Bureau*
16		582	258	37,63	61	»	»	9	20	73	20	Foncquevillers
17	Ste-Famille	1169	553	84,30	51	1	313	17	22	84	22	Bucquoy
18	Ledoux	926	499	64,35	77	18	529	10	24	82	24	Foncquevillers
19		545	297	27,28	107	21	»	7	23	77	23	L'Arbret
20		660	629	44,52	75	»	»	6	33	83	33	Pas
21	Darry	724	458	49,14	51	»	714	6	24	79	24	L'Arbret
22		126	300	10,96	76	36	»	4	31	81	31	Pas
23		519	312	24,44	116	20	»	3	25	76	25	Id.

(28 communes).

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
24	Choquet M.	984	739	85,39	65	10	851	10	14	61	14	Souchez
25		304	219	30,88	48	8	629	9	15	68	15	Vimy
26		486	1013	33,10	52	»	525	14	11	70	11	Mont-St-Eloy
27	Louis	619	565	53,82	30	15	729	7	12	71	12	Vimy
28	Fournier (1)	1315	1741	185,81	38	32	3487	5	15	63	15	Lens
29	Providence d'Arras	933	722	90,41	54	14	2590	6	9	73	9	Vimy
30	Providence d'Arras	718	585	90,21	25	34	874	15	20	74	20	Hénin-Liétard
31		392	306	21,87	61	38	390	11	16	71	16	Id.
32	Janquin	860	474	54,70	95	16	301	11	15	63	15	Mont-St-Eloy
33		338	826	23,28	74	30	383	10	17	71	17	Hénin-Liétard
34	Lefebvre	106	91	10,48	80	10	136	6	16	62	16	Lens
35		349	285	30,57	64	26	3078	2	12	70	12	Vimy
36		298	160	20,08	43	30	1023	9	14	71	14	Vimy
37	Leblond	894	419	65,26	40	13	1311	8	11	74	11	Rœux
38	Carpentier J.	602	877	57,03	81	32	437	4	13	64	13	Vimy
39	Théret	991	592	63,74	70	29	1840	15	17	77	17	Vitry

(1) La Cité, Dehée ; école maternelle, Coinon.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
	Canton de Vimy						
	Report	11561	3151				
1	Méricourt	2626	618	Legentil P.	Lhomme L. (1)	Pigache (2)	Révillion
2	Mont-St-Eloi	1202	342	Gernez B.	Obeuf J.-B.	Flajollet Edm.	Legrand B.
3	Neuville-St-Vaast	1326	410	Durant-D.	Stenne Alf.	Tondelier	Boutillier
4	Neuvireuil	535	156	Legentil A.	Mastin J.-B	Triplet	Fanien
5	Oppy	409	126	Ledru L	Platel V.	Béhal A.	Lainé
6	Quiéry-la-Motte	474	169	Langbien H.	Boura L.	Rivelois	Delclitre
7	Rouvroy	660	187	Dubrulle L.	Macqnart L.	Poulain	Godart
8	Souchez	1031	269	Morel G.	Lallart-M.	Brongniart	Lécrivain
9	Thélus	771	225	Minart A.	Savary L.	Bouchez Alp	Détappe
10	Villers-au-Bois	388	117	Alexandre A.	Playez J.	Deroux A.	Caron
11	Vimy	1602	436	Larivière C.	Larivière J	BOUCHEZ P.	Ménuge
12	Willerval	361	115	Petit H.	Devochelle A.	Coille	Renier
	TOTAUX	22946	6319				
	Canton de Vitry-en-Artois						
13	Bellonne	188	53	Caron E.	Demarquilly-D.	N.	Théry G.-B.
14	Biache-St-Vaast	1757	501	Robiquet L.	Bertrand O.	Buisine L.	Cailliez F.
15	Boiry-Notre-Dame	641	198	Comble H.	Dhuez J	Harlez Ach	Colet
16	Brebières	1742	565	Leduc C.	Daix J.	Willox A.	Boulet
17	Cagnicourt	846	287	Tailliandier E.	Marchand	Demont V. (3)	Deruy C.
18	Corbehem	931	231	Lefebvre A.	Lenne J.	Deplantay V.	Parenty
19	Dury	504	146	Coquelle H	Brisse E.	Clercq G.	Brissez
20	Etaing	721	224	Lefebvre F	Honoré A.	Blin J.	Louchart
21	Eterpigny	260	70	Sent J.-B.	Deron P	Richebez Ern	Deruy
22	Fresnes-l-Montaub.	453	127	Grodecœur F.	Legroux F.	Vallin Fl.	Damour
23	Gouy-s-Bellonne	771	224	Levin C. ✻	Mercier M.	Blondel L	Gamelon
24	Hamblain-lez-Prés	478	140	Moncomble C.	Marmouzet H.	Deligne Eug.	Gossart
25	Haucourt	387	110	Norman H.	Deron H.	Duffroy J.	Dieu
26	Hendecourt-l-Cagn.	594	151	Boulangé G.	Camier-R.	Coutant Ern.	Lépinoy
27	Monchy-le-Preux	732	210	Caron-V.	Damien-M.	Lanselle	Dupond F.
28	Noyelles-s-Bell.	559	157	Dubois L.	Dubois J.-B.	Tanfin	Dambron
29	Pelves	757	215	Basseux D.	Coulon B.	Goubet M.	Demailly
30	Plouvain	451	141	Péru A.	Cathelain F.	Carrette	Libessart
31	Récourt	149	47	Dropsy L.	Jacquart T.	*Saudemont*	Sombret Z.
32	Remy	348	109	Dufour F.	Deligne F.	Carpentier C	Fouricquet
33	Riencourt-l-Cagnic	540	174	Tabary-S.	Gillion-L	Pannier	Cottel A.
34	Rœux	829	219	De Chérisey O. ✻	Fleury A.	Pauchet Eug.	Grimbert G.
35	Sailly-en-Ostrevent	726	252	Mathon Ch	Dupont A.	Havet C.	Legay
36	Saudemont	582	185	Olivier L.	Malderrez H.	Roger G.	Vasseur H.
37	Tortequesne	613	194	Rigomont N.	Richard-R.	Baude Jh.	Béthencourt
38	Villers-lez-Cagnic	327	113	Mathon L.	Pouillaude J.	*Cagnicourt*	Leblond P.
39	Vis-en-Artois	825	225	Viseur Ch.	Sénéchal A	Hardy J	Vacquery
40	Vitry-en-Artois	2865	822	Vaillant C.	Castille H., Petit B.	LEROY H.	Les Frèrez
	TOTAUX	20576	6090				

(1) Les Mines de Méricourt, adjoint spécial : Bar Auguste. — (2) Vicaire, Pissotte. — (3) Pro-curé, Tahon Joseph.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
(*Suite*)												
1	Ste-Union et Leroy L.	765	763	95,79	43	34	4603	8	17	66	17	Vimy
2	Huguet	1505	1896	91,86	57	23	1423	11	9	62	9	*Bureau*
3	Peralta Eug	1259	860	121,47	45	15	329	6	8	64	8	Vimy
4		434	397	49,26	56	13	741	12	14	73	14	Rœux
5		484	349	44,81	44	28	523	10	13	71	13	Vimy
6		893	513	58,40	65	11	245	17	19	77	19	Vitry
7	Ste-Union	641	581	60,83	56	20	2243	2	18	69	18	Vimy
8	Jayet	675	1373	60,30	56	23	1679	8	12	60	12	*Bureau*
9	Bacquet	899	467	63,68	55	19	646	4	9	70	9	Vimy
10		520	240	31,73	75	»	529	13	12	61	12	Mont-St-Eloy
11	Divine Providence	1133	2672	96,20	81	36	8920	»	11	67	11	*Bureau*
12		405	283	34,86	44	14	287	3	11	71	11	Vimy
(28 communes).												
13		203	143	15,50	86	17	539	5	23	91	23	Vitry
14	Lefebvre	918	5967	153,28	14	4	1847	3	14	85	14	Id.
15		611	495	38,77	82	23	1554	8	13	83	13	Id.
16	Bartier	1081	2066	174,96	37	8	9051	3	19	85	19	Id.
17	Barré M.	941	509	70,92	53	23	578	15	21	91	21	Vis-en-Artois
18	Dumont	245	1832	90,29	61	28	705	5	22	87	22	*Bureau*
19		531	927	65,07	40	18	4096	9	18	88	18	Vis-en-Artois
20		510	3111	44,13	14	1	2622	6	19	89	19	Id.
21		348	492	28,39	76	10	1855	9	16	87	16	Id.
22		495	311	32,17	84	19	873	4	14	78	14	Vitry
23	St-Vincent de Paul	534	379	52,09	48	9	1611	6	24	88	24	Corbehem
24		485	1338	40,40	61	27	863	5	15	83	15	Vitry
25		600	267	42,09	57	17	911	11	15	85	15	Vis-en-Artois
26	Providence d'Arras	871	278	58,92	62	5	3051	15	18	88	18	Id.
27	Cocquerel	926	725	66,25	58	22	1077	10	10	80	10	Rœux
28	Vaillant	421	276	41,70	58	26	274	4	22	86	22	Vitry
29	Demilliez	660	4800	42,67	50	20	1135	7	12	82	12	Rœux
30		238	2139	24,31	26	9	589	6	12	83	12	Vitry
31		333	136	25,02	74	»	738	9	21	91	21	Ecourt-St-Quent.
32		353	283	27,93	72	20	663	11	15	85	15	Vis-en-Artois
33	Grossemy	474	383	40,02	83	29	269	16	19	89	19	id
34	Grimbert	487	2653	67,86	46	16	1115	8	11	81	11	*Bureau*
35	Dantin	743	394	51,77	57	17	1022	4	17	87	17	Vitry
36	Vasseur	554	2847	46,83	45	9	515	10	21	91	21	Ecourt-St-Quent.
37	Lefebvre	336	2177	33,31	36	16	3096	7	20	91	20	Vitry
38		440	701	41,76	65	21	430	13	19	91	19	Vis-en-Artois
39	Mouton	633	716	65,96	71	9	479	11	13	85	13	*Bureau*
40	Franciscaines (1)	1855	7403	239,24	24	12	8229	»	18	85	18	Id.

(1) Ecole maternelle, sœurs de St-François d'Assise.

Arrondissement de Béthune

POPULATION :

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
							Canton de Béthune
1	Allouagne	1685	409	Penet L.	Croquison A.	Martel J.	François Alf.
2	Annezin	1351	356	Lamiot P.	Facon A.	Wallart L. (1)	Leclercq
3	Béthune	10917	2344	Haynaut E. ✻	Mahieu-S Deguisne.	CORNET J.	Dozinel, Hernu, Ternois
4	Chocques	1[illegible]17	486	Marsil J -B	Potiez J.	Tordeux	Véret T.
5	Essars	600	197	Flahaut A.	Wicquart H.	Plicque	Gloriant F.
6	Fouquereuil	496	124	Dohen J.	Risbès J	Coustenoble	Masclef
7	Fouquières-l-Bét.	468	129	D'Oresmieulx	Bourdon P	Thobois B.	Wacheux
8	Hinges	1097	324	Codron-R	Bernard A.	Baude A	Dupuich
9	Labeuvrière	954	256	Dubout L.	Bayart J -B	Buquet	Roze
10	Lacouture	1982	595	Delehelle L.	Meaux L	Delayen	Pinart
11	Lapugnoy	1478	346	Louchart H.	Toursel C.	Averlant P.	Morieux
12	Locon	1326	416	Bréhon Osc.	Leplus L.	Cambier V.	Blaringhem
13	Oblinghem	166	50	Delemaire A	Déprets J.-B.	*Vendin-l-Béth*	R. à Vend-l-B
14	Vendin-l-Béthune	564	171	Hersin H.	Bollet H	Cohet J.-B. (2)	Fouquet
15	Verquigneul	683	206	Leleu Alf.	Buriez Aug	Puchois A.	Wiet
16	Verquin	865	226	Calonne F.	Billet L.	Thoumin (3)	Martin C.
17	Vieille-Chapelle	660	193	Devaux-J.	Leroy J.	Laurent Jh	Godin
	TOTAUX	27109	6828				

Canton de Cambrin

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
18	Annequin	620	190	Pinchon A.	Bacquart O.	Delaby R.	Duterrier
19	Auchy-l-Labassée	1588	472	Armand A.	Doby Eug.	Duprez J.	Descamps G.
20	Beuvry	3656	1014	Vouters F.	François A., Wibaut J.	Bondewelle	Tillier A. (4)
21	Billy-Berclau	1840	523	Neveu-V.	Leroy-V.	Baison	Macquart M.
22	Cambrin	412	117	Lesage L.	Queva Ch.	Coille J.-B. (5)	Lépillet
23	Cuinchy	860	244	Norel A.	Bafcops Ch	Déprez V	Benoît J.
24	Douvrin	2204	531	Lecoq J.	Bavière L	Fanien H	Lamarre
25	Festubert	1303	419	Brasme Ch.	Delavalle V	Courquin N.	Delplace Alf.
26	Givenchy-l-Labass.	473	140	Lerouge L.	Caquant D.	Ducrocq	Morel A.
27	Haisnes	900	2[illegible]3	Doby P.	Grauwin A.	Pringarbe	Potel J.
28	Labourse	764	197	Flahault L	Singer E.	*Sailly-la-B*	Carnel L.
29	Noyelles-l-Verm.	280	76	Delory F	Piquart Alf	*Annequin*	Delplace C.
30	Richebourg-l'Av.	1981	595	Martin C	Boulinguez F.	*Richeb.-St-V.*	Delforge J-B.
31	Richebourg St-V.	1055	337	Martin F.	Houdain D.	Fontaine A.	Robin
32	Sailly-la-Bourse	969	277	Leleu A	Leleu J.-B.	Théry	Lefebvre E.
33	Vermelles	2485	577	Bréhon Ch.	Pruvost L.-C.	Dessaut Jh.	Béthencourt
34	Violaines	1225	352	Débourrez L.	Guffroy Aug	Ricq Anat.	Varet E.
	TOTAUX	22615	6274				

(1) Pro-curé : Wallart V. — (2) Dezègre L., vicaire auxiliaire. — (3) Pro-curé : Boutleux P. — (4) Gorre, instituteur : Masclef. — (5) Cambrin, vicaire auxiliaire : Brunet.

(8 CANTONS, 142 COMMUNES).

223,803 HABITANTS.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
	(17 Communes).											
1	Immaculée Conception	781	506	78.39	64	2	362	10	10	35	38	Lillers
2		602	2785	78,89	63	2	458	2	2	40	29	Béthune
3	Srs Beaussart, Ranson	839	209,245	988,01	17	16	42227	»	»	44	29	*Bureau*
4	Caron [(1)	788	1116	119,71	57	7	6028	5	5	39	34	Id.
5	Gallet	460	336	47,19	54	»	961	3	3	47	32	Béthune
6	Deneuville	200	900	30,32	36	6	123	5	5	45	33	Id.
7		241	306	35,61	65	6	183	3	3	45	32	Id.
8	Desmarais	831	536	69,99	52	2	1341	5	5	40	33	Id.
9	Immaculée Conception	606	1130	63,15	28	3	1175	7	7	40	37	Lapugnoy
10	Dupuis	1333	1049	130,12	78	12	1590	9	9	49	37	Richeb.-l'Avoué
11		842	3622	76,79	78	6	1379	9	9	38	38	*Bureau*
12	Dhainaut	938	742	94,26	70	9	3526	6	6	46	34	Béthune
13		127	201	10,45	70	»	1	5	5	40	32	Chocques
14	Demory	361	367	40,63	70	»	447	3	3	42	31	Béthune
15	Bodescot	354	2031	39,82	17	16	868	5	5	45	27	Id.
16	Coubriche	368	1262	56,17	37	15	1223	4	4	45	28	Id.
17	Dubrœucq	341	365	39,14	86	3	1124	9	9	49	38	Id.
	(17 communes).											
18	Denis	405	1109	34,68	68	20	735	1	8	48	28	Vermelles
19	Devos	508	974	73,84	109	30	6747	4	12	54	28	La Bassée (Nord)
20	Leclercq (2)	1672	2569	192,77	77	13	2801	6	4	48	28	Béthune
21	Providence de Saumur	740	2555	88,44	84	21	1307	10	19	59	30	Douvrin
22		177	1982	27,08	25	4	100	»	8	51	30	*Bureau*
23	Petit Cath.	415	382	45,19	60	23	827	2	13	53	31	Cambrin
24	Guillemin-Dissaux	958	3710	160,22	52	25	3948	7	16	56	28	*Bureau*
25	Gonse	764	643	77,50	81	6	247	4	10	50	35	Béthune
26		383	327	37,85	56	23	255	3	12	52	33	La Bassée (Nord)
27	Caron	558	1058	67,81	63	17	2973	5	13	57	27	Id.
28	Lebas	466	340	37,50	83	19	1045	6	6	46	25	Béthune
29		248	174	20,72	138	5	903	3	8	48	26	Vermelles
30		1101	681	104,02	60	1	7135	9	12	52	38	*Bureau*
31		623	486	63,87	86	2	3215	10	12	52	32	Richebourg-l'Avoué
32	Malbranque	602	2864	52,64	77	7	1107	5	5	50	29	Béthune
33	Cauliez	1039	1008	105,56	79	15	1987	4	10	50	25	*Bureau*
34	Herman	996	655	109,78	66	8	7251	5	14	54	32	La Bassée (Nord)

(1) Ecole maternelle, Mlles Bienaimé et Lefin. — (2) Gorre, Mme Masclef.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
							Canton de Carvin
1	Carvin	7808	2134	Baggio C.-E.	Liermain J-B., Doisy H.	DUCHATEAU(1)	Mayeur (2)
2	Courcelles-l-Lens	1472	359	Delaby Edm.	Duprez Alex.	Coupin J -B.	Aumont
3	Courrières	3460	984	Breton L.	Bouchez P, Mastain G.	Duhamel C	Berlinguez
4	Dourges	1208	381	Cauvet de Blanchonval	Wartel L.	Leporcq	Defosseux
5	Evin-Malmaison	1055	307	Legroux P.-L.	Pottiez L	Monchy N.	Dubois Edm.
6	Hénin-Liétard	7848	1738	Gruyelle-M.	Hurez J. et Becq A.	Denis P.	Warembourg (3)
7	Leforest	1625	467	Renard-V	Vallin H.	Senneville A.	Accart J.
8	Montigny-en-Goh.	1260	367	Gourlez S.	Watterlot B.	Sénéchal Ul.	Bertin
9	Noyelles-Godault	1449	371	Lefebvre J.-B.	Blondeaux J.-B.	Duquénoy Ern	Lesoiug
10	Oignies	1682	481	De Clercq L.	Boulanger L.	Damlencourt A	Les Frères
	TOTAUX	28867	7589				
							Canton d'Houdain
11	Barlin	970	263	Hermary J.	Legrand A.	Bailliet J.-F.	France
12	Beugin	202	63	Richebez H.	Lambert L.	Capron E	Crépin L
13	Bouvigny	703	233	Dorlet L.	Mahée C.	Pocholle	Quœux
14	Bruay	7031	1901	Leroy Alf. ✻	Mayeur-M., Fougerat E	Letailleur G.	Laurent L. (4)
15	Calonne-Ricouart	561	131	Dufresne Ch.	Boutillier Z.	Coupin J.-B.	Hieulle
16	Camblain-Châtel.	963	277	Quilliot Alph	Acheré Aug.	Farcy	Loisel
17	Caucourt	340	114	Hernu-Géry	Villain Ch	Rambaut J.	Prin H.
18	Divion	853	213	Hernu Alex.	Brongniart A	Delmarre	Grimbert
19	Drouvin	258	76	Leclercq J.	Quénel L.	*Vaudricourt*	
20	Estrée-Cauchy	426	123	Quentin A.	Caron Jules	Toffart C.	Hinaux
21	Fresnicourt	558	176	Bayart F.	Carpentier J.	Laderrière	Demerville
22	Gauchin-le-Gal	294	87	Lebas Aug.	Horriez J.	N	Louchart
23	Gosnay	270	63	Gamot S.	Berroyez Aug.	*Hesdigneul*	Magniez
24	Gouy-Servin	352	111	Durannel-G.	Thulliez J.-B	*Servin*	Carpentier
25	Haillicourt	519	155	Bacqueville J.	Honoré Aug.	Martel D.	Théret
26	Hermin	288	77	Dufresne Z.	Sinot Aug.	Ducourant	Limousin
27	Hersin	4175	980	Daquin J.	Brassart, Faucquette	Pochet L.	Edouart
28	Hesdigneul	465	117	Delory A.	Bouxin A	Blond Ch.	Fournier
29	Houchin	505	151	Thorel Aug.	Bécu P.	Touzard L	Delvallet
30	Houdain	1404	366	Daix Elie	Lequien M.	THILLOY Z.	Hermant
31	Labuissière	1101	294	Guio J.-B.-L.	Hennebel O	Diennart	Grenier
32	Maisnil-lez-Ruitz	317	100	Fleury H.-L.	Dorlencourt P	Lombart Fl	Herblot
33	Marles	1789	419	Lechevalier A	Bois Usmar	Bernard	Barbaut
34	Nœux-lez-Mines	4905	1161	Fouquenelle A	Bridoux A., Leblan H.	Tournay	Desrumeaux
35	Ourton	470	132	Boucly H	Béhin J.-B.	Jérôme	Capet
36	Ranchicourt	150	50	Guilbert B.	Bloquet J.-B.	*Rebreuve*	Flament A.
37	Rebreuve	493	144	Cordonnier V.	Liébert J.-B.	Cléty	
38	Ruitz	565	149	Calonne P.	Dufrenne A	Mouquet D.	Durant
39	Sains-en-Gohelle	789	209	Manchart L	Baillet Aug.	Delannoy J.-P	Garin
40	Servin	499	155	Brongniart T.	Gayot J.-B.	Treunet	Monthuy
41	Vaudricourt	392	105	Herreng P.	Dufrenne N.	Laurent Jh.	Varez
	TOTAUX	32607	8595				

(1) Hameau de Libercourt, curé : Thomas Auguste. — (2) Instituteur à Libercourt : Lhomme. — (3) et Marcon. — (4) Mines : Prévost

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
(10 Communes).											
Thomas (1)	2742	61025	738,69	22	14	17286	»	30	70	30	*Bureau*
Dufour	548	1002	79,22	51	18	2535	12	35	75	26	Hénin-Liétard
Provid. d'Arras (2)	870	2045	217,84	58	11	6440	5	30	70	24	*Bureau*
Willebien	1042	615	104,37	63	11	1224	9	32	72	26	Hénin-Liétard
Démarquette	454	1951	52,45	27	48	1335	11	36	76	29	Leforest
Imm. Concept., Bia (3)	1350	43669	413,65	37	30	31459	10	28	68	20	*Bureau*
Défossé (4)	622	1343	99,97	56	26	2587	12	38	78	31	id
Fourny	348	2416	50.54	98	5	547	9	28	68	22	Hénin-Liétard
Pruvost	542	711	66,71	77	28	1197	11	33	73	23	id.
Sœurs de St-Marie	542	1503	111,82	83	19	2078	5	33	73	30	*Bureau*
(31 communes).											
Deligne	617	481	61,88	61	14	579	8	9	43	26	Hersin-Coupigny
	505	429	19,94	104	35	1	2	15	45	28	Houdain
	907	605	60,92	67	11	56	14	12	49	19	Bully
Lebrun, Prévot (5)	871	28715	185,76	17	7	849	4	10	38	31	*Bureau*
Pruvost	441	947	36,61	59	11	210	7	15	38	32	id.
Défossé-Caron M.	978	970	58,20	41	12	249	7	17	37	33	Calonne-Ricouart
	551	317	25,85	110	32	87	7	20	50	22	Houdain
Pronnier	1115	558	57,99	72	10	440	3	12	40	29	Id.
Laude	211	127	19,83	103	6	490	10	5	45	29	Béthune
	400	332	23.97	117	11	36	9	19	52	18	Houdain
	795	393	42,43	78	22	853	6	18	49	20	Id.
	581	284	30,43	87	17	1	6	18	49	20	Id.
	222	254	27,94	56	18	736	9	5	42	32	Béthune
	329	402	24,39	102	9	368	13	16	54	19	Houdain
	441	860	37,23	63	7	2427	5	8	40	28	Bruay
	419	245	20,36	74	26	288	4	17	47	22	Houdain
Hachin M.	1252	2318	161,16	57	14	1416	11	10	46	22	*Bureau*
	258	271	27,88	52	1	548	9	5	43	31	Béthune
	449	375	40,99	72	6	633	8	7	44	27	Id.
Vallet	632	2951	93,23	105	24	3252	»	13	43	26	*Bureau*
Richard	763	1273	66,92	72	18	495	6	7	39	30	Bruay
	556	172	22,21	94	18	186	4	11	44	27	Houdain
	455	749	49,37	83	12	219	9	12	35	34	Lapugnoy
Tripet	884	2864	173,68	67	4	4052	12	6	46	23	*Bureau*
	528	396	25,29	155	25	15	6	15	44	31	Houdain
	328	170	16,05	167	40	1	2	15	45	24	Id.
Canonne	735	479	30,74	119	22	285	3	16	46	23	Id.
Providence de Rouen	491	929	40.47	39	8	1026	5	10	42	28	Id.
	567	349	39,40	77	6	787	13	10	49	20	Nœux-lez-Mines
	625	234	45,98	44	4	38	12	15	53	19	Houdain
	297	253	31,10	59	6	850	10	4	45	29	Béthune

Libercourt, Denain; Epinoy, Besson ; écoles maternelles : Carvin, Gilliard et Huret.—(2) Ecole rnelle, Providence d'Arras. — (3) Ecole maternelle, Ste-Union et Quinion. — (4) Ecole malle, Franciscaines de Calais. — (5) Les Mines, Petit-Beaussart.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population(*)	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS (**).	INSTITUTEUR
	Canton de Laventie						
1	Fleurbaix	2554	731	Galland F.	Valenducq L., Traisnel	Boudringhin F.	Warin
2	Laventie	4095	1200	Bavière H.	Meaux C., Grard L.	ADAM Et.	Les Frères
3	Lestrem	3074	943	De la Giclais P.	Bourdon A., Lefranc G.	Wantiez J. (1)	Théry (2)
4	Lorgies	1286	368	Cuvelier A.	Hennion F.	Gruson G.	Denœux
5	Neuve-Chapelle	633	193	Barrois P.-A.	Fouant H	Lefebvre Jh.	Déremetz
6	Sailly-sur-la-Lys	2399	728	Lebleu P.-H.	Perche C	Decroix A.	Legrand D
	TOTAUX	14041	4163				
	Canton de Lens						
7	Aix-Noulette	1158	333	Poirrier A.	Musard O.	Delahay Fr.	Camus Éd
8	Angres	773	200	De Longueval P.-P	Vasseur F.	Dubois Fr.	Huclier
9	Annay	1908	487	Dufour L.-C.	Dussossoy L	Martin A.	Averlant
10	Bénifontaine	217	69	Doby J.	Dalle L.-C.	*Hulluch*	Lancelle
11	Billy-Montigny	2206	497	Tourtois A.	Alayrac L	Dhaussy	Marcelle fil
12	Bully	3072	701	Brasme P.	Delattre F., Desaint D.	Hochedez (3)	Dupuich
13	Estevelles	221	50	Théry A.	Druelles L.	*Pont-à-Vend*	Courtois
14	Fouquières-l-Lens	1417	363	Déprez R.	Desruelles C.	Delville F.	Demont F.
15	Grenay	330	95	Beaucamp F.	Delannoy A.	*Bully*	Lepoivre F
16	Harnes	3429	882	Déprez A	Delvallez P., Cailliez A	Dubois J.-G.	Baroux
17	Hulluch	569	186	Brunel J.-B.	Dubois F.	Duvivier Jh.	Coinon
18	Lens	11780	2505	Frémicourt-D.	Froissart-D., Leroy P.	BILLOT J.	Coquelin,
19	Liévin	10718	1879	Schmidt L.	Caron I., Pamart F.	Guilbaut	Thuillier A.
20	Loison	793	189	Hache L.	Masclef J , ✠	Cossart L.	Gloriant
21	Loos	2933	653	Petit A.	Crépin L.-C., Bailliet F	Guilbert O	Noiret
22	Mazingarbe	3762	819	N.	Deligne V, Quoirez T.	Cocquempot	Mayeur A.
23	Meurchin	1182	334	Courtecuisse A	Delerueyelle A.	Bray	Ackerba
24	Noyelles-s-Lens	1057	256	Gallet A.	Lemaître J.	Bailliet J.-B.	Théret
25	Pont-à-Vendin	1235	318	Cambier-B.	Hachin J.-L	Fanien	Thomas
26	Sallau	1650	362	Toulouse N	Tacquet J.	*Noyelles-s.-L.*	Humetz
27	Vendin-le-Vieil	1329	326	Wanty A.	Delemailly E	Capron A.	Ledoux
28	Wingles	2406	484	Marquilly E.	Hermand L.-J	Gantier	Dauchez
	TOTAUX	54145	11988				
	Canton de Lillers						
29	Busnes	1528	448	Thulliez L.	Queste-D.	Fénart F.	Carion
30	Calonne-sur-la-Lys	1633	465	Seuwin F.	Lamant A.	Lectez L.	Sénécat
31	Gonnehem	1752	547	Costenoble A.	Lefranc L	Roger L.	Duterrag
32	Guarbecque	906	235	Mantel P.	Conseil G.	Danel B.	Guilbert
33	Lillers	7473	2058	Fanien O.	Lefebvre-L., Théret L	LESON	Lacroix, Hie
34	Mont-Bernanchon	1263	366	Leplus H	Gombert C.	Breda L.	Rigaux
35	Robecq	1503	421	Mantel C.	Singer L.	Leclercq P.	Turpin
36	St-Floris	570	161	Desprey J.-H	Roussel D.	Ployart L.	Rétaux
37	St-Venant	2914	631	Lissacq-F. L.	Vanhoucke G.	Courquin Usm.	Prin
	TOTAUX	19572	5332				

(1) La Fosse : Bar L. ; Le Paradis : Prisse. — (2) Ducrocq, instituteur à la Fosse, et Man instituteur à Paradis. — (3) Pro-curé : Allart Firmin ; Les Brebis : Masure A. — (4) Pannequin Fontaine. — (5) Lepoivre, instituteur à Busnette. — (6) Baude, instituteur à Rieux ; Cauwe urionville ; Debuire, à Manqueville.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
3 communes).											
Lallemand (1)	1286	1602	159,62	92	6	3032	6	22	54	44	Laventie
Ste-Famille (2)	1813	2810	249,47	83	9	6328	»	18	48	41	*Bureau*
Ste-Union (3)	2115	2610	234,58	96	10	4023	10	13	40	40	Id.
Level	684	580	64,25	86	7	1242	11	16	60	33	Laventie
Duhautoy	186	293	36,48	88	14	807	7	13	57	37	Id.
Provid. de Rouen (4)	971	1640	169,69	74	12	4864	5	20	48	45	Id.
22 communes).											
Lecornet	1043	922	88,88	60	19	806	10	13	55	17	Bully
Bucquet	465	658	41,13	36	13	815	6	18	59	15	Liévin
Dingreville	428	1645	99,65	50	32	1472	6	21	61	23	Pont-à-Vendin
	409	384	18,60	121	8	1	9	17	59	25	Lens
	270	794	62,64	57	12	211	6	25	65	23	*Bureau*
Dupuis (5)	779	10292	122,55	21	43	1305	11	15	57	18	Id.
	250	618	23,61	77	43	274	8	24	65	26	Pont-à-Vendin
	410	1860	73,10	39	18	1125	7	26	66	24	Billy-Montigny
	322	241	17,24	101	21	1	10	16	55	18	Bully
Carton	1075	8516	170,65	35	36	6194	7	25	65	24	*Bureau*
[(6	576	1989	45,96	35	»	2114	8	16	56	24	Lens
Descamps, Thomas M.	1139	118247	654,95	14	8	30041	»	19	62	18	*Bureau*
Hay, Ricq et Leclercq	1267	43470	396,50	21	43	4347	5	22	60	19	Id.
Dehée [(7)	347	2721	32,60	72	42	847	3	21	63	21	Lens
Vaine	1271	827	87,26	54	19	918	5	15	55	25	Id
Loly	1025	1306	112,67	44	20	949	11	11	51	23	Bully
Wette El.	457	1173	77,17	53	2	2016	10	25	65	29	Carvin
Montreuil	369	3328	60,90	63	16	1321	4	23	63	22	Lens
Delval	206	3647	89,02	33	17	525	7	21	61	25	*Bureau*
Poitevin	377	468	73,67	49	21	1067	3	32	62	20	Lens
Ste-Union	1054	2815	104,13	34	15	1530	8	20	60	26	*Bureau*
Ledoux	593	1415	87,72	48	11	1333	11	19	59	26	Vendin-le-Vieil.
9 communes).											
Baudelle	953	653	106,05	73	9	1836	5	18	32	41	Saint-Venant
Providence de Rouen	1091	972	105,72	63	10	3419	14	15	39	41	Id.
	1528	874	136,14	93	2	870	8	8	38	37	Chocques
Lavisse	564	517	50,47	107	4	754	7	17	27	45	Saint-Venant
Boncourt (8)	2653	72727	592,50	25	7	6204	»	13	31	40	*Bureau*
Dachez	1140	523	80,82	85	6	2640	11	8	36	37	Saint-Venant
Augustines d'Arras	1037	615	102,32	66	5	3671	8	10	34	39	Id.
Barbe	405	231	34,38	111	7	617	12	14	31	44	Id
Providence de Rouen	1424	14015	174,51	47	18	4390	9	13	30	42	*Bureau*

(1) La Boutillerie, Dumetz ; école maternelle, Ste-Famille. — (2) Ecole maternelle, Mme Delte. — (3) Paradis, Brodelle ; Lafosse, Saudemout. — (4) Bac-St-Maur, Robiliard. — (5) Ecole ernelle, Mlle Hénocq. — (6) Ecoles maternelles, Mlles Flèche, Bouchez et Attagnant. — (7) les maternelles, Mlles Masclef et Gross. — Rieux, Prévost ; école maternelle, Providence de ien.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEU
	Canton de Norrent-Fonte						
1	Ames	658	156	Degand A.	Cossart A.	Sombret B.	Pecquet
2	Amettes	600	162	Delecroix R	Delbarre E.	Rendu	Leroy
3	Auchel	5359	1109	Hernu A	Biard V., Chinier J.-B.	Leclercq V.	Durant C.
4	Auchy-au-Bois	511	116	Lombart H.	Crépin A.	Lempire J.	Billet P.
5	Berguettes	621	159	Lombart P.	Mullet Z.	Maton A.	Deligny C
6	Blessy	691	196	Cadart A.	Pavy M.	Campagne	Bailloeuil
7	Bourecq	560	155	De St-Laurent	Vandeuse L.	Maquer F.	Gosselin
8	Burbure	1392	370	Legay H.	Durot L.	Liber	Boucher
9	Cauchy-à-la-Tour	734	180	Renard C.	Cossart N.	Harlé J.-B.	Pruvost
10	Ecquedecques	454	140	Leclercq A.	Demeuliez V.	Deleflie C.	Périmon
11	Estrée-Blanche	570	149	Dave L.	Cartulat L.	Leclercq Alf.	Hérengu
12	Ferfay	1038	245	Pohier H.	Lemort V.	Leplus J.-B.	Play
13	Ham-en-Artois	711	195	Réant C.	Lemoine L.	Guiot S	Canu A.
14	Isbergues	2157	404	Boulinguez H.	Legrand L.	Dusautoir	Laurent
15	Lambres	617	179	Petit E.	Rolin G.	Dupont El.	Dannel L
16	Lespesses	323	85	Corniaux H	Lefebvre A.	*Lières*	Deneux L
17	Lières	618	135	Lemort L.	Delbarre O	Lefebvre J.	Caron F.
18	Liettres	530	148	Leclercq A.	Picavet F.	Baillet Eug.	Deneuvil
19	Ligny-lez-Aire	714	200	Quelton A.	Hanicot P.	Guyonnet	Blériot
20	Linghem	257	78	François L.	Martel-C.	*Rely*	Serré
21	Lozinghem	459	130	de Beugny d'Hagerue	Lenoir O.	Hesse. Fl.	Drouvin
22	Mazinghem	317	86	De Mazinghem	Cruppe A.	Legrand J.-B.	Dubois
23	Molinghem	875	264	Wallart A.	Cadart L.	Debuiche	Bailloeuil
24	Norrent-Fontes	1342	395	Cossart E.	Willay J.-B.	Delannoy. Ch.	Varlet
25	Quernes	379	107	Derisbourg E.	Delacressonnière Ch.	*Witternesse*	Mellier
26	Rely	341	117	Théry A.	Huguet F.	Daillet F.	Delattre
27	Rombly	93	24	Hérin J.	Castelain A.	*Rely*	R à Ling
28	St-Hilaire-Cottes	839	243	Vast L.	Barthomeuf C	Monsterlet L.	Fontaine
29	Westrehem	294	93	Basin L.	Yvain A.	Dupuich N.	Cordiez
30	Witternesse	793	219	Delbarre V.	Hermant A.	Paris V.	Masse M.
	TOTAUX	24847	6239				

Arrondissement de Boulog

POPULATION

Canton de Boulog

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEU
31	Boulogne	24782	11047	Baudelocque	Dusautiez, Briffart, Lelièvre	DRINCQBIER Ch. (2)	Gay [Ecole… Baclez, Dufe… çois, Hembe… Pouillaude, … gues.
32	Conteville	230	71	Sturbaut C.	Duriez D.	*Pernes* (3)	Pillin
33	Pernes	391	106	Mantel Ferd.	Flahaut Ed.	Bertrand	Fourrier
34	Pittefaux	96	32	Calais L.	De Haffreingue	*Maninghen*	R à Manin
35	Wimille	2408	648	De Lédinghen	Lavoine-D.	Billot	De:motte et
	TOTAUX	27907	11904				

(1) Bois-St-Pierre, Sénéchal. — (2) Notre-Dame, Tellier Edm. ; St-François de Salles, S St-Michel, Hérogué ; St-Vincent de Paul, Sergent Ad. — (3) Chapelle de secours, Charpent — (4) Wimereux, Cuvellier.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
30 communes.												
1	Verdin	362	447	30,24	88	41	1	5	19	29	40	Lillers
2		682	575	42 24	45	35	49	8	22	31	40	Id.
3	Durant (1	586	1944	131,81	52	20	120	12	16	35	35	*Bureau*
4		390	302	29.52	65	15	1	6	21	29	43	Lillers
5	Dhaine	310	452	32,89	75	14	112	7	19	24	48	Isbergues
6		538	759	50 18	65	»	503	8	27	19	54	Aire
7		402	1835	42,25	38	5	401	3	17	27	44	Lillers
8	Marchand	553	424	55.29	77	11	222	10	16	34	38	Id.
9		309	315	30,94	75	4	53	11	17	34	34	Auchel
10		259	197	22,65	110	»	83	5	16	30	42	Lillers
11	Srs de Nogent-le-R	535	585	73.11	36	10	244	9	28	22	50	*Bureau*
12		389	366	37.26	84	14	1	8	18	32	38	Auchel
13	Dupont	306	901	39,87	56	20	2884	4	17	25	44	Lillers
14	Herbert	613	2020	166,23	31	8	569	8	22	22	50	*Bureau*
15	Cazin	449	4322	57 40	35	2	771	4	23	20	52	Aire
16		309	208	18,63	72	18	1	3	17	28	42	Lillers
17		324	270	32,09	53	4	321	4	18	29	41	Id.
18		528	341	36 57	77	35	1936	7	26	23	52	Aire
19	Villain	798	385	54.50	59	12	670	6	24	27	52	Fléchin
20		363	1503	23,08	28	10	1	3	22	23	49	Aire
21		202	205	17.90	96	17	1	12	13	37	36	Lillers
22		519	424	38,77	63	7	201	3	22	23	48	Aire
23	Bréfo t	503	580	56,62	54	»	335	4	20	23	47	Isbergues
24	Ste-Famille	563	809	62.53	76	15	344	»	19	25	46	*Bureau*
25		275	168	24.66	79	3	51	5	24	23	55	Aire
26		256	442	17,93	82	9	1	5	23	25	46	Id.
27		115	86	7,76	49	5	1	3	22	23	50	Id.
28	Coupigny	750	481	64 31	60	4	221	2	18	26	43	Norrent-Fontes
29		297	171	19,30	70	27	1	7	24	28	46	Fléchin
30	Petit Am.	547	456	54,25	49	12	332	6	25	22	56	Aire

CANTONS. 100 COMMUNES)

1.6.186 HABITANTS

nord. — (5 communes).

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
31	Bayart, Decroix, Fourcaud, Guyot, Haënhaut et Pentel (2)	776	1402937	5967,49	16	17	86406	»	»	51	105	*Bureau*
32		210	440	12,87	76	28	»	10	10	44	101	Boulogne
33		777	376	37,02	27	»	»	8	8	45	105	Id.
34		241	223	14,31	23	6	»	8	8	47	108	Id
35	Hauël	3137	8871	208,17	14	»	1302	5	5	49	110	*Bureau*

(1) Bois-St-Pierre : institutrice, Mlle Lagache ; école maternelle, Mlle Désir. — (2) Ecole maternelle, Mlles Saury, Ledez, Desplancq, Varlet, Audinet-Barat, Charpentier, Merlier et Décroix Ant.

Numéros	Noms des communes.	Population.	Électeurs.	Maires.	Adjoints.	Curés.	Instituteurs.
							Canton de Boulog[ne]
1	[illegible]	1923	479	Dr W[illegible]bent	Lefort C	Beaugrand (1)	[illegible], Hart (2)
2	Boulogne	21135	»	»	»	Joncquel J.-B.	»
3	[illegible]	292	56	Lanoy-Caron	Vasseur F.	*St-Léonard*	Capé
4	St-Martin-Boulog.	4226	936	Lavoisier-B.	[illegible]	Logez	Herlin A.
	TOTAUX	27554	1471				
							Canton de Cal[ais]
5	[illegible]-l-Cal	357	62	Gressier Ch.	Heddebaux L.	*Pihen*	Blanquart
6	Calais	28224	5791	Wintrebert	Paclot, Deisait, Bruyère.	DE LA SCQUE-SAING (4)	Chrétien [illegible]
7	[illegible]	557	130	[illegible] du Prey	Dariez P	N.	Siame
8	[illegible]	251	73	Boutroy D.	Carpentier E	*Peuplingues*	Blondel
9	[illegible]	622	157	Parenty-R.	Bo[illegible]chon Jh.	Gérard	Levisse
10	Nielles lez Calais	128	33	Hamain O.	Touret Alph.	*Saint-Tricat*	
11	Peuplingues	370	97	[illegible]	Vincent L.	Delhaye	Crendal
12	Saint-Tricat	352	97	Lemaitre F.	Robbe L.	Gontier	Sauvage
13	Sangatte	2160	479	Deloison	Bourgeois, Etienne	Gabrielli (6)	Gossin F. (7)
	TOTAUX	33015	7253				
							Canton de Calai[s]
14	Attaques (les)	1596	440	Brunet-R., ✱	Bacquet F	Vienne H	Gambier
15	Calais	30688	6148	»	»	DOLLET (8)	»
16	Coulogne	1257	304	Clipet L	Robbe-W.	Labitte	Danthin
17	Marck	2618	685	Becquet E.	Paris V.	Lagache (9)	Caboche (10)
	TOTAUX	36159	7577				
							Canton de Desvres
18	Alincthun	390	100	Brebion A.	Caux L	Duquénoy L.	Goudalle
19	Baughien	177	52	Dumont F.	Guilbert Aug	N.	Théry J.-B.
20	Bellebrune	197	49	Joly	Hache T.	*Alincthun*	Samez
21	Belle-et-Houllefort	354	89	Hamain Ism.	Delattaignant	Dezombre A	Courteville
22	Bournonville	228	66	Creuze-C.	Chivet Q.	Dié L.	Pannier
23	Brunembert	364	118	Duquenoy	Lecomte Alex.	*Selles*	Parenty
24	Colembert	595	155	Mauffait J.	Lecomte Am.	Leroy L.	Solesmes
25	Courset	421	117	De Coupigny	Quandalle A.	Blin	Lecointe
26	Crémarest	613	167	Fontaine L.	Chochoy J.	Fourdinier	Hennuyer
27	Desvres	4487	1055	Vincent F.	Goyot, Fourmaintraux	NOEL	Baude
28	Henneveux	273	73	de Cormette ✱	Guilbert J	Brillard	Noël D
29	Lewaast	232	66	Leleu Ch. fils	Marcq Aug.	Lequette A.	Dégardin E.
30	Longfossé	438	119	Féramus	Martin P.	Delannoy D.	Heurtaux
31	Longueville	179	41	Gody M.	Dufour G.	*Henneveux*	Leroux L.-J.
32	Lottinghen	505	119	Dumont L.	Delattre T.	de Lamarlière	Porquet
33	Menneville	404	97	Bouloy G.	Tellier A.	Haigneré D.	Lecat
34	Nabringhen	190	47	Brebion Aug.	Dufour Ch.	Gimaret L.	Bacquart H.
35	Quesques	702	183	Desombre J.	Eurin J.	Leroux Ern.	Dupont
36	St-Martin-Choquel	270	73	Adam	Sagot G.	*Menneville*	Lamirand
37	Selles	257	82	Delattre F.	Delattre J.-M.	Lavoisier	Neuville
	A reporter	11276	2868				

(1) La Capelle, Minet R. — (2) Questinghen, Fauquembergue. — (3) Ostrohove, Lesage. — (4) Le Courgain, Berteloot, curé. — (5) Les Baraques, Etienne Théop., adjoint spécial. — (6) Les Baraques, Lecomte G., curé. — (7) Les Baraques, Roussel, instituteur. — (8) Le Petit Courgain, Bultel ; Le Sacré-Cœur, Liénard Z. — (9) Les Hemmes, Pollet P. — (10) Le Fort-Vert, Ansel ; Les Hemmes, Fortin.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondis-sement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du dépar-tement	BUREAUX de poste.
ud). — (4 communes)											
Lecomte	3319	1766	127,08	30	6	943	6	6	46	100	Boulogne
	»	»	»	»	»	»	»	»	51	105	*Bureau*
	584	634	25,50	60	3	»	7	7	48	102	Pont-de-Briques
Srs de Marie de Nancy (1)	1029	11441	225,40	43	16	1674	2	2	49	103	Boulogne
ord-ouest) — (9 communes).											
	849	278	33,03	59	»	206	12	23	43	105	Calais
Bégue, Besson, Dupont-Derollez, Fusilier-Delbé, Mercier, Milon, Monvoisin R., Pollet-Lemaire. [2]	2849	1314743	6708,42	15	»	129.372	»	34	40	106	*Bureau*
	877	935	65.01	35	»	328	6	28	44	108	Calais
	729	147	23,21	59	16	»	14	29	50	112	Id.
Hidden	792	693	52,25	52	3	15376	8	29	43	105	Id.
St-Paul de Chartres	249	372	13,73	89	»	»	9	30	40	103	Id.
	1043	362	43,89	44	12	722	10	26	45	118	Id.
	735	775	41,03	33	3	575	11	31	38	102	Id.
François (3)	1428	1812	93,23	58	15	»	9	31	48	112	Id.
ud-est) — (4 communes).											
Ste-Famille (4)	2030	1022	120,60	57	21	2534	9	37	31	96	Calais
	»	»	.	»	»	»	»	34	40	106	*Bureau*
Liborel	916	1631	135.90	43	10	1786	5	36	35	100	Calais
Gély	2982	1793	149,44	62	23	5001	9	40	37	102	*Bureau*
3 communes).											
	988	296	27,40	35	1	»	8	15	36	94	Colembert
	669	117	18,61	91	6	»	14	23	27	91	Licques
	532	134	15,82	74	5	»	10	13	37	97	Colembert
	914	347	44.31	41	17	»	12	13	37	99	Id.
	871	150	25.14	37	3	»	5	19	32	95	Desvres
	611	326	23,00	76	13	»	8	26	29	91	Id.
	992	471	44,05	60	14	331	12	17	32	92	*Bureau*
	1024	272	34,95	47	2	»	3	21	37	85	Desvres
Evrard	1168	249	40.06	54	16	»	7	13	38	95	Id.
Bruyant B. (5)	928	15926	340.98	14	15	3109	»	18	35	87	*Bureau*
	549	591	19.20	44	8	»	8	19	32	95	Colembert
	93	392	14.97	73	»	»	10	15	36	93	Id.
	1010	555	70 17	27	9	404	3	21	38	89	Desvres
	349	215	13.43	116	5	»	11	20	30	90	Colembert
Riquiez	1049	603	42,39	33	29	202	8	26	26	85	Desvres
	527	155	20.9[illegible]	60	23	»	2	29	33	90	Id.
	417	150	13,33	83	36	»	12	18	32	91	Colembert
Bénard	1373	660	52 55	40	21	109	10	26	25	84	Desvres
	618	189	20,55	87	12	»	4	22	31	91	Id.
	635	172	23,92	40	12	»	6	22	29	93	Id.

(1) Ostrohove, Mlle Lesage. — (2) Ecoles maternelles, Mmes de Capol, Ledoux, Daux. Méquion; Mlles Marx, Georges, Waterlot, Mercier. — (3) Les Baraques, Mlle Quintin. — (4) Pont-s-Pareil, Mlle Dieu. — (5) Ecole maternelle, Mme Delenclos.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Électeurs	MAIRES	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITUTEURS.
	Canton de Desvres						
	Reports	11276	2868				
1	Senlecques	177	59	Specq F.	Leleu V.	Lebrun Cyp.	Diruit
2	Vieil-Moutier	355	92	Mombaillard	Hache L.	*Senlecques*	Dubietz
3	Wirwignes	546	152	Duflos Ch.	Dupont J.	Lecoutre	Pinte
	TOTAUX	12354	3171				
	Canton de Guînes						
4	Alembon	561	161	Noël-L.	Delplace E	Merlier J.	Duquesnoy
5	Andres	756	226	Delattre-B.	Dagbert-B.	François L.	Latteux
6	Bouquehault	585	158	Duchâteau L.	Bernet N.	Dutoit Edm	Défossé
7	Boursin	199	64	Ousselin A.	Lécaille F.	*Hermelinghen*	Mahieu
8	Caffiers	403	114	Roches O.	Boutillier A.	Lacroix Fl.	Gossin A.
9	Campagne	483	116	Hamerel	Bouvoisin E.	*Bouquehault*	Marel
10	Fiennes	1020	266	Noyel A.	Noël-T.	Delvoye	Bézu
11	Guînes	4374	1161	Boulanger N.	De Guizelin, Wattel-C.	GALLAIS	Lemaire et Meurice
12	Hames-Boucres	7 5	196	Lefebvre J	Guche P.	Dessaint H.	Colbrant (1)
13	Hardinghen	1214	256	Leglaive A.	Noël Ch	Gournay	Boulogne
14	Herbinghen	314	79	Gueudré Jh.	Butor L.	Tétart	Rogez
15	Hermelinghen	243	72	Butor J.	Martin E	Oyez	Laude
16	Hocquinghen	61	21	Baude L	Renault B.	*Herbinghen*	R. à Licques
17	Licques	1386	389	Lalou	Tiquet A.	Bouvart A. (2)	Dubois L.-J. (3)
18	Pihen	486	122	Lacroix F.	Gressier A.	Remy	Vasseur L.-A.
19	Sanghen	252	79	Thorel L.	Butor A.	*Alembon*	Lenfle
	TOTAUX	12972	3480				
	Canton de Marquise						
20	Ambleteuse	646	149	Rivet	Sauvage P	de Lattagnant	Ponchel
21	Audembert	302	95	Bouclet	Lecat-L	Fournier	Boudaliez
22	Audinghen	637	192	Hamerel	Parenty G.	Bournonville E.	Rohart
23	Audresselles	522	137	Robert	Pichon M.	Lubin A.	Cuvillier
24	Bazinghen	312	86	Regnault	Forestier L.	Mouchon A.	Delbé
25	Beuvrequen	318	84	Dubut	Verlingue J.	Deguingatte	Legrand A.
26	Ferques	1235	285	Battel C.	Battel Aug.	Legault	Halipré (4)
27	Hervelinghen	161	60	Admont	Marette F.	Noël L	Compiègne
28	Landrethun-le-N.	570	145	Lefebvre J.	Lacheré P	Hamain Alp	Dorot
29	Leubringhen	213	61	Dezombre G.	Dausque T.	*Audembert*	Legache
30	Leulinghen	310	81	Malot	Potez J.-B.	Caffier	Caron A.
31	Maninghen	169	45	Duflos	Noël J père	Roussel Osc	Deleval
32	Marquise	3930	953	Pérus J.	Dubos, Hénon	DUVAL J.	Hermant
33	Offrethun	103	33	Touret E.	Bigant L.	*Beuvrequen*	Béhin
34	Réty	2007	430	Wattel Aug.	Bonningues	Rogier (5)	Leroy Ch.
35	Rinxent	1915	395	Dubut	Tellier F.	Guche	Ledez
36	Saint-Inglevert	393	127	Breton F	Bourgeois Ch	Lengaigne	Landru
37	Tardinghen	229	52	Routtier	Lefebvre F.	Tintillier	Vincent F.
38	Wacquinghen	150	40	Farjon F.	Mionet Eug.	*Maninghen*	R. à Maning.
39	Wierre-Effroy	708	198	Duflos	Lavoisier J-B.	Capelle A.	Marcq A.
40	Wissant	1091	305	Fourdin	Tiquet C	Devin	Fachon Th.
	TOTAUX	15921	3953				

(1) Et les Frères ; Le Marais, Fauquembergues.—(2) Hameau d'Ecottes, Gruson Ap.—(3) Hameau d'Ecottes, Delattre. — (4) Elinghen, Gacquières.—(5) Section de Locquinghen, Tétart J.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
…uite).											
	201	107	10,25	98	18	»	9	27	29	80	Desvres
Deneuville (1)	577	273	22,93	67	29	»	6	24	29	87	Id.
	1247	196	45,62	43	1	»	6	13	42	93	Id.
… communes)											
Duquesnoy	917	303	40,54	58	15	»	13	25	34	93	Licques
Volant	715	661	57,79	62	»	»	4	32	31	95	Guînes
	805	992	37,14	54	»	»	6	33	31	96	Licques
Delbarre	758	161	26,01	47	»	»	12	22	36	99	Hardinghen
Delart	477	207	24,44	84	17	»	7	22	40	105	Id.
	567	275	38,48	55	5	270	4	31	32	97	Guînes
Ste-Famille	1162	1698	67,86	56	13	»	6	24	39	103	Hardinghen
Provid. de Rouen (2)	2608	27391	305,24	22	9	8402	»	27	33	97	*Bureau*
Ducrocq	1315	965	64,12	74	»	646	3	27	36	100	Guînes
Parsy	824	2580	79,56	33	26	1386	9	21	37	100	*Bureau*
	431	981	18,40	69	10	»	14	23	27	92	Licques
	643	75	27,38	17	12	»	11	23	33	97	Hardinghen
	194	72	9,84	81	6	»	14	27	27	91	Licques
Ste-Famille	1836	4799	104,18	33	25	1628	12	25	29	90	*Bureau*
	925	425	38.44	43	3	744	7	24	39	103	Guînes
	617	62	28,30	76	5	»	15	23	28	93	Licques
… communes).											
Dautréaux	612	5501	23,79	14	»	»	9	12	56	116	Marquise
	750	359	31,14	34	11	285	6	18	47	110	Id.
Treunet	1323	600	57,13	39	10	»	10	18	57	117	Id.
Blériot	538	1209	24.67	57	10	»	11	14	58	116	Id.
	1321	327	43,38	34	3	»	4	16	51	112	Id.
	476	282	25,22	51	»	466	4	11	51	111	Id.
Beaugrand E	897	477	52,78	64	19	508	5	17	42	107	Id.
	589	131	16.86	75	8	»	10	22	41	109	Id.
Baudel	770	579	30,74	76	»	534	7	19	40	104	Id.
	798	136	25,25	44	»	»	6	18	45	108	Id.
	675	176	28,77	51	»	»	3	15	48	109	Id.
	399	110	19,25	42	5	»	9	9	49	110	Id.
…t-Paul de Chartr. (3)	1338	21938	288,54	37	17	4125	»	13	47	108	*Bureau*
	262	179	9,54	64	37	»	4	10	45	109	Marquise
Leroy M.	1825	822	112,26	40	16	832	6	17	40	103	Id.
Poiret	838	990	93,05	53	12	436	3	16	43	106	Id.
	660	479	31,40	45	»	»	8	20	43	106	Id.
	893	133	29,25	47	3	»	10	20	53	119	Id.
	247	231	10,99	64	31	»	5	8	52	113	Id.
Loyer	1891	456	61,26	56	6	166	5	13	42	103	Id.
Dubois	1301	2055	43,90	63	»	»	9	21	48	115	Id.

(1) La Calique. — (2) Ecole maternelle, sœurs de la Providence de Rouen. — (3) Ecole maternelle, Mme Boniface.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
							Canton de Samer.
1	Carly	309	78	Couvelard L.	Chivet Jh.	Mielot	Duhamel
2	Condette	1077	287	Huret-L. ✵	Bouly	Arnoult	Demont
3	Dannes	510	144	Delattre L.	Lemattre A.	*Camiers*	Tellier A.
4	Doudeauville	620	143	Delattre-D.	Carlu-G.	Foulon G.	Démazure
5	Halinghen	427	111	Robert	Gobert-V.	Théry H.	Roches
6	Hesdigneul	299	75	N.	Verlingue J.	*Condette*	Létocart
7	Hesdin-l'Abbé	578	145	Longuemeaux	Routtier	Libert	Cadet
8	Isques	277	65	Lacloy L.	Destrée L.	*Hesdin-l'Abbé*	Copin L.
9	Lacres	345	94	Wacogne	Morvilliers-J.	Vienne	Cressent
10	Le Portel	5392	1374	Sauvage	Cougnet, Delforge	Dusart	Sorriaux
11	Nesles	568	128	Ricquier-T.	Geneau de Lamarlière	*Verlincthun*	Vaast
12	Neufchâtel	1111	281	Darsy J.-B.	Grard L.	Leblond P. (1)	Blangy
13	Outreau	3622	829	Legros Eug.	Legros H., Delplanque	Lécaille (2)	Caron F. (3)
14	Questrecques	280	64	Deguînes F.	Dulot H.	*Wierre*	Rigaux L.
15	St-Etienne	1463	382	Huret Eug.	de Haffreingue	Arnoult	Marcq (4)
16	St-Léonard	313	84	Demilly L.	Blaquart L.	Bonnet	Siame
17	Samer	2158	530	Campagne A.	Dezoteux C.	HERTAULT Is.	Blart
18	Tingry	336	86	Dupont J.-B.	Wacogne L.	Evrard	Martin P.
19	Verlincthun	387	104	Maillard-B.	Noël-Leleu	Bernard J.-B.	Vasseur
20	Wierre-au-Bois	222	47	de Bonnières	Crépin A.	Grébet (5)	Dufour
	TOTAUX	20294	5051				

Arrondissement de Montreuil.

POPULATION :

Canton de Campagne

21	Aix-en-Issart	462	129	Baudelique	Brasseur J.	Sueur Eug.	Vicot
22	Beaurainville	1304	321	Sailly J.-B.	Lens J.-B.	Branquart	Hautcœur L.
23	Boisjean	591	146	Tétu-Devin	Delobel Ap.	Pruvost A.	Sueur
24	Boubers	77	26	Maquaire A.	Bodécot F.	*Hesmond*	
25	Brimeux	771	231	Fontaine R.	François	Laurent J. (6)	Hénissart
26	Buire-le-Sec	941	261	Dubois-Bertin	Dubois P.	Blin Em.	Courtin P.
27	Campagne-l-Hesd.	1126	321	Morel N.	Varlet B.	DELEVAL	Tilliette
28	Douriez	442	131	Dutendas A.	Trunet H.	Bourgois Eug.	Pruvot Et.
29	Ecquemicourt	134	39	Guyot Ch.	Brunelle F.	*Maresquel*	Leblond
30	Gouy	863	214	Sagette	Bouly F.	Hecquet	Dédrie
31	Hesmond	340	79	Demilleville	Deligny Al.	Masson	Louchet L.
32	Lépinoy	214	65	Jourdan A.	Bouchard J.	Havet J.	Ferrand
33	Loison	343	92	Leblond A.	Allard Ad.	Bastien J.	Hecquet
34	Maintenay	746	199	Haulleville	Barré A.	Evrard C.	Carbonnier
35	Marant	96	23	Delattre A.	Pocholle C.	*Aix-en-Issart*	
36	Marenla	452	128	Fresnaye A.	Cardon C.	Guilbart	Denaux
37	Maresquel	519	148	Duhamel Ch.	Martin Ch.	Mouronval	Douchin
38	Marles	354	100	Bréhon A.	Garbe J.-B.	*Marenla*	Butel
39	Offin	270	77	Longavesne L.	Duhamel F.	*Loison*	Ferté
40	Roussent	308	89	Oudin Ern.	Vaillant E.	Baudel F.	Lombard J.
	A reporter	10353	2819				

(1) Neufchâtel, pro-curé : Raiff Alf. — (2) Section d'Equihen, Bourgain Jean. — (3) Section d'Equihen, Girot. — (4) Audisques, Petit. — (5) Pro-curé, Fourrier J.-B. — (6) Pro-curé, Ballart Ph.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
(20 communes).												
1		628	209	18,64	76	16	»	4	12	46	95	Samer
2	Paris	1626	4306	71,91	23	1	»	9	9	53	101	Pont-de-Briques
3	Delvart	1024	607	41,47	40	27	178	12	17	55	100	Neufchâtel
4	Immac. Conception	1374	373	45,50	59	»	289	8	24	42	84	Samer
5		553	255	25,21	55	»	»	8	18	51	95	Id.
6		336	205	24,10	53	6	»	6	10	49	98	Pont-de-Briques
7	Cadet	739	409	28,36	63	»	166	6	10	49	97	Samer
8		698	351	33,33	46	»	»	8	8	51	98	Pont-de-Briques
9		823	216	29,18	60	2	»	6	22	49	89	Samer
10	St-Jh d'Abbeville (1)	253	22181	125,08	22	9	2515	16	4	53	106	*Bureau*
11		504	696	53,60	57	7	»	7	14	50	98	Neufchâtel
12	Thomas	2088	875	67,45	40	19	302	9	14	52	101	*Bureau*
13	Sr Battez (2)	1252	10690	228,82	14	3	1236	15	4	53	105	Boulogne
14		584	585	23,64	44	»	»	3	15	43	93	Samer
15	Carpentier R.	1405	1802	73,12	75	2	999	11	7	54	101	Pont-de-Briques
16	/	344	1071	44,36	28	»	552	11	5	54	101	Id.
17	Providence de Rouen	1678	4463	150,20	41	»	4722	»	16	43	91	*Bureau*
18		1127	525	37,18	47	11	»	3	19	46	90	Samer
19		702	363	23,45	50	8	»	5	15	48	97	Id.
20		384	262	18,77	62	»	»	2	18	41	94	Id.

(6 CANTONS, 141 COMMUNES).

76,291 HABITANTS.

(24 communes).

21		1020	298	41,22	54	3	140	11	9	47	76	Montreuil
22	Baudelicque	1309	5679	64,25	32	8	6406	4	13	53	69	*Bureau*
23	Pidoux	1274	1390	40,86	70	7	507	10	7	62	78	Montreuil
24	Cornu	174	252	6,65	25	29	»	12	16	44	75	Beaurainville
25	Vaast	1068	5793	63,40	14	13	326	6	7	51	72	Montreuil
26	Sr Larrieu	1336	589	63,82	57	»	249	4	11	61	72	Campagne-l-Hesd
27	Dacheville	1564	915	89,36	46	23	1974	»	12	57	67	*Bureau*
28	Dezoteux	884	4105	36,00	28	32	961	9	19	64	69	Campagne-l-Hesd
29		244	588	9,21	102	11	62	6	17	52	68	Maresquel
30	Risbourg	1334	450	59,82	53	10	200	4	17	61	67	Campagne-l-Hesd
31		828	229	30,82	53	1	»	10	18	48	72	Beaurainville
32		396	2160	21,17	41	3	186	4	11	56	69	Id.
33	Providence	907	649	30,02	41	1	»	7	16	51	70	Id.
34	Id.	1211	649	53,09	17	»	931	7	13	64	74	Campagne-l-Hesd
35	Moinet	388	109	11,13	57	»	»	10	8	48	75	Montreuil
36	Denaux	1004	496	35,64	52	12	321	9	10	52	72	Beaurainville
37	Gervais	545	1872	45,69	35	6	»	4	15	55	64	*Bureau*
38		511	1401	17,97	36	14	»	9	6	50	75	Montreuil
39		529	195	19,46	111	13	»	8	17	49	72	Beaurainville
40		504	5260	16,21	14	»	»	9	15	68	75	Campagne-l-Hesd

(2) Ecole maternelle, Srs de St-Joseph d'Abbeville. — (2) Equihen, Srs de St-Joseph d'Abbeville.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
							Canton de Campagne
	Reports	10353	2819				
1	St-Denœux	313	87	Delattre Aug.	Cochon Ed.	Belquin	Leborgne
2	St-Remy-au-Bois	196	53	Penet G.	Briois A.	*Gouy*	Louchet Fl.
3	Saulchoy	363	98	Fournier A.	Macret F.	Crépin O.	Quehen
4	Sempy	325	84	Tirmarche J-B	Souffrin J -B.	Prompt	Gourlain
	TOTAUX	11550	3141				
							Canton d'Etaples
5	Attin	362	86	Journel F.	Poulain M.	Humière	Lune
6	Bernieulles	335	87	Reisenthel I.	Clément M	Ernoult C.	Drain
7	Beutin	165	38	Widehem G.	Sueur J	*Attin*	Cazier
8	Brexent-Enocq	371	95	Morvillers	Rivenez	Boyaval F.	Baillieu
9	Camiers	792	192	de Rocquigny	Pagniez P.	Demilly	Hautefeuille
10	Cormont	363	93	Ficheux M.	Fourdinier	Gallet A	Fasquelle
11	Estrée	161	47	Dubus Alf.	Trollè-Godet	*Estréelles*	Gambier J.
12	Estréelles	220	53	Bizet H.	Morel A.	Brebion	R. à Estrée
13	Etaples	3342	841	Bigot D	Delaporte-S, Prévost	Cousin C.	Devienne
14	Frencq	921	218	de Rosamel	Blin N.	Hardy J.	Pringarbe
15	Hubersent	412	108	Carpentier A.	Blin F.	Cornet L.	Défossé F.
16	Inxent	268	70	Lavogez J.	Blin J.-B.	*Recques*	Leurs
17	Lefaux	313	83	de France	Peudecœur	Dhumerelle	Hersent
18	Longvillers	405	107	Bataille V	de Guizelin	Treunet	Bigand
19	Maresville	98	27	Quandalle D.	Sannier P.	*Longvillers*	R. à Longv.
20	Montcavrel	536	145	Demerval H.	Martel E.	Lemaire F.	Lavisse
21	Recques-s-Course	188	59	Cuvillier L	Ritaine A.	Lemaître F.	
22	Tubersent	407	103	Minet E.	Leconte A	Gnilbert V.	Dorémus
23	Widehem	373	86	Lacloy Em.	Trollé Eug.	*Halinghen*	Garin
	TOTAUX	10032	2538				
							Canton de Fruges
24	Ambricourt	219	55	Adam R.	Thiret J.	N.	Derisbourg
25	Avondances	92	28	Warin L.	Boutin J.-B.	*Coupelle*	R à Coupelle
26	Canlers	226	81	Sénéchal V.	Rolland J.	Berthe H.	Bossu
27	Coupelle-Neuve	212	79	Dollé-A.	Dupont Al.	Dhallendre	Thérouanne
28	Coupelle-Vieille	738	217	Dupont O.	Douchet A	Rivaux Em	Deligny H.
29	Crépy	397	122	Martin N.	Michel A.	Labitte E	Cailleux
30	Créquy	1172	333	Merlen D.	Bracquart	Pingrenon	Dutertre
31	Embry	568	182	Guilbert Ch.	Gallet F.	Lequien	Quénot
32	Fressin	850	234	Violette R.	Annequin J.	Fromentin Ch.	Berthe
33	Fruges	3172	833	Fauvelle Em.	Brasseur, Planque	Bonvarlet P.	Lemaire
34	Hézecques	255	74	Bienaimé F.	Cousin F.	Lamort E.	Maresville
35	Lebiez	546	152	Leclercq L.	Briche L.	Lagache Th.	Debuire H.
36	Lugy	241	62	Gamblin L.	Playoult J.	*Hézecques*	Tribout
37	Matringhem	287	96	Legrand V	Piedfort F.	Delcourt Eug.	Convert
38	Mencas	146	43	Bulo F.	Bulot Aug.	*Radinghem*	Dauchez E.
39	Planques	227	62	Desmons F.	Desobry L.	Capelle P.	Lemaître T.
40	Radinghem	326	93	de Monnecove	Lebel J.	Théret	Nieolay
41	Rimboval	401	123	Boulant F.	Lenne Th.	Bienaimé	Ternoy Aug.
	A reporter	10075	2869				

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
(Suite)												
1		403	637	15,43	77	4	»	14	13	47	75	Beaurainville
2		405	299	14,97	79	3	»	5	15	60	69	Campagne-l-Hesd
3	Roseaux	529	2528	23,85	70	»	»	7	17	62	71	Id.
4		800	237	26,59	86	6	257	13	12	44	74	Montreuil
9 communes).												
5		670	605	30,15	53	»	»	8	5	56	82	Montreuil
6		574	239	23,34	57	»	354	15	14	48	88	Id.
7		300	144	12,33	75	»	»	7	7	57	83	Id.
8		712	262	28,18	62	2	195	10	9	55	84	Id.
9	Bernard	1760	357	22,50	98	14	202	7	20	61	96	Etaples
10		971	255	34,83	58	5	»	13	14	49	90	Id.
11	Prin	447	113	17,92	74	12	»	13	6	49	82	Montreuil
12	Id.	318	191	13,83	84	5	1130	12	6	49	81	Id
13	Ste-Famille	1247	9516	123,76	47	36	2664	»	13	60	90	*Bureau*
14	Derond (1)	1981	584	68,00	48	11	474	8	16	52	90	Etaples
15		797	303	24,65	80	5	369	13	16	51	90	Id.
16		378	150	19,81	51	8	636	16	10	48	86	Montreuil
17		827	270	21,15	75	18	»	4	17	56	94	Etaples
18	Gilbert	1098	340	37,54	58	36	405	12	13	51	88	Id.
19	Id.	246	143	9,47	92	3	»	12	11	53	86	Id
20	Debeves-Delanney	956	2648	38,17	14	»	1108	16	6	46	82	Montreuil
21	Joly A.	480	404	20,45	58	»	101	15	9	49	84	Id.
22		691	326	24,61	71	17	»	7	12	55	88	Etaples
23		715	171	22,66	64	5	»	14	21	58	95	Id.
5 communes).												
24		340	182	16,28	104	31	101	8	40	40	52	Fruges
25		219	67	7,81	101	»	»	6	32	38	58	Id.
26		362	190	18,45	56	»	87	5	35	37	54	Id.
27		455	110	18,96	64	4	»	2	34	34	56	Id.
28	Triquet	1469	511	48,22	75	8	373	4	28	31	61	Id.
29		691	219	25,42	84	2	593	8	40	40	49	Id.
30		2040	591	71,19	74	20	»	7	27	39	64	id.
31	Ste-Famille	1169	661	45,77	82	3	172	16	19	41	72	*Bureau*
32		1717	846	70,80	53	11	573	9	27	40	61	Auchy-l-Hesdin
33	Podvin	1890	25477	192,03	17	43	3470	»	32	32	57	*Bureau*
34		493	452	14,83	148	20	»	4	36	35	57	Fruges
35	Josien	958	286	31,68	78	11	425	13	22	45	69	Embry
36		283	390	11,50	166	16	»	3	35	36	56	Fruges
37		447	809	21,83	62	6	»	5	33	30	58	Id.
38		202	114	7,48	147	14	364	9	33	28	65	Id.
39		618	243	23,41	48	42	40	8	29	40	58	Id.
40		493	289	18,29	83	3	»	5	32	31	62	Id.
41		707	305	21,27	117	6	»	12	21	38	71	Embry

(1) Le Turne, Carpentier.

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITUTEURS.
							Canton de Fruges
	Reports	10075					
1	Royon	228	57	Bon de Hautecloque	Flour	*Lebiez*	Wion
2	Ruisseauville	198	67	Henguelle L.	Moronval J.	*Canlers*	Hédoux
3	Sains-lez-Fressin	210	66	Baudra D.	Regnault F.	Adam Et.	Bayard
4	Senlis	195	66	Rolin J.	Delerue F.	Hélin Cél.	Buire
5	Torcy	284	84	Alisse G.	Lens F.	*Sains*	Joly
6	Verchin	487	130	de Wailly de Wadonne	Ricquez Et.	Daviron Ad.	Beugnet
7	Vincly	255	71	Blocquel C.	Fréville Ed	*Matringhem*	Cordiez
	TOTAUX	11932	3410				
							Canton d'Hesdin
8	Aubin-St-Vaast	685	201	Macqueron L.	Dassonville	Wacheux	Bocquet Fr.
9	Bouin	293	88	Parmentier J	Botte V.	Dégez Fl.	Eletufe
10	Brévillers	113	44	Sagot H,	Bernard C.	*Capelle*	R à Capelle
11	Capelle	337	106	Lamoury Ch.	Renard Art.	Dusautois	Bourgois J.
12	Caumont	471	161	Ridoult Edm.	Coache F.	Duhamel Ch.	Deguiselin L
13	Cavron-St-Martin	804	209	François E.	Bracquart F.	Blondel O.	Barbier
14	Chériennes	341	114	Carpentier V.	Vincent H.	N.	Courquin
15	Contes	767	182	Anquez H.	Trunet J.-B.	Mantel A	Rispail
16	Guigny	157	48	Bouillez C.	Lataillant	*Capelle*	Delbé
17	Guisy	169	52	Labutte	Jacquemaire F	*Huby-St-Leu*	Clève
18	Hesdin	3401	702	Lereuil P.	Brullé, Williame	CONDETTE Fr.	Fortin
19	Huby-St-Leu	598	172	Fontaine L.	Jacquemaire V	Cordier J.-B.	Dezeustre
20	Labroye	279	86	Cléret A.	Grémont Jh.	Blond L.	Bulot G.
21	La Loge	227	59	Martin F	Lebrun C.	N.	Guizard
22	Marconne	842	228	Desmarest L.	Lefebvre	Meunier	Labitte
23	Marconnelle	875	230	Lécuyer J.-B.	Lécuyer Ch.	Condette H	Fromentin
24	Mouriez	578	142	Parenty Ch.	Lecat I.	Desoignies J-B	Grenier
25	Plumoison	186	50	Darras F.	Coquerelle J.	*Bouin*	R. à Bouin
26	Raye	462	139	Convert Ars.	Delcour A.	N.	Bulteux
27	Regnauville	257	89	Soudain Ph.	Fusillier Ch	Detœuf (1)	Beaussart
28	Ste-Austreberthe	320	84	de la Charie	Nicolay L.	*Marconne*	Dupont V.
29	Tortefontaine	369	103	Verdure P.	Framery S.	Soyez H.	St-Aubin
30	Wambercourt	324	88	Héren L.	Evrard D.	*Cavron*	Leclercq J-O
	TOTAUX	12855	3377				
							Canton d'Hucqueliers
31	Aix-en-Ergny	211	53	Fournier L.	Cadet J.-B.	*Rumilly*	Latour
32	Alette	451	101	Minet Alf.	Dumoulin H.	Sailliot	Drin
33	Avesnes	100	24	Dewidehem J-B	Wallois J.-B.	*Herly*	R. à Herly
34	Bécourt	300	72	Merlin F.	Vasseur B.	Delplanque H.	Specque
35	Beussent	654	156	Demerval J-B	Boulanger F.	Telliez H.	Cléton A.
36	Bezinghem	339	84	Régniez J.	Libersa M.	Calippe	Leclercq E.
37	Bimont	168	50	France J	Leduc J.	*Clenleu*	Legrand
38	Bourthes	942	257	Vasseur L.	Bouloy H.	Ducrocq O.	Tillier C.
39	Campagne-l-Boul.	740	223	Braure L.	Coquempot	Legay F.	Delanncy
40	Clenleu	276	75	Carpentier P.	Widebem P.	Deligne L.	Pouly L.
41	Enquin	154	46	Lengagne Edm.	Coulombel L.	*Preures*	Thaubois
	A reporter	4335	1141				

(1) Pro-curé : Nayet Aug.

	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
	suite).											
1		749	208	26,99	66	22	»	12	22	44	69	Embry
2		389	109	19,32	57	4	95	4	33	36	55	Fruges
3		671	127	22,47	58	»	»	10	30	42	64	Id.
4		490	176	16,51	108	19	»	4	36	32	60	Id.
5		526	342	18.96	95	4	1256	10	25	41	66	Id.
6	Providence de Rouen	1068	413	38,72	72	12	652	5	37	37	52	Id.
7		460	331	18.55	80	16	461	7	37	28	63	Id.
	3 communes).											
8	Soyez	670	1769	41,19	49	»	»	7	20	50	61	Hesdin
9		348	3415	14,25	78	16	»	4	20	52	59	Id.
0	Providence d'Arras	303	141	14,14	85	»	89	5	25	55	60	Id.
1	Servantes de Marie	557	215	26,12	52	12	133	6	23	56	61	Id.
2	Deguizelin	944	337	39 68	51	20	998	11	32	60	59	Id.
3	Méhaye	1187	745	49,84	50	8	1371	7	22	47	64	Id.
4		465	268	24,20	86	11	»	8	29	58	63	Id.
5	Verdoit	715	3317	37,63	14	8	1781	8	18	50	62	Maresquel
6		360	126	14.32	68	24	»	7	25	57	61	Hesdin
7		116	497	7,35	63	»	86	4	22	51	59	Id.
8	Lemoine, St-V. de P. (1)	93	35315	284,08	19	16	7974	»	24	50	55	*Bureau*
9		1244	2595	35,28	25	7	99	1	25	48	56	Hesdin
0		816	1239	27,98	26	»	2543	12	30	62	66	Id.
1		42	150	7,20	61	36	»	6	25	46	60	Id.
2		418	1680	52,94	36	1	1031	1	25	51	54	Id.
3	Défossé	555	3545	58,40	17	»	398	2	23	52	56	Id.
4		1573	483	56,84	65	7	»	9	26	58	64	Id.
5	Toursel A.	274	412	13,09	71	12	»	3	21	53	58	Id.
6	Delbarre	589	2666	30,25	92	9	»	16	26	66	70	Id.
7		417	226	22,00	84	19	»	8	29	58	62	Id.
8		371	410	21,30	63	5	»	1	25	52	56	Id.
9		1182	1118	43.51	62	2	163	12	24	62	67	Id.
0		605	477	26,84	44	9	2876	9	24	45	64	Id.
	4 communes).											
1		483	170	19,94	93	7	»	8	25	33	74	Hucqueliers
2		1387	359	47,99	47	8	311	8	7	44	82	Montreuil
3		300	95	8,00	68	»	»	7	19	35	69	Hucqueliers
4		603	214	23,17	61	13	33	9	27	31	85	Id.
5	Cléton	1593	439	64,98	46	11	906	11	12	46	86	Id.
6		1315	242	36 98	56	9	»	8	19	41	84	Id.
7		681	383	19,11	62	6	»	4	15	40	81	Id.
8	Liévin	2233	603	75,62	47	7	319	5	23	31	81	Id.
9	Ansel	1328	328	54,92	41	»	»	10	27	28	74	Id.
10		726	272	22,40	80	5	»	6	12	42	79	Id.
11		408	205	15,44	92	6	»	5	18	41	80	Id.

(1) Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS	INSTITUTEURS
	Canton d'Hucqueliers						
	Reports	4335	1141				
1	Ergny	259	72	Pruvost J.-B	Derollez L.	Delforge B.	Chatelain
2	Herly	642	181	Panet V.	Caron L.	Fillières	Guilmant
3	Hucqueliers	688	164	Grard Aug.	Ousselin P.	HOLIEZ J.-B	Lecoutre
4	Humbert	368	108	Ringot C.	Thumerel J-B.	Noyelle El.	Ganguez
5	Maninghem	140	42	Vasseur L.	Gillet Fl.	Fénet I.	Quénehem
6	Parenty	620	169	Dumont J.-L.	Desmarest J	Mayeur H.	Rouchaville
7	Preures	740	217	Longavesne D	Mouillière A.	Sannier	Deruelle
8	Quilen	135	36	de Guizelin A.	Haigneré A.	*Maninghem*	Henry Art.
9	Rumilly	382	108	Merlier J.-B.	Eloy Edm	Briaux Om.	Flament
10	Saint-Michel	194	56	Monel Em.	Dewidehem C	*Humbert*	Pannier F.
11	Verchocq	794	234	Duisant Om.	Picque J.-B.	Biausse H. (1)	Lejosne A (2)
12	Wicquinghem	372	90	Ducrocq A.	Poulain A.	Deguine	Douchin
13	Zoteux	419	108	Tellier L.	Marcotte	Macquaire Oct.	Lardemer E
	TOTAUX	10088	2726				
	Canton de Montreuil						
14	Airon-Notre-Dame	229	75	Debove P.	Béthouart C.	Poirier Jh.	Ricart
15	Airon-St-Vaast	233	70	Enlart Osc.	Graveline J-B.	*Airon-N.-D.*	Fusillier
16	Beaumerie-St-Mart.	347	117	Leblond V.	Cazier Cél.	Leduc Eug.	Gatoux
17	Berck	5187	1214	Macquet Alf.	Parmentier, Laffillé	Coppin P.	Avisse (3)
18	Campigneulles-l G.	263	79	Bardon J.-B.	Bourgois F.	Boulenger Ch.	Brunet
19	Campigneulles-l-P	192	53	Liébron-G.	Lancelot V.	*Campig.-l-Gr.*	Autricque
20	Colline-Beaumont	160	45	Landrieux P	Charles J.-B.	*Conchil*	Gosselin
21	Conchil le-Temple	743	189	Leblong Aug.	Fournier Ch.	Allard L	Maurice A.
22	Cucq	738	220	Guilbert F.	Tétu P	Déplanque P.	Delmer
23	Ecuires	600	153	Sailly Am.	Gatoux A.	Déplanque A.	Gugelot Al.
24	Groffliers	490	109	Béguin Ch	Petit Ch.	*Waben*	Doualle
25	La Calotterie	438	118	Lapierre H	Mille L.	Hocque	Gourlain
26	La Madeleine	173	46	Duval L.	Hochard P.	*La Calotterie*	Rà Montreuil
27	Lépine	505	149	Wallet Ed.	Cochon E.	Pannier L.	Bédague
28	Merlimont	664	195	Wacongne B.	Valois Alp.	Cauwet D	Merlin
29	Montreuil	3297	816	Bénard Th. ✻	Dubourg V., Gobert-S.	QUESTE (4)	Fontaine L.
30	Nempont-St-Firm.	404	105	Avarre App	Bayard-D.	Poirrier Ch.	Biblocque
31	Neuville	833	254	Saison Aug.	Butel Aug.	Grésy Alp.	Vichery
32	Rang-du-Fliers	880	252	Garson M	Frognier Ch.	Darras A.	Roguiez
33	St-Aubin	159	45	Lœuillet Edm.	Macquet J.-L	*St-Josse*	Moren
34	St-Josse	761	224	Sauguet F.	Poupart J.-B	Gournay	Santerre
35	Sorrus	454	127	de Lhomel G.	Duval-S	N.	Leclerc
36	Tigny-Noyelle	318	93	Lefebvre H.	Leblond C.	*Nempont*	Lorette
37	Verton	868	239	Barré Oct.	Sauguet J.	Gournay E.	Legrand C
38	Waben	355	91	Guilbart A.	Brichet H	Hourdé J.	Debuire A.
39	Wailly	543	150	Bloquel F.	Bougois P.	Maquet J.-B.	Dallery
	TOTAUX	19834	5228				

(1) Hameau de Rollez, desservant : O'Kelly. — (2) Hameau de Rollez, Lécuyer. — (3) La Plage, Hochard ; école de l'Assistance publique, Plancouart. — (4) Eglise de Saint-Josse-au-Val, desservant, Fourcy S.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
Suite)												
1		929	154	25,98	68	»	»	7	24	33	73	Hucqueliers
2	Ste-Famille	1630	339	47,23	62	5	»	8	20	34	69	Id
3	Courtois	762	1745	48,38	68	4	390	»	18	36	76	*Bureau*
4		784	800	26,99	72	14	»	10	15	42	73	Hucqueliers
5		393	142	12,21	107	»	»	5	17	38	70	Id.
6		1292	406	43,18	51	8	427	8	18	44	82	Id.
7		1587	1330	51,68	77	»	»	3	16	39	78	Id
8		406	399	10,93	175	10	»	7	17	39	74	Id.
9		704	231	24,70	59	27	»	8	28	31	75	Id.
10	Ste-Famille	566	186	16.58	80	20	»	10	17	40	71	Id.
11	Hersen (1)	1556	631	53,82	71	14	»	11	26	29	69	Id.
12		680	225	22,46	56	7	»	5	22	35	72	Id.
13		734	201	24,51	78	26	»	6	24	36	82	Id.
26 communes).												
14		505	135	11,49	97	»	»	9	9	63	87	Montreuil
15		592	633	11,75	70	3	137	8	8	60	86	Id.
16		937	1881	35,24	59	»	»	3	3	54	75	Id.
17	Ste-Famille (2)	1488	40158	224,37	30	»	1443	14	14	68	92	*Bureau*
18		527	335	19,19	65	2	»	5	5	58	83	Montreuil
19		612	197	20,63	77	2	»	3	3	57	81	id
20		470	2845	14,62	83	»	105	16	16	72	86	Conchil-l-Temple
21	Providence d'Arras	1665	511	46,34	89	»	908	15	15	71	87	*Bureau*
22	Duquesnoy-Deron	2249	3325	25,54	14	»	»	13	13	69	90	Etaples
23	Desaucourt	910	405	45,42	94	7	431	2	2	59	80	Montreuil
24		948	1278	24,82	9)	»	»	16	16	72	88	Verton
25		955	262	40,56	41	2	»	4	4	60	83	Montreuil
26		250	369	13,31	43	10	»	2	2	58	81	Id.
27	Brasseur	1066	362	29,57	68	11	»	10	10	66	83	Id.
28	Deremetz	2149	2333	21,32	69	16	»	12	12	68	89	Rang-du-Fliers
29	Providence de Rouen	285	80896	317,63	14	20	10886	»	»	56	79	*Bureau*
30	(3)	448	3571	18,66	41	19	»	13	13	69	82	Conchil-l-Temple
31	Ste-Famille	882	1156	68,38	72	20	935	2	2	58	79	Montreuil
32	Lardinois	1020	2078	60.91	40	4	352	12	12	68	88	*Bureau*
33		448	115	11,69	114	8	»	8	8	64	86	Montreuil
34	Santerre	2038	2977	69,09	52	15	399	8	8	65	87	Id.
35		680	1383	28,41	48	3	142	3	3	59	83	Id.
36		678	5882	26,54	79	»	»	15	15	71	84	Couchil-l-Temple
37	Ste-Famille	1122	4304	57,23	45	7	889	12	12	68	85	*Bureau*
38		899	691	27,03	101	3	»	15	15	71	88	Conchil-l-Temple
39		1415	1464	42,24	81	4	285	6	6	62	83	Montreuil

(1) Rollez. Castelain. — (2) Berck-Plage, Lagache ; Berck. école maternelle, Ste-Famille, — (3) Ecole maternelle, Immaculée Conception.

Arrondissement de St-Omer

POPULATION :

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
							Canton d'Aire
1	Aire	8375	1977	Faucquette	Descamps, Dumont	Lansoy L. (1)	Dannel (2)
2	Clarques	363	101	Titelouze de Gournay	Danthen L.	Rolin A.	Duval G.
3	Ecques	1381	399	Delohen L.	Jovenin A.	Défontaine D.	Tartar
4	Herbelles	335	111	La,ouille M	Allouchery P.	Chariot L	Allouchery
5	Heuringhem	559	162	Cainne El.	Joly D.	Caron B.	Traraecourt
6	Inghem	337	99	Leblond V.	Briez L	*Herbelles*	Vieillard
7	Mametz	1282	369	Rolin Am.	Faucon M.	Lemort C. (3)	Decourcelle (4)
8	Quiestède	383	108	De Lencquesaing	Bultel-D.	Linglin	Caudron
9	Racquinghem	653	204	Van Zeller d'Osthove	Patinier	Bavière	Taffin
10	Rebecq	369	106	Delvart M.	Herber L.	*Clarques*	Sy Jules
11	Roquetoire	1371	372	Caron-R	N	Chivet	Delporte J.
12	Thérouanne	1002	281	Valois L	Faucon-G.	Linée	Delattre A.
13	Wardrecques	445	127	Porion Eug. ☼	Varlet J.	Verrièle	Dumont A.
14	Wittes	502	153	Mouflin	Réant	Carpentier J-B	Balligand
	TOTAUX	17357	4569				
							Canton d'Ardres
15	Ardres	2274	593	Billiet Xav.	Quéval, Popieul	COURTOIS X.	Latour (6)
16	Audrehem	484	136	Bodart	Desvignes	Bédague El.	Anquez
17	Autingues	239	86	De St-Just C	Taufour H.	*Nielles-l-Ard.*	Bournonville
18	Balinghem	551	169	Morillion Alp.	Ducloy J.	Dupont L.	Denoyelles
19	Bayenghem-l-Ep.	505	152	Delezoide G.	Allan L	Delrue L.	Declercq E.
20	Bonningues-l-Ard.	624	175	Duvivier C.	Taufour El	Letailleur J-B.	Danteuille
21	Brêmes	851	255	Picquet-Lecat	Théry-Quéva	Déroite Alf.	Thomas
22	Clerques	296	90	Boulanger J.	Ducrocq D.	*Audrehem*	Dammermant
23	Eperlecques	2233	593	Colin R.	Héban P.-Jh	Guille L.	Leleu (7)
24	Guémy	56	12	Declémy-R.	Taufour J	*Zouafques*	R à Zouafques
25	Journy	277	69	Lay El.	Lay H.	Molon Aug.	Durand L.
26	Landrethun-l-Ard.	558	151	Ritiez D	Paulet Fl.	Descamps Em.	Potard
27	Louches	817	240	Brémart P.	Déclémy Fl.	Defrance	Randoux
28	Mentque	710	208	Liot de Norbécourt E.	Alluin-Leroy	Dubuisson R.	Sacquépée F.
29	Muncq-Nieurlet	487	144	Schotsmans A	Rupert-L.	Diruit	Longuet
30	Nielles-lez-Ardres	353	110	De Vilmarest	Moronval	Hermant J.	Courquin D.
31	Nordausque	478	143	Neyme F.	Lossent Alf.	Robert Ch.	Lemaire L.
32	Nortleulinghem	207	56	Noël Ch. [ghen	Dusautois Jh	*Bayeng.-l-Ep.*	Cocquempot
33	Rebergues	205	51	De Poucques d'Herbin-	Lefebvre	*Journy*	Beauval
34	Recques	368	111	Payelleville-D.	Noël L	Reniez	Roussel
35	Rodelinghem	211	73	Déclemy H.	Flament Jh	*Landrethun*	Hersen
36	Tournehem	1044	274	Vandroy	Lepoittevin	Foulon L.	Legroux
37	Zouafques	472	131	Fasquel P.	Lossent Jh.	Bresselle	Boyez
	TOTAUX	14300	4022				

(1) Hameau de Rincq, Loy L. ; hameau de St-Quentin, Boutenel. — (2) St-Quentin, Deprecq; Rincq, Ducrocq Ant. ; Pecqueur, Duyme. — (3) Crecques (Mametz), desservant : Lemort J. — (4) Camus, à Crecques. — (5) Bois-en-Ardres, adjoint spécial : Popieul-Clipet ; desservant, Duhautoy. — (6) Bois-en-Ardres, instituteur : Talleux. — (7) Le Gandspette, Dufay.

CANTONS, 118 COMMUNES).

16,556 HABITANTS.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
communes).											
Providence de Rouen	3272	108670	781,43	35	1	29873	»	18	18	56	*Bureau*
[(1)	695	459	51,97	44	»	»	10	14	14	59	Thérouanne
Couvreur	1259	567	102,71	45	1	1250	11	10	10	63	Id.
	455	164	27,40	70	7	»	15	12	12	62	Id.
Fusillier	579	1513	40,79	37	14	341	12	7	7	63	Blendecques
	321	194	22,05	68	19	»	14	11	11	59	Thérouanne
Charlet	954	1837	93,86	61	3	1231	6	15	15	60	Aire
Théry	283	438	27,67	89	6	454	8	12	12	60	Id.
François	532	1107	54,54	66	»	971	7	10	10	59	Wardrecques
	484	347	33,59	69	6	»	8	13	13	60	Aire
Immaculée-Concept	1068	1717	100,55	61	4	2574	6	13	13	58	Id.
Théry	866	2604	72,52	37	10	»	11	14	14	60	*Bureau*
	372	538	65,63	31	»	597	10	9	9	62	Id.
Dégremont	411	673	38,53	61	33	686	4	14	14	57	Aire
Communes).											
Provid. de Rouen (2)	1355	9181	181,33	38	22	2679	»	24	24	91	*Bureau*
Ste Famille	919	553	42,06	50	1	314	11	21	21	88	La Recousse
	296	147	32,17	46	»	225	2	22	22	90	Ardres
	579	467	48,63	47	3	347	3	27	27	94	Id.
	451	358	34,79	85	4	1031	13	13	13	81	La Recousse
	1060	181	40,86	74	4	273	9	20	20	88	Id.
Compiègne	728	1175	56,72	43	40	680	2	26	26	93	Ardres
	639	250	24,90	60	14	70	10	22	22	90	La Recousse
Ste-Famille(3)	2556	1718	145,24	58	18	3287	15	10	10	84	Watten (Nord)
	293	72	9,04	96	18	160	8	19	19	87	La Recousse
	334	288	16,53	118	»	959	15	19	19	83	Licques
Vaast	571	397	34.87	41	18	515	4	24	24	95	Ardres
	1283	859	94,58	42	4	131	4	21	21	89	Id.
Allouchery	1077	438	38,86	78	6	113	13	14	14	82	La Recousse
	1144	386	35,82	105	9	1239	13	19	19	87	Audruick
	448	308	37,84	56	19	41	4	21	21	87	Ardres
Souillart	595	476	45,43	72	24	711	9	15	15	83	La Recousse
	345	132	16,36	101	11	164	11	14	14	82	id
	473	193	15,88	93	11	91	13	22	22	87	Licques
Godart	541	602	48,20	64	4	627	10	18	18	86	La Recousse
	435	221	29,91	59	5	330	5	29	29	96	Ardres
Beaugrand M.	1521	2162	65,99	76	5	1057	9	17	17	85	La Recousse
	393	411	34,18	67	»	498	8	17	17	85	Id.

(1) St-Quentin, Mlle Bellettre; Rincq, Immaculée Conception; école maternelle, Mlle Cathelain
(2) Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul.— (3) Le Gandspette, Mlle Vêtu M.-Cath.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
							Canton d'Audruick
1	Audruick	2703	775	Dubrœucq	Lecouffe, Boulloigne	DUPRÉ C.	Richard R.
2	Guemps	983	274	Duflos P.	Vampouille E	Vittu	Govart
3	Nortkerque	1096	315	Vanuxem-H.	Bloume-V.	Hochart H.	Reniez A.
4	Nouvelle-Eglise	357	99	Laurent F.	Mercier-M.	Sergent E	Desfachelle
5	Offekerque	606	163	Gorain-Butez	Braure-L.	Collombel J	Normand
6	Oye	2067	573	Hubert F.	Deldrève-D.	Rigolet H.	Varlet (1)
7	Polincove	608	179	Payelleville A	Lambert A.	Flajollet L.	Flamen
8	Ruminghem	1089	305	Guéricy	Canlers	Oudin	Greuez
9	St-Marie-Kerque	1432	446	Stoclin J.-B.	Everard Pl.	Hecquet E. (2)	Salmon (3)
10	St-Folquin	1342	388	Lambert-E	Vandewalle	Lemaire C.	Culnaërt
11	St-Omer-Capelle	660	194	Guilbert Fr.	Payelleville-G	St-Maxent	Rossigny
12	Vieille-Eglise	1024	293	Wissocq-H.	Butez-A.	Ledoux	Bray L
13	Zutkerque	1619	470	Bouret-Bouret	Lesage-L.	Hochart A.	Lépillet (4)
	TOTAUX	15586	4474				
							Canton de Fauquembergues
14	Audincthun	747	235	Fasquel	Depoix Fr.	Hulo L.	Loonès H.
15	Avroult	340	105	Drollez Am	Decroix A	Gressier	Bruchet
16	Beaumetz-lez-Aire	368	108	Savary Em.	Cleuet Ch	*Laires*	Balavoine
17	Bomy	796	248	de Vilmarest	Deligny P.	Bourgois Om.	Bournon
18	Coyecques	640	207	Bonnière Al.	Biallais A	Cazin	Logez
19	Dennebrœucq	384	97	Delannoy L.	Brocvielle J	*Reclinghem*	Eurin
20	Enguinegatte	490	152	Dufour Fl.	Hanne	Blondel F.	Drouvin G.
21	Enquin	1002	264	Mahieu H., ✠	Mahieu Em.	Tirmarche	Reniez Lin.
22	Erny-St-Julien	497	139	Cape de Baillon	Dumez V.	Leporcq A.	Sy Alex
23	Fauquembergues	992	258	Joly Jh.	Bonnière C.	LABBÉ	Lartisien
24	Febvin-Palfart	830	246	Grebaut V.	Hurtevent F.	Carpentier J.(6)	Grigny
25	Fléchin	668	201	Bonnart Fr.	Lagache Alf.	Cornet F.	Ansel M.
26	Laires	512	143	Pruvost F.	Plée Alex.	Germe G.	Thuillier
27	Merck-St-Liévin	693	216	Denis F.	Briche Jh.	Descamps Ach	Cauët
28	Reclinghem	356	110	Devaux C.	Demarthe	Vittoz	Grivart
29	Renty	728	204	Martin Alf.	Decque F.	Clayes H	Gouble
30	St-Martin-d'Hard	445	136	Carpentier Jh	Obin Val.	*Fauquemberg.*	Françoy D.
31	Thiembronne	963	273	Guernet L.	Dufay-Buron	Marche	Piquet
	TOTAUX	11451	3342				
							Canton de Lumbres
32	Acquin	782	212	Scoumacque R	Deneuville C.	Leulliette A.	Grenu Z.
33	Affringues	148	36	Leprêtre	Bauwin	*Bayenghem*	Piquet
34	Alquines	744	237	Cucheval-E.	Cucheval-D.	Hiecque J.	Risbourg
35	Bayenghem-l-Sen.	221	60	Thullier Aug.	Teillier L.	Mélier P.	Dubois
	A reporter	1895	545				

(1) L'Etoile, Hénon ; Waldam, Bouchindhomme. — (2) Section de St-Nicolas-sur-l'Aa, Vé lingue, desservant. —(3) Maillart, instituteur. — (4) Ostove, section de Zutkerque, Deneuville. — (5) Wandonne, Bontemps. — (6) Livossart, Nicquet Ch., desservant.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondis-sement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du dépar-tement	BUREAUX de poste
3 communes).											
Ste-Famille	1444	6190	212,86	34	18	4990	»	23	23	90	*Bureau*
Pronier	1567	743	84.17	69	6	671	14	32	32	98	Audruick
Rocourt	1319	802	104,38	62	3	1793	5	28	28	92	Id.
	907	447	34,03	74	7	612	6	29	29	96	Id.
Delvallez	1324	370	63,48	74	3	1886	11	34	34	100	Id.
Dominique	3269	1824	139,88	58	27	4871	13	36	36	103	*Bureau*
Charlemagne	475	890	46,25	57	21	1168	4	19	19	87	Audruick
Colin	1389	617	81,88	56	20	2034	8	17	17	85	Id.
Casque	1847	1027	121,92	35	»	4683	6	23	23	90	Id.
Pontier	1787	927	100,70	41	6	3875	11	25	25	93	Id.
	1069	458	48,85	44	18	1049	10	28	28	95	Id.
Sr Queneutte	2112	651	105,13	58	10	2704	7	29	29	97	Id.
Leroy	1641	2653	137,50	50	4	2689	4	20	20	88	Id.
3 communes).											
	1503	529	58,06	57	7	662	3	22	22	58	Fauquembergues
Frassin	470	182	21,67	131	11	»	5	17	17	67	Id.
	436	263	18,22	134	12	»	12	27	27	51	Fléchin
Ste-Famille	1431	521	53,43	95	21	»	12	23	23	55	Id.
Lefebvre-Lenglet	1378	1148	53.34	65	11	621	8	21	21	60	Fauquembergues
	373	204	20,59	79	»	»	6	25	25	57	Id.
Machin	892	264	48,72	53	»	»	16	17	17	57	Estrée-Blanche
Ducatel-Facon	1105	2069	79,13	47	1	94	17	20	20	54	Id.
Hanotel	536	535	23,83	72	20	1157	15	22	22	57	Fléchin
Chopin	694	4117	76,39	48	7	6613	»	22	22	66	*Bureau*
Crépel (1)	1441	541	59,12	72	10	161	20	26	26	49	Fléchin
Leu	1081	1775	52,66	65	46	»	18	23	23	51	*Bureau*
Villain	849	245	28,93	115	45	129	14	26	26	52	Fléchin
Huguet	1179	498	48,37	99	16	»	3	19	19	67	Fauquembergues
	600	285	24,28	72	35	»	7	24	24	56	Id.
Delart (2)	1549	684	57,85	63	18	404	3	25	25	66	Id.
	668	593	30,87	78	10	»	1	22	22	64	Id
Geneste	2282	1330	81,13	48	32	»	5	22	22	67	Id.
communes).											
Lagache	1286	890	45.58	77	25	338	4	13	13	74	Lumbres
	293	236	13.31	84	2	»	4	16	16	75	Id.
Risbourg	1051	2067	41,68	56	14	»	12	21	21	83	Licques
	324	164	17,91	71	9	»	4	15	15	75	Lumbres

) Livossart, Mlle Feller. — (2) Assonval, Mlle Evrard.

Canton de Lumbres

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
	Reports	1895	545				
1	Bléquin	500	161	Bonnaire	Casier	Bonnières Th.	Vasseur
2	Boisdinghem	236	70	Decroix Ch.	Leullieux Jh	Masson St.	Boulin V.
3	Bouvelinghem	354	79	Cucheval Jh.	Beausse B.	Deremetz E.	Robitaille L.
4	Cléty	443	133	Broncquart M.	Crendal D	Charpentier B.	Gruet
5	Coulomby	529	156	Devigne P.	Louis Fl	Flament A	Legrand J-M.
6	Delettes	980	292	de Bayenghem	Alba-Chavain	Thibaut Fl. (1)	Poulain (2)
7	Dohem	1039	191	Leroux	Devin	DOURLENS M.	Macaux (3)
8	Elnes	459	126	Portenart	Legrand père	*Wavrans*	Pontier
9	Escœuilles	359	109	Bacon J.	Vanniez J	Chifflart	Vasseur F.
10	Esquerdes	901	270	Lardeur	Wintrebert	Lebecq	Leprêtre J.
11	Hallines	840	234	Lemoine	Clais Ch.	Maigrez	Courbois
12	Haut-Loquin	259	82	Louis D	Noël L.	*Alquines*	Bézu
13	Ledinghem	320	100	[illegible]onsigny F.	Séghin Ch	*Bléquin*	Bondewelle
14	Leulinghem	274	89	Fétel Al.	Mille Hipte	*Zudausques*	Dehapiot
15	Lumbres	1374	341	Rouyer	Broncquart	Gérard A.	Piquet J.-B.
16	Nielles-lez-Bléquin	842	230	Quenson de la Hennerie	Dubois	Bailleul	Chivot
17	Ouve-Wirquin	374	100	Joly L	Mouton A.	*Remilly*	Pannier
18	Pihem	642	198	Caron J.	Portenart Al.	Tronquoy	Candas
19	Quelmes	310	99	Danel J. père	Mille H.	Lefebvre Ern.	Delannoy E.
20	Quercamps	309	99	Bresselle Eug.	Tétart Ad.	Allen	Buteux
21	Remilly-Wirquin	260	80	Capelle M.	Ducrocq	Parenty P.	Delaire
22	Seninghem	714	203	Dupont-D	Dufay F	Carpentier H.	Merlin (4)
23	Setques	351	82	Bourgois P.	Bourgois Alf.	*Esquerdes*	Gugelot
24	Surques	429	114	Lefebvre J.	Lefebvre-D.	Dix	Capron
25	Vaudringhem	459	122	Vandôme	Evrard J.	Bellenguez H.	Joly
26	Wavrans	982	307	Decroix	Sagot	Collet Aug.	Hanne E
27	Westbécourt	115	33	Gressier Aug.	Mesmacque L.	*Acquin*	Vendiesse
28	Wismes	424	138	Cadet G	Clabaux C.	Noël Em	Vanacker
29	Wisques	146	40	Decroix P.	Lejeune L.	*Hallines*	Masset G.
30	Zudausques	512	147	Dusautoir F.	Bodart F.	Joubert Ad	Husson.
	TOTAUX	17631	4970				

Canton de St-Omer

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
31	Clairmarais	486	111	Lucasse A.	Vandenbussche H.	Bachelier	R. à Arques
32	Houlle	556	179	Degrave-B.	Devienne C.	Leroy L.	Charlemagne
33	Moringhem	585	167	Ducamps A.	Tétart F.	Ficquet Oct.	Hanne G.
34	Moulle	1482	422	Degrave E	Baroux E.	Bélin E	Sacquépée E
35	St-Martin-au-Laërt	1206	319	Campagne A.	Pouly Et.	Deseille J.	Toulotte
36	St-Omer (nord)	10742	2217	Ringot	Vasseur, Bret	BENOIST H.	Dumont, Hanne P.
37	Salperwick	404	13[illegible]	Dufour C.	Delobel H.	Dumetz P.	Lhomme (5)
38	Serques	1028	288	Clay Eug.	Courquin H.	Bédague Ad.	Damary
39	Tilques	1158	322	Legrand Ad.	de St-Jean-L.	Charpentier S.	Leullieux
	TOTAUX	17647	4155				

(1) Section des Deux-Upen, Berteloot L.—(2) Section des Deux-Upen, Foulon J.-B.— (3) Maisnil, Houvin. — (4) Watterdal, Piquet. — (5) Leclercq et Fusillier.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
uite).											
Ba‹silier	869	315	34,20	79	34	»	11	23	23	80	Nielles-l-Bléquin
	313	312	14,00	125	23	91	8	12	12	77	Lumbres
	628	335	24,81	66	12	»	8	18	18	79	Id.
Delcloy	613	266	35,46	57	7	628	7	13	13	64	Fauquembergues
Eloy	1026	950	35,15	59	13	127	9	20	20	78	Nielles-l-Bléquin
Lemaire (1)	1469	496	72,80	68	2	»	13	17	17	58	Thérouanne
	916	398	48,13	80	27	378	9	14	14	59	Fauquembergues
	633	249	26,04	99	»	313	2	14	14	70	Lumbres
	591	248	21,87	88	8	234	15	26	26	86	Licques
Sacquepée	940	619	43,92	61	12	511	5	9	9	68	Wizernes
	572	479	54,25	59	»	790	7	7	7	68	Id.
	547	195	21,35	80	40	29	14	23	23	85	Licques
	868	257	30,37	72	4	274	11	24	24	78	Nielles-l-Bléquin
	472	241	29,03	73	13	209	7	8	8	71	St-Omer
Sr Wattebled	990	3741	102,28	30	47	749	»	12	12	70	*Bureau*
Bègue	1272	1620	69,98	58	16	175	8	20	20	74	Id.
	533	405	25,28	73	19	»	7	15	15	66	Lumbres
Balavoine	713	422	49,79	67	17	»	9	9	9	65	Wizernes
—	987	344	40 02	66	9	200	6	9	9	73	Lumbres
	198	126	10.14	123	68	»	8	15	15	80	Id.
	523	251	23,10	55	16	85	5	12	12	67	Id.
Vétu, M.-Cél.	1515	415	58,23	63	11	173	7	18	18	76	Id.
	389	224	21,16	82	»	228	3	9	9	70	Id.
	686	193	33,71	52	3	1	17	26	26	88	Licques
uerlain	761	400	30,17	80	10	94	9	21	21	72	Nielles-l-Bléquin
eauchamp	1148	744	60,76	71	14	750	3	15	15	72	Lumbres
	147	256	5,51	137	47	»	6	17	17	77	Id.
ouvreur	1192	572	39,93	49	53	138	7	19	19	70	Nielles-l-Bléquin
	374	117	20,27	93	20	173	6	7	7	69	Wizernes
efebvre	724	430	44,40	83	19	300	8	9	9	75	St-Omer
). — (9 communes).											
	1444	514	48,01	55	5	401	8	8	8	70	St-Omer
e-Famille	652	671	49,38	91	»	729	8	8	8	82	Moulle
	998	332	38,57	67	29	»	10	10	10	77	Id.
Lemaire (2)	545	624	69,86	83	4	1738	7	7	7	81	*Bureau*
e-Famille	494	2510	103,36	68	15	1765	2	2	2	71	St-Omer
mand et Ursuli-[nes (3)	1638	364160	2053,65	15	20	66615	»	»	»	71	*Bureau*
	400	209	36,39	68	3	»	4	4	4	73	St-Omer
gez	1050	511	77,56	77	2	2804	7	7	7	75	Moulle
	727	992	87,94	91	2	1462	5	5	5	74	St-Omer

Upen, Mlle Damary. — (2) Ecole maternelle, Ste-Famille. — (3) Ecoles maternelles, es Delbarre, Bastien et sœurs Clarisses.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Électeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEU[RS]
							Canton de St-O[mer]
1	Arques	4567	1104	Deron Ad.	Soutry, Canler	Lourdault Ch.	Allart, l[a]
2	Blendecques	2251	5[illegible]	Houzet A.	Pegne H	Chivoré	Pentel
3	Campagne-lez-W.	499	137	Baussart	Gamblin	Morel J.	Brunet
4	Helfaut	862	[illegible]	Becheret Eug	Macrel L.	Hollandre	Attagna[n]
5	Longuenesse	1104	272	Platiau F	Bailleux Em.	Dusautiez (2)	Legrau
6	St-Omer (sud)	10524	2319	»	»	Sagot (3)	[illegible]
7	Tatinghem	789	209	Martel-Houzet	Lardeur Th.	Baltel Fl (5)	Prache. [illegible]
8	Wizernes	1997	517	Dambricourt A.	Obert L.	Coppin J.-B.	Cornuel
	Totaux	22584	5396				

Arrondissement de St-[Pol]

Populati[on]

							Canton d'Au[bigny]
9	Agnières-lez-Aub.	143	40	Laly Edm	Salomé F.	*Aubigny*	R à Au[bigny]
10	Ambrines	268	69	Belcour J.-B	Savary L	Tramecourt J.	Courti[n]
11	Aubigny	642	176	Delombre E.	Laly Eug.	Coursol	Dacqu[in]
12	Averdoingt	362	108	Blon F.-L.	Robaut Eug.	Habart Alb.	Bouvet
13	Bailleul-aux-Corn.	428	140	Delassus H.	Lemoinne R.	Baillet F.	Guille
14	Bajus	126	43	Baillœuil A.	Fatoux F.	*La Comté*	Frome[nt]
15	Berles	419	130	de Bonnevallet	Deplanque B.	Cuvilliez L.	Colet
16	Béthonsart	244	73	Cuvillier Eug.	Vaquette J.-B.	Cochet J.-B.	Bourg[eois]
17	Cambligneul	309	105	Chabé O.	Cuvellier F.	*Camblin*	Bertin
18	Camblin-l'Abbé	531	155	Mathieu Aug	Masclef Aug.	Rattel P. (6)	Bailly
19	Capelle-Fermont	120	32	Desmazières A	Bourdrel C.	*Frévin-Cap.*	Matiss[e]
20	Chelers	397	131	Boutleux R	Horen A.	Grémont N.	Frion
21	Frévillers	321	103	Sinot Ch.	Delmotte A.	Djévart Om.	Dupon[t]
22	Frévin-Capelle	264	79	Auguste J.-B.	Leclercq E	Caboche M.	Gilbert
23	Gouy-en-Ternois	347	107	Candas A.	Paris Ant.	Vasse H	Debui[n]
24	Hermaville	460	137	Leleu Gust.	Laly L	Lefebvre M.	Sarre
25	Izel-lez-Hameau	682	207	Bouilliez F.	Caron Aug.	Lejosne A.	Vince[nt]
26	La Comté	359	109	Baillœuil A	Fardel Ed	Toursel E.	Ledent
27	La Thieuloye	347	103	Delassus L.	Dorémieux J-B	Hanot F.	Vigne[r]
28	Magnicourt-en-C.	535	154	Hermant L.	Hachin A.	Allart J.	Dutéri[e]
29	Maizières	375	116	Vasseur Z	Hoguet A.	Sacleux H.	Robail
30	Mingoval	271	88	Houbart H.	Bouchez Alf.	Denissel E.	Durieu
31	Monchy-Breton	437	123	Houbart L.	Diette F.	Sueur M	Bourg[eois]
32	Penin	539	141	Desplanques L	Lavigne Aug.	Choquet H.	Tison
33	Savy-Berlette	667	167	Dorge H.	Candelier L.	Garin Ap.	Hauc[h]
34	Tilloy-lez-Hermav.	223	73	Vahé Alex.	Godart J.-B.	*Hermaville*	Goss[e]
35	Tincques	754	215	Laigle C.	Mayeur D.	Boutry	Thille
36	Villers-Brûlin	343	103	Grardel-W.	Gonfroy R.	Lœuil Ch	Décou[x]
37	Villers-Châtel	117	38	de Florimond	Laly A.	*Mingoval*	R. à Mi[ngoval]
38	Villers-sir-Simon	130	45	Boilly J.-B.	Advielle J.-B.	*Ambrines*	Belval
	TOTAUX	11220	3330				

(1) Haut-Arques, Caron F. — (2) Longuenesse, pro-curé : Gomel L. — (3) St-Denis, Ro[...] Haut-Pont, Cléry Alf. — (4) Faubourg de Lyzel, Alexandre. — (5) Pro-curé, Courtois L. — (6) [...] curé, Ricis A[...].

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
rd). — (8 communes).											
Providence de Rouen	2225	16071	303,37	23	11	4682	3	3	3	66	*Bureau*
Providence de Rouen	952	3412	159,44	48	2	2649	4	4	4	66	Id.
Leroy	473	252	38,22	64	6	792	7	7	7	63	Arques
Lemaire	884	2364	39,96	29	»	4342	7	7	7	65	Wizernes
Ste-Famille	868	549	83,75	49	6	1547	3	3	3	70	St-Omer
Obin (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71	*Bureau*
Legrand	560	1060	62,78	66	10	842	4	4	4	73	St-Omer
	625	2734	160,05	31	1	2225	6	6	6	66	*Bureau*

CANTONS, 191 COMMUNES).

038 HABITANTS.

communes).

	32	519	14,38	55	17	163	1	2	59	14	Aubigny
Legris	468	213	27.48	88	6	»	11	14	57	23	Tincques
S-Vincent de Paul	614	6357	56,24	34	7	522	»	19	59	15	*Bureau*
	765	319	33,76	77	21	594	12	9	57	26	St-Pol
Lombard	750	359	35,68	78	18	»	12	9	53	26	Id.
Podevin Aug	294	198	9,08	168	38	»	13	13	50	29	Houdain
	834	439	45,58	77	8	778	5	15	57	19	Aubigny
	421	274	18,77	140	63	»	5	18	55	20	Id.
Baudelle	469	255	19,68	99	19	607	5	25	56	15	Id.
	561	466	31,07	102	23	274	4	24	55	16	Id.
	296	356	11,04	121	34	»	2	21	60	13	Id
	821	305	40,90	51	5	473	10	13	51	24	Tincques
	507	309	20,29	67	31	»	8	14	52	23	Id.
	359	656	17,90	69	17	304	4	23	59	13	Aubigny
	565	405	24,83	123	37	»	14	10	58	27	St-Pol
Franchomme	632	248	38,79	68	22	254	4	21	63	14	Aubigny
Delannoy	851	587	58,59	80	36	293	7	18	65	18	Id.
	663	381	24,99	118	65	»	12	15	49	28	Houdain
	406	249	16,77	92	28	»	15	9	46	30	St-Pol
Dehapiot	986	1471	38,71	143	29	852	11	11	50	29	Tincques
	686	437	38,32	61	9	472	11	11	58	25	St-Pol
	379	527	18,64	88	42	»	3	20	60	18	Aubigny
Planchon J.	690	779	32,93	61	15	106	14	8	48	27	Tincques
Lemoine	914	494	50,60	88	19	786	9	14	56	22	Id.
Leroy C.	749	626	61,21	68	19	»	2	18	59	17	Aubigny
	287	189	18,36	81	17	»	5	20	63	17	Id.
Brumetz	1068	689	62,54	94	19	557	9	12	53	21	*Bureau*
	381	311	24,80	62	60	116	7	17	58	20	Aubigny
	317	179	14,44	97	20	100	3	21	58	19	Id.
ol	248	133	14,34	94	»	236	9	15	57	21	Tincques

(1) Faubourg de Lyzel.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
						Canton d'Auxi-le-Châte…	
1	Aubrometz	179	52	Hoyez L.	Turbant F.	*Conchy*	Hochart P…
2	Auxi-le-Château	2860	765	Beaussart N.	Dercourt P., Bassaget N	VITASSE L.	Gantois (1)
3	Boffles	110	32	Lejeune A.	Normand Jh	*Nœux*	Monchy
4	Bonnières	932	285	Gaillard C.	Briois J	Caron V.	Pannier A.
5	Boubers-s-Canche	875	202	Hoez J.	Samier F.	Rigaux E.	Dron
6	Bouret-sur-Canche	245	77	Tempez L.	Duplouy A.	Cat	Brillard
7	Buire-au-Bois	507	166	Fay Jh	Alexandre H.	Dusart P.	Vétu J.
8	Canteleux	43	17	Descamps L.	Potra J.	*Bonnières*	
9	Conchy-sur-Canche	374	117	Lebel Osc.	Delannoy P.-J.	Fay C.	Pavy
10	Erquières	133	55	Petain Edm.	Brunet A.	*Vacqueriette*	Briois
11	Fontaine-l'Etalon	210	70	Mineur P.-Jh	Vincent A.	Déplanque J	Gossart
12	Fortel	293	99	Quinejure Fl.	Cantrel H.	Golliot	Hernu
13	Frévent	4232	1048	Bon de Fourment, ✻	Fonfaye-L., Sacleux E.	Fourdinier (2)	Delamotte
14	Gennes-Ivergny	303	102	Coache-S. A	Bocquet A.	Grivart Et.	Lesec
15	Haravesnes	119	33	Malbranque A	Bézu J.-B.	Bar Ed.	Douilly
16	Haut-Maisnil	169	54	Dupuich Al	Devisme L.	*Quœux*	Danthin
17	Le Ponchel	368	122	Dominois V.	Hénon J.	Darras B	Chevalier
18	Ligny-sur-Canche	370	109	Théret Edm.	Landry F.	N.	Bracquart
19	Monchel	117	36	Cléret J.	Potdevin L.	*Conchy-sur-C*	Joly J.-B.
20	Nœux	297	100	Delattre G	de Tinseau G.	Péru D.	Hay
21	Quœux	347	98	Duputel Jh	Brément C.	Dauvergne	Balavoine
22	Rougefay	213	72	Hainaut J.-B.	Petit Edm.	*Buire-au-Bois*	Candas
23	Tollent	194	59	Laverdure P.	Robart L.	*Gennes-Iverg.*	Léger L.
24	Vacquerie-l-Boucq	186	58	Thélu F.	Billiet F.	*Fortel*	Fessier
25	Vaulx	246	89	Bué H, fils	Lalé Jh	Ducourant L.	Herlin
26	Villers-l'Hôpital	452	141	Dubromel	Petit F	Delwail V.	Leclercq
27	Wavans	303	95	Cantrainne A.	Leclercq F.	Deruy Eug.	Méhay
28	Willencourt	164	50	Soudain F.	Vaudet J.	*Ponchel*	Lamory J.
	TOTAUX	14841	4203				
						Canton d'Avesnes-le-Co…	
29	Avesnes-le-Comte	1496	408	Ledru P.	Cambron C.	LEFIN	Dorlet
30	Barly	430	124	Dallongeville	Deneuville Jh	Dentier Ch.	Théry
31	Bavincourt	198	126	Goudemand H	Dehée T	*Estrée-Wam.*	Valentin
32	Beaudricourt	460	64	Couppet F.	Lieppe T.	Coin	Leclercq
33	Beaufort-Blavinc	483	166	Canel C.	Nocq L.	Lecomte Fr.	Delambre
34	Berlencourt	520	159	Martin-F.	Martin-C.	Turlot E. (3)	Brebion
35	Canettemont	101	39	Defasque L.	Bonnel V.	*Rebreuve*	Leroy
36	Coullemont	194	61	Delgorgue J.	Dupen V.	*Warluzel*	Petit
37	Couturelle	160	49	de Cossart d'Espiès	Leriche Jh	*Saulty*	Cornet E.
38	Denier	147	45	Brûlin L.	Delcourt C.	*Berlencourt*	Watiez
39	Etrée-Wamin	372	113	Demazure C.	Lemaire Jh	Flour N.	Cordier
40	Givenchy-le-Noble	204	52	Courcol E.	Courcol A.	*Lignereuil*	Delamar…
41	Grand-Rullecourt	585	162	Sailly C.	Nocq J.	Bouttemy J.	Lesieux
42	Hauteville	412	90	Legentil Jh	Brimont R	Pérus	Delorrai…
43	Houvin-Houvigneul	540	171	Levesque E.	Soyez E	Damiens V.	Benoist
	A reporter	6302	1829				

(1) Lannoy, Fumery. — (2) St-Hilaire, Bertheloot J. — (3) Le Cauroy, Lecocq.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
…3 communes).											
	267	497	11,81	70	51	48	11	17	64	45	Frévent
Machon (1)	2728	15926	282,62	60	1	10045	»	25	71	51	*Bureau*
	322	151	11,08	104	37	»	8	22	66	45	Auxi-le-Château
Paque	2369	2291	129,33	32	4	1925	12	18	69	42	Frévent
Bailly	917	1073	64,89	45	17	»	13	16	64	41	Id.
	496	189	23,67	94	23	157	18	14	63	34	Id.
Servantes de M	1174	394	56,13	66	6	589	5	20	69	50	Auxi-le-Château
Saudemont	339	106	12,15	58	»	»	18	21	76	38	Frévent
	978	454	37,00	81	46	»	11	15	62	43	Id.
	291	129	10,68	101	6	»	13	22	55	55	Hesdin
	398	165	19,17	60	5	135	11	24	56	57	Auxi-le-Château
[(2)	581	247	27,54	93	2	»	11	21	73	43	Frévent
Ste-F. et St-V de P.	1520	7809	293,07	68	6	6700	16	13	60	35	*Bureau*
	1097	745	40,78	43	4	1039	7	28	64	58	Auxi-le-Château
	239	78	9,01	132	22	102	7	21	62	53	Id.
	288	126	13,01	67	10	»	8	20	61	53	Id.
	465	224	30,11	58	22	»	5	30	63	55	Id.
	709	498	34,65	46	1	»	13	15	64	39	Frévent
	495	336	14,70	59	37	»	12	14	59	44	Id.
	627	263	28,92	70	8	312	5	25	69	48	Auxi-le-Château
	917	336	33,54	79	22	»	8	21	60	54	id
	380	204	18,18	92	51	»	6	19	70	46	Id.
	429	1617	20,50	29	11	»	10	30	64	61	Id.
	324	328	16,92	67	12	»	9	19	71	42	Frévent
	492	196	22,37	102	8	»	6	25	65	57	Auxi-le-Château
Podvin	840	261	37,86	58	8	156	7	21	68	44	Id.
	568	928	32,45	42	»	183	4	25	72	48	Id.
	240	839	14,45	75	21	»	3	30	66	54	Id.
…te. — (33 communes).											
…mpassion (3)	929	8197	110,31	14	25	2794	»	20	63	19	*Bureau*
…ivine Prov.	615	340	37,72	56	2	416	4	24	67	18	Avesnes-le-Comte
…apy	754	208	45.33	78	3	508	7	27	70	17	L'Arbret
	458	209	17,68	82	8	84	11	17	65	29	Sus-St-Léger
…ocquillon	798	333	37,65	82	11	50	2	19	62	22	Avesnes-le-Comte
…odel	748	477	44,04	103	10	704	8	17	65	27	Sus-St-Léger
	179	108	8,35	93	5	155	15	14	62	34	Frévent
	404	133	22,14	56	2	150	9	24	72	25	L'Arbret
	210	138	9,66	141	13	»	10	26	74	23	Id.
	310	115	11,21	98	11	350	9	16	64	27	Avesnes-le-Comte
	520	308	27,96	73	19	280	10	15	63	28	Sus-St-Léger
	252	142	16,49	62	»	217	4	16	60	23	Avesnes-le-Comte
…léchel	1071	389	54,84	74	5	»	5	25	68	24	Id.
	406	203	25,02	51	10	»	4	24	67	15	Id.
…Dessenne	866	527	46,78	60	24	444	13	11	59	29	Frévent

(1) Ecole maternelle, Mlle Legrand. — (2) Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul.
…Ecole maternelle, sœurs de la Compassion de St-Denis.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITUTEU[RS]
	Canton d'Ave[snes]						
	Reports	6302	1829				
1	Ivergny	386	124	Vasseur-L. C	Joncquel-L. J.	Fortier Eug.	Deleval P.
2	Lattre-St-Quentin	268	74	Brazier L.	Locquet A.	Briois Jh	Wiart J.
3	Le Souich	415	133	Petain J.-J.	Briou Ed.	Dufour T.	Monchiet
4	Liencourt	220	62	Doal T.	Poiteaux J.-B.	*Le Cauroy*	Noiret
5	Lignereuil	212	56	Bultel T.	Cuvillier J.-B.	Lemichez	Tabary A.
6	Magnicourt-sur-C.	230	79	Citerne H.	Leblanc F.	Dégrousilliers	Béal A.
7	Manin	301	81	de Richoufftz	Charruey M	Delvallée J. [E.	Debomy
8	Mondicourt	523	154	Ibled H.	Pruvost C.	Saudemont P.	Maniez J.
9	Noyellette	158	43	Grislain J.	Hoyez A.	*Lattre-St-Q*	Duchesne
10	Noyelle-Vion	385	117	Briois Ferd.	Vaast G	Deriencourt	Delaby
11	Pommera	440	151	Jacquemelle	Dreux A	Meuriu	Tailly
12	Rebreuve-sur-C.	369	99	Bouvet J.	Lieppe Jh	Mopty L.	Roger L.
13	Rebreuviette	509	157	Carton H.	Lefebvre Ed	Carpentier Em	Dingrev[al]
14	Sars-le-Bois	111	35	Hanot Ant...	Dambrine J.	*[M]agnic-s.-C.*	Souillart
15	Saulty	809	200	Oger C.	Goudmand F.	Wattillaux X.	Bourgois
16	Sombrin	371	114	Fardel Ch.	Lajus G.	Caudroi	Debeug[ne]
17	Sus-St-Léger	600	189	Monchiet V.	Dupont P.-J.	Ducrocq I	Dingrev[al]
18	Warluzel	295	90	Pruvost A.	Patte D.	Monget H.	Sevrette
	TOTAUX	12904	3787				
	Canton d'Heu[chin]						
19	Anvin	532	142	Miroux A.	Bécu S.	Mombreux	Quillet A.
20	Aumerval	219	73	Foulon-H.	Lefebvre-C.	*Bailleul-l-P*	Tabary
21	Bailleul-lez-Pernes	345	87	Grimbert A.	Fouquart L.	Danel Ch.	Cuvellier
22	Bergueneuse	200	53	Poher A.	Lombart Ch.	Dufay Al	Hynaux
23	Bours	589	178	Hermary J.	Defléchy V.	Rousé Nic. (1)	Dilly L.
24	Boyaval	254	71	Gautier Jh.	Rolland M.	*Eps*	Delobel
25	Conteville	145	43	Lacaille E.	Delmotte B.	*Hestrus*	
26	Diéval	807	217	Thomas L.	Beaucourt H.	Briois H.	Pruvost
27	Eps	457	120	Lombart L.	Roussel F.	Masson Al.	Flament
28	Equirre	190	55	Cte de Partz	Delgéry B.	*Bergueneuse*	Macret
29	Erin	374	118	Berthe Ch.	Lédé L.	Désion	Demont
30	Fiefs	700	212	Martin A	Leroy Alf.	Duchâteau O.	Hecquet
31	Fleury	192	62	Morgant J.-B.	Harlé Ch.	*Monchy-Cay.*	Belval
32	Floringhem	517	132	Isart M. père	Brusset P.-A.	Leblond F.-Jh	Hauchart
33	Fontaine-l-Boulans	205	60	Huchette A.	Basin O	*Prédefin*	Soudant
34	Fontaine-l-Hern	126	39	Haudouart de Fontaine	Thiébaut B	*Nédonchel*	Hanquier
35	Hestrus	475	143	Humetz Jh.	Caron E.	Thorez P.	Savaux
36	Heuchin	633	196	Coeud O.	Delepouve A.	Bourgois Ed.	Platel
37	Huclier	130	46	Boudaliez C.-L	Decroix A.	*Valhuon*	Cousin E.
38	Lisbourg	961	301	Lemoine J.	Blondel R.	Soyez	Vaillant
39	Marest	226	66	Fumery H.	Mouton F.	*Bours*	Baudelle
40	Monchy-Cayeux	429	112	Maillet F.	Michel Alf.	Poiré	Couvreur
41	Nédon	248	61	Dégrugillier U	Marquant L.	*Nédonchel*	Cottel
	A reporter	8954	2587				

(1) Pro-curé, Routier F.

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
Comte (Suite).												
1		734	225	39.26	66	6	652	12	19	67	30	Sus-St-Léger
2		763	393	44,30	60	19	»	4	24	67	15	Avesnes-le-Comte
3		505	393	31.54	91	11	»	15	22	70	33	Sus-St-Léger
4		336	188	20,36	84	»	353	6	19	65	25	Avesnes-le-Comte
5		292	115	16.27	71	1	»	6	16	64	24	Id.
6		457	268	21.51	68	19	»	11	13	61	27	Frévent
7		407	244	28,03	76	3	617	3	17	61	22	Avesnes-le-Comte
8		506	392	41,41	78	28	»	15	30	78	26	*Bureau*
9		202	107	11,50	98	18	»	6	24	69	14	Avesnes-le-Comte
10	Leleu	536	584	32,60	69	10	1300	3	21	64	18	Id.
11	Derollez	442	309	31.54	69	22	»	17	31	79	27	Mondicourt
12		828	356	34,69	75	19	75	15	15	63	34	Frévent
13	Divine Providence	842	904	35,71	56	19	295	12	16	62	32	Id.
14		239	139	9,83	112	4	»	10	15	63	26	Avesnes-le-Comte
15	Sr Luttun	1275	452	73,97	77	4	697	8	27	71	21	L'Arbret
16		661	243	32 55	56	2	»	5	25	68	22	Sus-St-Léger
17	Deleval	731	377	48,39	80	3	831	9	19	67	27	*Bureau*
18		402	186	22,82	95	1	119	8	22	70	24	Sus-St-Léger
33 communes).												
19	Hucquedieu	783	750	46,97	74	17	496	4	10	39	43	*Bureau*
20		342	152	19,19	86	11	»	14	16	34	40	Pernes
21		349	162	15,08	93	41	80	13	16	40	41	Id.
22		278	222	11,80	111	32	»	2	12	37	46	Heuchin
23	Barbier	1184	482	40,96	82	22	370	13	11	40	38	Pernes
24		538	172	16,66	90	14	»	3	15	38	43	Heuchin
25	Planchon H.	229	91	9,53	95	3	»	10	9	41	38	St-Pol
26	Tétu	1200	465	47,86	77	21	118	18	11	47	34	Pernes
27		687	319	20,73	55	23	541	5	13	41	44	Anvin
28		419	181	10,73	147	31	»	3	16	38	49	Heuchin
29		636	705	25,75	79	9	»	7	14	42	47	Anvin
30	Hecquet	1097	400	43,47	72	28	484	6	16	31	44	Heuchin
31		275	111	10,75	125	38	»	7	10	42	43	Anvin
32	Bachimont	460	210	25,26	109	38	»	13	15	36	35	Pernes
33		718	137	17,93	92	23	»	3	16	32	49	Heuchin
34		380	165	10 98	120	14	»	9	23	30	43	Pernes
35	Clairbout El.	780	265	25,86	80	14	330	8	10	38	41	Id
36	Duhamel	816	630	46,73	70	32	310	»	14	35	47	*Bureau*
37		332	169	14,54	71	7	»	12	8	43	37	Pernes
38	Franciscaines	1777	447	60,45	63	18	527	6	20	29	54	Heuchin
39		316	116	12 28	84	14	»	12	12	38	40	Pernes
40		622	1186	22,07	67	51	»	6	8	41	41	Anvin
41		489	290	19,09	67	19	»	11	19	29	42	Pernes

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
	Canton d'Heuchin						
	Reports	8954	2587				
1	Nédonchel	306	92	Martin A.	Grillet Aug.	Caron G.	Bastien
2	Pernes	1066	269	Derocourt V.	Thériez Em.	Bourse	Brassart J.
3	Prédefin	358	102	Pigouche G.	Guyot Aug	Maillard F.	Deschamps
4	Pressy	337	88	Lagache A.	Robbe J.	*Sachin*	Legru
5	Sachin	195	67	Gournay J.	Decroix V.	Levignon	Décofour F.
6	Sains-lez-Pernes	336	115	Mantel J -B.	Devillers Ild.	Decroix C.	Noury
7	Tangry	345	98	Descottes G.	Descottes Jh	Magniez Ed.	Gamain
8	Teneur	367	98	Brocquet A.	Lamiot G.	Cochon	Debuire M.
9	Tilly-Capelle	290	87	Boutin Alb.	Bayart L.	*Teneur*	Caron L
10	Valhuon	625	176	Defasque V.	N.	Saloppe J.	Chatelet
	TOTAUX	13179	3779				
	Canton du Parcq						
11	Auchy lez-Hesdin	1429	401	Wattillaux-F	Hurtrel J.	Hocq	Candelier
12	Azincourt	415	123	Mahieu M.	Tételain E.	Dacquin	Basset
13	Béalencourt	347	104	Panet H	Delépine D.	Leroux J.	Becquet J.-B.
14	Blangy-s-Ternoise	834	246	Gilliocq A.	Sallé G	Fourcy S	Pintau Ad.
15	Blingel	185	54	Deshauteur H.	Demont Ch.	*Rollancourt*	Drouvin L.
16	Eclimeux	283	83	Fardel H.	Delbé V	Martin V.	Barbier L.
17	Fillièvres	807	229	Bué G	Belliart V	Planque L	Billet
18	Fresnoy	118	30	Leroy L	Lavé Jh.	*Vieil-Hesdin*	Bondois
19	Galametz	214	66	Féroux T.	Tahon J.	*Wail*	Cazier
20	Grigny	403	106	Dutote G.	Pierlay A.	Sannier	Legrand E.
21	Incourt	167	48	Rabache J.-B.	Duflos C	*Eclimeux*	
22	Le Parcq	712	209	Poissant Jh	Carpentier J	N.	Delattre E.
23	Le Quesnoy	423	123	Petain Ad.	Carpentier T.	Pannequin	Féroux
24	Maisoncelle	241	79	Panet C. père	Boutin J.-B.	*Béalencourt*	Ropital
25	Neulette	69	20	Vve de Bizemont	Trouart Ch.	*Eclimeux*	
26	Noyelles-l-Humièr.	100	23	Carpentier C.	Thuillier Jh.	*Willeman*	Quelton
27	Rollancourt	400	132	Latham Ed	Théret Ir	Vivier	Wuissart
28	St-Georges	363	122	Vallée Eug.	Bécart D.	Sence Ir.	Deruelle Th.
29	Tramecourt	173	49	Lescuier C.	Desgrousilliers Al.	*Azincourt*	Miny
30	Vacqueriette	235	78	Tirmarche E.	Thellier Jh	Drin D	Bourdier
31	Vieil-Hesdin	454	133	de Rocquigny	Testu H.	Lequien A.	Bray
32	Wail	465	148	Petit J.	Vischery F.	Grimbert	Baillet L.
33	Wamin	398	128	Lefebvre de Gouy, ✱	Vauchel Aug	Lefebvre Edm.	Deplanque
34	Willeman	489	148	Delgéry V.	Hérard C.	Poubel Ch.	Andrieu C.
	TOTAUX	9724	2882				
	Canton de St-Pol						
35	Beauvois	202	69	Deramecourt B	Puchois J.-B.	*Œuf*	Caron H.
36	Bermicourt	236	72	de Hauteclocque G.	Huchette A.	Pochet Jh	Poteau
37	Blangermont	87	29	Labitte F.	Larivière A.	*Linzeux.*	à Blangerval
38	Blangerval	126	46	Mortier F.	Advielle A.	*Linzeux*	Candas
	A reporter	651	216				

Numéros	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
	(Suite).											
1		389	290	22,11	119	55	»	10	19	29	43	Pernes
2	Compassion	453	6117	67,18	14	25	903	11	14	35	37	*Bureau*
3		226	212	17,20	90	»	»	4	18	31	51	Heuchin
4		433	195	21,09	114	35	»	9	13	37	38	Pernes
5		590	216	18,42	91	25	533	9	16	36	39	Id.
6		420	297	20.00	130	28	»	7	13	35	41	Id.
7		484	250	21,99	96	36	»	8	12	37	38	Id.
8		685	236	24.55	60	»	»	6	13	41	47	Auvin
9		631	1065	18,07	61	11	481	7	15	42	48	Id.
0	Falentin	917	910	46,83	54	10	136	12	7	40	35	Pernes
	24 communes).											
1	Immaculée Conception	962	2073	86,19	65	15	735	4	18	50	54	*Bureau*
2		848	345	34,53	58	13	512	12	22	39	55	Blangy-sur-Tern.
3		731	215	28,11	73	16	»	9	20	43	53	Id.
4	Ste-Famille	1161	2238	63,04	74	3	1987	9	14	44	47	*Bureau*
5		317	160	20,02	70	28	151	7	15	46	49	Blangy-sur-Tern.
6		603	168	22,11	86	10	174	7	12	48	46	Id.
7	Ste-Famille	2043	2073	75,46	36	28	884	9	15	60	48	Le Parcq
8		241	104	10,88	110	12	»	3	17	55	51	Id.
9		426	175	16,13	95	16	»	7	97	60	51	Id.
0		214	1828	18,19	43	40	»	3	21	50	54	Hesdin
1	Cadet	182	119	9,69	14	10	»	4	14	50	47	Blangy-sur-Tern.
2	Fallez	927	376	51,21	59	2	458	»	17	52	50	*Bureau*
3		792	321	39,69	61	13	»	9	25	54	58	Hesdin
4		431	196	20,44	62	»	169	11	18	41	51	Blangy-sur-Tern.
5	Dehée	136	97	5,56	88	17	»	5	14	50	47	Le Parcq
6		116	106	7,22	67	22	»	6	13	51	46	Id.
7		1157	886	47,30	58	11	»	4	16	48	51	Auchy-l Hesdin
8		950	308	39,35	44	30	200	3	21	55	54	Le Parcq
9		222	149	11,73	79	5	477	3	19	40	52	Blangy-sur-Tern.
0		302	188	17,13	77	35	»	7	23	57	56	Hesdin
[illegible]	Ste-Union	960	1164	41,11	36	8	655	2	19	56	50	Le Parcq
[illegible]	Ste-Union	915	1333	38,30	25	19	»	5	18	59	51	Id.
[illegible]	Servantes de M.	734	265	35,11	57	1	239	7	22	46	57	Auchy-l-Hesdin
[illegible]		1016	302	37,68	68	12	437	7	15	55	48	Le Parcq
	3 communes).											
5		268	124	15,34	75	12	»	8	8	50	41	St-Pol
6		553	199	23,63	63	»	»	10	10	45	43	Id.
7		113	138	6,06	98	6	»	11	11	56	46	Id.
8		350	145	12,00	100	23	»	12	12	57	45	Frévent

Canton de St-Pol

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
	Reports	651	216				
1	Brias	385	115	Vasseur A	Deligny Ch.	Vaillant J -B.	Dufour
2	Buneville	231	62	Vasseur H	Cogé L.	*Maisnil*	Brocquevielle
3	Croisette	485	144	Penet A.	Hivin L.	Dupuis J.-B.	Lourme
4	Croix	239	81	Douchet L.	Fauquembergue V.	Lambin D	Dufresne
5	Ecoivres	133	42	Labitte A.	Parmentier P.	*Flers*	Beuvry
6	Flers	430	128	Lacaille Ev.	Hucquedieu E.	Drolo G.	Baquart
7	Foufflin-Ricametz	196	48	Petit Oct.	Dupond Em.	Cuvellier Ern.	Béal J.
8	Framecourt	142	40	Prévost J.	Herbet P.	*Hauteclocque*	Tétu
9	Gauchin-Verloingt	389	107	Martin Fl	Pruvost Fl.	*Hernicourt*	de Guizelin C
10	Guinecourt	73	20	Renversé V.	Vichery Ch.	*Œuf*	R. à Œuf
11	Hauteclocque	373	104	Mis de Bertoult G.-L.	Prévost A.	Leclercq J.	Caux
12	Hautecôte	142	37	Rulence J.-B.	Révillion Z.	*Nuncq*	R. à Nuncq.
13	Héricourt	182	55	Lhomme Ch.	Rogez F.	*Croisette*	Denaux
14	Herlincourt	197	47	Boyaval C	Détourné E.	*Hauteclocque*	Carlier
15	Herlin-le-Sec	218	58	Bonnières A.	Vasseur U	Herbette	Méhay
16	Hernicourt	622	164	Delay F.	Lédé J.-B.	Laguillé	Dallerie (1)
17	Humerœuille	247	81	Delbé Aug.	Lesenne N.	Prévost J	Demessine
18	Humières	435	126	Tramecourt P.	Mergez C.	Dhorne	Bécu
19	Ligny-St-Flochel	337	95	Reynat J.	Patou A.	Outrequin Fr	Quilliot V.
20	Linzeux	394	110	Dupont F.	Hecquet J.	Portemont	Boulanger
21	Maisnil	279	84	Defasque F.	Cuvillier A.	Héringuez El.	Bizard
22	Marquay	184	45	Dumont J -B.	Drisbourg F.	*Ligny-St-Fl.*	Noël
23	Moncheaux	196	74	Sombret Eug.	Boucry A.	*Monts*	Duquesnoy C
24	Monts-en-Ternois	152	41	Lombart C	Dubrulle J.-B.	Sanche	Thilliez C.
25	Neuville-au-Cornet	131	39	Anselin L.	Cogé Q	*Maisnil*	Roussel N.
26	Nuncq	338	111	Vicart H.	Nantois F.	Bataille J.-B.	Deltour P.
27	Œuf-en-Ternois	427	119	Boucly Ch	Richard L.	Bossu	Fauquembergue L.
28	Ostreville	300	107	Gosse L.	Collier H.	*Brias*	Herbet
29	Pierremont	435	129	Poillion A.	Danel V.	Mouton J.	Théret And.
30	Ramecourt	300	87	Briet A.	Vasseur Alb.	*Herlin-le-Sec*	Herlin P.
31	Roëllecourt	398	123	Graux G.	Descamps E.	Delabre	Grenu
32	St-Michel	401	117	Detœuf A	May F.	*Roëllecourt*	Masset P.
33	St-Pol	3788	945	Héroguelle V.	Polart G., Pruvost-G.E.	Boyaval	Petitfils
34	Séricourt	67	18	Parmentier V	Boucry X.	*Sibiville*	
35	Sibiville	317	105	Soissons L.	Montenuis L.	Sébert	Cuvillier F.
36	Siracourt	180	61	Devaux Aug.	Bonnière E.	*Croix*	Wallet
37	Ternas	223	58	de Béhague E.	Roger H	*Foufflin-Ric.*	Wallois
38	Troisvaux	300	77	Pothier J	Laigle F.	Trannoy H.	Paternelle
39	Wavrans	253	78	Hérard Ch.	Mouton C.	Bodescot J.	Tilloy D.
	TOTAUX	15170	4298				

(1) Hameau de St-Martin, Porquet.

(*Suite*).

NUMÉROS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels	Valeur du centime	Centimes ordinaires	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
1		774	376	40,18	44	4	»	5	5	43	32	St-Pol
2		384	177	22,59	55	26	277	7	7	54	31	Frévent
3	Allart	764	232	35 44	54	7	219	7	7	53	39	St-Pol
4		663	641	26,72	63	21	»	5	5	52	38	Id.
5		222	693	11,62	56	14	»	8	8	55	41	Frévent
6		550	297	30,71	57	14	957	11	11	58	44	Id.
7		300	197	15,30	87	37	313	6	6	52	30	St-Pol
8		228	287	11,20	104	7	»	6	6	53	39	Id.
9		592	446	30,09	56	10	»	2	2	45	34	Id.
10		224	83	6,24	68	23	»	10	10	54	43	Id.
11		685	254	27,52	69	4	»	5	5	52	38	Id.
12		196	84	8,78	67	»	»	10	10	57	41	Frévent
13		495	105	18,49	71	9	»	7	7	54	40	St-Pol
14		295	122	12,13	66	6	743	5	5	52	38	Id.
15		386	191	15,74	79	33	»	3	3	50	36	Id.
16		985	877	37,39	60	11	425	4	4	44	37	Id.
17		323	162	16,10	69	12	»	10	10	46	43	Id.
18		681	371	32,10	53	29	»	9	9	46	42	Id.
19		523	249	26,98	52	30	»	7	7	51	25	Id.
20		471	180	22,43	51	14	»	11	11	55	44	Frévent
21		524	244	22,47	86	23	141	5	5	53	32	St-Pol
22		347	203	15,05	97	24	88	7	7	48	28	Id.
23		392	184	21,03	61	16	87	8	8	55	31	Frévent
24		353	239	12,74	99	50	106	8	8	55	30	St-Pol
25		228	80	12,61	52	6	100	7	7	54	32	Id
26		468	250	32,36	49	10	»	9	9	57	40	Frévent
27	Provid de Rouen	875	691	36,32	51	25	»	10	10	56	43	St-Pol
28		388	210	16 23	114	20	»	5	5	46	31	Id.
29		614	390	19.77	110	38		7	7	48	40	Id.
30	Provid. de Rouen	809	402	27,62	87	22	209	2	2	49	35	Id.
31		942	291	31,77	54	57	117	4	4	49	29	Id.
32		596	540	29.52	44	25	»	2	2	49	31	Id.
33	Houriez	823	57519	306.63	14	»	7581	»	»	48	33	*Bureau*
34	Thomas	245	80	6,50	134	28	»	12	12	58	36	Frévent
35		735	318	23,21	129	36	215	11	11	58	35	Id.
36		314	265	11,70	60	30	.	6	6	53	39	St-Pol
37		251	168	11,33	102	21	»	7	7	52	29	Id.
38		618	245	22,11	59	34	»	13	3	49	36	Id.
39		481	322	20,18	74	28	321	5	5	42	38	Id.

Administrations municipales et Conseils municipaux

des villes et des communes chefs-lieux d'arrondissement, de canton, ou d'une population supérieure à 1,000 habitants.

Chefs-lieux d'arrondissement.

ARRAS *(Chef-lieu du département, population municipale : 21,492; totale : 26,914 habitants).*—Maire : M. Legrelle Emile, ✻.—Premier adjoint : Ricouart. - Deuxième adjoint : M. Lenglet Ad

Conseillers municipaux : (27) MM. Leloup, Ricouart, Ledieu, Legrelle, ✻, Gerbore-Piéron, Perin, Dupont, Bourgois, Ledoux, Deleplanque, Morel, De Lannoy, Carlier, ✻, Coëz, Deconinck, ✻, Herreng, Gossart, Hannebicque, Carré, Leclercq, Dumetz, Plaisant, Lenglet, Lemaître, Wacquez, Delattre-Loseleur, Hanser

Bureaux. – Secrétariat-général : MM. Herbillon, ✻, secrétaire en chef. — Ferrier, chef de comptabilité ; Dericquebourg, Maënhaut, Fourmaux et Leclercq, employés. - Etat-civil et passeports : MM. Bras, chef de bureau; Derambure, employé. — Bureau militaire : M Voulet, ✻, chef de bureau : M. Vergniaud, ✻, employé.

Architecte : M. Coutureau. — Conducteurs des travaux : MM. Lallement et Beauchamp. — Comptable : M. Deruy. - Expéditionnaire : M. Pollet.

Huissiers : MM. Durieux, Groiselle et Denglos, concierge de l'hôtel-de-ville.

BÉTHUNE *(population municipale : 9,583 ; totale : 10,917 habitants)* — Maire : M. le Dr Haynaut. — Premier adjoint : M. Mahieu-Sauvage. — Deuxième adjoint : M. Deguisne

Conseillers municipaux (23) : MM. Hanquelle, Prévost, Mannessier, Crétel, Caron, Hanicotte, Outrebon, Deguisne, Legillon, Delhaye, Faucquette, Carette, Dégez, Cailléret, Haynaut, Boutleux, Bar-C , Averlant, Hugot, Bauduin-C., Landeau, Mahieu-S., Dupuich.

Bureaux. — MM. Delassus Eug , secrétaire en chef; Godart et Lefebvre, employés; Mass-z, expéditionnaire. — Architecte, M. Humez. — Conducteur des travaux, M. Sarazin

BOULOGNE *(population municipale : 44,933 ; totale ; 45,916 habitants).* — Maire : M Baudelocque Jules — Premier adjoint : M. Dusautiez. — Deuxième adjoint : M Briffard. — Troisième adjoint : M Lelièvre.

Conseillers municipaux (32) : MM. Dusautiez, Audibert, O. ✻, Herbeaux, Langlet, Dr Ovion, père, ✻, Dr Aig e, Péron, Blum, O ✻

Briffard, Bonnet, Baudelocque, Dr Filliette, Farjon, O. ✻, Ternisien, Pichonnier, Bilbocq, Bellet, Chauveau, Minet, Lafontaine-C., Petit, Olagnier, Pichon-F., Lelièvre, Le François, Desmyttère, ✻, Nortier, Priant, Thierry, Lambert, Cossonnet, Lemaître.

Bureaux —Secrétaire en chef: M. Louis Bénard. —Première division: M. Ernest Deseille, archiviste, délégué de l'administration à la halle.— Deuxième division : MM. H. Réveillez, sous-secrétaire; Gailly et Grodecœur, commis attachés au secrétariat. — Troisième division : MM. P. Leprêtre, chef de la comptabilité communale; Roulé J., sous-chef de la comptabilité; Iverné, Allain, Hiance, Legrand et N., employés.— Quatrième division, instruction publique : MM. Caudevelle, chef de bureau ; Hiance, employé.—Cinquième division : M. Joseph Lefebvre, chef du bureau des contributions. — Sixième division : M. Vauléon, chef du bureau de l'état-civil ; Hernecq et Sergeant, employés.

Architecte en chef de la ville : M. Pichon.— Conducteur principal des travaux : M. Lemaître — Conducteurs des travaux : MM. Régnier, Bertin, Leblanc et Douchin — Commis de comptabilité : MM. Catel et Duval.

MONTREUIL (*population municipale : 3,160 ; totale : 3,297 habitants*). — Maire : M Bénard, ✻. — Premier adjoint : M Dubourg. — Deuxième adjoint : M Gobert-S.

Conseillers municipaux (21) : MM Dubourg, Bénard, ✻, Gobert-S., Binsse-B , Delattre-C., Dupré, Potez, père, Duval-M., Bardin, Holleville-D., Deruy, Dupont-G., Rémy-L., Charpentier, Hocq, Tabar, Plateau, Dupuis-G., Longuet-G., Manier, Poultier, Desmarest.

Bureaux — Secrétaire : M. Buissart L.—Etat-civil : M. Gobert.— Architecte : M. Gobert L.

St-OMER (*population municipale : 18,356 ; totale : 21,266 habitants*). Maire ; M. Ringot F. – Premier adjoint : M. Vasseur.— Deuxième adjoint : M. Bret.

Conseillers municipaux (27) : MM. Ringot, Bret, Gilliers Alf., Tillie, Fiévé. Pierret, Vasseur, Duméril, Bachelez, Kosser, Houzet, Chifflart, Simon, Leblond, Gilliers R., Derbesse, Poillion, Delpierre, Lemoine, Brioul-G.. Hermant, Hochart, Lecointe, Balembois, Duquénoy, Berteloot, Longain.

Bureaux — Secrétaire en chef : M. Em. Desenclos. – Secrétariat et comptabilité : MM. Vernaelde, secrétaire-adjoint, chef de bureau : Colbrant, Flajollet et Laporterie, employés — Etat-civil : MM. Boulet, chef de bureau ; Ancest, employé. – Architecte :

M. Savagner. Piqueur des travaux M Brogniart — Archiviste : M. de Lauwereyns de Rosendaële.

St-POL (*population municipale : 3,533 ; totale : 3,788 habitants*). — Maire : M. Héroguelle. — Premier adjoint : M. Polart. — Deuxième adjoint : M. Pruvost.

Conseillers municipaux (23) : MM Graux, Bocquillon, Didier, Bornay, Pinon, Gaquerre, Polart, Lefebvre R., Lebel, Bigand, Bentin, Leclercq M., Héroguelle, Robache, Planque Em., Caillet, Câtelin. Dharvent, Leclercq A., Laigle, Pruvost, BeHenguez, Edmont

Secrétaire de la mairie . M. Thellier — Employé : M. Carette.

ACHICOURT (1,718 habitants) : Maire, M. Petit ; Adjoint, M. Dumetz — Conseillers municipaux (16) : MM. Petit, Pavy, Chrétien, Legrand, Vasseur, Bienfait-H., Dumetz, Wache-L., Bienfait-C., Distinguin A. Lejosne, Caron, Fourmaux, Dehay, Prévost, Distinguin E.

AGNY (1,101 hab.) : Maire, M Pruvost P.; Adjoint, M. Legrand Guisl. — Conseillers municipaux (12) : MM. Accart F., Bienfait, Legrand F., Accart P.-J., Legrand Guisl., Pruvost, Lemaire, Derville, Briand, Dupin, Dumetz, Legrand-G.

AIRE (8,375 hab.) : Maire, M. Faucquette ; Premier adjoint, M. Descamps ; Deuxième adjoint. M. Dumont. — Conseillers municipaux (23) : MM. Faucquette, Margollé, le baron Dard, O. ✻, Dumont. Caron, de Sars, Blondel, Pauchet, Descamps, Houcke, d'Hagerue, Delacourt, Wallart, Warenghem. Allouard, Glachon. Lennartz, Montagne. Saudo, Lecocq, Vincent, Delbende, Suby.

BUREAUX. — Secrétaire en chef de la Mairie : M. Flamen. — Chef du bureau militaire : M. Pruvost. — Employé : M. Heise. — Architecte : M. Dagmez.

AIX-NOULETTE (1,158 hab.) : Maire, M. Poirrier ; Adjoint, M. Musard.—Conseillers municipaux (12) : MM. Dieu, Turminy, Liébert, Brasme Fl., Musard, Carlier, Dusauchoy, Poirrier, Vérin, Déguffroy, Biencourt, Carin

ALLOUAGNE (1,685 hab.) : Maire, M Penet ; Adjoint, M. Croquison. — Conseillers municipaux (16) : MM. Croquison, Lecocq B., Gombert, Corriette, Penet, Lecocq L., Hannedouche, Delerue, Bouxin, Louchart, Tipré, Biébuyck, Danel, de Monnecove Oct., Duquesne, d'Alincourt.

ANNAY (1,908 hab.) : Maire, M. Dufour ; adjoint, M. Dussossoy.

— Conseillers municipaux (16) : MM. Hermant, Tancrez, Dufour-L., Fauquembergue P., Dufour Ch., Dufour Emm., Dufour R., Dussossoy, Heringuez-D., Létienne, Dedourge, Fauquemberque-D., Tantart, Garbez, Bondois-L., Baucour.

ANNEZIN (1,351 hab.) : Maire, M. Lamiot ; adjoint, M. Facon. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lamiot, Delalleau, Coquel, Lhernould, Grébant, Duriez, Hue, Moriet, Facon, Hermant, Delaforge, Bréhon

ARDRES (2,274 hab.) : Maire, M. Billiet X. ; Premier adjoint, M. Quéval ; Deuxième adjoint, M. Popieul-C. — Conseillers municipaux (16) : MM. Canu, Quéval, Deléglise, Delacre, Richebourg, Tavernier, Ritiez-D., de St-Just, Gilliot-L., Billiet X., Butor-P., Tétar, Leverd, Guérgand-L., Popieul-C. et N

ARQUES (4,567 hab.) : Maire, M. Deron ; premier adjoint, M. Soutry ; deuxième adjoint, M. Canler. — Conseillers municipaux (23) : MM. Decléty, Gottiniaux, Ducrocq, Soutry, Mare, Montagne, Detreux, de Vilmarest, Vast, Bussy, Woestelandt, Fardoux, Duclos, du Tertre, Monroy, Louvet, Laheyne, Canler, Deron, Danel, Héluicq, Fauquet, Gœusse.

ARRAS, voir page 230.

ATTAQUES (LES) (1,596 hab.) : Maire, M. Brunet-R. ; Adjoint : M. Bacquet. — Conseillers municipaux (16) : MM. Brunet-R., Bacquet, Butez, Bouclet-L., Gilliot-L., Pecqueur-D., Codron-H., Bué, Bellynck, Lheureux-D., Paventy-Sy, Duchâteau, Rébier, Lavoine, Mercier-G., Deléglise aîné.

AUBIGNY (642 hab.) : Maire, M. Delombre, Adjoint, M. Laly E. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brassart, Laly E., Dorge, Ansart, Delombre, Lamiot, Tétu, Desongnis, Dzerva, Laly V., Thilloy, Duriez.

AUCHEL (5,359 hab.) : Maire, M. Hernu ; premier adjoint, M. Biard ; deuxième adjoint, M. Chimier. — Conseillers municipaux (23) : MM. Arcin, Dubrulle, Chimier, Couraud, Delautre, Follin, Morel Aug., Fernier, Morel Alp., Gareneaux, Bertoux, Soulary, Biard, Fournier, Bailleul, Nœuvéglise, Merlin, Ducroquet, Pigouche, Florent, Pohier, Hernu, Morel Ans.

AUCHY-LEZ-HESDIN (1,129 hab.) : Maire, M. Watillaux ; Adjoint, M. Hurtrel J. — Conseillers municipaux (12) : MM. Boulenger A., Hurtrel-D., Rivelois H. fils, Hurtrel J., Wattine, Panet, Wattillaux, Boulenger O., Luittre, Decaux, Fromentin, Tillette.

AUCHY-LEZ-LA BASSÉE (1,588 hab.) : Maire, M. Armand ; Adjoint, M. Doby.—Conseillers municipaux (16) : MM. Delcroix, Prin, Baroux, Houssin-J , Doby, Dhennin, Dubois F., Dubois A., Martin, Bavière, Cuvelier, Goulliart, Page, Armand, Duquénoy, Blondiaux,

AUDRUICK (2,703 hab.) : Maire, M. Dubrœucq ; premier adjoint. M. Lecouffe ; deuxième adjoint, M. Boulloigne. — Conseillers municipaux (21) : MM. Dubrœucq, Lecouffe, Ducattez, Mitenne, Vanvincq, Dusautois, Boulloigne, Popieul G , Dereudder, Bollart, Renard, Boo, Popieul B., Dubois, Marotte, Cordier, Chrétien, Gresset, Dufay, Bailleux, Stoclin.

AUXI-LE-CHATEAU (2,860 hab.) : Maire. M. Beaussart ; Premier adjoint, M. Dercourt ; Deuxième adjoint, M. Bassaget. — Conseillers municipaux (21) : MM. Beaussart, père, Petit, Dr Beaussart, Loir, Dequen, Maincourt, Dubus, Frétin, Vaudet, Dercourt, Decroix, Goddée, Vandome, Delienne, Bassaget-N., Deboffle, Beaussart L , Delgove, Normand, Devis, Calmont.

AVESNES-LE-COMTE (1,496 hab.) : Maire, M. Ledru ; Adjoint, M. Cambron. — Conseillers municipaux (12): MM. Dubois, Leplant, Brocq, Ledru, Laby, Rogez, Legentil, Cambron, Deneuville, Mathieu-R., Lefort et N.

AVION (2,751 hab.) : Maire, M. Piéron; premier adjoint, M Opigez R.; deuxième adjoint, M. Dufresne. — Conseillers municipaux (21): MM. Piéron, Faucqueur L -A., Dufresne, Dépret F., Faucqueur L.-L , Guffroy, Allard, Clément, Dépret P.-A., Laly, Virel F., Dépret-R. A., Legrand, Virel L,, Faucqueur N., Opigez R., Opigez E., Dépret, T , Lecat., Maniez, Delcourt.

BAINCTHUN (1,923 hab.) : Maire, M. Widhent-L. ; Adjoint, M. Lefort. — Conseillers municipaux (16) : MM. Fabre Roustand de Navacelle, Louchez-D., Bacquet-P., Delvoye-P , Dupont-L., Descoqs, Cordier-H., Lefort-Q., Ledez-M., Widhent-L., Lequien-P., Galène-B. Legrand-V., Joly, Cadet-J., Dandre.

BAPAUME (3,291 hab.) : Maire, M. Lagnier-L ; Premier adjoint, M. Théry ; Deuxième adjoint, M. Gagny-L — Conseillers municipaux (21) : MM Gagny-L., Théry, Lagnier-L , Cossart, Peugniez, Pajot M., Saudemont N , François-R,, Dhénin, Bouchez-L., Crinon, Pronier-H., Darras-D , Hamel-B., Amas, Viérin, Duflos, Brice, Didier, Gabry-C., Lagnier A.

BEAUMETZ-LEZ-CAMBRAI (1,240 hab.) : Maire, M. Coutant; Ad-

joint, M. Corbier E. — Couseillers municipaux (12) : MM. Delporte, Coutant, Corbier E., Noiret, Chopin, Corbier-C. L.-J., Leprand, Gorguet, Maillart, Caudrilliez, Lély-L., Wasson.

BEAUMETZ-LEZ-LOGES (584 hab.) : Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Ferbu. — Conseillers municipaux (12) : MM Rose, de Resnes, Lamart, Izambart, Poullain, Choquet, Croisile, Campagne, Lesoing, Ferbu, Dorlet, Loire.

BEAURAINS (1,018 hab.) : Maire, M. Cuvelier; Adjoint, M. Wartel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Cuvelier, Wartel, Lefrère, Viart-B., Lequette-L., Lequette-P., Paradis, Blondel-B., Wartel A., Parenty, Blondel C., Thiébault.

BEAURAINVILLE (1,304): Maire, M. Sailly ; Adjoint, M. Lens. — Conseillers municipaux (12) : MM. Macq, Delahaye-T., Sailly, Hecquet, Lens, Digard, Bernard, Brasseur, Dumoulin, Masson M., Rogeré, Hanocq.

BERCK (5,187 hab.): Maire, M. Macquet A.; premier adjoint, M. Parmentier ; deuxième adjoint, M. Laffillé — Conseillers municipaux (23) : MM. Macquet A., Parmentier, Macquet J.-B., Malingre, Quettier, Bucquet-B., Beauvois, Fanthomme, Michault-R., Rivet, Drapier-L , Macquet J.-D., Bouville P., Bridenne, Bouville-B., Macquet-M P., Cobert, Clef, Hagnéré, Laffillé, Véniel, Vimeux et N.

BERTINCOURT (1,410 hab.) : Maire, M. Savary ; Adjoint, M. Guidez. – Conseillers municipaux (12) : MM. Savary, Guidez, Harlez, Durieux, Dhomont, Dartus, Thomas, Dolez, Leplomb, Frère, Bronniart, Hénocque.

BETHUNE, voir page 230.

BEUVRY (3,656 hab.) : Maire, M. Vouters ; premier adjoint, M. François A. ; deuxième adjoint, M. Wibaut.—Conseillers municipaux (21) : MM. Malbranque, François A., Vouters, Wibaut père, Hennebelle, Gueffroy, Thorel, Blaire, Buret, François F., Fromeaux, Scailléretz, Lombart, Durteste, Lefebvre-B., Delansaye, Duplouy, François J.-B., Bailleul Pommart, Duriez.

BIACHE-ST-VAAST (1,757 hab.) : Maire, M Robiquet ; Adjoint, M. Bertrand. – Conseillers municipaux (16) : MM. Marmouzet Coupé. Delacroix, Lecocq, Grodecœur, Demarquilly, Blanchet, Viseur, Asset, Monborgne, Mouilloir, Robiquet, Bétrémieux, Bertrand, Capron J -B., Delajus.

BILLY-BERCLAU (1,840 hab.) : Maire, M. Neveu-V. ; Adjoint, M.

Leroy-V. — Conseillers municipaux (16) : MM. Neveu V., Leroy-V., Boilly, Queva-D., Drelon, Dubois-Q., Chenu-L., Renau-Lefer Adrien, Queva E., Leroy-Ler., Wacquez-H., Dubois-D., Boulangué, Leroy-Lefer, Renau-Lefer Aug., Dubart.

BILLY-MONTIGNY (2,206 hab.) : Maire, M. Tourtois ; Adjoint, M. Alayrac.— Conseillers municipaux (16) : MM. Alayrac, Portier, Lourties, Jambart, Leclercq, Hainaut, Poteau, Huleux, Dubus, Tourtois, Lebon, Gogneaux, Caron, Verlaine, Pilette, Blaise.

BLENDECQUES (2,251 hab.) : Maire, M. Houzet A. ; Adjoint, M. Peigne. — Conseillers municipaux (16) : MM. Houzet A., Gardien, Houzet G., Geudin-H., Caron, Avot-V., Buttel, Houzet J.-B., Peigne, Macquart de Terline, Groux-M., Lambin, Dusautoir-C., Cordonnier, Barrois, Roland.

BOULOGNE, voir page 230.

BOURLON (1,839 hab.) : Maire, M. de Francqueville ; Adjoint, M. Foulon. — Conseillers municipaux (16) : MM. de Francqueville, Dartois H., Lecat U., Ragon, Mayeux, Foulon, Leclercq, Pion, Cathelin, Dubois-L., Coupez, Lecat J.-B., Coquart, Carrez, Dartois F., Hombert.

BREBIÈRES (1,742 hab.) : Maire, M. Leduc ; Adjoint, M. Daix. — Conseillers municipaux (16) : MM. Daix, Lefebvre, Léger, Barlet, Leroux père, Palin, Leduc, Delettrez, Delcourt, Pruvost, Pilat, Sarazin, Pierrache, Cambray J., Cambray H., Ternaux.

BRUAY (7,031 hab.) : Maire, M. Leroy, ✻ ; premier adjoint, M. Mayeur-M. ; deuxième adjoint, M. Fougerat.—Conseillers municipaux (23) : MM. Leroy, ✻, Mayeur-M. Givert père, Fougerat, Bergaud, Carnat, Lebrun, Martin, Quenelle, Maze, Pecqueur, Dourlens, Dumont, Beugin, Cousin, Hannedouche, Peset, Beauverie, Pin, Labitte, Poirier, Verbecq, Sauvet.

BUCQUOY (2,147 hab.) : Maire, M. Candelier ✻ ; Adjoint, M. Lemaire G.—Conseillers municipaux (16) : MM. Candelier ✻, Dehée, Lefran, Verdez, Théry C., Lagniez, Théry J.-B., Gauwin, Dewailly, Audegond-C., Delahaye, Eloy, Labouré-G., Lemaire, Maricaille, Létévé.

BULLY (3,072 hab.) : Maire, M. Brasme P ; premier adjoint, M Delattre ; deuxième adjoint, M. Dessaint.—Conseillers municipaux (21) : MM. Dumont, Dessaint, Maréchal, Rotteleur, Dercourt, Rombeau, Delattre, Deguffroy, Brasme P., Mayeur, Potier, Dambrine, Fauquette, Caron, Lecocq, Legrand, Delay, Gronier, Clément, Bailliot, Dr Swynghedauw.

BURBURE (1,392 hab.) : Maire, M. Legay ; adjoint, M. Durot — Conseillers municipaux (12) : MM. Legay, Toffart, Lalin, Déjardin, Durot, Dave, Cavignaux, Blanquin, Decroix père, Porès père, Vincent, Fevrier.

BUSNES (1,528 hab.) : Maire, M. Thulliez ; Adjoint, M. Queste-D. —Conseillers municipaux (16) : MM. Thulliez, Leriche H., Lustre, Caron, Queste-D., Leclercq, Dufour père, Flament, Béhin. Rischebé, Desprey, Menche de Loisne, Queste C., Cantraine, Leriche C., Roussel-D.

CALAIS (58.969 hab.) : Maire, M. Wintrebert ; premier adjoint, M. Paclot ; deuxième adjoint, M. Delsart ; troisième adjoint, M. Bruyère. — Conseillers municipaux (34) : MM. Ravisse, Delsart, Dewavrin, Apeness, Darquer, Cuvelier, Lavoine, Wintrebert, Gilbert, Cadart, Roussez, Deras, Delattre, Seys, Dr Cuisinier ✻, Beaurin, Forest, Bruyère, Paclot, Crochez, Leroux, Druelle, Pierru, Mage, Declercq, Drouard, Hembert, Quint, Bourré, Dereudre-D., Manouvrier, Andrieux, Salembier, Delcluze.

BUREAUX. — Secrétaire en chef : M. Leleu. — Etat-civil : M. Lodvin, chef de bureau ; MM. Fasquel, Duvivier et Caron, employés. — Comptabilité : M. Dufeutrelle. — Listes électorales : M. Delplace. — Bureau militaire : M. Dubois, chef de bureau ; M. Ducreux, employé. — Bureau des contributions : M. Roussel. — Archiviste : M. Reboul.

Service des bâtiments. — Architecte : M. Bellier. — Dessinateur : M. Limousin. — Secrétaire : M. de Capol. — Piqueur des travaux : MM. Dogny et Lenoir.

Service de la voirie. — Ingénieur-voyer : M. Dagniault. — Chef de bureau : M. Michel. — Géomètre : M. Vanherzecke. — Comptable : M. Réant. — Piqueur des travaux : MM. Dabron, Gellé et Duhamel.

CALONNE-SUR-LA-LYS (1,633 hab.) : Maire, M. Seuwin ; Adjoint, M. Lamant. — Conseillers municipaux (16) : MM Maniez, Gombert, Seuwin, Jourdain, Fauqueur, Brassart, Pruvost, Wicquart, Lamant, Lévêque-F., Bernard F., Delesalle, Delannoy, Bernard-P., Roussel A., Roussel E.

CAMBRIN (412 hab.) : Maire, M. Lesage ; Adjoint, M. Queva. — Conseillers municipaux (10) : MM. Lesage, Lhermitte, Dupont, Gantier, Queva, Catez, Daussy, Bocquet, Delavalle, Buriez.

CAMPAGNE-LEZ-HESDIN (1,126 hab.) : Maire, M. Morel ; Adjoint, M. Vallet. — Conseillers municipaux (12) : MM. Morel, Brasseur, Poi-

gnant, Nourtier, Levecque, Pichonnier, Varlet, Vélat, Lœuillet, Bonvoisin, Vallois, Godrant.

CARVIN (7,808 hab.) : Maire, M. Baggio ; premier adjoint, M. Liermain ; deuxième adjoint, M. Doisy. — Conseillers municipaux (23) : MM. Menu-L., Pipelart, Baggio, Liermain, Nuguet, Doisy, Riquoir, Sougey, Schneider, Merlier, Legroux L., Legroux A., Hottin, Dupont-D , Baudoux, Duponchelle, Dr Daubresse, Legay, Deligne, Mouton, Dr Robert, Dupret, Carlier.

CHOCQUES (1,817 hab.) : Maire, M. Marsil J.-B. ; Adjoint, M. Pottiez J. — Conseillers municipaux (16) : MM. Roussel, Delannoy, Marsil L., fils, Haviez, Pottiez J, Sénéchal, Marsil J.-B., Occre, Pottiez A., Caron, Béhin, Delefortrie, Dubout, Rolin, Louchart, Brassart.

CONDETTE (1,077 hab.) : Maire, M. Huret-Lagache, ✻ ; Adjoint, M Bouly.—Conseillers municipaux (12): MM Huret-L., ✻, Bouly, de Boncourt, Bigot-D., Lambert, Lacroix, Bodart, Butel, Frézel, Raut-L , Marmin-N., Simon.

COULOGNE (1,267 hab.) : Maire, M Clipet ; Adjoint, M. Robbe-W.—Conseillers municipaux (12) : MM. Ritaine, Robbe-W., Gellé-D., Dumont, Guilbert-B , Drain-F., Clipet, Méquinion, Gerrebout-L., Lefebvre-T., Foulon, Sergeant

COURCELLES-LEZ-LENS (1,472 hab.) : Maire, M Delaby; Adjoint, M. Duprez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Pachy, Hacart, Facompré, Coupet, Tincq, Pinte, Duprez, Mazingue, Richard, Delaby, Lefebvre, Wattelier.

COURRIÈRES (3,460 hab.) : Maire, M. Breton L.; premier adjoint, M Bouchez; deuxième adjoint, M. Mastain C. — Conseillers municipaux (21) : MM. Lottin L., Bauve, Breton, Duhem-D., Hugot J.-B., Hugot Jh , Machez, Lottin F., Bouchez, Delahaye Ch., Tenré, Mastain L., Devisse, Delahaye L., Lhoste-C., Buisine, Tailliez, Carpentier, Dernoncourt, Mastain C., Chuine.

CRÉQUY (1,172 hab.) : Maire, M. Merlen-D.; Adjoint, M. Bracquart-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dufourny-M., Bracquart-B , Demagny-B., Merlen-D., Briche, Caron-P., Flory-R., Feutrel-B.. Lejosne-D., Brebion-D. J.-B , Brebion-D. A., Bracquart-L.

CROISILLES (1,508 hab.) : Maire, M Damien ; Adjoint, M. Milon M. — Conseillers municipaux (16) : MM. Fulloy, Damien, Savary, Demory, Milon M., Leblanc, Flament, Carlier, Mouvielle, Ryckelynck, Paul, Warnier, Plouviez, Ficheux B., Gaveau et N.

DAINVILLE (1,139 hab.) : Maire, M. Daullé ; Adjoint, M. Morel.— Conseillers municipaux (12) : MM Daullé, Legrand-D., Ossart, Danchin-M., Morel, Mustin-B. Jh., Payen, Coupé-F., Mustin-M, Libert, Truffier, Beaurain.

DESVRES (4,487 hab.) : Maire, M. F. Vincent ; premier adjoint, M. Guyot; deuxième adjoint, M Fourmaintraux-C.—Conseillers municipaux (23) ; MM. Vincent J, Guyot-G, Allan-T., Croquelois-A., Vincent-D, Serry-V., Framezelle, Moine-B, Level, Delenclos-O., Théry-C., Fourmaintraux-Courq., Boulanger-V., Harlé-L., Décobert-R., Harelle, Fourmentraux-Car., Neuville-A., Lengagne-D., Ducrocq, Hiard-D., Magnier, Dr Stopin.

DOHEM (1,039 hab) : Maire, M. Leroux ; Adjoint, Devin. – Conseillers municipaux (12) : MM. Vittu, Fasquelle, Leroux, Carliez, Devin, Pecqueur, Braure, Canlère, Ansel, Saison, Dulot, Bonnière.

DOURGES (1,208 hab.) : Maire, M. Cauvet de Blanchonval; Adjoint, M. Wartelle. – Conseillers municipaux (12) : MM. Rucar-G. N., Tavernier-W. J., Wartelle, Debeaumont, Houssin, Olivier, Tavernier-G, Gruyelle, Rucar J fils, Rucar F.-R., Bras, Cauvet de Blanchonval.

DOUVRIN (2,204 hab.) : Maire, M. Lecocq ; Adjoint, M. Bavière. — Conseillers municipaux (16) : MM. Pasquier-I., Huleux, Monvoisin J, Decourcelle, Lerdeman, Lecocq, Delecour C., Pasquier A., Monvoisin P., Courouble, Bavière, Lelong, Delecour J., Hiest, Queva, Guilluy.

ECOURT-St-QUENTIN (1,890 hab.) : Maire, M. Godefroy Alf.; Adjoint, M. Sergeant — Conseillers municipaux (16) : MM. Bourgeois, Deloffre H, Daussy, Sergeant, Duflos, Mercier, Deloffre P., Déjardin, Maton-M., Malderrez, Lagrange, Godefroy, Mathon Th, Coquel, Boilet, Bridel.

ECQUES (1,381 hab) : Maire, M. Delohen; Adjoint, M. Jovenin. — Conseillers municipaux (12) : MM Dubois, Delohen, Bailly-L., Delhelle, Bienaimé, Jovenin, Legrain, Legrand, Bultel, Bruge, Bourdrel, Joly.

ENQUIN (1,002 hab.) : Maire, M. Mahieu H. ✠; Adjoint, M. Mahieu E. — Conseillers municipaux (12) : MM. Pruvôt, Desprey, Mahieu H ✠, Delgéry, Cleuet, Mahieu E, Thiébaux, Ridoux, Clairet, Clément, Froideval, Pamart.

EPERLECQUES (2,233 hab.): Maire, M. Colin-R.; Adjoint, M. Héban. — Conseillers municipaux (16) : MM. Hébau, Legrand, Colin-R.,

Boutoille, Seigre, Colin I, Cocquempot, Dereudre L.-M, Billain, Roels-R., Taffin de Givenchy, Dereudre J.-B., Derain, Carré, Lampstaes, Billiet.

ÉTAPLES (3,342 hab.) : Maire, M. Bigot-D.; premier adjoint, M. Delaporte-S.; deuxième adjoint, M. Prévost. — Conseillers municipaux (21) : MM. Caloin L, Delaporte-S., Ramet-A., Prévost, Billiet, Pannier-C., Roy, Boulanger-L., Bigot-D., Bigot E, Dumoulin-B, Morel-P., Caloin-P., Duhamel-P., Bigot-C., Morel A., Willo, Bailliet-P., Lefranc-C., François et N.

EVIN-MALMAISON (1,055 hab.) : Maire, M. Legroux; Adjoint, M. Pottiez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Potiez, Coquant P.-A., Pollart, Hérent, Legroux, Dubois, Chuesne, Rémy, Wartelle, Coquant L., Delobel, Couture.

FAMPOUX (1,031 hab.): Maire, M. Sébert N. ; Adjoint, M. Moncomble. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brassart, Caupin H., Sébert H., Moncomble, Sébert N., Bécu, Bauchet, Dehée, Roaux, Caupin, Honoré, Héroguelle.

FAUQUEMBERGUES (992 hab.) : Maire, M. Joly ; Adjoint, M. Bonnière C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Joly, Senlecq H., Alloy, Dégremont, Deligue, Bonnière C., Senlecq T., Libaux, Delecourt, Savaëte, Lourdel, Ritaine

FERFAY (1,038 hab.) : Maire, M. Pohier ; Adjoint, M. Lemort — Conseillers municipaux (12) : MM. Duhamel, Lecocq, Morel, Bouxin, Foulon, Lemort, Février, Pohier, Malle, Dufour, Lekieffre-B., Delerue.

FERQUES (1,235 hab.) : Maire : M. Battel C. ; Adjoint, M. Battel A., — Conseillers municipaux (12) : MM. Mansel, Deligny, Battel C., Battel A., Delsaux, Sauvage, Prudhomme, Fontaine, Bonningue, Hautefeuille, Vidor, Hamy.

FESTUBERT (1,303 hab.) : Maire, M. Brasme Ch ; Adjoint : M. Delavalle.—Conseillers municipaux (12): MM. Brasme Ch., Delemarre, Duriez, Delavalle, Dassonville, Carrez, Bocquet, Gallet, Hochart, François-F, Bouchez, Robiquet-A.

FIENNES (1,020 hab.) : Maire, M Noyel ; Adjoint, M. Noël-T. — Conseillers municipaux (12) : MM. Noël-T., Lebeurre, Hamy, Martin, Roches, Delattre, Noyel, Autricque, Dubois, Leglaive, Noël-S., Gugelot.

FLEURBAIX (2,554 hab) : Maire, M. Galland ; Premier adjoint, M.

Valenducq-L. ; Deuxième adjoint : M Traisnel. — Conseillers municipaux (21) : MM. Valenducq-L , Hennion, Feutrie N., Feutrie-C., Brame L., Martin, Traisnel, Duquesne, Quennelle, Galland, Courdent, Meurin, Lejosne, Charlet, Leplus, Delebarre E , Parsy, Bouquet, Delebarre D., Masure, Barbry.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS (1,417 hab.) : Maire, M. Déprez-R. ; Adjoint, M. Desruelles-C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lerouge, Déprez, Monvoisin, Desruelles, Dautricourt, Tincq, Désir, Wantiez, Denoyelle, Cordier, Dassonville, Caron.

FRÉVENT (4,332 hab.): Maire, M. le Baron de Fourment, ✻; Premier adjoint, M Fonfaye-L. ; Deuxième adjoint, M. Sacleux.— Conseillers municipaux (22): MM. Sacleux-B , Baron de Fourment. ✻, Wintenberger, Géry, Fiquet, Parmentier, Lemaire, Fontaine, Revilion, Martel, Briet, Hubert, Bornay, Herbout, Vermel, Coquidé, Doyen, Gacquer, Fonfaye-L., de Moncheaux, Demailly, Pasquirs et N.

FRUGES (3,172 hab) : Maire, M. Fauvelle ; Premier adjoint, M. Brasseur ; Deuxième adjoint, M Planque. — Conseillers municipaux (21) : MM. Fauvelle, Lecucq-C , Williard, Brasseur, Vasseur, Démenneville, Planque, Lefebvre-F., Briet, Thillier-C., Decréquy, Trunet, Lecocq-L., Boudenoot, Pidoux-D., Descamps-C., Graffigne-G., Williard-D., Labitte-F., Edouart-L. et N.

GIVENCHY-EN-GOHELLE (1,584 hab.) : Maire, M. Detournay ; Adjoint, M. Leroux-R — Conseillers municipaux (16) : MM. Leroux-R , Detournay, Wagon-C , Crétal-D., Leflon, Huleux, Lelong J., Viseux A., Lelong J.-B., Crétal-L., Baillet, Viseux F., Viseux-L , Hochin, Derny, Leclercq

GONNEHEM (1,752 hab.) : Maire, M. Costenoble ; Adjoint, M. Lefranc. — Conseillers municipaux (16) : MM Costenoble, Dauchy, Béhin-L., Lecouffe, Barois, Desmaretz, Villers, Lefranc, Cayet, Louchart, Duquesne-B., Dusannoy, Martin, Barbaut-T., Delval, Facon-S.

GRAINCOURT-LEZ-HAVRINCOURT (1,419 hab.) : Maire, M. Lenoir; Adjoint, M. Baratte. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lenoir, Baratte, Candeliez, Masson, Dauchez, Duhamel, Delsalle, Wiart, Deharveng, Camiez, Coupez, Dazin.

GUINES (4,374 hab.) : Maire, M Boulanger-N ; premier adjoint, M. de Guizelin; deuxième adjoint, M Watel. — Conseillers municipaux (23) : MM. Bernamont-L , Dernis-T., de Guizelin, Boulanger-N , Popieul-B., Rohart-B., Loyer-L., Godefroy, Marquis-R., Guilbert-L., Lenclos-G., d'Angerville, Watel-C., Ruffin, Beaugrand-H.,

Duquénoy, Wallet-L., Fontaine-D., Hamerel, Leclercq-D., Pierru, Wagon-D., Capez-B.

HARDINGHEN (1,214 hab.) : Maire, M. Leglaive ; Adjoint, M. Noël. — Conseillers municipaux (12) : MM. Noël, Taverne, Hamy, Bertrand, Leglaive, Watel, Garasse, Lelièvre du Brœuille, Lebeurre, Fréel, Hamerel, Prince.

HARNES (3,429 hab.) : Maire, M. Déprez A.; premier adjoint, M. Delvallez-M ; deuxième adjoint, M Cailliez. — Conseillers municipaux (21) : MM. Déprez A., Bailliez. Laurent, Delvallez-M., Dupont-B., Boursier, Lucas-P., Dacheville, Bauduin, Sauvage, Maréchal, Fauqueur, Pouthemy, Cailliez, Virel-M., Delattre-L., Lemière, Rachenne, Lucas L., Tourtois, Try.

HAVRINCOURT (1,181 hab.) : Maire, M. le Marquis d'Havrincourt, O. ✻; Adjoint, M. Cottrez.—Conseillers municipaux (12): MM. le Marquis d'Havrincourt, O. ✻, Molin, Cagnion, Derguesse, Thétart J.-B., Podevin, Cottrez, Delamotte, Lefranc, Thétart N., Derly, Laude.

HÉNIN-LIÉTARD (7,848 hab.) : Maire, M. Gruyelle-M. ; Premier Adjoint, M. Hurez, Deuxième adjoint, M. Becq. — Conseillers municipaux (23) : MM. Debonte, Gourlet, Voisin. Gruyelle-M., Becq, Duranel, Garez-G., Caullet, Bia H., Théry, Thelliez, Galland L., Bernard, Lefebvre, Dancoisne, Froissart, Ramon, Beauvois, Lewalle, Hurez, Galland H., Campion, Boulinguez.

HERMIES (2,623 hab.) : Maire, M. Chopin L. ; Premier adjoint, M. Richard O. ; Deuxième adjoint, M. Chopin-M. — Conseillers municipaux (21) : MM. Chopin-M., Machon C., Richard O., Gernez E., Pochebonne, Savary, Chopin L., Machon J.-B., Hombert L., Parel, Ricque, Gernez, Richard Ild., Corbier-B., Gernez B., Richard F., Delbarre, Leloir, Richard-F., Hombert H., Dhénin.

HERSIN-COUPIGNY (4.175 hab.) : Maire. M. Daquin ; premier adjoint, M. Brassart J.-B. ; deuxième adjoint, M. Faucquette.— Conseillers municipaux (23) : MM. Lheureux, Lemaire, Daquin, Lecat, Plumecocq, Faucquette, Carré, Jardel, Fougerolle, Brassart J.-B., Jacquemont, Brassart E., Hu, Morel, Liébert, François C., Clément, Foulon, Fardel, Bonnel, François F., Mahée, Gérard.

HESDIN (3,401 hab.) : Maire, M. Lereuil ; premier adjoint, M. Brullé; deuxième adjoint, M. Williame.—Conseillers municipaux (21): MM. Brullé, Lereuil, Williame, Domont, Seillier, Gosse, Boulard, Leverd, Rabache, François, Lebrun-F., Gamblin, Boidin, Beauvais,

Brebion L., fils, Bouverne. Tamisier, Guyot, Barizien dit Babilan, Moreau, Carpentier.

HEUCHIN (683 hab.) : Maire, M. Cocud ; Adjoint, M. Delepouve. — Conseillers municipaux (12): MM. Flament, Cocud, Pagniez, Rolland, Delepouve, Laquay, Barbier, Vizerie, Vincent, Derollez, Marquant, Viscart.

HINGES (1,097 hab) : Maire, M. Codron-R. ; Adjoint, M. Bernard. — Conseillers municipaux (12) : MM. Bernard, Fruchart, Jacquin, Denœud, Bar, Salomé, Louchart, Codron-R., Delassus, Bernard, Dequiret, Mariage.

HOUDAIN (1,404 hab.) : Maire, M. Daix ; Adjoint, M. Lequien M. — Conseillers municipaux (12) : MM. Détappe, Lequien M , Fleury Cayet, Duflos, Tacquet, Durant, Delautre, Daix, Carré, Debeugny, Hannebique.

HUCQUELIERS (688 hab.): Maire, M. Grard ; Adjoint, M. Ousselin, — Conseillers municipaux (12) : MM. Grard, Minet, Bataille, Frammery. Mailly-D , Ousselin, Raquet, Fayolle, Coffre, Moitier, Butor-B., Roussel.

INCHY (1,004 hab.) : Maire, M. Lagrange ; Adjoint, M. Broy-D.— —Conseillers municipaux (12): Lagrange, Broy-D , Deleau, Provino, Chopin, Broy L., Cormont, Théry, Théron, Cappon, Facon, Proyart.

ISBERGUES (2,157 hab) : Maire. M. Boulinguez ; Adjoint. M. Legrand.—Conseillers municipaux (16): MM. Boulenger, Gamblin, Boulinguez, Cantraine, Letebvre, Dufour, Douillet, Delmaire, Bourez, Balza, Berdou, Duhamel, Héringhuel, Legrand, Carlier, Rose.

LABUISSIÈRE (1,101 hab.) : Maire, M. Guio; Adjoint, M. Hennebel.—Conseillers municipaux (12) : MM. Hennebel, Duquénoy, Guio, Durant, Buchart, Capron C., Duranel, Capron O., Covez, Ducz, Rocourt, comte Léon de Riencourt.

LA COUTURE (1,982 hab.) : Maire, M. Delehelle ; Adjoint, M. Meaux. L. — Conseillersmunicipaux (16) : MM. Lequien, Meaux, Denœud, Hernu, Delehelle, Marsy, Lefrancq, Cruppe, Pottier, Rattel, Carrez, Legrand, Mouquet, Hennebelle, Barbaut, Blondiaux.

LAPUGNOY (1.478 hab) : Maire, M. Louchart ; Adjoint, M. Toursel. - Conseillers municipaux (12) : MM. du Hays, Toursel, Pruvost, Viez, Bouchart, Brige, Bout, Louchart, This, Raoult, Roger, Castelain.

LAVENTIE (4,095 hab.) : Maire, M. Bavière ; premier adjoint, M. Meaux Ch.; deuxième adjoint, M. Grard. —Conseillers municipaux (23),

MM. Hameau J.-B., Grard, Vanbesien, Dumont, Gruson, Legrand C., Barrois, Meaux Ch., Legrand J.-B., Lemarre, Delebarre, Vermès, Billiet, Levaast, Wallart, Bavière, Delory, Duquesne, Marsy, Hameau A. Willebien, Loison, Taffin.

LEFOREST (1,625 hab.) : Maire, M. Renard-V. ; Adjoint, M. Vallin-H. — Conseillers municipaux (16) : MM. Miquet P.-A., Renard-V., Lingrand, Guiselin, Hérent, Vallin-M., Royaux, Renard L , Vallin-H., Porez, Vallin J , Belval, Décloquement, Quinquet, Miquet J.-B., N

LENS (11,780 hab.) : Maire, M Frémicourt-D. ; premier adjoint, M. Froissart ; deuxième adjoint, M Leroy. — Conseillers municipaux (27) : MM. Bollaert, ✱, Monchy, Mercier, Glorian, Hugot, Alexandre, Froissart, Frémicourt-B , Béhal-M , Deligne, Bauduin, Frémicourt-D., Wagon, Lampin, Troy, Lequette, Hache, Dufresne, Douez, Béhal-L., Garbez, Raison, Leroy, Pranger, Bruyère, Béhal V., Brassart.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Hoquet — Employés : MM. Delplace et Alexandre.

LE PARCQ (712 hab.) : Maire, M. Poissant ; Adjoint, M. Carpentier. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dacquin, Poissant, Noé, Lombart, Carpentier, Arnaut, Hannedouche, Lesot F., Comartin, Lesot J.-B., Déprès, Tilliette.

LE PORTEL (5,392 hab.) : Maire. M. Sauvage ; premier adjoint, M Cœuguet ; deuxième adjoint, M. Delforge. — Conseillers municipaux (23) : MM. Rivière, Delplanque, Libert, Honoré, Ledoux, Coppin, Cœugnet, Tronchon, Sauvage, Germe, Delforge, Bourgain-B., Sard, Bourgain-Pauchet, Bourgain P.-F., Dupont, Caron, Chathelin, Gournay, Lobez, Sorret, Duval, Tiénaux.

LESTREM (3,074 hab.) : Maire, M. de la Giclais ; premier adjoint, M. Bourdon ; deuxième adjoint, M. Lefrancq G. — Conseillers municipaux (21) : MM. Bocquet, Wattez, Daquin H., Bouquet, Lefrancq E , Caron, Bridoux, Lefrancq G., Marquilly, Ficquet, Bourdon, Fruchart, Daquin L., Hernu, Douay, Lévêque, Joye, Maniez, Bridel, de la Giclais, Bréhon.

LE TRANSLOY (1,531 hab.) : Maire, M. Tarlier R ; Adjoint, M. Normand Ad. — Conseillers municipaux (16) : MM. Daillet, Normand Ad., Tarlier R., Cottel, Tailliandier, Tarlier A , Capon H., Normand A., Malet-R., Capon E., Bédu, Trevaux, Wargniez, Lépine, Coquel, Malet G.

LICQUES (1,386 hab.) : Maire, M. Lalou ; Adjoint, M. Tiquet. —

Conseillers municipaux (12) : MM. Lalou, Tiquet, Caux, Thorel, Maffrand, Clipet, Bacquet, Caron D., Gavelle, Caron A., Cocquempot, Butor.

LIÉVIN (10,718 hab.) : Maire, M. Schmidt ; premier adjoint, M. Caron ; deuxième adjoint, M. Pamart. — Conseillers municipaux (27): MM. Laurent A., Lebas-V., Lebas-D., Caron, Dubus, Thobois, Delaby, Bridoux, Deretz, Biat, Delcourt, Frémicourt, Laurent F., Viala, Descendre, Schmidt, Puchois, Boncourt, Lobry, Fénelon, Fréville, Dilly, Pamart, Lebut, Ansart, Lamandin, Sorreaux.

LILLERS (7,473 hab.) : Maire, M. Fanien; premier adjoint, M. Lefebvre; deuxième adjoint, M. Théret.— Conseillers municipaux (23): MM. Macaire, Landeau, Fanien, Lecouffe, Walimbo, Canda, Théret, Dequiedt, Leroy, Thulliez, Féron, Laversin, Baux, Godefroy, Brongniart, Bérode, Lefebvre, Delelis, Bailly, Therry, Gilly, Gourboin, Deletaille.

LOCON (1,326 hab.) : Maire, M. N. ; Adjoint, M. Leplus. — Conseillers municipaux (12) : MM. Beccue, Coupin, Dissaux, Bréhon, Leplus, Mercier, Pénin, Facon, Dubois, Brassart, Caron, Duprez.

LONGUENESSE (1,104 hab.): Maire, M. Platiau, F., ✱; Adjoint, M. Bailleux. — Conseillers municipaux (12) : MM. Delforge, Bailleux, Darques, Foviaux, Hermant R., Hurtevent, Platiau F., Bocquet, Hermant-L., Jude, Lemaire, Podevin.

LOOS (2,933 hab.) : Maire, M. Petit A.; premier adjoint, M. Crépin; Deuxième adjoint, M. Bailliet. — Conseillers municipaux (21): MM. Crépin, Gouillard, Lanciaux, Minche, Colard, Caron, Petit A., Delplace, Logez, Bailliet, Eslan, Berthe J.-B., Carpentier, Meurdesoif, Petit C., Fauquembergue, Berthe L., Sergeant, Tourbez, Losson, Villet.

LORGIES (1,286 hab.) : Maire, M. Cuvelier ; Adjoint, M. Hennion. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lenfant, Delebarre, Lorthios, Vittu, Delebecque, Bécu, Leroy, Hennion, Cuvelier, Appourchaux, Cuignet, Delelis.

LUMBRES (1 374 hab.): Maire, M. Rouyer; Adjoint, M. Broncquart. — Conseillers municipaux (12) : MM. Broncquart, Rouyer, Avot, Decroix, Petit, Delhelle, Defiez, Neveu, Goidin, Fenet, Esbraire, Hochart.

MAMETZ (1,282 hab.) : Maire. M. Rolin; Adjoint, M. Faucon. — Conseillers municipaux (12) : MM. Rolin, Massart, Lemaitre C (de Crecques), Lemaitre C. (de Marthes), Levecque, Bourdrel, Lemaitre A., Faucon, Becquart, Delvart, Scat, Boulin.

MARCK (2,618 hab.) : Maire, M. Becquet ; premier adjoint, M. Paris ; deuxième adjoint, M. Adam. — Conseillers municipaux (21) : MM. Becquet, Paris, Adam, Dufeutrelle, Noyer, Wissocq, Goret, Petit, Agnéray P.-L., Hamerel, Debuche, Lefebvre, Duchateau, Deléglise, Masset, Francoville, Butez, Agnéray J.-F., Bruxelles, Monart, Declémy F.

MARLES (1,789 hab.) : Maire, M. Lechevalier ; Adjoint, M. Bois. — Conseillers municipaux (16) : MM. Lemaire, Bois, Garéneaux, Lechevalier, Blary, Roudet, Fanien, Cousin, Demaretz, Evrard, Carlier L., Dupuis, Carlier J.-B., Gressier, Fruchart, Bart.

MARŒUIL (1,715 hab.) : Maire, M. Topart ; Adjoint, M. Finet-Leq. — Conseillers municipaux (16) : MM. Mayeur-L., Vénacque, Finet-Leq., Leblanc, Puchois, Topart, Quinion, Dourdain, François, Finet-Leb., Déplanque, Delalé, Pochet, Mayeur-D., Dambrine, Delaby.

MARQUION (817 hab.) : Maire, M. Deleau ; Adjoint, M. Lagrange E. — Conseillers municipaux (12) : MM. Gourdin, Delsaux, Lagrange E., Dumont, Obled, Ledoux, Coasne, Lagrange Z., Deleau, Pérus, Freméry, Deloffre.

MARQUISE (3,390 hab.) : Maire, M. Pérus ; premier adjoint, M. Dubos ; deuxième adjoint, M. Hénon-L. — Conseillers municipaux (23) : MM. Dhéronval, Hénon-F., Hénon-L., Pérus, Taverne, Gruson, Montenuis, Randon, Godard, Dutertre, Broutta, Bertin, Quenu, Battel, Hennequin, Lavoisier, Bléard, Georgi, Adam, Martinet, Lécaille, Lorgnier, Dubos.

MAZINGARBE (3,762 hab.) : Maire, M. N. ; premier adjoint, M. Deligne ; deuxième adjoint, M. Quoirez. — Conseillers municipaux (23) : MM. Carlier Fl., Béharelle, Deligne, Carlier Fr., Duwez, Lefebvre, Magret, Henneguet, Lenfant, Hachin, Quoirez, Bayart, Plet, Gautiez, Dercourt, Dreulle, Delettré, Crépin, Léglise, Maréchal, Lebon, Ludet, N.

MÉRICOURT (2,626 hab.): Maire, M. Legentil P.; premier adjoint, M. Lhomme ; deuxième adjoint, M. Bar. — Conseillers municipaux (21): MM. Dépret, Macquart, Legentil P., de Bailliencourt, Lefebvre Ch., Lodieu, Hennebelle, Sémin, Lhomme, Bar, Blaise, Haverlant, Legroux, Desbleumortiers, Dussart, Caullet, Bernard, Dehée, Degroisse, Lefebvre Ad., Mathelin.

METZ-EN-COUTURE (1,552 hab.) : Maire, M. Manoury ; Adjoint, M. Cousin. — Conseillers municipaux (16) : MM. Laguiller N.,

Manoury, Godin, Goubet, Dollé, St-Amand, Paillet, Lesage, Lalisse, Lagrené, Laguiller L., Cousin, Déhon, Tabary H , Tabary M., Clavier.

MEURCHIN (1.182 hab.) : Maire, M. Courtecuisse ; Adjoint, M. Deleruyelle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Courtecuisse, Bernard, Deleruyelle, Dussart, Masclef, Desion C , Druelle, Desion P., Caby, Dablin, Deroy, Grenier.

MONT-BERNENCHON (1.263 hab.): Maire, M. Leplus; Adjoint, M. Gombert. — Conseillers municipaux (12) : MM. Demailly, Stérin, Démaretz, Gombert, Jude, Guisse, Martiaux, Lemille, Gavrel, Thomas, Leplus, Delobel

MONTIGNY-EN-GOHELLE (1,260 hab.): Maire, M. Gourlez ; Adjoint, M. Watterlot.— Conseillers municipaux (12) : MM. Gourlez, Gambier, Lampin, Bauduin, Poivre, Bartier, Waterlot, Liégeois-B., Desruelles, Becquet, Tondelier, Liégeois F.

MONTREUIL, voir page 231.

MONT-ST-ELOY (1,202 hab.) : Maire, M. Gernez ; Adjoint, M Obeuf J.-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Obeuf J.-B , Démolin, Vte de Brandt de Galametz, Gernez, Hurtrel O , Callaux, Obeuf A., Obert, Cuvellier, Dubron, Beugnet, Alexandre.

MOULLE (1.482 hab.) : Maire, M. Degrave Emm. ; Adjoint, M. Devienne. – Conseillers municipaux (12) : MM. Degrave. Colin, Denis, Bayard, Calonne, Baroux, Guilbert, Scheercousse, Hermary, Clay, Bollart, Peltier.

NEUFCHATEL (1,111 hab.) : Maire, M Darsy ; Adjoint, M. Grard. — Conseillers municipaux (12) : MM. de Rocquigny, Lefebvre, Wacogne E., Darsy, Hache, Grard, Monsigny, Ponton, Wacongne L., Sollier, Juilien, Cuvillier.

NEUVILLE-ST-VAAST (1.326 hab.) : Maire, M. Durant ; Adjoint, M. Stenne. - Conseillers municipaux (12) : MM. Stenne, Durant, Decoin, Ségard E.. Caudron, Ségard-D , Godart, Batique, Bourdrez, Picavet, Leclercq et N.

NŒUX-LEZ-MINES (4,905 hab.) : Maire, M. Fouquenelle père ; premier adjoint, M. Bridoux ; deuxième adjoint, M. Leblan. — Conseillers municipaux (23) : MM. Opigez, Warembourg, Obry, Descamps, Fouquenelle père, Sans, Potaux R , Marlière, Hannedouche père, Lesur, Brice, Cocquerelle, Bernière, Potaux L., Leblan, Dehaye, Dennetière, Béharelle, Bridoux, Tournier, Lecat, Clément, Pégart.

NORRENT-FONTES (1,342 hab.) : Maire, M. Cossart ; Adjoint, M. Willay.—Conseillers municipaux (12) : MM Willay, Hannotte, Gouillart, Boutenel, Wambergue, Cossart, Matton, Duhamel, Réant, Beugin, Berthelet, Lourme.

NORTKERQUE (1,096 hab.) : Maire, M. Vanuxem ; Adjoint, M. Bloume. — Conseillers municipaux (12) : MM. Vanuxem, Bloume, Payelleville, Daniel, Boulloigne, Coolen, Marquant, Rault, Hétru, Bouret, Dubrœucq, d'Artois.

NOYELLES-GODAULT (1,449 hab.) : Maire, M Lefebvre ; Adjoint, M. Blondeaux J.-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lefebvre, Blondeaux W., Frémy, Blondeaux J.-B., Prévost, Dewez, Favier, Rochain, Herlin, Vandrotte, Mellin, Déas.

NOYELLES-SOUS-LENS (1,057 hab) : Maire, M. Gallet ; Adjoint, M. Lemaître. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dargencourt, Duclermortier P.-J., Willerval, Lemaître, Dorléans, Duclermortier F , Jacquart, Gallet, Duriez, Masclef, Decroix, Leclercq.

OIGNIES (1,682 hab) : Maire, M. de Clerc ; Adjoint, M. Boulanger. — Conseillers municipaux (16) : MM. Boulanger, Blondel, de Clercq, Savary, Hennion, Duparcq, Birlouez, Carbonnel, Caron, Desprez, Pollet, Brulin, Racary, Delacourt, Boutry, Courtecuisse.

OISY-LE-VERGER (2,122 hab.) : Maire, M. Hary; Adjoint, M. Merlin. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dubar, Billoir, Bresselle, Doisy, Hary, Lefebvre, Merlin Gromez, Fontaine, Delsaux, Watel, Gantier, Wagon, Duforet, Pétois, Coplo.

OUTREAU (3,622 hab) : Maire, M. Legros E. ; premier adjoint, M. Legros M. ; deuxième adjoint, M. Delplanque. — Conseillers municipaux (23) : MM. Legros E , Legros M , Delplanque, Lebecq-D., Adam, Chivet, Tellier, Delorme, Vendrome, Filiatre, Lebecq-C , Flour, Bonard, Duriez, Magnier, Sauvage-P., Sauvage-D , Lanoy, Ducrocq, Labouré, Lahaye, Leprêtre, Fourdinier.

OYE (2,067 hab.) : Maire, M Hubert-C. ; Adjoint, M. Deldrève-D. — Conseillers municipaux (16) : MM Hubert-C., Deldrève-D., Boutoille, Hubert-N , Dupuy, Caron-B., Durie, Butez, Deldrève-V., Leclercq, Blanpain, Bayard, Bonvarlet, Touret, Caron-A., Mahieu.

PAS (803 hab.) : Maire, M Caudron ; Adjoint, M Mercier. — Conseillers municipaux (12) : MM. Froideval, Caron, Caudron, Labbé, Mercier, Allexandre, Mouton, Grandhomme, Lemesre de Pas, Dupont, Beaurain, Tholomé.

PERNES 1,066 hab) : Maire, M. Derocourt ; Adjoint, M. Thériez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Salmon A., Derocourt, Salmon V., Bonnière, Thériez, Tailliar, Troussel, Treuet, Lagache, Judicé, Démazure, Moricot.

PONT-A-VENDIN (1,235 hab) : Maire, M. Cambier ; Adjoint, M. Hachin J. — Conseillers municipaux (12) : MM. Desbans, Hachin J., Cambier B , Brunelle, Hachin D., Selomme, Dewilde, Hachin-D. F., Barrez, Sénéchal, Leleu, Gambiez F.

PUISIEUX (1,457 hab.) : Maire, M. de Puisieux ; Adjoint, M. Vaquette C.— Conseillers municipaux (12) : MM Bailleux, Vaquette C., Le Roux de Puisieux, Delestré A., Damade, Delestré H., Coquelle, Dufour, Philippe, Bonnay, Havet, Vaquette-D.

RÉTY 2,007 (hab.) : Maire, M. Watel ; Adjoint, M. Bonningues. — Conseillers municipaux (16) : MM. Grenier de Cauville, Watel, Selingue, Lannoy, Haffringue, Ringot, Butor, Bonningues, Clabaut, Grenier A., Roguiez, Ansel, Flouret, Sorriaux, Beauvois, Decrouille.

RICHEBOURG-L'AVOUÉ (1,981 hab.) : Maire, M. Martin Ch ; Adjoint, M Boulinguez. — Conseillers municipaux (16) : MM. Delalleau, Delangle, Deleserre, Leroy, Vittu, Legillon, Bavière, Martin Ch., Lombart, Boulinguez, Crépin, Cailliez, Gruson, Leclercq, Quéniart, Lemaire.

RICHEBOURG-St-VAAST (1,055 hab): Maire, M. Martin F.; Adjoint, M. Houdain —Conseillers municipaux (12 : MM. Houdain, Toulotte, Martin F , Hugot, Delangle, Marsy, Debaque, Delannoy, Tronquoy, Durlin, Mariage, Gallo.

RINXENT (1,915 hab.) : Maire, M Dubart ; Adjoint, M. Teilliez F. — Conseillers municipaux (16) : MM. Lambert, Gavel, Buret, Warnier, Telliez A , Hénon, Dubart, Hénaux, Lengagne, Broquet, Marmin, Teilliez F., Leurette, Caron, Pecqueux, Hamy.

RIVIÈRE (1,463 hab) : Maire, M Pigache ; Adjoint, M. Ledru. — Conseillers municipaux (12) : MM. Vermel, Portebois, Dumon, Pigache, Basseux, Bouttemy, Ledru, Leroy, Level, Noiret, Laurent, Delattre.

ROBECQ (1 503 hab.) : Maire, M. Mantel ; Adjoint, M. Singer. — Conseillers municipaux (16) : MM. Conseil L., Duhamel, Stérin, Conseil H., Muller, Singer, Martel, Mantel, Queste, Dumur, Debay, Lenglent, Calonne, Bouchez, Cantrainne, Trinel.

ROQUETOIRE (1,371 hab.) : Maire, M. N.; Adjoint, M. Caron. —

Conseillers municipaux (12) : MM. Quétu, Bruge, Foubert, Darque, Barbier, Caron, Ledoux-R., Cordier, Fasque, Ledoux G., Fontaine, Dissaux.

RUMAUCOURT (1,069 hab.) : Maire, M. Boutemy ; Adjoint, M. Fourmaux-M. — Conseillers municipaux (12) : MM. Duprès, Sellez, Lourdel, Becquet, Fourmaux P., Boutemy, Corbent, Fourmaux-M., Canivet-M., Canivet-P., Wiart, Plancq.

RUMINGHEM (1,089 hab.): Maire, M. Guéricy ; Adjoint, M. Canler. — Conseillers municipaux (12): MM. Hieulle, Stoclin, Bacquet, Vétu, Debarge, Wallaere, Dubrœucq, Canler, Roels, Hermel, Hocquette, Guéricy.

SAILLY-SUR-LA-LYS (2,399 hab.) : Maire, M. Lebleu ; Adjoint, M. Perche. — Conseillers municipaux (16) : MM. Perche, Boute, Réquin, Boulenguez, Leroy L., Feutrie, Vienne, Papegaey, Barbry, Lebleu, Deweine, Ployart, Salomez, Leroy A., Loridant, Huchette.

STE-MARIE-KERQUE (1,432 hab.): Maire M. Stoclin J.-B. ; Adjoint, M. Everard. — Conseillers municipaux (12): MM. Blondé, Stoclin J.-B., Coolen, de St-Omer, Everard, Boidin, Manche, Dubrœucq, Stoclin J., Deprey, Hiesse, Louf.

ST-ETIENNE (1,463 hab.) : Maire, M. Huret ; Adjoint, M. de Haffreingue. — Conseillers municipaux (12): MM. Huret, Destrée, Retaux, Lavillon, de Haffreingue, Ducrocq, Lanoy, Knobloch, Dufour, du Chochoy, Chivet, Brousse.

ST-FOLQUIN (1,342 hab.): Maire, M. Lambert-E. ; Adjoint, M. Vandewalle. — Conseillers municipaux (12): MM. Brazy, Stoclin, Lambert-D., Vandewalle, Biscaras, Caron, Baron, Lambert E., Hétru, Lefebvre, Brussart, et N.

ST-LAURENT-BLANGY (1,864 hab).: Maire, M. Garnier ✻; Adjoint, M. Verloin D. — Conseillers municipaux (16): MM. Debéthune, Cauwet, Létocart, Verloin D., Bourdrez, Lemoine, Verloin E., de Bonnival, Hubert, Ledent, Boudringhin, Viart, Garnier, ✻, Lancial, Lantoine, Bélœil.

ST-MARTIN-AU-LAERT (1,206 hab.) : Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Pouly. — Conseillers municipaux (12) : MM. Drieux, Campagne, Costeux, Pouly, Conaërt, Jude, Fichaux, Marquis, Grislin, Dénèque, Souilliez, Mahieu.

ST-MARTIN-BOULOGNE (4,295 hab.) : Maire, M. Lavoisier ; Premier adjoint, M. Lanoy ; Deuxième adjoint, M. Duhotoy. — Conseillers

municipaux (23) : MM Lanoy, Noël-Lanoy, de Préville, G., de Préville, A., Dausque, Delobel, Blaquart, Fanchon, Duhetoy, Joly, Juillien Lavoisier, Chivet, Lecoutre, Carpentier, Marmin, Sergent, Flahaut, Delattre, Heluigue, Fauquembergue, Cordier, Vainqueur.

St-NICOLAS-LEZ-ARRAS (1,182 hab) : Maire, M. Gheerbrant; Adjoint, M. Grenier. - Conseillers municipaux (12) : MM. Gheerbrant, Daire, Herman, Bruguet, Lancial, Grenier, Debéthune, François, Fressin, Payen, Ternaux, Leclercq.

St-VENANT (2,914 hab.) : Maire, M. Lissacq ; Adjoint, M. Vanhoucke. — Conseillers municipaux (16) : MM. Lissacq, Conseil E., Fumery H., Flament, Demailly, Leclercq, Fumery-D., Delassus, Bart, Lotte, Conseil A, Desprez-B., Desprez E., Cappe de Baillon, Vanhoucke, Singer.

SALLAU (1,650 hab.) : Maire, M. Toulouse; Adjoint, M. Tacquet. Conseillers municipaux (16) : MM. Toulouse, Delattre, Joly, Payen, Bernard, Darleux, Gaillard, Tacquet, Allart, Debay, Delplanque, Lassinat, Lecomte, Genty, Dehay, Hay.

SAMER (2,158 hab.) : Maire, M Campagne; Adjoint, M. Dezoteux. — Conseillers municipaux (16) : MM Géneau, Campagne, Dezoteux, Sauvage C, Lemaître. Sauvage E, Bodin. Leleu, Hache, Jougleux, Durieux, Ficheux, de Beausire, Stopin, Douez, Hennuyer.

SANGATTE (2,160 hab.) : Maire, M. Deloison A ; premier adjoint, M. Bourgois ; deuxième adjoint, M. Etienne — Conseillers municipaux (16) : MM. Etienne, Deloison A, Dupuy, Rohart, de Lamarlière, Duriez, Lapierre, Glangeaud, Gellé. Bara, Deloison J., Bourgois, Kochler, Duchateau, Hochart, Lardeur.

SERQUES (1,028 hab) : Maire, M. Clay ; Adjoint, M Courquin. — Conseillers municipaux (12) : MM. Helleboid A., Guilbert, Broquet, Hocquet. Senlecq, Clay, Platiau, Courquin, Lahaye, Lelièvre, Hielle, Helleboid E.

SOUCHEZ (1,031 hab.) : Maire, M. Morel ; Adjoint, M. Lallart — Conseillers municipaux (12) : MM. Delabre, Lallart-M., Mignotte, Morel, Cayet, Lallart, A., Lehu, Dumont, Marcon, Galvaire, Thorel et N.

THÉROUANNE (1002 hab.) : Maire, M. Valois; Adjoint, M. Faucon G.—Conseillers municipaux (12) : MM. Constant, Azelart, Faucon G., Sagnier, Dufour, Méquinion, Binet, Valois, Belquin, Constant, Faucon C., Véniel.

TILQUES (1158 hab.): Maire, M. Legrand; Adjoint, M. de St-Jean-Lebel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Bouvart, Dubuis, de St-Jean-Lebel, Legrand, Bédague, Lurette, Bocquet, Mièze, Verbrègue, Taffin de Tilques, Becques, Dassonneville.

TOURNEHEM (1044 hab.) : Maire, M Vandroy; Adjoint, M Liné. —Conseillers municipaux (12): MM.Vandroy, Liné, Bal, Saison, Fouble, Guillummette, Baude, Pley, Leroy, Soupé, Olivier, Alluin

VAULX-VRAUCOURT (1603 hab.) : Maire, M Dollé ; Adjoint M. Dropsy.— Conseillers municipaux (16) : MM. Dollé, Dropsy, Goubet, Bachelet, [illegible], Hombert, Decoint, Dupin, Tournant, Martin, Déhon, Desèvre, Lefebvre A., Peugnet, Huré, Bourdon et N.

VENDIN-LE-VIEIL (1,329 hab) : Maire, M. Wanty ; Adjoint, M. Delemailly. — Conseillers municipaux (12) : MM. Derot A , Blanchant, Wanty, Derot J., De'emailly, Decarnin, Buquet H , Lestoquoy, Duclermortier, Blondel, Buquet L. et N.

VERMELLES (2,485 hab.) : Maire, M. Bréhon; Adjoint, M. Pruvost. — Conseillers municipaux (16) : MM. Bréhon, Goulliart, Pruvost, Déléruyelle, Pirckher, Wattebled, Annequin, Dautricourt, Truffiez, Delory, Griboval, Duthérage, Sintive, Raison, Larivière, Gontier.

VIEILLE-EGLISE (1,024 hab.): Maire, M. Wissocq; Adjoint, M. Butez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Delplace, Basset Lheureux-B , Butez A., Vital, Schoonaert, Lheureux-Louf, Drincqbier, Butez I., Ammeux, Wissocq, Fasquel E.

VIMY (1,602 hab.) : Maire, M. Larivière Clovis ; Adjoint, M. Larivière-J. — Conseillers municipaux (16) : MM. Larivière-J., Larivière-A., Polart A., Larivière-Cresson, Vérez, Lhomme, Larivière Clovis, Coquidé, Willemetz, Ilette, Billet, Larivière F , Larivière V , Polart F.. Deloffre, Leclercq.

VIOLAINES (1,225 hab.) : Maire, M. Debourrez; Adjoint, M. Guffroy. — Conseillers municipaux (12) : MM. Duhayon, Descat, Premecque, Dubrulle, Debourrez, Pollet, Mahieu, Lecocq, Courdain, Guffroy, Claie, Paqué.

VITRY-EN-ARTOIS (2,865 hab.) : Maire, M Vaillant C.; premier adjoint, M. Castille ; deuxième adjoint, M. Petit. — Conseillers municipaux (21) : MM. Vaillant C., Caridroit, Dhamy, Damlencour, Leconte, Leroy, Mortreux, Castille, Delcroix, Delplanque, Dessaint, Vaillant G , Devred, Hutin, Carpentier, Wartel, Favreuil, Petit, Coplo, Bajeux, Corenflos.

WIMILLE (2,408 hab.) : Maire, M. de Ledinghen ; Adjoint, M. Lavoine. - Conseillers municipaux (16) : MM. de Ledinghen de Froissy, Lavoine, Calais de Lahodde, Lorge de Lamarlière, de Rosny de Rosny, Beutin, Guilbert, Loire, Lambert, Dobelle, Atteleyn, Boutillier, Butez, Leborgne, Noel, Lefèvre.

WINGLES (2,406 hab.) : Maire, M. Marquilly Em. ; Adjoint, M. Hermant. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dutilleul, Gaillard, Marquilly Em., Hermant, Lefebvre, Thérage, Trognon, Dubois, Marquilly M., Moreau, Lobidel, Marquilly Ern., Tancrez, Marquilly-P., Théry, Greniez.

WISSANT (1,091 hab.) : Maire, M. Fourdin ; Adjoint, M. Tiquet. — Conseillers municipaux (12) : MM. Paillard, Fourdin, Lefebvre, Dufour, Top, Honvault, Dezoteux, Darré, Duval, Beauchant, Tiquet et N.

WIZERNES 1,997 (hab.) : Maire, M. Dambricourt ; Adjoint, M. Obert. Conseillers municipaux (16) : MM. Dambricourt, Brogniart, Huchette V., Geudin, Obert, Hébant, Dufay, Huchette H., Fournier, Libersart, Carraux, Hannebicque, Delrue, Saison, Bourdrel, Decléty.

ZUTKERQUE (1,619 hab.) : Maire, M. Bouret-B ; Adjoint, M. Lesage. — Conseillers municipaux (16) : MM. Minebois C. Darquer, Haeü, Delcroix, Bouret-B., Bouret-D., Popieul D., Bouchez-V., Lesage, Meulenart, Meullemeestre, Vanvincq, Minebois-T., Bouchez-L., Popieul-L., Lalou.

SAPEURS-POMPIERS

La garde nationale sédentaire a été dissoute par la loi du 25 août 1871. Il n'a été fait exception que pour les corps de sapeurs-pompiers. La réorganisation de ces corps a fait l'objet d'un règlement d'administration publique, en date du 29 décembre 1875 (*Voir Annuaire* de 1882, (p. 82).

Corps de Sapeurs-pompiers organisés dans le département du Pas-de-Calais

conformément au décret du 29 décembre 1875.

—

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Compagnies.

Arras, 250 hommes. — Capitaine-commandant : M. Carré Alcide. — Lieutenants : MM. Lantoine F. et Ducoin Jh. — Sous-lieutenants : MM. Révillion L. et Harduin Jules.— Chirurgien-sous-aide-major : N.

Bapaume, 52 hommes. — Capitaine : M. Pronier Florimond. — Lieut. : M. Dhénin Lucien. — Sous-lieut. : M. Gilles Alexandre.

Courcelles-le-Comte, 52 hommes. — Capitaine : M. Sergeant Adolphe. — Lieut. : M. Béhal Louis. — Sous-lieut. : M Théry Emile.

Pas, 61 hommes — Capitaine ; M. Caron Henri. — Lieut. : M. Lefebvre Jules. — Sous-lieut : M. Froideval Alphonse.

Wanquetin, 53 hommes. — Capitaine : M. Caudron Joseph. — Lieut. : M. Loir Oscar. — Sous-lieut. : M Lemaire Narcisse.

Subdivisions

Ablain-St-Nazaire, 30 hommes. — Sous-lieut — M. Breuvart Auguste.

Achicourt, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Fourmeaux Louis.

Agny, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Dorlet Amédée.

Amplier. 42 hommes. — Lieut. : M. Bordez Alphonse. — Sous-lieut. : M. Gosset Emile.

Avion, 41 hommes. — Lieut : M. Peltier Charles. — Sous-lieut : M. Maniez Charles.

Bailleul-sir-Berthoult, 26 hommes. — Sous-lieut. : M Dupuich François.

Baralle, 16 hommes. — Sous-lieut. : M. Lantoine Hubert.

Barastre, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Demoncheaux.

Beaumetz-lez-Cambrai, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Membré François.

Beaumetz-lez-Loges, 20 hommes. — Sous-lieut. : N.

Boiry-Becquerelle, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Sergeant Remy-Paul.

Bois-Bernard, 42 hommes. — Lieut : M. Bontemps père. — Sous-lieut : M. Maniez Xavier-Marie.

Bucquoy, 41 hommes. — Lieut. : M. Dewailly François. — Sous-lieut.: M. Debeugny Joseph.

Chérisy, 25 hommes — Sous-lieut. : M Ditte Louis.

Croisilles, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Milon Modeste.

Dainville, 31 hommes. — Sous-lieut. : M Morel Paul.

Duisans, 27 hommes. — Sous-lieut. : M. Delval Désiré.

Ecourt-St-Quentin, 28 hommes.— Sous-lieut. : M. Leclère Albert.

Etaing, 24 hommes — Sous-lieut. : M. Brice Désiré.

Gavrelle, 25 hommes — Sous-lieut M Leclercq Gustave.

Graincourt-lez-Havrincourt, 25 hommes.— Sous-lieut. : M. Dazin Charles.

Hamelincourt, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Dhénin Albert.

Halloy, 36 hommes. — Sous-lieut. : M. Thuillier-Bouthors.

Haplincourt, 14 hommes. – Sous-lieut : M. Nizart Alp.

Hébuterne, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Lefebvre Augustin.

Le Transloy, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Fessier Léandre.

Metz-en-Couture, 25 hommes. – Sous-lieut. : M. Dehon François.

Mont-St-Eloy, 45 hommes. — Lieut. M. Obœuf Joseph. — Sous-lieut. : M. Rousseau Adolphe.

Morchies, 35 hommes. — Sous-lieut : N.

Neuville-Vitasse, 26 hommes.— Sous-lieut. : M. Rincheval Joseph

Oisy-le-Verger, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Moreau Antoine.

Orville, 33 hommes. — Sous-lieut. : M. Leroy Marcel.

Palluel, 26 hommes — Sous-lieut. : M. Tournay Philippe.

Plouvain, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Coupé Théodule.

Quéant, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bachelet Léon.

Quiery-la-Motte, 25 hommes. – Sous-lieut. : M. Courtois Auguste.

Roclincourt, 21 hommes. — Sous-lieut.: M. Poquet Adolphe.

Rœux, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Péru Clovis.

Rumaucourt, 25 hommes — Sous-lieut. : M. Plancq Henri.

Sailly-au-Bois, 15 hommes. — Sous-lieut.: M. Havet Alexandre.

Ste-Catherine, 25 hommes. – Sous lieut. : M. Cresson Alfred.

St-Laurent-Blangy, 40 hommes. — Sous-lieut. : M. Leroux Ludovic.

St-Nicolas, 41 hommes — Lieut : M. Herman Edouard. — Sous-lieut. : N.

Sauchy-Cauchy, 18 hommes. — Sous-lieut : M. Dumont Pierre

Souchez, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Flandrin Eugène.

Tilloy-lez-Mofflaines, 41 hommes. – Lieut. : M. Maugin Alphonse. — Sous-lieut. : M. Prangère Alfred.

Vaulx-Vraucourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Desèvre Gaston.

Villers-au-Flos, 15 hommes.— Sous-lieut. : M. Laguiller Remy.

Vis-en-Artois, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Décaudin Gustave

Wailly, 29 hommes. — Sous-lieut. : M. Allart Augustin

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Compagnies.

Béthune, 151 hommes. — Capitaine : M. Outrebon Alphonse. — Lieutenants : MM. Dégez Tiburce et Deruelle Césaire. — Sous-lieutenants : MM. Lanthonne Alphonse et Hanicotte.

Bully-Grenay, 51 hommes. — Capitaine : M. Labbé Clovis. — Lieut : M. Beaucamp François. —Sous-lieut. : M. Maréchal Adolphe.

Carvin, 72, hommes —Capitaine : M. Destailleur Jean-Baptiste. — Lieut : M. Vansteenkiste Alfred. — Sous-lieut. : M. Pavy Omer.

Courrières, 54 hommes. — Capitaine : M. Clément Gilbert-Pierre-Joseph — Lieut : M. Delahaye Charles-Marie-Louis. — Sous-lieut. : M. Marchand Albert-Louis

Harnes, 54 hommes, — Capitaine : M. Try Alphonse. — Lieut. : M. Maréchal Charles. — Sous-Lieut : M. Debarge Charles.

Hénin-Liétard, 51 hommes — Capitaine : M Wantiez Jules. — Lieut : M. Campion Charles. — Sous-lieut. : M Pavy Maximilien

Laventie, 53 hommes. — Capitaine : M. Grard Louis. — Lieut : M. Delbarre Louis. — Sous-lieut. : M. Marsy Alexandre.

Lens, 51 hommes. — Capitaine : M. Spriet Gustave. — Lieut : M. Sauvage Paul. — Sous-lieut. : M. Glorian Edouard.

Liévin, 80 hommes. — Capitaine : M. Lobry Louis — Lieut : M. Lebas François. — Sous-lieut. : M. Bridoux Léonce.

Lillers, 69 hommes. — Capitaine : M. Pottier Auguste. — Lieut : M. Guyot Joseph. — Sous-lieut : M. Linez Louis-Henri.

St-Venant, 53 hommes. — Capitaine : M. Gheerbrant Eugène. — Lieut. : M. Maës Constantin. — Sous-lieut. : M. Lissacq Fleury.

Subdivisions.

Allouagne, 20 hommes. — Sous-lieut : M. Penet Léandre.

Beuvry, 50 hommes. — Lieut : M. Hennebelle Léon. — Sous-lieut : M. Wibaut Justin, fils.

Blessy, 21 hommes. — Sous-lieut : M. Glachon Emile.

Bourecq, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Warpot Emile.

Chocques, 30 hommes. — Sous-lieut. : M Glorieux Gustave.

Courcelles-lez-Lens, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Mazingue J.

Cuinchy-lez-La Bassée, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Vazé Léon.

Dourges, 25 hommes. — Sous-Lieut. : M. Tavernier Elie.

Ecquedecques, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Chrétien Hippolyte.

Estevelle, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Druelle Antoine.

Estrée-Blanche, 25 hommes — Sous-lieut. : M. Régnier Justin.

Evin-Malmaison, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Legroux Pierre-Louis.

Festubert, 25 hommes. — Sous-lieut. : M Bocquet Clovis.

Fouquières-lez-Lens, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Goube Guislain.

Ham-en-Art., 25 hommes — Sous-lieut : M. Silvestre Henri.

Hersin-Coupigny, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Baudelle Emile.

Houdain, 35 hommes — Sous-lieut. : M. Lequien Charles.

Lambres, 26 hommes — Sous-lieut. : M. N.

Lapugnoy, 30 hommes. — Sous-lieut. : M Roger Ferdinand.

Leforest, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Lugrin Hyacinthe.

Loison, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Hollande J.-B.

Loos. 23 hommes - Sous-lieut : M. Delambre Pierre.

Mametz, 25 hommes - Sous-lieut : M. Delmaire Victor.

Mazingarbe, 25 hommes — Sous-lieut : M. Lenfant Hyacinthe.

Meurchin, 20 hommes. – Sous-lieut. : M. Lefebvre Servais.

Montigny-en-Gohelle, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Liégeois François-Auguste.

Nœux, 29 hommes — Sous-lieut : M. Légart J.-B

Noyelles-Godault, 35 hommes. — Sous-lieut.: M Vandrotte Pierre.

Pont à-Vendin, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Hachin François.

Richebourg-St-Vaast, 41 hommes. — Lieut. : M. Marsy Désiré.— Sous-lieut. : M. Martin Henri.

Sailly-la-Bourse, 27 hommes.— Sous-lieut : M Beaufort Gustave.

Sains-en-Gohelle, 20 hommes — Sous-lieut. : M. Roger Cyrille.

St-Hilaire-Cottes, 30 hommes.— Sous-lieut. : M. Blarel Augustin-Alphonse.

Vendin-le-Vieil, 40 hommes. — Sous-lieut. : N.

Vermelles, 31 hommes. — Sous-lieut : M. Bréhon Augustin.

Violaines, 25 hommes — Sous-lieut : N.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Compagnies.

Boulogne, 151 hommes. — Capitaine-commandant : M. Langlet Jules. — Capitaine en second : M. Caruel Jules. — Lieutenants: MM Varlet Victor et Julien Charles — Sous-lieutenants : MM. Vilin Louis et Henrich François. — Chirurgien-sous-aide-major : M. le Dr Filliette Adolphe.

Calais, 151 hommes — Capitaine en premier : M Delabie Louis. — Capitaine en second : M. Boin François. — Lieut. : MM. Ringot Henri et Desseilles Henri.— Sous-lieut. : MM. Vermesch Jean-Louis et Gest Alfred.

Desvres, 51 hommes.—Capitaine : M. Level-Fourmaintraux Louis. — Lieut : M. Delenclos-Ogez. – Sous-lieut. : M. Lengagne Adolphe.

Guînes, 55 hommes — Capitaine : M. Vuillemin. — Lieut : M. Dubois. – Sous-lieut. : M Leroy-Fontaine Victor.

Le Portel, 55 hommes. – Capitaine : M. Gournay François. — Lieut. : M. Dezoteux Louis.— Sous-lieut. : M. Desenclos Armand.

Marquise, 51 hommes. — Capitaine : N. — Lieut. : M. Hénon Constant. — Sous-lieut. : M Roussel Antoine.

Samer, 57 hommes. – Capitaine : M. Delbé Augustin. — Lieut. : M. Dezoteux Charlemagne — Sous-lieut. : M. Fourcroy François.

Subdivisions.

Licques, 41 hommes — Lieut : M. Clipet Alfred. — Sous-lieut. M Hamy François.

St-Etienne, 14 hommes. Sous-lieut. : M. Levillain Charles.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

Compagnies.

Beaurainville, 67 hommes. — Capitaine : M. Dupré Félix. — Lieut. : M. Marcq Aimé. Sous-lieut. : M. Delahaye Joseph.

Conchil-le-Temple, 51 hommes. — Capitaine : M Leblond Alf. — Lieut. : M. Leblond Paul — Sous-lieut. : M. Manier Louis.

Fruges, 51 hommes — Capitaine : M. Caron Charles-Jh. — Lieut : M. Déprez Jules. — Sous-lieut : M. Merger Clément.

Hesdin, 101 hommes. — Capitaine : M. Macron François. Lieut.: M. Froideval Jules. — Sous-lieut. : MM. Florent Charles et Carpentier Joseph.

Montreuil, 51 hommes. — Capitaine : M. Dupré François. — Lieut. : M. Hocq Alphonse. — Sous-lieut. : M Dupont Edmond.

St-Josse, 51 hommes. — Capitaine : M Godin Louis. — Lieut : M. Delacroix Alfred. — Sous-lieut. : M. Dubois Alexandre.

Verton, 52 hommes. — Capitaine : M. Racine Jacques. – Lieut : M. Patte Achille. – Sous-lieut : M. Béthouart Adéodat.

Subdivisions.

Aubin-St-Vaast, 9 hommes — Sous-lieut : M. Poirier Emile.

Bourthes, 41 hommes. — Lieut. : M. Pruvost-Leducq. — Sous-lieut : M. Feutry Jean-Marie.

Cavron-St-Martin, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Delwaulle Adolphe.

Ecuires, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Graveline François.

Fressin, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Germain Philogone.

Groffliers, 18 hommes. — Sous-lieut. : M. Béguin Julien.

Hucqueliers, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Mayeux Camille.

Labroye, 20 hommes — Sous-lieut. : M. Royelle Paul.

Nempont-St-Firmin, 19 hommes. - Sous-lieut. : M. Savoye Jh.

Neuville-sous-Montreuil, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Dumont Auguste Cyprien-Joseph.

Rang-du-Fliers, 15 hommes. Sous-lieut. : M. Quennehem Josse.

Saulchoy, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Tétart Alfred.

Waben, 41 hommes. — Lieut. : M. Girandon Charles. — Sous-lieut. : M. Tétu Joseph.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Compagnies.

St-Omer, 158 hommes. — Capitaine-commandant : M. Pruvost Charles. — Lieut. : MM Blondel Antoine et Leverd Edouard. — Sous-lieut. : MM. Cabaret Gustave et Adrien Alfred. — Chirurgien-sous-aide-major : M. Bernard Gustave.

Aire, 66 hommes. — Capitaine : M. Divoor Louis. — Lieut. : M. Casiez Bertin — Sous-lieut. : M. Serlooten Charles.

Ardres, 60 hommes. — Capitaine : M Telliez Charles. — Lieut. : M. Deléglise Ch.-Louis. — Sous-lieut. : M. Cato Joseph.

Audruick, 64 hommes. — Capitaine : M Dufay Jules. — Lieut : M. Baudrez Aristide. — Sous-lieut. : M Leulliette Gustave. — Chirurgien-sous-aide-major : M Zibelin Polinis.

Fauquembergues, 57 hommes — Capitaine : M Bonnière Constantin. — Lieut. : M. Deligny André. — Sous-lieut. : M. Monsigny Augustin.

Subdivisions.

Arques, 50 hommes. — Lieut. : M. Laheyne Oscar. — Sous-lieut. : M. Denaës Henri.

Blendecques, 43 hommes — Lieut. : M. Picot Arthur. — Sous-lieut. : M. Lambin Eusèbe.

Helfaut, 35 hommes. — Lieut. : M. Obert Jules. — Sous-lieut. : M. Lenoble Sigismond.

Lumbres, 31 hommes. — Sous-lieut. : M. Delhelle Emile.

Mametz, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Delmaire Victor.

Nordausques, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Brunet Joseph-Clément.

Racquinghem, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Hermant Joseph-François.

St-Martin-au-Laërt, 25 hommes. — Sous-lieut. : N.

Tatinghem, 41 hommes. — Sous-lieut : M. Bocquet Jules.

Tournehem, 41 hommes — Lieut. : M. Guillummette Henri. — Sous-lieut. : M. Quéval Isidore.

Wizernes, 33 hommes. — Lieut. : M. Huchette Henri. — Sous-lieut. : M. Dufay Louis.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Compagnies.

Aubigny, 62 hommes — Capitaine : M. Ansart Louis. — Lieut : M. Masset François-Edmond. — Sous-lieut. : M. Damiens Henri.

Avesnes-le-Comte, 52 hommes. — Capitaine : N. — Lieut. : N. — Sous-lieut. : M. Dubois-Florent.

St-Pol, 67 hommes. — Capitaine : M. Bentin Louis. — Lieut. : M. Leclercq François — Sous-lieut : M. Laigle Léonce.

Sus-St-Léger, 62 hommes. Capitaine : M. Lesot Clovis. — Lieut. : M. Bouret Victoric — Sous-lieut. : M. Caron Léon.

Tincques, 51 hommes. — Capitaine : M Lepeuple Henri. — Lieut. : M. Carré Léonce. — Sous-lieut : M. Barlet Siméon.

Subdivisions

Fillièvres, 26 hommes. - Sous-lieut : M Fourcroy Placide.
Gennes-Ivergny, 20 hommes - Sous-lieut. : M Dautriche Charles.
Le Ponchel, 20 hommes. — Sous-lieut : M. Sellier Léon

OCTROIS MUNICIPAUX.

Arras — Préposé en chef : M. Héroghier Alexandre — Brigadier-inspecteur : M. Couteau. — Receveur à l'abattoir : M. Blondel Amédée. — Receveurs : MM Bienfait, Colette, Rumaux, Duval, J. Lambert, Westerloppe A. et Delaporte ; 25 préposés-surveillants et 3 surnuméraires.

Bapaume. — Préposé en chef : M. Domont. — Receveur central : M. Jacquin ; 1 surveillant.

Béthune. — Préposé en chef : M Lemmens J — Contrôleur : M. Obry. - Receveur central : M. Carré . — Receveurs : MM. Dusautoir, Boyaval, Maniez, Varez, Lamoril ; 7 surveillants.

Bruay. - Receveur : M. Thisse J.-L.

Bully. — Receveur : M. Lemaire J ; 2 surveillants.

Carvin. — Receveur : M. Destailleur ; 4 surveillants.

Harnes. — Receveur : M. Bailliez J.-F. ; 1 surveillant.

Hénin-Liétard. — Receveur : M. Deleval Ferdinand ; 4 surveillants

Lens. — Receveur : M. Lesot ; 9 surveillants.

Liévin. — Receveur : M. Delaby M. ; 1 surveillant.

Lillers. — Préposé en chef : M Vasseur. — Receveur : M. Bailly François ; 9 surveillants

St Venant. — Receveur central : M. Maës C — Receveur à l'introduction : M L Février ; 2 surveillants.

Boulogne — Contrôleur en chef du service : M. Lesot. - Contrôleur : M Brebion — Receveur central : M Humez. — Receveurs : MM. Ferdinand Beaugrand, Delassus, Picard, Pauchet, Hézèques, L. Haigneré, Lapierre, Anquez, Bruche, Leroy, Loisel et Malle ; 2

brigadiers, 3 sous-brigadiers, 2 vérificateurs et 35 préposés-surveillants.

Calais. — Préposé en chef : M. Leborne. — Contrôleur : M. Clerc. — Receveur central : M Dubois Em. — Receveurs : MM. Beaugrand, Lheureux (abattoir nord), Cocquempot, Mackré, Renault, Caron, Héruy, Quéhen (abattoir sud), Castière, Lefebvre, Pezé, Lavoye, Brebion, Toulotte. — Receveurs-adjoints : MM. Cattez, Roche, Fraisier et Magdelena. — Brigadier-ambulant : M. Douilly Om. — Sous-brigadiers : MM. Poillon et Deligny ; concierges : M. Belgrand (abattoir nord), M. Fayolle (abattoir sud); 40 surveillants et 1 vaguemestre.

Desvres. — Receveur ; M. de Ste-Maresville Denis ; 2 surveillants.

Guînes — Receveur : M. Thiévart.

Le Portel. — Receveurs : MM Duval L. et Bouhelier C.; 1 surveillant.

Marquise. — Receveur . M. Caulier-Hamy ; 3 surveillants.

Outreau. — Receveur central : M. Durand L — Receveurs de sections : MM. Hochard Em. et Dagbert J.-L.

St-Martin-Boulogne. — Receveur central : M Morin Ant. — Receveurs : MM. Butin, Delassus, Dupuis L. et Baret.

Wimille. — Receveur central : M. Leclercq P.-J.-B.; 4 receveurs-adjoints.

Montreuil. — Préposé en chef : M. Thuillier F.-Jh, ✻. — Receveurs : MM. Groux, Thénot, ✻, et Sénard; 5 surveillants.

Berck. — Receveur : M. Baillet Joseph.

Fruges. — Receveur : M. Lejeune L.; 2 surveillants.

Hesdin — Receveur : M Florent. — Préposés : MM. Benezy et Detœuf.

St-Omer. — Préposé en chef : M. Deperrois. — Contrôleur : M. Lavoine. — Receveurs : MM Régnier, Pelcat, Lemaire H., Merlier Eug., Brocq Osc, Bourbon et Cléty ; 11 préposés-surveillants et 3 surnuméraires.

Aire. — Préposé en chef : M. Martel J. — Receveurs : MM. Dubreucq, Masset et Martel P.-Ach. — Receveur à l'abattoir : M. Hanon; 3 surveillants ; 2 surnuméraires.

St-Pol. — Receveur : M. Thellier ; 2 surveillants.

Avesnes-le-Comte. — Receveur : M. Delaby-Crespin; 2 surveillants.



INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne sont d'origine récente et ne remontent pas, en France, au-delà de 1828. Elles sont instituées par décrets du Pouvoir exécutif rendus dans la forme des règlements d'administration publique. L'initiative officielle de leur création appartient aux Conseils municipaux ; il est permis à tous les citoyens de la provoquer.

Les caisses d'épargne sont administrées par des comités de direction à la nomination des corps municipaux ; leur personnel est ainsi composé :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Président :* M. le Maire. — *Vice-président :* M. Guérard, juge d'instruction. — *Secrétaire :* M. Carlier Eug., ✻.

Administrateurs . MM. Demay-Taillandier, Lecesne père, ✻, Tricart Léopold, Bouchez-Béru, Ricouart, Dupont Edm., Houriez D., Beaucourt-Brévart, Legentil-Trannin, Boyenval-Bellet, Faubon, Buissart Ch., Hannebicque J., Truffier Eug., Broutin Th., Bourgois, Michonneau-Jude et Huchette P.

Caissier : M. Lancial F. — *Contrôleur :* M. Leflon. — *Employés :* MM. Lodieu et Ducro. — *Garçon de bureau :* M. Gauthier.

Bapaume (1). — *Président :* M. le Maire. — *Administrateurs :* MM. Lefébure-Bonnart, Decauquy, Guibet, Page, Lagnier Alf., Duflos, Peugniez, Théry Aimé, Dorgeville, François-Ramart, Viérin, Dhénin V., Théry-Tournant et N.

Caissier : M. Prevost Ernest. — *Contrôleur :* M. Véret.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune (2). - *Président :* M. le Maire.— *Vice-président :* M. Jévin.

Administrateurs : MM. Baudel, Bar-Caron, Ch. Outrebon, Bresselle, Dehesdin, Al. Sy, Lanthonne, Hanon-Sénéchal, Martin Ch., Desrameaux, Herreng-Blocquet, Dutilleul, Flament-Roussel, Grisse et Jévin.

Caissier : M. E. Delassus. — *Employés :* MM. Godart et Lefebvre.

Carvin. — *Président :* M. le Maire.

Administrateurs : MM. Frémeaux H., Legay F., Liermain J.-B., Wattiez Aug., Gabez-Létienne, Schneider-Marcel, Doisy, Dhinnin, Baudoux, Cordier, Deletombe, Duponchelle, Robert, Malfait.

Caissier : M. Lepreux.

Lens. — *Président :* M. le Maire.

Administrateurs : MM. Deligne H., cons. mun., Hugot, cons. mun.,

(1) Succursale à Hermies, sous-caissier ; M. Pruvost.

(2) Succursale à Nœux-lez-Mines, sous-caissier : M. Dehaye.

Pollet Ed., Grodecœur J.-B., Lantoine-Lefebvre, Béhal Aug., Grodée, Schmidt et Bia (à Liévin), Bar Aug. (à Méricourt), Deligne Ad. (à Sallau), Peltier L., ✱ (à Avion), Stiévenart, Sauvage P., Wagon.

Caissier : M. Becquet Léandre. — *Aide-caissier* : M. Hocquet.

Lillers. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lefebvre-Lobry, Lancial A., Turlotte, Bailly Al., Allexandre Ad., Loire, Hulleu N., Pouille, Evin V., Deletaille, Macaire J., Théret L., Frémicourt, Fanien Osc., Salomé Art., Gilly.

Caissier : M. Joubert Abel.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (1).—*Président* : M. le Maire. —*Vice-président* : M. Audibert, O. ✱. — *Secrétaire* : M. Sagnier Christol.

Administrateurs : MM. Buret-Copin, Marchand, Minet, Péron J., Aug. Bonnet, Ch. Delpierre, Buret-Wallet, Blum N., Briffard, Dewisme, F. Harrewyn, Lafontaine-Carette et N.

Calais (nord) (2). — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : M. Vilain. — *Secrétaire* : M. Fasquel Léon.

Administrateurs : MM. Leroux, Lateux père, Dumont, Castaing-Leclercq, Noyer Ern., Nicolle, Delplace, Agnéray, Delsart J., Druelle-Monthaye et Mage.

Caissier : M. Bonvarlet.

Calais (sud).—*Président :* M. le Maire.—*Vice-président* : M. Vaillant-Noël. — *Secrétaire* : M. Dupont Edm.

Administrateurs : MM. Banquart Aug., Bodel-Cornemuse, Bruyère H., Cadart Alb., Carneau-Deplanche, Declercq Aug., Denquin Om., Lavoine P., Lelièvre-Dubrœuille, Lemaître H., Ridoux Em., Tourneur H. et Quint G.

Caissier : M. Fasquel.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Berck. — *Président :* M. le Maire.

Administrateurs : MM. Bucquet J.-B., Louart Aug., Macquet-Bauville, Parmentier Alph., Rivet P., Michault J.-B., Beauvois Ad.,

(1) Succursales à Desvres, sous-caissier : M. Ansel ; à Guines, sous-caissier, M. Beaugrand ; à Marquise, sous-caissier : M. Leporcq Ed, ; à Samer, sous-caissier : M. Durieux.

(2) Succursales à Oye, sous-caissier : M. Chatilliez ; et à Ardres, sous-caissier : M. Bonnataque.

Clef P., Macquet P., Fauthomme Ars., Malingre P., Macquet J.-B., Delarue M., Lafille Ed., Bouville P.

Caissier : M. Legros.

Etaples.—*Président* : M. le Maire. —*Vice-président* : M. Deboffe. — *Secrétaire :* M. Lamotte Aug.

Administrateurs : MM. Andrieux, Bigot Eug., Boulanger, Caloin-Prud'homme, Delaporte-Sidney, Prévost Ch., Buquet, Morel J., Deboffe, Dumoulin, Fourrier, Prud'homme-Bonvoisin et Morel Al.

Caissier : M. Pannier.

Hesdin (1). — *Président :* M. le Maire.—*Vice-Président* : M. Prévost de Courmières.

Administrateurs : MM. Dourlens, Leverd, Carpentier Em., Williame, Dubois Am., fils, Boulard P., Danvin Arist., Lebrun-Falize, Harlé, Noizet, François, Brebion, Hallette.

Caissier . M. Thellier.

Montreuil. — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : M. Dubourg V — *Secrétaire* : M. Charpentier.

Administrateurs : MM. Dubourg, Duval J., Charpentier, Holleville, le Gressier de Bellannoy, Goujon, Hocq Alph., Delenclos, François, Gobert-Selingue, Dumont, Dupont, Manier J., Becquart et Bardin.

Caissier : M. Lecomte Alfred.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lemoine-Dumont, Graux Cl., Lalande aîné, Dufait, Pauchet, Robichez, Delbende F., Caron P., Vanhoucke, Wallart, Suby et d'Hagerue.

Caissier : M. Muller.

St-Omer. — *Président honoraire* : M. Félix le Sergeant de Monnecove, ✱. — *Président* : M. Lefebvre du Prey. — *Vice-Président* : M. le Sergeant de Monnecove Alb. — *Secrétaire* : M. F. Doazan.

Administrateurs : MM. Leroux-Hellemans, Lengaigne Ed., Deschamps de Pas L., ✱, Cortyl V., Duquesnoy G., Révillion, de Bailliencourt dit Courcol, d'Hailly G., Decroos, notaire.

Caissier : M. Hanon. — *Caissier-adjoint :* M. Filleul.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Auxi-le-Château. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Dercourt P., Loir Alph., Duquesnoy Ach.,

(1) Succursale à Auchy-lez-Hesdin, sous-caissier : M. Vasseur.

Decroix A., Maincourt-Dufossé, Calmont J , Delgove F., Cendre L., Petit N., Petit-Bolin, Bassaget, Vaudet, Parvillers, Clercq, Deboffe.

Caissier : M. Froissart.

St-Pol. — ***Président*** : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lefebvre, Dumont, Becquart, Pruvost, Gaquerre, Pinon, Raux, Polart, Vasseur Ed., Bécart et Guille.

Caissier : M. Carette.

MONTS-DE PIETÉ.

Les Monts-de-Piété sont des établissements de prêt sur nantissement ou sur gage mobilier. Leur administration est confiée à un Conseil et à un Directeur. Les membres du Conseil sont nommés par le Préfet et choisis, un tiers dans le Conseil municipal, un tiers parmi les administrateurs des établissements de bienfaisance et un tiers parmi les autres citoyens domiciliés dans la commune. Ils sont renouvelés par tiers tous les ans et indéfiniment rééligibles.

Le Pas-de-Calais compte trois Monts-de-Piété, établis à Arras, Boulogne et Calais.

Arras. — *Administrateurs* : MM. le Maire d'Arras, présisident; Ledieu Elie, Dumez F., Dupont Edm., Ch. Buissart, G. Caron, Wartelle Em , Ricouart, Lemaître F. et N.

Directeur : M. Barbier. -- *Employés* : M. Flour, payeur. — M Debuire, commis aux dégagements. — M. Schmitt, garde-magasin. — Estimatrice : Mme Schmitt. — Garçon de bureau . M. Masson Henri.

Boulogne. — *Administrateurs* : MM. le Maire de Boulogne, président ; Lipsin, vice-président ; Audibert, O. ✻, Blum N.: O. ✻, Briffard père, Parmentier P. et Quenel J.-B.

Directeur : M. Watbled. — *Employés* : M. Louis Bénard, secrétaire du conseil d'administration. — M. Chivot Ch., caissier. — M. Poure, appréciateur. — MM. Flour, Fournier Eugène, Fournier Prudent et Fontaine, commis. — Stubert Achille, garde-magasin.

Calais. — *Administrateurs* : MM. le Maire de Calais, président ; Lateux Léon père, Gest Ad., Henry Léopold-H., Ravisse Ch. N. et N.

Directeur-Caissier : M. Lecocq E. — *Employés* : appréciateur, M. Louchet L — Commis, MM. Wacogne et Danne. — Garde-magasin, M. Baillet J.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Les sociétés de secours mutuels ont pour but d'assurer des secours a[illegible]étaires malades, [illegible], et de pourvoir aux frais de leurs funérailles (Décret du 26 mars 1852).

Les sociétés qui fonctionnent actuellement dans le Pas-de-Calais sont au nombre de 147, dont 40 sont approuvées et 107 libres ou simplement autorisées. Les sociétés approuvées seules peuvent prendre des immeubles à bail, posséder des objets mobiliers et faire tous les actes relatifs à ces droits ; seules elles peuvent recevoir des dons et legs, ainsi que des subventions de l'Etat. Nous ne donnons ici que la liste de ces dernières sociétés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Société communale de secours mutuels d'Arras. — *Président* : M. Deusy. — *Vice-président* : M. Cavrois-Lantoine. — *Secrétaire* : M. H. Jude. — *Trésorier* : M. Deleplanque.

Société des Instituteurs et des Institutrices. — *Président* : M. Ridoux, inspecteur d'Académie. — *Vice-présidents* : MM. Sion, directeur de l'école normale d'instituteurs d'Arras, et Bleuzet, instituteur en retraite, à Norrent-Fontes. — *Vice-présidente* : Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices d'Arras. — *Secrétaire* : M. Haviez, instituteur en retraite, à Rivière. — *Secrétaire-adjoint* : M. Barat, instituteur, à Arras. — *Trésorier* : M. Dhénin, instituteur en retraite, à Ervillers.

Société des Médecins du Pas-de-Calais. — *Président* : M. Trannoy Em., ✻, à Arras. — *Vice-président* : M. Cazin, ✻, à Berck. — *Secrétaire* : M. Lescardé, à Arras. — *Trésorier* : M. Leviez, à Arras. — *Délégués pour les arrondissements* : MM. N., à Arras; Henseval, à Béthune; Delannoy, à Boulogne; Brégeaut, ✻, à Calais ; Fauvel, à Fruges ; Hallette, à Montreuil ; Ader, à Hesdin ; Faucon, à Thérouanne ; Wintrebert, à St-Omer ; Blaire G., à Aubigny.

Société dite Typographique (Arras). — *Président* : M. Ricouart. — *Vice-président* : M. L. Blondel. — *Secrétaire* : M. Lefebvre Ch. — *Trésorier* : M. H. Debuire. — *Médecin* : M. Leclercq. — *Pharmacien* : M. Averlan.

Méricourt (Société des Enfants du Peuple) — *Président* : M. Bar Eug. — *Vice-président* : M. Renier G. — *Secrétaire* : M. Quincampoix. — *Trésorier* : M. Haudeval J.-B.

Oisy-le-Verger. — *Président* : M. Gromez Ed. — *Vice-présidents* : MM. Petois H. et Hary A. —*Secretaire* : M. Doisy A — *Trésorier* : M. Monvoisin Em.

Avion. — *Président* : M. Peltier Oct. — *Vice-président* : M. Peltier Ch. — *Secrétaire* : M. Depret A. — *Trésorier* : M. Hugot H.

Vimy. — *Président* : M. Peltier Oct.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Société communale de secours mutuels de Béthune. — *Président* : M. Caron R.. — *Vice-président* : M. Herreng-Blocquet. — *Trésorier* : M. Darré F. —*Secrétaire* : M. Boyaval.

Bouvigny-Boyeffles (Société de Secours mutuels de Saint-Louis). — *Président* : M. Mathon J. — *Vice-Président* : M. Dégardin F. — *Secrétaire* : M. Laderrière J. — *Trésorier*: M. Quentin Ch.

Calonne-sur-la-Lys (Société de Secours mutuels de Saint-Thomas). — *Président* : M. Seuwin F. — *Vice-président* : M. Obry Al. —*Secrétaire* : M. Sénécat. — *Trésorier* : M. Pruvost.

Carvin. —*Président* : M. Schneider. —*Secrétaire-trésorier*: M. H. Leroy.

Courrières. — *Président* : M. Breton L., maire. — *Secrétaire* : M. Duhem H. — *Trésorier* : M. Carpentier L.

Festubert —*Président* : M. Duriez Aux. — *Vice-president*: M Brasme Ch. — *Secrétaire* : M. Delplace Alf — *Trésorier*: M. Bouchez G.

Lambres. — *Président* : M. Petit Eug. — *Vice-président* : M. Decréquy A. — *Secrétaire* : M. Judas Z. — *Trésorier* : M. Delattre A.

Lapugnoy. — *Président* : M. Louchart H., maire. — *Vice-président* : M. Roger F. — *Secrétaire* : M. Louchart H., méc. — *Trésorier* : M. Briche M.

Laventie. — *Président* : M. Becquart H. — *Vice-président*: M. Tantelier F. —*Secrétaire*: M. Pédux. — *Trésorier*: M. Taffin J.

Leforest (société entre les ouvriers de la Tuilerie mécanique). — *Président* : M Doignies J.-B. — *Vice-président* : M. Wan-

herdricq G. — *Secrétaire-Tresorier* : M. Miquet P.

Lens. — *Président* : M. Wagon Alf. — *Vice-président* : M. Dubois H. — *Secrétaire-Trésorier* : M. Tonnelier Am.

Lillers. — *Président* : M. Fanien Ovide, maire.

Mazingarbe (société communale). — *Président* : M. Henneguet V. — *Vice-président* : M. Hermand J.-B. — *Secrétaire-trésorier* : M. Mayeur.

Société entre les ouvriers mineurs — *Président* : M. Mahée Ad. — *Secrétaire* : M. Potin V.

Société dite de St-Druon (entre les ouvriers mineurs du hameau des Brebis). — *Président* : M. Rombeaux F. — *Vice-président*: M. Cazin P. — *Secrétaire* : M. Carré A. — *Trésorier* : M. Delannoy L

Oignies. — *Président* : M. de Clercq, maire. — *Vice-président* : M Carbonnel. — *Secrétaire* : M. Ditte. — *Trésorier* : M. Pollet.

Sailly-sur-la-Lys. — *Président* : M. Lebleu P., maire. — *Vice-président* : M. Deweine L. — *Secrétaire* : M. Bocquet J.-B. — *Trésorier* : M. Huchette A.

Sains-en-Gohelle (société communale). — *Président* : M. Cocu Alc.—*Secrétaire*: M. Roussel L.

Société de St-Michel. -- *President* : M. Deleau H. — *Secrétaire* : M. Dumaisnil B.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Société de Notre-Dame de Boulogne pour les marins de ce quartier. — *Président* : M. Gestin, commissaire-adjoint de la marine. — *Vice-président* : M. Lonquéty aîné, ✠. — *Secrétaire* : M. Dusautiez Alf. — *Trésorier* : Sergent J.

Ouvriers de Boulogne. — *Président* : M. Testart-Copin.— *Vice-président* : M. Buret-Copin. — *Secrétaire* : M. Vincent. *Trésorier* : M. Ch. Delpierre.

Ouvriers de la fabrique de plumes de MM. Blanzy et Cie,

à Boulogne. *Président* : N. — *Vice-président* : M. G. Héming. *Secrétaire* : M. Bonnefoy.

Calais (Société des Arts et Métiers). — *Président* : M. Gatien Emile. — *Vice-président* : M. Vanviencq Louis. — *Secrétaire* : M. Chatillon Auguste. — *Trésorier* : M. Bodel Henri.

Société communale de St-Pierre. — *Président* : M Cadart Albéric. — *Secrétaire* : M. Fourré.

Société de l'Union commerciale — *Président* : M. Laporte Henri. — *Vice-Président* : M. Nédonsel Paul. — *Secrétaire* : M. Hède O. — *Trésorier* : M. Fayeulle.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Ouvriers d'Hesdin. — *Président* : M. Lereuil, maire. — *Secrétaire* : M Seillier. — *Trésorier* : M. Lebrun-Falize.

Etaples (Notre-Dame de Foi). — Société entre les marins d'Etaples et de Camiers. — *Président* : M. Billiet. — *Vice-président*: M. Vasseur. — *Secrétaire*: M. N. — *Trésorier*: M. N.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Société communale de St-Omer. — *Président* : M. Lefebvre du Prey. — *Vice-président* : M. Cotel père. — *Secrétaire* : MM. Ch. Taffin de Givenchy. — *Trésorier* : M. Lengaigne. — *Receveur* : M. D'Homont.

Société d'Audruick. — *Président* : M. Mitenne Fl.-V. — *Vice-président* : M. Dubrœucq F. — *Trésorier* : M. Waryn Alf. — *Secrétaire* : M. Dominique Léon.

Société de St-Martin-au-Laërt et des communes réunies de Longuenesse, Tatinghem, Tilques et Salperwick. — *Président* : M. Belin P. — *Vice-président* : M. de Ghelke J. — *Secrétaire-trésorier* : M. Matton Jules.

Société de Wizernes et des communes réunies d'Hallines et Esquerdes — *Président* : M. Dambricourt Alexandre. — *Vice-président* : M. Lemoine J. — *Secrétaire-trésorier* : M. Derudder E.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Société communale de Frévent. — *Président* : M. le baron de Fourment, ✻, maire. — *Vice-président* : M. Gacquer Alp. — *Trésorier* : M. Fonfaye-Laprandie, premier adjoint au maire. — *Secrétaire*. M. Lemaire Dominique.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Une ordonnance royale du 22 février 1839 dispose, par son article 38, que, dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, il sera établi par le Ministre de l'Instruction publique, sous la présidence du Maire, un Comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat de livres.

Aire. — Comité d'inspection : MM. Warenghem Léon, le baron Dard, O. ✻, de Sars, Tharel, Dumont et Martin. — Bibliothécaire : M. Vaast.

Arras. — Comité d'inspection : MM. Ricouart, vice-président ; Lecesne père, ✻, de Mallortie, ✻, Leloup, H. Trannin, Barbier V., Carlier Eug., ✻, et N — Bibliothécaire : M. Wicquot. — Aide-bibliothécaire : M. Cottel.

Béthune. — Comité d'inspection : MM. le Maire, président ; Mannessier, Lewalle A., Dozinel, Siomboing. — Bibliothécaire : M. Caron.

Boulogne. — Comité d'inspection : MM. Audibert, O. ✻, Bellet Ch , Deseille Ern., Dr Filliette Adolp , Hista, Huguet A., sénateur, Dr Ovion fils, Dr Patin, Platrier R , Testart-Copin et N. — Bibliothécaire : M Martel Eug. — Sous-bibliothécaire : M. Paul Spiers. — Employé : M. Coulon.

Calais. — Comité d'inspection : MM. Debette, Mauricheau-Beaupré, Fournier fils, Gest Ad., Dewatre P.. Delsart J , N. et N. — Bibliothécaire : M. Pseffer.

Hesdin. — Comité d'inspection : MM. le Dr Brullé, Normand, Danvin Aristide, Flament, inspecteur primaire en retraite, Williame P., adjoint au maire, Sellier Alf., conseiller municipal, Ricquier Gaston, conducteur des ponts et chaussées et N. — Bibliothécaire : N.

Montreuil. — Comité d'inspection : MM. Dubourg Victor,

premier adjoint au maire, Charpentier Emile, Bardin Eugène, Thuillier Franç. et Braquehay Aug. — Bibliothécaire : N.

St-Omer. — Comité d'inspection : MM. Deschamps de Pas L., ✻, Hermant Ch , Vantroyen Arth., Quaisain, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, de Lauwereyns de Rosendaële, ex-prof. d'histoire au lycée, Simon, professeur d'allemand au lycée et Bommier Auguste, notaire à St-Omer. Bibliothécaire : M. de Lauwereyns de Rosendaële — Bibliothécaire-adjoint : M. Simon.

St-Pol. — Comité d'inspection : MM. le Maire de St-Pol, président; Graux G., Bornay Louis, Troude, Maillard, Roden, Didier, Becquart et Pruvost-Grimbert. — Bibliothécaire : M. Thellier.

MUSÉES.

Les cinq Musées que possède le Pas-de-Calais sont de création toute moderne; aucun d'eux ne remonte au siècle dernier. Ces établissements renferment quelques collections précieuses au point de vue de l'étude des beaux-arts et de l'histoire naturelle. Ils sont administrés par des commissions à la nomination de l'autorité municipale.

Musée d'Arras.

Président : M. le Maire de la ville ; vice-président : M. Ricouart, adjoint au maire ; secrétaire-général : N.; conservateur : M. Tricart Edouard.

1re section (*Beaux-arts et antiquités*) : MM. Boutry J., Carré Alb., Demory, Morel Gustave, Ricouard, Tricard Ed., Dupont Edm., Leloup J., Barbier V.

2e section (*Sciences naturelles*) : MM. le Dr Biencourt, Brégeaut, Bureau, Gossart, Pagnoul, Trannin H., Viseur, ✻, Despierre R., Douchet, Bouchel, Advielle A.

Membres honoraires : M. Breton J , O. ✻, à Courrières (*peinture*). — M. Dancoisne, à Hénin-Liétard (*archéologie*). — M. Delamme (*Sciences naturelles*).

Surveillant général : M. Wantiez.

Musée de Boulogne.

Président : M. le Maire ; vice-président : M. Bilbocq.

Administrateurs : MM. Aly, Camille Chauveau, Aug. Hu-

guet, Huret-Lagache, ✻, Dr Ovion, ✻, Dr Grospère, Farjon, O. ✻, et Vaillant V.

Membres correspondants : MM le Dr Ernest Hamy, ✻, et l'abbé Grebet, Stone, Maillard-Géneau, Alp. Pinart, l'abbé Lefebvre, H. Pringée, Cousin. — Conservateur : M le Dr Sauvage. — Conservateur-adjoint : N.

Musée de Calais.

Administrateurs : MM. Devot Ad., Wiart P., Isaac Ch., Vilain A., Hugrel, Decroix E., Debray J., Banse G., Lejeune Er.

Musée de St Omer.

Président : M. Henri de Givenchy ; secrétaire-trésorier M. L. Deschamps de Pas, ✻. – Administrateurs : MM. Révillion Charles, Van Kempen, Le Sergeant de Monnecove Gaston, Gœneutte et N.

Musée de St-Pol.

Le musée de St-Pol est administré par une commission composée de cinq membres, savoir : MM. Gaquerre Etienne, Vasseur Aristide, Héroguelle Victor, N. et N.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES.

Un arrêté préfectoral du 3 mars 1846, complété par un arrêté du 10 août 1871, a institué dans le département une Commission des antiquités départementales, chargée de rechercher et de classer les anciens édifices remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire, de proposer les mesures qu'exige leur conservation, de surveiller les découvertes d'objets d'art et de débris historiques et de provoquer les mesures nécessaires pour les conserver, d'explorer les archives communales, d'arrêter le plan de la statistique archéologique du département et d'en poursuivre l'exécution.

Cette Commission se réunit en séances ordinaires le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour y entendre les lectures ou les rapports de ses membres et pour régler toutes les questions intéressant sa mission archéologique ou ses études.

Elle tient, en outre, chaque année, au mois d'août, à Arras, sous la présidence du Préfet, une assemblée générale dans laquelle elle renouvelle son Bureau composé d'un président annuel, d'un secrétaire-adjoint et d'un bibliothécaire.

L'Archiviste du département remplit de droit auprès d'elle les fonctions de secrétaire-archiviste-trésorier. Elle élit, en outre, trois membres résidant à Arras, pour former, avec les quatre membres du Bureau, un Comité exécutif.

Ce Comité se réunit le premier lundi de chaque mois, pour s'oc-

cuper de l'administration de la Commission, donner suite aux résolutions prises dans les réunions générales ou trimestrielles, préparer l'ordre du jour de celles-ci et prendre les mesures urgentes, sauf ratification ultérieure par la Commission.

Les membres de la Commission sont nommés par le Préfet, sur la proposition de la Commission elle-même, dans une séance composée de neuf membres au moins.

La Commission des antiquités départementales se compose ainsi qu'il suit :

MM. le Préfet, *Président-né;*
Ricouart (L.), *Président;*
Loriquet (H.), archiviste du département, *Secrétaire-Archiviste-Trésorier;*
De Cardevacque (Ad.), *Secrétaire-adjoint;*
Barbier (V.), *Bibliothécaire;*
De Mallortie, ✱, Cavrois L., l'abbé Rohart, *Membres du Comité.*

Liste des membres par ordre de nomination : MM. Dancoisne, notaire honoraire à Hénin-Liétard ; Boistel, anc. juge au tribunal de St-Omer; de Beugny d'Hagerue, à Lozinghem ; Epellet, ✱, anc. architecte départemental et diocésain à Arras; Deschamps de Pas L., ✱, ing. en chef honoraire des ponts et chaussées en retraite, à St-Omer ; Cavrois, ✱, anc. agent-voyer en chef du dép[t], à Neuve-Chapelle ; Gaucherel L., à Paris ; le m[is] d'Havrincourt, O. ✱, sénateur, cons. gén., maire d'Havrincourt; de Baecker, anc. juge de paix à Bourbourg ; Robaud Alf., à Paris ; l'abbé Haigneré. desservant à Menneville ; de Cardevacque Ad., à Arras ; Ledru, d[r] en médecine à Avesnes-le-Comte ; Gieseler, anc. architecte en chef du dép[t]; le comte d'Héricourt Ch., consul de France à Stuttgard ; de Bailliencourt, architecte à Béthune ; Normand, architecte à Hesdin ; Libersalle, architecte à St-Omer ; de Hauteclocque G., maire de Bermicourt; Lecesne P., vice-président du Conseil de Préfecture du Pas-de-Calais ; Lecesne Edm., ✱, propr. à Arras ; le baron de Calonne, à Buire-le-Sec ; le Gentil C., anc. juge à Arras ; Cavrois-Lantoine, propr. à Arras ; le baron Dard, O. ✱, à Aire ; Van Drival, juge de paix à Orchies ; le Sergeant de Monnecove F., ✱, propr. à St-Omer ; Dramard, conseiller à la Cour d'appel de Limoges ; l'abbé Lefebvre, anc.

desservant à Halinghen ; Métivier, inspecteur d'Académie à Nantes ; l'abbé Laurent, desservant à Brimeux ; Richard J.-M., anc. archiviste du Pas-de-Calais, à Laval ; l'abbé Willox, desservant à Brebières ; de Clercq, député, cons. gén., à Oignies ; Dutilleux, l^{t}-colonel du génie à Nantes ; Vallée George, cons. de préfecture de Meurthe-et-Moselle ; Boutry J., juge au tribunal civil d'Arras ; Fournier, prof. à la Faculté de Grenoble ; Bellon, à St-Nicolas-lez-Arras, Carré père, architecte à Arras ; Cuisinier, ✻, d^{r} en médecine et cons. d'arr^{t} à Calais ; Loriquet H., archiviste du département ; Ricouart Louis, adj. au maire d'Arras ; Wicquot Auguste, bibliothécaire de la ville d'Arras ; Vaillant V., archéologue à Boulogne ; Quéroy, ✻, ✠, anc. capitaine du génie, inspecteur du travail des enfants employés dans l'industrie, à Arras ; Sagebien, secrétaire général de la préfecture ; Guesnon A., prof. au lycée de Lille ; de Mallortie, ✻, anc. princip. du collège d'Arras ; Barbier V., directeur du Mont-de-Piété, à Arras ; Couturaud, architecte de la ville, à Arras ; l'abbé Rohart, orientaliste, à Arras ; l'abbé Bled O., président de la Société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer ; Reboul, archiviste de la ville, à Calais ; de Lauwereyns, archiviste de la ville, à St-Omer ; Bénard, secrétaire en chef de la mairie, à Boulogne ; Sauvage, directeur de la station d'aquiculture, à Boulogne ; Enlart, anc. élève de l'Ecole des chartes.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Il existe dans le département trois compagnies savantes qui sont, comme les autres sociétés du même genre, placées sous le patronage du Ministre de l'Instruction publique et auxquelles le Conseil général accorde des encouragements annuels.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

Créée en 1737, la Société littéraire d'Arras a été reconnue, en 1773, comme Académie royale des belles-lettres et reconnue comme établissement d'utilité publique en 1828. Elle a repris, en 1831, son titre d'Académie.

L'Académie a trente membres titulaires. Elle a, en outre, des membres honoraires et des membres correspondants en nombre illimité. Son bureau est composé actuellement ainsi qu'il suit :

Président : M. H. de Mallortie, ✻.

Chancelier : M Ricouart, adjoint au maire d'Arras

Vice-chancelier : M. Guérard, juge d'instruction au tribunal d'Arras.

Secrétaire général : N.

Secrétaire-adjoint : M. Paul Lecesne, vice-président du Conseil de Préfecture.

Bibliothécaire, M. Wicquot, bibliothécaire de la ville.

Archiviste : M. G. de Hauteclocque.

Membres titulaires par ancienneté : MM. de Mallortie, ✱, princip. honoraire. — Edm. Lecesne, ✱, ancien adj. au maire d'Arras. — Sens, ✱, député. — C. le Gentil, anc. juge au tribunal civil. — Pagnoul, directeur de la station agronomique. — Paris, avocat, sénateur. — Gardin, ✱, président honoraire du tribunal civil. — G. de Hauteclocque, prop. — Lecesne P., vice-présid. du Cons. de Préfecture. — L'abbé Envent, archiprêtre de la cathédrale. — Le Dr Trannoy, ✱. — Gossart, chimiste. — L. Cavrois, Dr en droit. — L Ricouart, propr., adj. au maire d'Arras. — A Wicquot, bibliothécaire de la ville. — Guérard, juge d'instruction au tribunal civil. — Ad. de Cardevacque. — Emm. Petit, président du tribunal civil. — H. Trannin, Dr ès-sciences. — J. Boutry, juge au tribunal civil — Leloup, cons. gén. — L'abbé Deramecourt, supérieur du petit séminaire. — P. Laroche, directeur de l'imprimerie du *Pas-de-Calais*. — Loriquet, archiviste du département. — Ern. Deusy, cons. gén. — Barbier V., directeur du Mont-de-Piété, à Arras. — L'abbé Rohart, aumônier de l'institution des sourds-muets. — Depotter J., vicaire gén. — Leleux Ch., vicaire gén. — Carlier E., ✱, inspecteur des enfants assistés.

Membres honoraires (en résidence dans le département) : MM. Boistel, ancien juge à St-Omer, ancien membre résidant. — Mgr Dennel, évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer. — Brégeaut, ancien pharmacien, à Arras. — Jules Breton, O. ✱, à Courrières.

Membres correspondants (en résidence dans le departement) : MM. le baron Dard, O. ✱, à Aire — Dancoisne, numismate, notaire honoraire à Hénin-Liétard. — Deschamps de Pas, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à St-Omer. — L'abbé Haigneré, desservant à Menneville,

ex-président de la Commission départementale des monuments historiques — Le Sergeant de Monnecove Félix, ✵, propr., à St-Omer. - Pagart d'Hermansart, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer. — Le baron de Calonne, à Buire-le-Sec. — Martel, ancien principal du collège de Boulogne. — Roch, ancien percepteur à Aire. — Ledru, docteur en médecine à Avesnes-le-Comte. — L'abbé Lefebvre, ancien curé d'Halinghen. — Fromentin, curé de Fressin. — G. de Beugny d'Hagerue.

Société des Antiquaires de la Morinie.

La Société des Antiquaires de la Morinie a son siège à St-Omer; elle peut avoir trente-six membres résidants ; le nombre des membres honoraires et correspondants est illimité.

Président : M. l'abbé Bled, aumônier des frères des écoles chrétiennes.

Vice-président : M. Butor, juge en retraite.

Secrétaire-général : M. Louis Deschamps de Pas, ✵.

Secrétaire-archiviste : M. Pagart d'Hermansart.

Trésorier : M. de Bailliencourt.

Membres titulaires : MM. Taffin de Givenchy Ch , propr. — Le Sergeant de Monnecove F., ✵, propr. — Martel, sénateur. — De Richoufftz L , propr. — Van Eeckhout L., propr. — Le Sergeant de Monnecove Alb. — Violette de Nòircarmes.— Boistel, anc. juge.— Dupuis, propr. — Deschamps de Pas Ch. — Lefebvre du Prey Edm., député.—Revillon Ch., propr. — Van Zeller d'Osthove, maire de Racquinghem. — Lambert-Roode, juge. — Van Kempen Ch., propr. — D'Argœuves (X. de Gorguette), propr. — Legrand Ch., licencié en droit. — Doazan F., propr.—Delplanque, licencié ès-lettres.— Bouclet de Préville, propr. — Herbout Eug., bibliophile. — Decroos, notaire. — Hochart, avoué.

Membres correspondants (en résidence dans le département). — MM. Barbe (l'abbé), à Boulogne-sur-Mer. — Béghin E., à Béthune. — De Cardevacque Ad., à Arras. -- Cavrois N., ✵, anc. agent-voyer en chef à Neuve-Chapelle. – Cavrois L., D[r] en droit, à Arras. — Cuisinier, ✵, D[r] en médecine, à Calais. — Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard. —

Dard (le baron), O. ✽, à Aire-sur-la-Lys. — Enlart Cam., à Airon-St-Vaast. — Epellet ✽, architecte du département en retraite, à Arras. — Fromentin (l'abbé), curé de Fressin. — D'Hagerue Am., propr., à Lozinghem — Haigneré (l'abbé), curé de Menneville.—Halloy, avocat, à Béthune. — Lambert, anc. greffier du tribunal civil, à St-Pol. — Laurent (l'abbé), curé de Brimeux. — Lecesne, ✽, anc. cons de Préfecture, anc. adjoint au maire d'Arras. — Ledru, Dr en médecine, à Avesnes-le-Comte. — Lefebvre Alp., préposé en chef de l'octroi, à Boulogne-sur-Mer. — Lejeune E., archéologue, à Calais. Lipsin Ad., antiquaire, à Boulogne-sur-Mer. — Loriquet, archiviste du département.—Menche de Loisne Ch., O. ✽, anc gouverneur de la Martinique, à Blessy.—Picquart Ch.. à Louches. — Ricouart, membre titulaire de l'Académie d'Arras.— Sagot D., propr , à Bléquin. — De Sars, propr., à Aire — Titelouze de Gournay Ch., propr., à Clarques. — Titelouze de Gournay Am., propr., à Wandonne. — George Vallée, cons. de Préfecture de Meurthe-et-Moselle. – Grandsire, anc. receveur municipal, à Hesdin. — Advielle Victor, attaché au Ministère des finances.— L'abbé Lefebvre, anc. curé d'Halinghen.

Société académique de Boulogne.

La Société académique de Boulogne se compose de membres honoraires, de membres titulaires résidants, de membres titulaires non-résidants, d'associés et de correspondants.

Président honoraire : M. Baudelocque, maire de Boulogne

Président: M. Auguste Huguet, sénateur.

Vice-président : M. F. Farjon, O ✽.

Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Daniel Haigneré.

Secrétaire : M. Ernest Deseille.

Trésorier : M. Allaud.

Bibliothécaire-archiviste : M. H. Réveillez.

Membres honoraires : MM. le Préfet du départemt, l'Evêque du diocèse, le Sous-Préfet de l'arrt. le maire de Calais, A. Lipsin, Waterton de Walton, Gosselet, R. Platrier, baron de Farincourt, O. ✽, Levert, C. ✽, Héron de Villefosse.

Membres titulaires résidants : MM. Bary, Bénard L., Le-

febvre A., Madaré, le Dr Ovion père, ✱. H de Rosny, Rigaud Edm., l'abbé Joncquel, Eug. Martel, Delcourt, Pichon, Aug. Huguet, Audibert, O. ✱, Sagnier-Christol, Le Roy Camille, Huret Lagache, ✱, Ch. Lebeau, P. Lonquéty, Dr Aigre, Carmier Et., Carmier Em., Dr Sauvage Em., Dr Houzel. Dr Ovion fils.

Membres titulaires non-résidants : MM. Lejeune, à Calais. — L'abbé Lefebvre. — Lavocat Alb., à Nesles. — Lecat Jules. — Landrin.

Membres associés : MM. Henri Réveillez. — Ch. Varet. -- Hautin Eug. — Caudevelle E.-J.

Membres correspondants : MM. le baron Dard, O, ✱, à Aire. — Ed. Sens, ✱, député, à Arras. — Ch. d'Héricault, à Paris. — Lion J , à Paris. — L'abbé Robert, ancien curé de Grigny. — Richard J.-M., à Laval. — Dramard. — Le baron de Calonne, propr. à Buire-le-Sec. — Moreau F., à Paris. — Loriquet, archiviste du dépt, à Arras. — Sardou Louis, à Nice. — Brun F., architecte à Nice. — de Witasse G. — Pinset Raph. — Enlart Cam. — Rattier de Susvallon, à Bordeaux. — Chauveau L., Cucheval-Clarigny, Courtois, à Paris. — Dupont Ed., à Dinant — Le Dr Hamy Ern. — Dewisme P. — Holferg, à Stockolm. — Giard, Chapelain-Duparc, Barrois Ch., à Lille. — Duhausset, Delhaye, Pagart d'Hermansart, à St-Omer. — Letellier C., à Caen. — Leprince Auguste, à Vanves. — Laurens de Couckelaère. — Bortier, à Adinkerke. — Biez. — Courtain. — Corinwinder. — Elie Gauguet. — Lefebvre. — Hermant Eug. — Magnier Edm. — Millien Ach. — Roger. — Varey Ch. — L. de G. Julien, à Marseille. — Meunier Stan., à Paris, Guerlin R., à Amiens.

SOCIÉTÉ ARTÉSIENNE DES AMIS DES ARTS.

La Société des Amis des Arts d'Arras, fondée par feu M. C. Dutilleux, et autorisée le 5 mai 1861, a pour but de relier entre elles les personnes qui s'intéressent aux choses artistiques et de propager le goût des arts par l'acquisition d'œuvres de mérite. Elle compte environ 200 membres titulaires.

Présidents d'honneur : MM. Jules Lefebvre, O. ✱, et Jules Breton, O. ✱. — *Commission honoraire :* MM. C le Gentil,

président ; H. de Mallortie, ✻, vice-président ; le baron Dard, O. ✻.

COMMISSION ADMINISTRATIVE. — MM. Albéric de Galametz, *président titulaire ;* Deusy Ern., *vice-président ;* Desavary P., *secrétaire ;* P. Henry, *trésorier ;* Edm. Lecesne, ✻, et Ed. Tricard, *administrateurs.*

UNION ARTISTIQUE DU PAS-DE-CALAIS.

L'*Union artistique du Pas-de-Calais* a pour but de venir en aide à ceux de ses membres qui tomberaient dans le besoin, de leur faciliter les moyens de faire connaître leurs œuvres, de protéger de jeunes talents et de répandre le goût des arts.

Président : M. Julien Boutry. — *Secrétaire* : M. Barbier V. — *Trésorier* : M. J Gonsseaume. — *Membres de la Commission* : MM. Demory, Nonjan, Carré, Mathon, Boyenval, Delrue, de Retz, Dubois et Couturaud.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

PRESSE.

Journaux politiques.

AIRE. — L'*Echo de la Lys*, paraissant le vendredi. — Rédacteur-gérant : M. Léon Guillemin — Imprimerie Guillemin.

ARRAS. — L'*Avenir*, journal d'Arras et du Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le lundi excepté.—Redacteur en chef : M. Druelle. — Gérant : M. Bouvry Ed. — Imprimerie de l'*Avenir.*

Le *Courrier du Pas-de-Calais,* paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef gérant : M. Paul de Sède de Liéoux. — Secrétaire de la rédaction gérant : M. Mongruel. — Imprimerie de Sède et Cie.

Le *Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef : M. Tailliez Paul. — Gérant : M. de Villepoix.— Imprimerie de la société du *Pas-de-Calais.*

La *Semaine religieuse du diocèse,* paraissant le vendredi.— Imprimeur-éditeur : la Société du *Pas-de-Calais*

BAPAUME. — Le *Cantonal,* journal des cantons de Bapaume, Ber-

tincourt, Croisilles, Marquion et Pas, paraissant le dimanche. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. Alexandre Duval.

La *Gazette de Bapaume*, paraissant le dimanche — Gérant : M. V. Hamel — Imprimerie M Rohard-Courtin, à Arras.

Béthune — Le *Petit Béthunois*, paraissant les mercredis, vendredis et dimanches. — Rédacteur en chef : M Blanchard. — Imprimerie nouvelle du *Petit Béthunois*.

Le *Journal de Béthune et de son arrondissement*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. A. David.

Le *Journal de Lillers*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. F. Fumey.

Boulogne. — *La Colonne*, paraissant tous les jours, excepté le dimanche. — Rédacteur : M. Holluygue. — Gérant : M. Pernet — Imprimerie : Vve Delahodde.

L'Express du Nord et du Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le lundi excepté. -- Rédacteur en chef : M. Blosson des Pierres. — Gérant : M Pernet. — Imprimerie Brinck.

La France du Nord, jonrnal quotidien international, paraissant tous les jours, le dimanche excepté. — Rédacteur en chef : M Ch. Quettier. — Gérant : M A. Baret. — Imprimerie de la Société typographique.

L'Impartial de Boulogne-sur-Mer, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur : M. E. Martel. — Gérant : M. Arth. Leclercq. —Imprimerie Vve Ch. Aigre.

L'Indépendant, paraissant tous les jours, excepté le dimanche. — Rédacteur : M. Lemaître. — Gérant : M. Crépin. — Imprimerie Cabre.

Calais. — *L'Avenir de Calais*, paraissant le dimanche et le jeudi. — Rédacteur-gérant : M. Gontier. — Imprimerie Vve H. Gontier.

L'Impartial de St-Pierre, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant et imprimeur : M Albeaux-Gérardin.

Le *Journal de Calais et des cantons d'Ardres, Audruick, Guînes et Marquise*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant : M. J. Goutier. — Imprimerie J. Goutier.

Le *Moniteur de Calais*, paraissant le samedi. — Rédacteur-gérant : M. Ed. Tartar. — Imprimerie Tartar-Crespin.

Le *Patriote*, paraissant le dimanche, le mercredi et le vendredi.— Rédacteur en chef : N. — Imprimeur-gérant : M. Fleury.

Le *Petit Calaisien*, paraissant tous les jours, excepté le lundi. — Directeur : M. J.-A. Naudin.

MONTREUIL. — La *Montreuilloise*, journal de l'arrondissement de Montreuil, paraissant le mardi et le vendredi.— Propriétaire-gérant : N. — Imprimerie Vve Maillard-Didier.

Le *Journal de Montreuil et de l'arrondissement*. paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant : M Arthur Becquart. — Imprimerie Arthur Becquart.

ST-OMER — L'*Indépendant du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté — Rédacteur en chef : M. L. Brodel. — Gérant : M. D'Homont — Imprimerie H. D'Homont.

Le *Mémorial artésien*, paraissant tous les jours, excepté le lundi — Directeur-gérant : M. Grincourt. — Rédacteur : M. A. Lardet.

Journaux non politiques et écrits périodiques

ARRAS. — L'*Artésien*, bulletin commercial, industriel et agricole du Pas-de-Calais, journal littéraire et artistique, paraissant le dimanche. — Propriétaire-gérant et imprimeur : M. Sueur-Charruey.

La *Revue agricole du Pas-de-Calais et du Nord de la France*, bimensuelle. — Imprimerie de Sèdé.

Le *Journal pédagogique* des Instituteurs et des Institutrices du Pas-de-Calais, paraissant le jeudi. — Directeur : M. Ridoux. — Imprimerie Rohard-Courtin.

BÉTHUNE. — L'*Echo de Béthune*. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. Chatelet, à Béthune.

La *Gazette de Béthune*, journal populaire, paraissant le dimanche. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. E. Frédéric.

La *Revue artésienne*, journal de Béthune et de son arrondissement, paraissant le vendredi. — Imprimeur éditeur-gérant : M. C. Delpierre.

La *Gazette de Lillers*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M E. Cailliéret.

BOULOGNE — L'*Index du Farceur*, paraissant le samedi.— Gérant : M. Ternisien. — Imprimerie de la Société Typographique.

ST-POL — L'*Abeille de la Ternoise*, journal de St-Pol et de son arrondissement, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. L. Becquart.

MÉDECINE ET PHARMACIE.

Docteurs en médecine

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — **Arras : MM. Ballue, Biencourt L., Carpentier G , Germe, Goudemand, Leclercq M , Lescardé, Lestoquoy Alf., Leviez Alb., Trannoy Em., ✻. — Bapaume : MM. Cauchy**

C., Guibet et Lefebure J. — Bienvillers-au-Bois : M. Poiteau. — Croisilles : M. Ficheux. — Ecourt-St-Quentin : M. Sergeant L. — Marquion : M. Dumont F. — Méricourt : M. Decourtieux. — Oisy : MM. Billoir et Bresselle P. — Orville : M. Hannard. — Vitry-en-Artois : M. Saudemont P.

ARRt DE BÉTHUNE. Amettes : M. Payelle L. — Béthune : MM. Boutleux, Haynaut, Henseval, Leleu L., Lotte et Vouters. — Billy-Montigny : M. Lourties. — Bruay : M. Dourlens Ad. — Bully : M. Swynghedauw. — Carvin : MM. Daubresse et Robert L. — Cauchy-à-la-Tour : M. Lafaye. — Hénin-Liétard : MM. Boulinguez H. et Thellier A. — Laventie : M. Hameau. — Lens : MM. Gosselin Om., Lequette Aug. et Néser — Liévin : M. Biat. — Lillers : MM. Laversin F., Laversin P. et Testu. — St-Venant : MM. Doursout et Florimond.

ARRt DE BOULOGNE. — Audinghen : M. Lefebvre Aug. — Boulogne : MM. Aigre, Bourgain, Delannoy G., Deseille M., Dutertre R., Filliette, Flour Ch., Gros C., Gros L., Guerlain M., Harvey, Houzel G., Lejeune J., Loppe, Ovion père, ✻, Ovion fils, Patin et Perrochaud, ✻. — Calais : MM. Baude Ed., Berquet, M. Brégeaut, ✻, Cuisinier, ✻, Deladrière, Deroide, Devot A., Dodré, Guyot L., Huc, Lemaître H., Matringhem, Prud'homme, Vêtu, Waringhem. — Desvres : M. Stopin. — Fiennes : M. Thorel Hipp. — Guînes : MM. Godefroy L., Gody M. et Oudar R. — Hardinghen : M. Garasse. — Le Portel : M. Caron P. — Marquise : MM. Gruson H. et Leroy F. — Samer : M. Lemaître A. — Sangatte : M. Robbe A. — Tingry : M. Dupont J.-B.

ARRt DE MONTREUIL. — Berck-Plage : M. Cazin P., ✻. — Campagne-lez-Hesdin : M. Drancourt A. — Etaples : M. Laurent J. — Fressin : M. Desmons F. — Fruges : MM. Fauvelle J. et Planque Ch. — Hesdin : MM. Ader, Brullé Em. et Fauconnier L. — Montreuil : MM. Boyenval Ch., Delplanque et Hallette Alf.

ARRt DE ST-OMER. — Aire : MM. Boutin, Catrice Ch. et Cordonnier P. — Ardres : MM. Canu J.-B. — Arques : M. Alexandre Alc. — Audruick : M. Zibelin. — Blendecques : M. Cardon. — Fauquembergues : M. Joly P. — St-Omer : MM. Bachelez Ch., Bernard G., Castier, Mantel El., Poulain, Tillie J. et Wintrebert. — Wizernes : M. Decléty.

ARRt DE ST-POL. — Aubigny : MM. Blaire G. — Auxi-le-Château : MM. Beaussart L., Goddée L. et Lardemer L. — Avesnes-le-Comte : M. Ledru P. — Frévent : M. Herbout El. — St-Pol : MM. Bornay L. et Planque Em.

Officiers de santé.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Achicourt : M. Trannoy L. — Arleux-en-Gohelle : M. Dupuich D. — Arras : M. Willerval L. — Bapaume :

MM. Legrand Ant. et Prévost. — Beaumetz-lez-Cambrai : M. Capelle G.—Beaumetz-lez-Loges : M. Allentte. — Bertincourt : M. Dartus.— Boiry-Ste-Rictrude : M. Richard P. — Bourlon : M. Devillers Th — Brebières : M. Sarazin P.—Bucquoy : M. Sauvage L.—Courcelles-le-Comte : M. Pronier J.—Croisilles : M. Véniel. — Ecourt-St-Quentin : M. Varlet G.—Ervillers : MM Demailly et Magniez. — Eterpigny : M. Leroy L.—Fampoux : M. Carpentier Jh. — Foncquevillers : M. François J.—Fosseux : M. Bossu.—Graincourt-lez Havrincourt : M. Cornet —Habarcq : M Grémont.—Havrincourt : M. Sacleux.—Hermies: MM. Capelle J.-B et Gernez St.—Inchy : M. Havransart.—Le Transloy : MM. Capon Ach et Thoriez — Marœuil : M. Fraucois E. — Monchy-le-Preux : M. Blaire Ch. — Mont-St-Eloy : MM. Gernez A. et Gernez B.—Neuville-St-Vaast : M. Delay.— Neuville-Vitasse : M. Pronier N. — Oisy : M. Wagon Adb.— Pas : MM. Allart Ern. et Mercier A.—Quéant : M. Bretez.— Ransart : M Dumon G.— Rivière : M. Basseux.—Souchez : M. Wagon H.—Vaulx-Vraucourt : M. Leroux L. — Vimy : MM. Dhénin et Sélamme. — Vis-en-Artois : M. Ledru C. — Vitry-en-Artois : M. Lemoine.

Arr^t de Béthune. — Allouagne : M. Croquison. — Auchel : M. Hernu A.—Barlin : M. Legrand Ad.—Beuvry : M. Bridoux O.—Bully : M. Delattre L.— Calonne-s-la-Lys : M. Lamant. — Carvin : M. Liermain. — Chocques : MM. Gallot et Haviez Edm. — Courrières : M. Théry A.—Dourges : M. Houssin.—Douvrin : M. Leconte L.—Estrée-Cauchy : M. Caron J. — Festubert : M. Dupuich Ch.—Fleurbaix : M. Pollet N.—Gonnehem : M. Guillemant L. —Haillicourt : M. Bacqueville.— Harnes : M. Bailliet A — Hénin-Liétard : M. Constant Ch — Hersin-Coupigny : M. Lemaire Edm —Hinges : M Dhuin.—Houdain: M Carré F.— Lacouture : M Sarazin G. — Laventie : MM. Hernu L. et Wallet H. — Leforest : M. Dupuis. — Lens : MM. Bauduin L. et Méplaux. -Lestrem : M Bridoux J.—Liévin : M. Lequette L. — Lillers : M. Carlier Cl. —Molinghem : M. Leroy F. — Neuve-Chapelle : M Dupret F.—Nœux : M. Brunelle L.—Norrent-Fontes : M. Canda I. —Oignies : M. Baledans.- Richebourg-l'Avoué : M. Laurent L.-J. — Robecq : M. Debay —Sailly-sur-la-Lys : M. Papegay. — Vendin-le-Vieil : M. Cayet M. - Vermelles : MM. Hévin L. et Truffiez Z. — Westrehem : M. Miennée V.—Wingles : M. Malbranсq G.

Arr^t de Boulogne. — Baincthun : M. Widhent. — Boulogne : M. Philipp J. — Calais : M Chevalier A. — Coquelles : M Carin F. — Desvres : M. Lecq. — Guînes : M. Thoumin. — Hardinghen : M. Garasse A. — Le Portel : M. Dausque V. — Lewast : M. Michaux Ant. — Licques : MM. Campagne et Devin B. — Marck : M. Allard H. —

Samer : M. Dehédin.—St-Etienne (Pont-de-Briques) : M. Brousse F. — Wimille : M. Parpais A.

Arrt de Montreuil.—Aubin-St-Vaast : M. Macqueron L.—Berck: M Louart. — Campagne-lez-Hesdin : M. Morel N. — Etaples : MM. Deboffe et Dunan. — Fressin : M. Michaux J. — Fruges : M. Caron F.—Hucqueliers : M. Ducrocq Jh.— Lebiez : M Beaurain J.— Montreuil : M. Boyenval Ch.—Verton : M. Mahée.

Arrt de St-Omer. — Acquin : M. Scoumacque. — Aire : M. Delpierre H. — Ardres : M. Miennée F.-J. — Audruick : MM. Lecouffe H. et Lecouffe V. — Blendecques : M. Cardon H. — Enquin : M. Clément V. — Esquerdes : M. Lurette. — Lumbres : M. Broncquart H. — Moulle : M. Schercousse. — Nielles-lez-Bléquin : M. Oger. — Nordausques : M. Delabre O. — Ouve-Wirquin : M. Mouton F — Oye : M. Dupuy F.– Roquetoire : M. Gadelin. — St-Omer : MM. Jacquat et Kosser.— Thérouanne : M. Faucon Ch. — Vieille-Eglise : M. Carmier F. — Wardrecques : M. Trannoy B.

Arrt de St-Pol.—Auchy-lez-Hesdin : MM. Watilliaux et Govart. — Avesnes-le-Comte : M. Dubus L. — Blangy : M. Gilliocq A. — Bonnières : M. Briois J.—Fillièvres: M. Oudin H.—Frévent : M. Coquidé Ern. — Grand-Rullecourt : M. Sailly C. — Heuchin : M. Delepouve Adh.—Lisbourg : M. Cappe A. — Maizières: M. Vasseur Z.—Nédonchel : M. Guffroy Is.—Œuf: M. Boucly Ch. — Penin : M. Nonjan. — Pernes : MM. Gournay Ch. et Mahé Anat. — Rebreuviette : M Hibon O. — St-Pol : MM. Lalo H. et Mercier Aug. — Saulty : M. Dehée Arm. — Tincques : M. Hachin.—Valhuon : M. Duhautoy Ern.

Pharmaciens.

Arrondissement d'Arras. — Arras : MM. Averlan, Boullet, Brégeaut, Bureau Ch., Delcroix Ach , Dhé J., Fourcy E. Duhaupas Alb., Haccard, Saguet V., Ségard Art., et Thuillier Ch. — Bapaume : MM. Bédu Ch., Crinon H., et Leféburé J. — Bertincourt : M Legrand Ars. — Bucquoy : M. Leteneur. — Cagnicourt : M Bévière. — Croisilles : M. Lesage Edm. — Foncquevillers : M. Cambier G. — Hermies : M. Deraine. — Le Transloy : M. Bédu Ch.—Oisy : MM MM. Lesne et Normand — Pas : N. — Vis-en-Artois : M. Hanon Eug. — Vitry-en-Artois : M Garin E.

Arrt de Béthune. — Béthune : MM. Baudel, Boulinguez Ch., Hanquelle J., Wagon Alb. et N. — Billy-Montigny : M. Poteau V. — Bruay : M. Plachez. — Bully-Grenay : M. Baillet. — Carvin : MM. Derobespierre, Flouquet et Merlier A.—Hénin-Liétard : M. Luquet. — Houdain : M. Legrand F. — Lapugnoy : M. Legrand Em. — Lens : MM. Fabien, François F., Legay L. et Wagon Alf. —

Liévin : MM. Bridoux J. et Thilliez H. — Lillers : MM Legay A., Payelle J.-P. et Pognart L. — Nœux : M. Cléry — Pont-à-Vendin: M. Dewilde Adr. — St-Venant : M. Fournier A.

ARRt DE BOULOGNE. — Boulogne : MM. Abraham, Bancquart, Briffard, Cappon L , Chamonin, Corroyette, Dewisme, Dutertre L.-P , Guerlain Ch , Guilbert L., Jomin J , Leroux, Lhomme Alf., Philippe L., Rousseau C., Séné, Tellier J. et Thomas L. — Calais : MM. Artzet, Auniord, Beck, Bernard L , Becquet A., Biencourt N., Blomme, Deny Ch., Dupuy F., Guerlain Ed., Laurent L , Mercier Ach., Sauvage Ch., Serret et Yardin A. – Desvres : MM. Bourgain J.-B. et Tripier Em. – Guînes : MM. Jomin V. et Vaesken. — Licques : M. Carré Em. — Le Portel : M. Debay A. — Marquise : MM. Boutroy F et Hennequin Em. — Samer : M. Campagne Ad. — Wimille : M. Gohier.

ARRt DE MONTREUIL. — Berck : MM. Fontaine F. et Quettier. — Etaples : MM. Leroux G et Maillet P. — Fruges : MM. Legrand L., et Treunet Eug. — Hesdin : MM. Beauvais R Delannoy J. et Molin Em. — Hucqueliers : M. Minet J.-B. — Montreuil : MM. Bardin E., Beauvais U. et Trédez Ch.

ARRt DE ST-OMER. — Aire : MM. Barthié Alb., Béhal H., Catrice J et Lay J. — Ardres : M Wasselin. — Arques : M. Cordonnier O. – Audruick : M. Verclytte. — Fauquembergues : M Legrand M. —St-Omer: MM. Audibert, Descelers P., Deswarte A , Guerlain Alf., Guettard et Vandenhouck.

ARRt DE S-POL. — Aubigny : M Brassart A. — Auxi-le-Château : M. Cuvelier Ern.— Avesnes-le-Comte : MM. Blasart L. et Trannoy L. — Frévent : MM. Garin P. et Guillon. — Pernes : M. Treuet Al.— St-Pol : MM. Delahousse, Huré F. et Baggio.

Sages-femmes

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Ablain-St-Nazaire : Mme Guilbert Op. — Achicourt : Mme Dehay. — Arras : Mmes Accart S., Bassez V. veuve Blondel, Decock Eug. et Zulma, Delahaye Elv. Fontaine, Labbe, Révillion, Théret, Vanvincq, C., Vanvincq P. — Avion : Mmes Bridoux L. et veuve Willerval. — Bailleul-sir-Berthoult : Mme Lucas. — Bapaume : Mme Legrand. — Barastre : Mme veuve Candelier. — Beaumetz-lez-Cambrai : Mme Laguilliez. — Beaumetz-lez-Loges : Mme Flament. — Berles-au-Bois : Mme Dégez Est. — Bihucourt : Mme Théry. — Bucquoy : Mme Dollé S. — Chérisy : Mme veuve Delannoy C. — Douchy-lez-Ayette : Mme Obry Fl. — Ecourt-St-Quentin : Mme Garbez Ph. - Ecoust-St-Mein : Mme Beckers —

Foncquevillers : Mme Godelier. — Grévillers : Mme Raison. — Havrincourt : Mme Blond C. — Hébuterne : Mme Roussel. — Lagnicourt : Mme Grossemy. — Marœuil : Mme Lheureux — Marquion : Mme Vicot. — Metz-en-Couture : Mmes Lalisse et Queulin. — Oisy-le-Verger : Mmes Delannoy J et Gosselet — Pas : Mme Noiret. — Palluel : Mme Michel — Rivière : Mme Olivier.— St-Laurent-Blangy : Mme veuve Dennetière. —Vitry : Mmes Eben Al et Vilain D.

Arrt de Béthune. — Annay : Mme Caron A. — Auchel : Mmes Carette et Leclercq L. — Béthune : Mmes Aubert, Bamberghen, Hennebon et veuve Maillard.— Billy-Montigny : Mme veuve Cartier. — Bruay : Mmes Costeux et Deramez L — Bully-Grenay : Mmes Laurent F., Queneutte P., Wagon A. et Delplace N. — Camblain-Châtel : Mme Molon. — Carvin : Mmes Gambier M.-A., Gellez L., Thérouanne A. — Chocques : Mme Dablemont. — Courrières : Mme Leloir — Estrée-Blanche : Mme Dave.— Evin-Malmaison : Mme Dubois Em — Fleurbaix : Mme Moitel. — Harnes : Mmes Leflon A , Leflon V , Hayez A.-M. — Hénin-Liétard : Mmes Galland A., Galland C., Galland Z et Théry P.— Hersin : Mme veuve Duburque. — Isbergues : Mme Deboffe V. — Lens : Mmes Crépin, Decrombecque et Demont — Liettres : Mme Delmaille — Liévin : Mmes Laurent R. et Rousseau H — Lillers : Mmes Déplanque Cél. et Fiérard. — Marles : Mme Bulot J. — Nœux : Mmes Cailléret M. et Stiévenart Z. — Oignies : Mme Gellez M. — Sallau : Mme Debay Z. — Vermelles : Mme Thobois. — Verquin : Mme Wavrin.

Arrt de Boulogne. — Baincthun : Mmes Ansel R. Lemaire Est. — Boulogne : Mmes Decroix Ch , Gressier, Vve Guilbert Ad., Guilbert Al , Ledez, Magnier, Mascot, Michel N., Monvoisin M.-C., Monvoisin M.-T., Vve Prenel, Vasseur et Vincent M. — Brunembert : Mme Marcq Z. — Calais : Mmes Bidal, Biet, Choquet Ph., Faroit, Farrands, Hautoy, Hollandt C., Machin, Neveux, Pollet Marie, Pollet, née Spinage, Quéval, Swift Em. et Swift M. — Desvres : Mmes Fournier E., Lambert A. et Robinet E. — Fiennes : Mme Douchin B. — Guînes : Mmes Becquet C. et Leporcq. — Le Portel : Mmes Coppin Em. et Godet Al. — Licques : Mme Maillard L.—Marquise : Mmes Caron M., Cuvillier et Lacheret. — Neufchâtel : Mme Delsaux. — Outreau : Mmes Herbez M. et Sergeant C. — Samer : Mme Guibon M —St-Etienne : Mme Bodart.—St-Martin-Boulogne : Mme Williame. — Wimille : Mmes Brebion Eug. et Danne L.

Arrt de Montreuil. — Attin : Mme Vve Fréville J. — Beaurainville : Mme Briois M. — Berck : Mmes Coppin J. et Dufourny J. — Bourthes : Mme Lepecquet. — Brimeux : Mmes Vves Fourrier et

Monthuy — Créquy : Mme Vve Feutrel. — Ergny : Mme Moren — Etaples : Mmes Carpentier M et Ducrocq. — Frencq : Mmes Marcq et Rose Em. — Fressin : Mme Legay H. — Fruges : Mmes Duwez et Foubert R. — Hesdin : Mme Dacquin — Hucqueliers : Mme Roussel L. — Maintenay : Mme Boulanger. — Montcavrel : Mme Jousse M. — Montreuil : Mmes Lens, Octor et Soudain. — Neuville : Mme Soudain. — Preures : Mme Tintet. — Sempy : Mme Briois Cl.

Arr[t] de St-Omer. — Aire : Mmes Graux et Sellier Elisa. — Arques : Mme Legrand S. — Audruick : Mme Richet Arm. — Brêmes : Mme Picquet. — Ecques : Mmes Boulin et Delohen. — Enquin : Mme Clairet. — Fléchin : Mme Grebaut M. — Hallines : Mme Vve Ponchel. — Lumbres : Mme Godart. — Roquetoire : Mme Moitel. — St-Omer : Mmes Vve Baroux, Dubuis C. et Wilquin — Thérouanne : Mme Houdain. — Tilques : Mme Delattre A. — Vieille-Eglise : Mme Bloume.

Arr[t] de St-Pol. — Auchy-lez-Hesdin : Mme Drouvin Ang. — Avesnes-le-Comte : Mme Ducrocq M. — Bailleul-aux-Cornailles : Mme Vve Decroix S. — Foufflin-Ricametz : Mme Nonjean. — Frévent : Mme Grigny C. — Hernicourt : Mme Louchart H. — Le Parcq : Mme Laurent M. — Lisbourg : Mme Morel L. — Mondicourt : Mme Choquet Pac — Nédonchel : Mme Deboffe Ch. — St-Pol : Mmes Herbert, Lefebvre El. et Masson. — Sus-St-Léger : Mme Flour Em. — Vieil-Hesdin : Mme Rathuille. — Wail : Mme Vigué J.

VÉTÉRINAIRES BREVETÉS

Aucun propriétaire ou cultivateur ne peut prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts d'épizooties, sans justifier d'un certificat du maire constatant qu'un *vétérinaire diplômé* a été appelé pour les traiter. Le seul cas où ce certificat n'est pas exigé est celui où il n'existerait pas de vétérinaire diplômé dans un rayon de huit kilomètres de l'habitation où l'épizootie a régné.

Arrondissement d'Arras. — Agnez-lez-Duisans : M. Dambrine. — Arras : MM. Houviez, Patoir, Tarlier et Viseur, ✱. — Bapaume : MM. Bersez et Tétart. — Bertincourt : M. Lobry. — Bienvillers-au-Bois : M. Delarue. — Buissy-Baralle : M. de St-Aubert. — Hermies : M. Richard. — Méricourt : M Dépret L. — Sarton : M. Delaporte Em. Vis-en-Art. : M. Olivier. — Vitry-en-Art. : M. Lagrange Al.

Arr[t] de Béthune. — Béthune : MM. Hélin Ch. et Dufrénoy. — Carvin : MM. Dagniaux et Gellez — Estrée-Cauchy : M. Deligny E. — Hénin-Liétard : MM. Hennart et Leclercq Alf. — Lacouture : M. Sarazin Ach. — Lens : M. Parisse — Liévin : M. Beaucourt L. — Lillers : M. Canda U.

ARRt DE BOULOGNE. — Boulogne : MM. B·icon, Dutertre A. et Leducq. — Calais : MM Caron Oct et Denis Em. — Guînes : M. Tersen.

ARRt DE MONTREUIL. — Campagne-lez-Hesdin : M Vélat. — Fruges : MM. Latham et Lecucq. — Hesdin : M. Ducrocq Ch. — Montreuil : M. Cresson.

ARRt DE ST-OMER. — Aire : M. Stérin. — Ardres : MM. Bourgois Ed. et Clay. — Roquetoire : M. Réant L. — St-Omer : MM Duflos Abd , Leroy P. ✠. et Taccoën. — Thérouanne : M. Andrieux. — Vaudringhem : M. Vandôme.

ARRt DE ST-POL. — Auxi-le-Château : M. Bouvet. — Avesnes-le-Comte : M. Dubois J. — Bavincourt : M. Dubron Art. — Frévent : MM Parmentier V. et Mullet Al. — L'Arbret : M. Plée. — Pernes : M. Demazure. — St-Pol : M. Lemaire L.-P. — Vacquerie-le-Boucq : M. Démarest.

WATRINGUES

Le service des Watringues établi dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer pour le dessèchement des terrains conquis sur les eaux comprend huit sections.

Nous allons les indiquer ci-après avec les noms des président et secrétaire de chacune d'elles :

Première section (arr. de St-Omer). — Président : M. Lambert-Evrard, à St-Folquin.—Secrétaire : M. Guéricy (Jules).

Deuxième section (arr. de St-Omer). — Président : M Hubert-Coquillier, à Oye. — Secrétaire : M. Duflos-Deldrève.

Troisième section (arr. de Boulogne). — Président : M Brunet-Roches, aux Attaques. — Secrétaire : M. Sergeant-Hubert.

Quatrième section (arr. de Boulogne). — Président : M. Hamain, à Nielles-lez-Calais. — Secrétaire : M. de Saint-Pol, à Calais.

Cinquième section (arr. de Boulogne). — Président : M. Boulanger-Bernet, ✠, à Andres —Secrétaire : M. Cordier de la Houssaye.

Sixième section (arr de Boulogne). — Président : M. de Rosny. — Secrétaire : M. de Dompierre d'Hornoy.

Septième section (arr. de St-Omer). — Président : M. U. Castel, à Houlle. — Secrétaire : M. A. le Sergeant de Monnecove.

Huitième section (arr. de Boulogne). — Président : M. Routtier (François), à Tardinghen. — Secrétaire : M. Hamain (François).

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUE

Division administrative, chemins de fer, tramways, routes nationales, chemins vicinaux, voies navigables, ports maritimes, produits financiers, postes et télégraphes, instruction publique, assistance publique, institutions de prévoyance, prisons, agriculture, industrie, mouvement de la population en 1887, jury, listes électorales, recrutement de l'armée.

Division administrative du département.

Le département du Pas-de-Calais est divisé en 6 arrondissements, 45 cantons et 903 communes. Il possède 53 cures, 684 succursales et 130 vicariats, dont 53 rétribués par le Gouvernement. Il compte une population de 853,626 habitants, d'après le dénombrement de 1886, et une superficie de 660,426 hectares, ainsi partagés entre les arrondissements :

Arras	173,652 hab.	137,700 hect.
Béthune	223,803	93,947
Boulogne . . .	186,186	94,159
Montreuil . . .	76,291	112,505
Saint-Omer . .	116,556	108,295
Saint-Pol . . .	77,038	113,820
Totaux . . .	853,526 hab.	660,426 hect.

Il occupe parmi les départements français :

Le premier rang par le nombre des communes ;

Le deuxième, par le nombre des arrondissements ;

Le troisième, par le chiffre de sa population et des électeurs inscrits.

Le principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres s'élève, pour 1889, à 5,444,428 fr., se décomposant ainsi qu'il suit :

2,492,851 fr.	pour la propriété foncière non bâtie ;
844,592	id. id. bâtie ;
1,006,215	pour la cote personnelle et mobilière ;
1,000,770	pour les portes et fenêtres.

Les produits financiers atteignent le chiffre total de 62,778,470 fr. 40.

CHEMINS DE FER.

Le département du Pas-de-Calais est sillonné par un grand nombre de chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local dont voici la nomenclature, avec la longueur de chacun d'eux dans le département :

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL *(646 kilom.)*

Paris à la frontière par Lille	47 kilom.
Arras à Hazebrouck	58
Lens à Ostricourt	14
Lille à Calais	46
Amiens à Boulogne	48
Boulogne à Calais	48
Arras à Etaples	99
Béthune à Abbeville	66
Lille à Béthune	15
Boulogne à Saint-Omer	53
Saint-Omer à Berguette	20
Berguette à Armentières	18

Dunkerque à Calais	20
Lens à Armentières	11
Arras à Doullens	31
Frévent à Bouquemaison	8
Bully à Bryas	30
Hénin-Liétard à Don	14

Toutes ces lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord ; celle de Lens à Armentières, construite par l'Etat, est provisoirement exploitée par la même Compagnie.

Embranchements houillers.

Aux chemins de fer indiqués ci-dessus sont raccordés divers embranchements concédés également, à titre d'intérêt général, aux Compagnies houillères, pour le service de leurs exploitations, et d'une longueur totale de 116 kilom. savoir :

Auchy-au-Bois à la ligne des houillères . .	7 kilom.
Bruay id. . . .	13
Carvin à la ligne de Paris à Lille	7
Bully à La Bassée	10
Dourges à la ligne des houillères	7
Ferfay	6
Fléchinelle au canal d'Aire à La Bassée et à la ligne des houillères	14
Lens à la ligne des houillères, au canal de la Haute-Deûle et à la ligne de Lille à Béthune	17
Liévin à la ligne des houillères	5
Marles id.	13
Nœux à la ligne des houillères et au canal de Beuvry à Gorre	9
Vendin à la ligne des houillères	1
Mines de Réty, Ferques et Hardinghen à la ligne de Boulogne à Calais	5
Drocourt à la ligne des houillères	2

Les embranchements de Carvin à la ligne de Paris à Lille et de Bully à La Bassée, et la partie de l'embranchement des mines de Lens comprise entre Pont-à-Vendin et Violaines sont assujettis à un service public de voyageurs et de marchandises.

Ceux d'Auchy-au-Bois, Bruay, Ferfay, Fléchinelle, Lens (partie comprise entre Lens et Pont-à-Vendin), Liévin et Marles font seulement un service public de marchandises.

Les autres ne servent qu'au transport des houilles.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL *(151 kilom.)*

Achiet à Bapaume et à Marcoing	25 kilom.
Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin	6
Boisleux à Marquion	26
Anvin à Calais	94

Ces chemins de fer sont exploités par des Compagnies particulières portant le nom desdites lignes.

Lignes à construire.

Dans ses dernières sessions, le Conseil général du Pas-de-Calais a autorisé la concession des chemins de fer d'intérêt local ci-après désignés, qui seront construits à voie d'un mètre de largeur, savoir :

1° D'Aire à Fruges ;

2° De Rimeux-Gournay à Berck, par Hucqueliers, Montreuil et Verton ;

3° Du Portel à Bonningues, par Boulogne.

Produits.

Le réseau du chemin de fer du Nord compte dans le département du Pas-de-Calais, 108 stations pour lesquelles la recette totale (voyageurs et marchandises) s'est élevée, en 1887, à 36.191.688 fr. 68.

Elle avait été de 34,728,987 fr. 33, en 1886.

Le tableau qui suit donne le détail de ces produits par station et selon leur ordre d'importance, en 1887 :

	GARES.	En 1886.	En 1887.
1	Lens	4,699,875 87	4,871,147 67
2	Boulogne	4,908,000 66	4,736,856 28
3	Calais	3,206,826 01	3,384,204 27
4	Nœux	2,026,518 45	1,993,600 46
5	Fouquereuil	1,423,087 88	1,582 928 27
6	Chocques	1,202,489 15	1,509,715 33
7	Bully-Grenay	1,347,943 84	1,482,812 23
8	Arras	1,473,371 53	1,474,783 23
9	Hénin-Liétard	1,241,289 90	1,365,694 65
10	Billy-Montigny	957,467 38	1,191,999 83
11	Bruay	493,089 73	614,773 73
12	Lillers	608,434 17	609,250 68
13	Saint-Omer	613,300 47	606,887 50
14	Pont-à-Vendin	340,742 21	557,616 63
15	Desvres	437,430 92	539,909 69
16	Violaines	536,578 07	524,114 28
17	St-Pierre-l.-Calais	601,109 42	510,035 11
18	Marquise	598,343 16	499,275 45
19	Berguette	487,395 25	490,653 81
20	Lapugnoy	549,828 87	419,519 35
21	Verton	341,456 03	395,731 36
22	Béthune	355,454 61	363,434 03
23	Neufchâtel	330,638 83	359,370 15
24	Meurchin	365,712 67	356,100 82
25	Corbehem	357,872 73	317,728 03
26	Carvin	279,340 46	300,352 71
27	Libercourt	292,334 65	289,150 96
28	Achiet	287,153 79	266,455 47
29	Courrières	218,764 89	248,545 91
30	Etaples	194,779 04	221,828 10
31	Letorest	240,747 17	214,604 18
32	Arques	205,161 27	205,245 04
33	Wizernes	161,293 02	204,790 30
34	Aire	181,538 45	168,443 77
35	Hersin-Coupigny	156,788 13	164,426 94
36	Hesdin	160,926 49	160,365 58

	GARES.	En 1886.	En 1887.
37	Saint-Pol	156,176 88	159,442 11
38	Vitry	148,297 66	132,202 40
39	Montreuil . . .	129,842 30	125,736 95
40	Frévent	118,479 54	123,907 01
41	Boisleux	116,889 11	118,217 16
42	Dannes-Camiers .	72,293 24	97,352 82
43	Auxi-le-Château.	105,343 14	93,014 14
44	Isbergues (garage)	89,767 74	92,297 91
45	Watten-Eperlecq.	94,263 54	91,331 78
46	Lumbres	79,971 34	89,273 21
47	Saint-Venant . .	87,426 37	87,818 08
48	Wardrecques . .	74,578 80	85,345 06
49	Samer	70,665 55	85,226 27
50	Anvin	74,862 72	84,294 22
51	Rœux	84,023 20	80,469 41
52	Pont d'Ardres . .	56,106 26	72,523 60
53	Pernes-Camblain.	51,340 48	71,333 71
54	Audruicq	70,393 88	70,222 41
55	Laventie	59,474 35	66,765 14
56	Auchy-les-Hesdin	53,663 04	54,012 61
57	Pont-de-Briques.	44,678 47	53,677 28
58	Caffiers	94,333 34	53,620 12
59	Maresquel . . .	48,981 91	51,663 55
60	Hesdigneul . . .	40,915 76	51,510 68
61	Conchil-le-Temple	48,899 67	50,871 01
62	Beaumetz . . .	42 938 17	44,533 43
63	Béthune (Rivage)	37,084 90	41,243 95
64	Houdain	33,319 86	40,685 18
65	Wimille	41,272 29	39,737 75
66	Saulty-l'Arbret .	39,871 14	38,350 07
67	Mondicourt-Pas .	35,194 31	38,258 52
68	Brimeux	31,710 33	37,885 10
69	Aubigny	36,746 83	36 761 26
70	Marœuil	29,161 99	35,049 98
71	Mont-Saint-Eloi .	35,886 77	32,257 81
72	Farbus	24,028 23	32,024 66
73	Beaurainville . .	24,820 76	28,425 55
74	Lottinghen. . .	25,375 42	26,423 80

	GARES.	En 1886.	En 1887.
75	Pont d'Oye . . .	17,115 75	22,996 46
76	Lestrem	19,192 95	22,556 85
77	Tincques	23,478 18	22,416 99
78	Savy-Berlette . .	20,106 85	21,750 41
79	Bac-Saint-Maur .	17,112 24	18,055 39
80	Calonne-Ricouart	18,137 27	18,054 46
81	Blangy-s-Ternoise	17,819 47	17,922 14
82	Dourges	18,443 93	17,461 50
83	Nielles-l.-Bléquin	20,814 72	15,552 49
84	Harnes	17,045 71	13,755 76
85	Marck	12,004 19	13,586 10
86	Cuinchy	15,934 20	12,854 02
87	Beutin	14,688 12	12,784 45
88	Ligny-St-Flochel.	13,436 86	12,331 56
89	Barlin	10,707 24	12,296 45
90	Brias	13,581 83	12,102 10
91	Frethun	9,704 25	10,869 56
92	St-Pierre (halte).	10,406 59	10,607 36
93	Beuvry	12,871 74	9,723 42
94	Aubin-St-Vaast .	12,748 51	9,323 58
95	Sailly	9,528 33	9,163 93
96	Petit Houvin . .	7,920 46	9,091 90
97	Saint-Josse . . .	6,079 63	6,511 10
98	Wavrans	6,931 78	6,459 55
99	Fortel	7,120 48	6,448 21
100	Sains-Bouvigny .	6,742 06	5,940 39
101	Loison	4,324 »	5,190 30
102	Montigny-en-Goh.	6,655 66	4,186 24
103	Diéval	4,461 96	4,051 75
104	Gouy-Bailleulval.	3,030 34	3,200 13
105	Calonne-s-l-Lys .	3,192 82	2.677 14
106	Sallau	2,131 38	2,417 83
107	La Comté-Ourton	1,495 20	1,873 54
108	Ruitz-Haillicourt.	1,267 99	1 647 62
	Totaux . .	34,728,987 33	36,191,688 68

Différence en plus sur l'année 1886 — 1,462,701 fr. 35

Lignes d'intérêt local.

GARES.	En 1886.	1887.
Boisleux à Marquion.		
Boisleux	65,572 05	62,657 65
Boyelles	4,628 70	4,835 75
Saint-Léger . .	4,887 80	5,428 65
Croisilles	5,112 40	5,358 15
Ecoust	6,632 20	7,740 80
Quéant	8,968 25	9,350 65
Inchy	4,317 85	4,144 30
Marquion . . .	11,112 45	11,914 »
Achiet-Bapaume à Marcoing.		
Achiet	99,733 95	100,017 65
Bihucourt . . .	415 95	463 65
Biefvillers . . .	493 10	453 20
Bapaume . . .	59,504 35	60,272 03
Frémicourt . . .	1,946 80	1,890 85
Beugny	1,362 05	1,350 65
Vélu	21,032 80	21,074 40
Hermies	7,476 30	7,027 55
Havrincourt . .	11,173 »	12,668 83
Vélu à St-Quentin.		
Vélu	28,041 45	29,909 10
Bertincourt . .	2,344 05	2,458 70
Anvin à Calais.		
Anvin	32,734 22	36,956 10
Bergueneuse . .	1,239 50	1,437 25
GARES.	**En 1886**	**En 1887.**
Equirre	354 70	418 50
Verchin	1,200 35	1,330 80
Fruges	22,064 37	22,534 30
Coupelle	737 60	722 »
Rimeux	2,141 »	2,400 20
Fauquembergues .	18,101 90	20,318 30
Merck	1,342 80	1,080 30
Ouve	907 85	820 90
Remilly	2,381 35	2,200 45
Wavrans	615 50	430 75
Lumbres	27,450 10	37,011 25
Acquin	802 30	770 25
Bouvelinghem . .	950 30	829 80
Haut-Buisson . .	» »	223 70
Journy	3,407 25	2,707 80
Bonningues . . .	2,003 10	2,128 60
Tournehem . . .	12,036 35	15,305 20
Louches	4,301 10	4,078 60
Ardres	17,420 05	17,033 00
Balinghem . . .	3,921 45	4,030 50
Andres	2,636 85	2,410 70
Guines	24,001 »	22,709 05
Banc-Valois . .	2,848 15	2,506 25
L'Ecluse-Carrée .	2,107 60	1,853 40
Coulogne	6,318 40	5,402 45
Calais-Fontinettes .	28,045 55	27,003 95
Calais St-Pierre .	23,775 05	21,167 70

TRAMWAYS.

Lignes en exploitation.

Il n'existe encore que deux réseaux de tramways en exploitation dans le Pas-de-Calais :

L'un, à traction de chevaux, reliant Calais et Guînes, comprend trois lignes d'un développement total de 14,461^{m}. Les recettes ont été, en 1887, de 199,427 fr., et les dépenses de 152,443 fr. ; soit un bénéfice de 46,984 fr.

L'autre, également à traction animale, sert à relier différents points de la ville de Boulogne et comprend quatre lignes d'une longueur totale de 2 789^{m} 70.

L'état de cette entreprise est peu prospère. Les dépenses, en effet, ont été de 69,344 fr., alors que les recettes n'ont atteint que le chiffre de 60,215 fr.

Lignes dont la concession est en instance.

Le Conseil municipal de Boulogne, dans sa séance du 8 mai 1885, a demandé à l'Etat la concession d'un réseau, qui comprendrait, outre les lignes actuellement exploitées, quatre lignes nouvelles, et a soumis, en même temps, à l'approbation de l'administration un traité de rétrocession de ladite concession a la Compagnie générale des railways à voie étroite. L'affaire est en instance Le Conseil général, dans sa session d'avril, a donné un avis favorable à l'entreprise.

ROUTES NATIONALES.

Le département du Pas-de-Calais est traversé par 12 routes nationales présentant un développement total de 683 kil. 641, dont 255 kil. 917 en pavé et 427 kil. 724 en empierrement.

1° Route nationale n° 1, de Paris à Calais, par Montreuil, Samer, Boulogne, Marquise et St-Pierre. — 84 kil. 574 m. ;

2° Route nationale n° 16, de Paris à Dunkerque, par Frévent, St-Pol, Lillers et St-Venant. — 51 kil. 180 m. ;

3° Route nationale n° 25, du Hâvre à Lille, par Beaumetz-lez-Loges, Arras, Vimy, Lens, Carvin et aboutissant à la limite du département du Nord. — 59 kil. 899 m. ;

4° Route nationale n° 28, de Rouen à St-Omer, par Hesdin, Fruges, Fauquembergues. — 61 kil. 590 m. ;

5° Route nationale n° 29, de Rouen à Valenciennes, par Bapaume et aboutissant à la limite du département du Nord. — 26 kil 140 m. ;

6° Route nationale n° 37, de Château-Thierry à Béthune, par Bapaume et Arras. — 57 kil. 318 m ;

7° Route nationale n° 39, de Montreuil à Mézières, par Montreuil, Hesdin, Le Parcq, St-Pol, Arras, Marquion et aboutissant à la limite du départ. du Nord. — 104 kil. 947 m.;

8° Route nationale, n° 40, de Calais à Dunkerque, partant de la route nationale n° 43, à Calais (St Pierre), et aboutissant à Gravelines. — 19 kil. 109 m. ;

9° Route nationale n° 41, de St-Pol à Lille, par Bruay, Béthune, Beuvry, Cambrin et La Bassée. — 37 kil. 887 m. ;

10° Route nationale n° 42, de Lille à Boulogne, par Arques, St-Omer et Lumbres. — 57 kil. 087 m. ;

11° Route nationale n° 43, de Bouchain à Calais, par Hénin-Liétard, Lens, Beuvry, Béthune, Lillers, Norrent-Fontes, Aire, Arques, St-Omer, Ardres. — 103 kil. 530 m. ;

12° Route nationale n° 50, de Douai à Arras, par Vitry-en-Artois et St-Laurent-Blangy. — 20 kil. 380 m.

Personnel chargé de la surveillance des routes.

Les arrondissements d'ingénieur ordinaire correspondent exactement aux six arrondissements administratifs.

Dans chaque canton, le service est confié à un conducteur des Ponts et Chaussées, ou à un agent-voyer qui s'occupe à la fois des routes, de la pêche, des chemins vicinaux de toutes catégories, du service hydraulique et, s'il y a lieu, du contrôle de la construction des chemins de fer d'intérêt local.

Cantonniers. — 206 cantonniers dont 29 cantonniers chefs sont attachés à l'entretien des routes nationales.

Crédits d'entretien. — Le crédit affecté à l'entretien des routes nationales a été, en 1884, de 578,965 fr ; en 1885, de 572,700 fr. ; en 1886, de 572,300 fr. ; en 1887, de 568,800 fr. Il est, en 1888, de 567,200 fr.

Travaux neufs. — 206,200 fr. ont été alloués en 1888 pour travaux de constructions ou de grosses réparations.

Plantations. — La longueur susceptible de recevoir des plantations est de 526 kil 112 m ; 487 kil. 634 m. seulement sont plantés.

CHEMINS VICINAUX.

Le service des chemins vicinaux est confié aux ingénieurs des ponts et chaussées.

Au 31 décembre 1887, les chemins vicinaux de toute catégorie présentaient un développement de 12,270 kil. 247 m., ainsi répartis :

Chemins de grande communication . . .	4,948 k. 852
Chemins vicinaux ordinaires	7,341 979

Comparativement à l'année 1886, les travaux de 1887 et les classements ou déclassements prononcés en 1887, tant par le Conseil général, en ce qui concerne la grande vicinalité, que par la Commission départementale, en ce qui touche les chemins vicinaux ordinaires, ont eu pour résultat :

1° D'augmenter la longueur des chemins à l'état complet d'entretien de	100 k. 775
2° D'augmenter la longueur des chemins à l'état de viabilité de	9 929
3° De diminuer la longueur des chemins en construction de	25 812
4° De diminuer la longueur des chemins en lacunes de	64 308

Ressources et dépenses de 1887. — Les ressources mises à

la disposition du service vicinal, pendant l'exercice 1887, par les communes, les particuliers, le département et l'Etat ont atteint le chiffre de 6,584,067 fr. 95 ainsi décomposé :

Reliquat des années antérieures, déduction faite des non-valeurs	1,694,306 fr.	83
Fonds communaux	2,634,071	41
Subventions industrielles	178,198	23
Offres des particuliers	31,672	85
Fonds départementaux	203,945	63
Fonds de l'Etat	41,873	»

Les dépenses payées ont été de 4,936,320 fr. 18, savoir :

Grande vicinalité	2 802,159 fr	85
Chemins vicinaux ordinaires	1,796,923	33
Personnel, frais généraux et remise aux comptables	337,237	»

Ces 4,936,320 fr. 18 ont été employés en :

Entretien	3,564,314 fr.	12
Grosses réparations	107,677	27
Constructions et travaux neufs	550,993	04
Acquisitions de terrain	28,826	65
Dommages et dépenses diverses	47,835	63
Personnel	337,237	»
Remboursement d'emprunts	239,309	28
Retenue de garantie et arriéré	60,127	19

Telle est, aux différents points de vue, la situation d'ensemble de la voirie vicinale.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en donnant la répartition, entre les deux catégories de chemins, des résultats généraux qui précèdent.

1° *Situation matérielle des chemins.*

	Grande communicat.	Vicinaux ordinaires.	Longueur totale.
Chemins à l'état d'entretien.	4,864,227m	4,608,510m	9,472,737m
— — de viabilité.	77,972	134,167	212,139
— en construction .	1,553	61,611	63,164
— en lacune . . .	5,100	2,537,691	2,542,791
Totaux. . .	4,948,852m	7,341,979m	12,290,831m

2° Ressources de 1887.

NATURE DES RESSOURCES.	CHEMINS de grande communication.	CHEMINS vicinaux ordinaires.	TOTAUX.
Report des exercices antérieurs	270,817 09	1,423,489 74	1,694,306 83
Fonds communaux 2,634,071 fr. 41, dont :			
Revenus ordinaires . .	40,872 17	516,390 43	557,262 60
5 centimes spéciaux ordinaires	209,136 »	125,622 99	334,758 99
Prestations	713,920 »	372,311 15	1,086,231 15
3 centimes extraordin. . .	» »	102,172 16	102,172 16
Impositions extraordin .	1,100 »	272,914 33	274,014 33
Emprunts à la caisse des chemins	19,300 »	177,600 »	196,900 »
Emprunts à d'autres caisses	» »	55,580 »	55,580 »
Coupes de bois et produits divers	11,353 69	15,798 49	27,152 18
Offres particulières. . .	7,714 »	23,958 85	31,672 85
Subventions industrielles.	157,291 97	20,906 26	178,198 23
Id du départ. .	1,942,892 46	61,653 17	2,003,945 63
Id. de l'Etat . .	» »	41,873 »	41,873 »
Totaux. . . .	3,432,559 38	3,151,508 57	6,584,067 95

3° Dépenses de 1887.

NATURE DES DÉPENSES	CHEMINS de grande communication.	CHEMINS vicinaux ordinaires.	TOTAUX.
Entretien	2,585,843 95	978,430 17	3,564 314 12
Grosses réparations . .	71,222 40	35,454 87	106,677 27
Travaux neufs, construction	91,988 41	439,004 63	530,993 04
Acquisition de terrains .	2,737 87	26,088 78	28 826 65
Dommages, dépenses diverses	41,341 40	6,494 23	47,835 63
Frais génér, personnel, etc	337,237 »	» »	337,237 »
Remboursement d'emprunts, etc	» »	239,309 28	239,309 28
Retenues de garantie et arriéré	9,026 82	72,141 37	81,168 19
Totaux. . . .	3,139,396 85	1,796,923 33	4,936,320 18

VOIES NAVIGABLES.

La longueur totale des voies navigables du réseau du Pas-de-Calais est de 183 kil. 277 m., savoir :

L'Aa, d'une longueur de	28k396
Le canal d'Aire et embranchemt de Beuvry .	43 645
Le canal d'Ardres	4 765
Le canal de Calais	29 688
Le canal de Guînes	6 210
La Lawe canalisée	18 293
Le canal de Neuffossé	17 950
La Scarpe canalisée (Supérieure)	23 080
Le canal de Lens à la Deûle	11 250

Mouvement de la navigation. — Le tableau suivant indique et permet de comparer le mouvement de la navigation sur ces voies d'eau pendant les trois dernières années 1885-1886-1887 :

	1885	1886	1887
Aa.	1,209,142t	1,307,992t	1,418,051t
Canal d'Aire	1,929,538	2,254,801	2,505,574
Canal d'Ardres	8,972	11,004	9,580
Canal de Calais	275,948	239,336	190,414
Canal de Guînes. . . .	24,569	24,426	19,309
Lawe.	18,087	22,795	19,366
Canal de Neuffossé . .	1,157,815	1,203,682	1,292,308
Scarpe supérieure. . .	147,147	224,401	225,622
Canal de Lens	»		607,875
Totaux . . .	4,771,218t	5,288,437t	6,288,099t

Ce tableau montre que, malgré la crise intense qui pèse sur le commerce et l'industrie depuis plusieurs années, les transports par voie d'eau ne cessent d'augmenter, surtout pour les lignes à grand trafic.

Cela démontre surabondamment l'utilité de premier ordre

des canaux de la région du Nord de la France et le rendement élevé des capitaux que le gouvernement consacre depuis quelques années à l'amélioration de ces canaux.

Prix du frêt. — Cette amélioration a eu pour effet d'abaisser le prix du frêt en diminuant les difficultés et les lenteurs de la navigation. Le prix moyen, pour une tonne de houille du bassin du Pas-de-Calais rendue à Paris, est resté longtemps à 5 fr. et n'est guère monté au-dessus de 6 fr. 50.

Grand canal du Nord. — La situation du canal du Nord n'est pas bien différente, cette année, de ce qu'elle était l'année dernière.

PORTS MARITIMES.

Le littoral du département forme deux arrondissements maritimes : celui de Calais, depuis la limite ouest du département du Nord jusqu'au cap Gris-Nez, avec le port de Calais, et celui de Boulogne, depuis le cap Gris Nez jusqu'à la limite nord du département de la Somme, avec les ports de Boulogne, d'Etaples et de Berck.

Au points de vue de la pêche côtière, le premier arrondissement comprend encore la plage de Waldam et la baie de Wissant, et le second, les plages, anses ou baies d'Audresselles, du Portel, d'Equihen et de Merlimont.

Des quatre ports, ceux de Boulogne et de Calais ont seuls une importance commerciale, les deux autres ne sont que des ports de pêche.

Voici l'exposé sommaire du mouvement des deux ports de Boulogne et de Calais, pendant l'année 1887 :

Port de Boulogne. — Le mouvement maritime, entrées et sorties réunies, a été, en 1887, de 5,025 navires. En 1886 il avait été de 4,603, soit, pour 1887, une augmentation de 422 bâtiments. Le nombre des navires entrés a été de 2,509, dont 1,127 à voiles et 1,382 à vapeur.

Le tonnage a été, pour les premiers, de 92,119 tonneaux, et pour les seconds, de 461,795 tonneaux. La moyenne du

tonnage a été de 82 tonneaux pour les navires à voiles et de 335 tonneaux pour les navires à vapeur.

Le produit des douanes avait été, en 1886, de 8,731,435 il a été, en 1887, de 8,092,227 fr., soit une diminution de 639,208 fr.

Le mouvement des voyageurs avait été, en 1886, de 146 546, celui des chevaux de 1,734, et celui des voitures de 49 ; en 1887, il a été, savoir : pour les voyageurs, de 128,233, pour les chevaux, de 1,997 et pour les voitures, de 37.

Port de Calais. — Le mouvement maritime, entrées et sorties réunies, avait été, en 1886, de 4,128 navires ; en 1887, il a été de 4,299, soit une diminution de 171. Le nombre des navires entrés a été, en 1887, de 2,156, dont 241 à voiles et 1,915 à vapeur ; le tonnage a été, pour les premiers, de 45,276 tonneaux, et pour les seconds, de 508,630 tonneaux.

Le produit des douanes était, en 1886, de 1,843,988 fr. ; il a été, en 1887, de 2,167,877 fr., soit une augmentation de 323,889 fr.

Le mouvement des voyageurs a été, en 1887, de 235,542, celui des chevaux de 7 et celui des voitures de 2. Il avait été, en 1886, de 215,984 voyageurs, 20 chevaux et 2 voitures.

Le port de Calais conserve toujours le premier rang parmi les principaux ports du littoral pour l'ensemble des passagers.

Pour les marchandises, le chiffre des importations et des exportations ont été les suivants dans les deux ports de Boulogne et de Calais en 1886 et 1887, savoir :

	Boulogne.		Calais.	
	1886 :	1887 :	1886 :	1887 :
Importations.	249,508 t.	301,250 t.	195,278 t	198,777 t.
Exportations.	214,642 t.	243,987 t.	35,565 t.	37,085 t.

PÊCHE

ARRONDISSEMENT MARITIME DE CALAIS.

Le poids total du poisson pêché en 1887 a été de 2,252 t , dont la valeur en argent peut s'évaluer de la manière suivante :

Poisson expédié : 2,048,000 k. à 0 fr 45 c. environ	921,600 fr. »
Poisson consommé sur place, y compris le poisson avarié, qui est abandonné aux pêcheurs et sert à l'alimentation de leur famille, les crevettes, etc., environ 204,800 k. à 0 f. 25.	51,200 fr. »
Total	972,800 fr. »
La pêche du hareng a produit 29,806 mesures qui ont été vendues	68 554 fr. »
Soit un total de	1,041,354 fr. »

ARRONDISSEMENT MARITIME DE BOULOGNE.

1° *Quartier de Boulogne.*

Les produits des pêches maritimes du quartier de Boulogne en 1887, se résument comme il suit :

PORTS.	PRODUITS.
Audresselles	32,808 fr.
Boulogne	10,007,480
Le Portel	196,222
Equihen	401,600
Etaples	884,974
Total	11,523,084 fr.

2° *Quartier de St-Valéry* (Syndicat de Berck).

Les pêches maritimes du syndicat de Berck en 1887 se résument comme il suit :

	Poids.	Produits.
Maquereaux	251,450 k.	59,225 fr.
Harengs	1,825,680	155,183
Pêche côtière proprement dite	1,648,776	440,545
Pêche aux cordes sur la grève hauts et bas parc, petites cordes.	236,214	109,805
A reporter		764,758 fr.

	Poids.	Produits.
Report		764,758 fr.
Chevrettes	»	13,490
Hénons	»	504
Total		778,752 fr.
Les mêmes pêches, en 1886, ont produit		266,594
Différence en faveur de 1887.		512,158 fr.

ARMEMENTS.

ARRONDISSEMENT MARITIME DE BOULOGNE.

1° Navigation marchande et grande pêche.

		Nombre.	Tonnage
Long cours . .	Navires à voiles . . .	»	»
Cabotage . . .	Navires à voiles . . .	20	1,194
Bornage . . .	Remorqueurs . . .	3	135
— . . .	Bateaux-pilote . . .	5	128
— . . .	Canots lamaneurs . .	»	»
Pêche d'Islande	Navires à voiles . . .	1	142
Dogger's Bank .	Navires à voiles . . .	80	5,386

2° Pêche côtière.

QUARTIERS.	PORTS.	BATEAUX				TONNAGE		Nombre d'hommes d'équipage.
		pontés armés.	non pontés armés.	pontés désarmés.	non pontés désarmés.	bateaux armés	bateaux désarmés	
Boulogne	Audresselles.	»	6	»	1	29	3	58
	Boulogne . .	127	47	65	6	7,002	2,256	3,294
	Le Portel . .	»	12	»	2	60	10	96
	Equihen . .	»	41	»	7	225	55	422
	Etaples . . .	39	11	10	8	960	295	582
St-Valéry	Merlimont .	»	8	»	7	50	43	50
	Berck . . .	40	62	38	61	1,426	1,392	779
	Totaux . . .	206	187	113	92	9,752	4,054	5,281

ARRONDISSEMENT MARITIME DE CALAIS.

1° *Navigation marchande et grande pêche.*

		Nombre.		Tonnage.
Long cours . .	Navires à voiles . . .	»	»	»
Cabotage . . .	Navires à voiles . . .	6	16	4,415
— . . .	Bateaux à vapeur faisant le transport des dépêches	10		
Bornage . . .	Remorqueurs	»	12	155
— . . .	Bateaux-pilote	7		
— . . .	Bélandres, service de lestage	»		
— . . .	Canots lamaneurs . . .	5		
Pêche d'Islande	Navires à voiles . . .	»	»	»

2° *Pêche côtière.*

	Calais.	Waldam.	Wissant.	Total.
Bateaux pontés armés . . .	67	14	14	95
— non pontés armés .	12	1	11	24
— pontés désarmés. .	2	10	11	23
— non pontés désarmés	2	»	5	7
Tonnage	237	96	125	458
Nombre d'hommes d'équipage	505	126	225	856

Le nombre des marins inscrits est de 1,381, auquel on peut ajouter les marins hors de service et invalides, 592, ce qui porterait le total à 1,973.

Sur ces 1,973 marins, 87 sont à l'Etat, 50 au long cours, 120 au cabotage ; la plupart des autres font la pêche avec une partie des marins hors de service et même des invalides, bien que ces derniers soient plus particulièrement employés au bornage.

Accidents de mer. — Les accidents de mer survenus, en 1887, sur le littoral du département, se résument ainsi qu'il suit : 3 en janvier, 2 en juillet, 4 en septembre, 6 en octobre, 2 en novembre et 1 en décembre, soit au total 18. 1 navire a été complètement perdu ; 3 ont dû être démolis et vendus; les autres, qui avaient éprouvé des avaries plus ou moins graves, ont pu être renfloués ; on a eu à déplorer la mort de

5 hommes : 2 du bateau de pêche *Notre-Dame du perpétuel Secours,* du port de Boulogne, et 3 du lougre de pêche *Jeune Marie*, du port d'Etaples.

PRODUITS FINANCIERS.

Les produits financiers du département encaissés par la Trésorerie générale s'élevaient en 1886, à	65,002,519 fr.	14
Ils ont été, en 1887 de	62,778,470	16
Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit :		
Contributions directes (1)	15,327,717	89
Enregistrement et timbre	11,186,641	32
Forêts	191,340	»
Douanes et sels	9,240,000	»
Contributions indirectes	18,450,260	»
Postes et télégraphes	4,300,390	86
Mines	670,778	15
Taxe des biens de main-morte	96,546	17
Poids et mesures	114,228	48
Visites des magasins de drogueries . .	11,116	»
Contributions sur chevaux et voitures .	197,198	41
Taxe sur les billards publics et privés .	17,175	05
Taxe sur les cercles et lieux de réunion .	11,876	83
Produits des amendes et condamnations pécuniaires	169,728	39
Brevets d'invention	3,420	»
Pensions civiles	217,552	60
Recettes accidentelles	398,216	88
Produits éventuels départementaux . .	2,174,283	43
Fonds de concours pour travaux publics	»	»
Droits perçus dans les établissements d'instruction supérieure	»	»
Total général	62,778,470	46

(1) Part revenant à l'Etat	7,435,483 fr.	69
— au département	3,500,738	21
— aux communes	4,074,982	60
Réimpositions, non-valeurs et frais d'avertissement	316,513	39
Total égal. . .	15,327,717 fr.	89

POSTES ET TELEGRAPHES.

Le nombre des bureaux de postes actuellement existant dans le Pas-de-Calais est de 115, dont 6 bureaux composés et 109 bureaux simples.

Celui des bureaux télégraphiques est de 106.

499 facteurs, dont 54 facteurs de villes et 445 facteurs locaux et ruraux, concourent au service de la remise des correspondances à domicile.

Le chiffre des produits postaux, qui avait été de 2,129,507 fr. en 1886, s'est élevé, en 1887, à 2,183,306 fr., avec une augmentation de 53,599 fr.

Les produits du premier semestre de 1888, comparés à ceux de la même période de 1887, donnent une différence de 18,263 fr. en faveur de 1888 ; — 967,126 fr., contre 948,763.

Les produits du service télégraphique ont été, en 1886, de 311,361 fr., et, en 1887, de 320,428 fr., soit une augmentation de 9,067 fr. en 1887. Le 1er semestre de 1888 présente une augmentation de 1,816 fr. sur celui de 1887, 151,375 fr. contre 149,559.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Instruction supérieure. — La situation de l'école de médecine d'Arras est toujours la même : sans être supprimée, cette école ne fonctionne plus et il n'est pas possible de prévoir une solution à la question. Il n'existe donc plus, par le fait, d'établissement d'enseignement supérieur dans le Pas-de-Calais.

Le cours d'accouchement annexé à la Maternité d'Arras a compté, pendant l'année scolaire 1887-1888, 15 élèves, toutes boursières du département, 6 de deuxième année, à bourse entière, et 9 de première année, 2 pourvues de trois quarts de bourse et 7 d'une demi-bourse seulement.

Le Conseil général a porté au budget départemental de 1889, un crédit de 5,650 fr. pour l'entretien, dans cet établissement, de 11 bourses qu'il a réparties entre 15 pensionnaires, et 150 fr. pour achat de livres de prix.

Instruction secondaire. — Le Pas-de-Calais compte 7 établissements universitaires d'instruction secondaire :

1 lycée à St-Omer, 2 collèges communaux de plein exercice, à Arras et à Boulogne, et 4 collèges à enseignement incomplet, à Béthune, Calais, St-Pol et Hesdin.

Il existe, en outre, 4 cours secondaires pour les jeunes filles, à Arras, Béthune, Calais et St-Omer.

22 établissements secondaires libres, y compris le petit séminaire d'Arras, le plus important de tous, existent dans le département ; 15 de ces établissements sont dirigés par des ecclésiastiques et 7 par des laïques. Le nombre des élèves des divers établissements universitaires s'élevait, le 15 octobre 1888, à 1,374 pour les garçons et à 186 pour les filles, savoir :

Lycée de Saint-Omer		215
Collège communal d'Arras		243
—	de Béthune	209
—	de Boulogne	280
—	de Calais	224
—	de Saint-Pol	150
—	d'Hesdin	53
		1374

Cours secondaires pour les jeunes filles.

Cours secondaires d'Arras		29
—	de Béthune	38
—	de Calais	73
—	de Saint-Omer	46
		186

Instruction primaire. — D'après le rapport présenté au Conseil général, à la session d'août 1888, le département possédait, en 1887-1888, 1 859 écoles primaires, y compris les écoles maternelles, dont 1,452 écoles publiques et 407 écoles privées.

Les écoles publiques se décomposent ainsi qu'il suit :

Ecoles spéciales de garçons	509	1,452
— de filles	437	
Ecoles mixtes	456	
— maternelles	50	

Au point de vue de la direction, les 1,859 écoles, tant publiques que privées, se divisent en écoles laïques, au nombre de 1,410, et en écoles congréganistes, au nombre de 449.

Ces écoles ont été fréquentées par 168,042 élèves, savoir: élèves des écoles publiques de garçons, 64,673; — élèves des écoles publiques de filles, 51,416, — élèves des écoles privées: garçons, 8,237; filles, 18,033; — écoles maternelles publiques, 15,460; privées, 9,915; — élèves des cours complémentaires et des écoles primaires supérieures, 308.

Le personnel enseignant des écoles publiques comprend 1,307 maîtres et 798 maîtresses. Ces deux chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

Instituteurs publics titulaires : 937, dont 930 laïques et 7 congréganistes.

Suppléants : 5 laïques.

Adjoints : 365, dont 353 laïques et 12 congréganistes.

Institutrices publiques titulaires : 465, dont 354 laïques et 111 congréganistes.

Suppléantes : 4 laïques.

Institutrices publiques adjointes : 329 dont 213 laïques et 116 congréganistes.

Ecoles maternelles publiques : 50 titulaires et 71 adjointes.

Sur les 903 communes du département, on en compte encore 18 qui sont réunies à d'autres pour l'entretien d'une école, 458 qui ont une école mixte, 71 qui n'ont qu'une école, quoique leur population atteigne 500 habitants et au-dessus

Brevets de capacité. — 1° BREVET ÉLÉMENTAIRE. — 355 candidats s'étaient présentés pour le Brevet élémentaire de capacité devant les commissions d'Arras et de Boulogne, en 1886, et 49, soit 13,83 p. °/₀, avaient été reçus; en 1887, ce chiffre a été de 656, savoir :

Aspirants	287
Aspirantes	369

De ce nombre, 105 aspirants (37,36 °/₀) et 176 aspirantes (47,69 °/₀) ont été reçus au brevet élémentaire.

2° BREVET SUPÉRIEUR. — 37 candidats sur 116, soit, 31,89 °/₀

et 45 candidates sur 91, soit 49,85 °/₀, ont été reçus au brevet supérieur.

Bibliothèques scolaires (*au 1er janvier 1887*). — Au 1er janvier 1887, le nombre des bibliothèques scolaires était de 1,166, garnies de 140,750 volumes ; il est aujourd'hui de 1,210 et celui des volumes de 148,793. Les prêts, qui, en 1886, avaient été de 243,899, ont atteint le chiffre de 275,190, soit une augmentation de 31,291.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Aliénés. — Les hommes sont soignés dans l'asile privé de Lommelet (Nord), les femmes dans l'asile public d'aliénées de Saint-Venant. Au 30 juin 1888, le département avait à pourvoir à l'entretien de 609 aliénés, dont 316 hommes à Lommelet et 293 femmes à Saint-Venant. Les dépenses du service, pendant l'année 1887, se sont élevées à la somme de 234,920 fr. 13.

Elles ont été couvertes par, savoir :

Subvention du département	169,303 fr.	37
Contingent des communes	48,700	81
Id. des familles	16,555	89
Remboursements par les départements . . .	745	50
Total égal	234,920 fr.	13

Enfants assistés. — Le nombre des enfants assistés âgés de moins de 13 ans, qui était de 976 au 1er janvier 1887, s'élevait à 1,011 au 31 décembre de la même année, savoir : 1 enfant trouvé, 169 enfants abandonnés, 104 orphelins placés dans les hospices et 737 enfants secourus à domicile.

La situation matérielle a continué d'être satisfaisante en 1887. Pour les enfants hospitalisés, la mortalité, qui avait été de 3,75 °/₀ en 1886, s'est abaissée à 0,57 °/₀ en 1887. — Pour les enfants secourus temporairement, elle s'est abaissée de 2 29, à 2,02 °/₀.

La situation intellectuelle des enfants a également été

bonne. Sur 845 enfants qui ont fréquenté l'école ou la salle d'asile, 48 savent épeler, 224 savent lire, 222 savent lire et écrire, 242 ont, en outre, des notions de calcul, d'histoire et géographie et de dessin, et 4 ont subi avec succès l'examen du certificat d'études primaires.

Le nombre des pupilles du département au-dessus de 13 ans, qui était de 214 au 1er janvier 1887, était descendu à 210 au 31 décembre suivant. Ils se répartissaient ainsi qu'il suit, suivant la profession qu'ils ont embrassée, savoir :

Ouvriers agricoles	116
Artisans et apprentis	56
Domestiques	38
Total égal	210

La situation de ces enfants a été également assez bonne au point de vue matériel et physique, comme sous le rapport moral. Si la conduite de quelques-uns a laissé à désirer, la plupart ont donné satisfaction, et 9 (5 garçons et 4 filles) ont été admis à participer aux récompenses, consistant en livrets de caisse d'épargne, décernés par la commission hospitalière d'Arras, à ceux qui se distinguent par leur bonne conduite.

Sur 10 pupilles faisant partie de la classe de 1887, 5 ont été déclarés bons pour le service militaire, 3 ont été ajournés et 2 ont été exemptés pour infirmités

Les dépenses du service des enfants assistés du département se sont élevées, en 1887, à 133,681 fr. 45.

Il y a été pourvu au moyen des ressources suivantes :

Contingent de l'Etat	1,012 fr.	18
Contingents communaux	24,527	18
Amendes de police et donations spéciales . .	5,972	15
Remboursements des départements étrangers	3,018	44
Allocation départementale	99,151	50
Total égal	133,681 fr.	45

Hospices. — Les hospices du Pas-de-Calais, réduits à 19 en 1886, par suite de la réunion des villes de Calais et de Saint-Pierre, ont soigné pendant ladite année : (1)

1° 5,200 malades, dont 3,079 hommes, 1,504 femmes et 617 enfants, ci	5,200
2° 1,677 infirmes, vieillards et incurables, dont 772 hommes, 753 femmes et 152 enfants, ci . . .	1,677
En tout	6,877

malades ou infirmes, dont 3,851 hommes, 2,257 femmes, et 769 enfants.

Pendant l'année 1885, les hospices avaient recueilli 4,745 malades et 1,661 infirmes.

Le nombre des guérisons en 1886 a été de	3,886	4,984
Celui des décès de	659	
Et les sorties pour autres causes de . . .	439	

Il restait au 1er janvier 1887 :

Malades	623	1,893
Infirmes	1,270	

dont 928 hommes, 805 femmes et 160 enfants.

Le nombre total des journées de présence en 1886 a été :

Pour les hommes, de	336,022	journées.
Pour les femmes, de	302,765	—
Pour les enfants, de	52,379	—
Total . . .	691,166	journées.

Le prix moyen de la journée a été de 1 fr. 28 pour les malades et de 1 fr. 05 pour les infirmes.

Les recettes de 1886 se sont élevées à . .	1,931,477 fr.
(y compris 462,872 fr. provenant de l'exercice 1885), et les dépenses à	1,412,376

(1) Un hospice a été créé, dans la commune de Graincourt-lez-Havrincourt, par décret du 10 août 1888, mais nous ne pouvons aujourd'hui que citer cet établissement pour ordre.

Les unes et les autres se répartissent entre les différents établissements de la manière suivante :

Hospices.	Recettes.	Dépenses.
Aire	75,893 fr.	66,039 fr.
Ardres	13,604	13,590
Arras	350,910	321,103
Aubigny	8,729	6,886
Auxi-le-Château . . .	16,919	15,239
Bapaume	30,936	31,215
Béthune	135,897	55,109
Boulogne	378,317	252,871
Calais	260,930	177,543
Carvin	49,775	20,607
Frévent	17,063	16 825
Guines	21,663	14,420
Hesdin.	47,612	47,450
Lens.	86,784	49,486
Lillers.	49,364	24,006
Montreuil	74,974	62,318
Saint-Omer.	257,421	208,853
Saint-Pol.	47,244	22,827
Saint-Venant	7,442	5,989
Totaux	1,931,477 fr.	1,412,376 fr.

Les recettes ont ainsi dépassé les dépenses d'une somme de 519,101 fr , qui a été rattachée à l'exercice 1887.

Bureaux de bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1886, au nombre de 631, savoir :

190	pour l'arrondissement	d'Arras,
142	—	de Béthune,
41	—	de Boulogne,
70	—	de Montreuil,
95	—	de Saint-Omer,
93	—	de Saint-Pol.
631		

Ils ont secouru, pendant ladite année, 69,026 indigents, dont : 16,879 pour l'arrondissement d'Arras,

25,087	—	de Béthune,
4,313	—	de Boulogne,
9,456	—	de Montreuil,
7,471	—	de Saint-Omer,
5,820	—	de Saint-Pol.
69,026		

Leurs recettes ont été de. . . . . 1,867,493 fr.
Leurs dépenses de 1,331,426

L'excédent, qui est de. . . . . 535,967 fr.
a été rattaché à l'exercice 1887.

Les recettes et les dépenses se répartissent entre les arrondissement de la manière suivante :

	Recettes.	Dépenses.
	—	—
Arras	567,456 fr.	371,578 fr.
Béthune . . .	545 483	336,121
Boulogne. . .	322,682	297,078
Montreuil. . .	104,738	67,114
Saint-Omer. .	244,269	200,557
Saint-Pol. . .	82,865	58,978
Totaux . . .	1,867,493 fr.	1,331,426 fr.

La situation des hospices et des bureaux de bienfaisance continue à être satisfaisante.

Hospices spéciaux des incurables à Souchez et à Barastre. — Depuis 1878, le Conseil général inscrit, chaque année, un crédit au budget départemental pour secourir les incurables indigents à domicile ou les placer dans un hospice spécial.

Ce crédit, fixé d'abord à 6,000 fr., puis à 8,000 fr., est aujourd'hui de 10,000 fr., et les incurables exclusivement placés à l'hospice privé de Souchez, pendant les premières années, sont, depuis 1883, répartis entre les hospices de Souchez et de Barastre.

Au mois d'août 1888, 44 indigents de cette catégorie

étaient pensionnaires du département dans ces établissements, 10 entièrement aux frais du département, et les 34 autres, dans des proportions variables, à la charge du département, des familles, des communes ou des bureaux de bienfaisance.

Des secours sont, en outre accordés, à domicile, sur le même crédit, aux incurables que leurs familles peuvent conserver. 1,073 fr. ont été attribués en secours de cette nature en 1887.

Asile-hospice des vieillards et des jeunes idiots, à St-Venant. — L'asile-hospice des vieillards de l'un et de l'autre sexe et des enfants idiots, du sexe masculin, installé dans l'ancien asile d'aliénées de Saint-Venant, comptait, au 1er août 1888, 71 pensionnaires, 33 hommes, 27 femmes et 11 idiots ou épileptiques.— L'établissement est actuellement aménagé pour 100 : 40 hommes, 40 femmes et 20 enfants.

Un crédit de 18,000 fr. est inscrit au budget départemental pour assurer le fonctionnement de l'asile-hospice en 1889.

Assistance médicale et vaccine. — Le Conseil général affecte, chaque année, une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies et 5,000 fr. à celle du service médical gratuit ; le budget contient, en outre, deux crédits de 6,000 fr. : 1° pour encouragements à la vaccine ; 2° pour secours à domicile et dans les hospices aux malades indigents des communes rurales dépourvues d'établissements hospitaliers, et un crédit de 6,000 fr. pour secours à distribuer par le Préfet, en cas d'extrême misère ou de sinistres

Voici les résultats obtenus par l'assistance médicale et la vaccine pendant l'année 1887 :

Sur 116,016 indigents admis à la gratuité, soit 6,142 de plus qu'en 1886, 37,422 malades y ont participé

Les médecins attachés au service ont fait 152,287 visites à domicile et ont donné 42,626 consultations gratuites.

Le nombre des visites faites a été inférieur de 662 à celui de l'année 1886, et le nombre des consultations gratuites supérieur de 1,317.

32,855 vaccinations, dont 24,252 gratuites, ont été opérées

par les mêmes praticiens et les sages-femmes, soit une augmentation de 8,954 vaccinations sur l'année 1886

Les décès constatés par les médecins de bienfaisance sont au nombre de 8,112.

Les indemnités allouées aux médecins sur les fonds des communes ou des bureaux de bienfaisance ont été de 91,226 fr., soit une augmentation de 2,293 fr. sur 1886 et une moyenne d'environ 353 fr. 58 pour chacun d'eux. Enfin, les frais de médicaments et autres se sont élevés à 96,610 fr., soit une augmentation de 354 fr. sur l'année précédente.

Cette somme de 96,610 fr., avec l'indemnité de 91,226 fr. allouée aux médecins par les communes et celles de 6,000 fr. provenant de l'Etat et du département, donne le chiffre de 193,836 fr. pour les dépenses totales, qui ont été couvertes par les recettes correspondantes, savoir :

1° Fonds des communes et des bureaux de bienfaisance . . .	183,711 fr.
2° Allocation du département . .	5,000
3° Subvention de l'Etat	1,000
4° Charité privée	4,125
Total égal	193,836 fr.

Dépôt de mendicité. — Le dépôt départemental de mendicité, annexé à la maison municipale de Refuge d'Arras, renfermait 13 pensionnaires au 30 juin 1888 : 8 hommes et 5 femmes. Les dépenses de 1887, y compris les journées de présence au dépôt et les frais d'hôpital, se sont élevées à 6,494 fr. 30, soit 1,610 fr. de moins qu'en 1886.

Sociétés de charité maternelle. — L'œuvre des sociétés de charité maternelle ne fonctionne que dans trois villes du département : Arras, St-Omer et Calais, qui a deux Sociétés. Elles ont secouru, pendant l'année 1887, 599 mères indigentes, savoir :

La Société d'Arras	190
— de Saint-Omer	186
— de Calais (sud) ancien Saint-Pierre . . .	223

Quant à la Société de Calais (nord) ancien Calais, il n'a pu

être donné de renseignements statistiques, par suite du décès de la présidente.

Les ressources de ces sociétés ont été, pendant la même année, de 17,157 fr. 40 et les dépenses de 15,976 fr. 30. Le montant total des subventions qui leur ont été accordées s'est élevé à 4,700 fr., dont 1,000 fr., allocation ordinaire du département, et 3,700 fr. de l'Etat.

INSTITUTIONS DE PREVOYANCE.

Caisses d'épargne. — 1° *Caisse nationale d'épargne.* — Les résultats obtenus du service de la Caisse nationale d'épargne sont de plus en plus satisfaisants, ainsi que le démontre le tableau ci-après :

	Nombre de livrets.	Nombre total des dépôts.	Sommes déposées.	Remboursements.
1882	5,178	9,601	807,611 fr »	166,049 fr 95
1883	6,561	21,420	1,014,478 »	540,475 32
1884	5,129	24,279	1,276,557 »	640,779 09
1885	4,361	24,120	1,509,107 »	910,100 23
1886	5,745	28,536	2,417,959 »	1,294,950 73
1887	6,065	33,768	2,695,584 »	1,726,642 76
1888 (1er semestre)	3,288	16,587	1,688,051 »	957,309 85
Totaux.	36,327	158,311	11,409,347 fr »	6,236,307 fr 84

Excédent des dépôts sur les remboursements . . 5,173,039 fr 16

2° *Caisses communales.* — Au 31 décembre 1887, le nombre des livrets était de 76,962 ; le montant des dépôts de 26,982,169 fr. 91 et la fortune propre des Caisses d'épargne de 1,002,361 fr. 91.

Pendant la même année, il a été ouvert 7,006 livrets et les versements effectués se sont élevés à 8,746,223 fr. 94.

Ces résultats se répartissent entre les différentes caisses de la manière suivante :

DÉSIGNATION des caisses.	Nombre de livrets.	AVOIR des déposants.	AVOIR de la caisse.	Nombre de livrets ouverts en 1887	Versements en 1887.
Aire . .	1,626	739,634 15	17,070 23	171	233,767 »
Arras . . .	16,365	5,916,084 71	212,725 05	1,248	1,888,344 10
Auxi-le-Château .	271	73,460 41	9 620 86	61	29,014 »
Bapaume. .	2,316	1,190 323 84	65,624 08	330	414,130 »
Berck . . .	634	244,102 81	2,992 93	48	57,584 97
Béthune . .	3,185	908,322 91	44,866 61	480	365,755 70
Boulogne. .	24,837	7,053,203 06	262,515 96	2,039	2,154,561 »
Calais { Sect. nord.	4,879	2,038,477 66	81,153 44	416	717,289 »
Calais { Sect sud .	6,261	2,127,830 02	27,583 72	588	836,269 »
Carvin .	49	5,002 74	13,249 03	»	» »
Etaples . .	1,046	396,556 64	4,060 59	66	102,494 70
Hesdin .	2,106	952,887 81	33,382 58	173	276,186 »
Lens . . .	3,042	1,340,406 12	70,798 15	307	386,539 61
Lillers .	1,550	740,489 20	25,561 25	171	266,922 »
Montreuil .	2,618	679,870 35	5,442 35	265	220,273 11
St-Omer . .	5,243	2,225,962 09	125,715 08	480	636,092 75
St-Pol . .	934	349,555 39	» »	163	161,001 »
Totaux .	76,962	26,982,169 91	1,002,361 91	7,006	8,746,223 94
Situat. au 31 déc. 1886	74,678	25,059,883 75	931,343 07	7,102	8,786,546 04

Durant l'année 1887, le nombre des livrets s'est accru de 2,284 ; l'avoir des déposants de 1,922,286 fr. 16 ; l'avoir des Caisses d'Epargne de 71,017 fr. 94.

Succursales — Le département compte huit succursales dont une, celle d'Oisy-le-Verger, dépend de la Caisse d'épargne de Cambrai. Les 7 autres, créées par les Caisses d'épargne du département, ont ouvert, en 1887, 572 livrets.

Elles ont reçu pendant la même année 656,631 fr.

Les nouveaux livrets et les versements se répartissent entre elles ainsi qu'il suit :

	Livrets.	Versements.
	—	—
Hermies	95	96,098
Nœux	24	9,684
Marquise.	144	162,895
Guines.	103	193,214
Desvres	89	115,824
Samer.	83	44,453
Ardres.	34	34,463
Totaux . . .	572	656,631

Ces résultats, comparés à ceux de 1886, constatent, pour l'année 1887, une diminution de 6 dans le nombre des livrets et une augmentation de 40,643 fr. dans l'importance des versements.

Caisse de retraites pour la vieillesse.— Les versements effectués à la caisse des retraites pour la vieillesse, en 1887, ont été de 148,615 fr. ; pendant le 1er sémestre de 1888, ils ont été de 122,044.

Sociétés de Secours mutuels. — Les sociétés de secours mutuels qui ont fonctionné dans le département, en 1887, sont au nombre de 128, savoir : 37 approuvées et 91 libres ou simplement autorisées. Elles comptaient, au 31 décembre de ladite année, 19,221 membres et 632 enfants répartis ainsi qu'il suit :

Sociétés approuvées.			
Membres honoraires		1,919	10,047
Membres participants	Hommes .	6,264	
	Femmes .	1,266	
Enfants		598	
Sociétés autorisées.			
Membres honoraires		380	9,806
Membres participants	Hommes .	8,953	
	Femmes .	439	
Enfants		34	
	Total égal . . .		19,853

Le nombre des membres secourus pour maladies et infirmités temporaires a été, pour les Sociétés approuvées, de 2,760, dont 1 950 hommes et 810 femmes, et, pour les Sociétés autorisées, de 5,308 dont 5,064 hommes et 244 femmes. Celui des jours de maladies s'est élevé, pour les premières de ces associations, à 41,555, dont 33,934 pour les hommes et 7,621 pour les femmes, et, pour les deuxièmes, à 157,219, dont 150,101 pour les hommes et 7,118 pour les femmes.

Le nombre des membres participants, hommes et femmes, décédés pendant l'année, a été de 204 dont 113 pour les sociétés approuvées et 91 pour les sociétés autorisées.

La situation financière de chacune des deux catégories des Sociétés précitées, pendant l'année écoulée, s'établit comme suit :

	Approuvées.	Autorisées.	Ensemble.
Montant des capitaux disponibles au 1er janvier 1887. .	294,523 20	158,944 67	452,567 87
Chiffre des recettes pendant l'année.	131,827 47	241,665 49	373,492 96
Montant des dépenses.	135,099 34	329,123 78	464,223 12
Capitaux disponibles au 31 décembre 1887.	291,251 33	70,586 38	361,837 71

Depuis le 1er janvier 1888, 13 nouvelles sociétés libres ont été autorisées à fonctionner dans le département.

PRISONS.

Au 15 juin 1888, la population des établissements pénitentiaires du département s'élevait à 387 détenus, ainsi répartis:

Arras, 157. — Béthune, 55. — Boulogne, 63. — Montreuil, 20. — Saint-Omer, 60. — Saint-Pol, 32.

Sur ces 387 détenus, il y avait 336 hommes et 51 femmes.

Les journées de travail, pendant l'année 1887, ont produit une somme de 28,612 fr. 96, dont 13,740 pour l'entrepreneur et 14,872 fr. 53 pour les détenus.

AGRICULTURE.

Des terrains d'une superficie de 304,296 hectares ont produit, en 1887, 7,897,821 hectolitres de céréales; 19,732 hectares de pommes de terre ont fourni à la consommation 1,751,122 quintaux de ce tubercule; 27,983 hectares de betteraves ont produit 9,879,712 quintaux; 10,616 hectares de plantes oléagineuses, 170,407 hectolitres de graines, et 3,438 hectares de plantes textiles (chanvre et lin), 25,018 quintaux de filasse et 26,396 quintaux de graines.

De la comparaison des terres cultivées en 1886 et 1887, il résulte que l'étendue réservée à l'assolement a augmenté, en 1887, dans de notables proportions, pour le froment; qu'elle a diminué pour le méteil et l'orge; que la production a augmenté pour le froment et le seigle et diminué pour le reste.

1° Etendues cultivées :	en 1886 :	en 1887 :
Froment	152,318 hectares	155,959 hectares
Méteil	9,715	8,759
Seigle	15,119	15,021
Orge	26 089	25,254
Avoine	99,415	99,303
Totaux . . .	302,656 hectares	304,296 hectares

2° Production :	en 1886 :	en 1887 :
Froment	3,023,512 hectol.	3,072,773 hectol.
Méteil	181,088	145,259
Seigle	273,351	279,862
Orge	775,104	736,811
Avoine	3,744,963	3,663,116
Totaux . . .	7,998,018 hectol.	7,897,821 hectol.

En somme, les étendues cultivées ont été, en 1886, de 302,656 hectares, et, en 1887, de 304,296 hectares; et la production a donné 7 998,018 hectolitres, en 1886, et 7,897,821 hectolitres en 1887.

Prix de la viande et des grains. — Le résumé comparé pour la première quinzaine de septembre 1887 et 1888, des prix des principales denrées alimentaires, présente une diminution assez sensible pour les viandes de bœuf, de vache, de veau et de mouton et, au contraire, une légère aug-

mentation pour celle de porc ; pour les grains, on remarquera une hausse sensible sur tous les grains et principalement sur le froment, le méteil et l'avoine ; quant aux pommes de terre, il y a une diminution de 1 fr. 74 à l'hectolitre.

1° Viande :	en 1887 :	en 1888 :
Bœuf	1 fr. 87 le kilogr.	1 fr. 70 le kilogr.
Vache	1 76	1 67
Veau	2 05	1 93
Mouton	2 10	2 06
Porc	1 66	1 77
2° Grains :	en 1887 :	en 1888 :
Froment	16 fr. 75 l'hectol.	19 fr. 05 l'hectol.
Méteil	15 79	17 27
Seigle	10 14	10 16
Orge	10 69	10 87
Avoine	7 61	8 19
Pommes de terre . .	7 33	5 59

PRISÉES DE LA St-RÉMY ET DE LA St-ANDRÉ.

Les prisées de la St-Rémy (1er octobre) et de la St-André (30 novembre) sur le marché régulateur d'Arras, ont donné les résultats suivants :

PRISÉE DE LA ST-RÉMY.

	1887 :	1888 :
Blé froment.	17 fr. 04	19 fr. 72
Blé de fermage . . .	16 30	17 99
Blé méteil	15 24	16 27
Seigle	10 51	11 23
Scourgeon	12 43	11 28
Avoine	6 54	7 62

PRISÉE DE LA ST-ANDRÉ.

(Voir aux rectifications et changements survenus en cours d'impression).

Tabacs. — Le département du Pas-de-Calais a été autorisé à planter en tabacs, en 1888, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 1,200 hectares, non compris le cinquième d'excédent toléré par la loi du 28 avril 1816.

Il a été appelé à fournir, pour la récolte de ladite année, un contingent de 2 160,000 kilog. de tabac, soit 10,000 kilog. de plus qu'en 1887.

Les prix ont été maintenus ainsi qu'il suit par 100 kilog 1re qualité, 145 fr ; — 2e, 112 fr. ; 3e, 90 fr.

Les prix de 1re, 2e et 3e qualités sont appliqués exclusivement aux tabacs fins, légers et combustibles ; les tabacs grossiers, communs, d'espèces abâtardies, doivent être rejetés dans les classes non marchandes.

Conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, il est accordé, pour les tabacs de surchoix, une allocation de 10 fr. par 100 kilog en sus du prix de la 1re qualité.

Les tabacs non marchands sont divisés en trois classes cotées à 70, 50 et 25 fr. les 100 kilog. ; ils sont payés sur l'estimation des commissions d'expertise, dans les limites et d'après la gradation des prix indiqués ci-dessus.

Sociétés d'agriculture et comices. — Le tableau ci-après donne la désignation de ces sociétés, le montant de leurs dépenses et de leurs ressources, le relevé des primes qui leur ont été allouées et le nombre de leurs membres pendant l'année 1887.

DÉSIGNATION des SOCIÉTÉS.	Ressources.		Dépenses.		PRIMES et médailles allouées.		NOMBRE des membres.
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
1° Société centrale d'agriculture d'Arras	7,832	»	7,804	34	3,870	15	232
2° Comice agricole de l'arrondissement de Béthune	11,220	95	8,265	70	6,040	55	190
3° Société d'agriculture et des beaux-arts de Boulogne	(1)		(1)		(1)		(1)
4° Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de Boulogne	12,527	12	12,163	95	9,410	55	450
5° Société d'agriculture de Montreuil	8,805	53	8,577	76	5,771	10	189
6° Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Omer	13,540	53	8,271	55	5,295	»	410
7° Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol	16,703	57	17,668	20	7,381	25	208
8° Comice agricole du canton de Fauquembergues	910	30	810	»	800	»	68
9° Comice agricole du canton de Carvin	2,009	70	2,009	70	1,082	45	93

(1) Pas de renseignements.

Les subventions accordées par l'Etat, en 1888, aux associations agricoles du département, s'élèvent à 7,600 fr., savoir: Arras, 1,400 fr. — Béthune, 1,200. — Boulogne, Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles, 1,000. — Montreuil, 1,200. — St-Omer, 1,200. — St-Pol, 1,200. — Fauquembergues, 400.

Le budget départemental de 1889 contient, pour encouragements aux Sociétés d'agriculture, deux crédits, l'un de 6,500 fr., sans destination spéciale, l'autre de 10,851 fr. pour l'amélioration des races ovine et bovine, et l'acquisition d'instruments et de machines agricoles, — et, de plus, un crédit de 1,000 fr. pour un concours d'instruments agricoles, et spécialement de moissonneuses.

INDUSTRIE.

Mines. — *Nombre de concessions.* — *Etendue.* — Le département du Pas-de-Calais ne comprend que des mines de houille, réparties en 23 concessions, formant deux groupes distincts. Le plus important, qui s'étend de Douai à Béthune, est formé de 20 concessions d'une superficie totale de 57,836 hectares, et constitue le bassin du Pas-de-Calais proprement dit ; le second, qui paraît être la continuation du premier, mais ne lui est pas encore relié géologiquement, ne comprend que trois concessions, d'une étendue totale de 5,226 hectares qui constituent le bassin du Boulonnais, complètement inexploité depuis le 1er janvier 1886.

Situation. — *Nombre de fosses.* — Les 20 concessions du bassin proprement dit du Pas-de-Calais sont presqu'entièrement comprises dans l'arrondissement administratif de Béthune ; en certains points, toutefois, elle empiètent un peu sur les arrondissements voisins ; ceux d'Arras, Saint-Pol et Saint-Omer, pour le département du Pas-de-Calais, de Lille et de Douai, pour le département du Nord. Les trois concessions du Boulonnais sont comprises dans l'arrondissement de Boulogne.

Les tableaux ci-après donnent la liste des 23 concessions avec leurs arrondissements administratifs, ainsi que le

nombre des sièges d'exploitation et des puits en activité ou en fonçage.

1° *Concessions en activité en 1887.*

CONCESSIONS.	ARRONDISSEMENTS.	Nombre de sièges en activité.	Nombre de fosses d'extraction.	Nombre total de fosses en activité, extract., aérage, épuisement.	Nombre de fosses en fonçage.
Dourges . . .	Béthune, Arras et Lille .	3	3	3	1
Courrières . .	Béthune et Arras . . .	7	7	7	»
Lens	Béthune et Arras . . .	7	9	9	2
Bully-Grenay .	Béthune	6	6	7	»
Nœux	Béthune	6	6	9	1
Bruay . . .	Béthune	3	3	4	»
Marles . . .	Béthune	3	5	5	»
Ferfay. . . .	Béthune et Saint-Pol . .	3	3	5	»
Cauchy-à-la-Tour	Béthune et Saint-Pol . .	»	»	1	»
Auchy-au-Bois (1) .	Béthune, St-Pol et St-Omer	1	1	1	»
Fléchinelle . .	Béthune et St Omer . .	1	1	1	»
Liévin (2). . .	Béthune et Arras . . .	2	4	4	»
Vendin . . .	Béthune	2	2	2	»
Meurchin. . .	Béthune et Lille . . .	2	3	3	»
Carvin . . .	Béthune et Lille . . .	3	3	3	»
Ostricourt . .	Béthune et Lille . .	2	2	2	»
Douvrin . . .	Béthune	1	1	1	»
Drocourt. . .	Béthune et Arras . . .	1	1	1	»
Courcelles-l-Lens	Béthune, Arras et Douai.	1	1	1	»
	Totaux.	54	61	69	4

2° *Concessions abandonnées.*

NOMS DES CONCESSIONS.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS
Annœulin.	Béthune et Lille.
Fiennes. - Ferques. - Hardinghen.	Boulogne.

On voit, par ce tableau, qu'il y a eu, en 1887, 18 concessions exploitées et une, celle de Cauchy-à-la-Tour, en exploration. Ces 19 concessions en activité comprennent 54 sièges d'exploitation formés de 69 puits en activité, dont 61 d'extraction. On a mis en service 2 puits d'extraction, 1 à Lens et 1 à Ostricourt; un puits d'aérage à Bully-Grenay a été

(1) Extraction suspendue depuis le 1er janvier 1888.
(2) Fosse nº 2 momentanément arrêtée.

également mis en service et on a achevé la communication du puits n° 1 de Ferfay et du puits de Cauchy-à-la-Tour. Les concessions abandonnées, indiquées au tableau ci-dessus, sont les mêmes qu'en 1886.

STATISTIQUE.

Production. — La production des houillères du Pas-de-Calais a continué à progresser en 1887 ; l'accroissement a été de 10 °/₀ du tonnage extrait en 1886.

Les Compagnies importantes dont la production a dépassé de plus de 10 °/₀ celles de l'année précédente sont : Courrières, Lens et Douvrin, Bully-Grenay, Bruay, Marles, Liévin et Drocourt.

Le tableau suivant donne par Compagnie les chiffres comparés de l'extraction en 1887 et 1886 :

COMPAGNIES.	1887	1886	En plus.	En moins.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Dourges	327,388	326,907	481	» »
Courrières . . .	963,233	859,140	104,093	» »
Lens et Douvrin .	1,295,976	1,178,537	117,439	» »
Bully-Grenay . .	808,066	721,267	86,799	» »
Nœux	970,635	902,547	68,088	» »
Bruay	779,482	686,269	93,213	» »
Marles.	536,787	483,775	53,012	» »
Ferfay.	162,221	172,728	» »	10.507
Auchy-au-Bois . .	7,318	4,483	2,835	» »
Fléchinelle . . .	43,306	38,042	5,264	» »
Liévin.	523,700	472,181	51,519	» »
Vendin	60,022	37,300	22,722	» »
Meurchin. . . .	203,870	202,681	1,189	» »
Carvin.	186,068	180,896	5,172	» »
Ostricourt . . .	42,310	36,770	5,540	» »
Courcelles-l-Lens .	48,937	45,412	3,525	» »
Drocourt	160,314	114,279	46,035	» »
Totaux. . .	7,119,633	6,463,214	666,926	10,507
		En plus. . . .	656,419	

Cet accroissement considérable, qui coïncide avec une

certaine faiblesse de la dernière campagne sucrière, provient surtout de l'augmentation progressive de la zône de vente des charbons du Pas-de-Calais vers Paris, le centre et la Normandie. — Malgré l'abaissement des prix de vente qui s'est encore fait sentir fortement dans le dernier exercice. et qui est la conséquence de l'augmentation d'étendue de la zône commerciale, la situation des houillères du Pas-de-Calais reste favorable ; aux cours actuels, elles ont pu refouler de plus en plus les houilles étrangères, notamment belges et allemandes.

Personnel. — Les mines ont employé en 1887, 22,125 ouvriers au fond, et 7,035 au jour, soit, en tout, 29,160 Nous en donnons dans le tableau ci dessous, la répartition en hommes, femmes et enfants

CONCESSIONS.	OUVRIERS EMPLOYÉS à l'intérieur.			OUVRIERS EMPLOYÉS à l'extérieur.				JOURNÉES de travail à l'intérieur.	JOURNÉES de travail à l'extérieur.
	hommes	enfants	totaux	hommes	femmes	enfants	totaux		
Dourges. . .	1,173	180	1,353	276	20	40	336	396,129	115,854
Courrières . .	2,254	351	2,605	662	10	106	878	754,563	248,198
Lens et Douvrin	3,806	300	4,106	963	37	232	1,232	1,176,146	398,654
Bully-Grenay .	2,105	311	2,416	502	146	»	648	667,341	203,065
Nœux . . .	1,785	659	2,444	792	76	262	1,130	734,552	341,404
Bruay . . .	2,056	279	2,335	567	113	24	704	690,930	211,929
Marles . . .	1,584	181	1,765	489	49	85	623	517,072	226,391
Ferfay . . .	663	18	681	219	39	5	263	201,457	86,665
Auchy-au-Bois	42	1	43	25	5	1	31	10,830	8,182
Fléchinelle. .	207	22	229	62	2	10	74	67,334	22,164
Liévin . . .	1,559	159	1,718	291	109	59	459	533,072	146,774
Vendin . . .	226	28	254	39	9	4	52	77,292	21,956
Meurchin . .	547	23	570	228	11	40	279	166,330	80,831
Carvin . . .	763	30	793	181	9	16	206	235,999	68,751
Ostricourt . .	132	8	140	33	»	6	39	36,420	11,250
Courcelles-les-Lens .	209	38	247	55	6	10	71	80,065	21,350
Drocourt . .	400	26	426	77	2	31	110	143,638	41,795
Totaux. .	19,511	2,614	22,125	5,461	643	931	7,035	6,489,170	2,255,213

Salaires. — Le total des salaires payés par les diverses compagnies de mines, à leur personnel ouvrier, a été de 25,302,848 fr. pour le fond, et de 6,577,636 fr. pour le jour, ensemble 31,880,448 fr.

Le salaire moyen journalier par ouvrier, en 1887, a été de 3 fr. 89 pour le fond, et de 2 fr. 91 pour le jour En 1886 ces salaires avaient été de 3 fr. 88 et 3 fr 03.

Le service des mines a instruit 102 accidents pendant l'année 1887, contre 113 en 1886. Le nombre des victimes a été de 109 dont 22 tués et 87 blessés. — Il y avait eu, en 1886, 120 victimes dont 29 tués et 91 blessés.

Minières. — Toutes les minières du département du Pas-de-Calais, au nombre d'une trentaine, sont situées dans le Boulonnais. On n'en a guère exploité que 4 en 1887, soit à ciel ouvert, soit souterrainement, et d'une façon assez irrégulière suivant les besoins de la consommation : tout le minerai qui en provient est employé aux forges et hauts-fourneaux d'Outreau, appartenant à la Société de Montataire qui n'a plus qu'un seul fourneau en activité sur trois qu'elle possède.

Il a été extrait en 1887, 13,261 mètres cubes de limonites, qui rend au lavage 45 0/0 de minerai, pesant 1,800 kilos au mètre cube, soit en tout 8,600 tonnes environ

Tourbières. — Les tourbières communales et particulières du Pas de-Calais sont situées dans l'arrondissement de Montreuil, le long de la vallée de la Canche, dans la plaine d'Airon, et sur la rive droite de l'Authie, sauf celles de Condette et du Ponchel qui se trouvent, la première dans l'arrondissement de Boulogne (vallée de la Becque) et la seconde dans l'arrondissement de Saint-Pol (vallée de l'Authie).

Le nombre des tourbières communales en activité en 1887 a été de 33 ; elles ont produit 12,287 mètres cubes.

Le bas prix actuel de la houille limite l'emploi de la tourbe au chauffage domestique, et tend à en faire disparaître l'exploitation.

Carrières. — Le département du Pas-de-Calais compte environ 85 carrières souterraines en activité occupant en

moyenne 1,290 ouvriers, et 300 carrières à ciel ouvert permanentes ou temporaires occupant environ 1,600 ouvriers.

Les carrières de phosphates ont pris, en 1887, une importance considérable dans le Pas-de-Calais par suite du développement des exploitations de Pernes-en-Artois, et surtout de la découverte des riches gisements d'Orville, situés à proximité de ceux de Beauval (Somme).

Le bassin du Boulonnais renferme 75 carrières en exploitation dont 39 souterraines, occupant 230 ouvriers au jour et 65 au fond. Le bassin de Pernes a compté, en 1887, 4 carrières à ciel ouvert occupant 162 ouvriers et une souterraine en occupant 13.

Enfin le gisement d'Orville comprenait, à la fin de 1887, 14 carrières à ciel ouvert occupant 325 ouvriers, et une souterraine.

Cinq accidents de carrières, ayant fait 7 victimes, dont 2 tués et 5 blessés, ont été signalés au service des mines en 1887 et donné lieu à des procès-verbaux.

Appareils à vapeur — Le département du Pas-de-Calais comptait, en 1887, 2,176 chaudières motrices actives, 25 chaudières calorifères et 795 récipients soumis à la déclaration. 77 chaudières ont été installées en 1887 et 31 supprimées ; il a été procédé à 408 épreuves d'appareils à vapeur par le Service des Mines.

Deux associations de propriétaires d'appareils à vapeur fonctionnent dans le département ;

1° Celle du Nord, qui y compte 65 associés avec 247 chaudières ;

2° Celle de la Somme qui a 2 associés avec 6 chaudières.

Fabrication du sucre. — Le nombre des fabriques de sucre en activité dans le Pas-de-Calais, pendant la campagne 1887-1888, a été de 50, 4 de moins qu'en 1886-1887.

La dernière récolte de betteraves a été exceptionnellement faible, spécialement au point de vue du rendement cultural et un peu aussi sous le rapport de la richesse saccharine de la plante.

La production de la dernière campagne, comparée à celle

de la précédente, devait, dès lors, présenter une différence sensible qui se chiffre, malgré le relèvement du taux légal de la prise en charge, par une diminution de 528,445 kilog.

Les résultats du deuxième inventaire se sont également ressentis des conditions dans lesquelles a eu lieu la fabrication. Les excédents constatés sont partout relativement faibles, eu égard aux résultats obtenus l'année dernière, mais particulièrement dans les usines où l'on se sert encore des anciens procédés de fabrication. Les propriétaires de ces établissements seront forcés, s'ils ne veulent pas s'exposer à voir leur compte de fabrication se solder par des manquants, de transformer à bref délai leur outillage ou de cesser l'exercice de leur industrie

L'ensemble des expéditions faites à toute destination présente une diminution sensible, en rapport toutefois avec la production effective de la campagne : une augmentation apparaît cependant sur les envois à destination des distilleries. L'amélioration qui ressort à ce chapitre est due aux importantes quantités de mélasses expédiées sur ces établissements dans les derniers mois de 1887, par les fabriques de Béthune et d'Annay.

Fabrication de l'alcool. — Le nombre des distilleries en activité, qui avait été de 45 en 1886-1887, a été de 44 en 1887-1888, et la production, qui s'était élevée à 237,734 hectolitres d'alcool, est descendue à 182,449, soit une diminution de 55,285 hectolitres

Cette diminution doit être attribuée au faible rendement de la dernière récolte de betteraves. En effet, dans les distilleries où l'on ne travaille que des jus de betteraves, les industriels ont dû réduire considérablement leur approvisionnement en matières premières ; ils ne pouvaient guère, du reste, à cause du prix, acheter que des racines pauvres et délaissées par la sucrerie Dans les usines où l'on n'emploie que les mélasses et les substances farineuses, les conditions de fabrication sont restées à peu près les mêmes que par le passé.

Fabrication de la bière. — La fabrication de la bière a

fléchi dans les arrondissements de Béthune, Boulogne et St-Omer. Elle a, au contraire, progressé dans ceux d'Arras, de Montreuil et de St-Pol, surtout dans ces deux derniers, où le cidre est la boisson préférée et où la récolte de pommes avait été, pour ainsi dire, nulle en 1886.

La situation a été et est encore tout à fait défavorable dans les régions industrielles de Béthune, Boulogne et St-Omer. Si la consommation de la bière a, en effet, peu varié dans les ménages, il n'en a pas été de même dans les lieux publics, où elle s'est sensiblement amoindrie par suite de l'état de souffrance de la population ouvrière, spécialement de la classe des mineurs.

Indépendamment des causes générales qui ont produit dans le département du Pas-de-Calais, et particulièrement dans les arrondissements de Béthune et de St-Omer, un ralentissement dans la production chez les brasseurs de profession, il est notoire qu'un assez grand nombre de particuliers, surtout dans les campagnes, ont été amenés par le prix de l'orge et du houblon à solliciter l'autorisation de fabriquer eux-mêmes la bière nécessaire à leur consommation ainsi qu'à celle de leur famille et des ouvriers qu'ils occupent.

Le nombre des brasseries a été, en 1887, de 591, soit 63 de plus qu'en 1886.

Les quantités fabriquées, qui avaient été, en 1886, de 1,162,163 hectolitres (594,483 hectolitres de bière forte et 567,680 hectolitres de petite bière), ont été, en 1887, de 1,170,493 hectolitres (597,724 hectolitres de bière forte et 572,769 hectolitres de petite bière), soit une augmentation de 8,330 hectolitres. Les droits sont, par suite, montés de 2,938,925 fr. à 2,957,443 fr., soit une augmentation de 18,518 fr.

La fabrication, pendant le premier semestre de 1888, comparée à celle de la période correspondante de 1887, présente au contraire une diminution de 41,101 hectolitres pour la quantité et de 106,504 fr pour les droits.

Contributions indirectes. — *Produits.* — Les tableaux suivants présentent l'état comparé des divers produits des contributions indirectes pendant les années 1886 et 1887 et pendant les premiers semestres de 1887 et 1888.

	1887	1886	En plus	En moins
Boissons autres que les bières	9,740,173f	9,782,808f	»	42,635f
Bières	2,957,443	2,938,925	18,518	»
Sucres	2,100,536	2,263,528	»	162,992
Droits divers, y compris les nouveaux impôts . .	2,146,751	2,115,187	31,564	»
Tabacs	6,890,739	7,092,009	»	201,270
Poudres à feu .	431,445	404,678	26,767	»
Totaux . .	24,267,087f	24,597,135f	76,849f.	406,897f
	Diminution		330,048f	

Causes des augmentations et des diminutions. — Le rendement des différentes taxes de consommation a continué à se ressentir, en 1887, des circonstances défavorables qui avaient déjà fait décroître les produits, l'année précédente.

La perte s'élève à 330,048 fr. pour l'ensemble des produits du département : il convient, toutefois, de défalquer de ce chiffre 188,041 fr., représentant l'impôt sur le papier, supprimé à partir du 1er décembre 1886 La diminution n'est donc, en réalité, que de 142,007 fr.

Les chapitres plus particulièrement éprouvés sont ceux des tabacs (201,270 fr.) et des sucres (162,992 fr.). La moins-value qui affecte ce dernier chapitre provient de ce que certains fabricants n'ont pas livré directement à la consommation, en 1887, autant de sucre qu'en 1886.

La vente des tabacs a également subi une diminution très sensible due non-seulement à la crise commerciale et industrielle, mais encore à la recrudescence de la fraude, spécialement dans les communes où la culture du tabac est autorisée

La situation est surtout défavorable dans les régions essentiellement industrielles de Béthune et de Boulogne. Les seuls arrondissements présentant des excédents de recettes sont ceux d'Arras et de Montreuil où des plus-values de 123,077 fr. pour le premier et de 84,168 fr. pour le second, ressortent à divers chapitres de perception.

	1888	1887	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
	(1er semestre)			
Boissons autres que les bières	4,744,378f	4,784,615f	»	40,237f
Bières	1,463,138	1,569,642	»	106,504
Sucre	1,261,516	844,784	416,732	»
Droits divers, y compris les nouveaux impôts . .	995,028	995,355	»	327
Tabacs	3,348,597	3,371,954	»	23,357
Poudres à feu .	23,684	228,333	»	204,649
Totaux . .	11,836,341f	11,794,683f	416,732f	375,074f
	Augmentation		41,658f	

Causes des augmentations et des diminutions.— Abstraction faite des droits sur les sucres dont la perception est due à des causes purement éventuelles, les produits du premier semestre 1888 présentent une diminution de 375,074 fr., qui doit être attribuée à la prolongation de la crise industrielle, ainsi qu'aux souffrances de la population agricole.

D'importantes quantités de poudre à feu avaient été exportées en 1887 pour le compte d'une maison anglaise, et il en était résulté une plus-value, qui ne s'est pas reproduite en 1888. Cette circonstance, jointe au chômage dans les carrières des environs de Marquise et à la suspension des travaux du port en eau profonde de Boulogne, explique la diminution considérable des recettes sur le chapitre dont il s'agit.

DOUANES.

Nous donnons ci-après les tableaux des recettes effectuées dans les ports de Boulogne et de Calais, pendant l'année 1887 et le premier semestre de 1888, ainsi que celles des périodes correspondantes de 1886-1887.

Port de Boulogne.

	1887	1886	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	7,612.712f	8,278.183f	»	665,471f
Droits de statistique .	127,064	117,290	9.774	»
Droits de navigation .	205,090	206,402	»	1,312
Recettes accessoires .	19,184	19,403	»	219
Droits sanitaires . .	18,370	17,265	1,105	»
Taxe de consommation des sels.	69,383	51,014	18,369	»
Totaux. . .	8,051,803f	8,689,557f	29,248f	667,002f
Diminution. . . .			637,754	

Importations. — Comparées à celles de 1886, les recettes opérées sur les droits de douane, en 1887, présentent, pour le 1er trimestre, une augmentation de 54,500 fr. Pendant les trois derniers trimestres, au contraire, la comparaison fait ressortir une moins-value notable qui atteint, pour l'ensemble de l'année, le chiffre de 665,471 fr.

	1er semestre 1888	1er semestre 1887	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	3,496,078f	3,582,947f	»	86,869f
Droits de statistique .	66,124	63,526	2,598	»
Droits de navigation .	98 488	96,350	2,138	»
Recettes accessoires .	9,761	9,582	179	»
Droits sanitaires . .	7,884	8,340	»	456
Taxe de consommation des sels	21,809	21,822	»	13
Totaux. . .	3,700,144f	3,782,567f	4,915f	87,338f
Diminution. . . .			82,423	

La comparaison des deux premiers semestres de 1887 et 1888 presente, dans l'ensemble, un déficit de 86,869 fr: qui porte presqu'exclusivement sur les tissus de laines, les laines en masses, les fils, le chanvre brut et les machines et mécaniques.

Les recettes des bureaux de Berck et d'Etaples se résument comme suit :

	1887		1er semestre 1888	
	Berck	Etaples	Berck	Etaples
Produits des douanes . .	499f	386f	236f	97f
Taxe des sels.	20	15,649	20	4,724
Total. . .	519f	16,035f	256f	4,821f

Port de Calais.

	1887	1886	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation . . .	1,888,186f	1,545,842f	342,344f	»
Droits de statistique .	71,876	69,444	2,432	»
Droits de navigation .	102,245	95,490	6,755	»
Recettes accessoires .	9,561	12,511	»	2,950
Droits sanitaires . .	12,753	12,137	616	»
Taxe de consommation des sels	83,258	116,364	»	33,106
Totaux. . .	2,167,879f	1,851,788f	352,147f	36,056f
	Augmentation. . . .		316,091	

Importations — De la comparaison des recettes effectuées en 1886 et 1887, il ressort pour la douane de Calais une augmentation de 342,344 fr. sur les droits de douane, en 1887. Cette augmentation porte sur les laines, les froments en grains, les cafés, les fontes et spécialement sur les huiles de pétrole brut à l'importation desquelles le bureau de Calais a été ouvert en 1887

	1er semestre 1888	1er semestre 1887	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	935,929f	739,613f	146,316f	»
Droits de statistique .	35,587	34,786	801	»
Droits de navigation .	46,958	46,168	790	»
Recettes accessoires .	4,726	4,635	91	»
Droits sanitaires . .	4.757	5,722	»	965
Taxe de consommation des sels	44,820	37,440	7,380	»
Totaux. . .	1,072,777f	918,364f	155,378f	965f
	Augmentation. . .		154,413	

L'augmentation notable constatée le 1er semestre de l'année courante reconnaît pour cause principale et déjà signalée plus

haut, les importations de pétroles bruts, d'origine américaine. Abstraction faite de cet élément de trafic, la situation des deux douanes de Boulogne et de Calais est sensiblement la même.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'état comparatif des produits perçus dans le département, pendant les années 1886 et 1887 et le 1er semestre des années 1887 et 1888, donne les résultats suivants :

	1887	1886	Augmentation	Diminution
Enregistrement, greffe et hypothèque.	9,725,764f	9,777,337f	»	51,573f
Droits de timbre. . . .	1,656,790	1,673,705	»	16,915
Produits des domaines. .	146,851	183,091	»	36,240
Produits des forêts . . .	50,004	54,691	»	4,687
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières . . .	303.401	207,953	95,448	»
Pensions civiles	19,389	17,914	1.475	»
Produits divers	1,162	1,387	»	225
Totaux. . .	11,903,361f	11,916,078f	96,923f	109,640f
	Diminution. . . .		12,717	

La diminution signalée en 1887 sur les produits de l'enregistrement et du timbre a pour cause la continuation de la crise agricole qui paralyse les transactions immobilières ; celle que présentent les produits des domaines et des forêts résulte de causes diverses et accidentelles.

Ces diminutions, peu importantes d'ailleurs, sont compensées en grande partie par la plus-value du produit de la taxe sur le revenu due à la prospérité de l'industrie houillère.

	1er semestre 1888	1er semestre 1887	Augmentation	Diminution
Enregistrement, greffe et hypothèque.	4,453,940f	4,805,935f	»	351,995f
Droits de timbre. . . .	768,000	754,691	13,309	»
Produits des domaines. .	95,250	72,521	22,729	»
Produits des forêts. . .	22,568	28,510	»	5,942
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières . . .	170,985	143,575	27,410	»
Pensions civiles	9,456	9.405	51	»
Produits divers	324	718	»	394
Totaux. . .	5,520,523	5,815,355	63,499	358,331
	Diminution. . . .		294,852	

L'importante diminution que présente pour le 1er semestre 1888, les droits d'enregistrement, porte, pour la majeure partie, sur les ventes d'immeubles ; elle affecte aussi dans une assez forte proportion les produits des mutations par décès.

Les autres variations signalées sont peu sensibles ; l'augmentation des produits des domaines provient d'une importante succession en déshérence ; celle de la taxe sur le revenu résulte du déplacement d'une recette qui se faisait antérieurement dans le département du Nord.

POPULATION

Mouvement de la population en 1887. — La population présente, en 1887, un excédent des naissances sur les décès de 7,790, chiffre supérieur de 2,096 à celui constaté en 1886

Le nombre des naissances a été de 25,388, ainsi divisé :

Population urbaine	11,433
— rurale	13,955
Total égal	25,388

Par rapport à l'année précédente, il y a une diminution de 519 naissances pour la population urbaine et de 21 pour la population rurale, soit, pour les deux populations réunies, une différence de moins de 540 naissances pour l'année 1887.

Sous le rapport des sexes, les naissances se subdivisent ainsi :

Sexe masculin	Population urbaine . .	5,842	12,959
	— rurale . .	7,117	
Sexe féminin	Population urbaine . .	5,591	12,429
	— rurale . .	6,838	
	Total		25,388

Les naissances masculines ont donc continué, comme les années dernières, à l'emporter sur les naissances féminines, aussi bien dans les villes qu'à la campagne.

Les naissances se divisent en légitimes et naturelles ainsi qu'il suit :

Naissances légitimes	Population urbaine	9,827	22,440
	— rurale	12,613	
Naissances naturelles	Population urbaine	1,606	2,948
	— rurale	1,342	
		Total	25,388

Il résulte de ces chiffres qu'en ville, la proportion des naissances naturelles au chiffre total des naissances, est de 14,04 %, qu'à la campagne elle est de 9,60 et que, pour les deux populations réunies, elle est de 12,10. En 1886, la proportion était de 13,96 dans les villes, de 10.62 à la campagne, et de 12,16 pour tout le département.

Les enfants naturels se classent ainsi qu'il suit, enfants reconnus et non reconnus :

Enfants reconnus	Population urbaine	528	1 011
	— rurale	483	
Enfants non reconnus	Population urbaine	1,078	1,937
	— rurale	859	
		Total	2,948

La proportion des reconnaissances, par rapport au nombre total des naissances naturelles est, en ville, de 32,87 ; elle est de 35,98 à la campagne, et de 34,98 pour les deux populations réunies. En 1886, la proportion totale des reconnaissances était de 35,09, et cette proportion était de 33,65 en ville et de 36,70 à la campagne.

Le nombre des naissances doubles a été, en 1887, de 301 soit 8 de plus qu'en 1886. Ces naissances ont produit 602 enfants, ainsi divisés :

Garçons	Nés vivants	260	306
	Mort-nés	46	
Filles	Nées vivantes	255	296
	Mort-nées	41	
		Total	602

Il y a eu deux naissances triples dans le département, en 1887 ; elles ont produit 4 garçons, dont 2 nés vivants et 2 mort-nés, et 2 filles mort-nées.

Pendant l'année 1886, il n'y avait eu aucune naissance triple.

Le nombre des mariages contractés en 1887 a été de 6,064, dont 2,511 en ville et 3,553 à la campagne. Il est inférieur de 559 à celui constaté en 1886. Les mariages se répartissent ainsi :

Entre garçons et filles	En ville . . .	2.110	5,094
	A la campagne	2,984	
Entre garçons et veuves	En ville . . .	88	255
	A la campagne	167	
Entre garçons et divorcées	En ville . . .	4	5
	A la campagne	1	
Entre veufs et filles	En ville . . .	233	527
	A la campagne	294	
Entre veufs et veuves	En ville . . .	74	179
	A la campagne	105	
Entre veufs et divorcées	En ville . . .	»	»
	A la campagne	»	
Entre divorcés et filles	En ville . . .	2	2
	A la campagne	»	
Entre divorcés et veuves	En ville . . .	»	1
	A la campagne	1	
Entre divorcés et divorcées	En ville . . .	»	1
	A la campagne	1	
	Total		6,064

Parmi ces mariages :

23 ont été précédés d'actes respectueux ;
1 a été l'objet d'opposition ;
2 ont été contractés entre neveux et tantes ;
3 entre oncles et nièces ;
25 entre beaux-frères et belles-sœurs ;
68 entre cousines et cousins germains ;

Enfin, 1,046 enfants naturels se sont trouvés légitimés par 839 mariages.

Le nombre de divorces prononcés pendant l'année 1887 a été de 43, dont 28 en ville et 15 à la campagne Sur ce nombre, 13, dont 7 en ville et 6 à la campagne, avaient été précédés de séparation de corps.

Le nombre des enfants mort-nés a été de 1,042, dont 521 en ville et 521 à la campagne. En 1886, il était de 1,216, dont 585 en ville et 631 à la campagne

Le chiffre des décès ordinaires a été de 17,598 ainsi divisé :

Sexe masculin	Garçons	4,948	9,098
	Hommes mariés .	2,579	
	Veufs	1,571	
	Divorcés	»	
Sexe féminin	Filles	4,375	8,500
	Femmes mariées .	2,100	
	Veuves.	2,025	
	Divorcées	»	
	Total égal		17,598

Ce chiffre est inférieur de 2,598 à celui de 1886.

JURY.

En vertu de la loi du 21 novembre 1872, la liste annuelle du jury, pour chaque département autre que celui de la Seine, doit comprendre 1 juré par 500 habitants, en prenant pour base le tableau officiel de la population, sans, toutefois, que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400 ni supérieur à 600.

La population officielle du Pas-de-Calais, d'après le dénombrement de 1886, étant de 853,526 habitants, ce chiffre donnerait, au taux de 1 juré par 500 habitants, un nombre de 1,707, supérieur au maximum fixé par ladite loi. Par arrêté du 20 juillet 1888, le Préfet a décidé, la Commission départementale entendue, que la liste des jurés pour 1889, dans le département du Pas de-Calais, comprendrait 600 citoyens et que la répartition des jurés entre les cantons aurait lieu conformément au tableau suivant :

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	POPULATION par canton	POPULATION par arrondissement	NOMBRE DES JURÉS à désigner par les commissions cantonales.	NOMBRE DES JURÉS à désigner par les commissions d'arrondissement.
Arras	Arras (nord)	20,545	173 652	14	122
	Arras (sud)	23,562		17	
	Bapaume	12,960		9	
	Beaumetz-lez-Loges	13.474		10	
	Bertincourt	14.613		10	
	Croisilles	16,687		12	
	Marquion	16,817		12	
	Pas	11,472		8	
	Vimy	22,946		16	
	Vitry-en-Artois	20,576		14	
Béthune	Béthune	27.109	223,803	19	157
	Cambrin	22,615		16	
	Carvin	28,867		20	
	Houdain	32.607		23	
	Laventie	14,041		10	
	Lens	54,145		38	
	Lillers	19,572		14	
	Norrent-Fontes	24,847		17	
Boulogne	Boulogne (nord)	27,907	186,186	20	131
	Boulogne (sud)	27,554		19	
	Calais (nord-ouest)	33,015		23	
	Calais (sud-est)	36,169		26	
	Desvres	12.354		9	
	Guînes	12,972		9	
	Marquise	15.921		11	
	Samer	20,294		14	
Montreuil	Campagne	11,550	76,291	8	54
	Etaples	10,032		7	
	Fruges	11.932		9	
	Hesdin	12.855		9	
	Hucqueliers	10,088		7	
	Montreuil	19,834		14	
Saint-Omer	Aire	17,357	116,556	12	82
	Ardres	14,300		10	
	Audruick	15,586		11	
	Fauquembergues	11,451		8	
	Lumbres	17.631		12	
	Saint-Omer (nord)	17,647		13	
	Saint-Omer (sud)	22.584		16	
Saint-Pol	Aubigny	11,220	77,038	8	54
	Auxi-le-Château	14.841		10	
	Avesnes-le-Comte	12,904		9	
	Heuchin	13,179		9	
	Le Parcq	9,724		7	
	Saint-Pol	15,170		11	
	TOTAUX. . . .		853,526		600

LISTES ÉLECTORALES.

L'article 14 de la loi du 5 avril 1884 accordant l'électorat municipal à tous les citoyens ayant leur domicile réel dans la commune depuis six mois au moins, c'est-à-dire dans les conditions fixées par la loi du 7 juillet 1874 pour l'électorat politique, il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule liste électorale, comprenant toutes les personnes énumérées à l'article 14 précité de la nouvelle loi.

Voici le relevé numérique des électeurs inscrits sur cette liste, arrêtée au 31 mars 1888 :

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras (nord)	5,358
— d'Arras (sud)	4,888
— de Bapaume	3,591
— de Beaumetz-lez-Loges	3,941
— de Bertincourt	4,306
— de Croisilles	4,825
— de Marquion	4,838
— de Pas	3,574
— de Vimy	6.319
— de Vitry	6,090
Total	47,730

Arrondissement de Béthune.

Canton de Béthune	6,828
— de Cambrin	6,274
— de Carvin	7,589
— d'Houdain	8,595
— de Laventie	4,163
— de Lens	11,988
— de Lillers	5,332
— de Norrent-Fontes	6,239
Total	57,008

Arrondissement de Boulogne.

Canton	de Boulogne (nord)	11,904 (1)
—	de Boulogne (sud)	1,474
—	de Calais (nord-ouest) . . .	13,087 (2)
—	de Calais (sud-est)	1,429
—	de Desvres	3,171
—	de Guînes	3,480
—	de Marquise	3,953
—	de Samer	5,051
	Total	43,546

Arrondissement de Montreuil.

Canton	de Campagne	3,141
—	d'Etaples	2,538
—	de Fruges	3,410
—	d'Hesdin	3,377
—	d'Hucqueliers	2,726
—	de Montreuil	5 228
	Total	20,420

Arrondissement de Saint-Omer.

Canton	d'Aire	4,569
—	d'Ardres	4,022
—	d'Audruick	4,474
—	de Fauquembergues	3,342
—	de Lumbres	4,970
—	de St-Omer (nord)	4,155
—	de St-Omer (sud)	5,396
	Total	30,928

Arrondissement de Saint-Pol.

Canton	d'Aubigny	3,330
—	d'Auxi-le-Château	4,203
—	d'Avesnes-le-Comte	3,787
—	d'Heuchin	3,779
—	du Parcq	2,882
—	de St-Pol	4,298
	Total	22,279

(1) Dans ce chiffre sont compris tous les électeurs de la ville de Boulogne.

(2) Même observation que pour Boulogne.

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENT.

Arrondissement d'Arras	47,730
— de Béthune . . .	57,008
— de Boulogne . . .	43,546
— de Montreuil . .	20,420
— de St-Omer . . .	30,928
— de St-Pol	22,279
Total. . .	221,911

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Le rapport d'ensemble, adressé à M. le Ministre de la Guerre, sur les opérations relatives à l'appel de la classe de 1887, contient les renseignements statistiques ci-après :

Nombre des jeunes gens inscrits sur la liste du tirage.	7,551
Rayés des listes par le conseil de révision	18
Maintenus définitivement sur les listes de tirage rectifiées	7,533
Enfants légitimes	7,312
Enfants naturels	221
Exemptés définitivement pour infirmités	769
Ont été déclarés propres au service	3,819

Dispensés en exécution de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872.

Aînés d'orphelins de père et de mère	64
Fils aînés ou uniques de veuve	316
Petit-fils de veuve	1
Fils d'aveugle	5
Fils de septuagénaire	23
Petit-fils de septuagénaire	3
Puînés de frères impotents ou aveugles	4
Aînés de deux frères concourant au même tirage .	7
Frères de militaires dans l'armée active	822
Frères de militaires morts ou blessés en activité de service	47
Frères de militaires réformés pour blessures reçues dans un service commandé	1

Frères de militaires réformés pour infirmités contractées dans les armées de terre et de mer	»
Dispensés en exécution de l'art. 19 de la loi :	
Elèves de l'école polytechnique.	4
— de l'école forestière	»
Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu de l'art. 20 de la loi :	
Instituteurs et instituteurs-adjoints des écoles publiques.	25
Elèves-maîtres des écoles normales primaires . . .	29
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement	3
Professeurs ou maîtres-répétiteurs et maîtres d'études des lycées et collèges	8
Elèves ecclésiastiques du culte catholique	44
Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art. 21 de la loi :	
Engagés volontaires de cinq ans	437
Engagés conditionnels d'un an	94
Liés au service en vertu d'une commission.	»
Inscrits maritimes.	148
Jeunes gens classés dans le service auxiliaire	359
— ajournés à un an pour faiblesse	395
— — pour défaut de taille .	106

Sur 7,533 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage, 50 sont bacheliers, 33 ont obtenu le diplôme ou le brevet institué par la loi du 21 juin 1865, 5,272 ont une instruction primaire développée, 1,144 savent lire et écrire, 147 savent lire seulement, 666 ne savent ni lire ni écrire. L'instruction de 222 jeunes gens n'a pu être constatée, par suite de leur absence, soit au moment de leur inscription sur les tableaux de recensement, soit à l'époque de leur tirage au sort.

Le nombre des jeunes gens de la classe 1887 admis comme soutiens de famille est de 153.



TROISIÈME PARTIE

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Conseil général : session ordinaire d'août 1888 (Ouverture de la session ; élection du bureau ; discours du président). — Budget départemental de 1889 — Conseil de Préfecture (Statistique et jurisprudence). — Météorologie. — Distinctions honorifiques. — Belles actions. — Prix de piété filiale et prix de vertu. — Elections départementales. — Nécrologie.

CONSEIL GÉNÉRAL

Aux termes de l'article 23 de la loi organique du 10 août 1871, les Conseils généraux ont, chaque année, deux sessions ordinaires.

L'ouverture de la première session a lieu, de plein droit, le second lundi qui suit le jour de Pâques (Loi du 12 août 1876 modifiant, sur ce point, celle du 10 août 1871).

La deuxième session, dans laquelle sont délibérés le budget et les comptes, commence de plein droit, le premier lundi qui suit le 15 août et ne peut être retardée que par une loi.

La durée de la première session ne peut excéder quinze jours ; celle de la deuxième ne peut excéder un mois.

SESSION D'AOUT 1888.

Ouverture de la session. — Election du bureau.

Conformément aux dispositions rappelées ci-dessus, le Conseil général du Pas-de-Calais s'est réuni, le lundi 20 août 1888, pour la deuxième session ordinaire de ladite année. Cette session a duré 6 jours ; elle a été close le samedi 25.

La séance du 20 a été ouverte à 3 heures de l'après midi, sous la présidence de M. le marquis d'Havrincourt, doyen d'âge, assisté de M. Evrard, le plus jeune des membres du Conseil, comme secrétaire.

Il est procédé à l'appel nominal, auquel répondent et sont inscrits comme présents :

MM. Baudelocque, Boisleux, Boucher-Cadart, Boulanger, Bouret, Carpentier, de Clercq, Déprez, Deusy, Duhamel, Evrard, Fanien, Godefroy, Graux, docteur Guyot, Guyot-Laligant, marquis d'Havrincourt, Haynaut, Huret-Lagache, Jonnart, Labitte, Lebleu, Lefebvre du Prey, Legrelle, Leloup, Lesage, Mathieu, Moitier, J. Moleux, comte de Pas, marquis de Partz, Petit, Quenson de la Hennerie, Rose, Sailly, Taillandier, Vaast.

Est aussi présent M. le Préfet.

Il est procédé au scrutin pour l'élection du Président. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants, 36. — Bulletin blanc, 1.

M. Boucher-Cadart, qui obtient 35 suffrages, est proclamé président à l'unanimité.

Le dépouillement du scrutin, pour l'élection des deux vice-présidents, donne les résultats suivants :

Nombre de votants, 36. — Suffrages exprimés, 36.

Ont obtenu : MM. Georges Graux, 25 suffrages ; Déprez, 24 ; Leloup, 11 ; Deusy, 10.

En conséquence, MM. Georges Graux et Déprez sont proclamés vice-présidents.

Le scrutin de liste pour l'élection des deux secrétaires donne les résultats suivants :

Nombre de votants, 36. — Suffrages exprimés, 36.

Ont obtenu : MM. Leloup, 35 suffrages ; Jonnart, 23 ; Duhamel, 5 ; Graux, 1.

En conséquence, MM. Leloup et Jonnart sont proclamés secrétaires.

M. le marquis d'Havrincourt, président d'âge, invite le Président élu à occuper le fauteuil, et quitte le bureau, ainsi que M. Evrard, secrétaire provisoire.

M. Boucher-Cadart prend place au fauteuil de la prési-

dence, assisté de M. Leloup, l'un des secrétaires, et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est avec une vive satisfaction que je prends possession de ce siège où m'appellent votre confiance et votre estime.

Je vous remercie du fond du cœur et je sens tout le prix de l'honneur que vous me faites.

Par votre vote, vous me montrez que vous approuvez la façon dont j'ai dirigé vos travaux. Vous m'indiquez la voie dans laquelle je dois persévérer.

Vous êtes sûrs de toute mon impartialité, vous savez que je suis animé, je le répète toujours, du grand désir de bien faire. Vous ne me refuserez pas de me continuer la confiance et l'appui dont j'ai besoin pour bien remplir mon devoir.

Avec vous, Messieurs, et tous unis dans un même sentiment, celui du bien public, nous allons étudier les graves questions qui se posent, et les résoudre après mûres réflexions, après complètes discussions et en nous pénétrant de cette pensée que, mandataires de nos compatriotes, nous devons soutenir leurs droits, défendre leurs intérêts avec toute notre énergie et tout notre dévouement. Vous avez vu avec quel soin M. le préfet a élaboré le travail qu'il nous présente. Cette année comme l'année dernière, je ne puis que lui adresser des remerciements.

L'année dernière, nous avons fait ensemble, dès le début de la session, un rapide examen des principales questions que nous aurions à résoudre, et aussi de la situation de notre département.

Pour tout ce qui touche aux affaires qui feront l'objet de nos délibérations à cette session, vous me permettrez de ne vous dire qu'un mot : le rapport de M. le préfet les expose complètement, et le résumé qu'il nous a présenté est parfait ; vous connaissez donc nos affaires, nous entendrons nos rapporteurs qui rendront faciles nos discussions ; mettons-nous vite à l'étude ; mais quant à la situation de notre département, laissez-moi vous donner quelques renseignements et quelques chiffres qui, je l'espère, ne seront pas inutiles.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est l'outillage de nos travailleurs.

A ce point de vue, nous pouvons affirmer bien haut que rien n'a été négligé Pour ne parler que de nos voies de communication, nos routes, nos chemins vicinaux sont dans un état satisfaisant, et MM. les ingénieurs vous ont montré ce qui avait été fait pour l'amélioration, l'extension et l'entretien de notre réseau.

Nos chemins de fer, dont la longueur totale est pour le Pas-de-Calais de 646 kilomètres, ont rendu des services que vous avez tous appréciés. Les produits des stations de notre département se sont élevés en 1887 à . . . . . 37,332,745 fr.
lorsqu'en 1886 ils n'étaient que de 34,131,479

Soit une augmentation de . . . 3,201,266 fr.

Ce chiffre est éloquent, je me borne à l'indiquer.

J'arrive à nos canaux et rivières ; leur étendue est de 243 kilomètres, et je ne puis pas être taxé d'exagération en affirmant qu'en 1887, plus de 6 millions de tonnes de marchandises ont circulé sur nos voies navigables. Cet immense trafic a été effectué par environ 3,000 bateaux, et si je me demande quel a pu être le nombre des personnes employées à ce service de la batellerie, je serai encore au-dessous de la vérité en vous disant que 10,000 personnes, hommes, femmes et enfants vivent, dans ces maisons flottantes, du produit de leur travail ; qu'en outre, 3,000 capitaines ou conducteurs dirigent ces bateaux et sont aidés par environ 5 à 600 hommes d'équipage.

La batellerie fait donc vivre environ 13,000 personnes qui mènent une existence simple, honnête et toute familiale.

Quand nous pourrons voir enfin réalisé notre grand canal du Nord, un essor nouveau sera donné à cette branche du commerce national, en même temps qu'un débouché indispensable sera obtenu pour les produits de notre industrie et de notre agriculture.

Notre agriculture! Hélas! tout conspire contre elle, cette année : Le temps a été déplorable ; le sylphe opaque a ravagé nos champs de betteraves ; la loi sur les sucres a été votée, et, pour comble de maux, les Chambres se sont séparées sans

avoir résolu la question, si urgente cependant, des droits sur les seigles et les farines de seigle que l'Allemagne et la Russie continuent à nous expédier.

Malgré tout, nous luttons et nous triompherons de cette crise effroyable, parce que nous avons fait beaucoup pour améliorer les cultures et augmenter les rendements.

Nous touchons ici l'un des plus importants de nos intérêts : en effet notre département a une superficie totale

de	660,426	hectares;
Les habitations, les routes, chemins, ports et canaux occupent	216,875	—
Il reste donc . . .	443,551	hectares

qui sont exploités et cultivés. Ils sont ainsi divisés, suivant la statistique de 1887 :

Cultures et productions diverses . . .	186,629	hectares
Bois et forêts	27,627	—
Prairies	50,722	—
Champs cultivés en blé.	155,959	—
Champs cultivés en betteraves	22,614	—
Total égal . . .	443,551	hectares

Or, si nous prenons les chiffres de production à l'hectare pour l'année 1887, nous constatons que le rendement moyen a été

pour le blé de	20	hectolitres
pour l'avoine de	37	—
pour le seigle de.	18	—
pour la betterave de	34,900	kilogr.
pour le foin sec de	4,320	—

J'avais donc raison de dire qu'il y a là un intérêt considérable et vital pour notre département.

L'élève du bétail a été l'objet de la sollicitude de nos agriculteurs ; leurs efforts ont été récompensés : les prix se sont un peu relevés et les races, les produits sont meilleurs. Je n'en veux pour preuve que les résultats des concours internationaux qui ont eu lieu à Bruxelles, il y a quelques semaines.

40 prix et 11 mentions honorables ont été décernés à des

éleveurs français dont le succès a été aussi réel qu'universellement reconnu.

L'exposition chevaline a été particulièrement brillante et a réuni un nombre exceptionnel de concurrents. Près de 700 chevaux ont été examinés par le jury, et j'ai lu avec une vive satisfaction, dans le compte-rendu de ce concours, « que la » palme est revenue aux chevaux boulonnais. C'est en effet » une jument boulonnaise, Bigotte, par Turbigo et Marmotte, » à M. Reptin, de Blangermont, qui a conquis le champion- » nat international des juments en concurrence avec toutes » les races françaises et étrangères, y compris le pur sang ».

Notre industrie !

Laissez-moi vous en parler encore cette année. Je tiens à vous montrer son importance et vous mettre à même de juger des résultats.

Notre bassin houiller du Pas-de-Calais tient maintenant le premier rang.

Il est exploité par 16 Compagnies qui emploient une véritable armée de travailleurs, — près de 29,000 ouvriers — qui ont reçu comme salaire pendant cette année 1887, 31,880,484 fr., soit 25,302,848 fr. pour les ouvriers du fond et 6,577,636 fr. pour les ouvriers du jour.

Près de 7 millions de tonnes de charbon ont été mises au jour.

Les deux bassins du Nord et du Pas-de-Calais ont extrait, en 1887, 11,420,309 tonnes, soit une augmentation de 1,049,954 tonnes sur l'année 1886.

La production totale de la France, en 1887, a été de 20,932,387 tonnes ; nos deux départements en ont donc fourni plus de la 1/2 ; l'extraction de 1887 était en augmentation sur celle de 1886. Nous n'avons encore que les chiffres du 1er semestre pour 1888, et nous voyons que, pour ces 6 mois, 1888 présente une augmentation de 413,428 tonnes extraites par nos houillers du Pas-de-Calais sur la même période de 1887.

Que le grand canal du Nord nous soit donc enfin accordé, et notre extraction augmentera encore dans des proportions considérables.

Quelques chiffres encore : notre département est le 3e de France pour la production des fontes.

En 1887, il en a livré 97,920 tonnes, soit une augmentation de près de 7,000 tonnes sur 1886.

Pour les aciers : en 1887, il en a fabriqué près de 62,000 tonnes, soit le 7e de la production totale de la France.

Nos 14 usines de ciment ont depuis un an une activité de plus en plus grande ; leurs produits ont été appréciés dans le monde entier. Elles occupent environ 3,000 ouvriers et sont en pleine prospérité.

Je ne puis en dire autant de notre industrie du tulle : là aussi une crise sévit cruellement, mais on lutte là aussi et avec une énergie au-dessus de tout éloge.

J'arrive à notre industrie sucrière. Encore des souffrances, et cependant que d'efforts ont été faits et combien on devait se féliciter de ce que l'on avait obtenu.

Nos 50 usines avaient produit 29,452,548 kil. de sucre et employé près de 5,000 ouvriers pendant la dernière campagne de fabrication qui a duré environ 80 jours. Nos 43 distilleries avaient pu dans la même période livrer 182,452 hectolitres d'alcool; elles avaient fourni du travail à plus de 500 ouvriers.

Je n'ose pas dire ce que pourra être la prochaine campagne; attendons le résultat et faisons tous nos efforts pour, dans la mesure de nos forces, atténuer le mal que tous ici nous redoutons.

Notre département, Messieurs, a de grands intérêts maritimes.

Nous avons été heureux de voir M le Ministre des travaux publics venir, il y a quelques semaines, se rendre par lui-même compte des travaux à faire dans nos ports, et d'apprendre que les projets de loi relatifs à l'approfondissement du port de Boulogne et à la continuation et à l'achèvement du port de Calais étaient déposés sur le bureau de la Chambre des députés.

Il y a dans ces deux ports un grand mouvement de navires, et près de 400,000 voyageurs prennent la mer et débarquent dans nos deux villes.

La pêche a produit, cette année, pour nos 7 ports de Calais, Audresselles, Boulogne, le Portel, Equihen, Etaples et Berck la somme de 13 343,190 francs, somme supérieure de près de deux millions à celle que je vous signalais, l'année dernière, et donnée presque exclusivement par le port de Boulogne, dont

la pêche a été très importante puisqu'elle avait rapporté, en 1886, 8,946,774 fr. et que cette somme, en 1887, s'est élevée à 10,007.480 fr. — Boulogne est maintenant notre premier port de pêche.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir été si long ; mais je ne puis m'empêcher de dire ici ce qu'est notre département et montrer ce que peut l'effort de nos courageux et infatigables compatriotes

Un mot encore : nous n'aurions rien fait si nous ne nous préoccupions pas des intérêts intellectuels et moraux de notre contrée.

L'instruction se répand et vous n'avez rien négligé pour que notre jeune génération reçoive, à tous les degrés, une instruction aussi complète que possible.

Pour ne parler que de l'instruction primaire et secondaire :

Le corps enseignant, pour les 1,452 écoles du département, se compose de 2,217 maîtres et institutrices, soit 1,452 instituteurs et institutrices et 765 adjoints et adjointes ; ils ont prodigué leurs soins avec un dévouement auquel je suis heureux de rendre ici hommage, à 131,857 enfants (72,688 garçons et 59,169 filles)

Quant à l'instruction secondaire, elle est donnée dans un lycée et six collèges à près de 1,500 élèves, par 177 maîtres qui sont pénétrés de l'importance de leur mission et savent remplir dignement leurs devoirs.

Vous serez consultés, Messieurs, sur la question qui a déjà tant de fois fait l'objet de vos vœux et de vos études, celle des prestations. Un questionnaire vous sera soumis et je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ce sujet qui touche de si près aux intérêts de nos populations rurales. Une charge lourde pèse sur nos cultivateurs ; nous avons à faire entendre une parole autorisée et à soutenir les droits de nos compatriotes.

Un autre sujet sera tout particulièrement étudié par vous : l'emploi des matériaux français pour nos travaux, et, notamment, la substitution des produits de nos carrières aux cailloux et pavés porphyriques belges employés sur nos routes et chemins.

Il y a là des problèmes graves à résoudre. La bonne et

solide construction de nos voies de communication intéresse tout le monde, et, d'un autre côté, il est de notre devoir d'aider de toutes nos forces notre industrie française et départementale et de contribuer autant que nous le pourrons au développement de notre production nationale.

En terminant j'appelle votre attention sur notre budget départemental de 1889.

D'après le projet qui nous est donné par M. le Préfet, notre budget est en équilibre, les recettes sont de 4,796,368 fr. 03, les dépenses s'élèvent à la même somme ; la valeur du centime est de 67,308 fr. 83.

Dans le chiffre des dépenses se trouve comprise une somme de 36,469 fr. 20, réservée pour dépenses imprévues.

Enfin, Messieurs, un dégrèvement d'un centime vous est proposé et il est tenu compte de ce dégrèvement dans le projet de budget que je viens de résumer.

Je remercie le Bureau provisoire. En notre nom à tous, j'adresse nos remerciements à notre honoré doyen, M. le marquis d'Havrincourt, dont la verte vieillesse me remet en mémoire ce mot que le poète Agathon, qui, à quatre-vingts ans écrivait encore des vers admirables, disait de lui-même : « L'automne donne des fleurs et des fruits aussi bien que le printemps. »

Puissiez-vous, cher Monsieur, rester longtemps parmi nous, afin que longtemps encore vos amis et vos collègues profitent de votre expérience et de votre sagesse.

Et maintenant, Messieurs, mettons-nous à l'œuvre.

M. le Président déclare le Conseil général constitué et la session ouverte.

*
* *

Les développements considérables que nous avons dû donner, suivant le désir qui nous en a été exprimé, à la première partie de notre publication, nous forcent, à notre grand regret, de nous borner à reproduire ici le budget départemental voté par le Conseil général pour 1889.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

de l'exercice 1889.

BUDGET ORDINAIRE

SOUS-CHAPITRE 1er

DÉPENSES OBLIGATOIRES.

(Loi du 10 août 1871, art. 60 et 61).

Hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures, etc.

Nos des Art.		Crédits votés.	
1.	Entretien des bâtiments de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture	4,600fr.	»
2	Entretien des hôtels et des bureaux de Sous-Préfectures	2,700	»
3.	Entretien du local affecté aux archives départementales	200	»
4	Loyer des locaux occupés par les archives départementales	2	»

Mobilier des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures.

5.	Hôtel de Préfecture.— Entretien, 3,000 ; location d'un piano, 200	3,200	»
6.	Hôtels de Sous-Préfectures.—Acquisitions, 3,756 50 ; entretien, 2,300	6,056	50

Service départemental de l'instruction publique.

7.	Entretien du mobilier du local affecté au service de l'instruction publique . . .	100	»
	Entretien des bâtiments :		
8	De l'Ecole normale d'instituteurs	3,500	»
9.	De l'Ecole normale d'institutrices	2,000	»
10.	Mobilier de l'Ecole normale d'instituteurs (entretien)	800	»
11.	Mobilier de l'Ecole normale d'institutrices : acquisitions, 547,50, entretien, 500 . .	1,047	50

Casernement des brigades de gendarmerie.

12	Entretien des casernes appartenant au département	6,900	»

13.	Loyer des casernes, au nombre de 41 . .	56,300	»
14.	Réparations locatives	400	»
15.	Eclairage et remplacement de drapeaux .	1,600	»
16.	Indemnité de literie aux militaires admis dans la gendarmerie	2,000	»

Cour d'assises, tribunaux, justices de paix.

17.	Entretien des bâtiments	3,550	»
18.	Entretien des mobiliers	1,300	»
19.	Achat et restauration de meubles	2 644	»
20.	Menues dépenses des tribunaux	15,430	»
21.	Menues dépenses des justices de paix . .	2,250	»
22.	Service des épizooties (Loi du 21 juillet 1881)	15,000	»
23.	Frais d'impression pour les élections consulaires (600) et des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury (1,000)	1,600	»
	Total du Sous-Chapitre Ier . .	133,180fr.	»

SOUS-CHAPITRE II.

PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES IMMOBILIÈRES.

Réparations et appropriations des bâtiments :

1.	De l'hôtel de la Préfecture	100fr.	»
2.	— de la sous-préfecture de Montreuil	1.880	»
3.	— — de St-Omer	2,090	»
4.	De la caserne de gendarmerie d'Ardres . .	1,350	»
5.	— de Bapaume.	560	»
6.	— de Bertincourt	700	»
7.	— d'Hesdin . .	1,280	»
8.	— d'Heuchin .	885	»
9.	— de Lens . .	500	»
10.	— de St-Omer .	1,650	»
11.	— de St-Pol . .	1,000	»
12.	Du Palais-de-Justice d'Arras	1,500	»
13.	— de Montreuil . . .	1,110	»
14.	— de St-Omer . . . :	1,310	»
15.	— de St-Pol	480	»
16.	De la maison d'arrêt et de correction d'Arras	4,500	»
17.	— de St-Pol	470	»
18.	De l'Ecole normale d'instituteurs	2,800	»
19.	— d'institutrices	140	»
20.	De la station agronomique	168	»
21.	Du local des archives départementales . .	3,700	»

22.	Acquisition des terrains de l'ancien camp d'Helfaut (18,000)	9,000	»
	Entretien des bâtiments :		
23	Des prisons	4,350	»
24.	De la station agronomique	200	»
25.	De l'Ecole pratique d'agriculture	1,000	»
26.	Traitement de l'architecte du département (4,000) – Indemnité de frais de bureau et de tournées du même (2,000). — Traitement de cinq architectes-adjoints, à raison de 400 fr. chacun (2,000). — Indemnité et frais de tournées des mêmes, à raison de 100 fr. chacun (500) . . .	8,500	»
27.	Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie	2,200	»
28.	Contributions dues par les propriétés du département	22	»
29.	Préfecture et sous-préfectures.— Chauffage et éclairage	2 050	»
30.	Service des eaux	700	»
31.	Illumination et décoration des édifices, les jours de fêtes publiques	1,200	»
32.	Préfecture. — Traitement du concierge (1,300); entretien du jardin et du parc (1,500); salaire du concierge de la sous-préfecture de Saint-Pol (500)	3,300	»
33.	Remplacement des drapeaux des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures . .	300	»
	Total du Sous-Chapitre II . .	61,065fr.	»

SOUS-CHAPITRE IV.

§ 1er. — *Chemins vicinaux.*

1 à 254.	Chemins de grande communication (entretien)	1,402,536fr.	81
255.	Subventions aux communes pour construction de chemins ruraux	10,000	»
256	Traitement du personnel du service . .	244,575	»
257.	Frais de poursuites pour contraventions	50	»
258.	Recherche de matériaux, plans d'alignement, kilomètrage des chemins de grande commun., impressions, etc .	24,000	»
	Total du § 1er . . .	1,681,161	81

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

1.	Frais d'études	500fr.	»
2.	Frais de contrôle et de surveillance . . .	14,000	»
	Total du § 2. . .	14,500fr.	»
	Total du Sous-Chapitre IV . . .	1,695,661fr.	81

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés.

1.	Dépenses du service intérieur (5,576)) ; du service extérieur (127,033) ; traitement d'un employé spécial (2,200) indemnité à l'huissier de la Préfecture pour le service des bureaux de l'inspection (50) .	134,859fr.	»
	Total du Sous-Chapitre V . . .	134,859fr.	»

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

1.	Dépenses de pensions, etc., des aliénés des deux sexes	241,600fr.	»
2.	Indemnité au médecin chargé de visiter l'asile de Lommelet (Nord)	200	»
	Total du Sous-Chapitre VI . . .	241,800fr.	»

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

1.	Secours de route et frais de transport des voyageurs indigents.		1,800fr.	»
2.	Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine		6,000	»
3.	Secours aux sociétés maternelles		1,000	»
4.	Protection des enfants du premier âge. . .		34 150	»
5.	Subventions à divers établissements particuliers de bienfaisance :			
	Maison d'apprentissage et de préservation de M. l'abbé Halluin, à Arras .	2,000		
	Orphelinat du Cœur-Immaculé de Marie, de Boulogne.	500		
	Orphelinat de Bapaume (Servantes de Marie)	400		

	Orphelinat de Bapaume (Frères de Saint-François d'Assise)	300		
	Orphelinat des sœurs Franciscaines de Saint-Pol.	400	3,600	»
6.	Subvention aux Sociétés de secours mutuels		2,000	»
7.	Subvention aux Sociétés de patronage des jeunes détenus libérés.		1,000	»
8.	Bureaux d'assistance judiciaire		1,200	»
9.	Société générale pour le patronage des libérés.		300	»
10.	Dépôt de mendicité établi dans les dépendances de la maison de refuge d'Arras ; dépenses d'entretien de mendiants à la charge du département (7,000); subvention à la ville d'Arras pour occupation des locaux affectés à ce dépôt (400) . .		7,400	»
11.	Secours à domicile et dans les hospices aux infirmes et aux malades indigents des campagnes privées d'établissements hospitaliers		6,000	»
12.	Frais d'admission dans les hospices, d'indigents atteints de maladies curables et opérables ou contagieuses		1,000	»
13.	Subventions aux Sociétés humaines de Boulogne, Calais et Montreuil (800 fr. chacune)		2,400	»
14.	Entretien des sourds-muets dans l'institution spéciale à Arras		15,000	»
15.	Entretien des jeunes aveugles à Arras . .		6,000	»
16.	Subvention en faveur de la Société centrale de sauvetage.		800	»
17.	Subvention pour le service médical gratuit dans les campagnes.		5,000	»
18.	Secours dans le cas d'extrême misère ou de sinistres imprévus		6,000	»
19.	Subvention en faveur de la colonie agricole de Mettray		200	»
20.	Placement d'incurables dans les hospices spéciaux de Barastre et de Souchez et secours à domicile aux incurables. . .		10,000	»
21.	Subvention en faveur du Comité de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine .		100	»
22.	Subvention à l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire.		100	»
23.	Subvention à la Société de protection des engagés volontaires élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle . . .		300	»

24.	Subvention pour la création de bureaux de bienfaisance ou leur fonctionnement .	11,500	»
25.	Entretien de vieillards et d'enfants idiots dans l'asile-hospice de Saint-Venant .	22,000	»
	Total du Sous-Chapitre VII . . .	144,850fr.	»

SOUS-CHAPITRE VIII.

CULTES.

Culte catholique.

1.	Indemnité à MM. les chanoines.	600	»
2.	Secours aux prêtres âgés et infirmes et aux églises pauvres.	5,100	»
	Culte non-catholique.		
3.	Indemnité aux ministres protestants . . .	900	»
	Total du Sous-Chapitre VIII . . .	6,600fr.	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

1	Appointements du conservateur des archives et des employés auxiliaires, etc. . . .	9,750	»
2.	Dépouillement extraordinaire des archives ; achat de cartons et établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau, etc.	1,000	»
3.	Publication de l'inventaire.	1,100	»
4	Entretien du mobilier	100	»
5.	Inspection des archives communales . . .	500	»
6.	Réorganisation des archives des Sous-Préfectures.	1,000	»
	Total du Sous-Chapitre IX . . .	13,450	»

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragements aux Lettres, aux Sciences et aux Arts.

1.	Achat et reliure d'ouvrages d'administration pour la Préfecture et les Sous-Préfectures.	1,500	»
2.	Encouragement pour l'*Annuaire départemental*	1,000	»
3.	Encouragements aux Sciences, aux Lettres et aux Arts :		

	Subvention à l'Académie d'Arras . .	1,000		
	Subvention à la Société académique de Boulogne.	400		
	Subvention à la Société des Antiquai- de la Morinie	500		
	Publication de l'Epigraphie départementale	500		
	Subvention à la Commission départementale des monuments historiques	1,000		
	Subvention au jeune Bouche, élève du Conservatoire de Paris	500		
	Subvention au jeune Duval, idem .	500		
	Subvention au jeune Darras (Beaux-Arts).	500		
	Acquisition de médailles ou d'ouvrages à distribuer aux élèves de la Faculté de droit de Lille . . .	200	5,100	»
4.	Entretien d'élèves à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons et menues dépenses du jury d'examen au 1er degré		1,225	»
5.	Entretien de bourses à l'Ecole des maîtres-mineurs de Douai.		4,000	»
6.	Cours d'accouchement : Entretien d'élèves sages-femmes (5,500). – Achat de prix (150).		5,650	»
7.	Subvention à l'Union artistique du Pas-de-Calais		200	»
8.	Loyer du local affecté au service des mines au palais de Saint-Vaast		500	»
9.	Entretien d'une bourse à l'Ecole centrale des arts et manufactures		500	»
10.	Subvention à l'œuvre de la tuberculose. .		300	»
	Total du Sous-Chapitre X . . .		19,980fr.	»

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragements à l'agriculture et à l'industrie.

1.	Encouragements à l'agriculture :			
	Chambres d'agriculture	600		
	Sociétés d'agriculture	6,000		
	Comices agricoles	500		
	Amélioration des races bovine et ovine, et acquisition d'instruments et de machines agricoles .	10,851 43		

	Concours de machines agricoles, spécialement de moissonneuses et de faucheuses	1,000		
	Herd-Book (race flamande pure) . .	6,000		
	Champs d'expériences agricoles, création de petites houblonnières	4,500	29,451	43
2.	Frais de tournées du professeur départemental d'agriculture . .	1,200		
	Traitement d'un employé pour le bureau du même	700		
	Impression du Bulletin relatif aux champs d'expériences	500	2,400	»
3.	Encouragement pour l'amélioration de la race chevaline :			
	Courses de chevaux	4,800		
	Concours départemental d'étalons .	13,500		
	Achats de jeunes étalons boulonnais et frais de vente, etc	18,000		
	Primes pour saillies gratuites des juments boulonnaises classées .	7,100		
	Concours d'arrondissement de juments poulinières	5,000		
	Aménagement et entretien des écuries de stations d'étalons . . .	500		
	Honoraires de six secrétaires du Stud-Book, etc	700		
	Impression des registres et autres pièces concernant le Stud-Book	300		
	Participation à la grande exposition chevaline de 1889 des chevaux de race boulonnaise	4,000	53,900	»
4.	Participation à l'Exposition universelle de 1889 des résultats des champs d'expériences agricoles		500	»
5.	Entretien d'élèves à l'Ecole vétérinaire d'Alfort		3,000	»
6	Primes pour la constatation des contraventions en matière de pêche fluviale . .		300	»
7	Emploi du produit des rentes départementales spéciales en faveur du concours annuel d'étalons tenu à St-Omer (1,400); des six sociétés d'agriculture du département pour leurs concours annuels de juments poulinières (1,444)		2,844	»
8.	Gratifications aux gardes-champêtres . .		2,000	»
9.	Entretien de bourses à l'Institut industriel, agronomique et commercial de Lille .		1,600	»

10.	Dépenses de la station agronomique d'Arras	14,800	»
11.	Dépenses du laboratoire de chimie agricole et industriel de Boulogne	6,000	»
12.	Dépenses d'entretien, d'exploitation, etc., de l'Ecole d'agriculture de Berthonval.	94,961	54
13.	Entretien du mobilier de ladite	250	»
14.	Dépenses relatives à la destruction du silphe opaque	500	»
	Total du Sous-Chapitre XI . .	208,506fr.	97

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

1.	Etablissement de pompes à incendie . . .	2,000fr.	»
2.	Subvention pour les caisses d'épargne scolaires.	500	»
3.	Subvention pour acquisitions, travaux et réparations d'églises et de presbytères.	12,000	»
	Total du Sous-Chapitre XII . .	14,500fr.	»

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

1.	Dépenses des conseils d'hygiène et de salubrité	600	»
2.	Mesures contre les épidémies	4,000	»
3.	Suppression des couvertures en chaume .	6,000	»
4	Avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers et des commissions syndicales de dessèchement (y compris le curage des cours d'eaux) . .	35,000	»
5.	Impressions des procès-verbaux des délibérations du Conseil général, des rapports de la Commission départementale et du Préfet (11,000) ; des budgets et des comptes départementaux (1,100) ; des procès-verbaux des délibérations des Conseils d'arrondissement et des rapports des Sous-Préfets (1 600) ; des cartes d'électeurs (3,000) ; divers (travaux d'intérêt départem[al], etc.) (300) .	17,000	»
6	Indemnité de logement au Secrétaire général de la Préfecture	1,200	»

7. Menues dépenses, achat de livres et traitement d'un employé auxiliaire pour le Conseil de Préfecture	1,200	»
8. Loyer des maisons affectées au logement des officiers de gendarmerie	2,200	»
9. Réparations locatives de ces maisons. . .	400	»
10. Entretien de la caserne de gendarmerie dite de St-Pry, à Béthune, appartenant à l'Etat et louée au département . . .	500	»
11. Complément de traitements et indemnité pour travaux extraordinaires en faveur des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures : Préfecture (6,200) ; Sous-Préfectures (2,500)	8,700	»
12. Gratifications pour belles actions	1,000	»
13. Subvention à la Fédération des Sociétés de tir des six départements de la région du Nord.	500	»
14. Service des emprunts départementaux : intérêts, remboursement et frais	79,242	26
15. Subvention pour concourir à l'entretien de la digue de Sangatte	200	»
16. Prix de vertu (piété filiale) fondé par M. Grandguillaume	300	»
17. Prix de vertu, etc., fondés par M. de Wandonne de Monthurel	798	»
18. Dépenses du Conseil général et de la Commission départementale.	2,400	»
19. Allocation représentative d'arrérages des pensions que la caisse départementale des retraites ne peut servir par suite de l'insuffisance de son revenu	23,309	»
20. Indemnité au rédacteur adjoint à MM. les Secrétaires du Conseil général	1,500	»
21. Inspection du travail des enfants dans les manufactures	4,500	»
22. Reliure d'ouvrages de la bibliothèque du tribunal civil de Saint-Pol.	200	»
23. Publication de la statistique financière des communes du département	400	»
24. Dépenses relatives à la tenue de l'assemblée électorale sénatoriale.	1,700	»
25. Prix et médailles aux Sociétés de gymnastique, de musique, de tir, etc.	500	»
26. Uniforme des huissiers et gens de service de la Préfecture	500	»

27.	Encadrement des photographies et gravures exposées dans les galeries de la Préfecture	500	»
28.	Tours de Saint-Eloi. — Réparations . . .	190	»
29.	Extension du réseau télégraphique départemental	2,000	»
30.	Allocation annuelle de 6 fr aux cantonniers des routes nationales pour versement aux caisses de retraite de la vieillesse ou d'épargne	1,230	»
31.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	20,517	20
	Total du Sous-Chapitre XIII . . .	218,286fr.46	

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes afférentes à des dépenses non obligatoires.

1.	Secours de route et frais de transport des voyageurs indigents (exercices clos, prévision).	500fr.	»
	Total du Sous-Chapitre XIV . . .	500fr.	»

SOUS-CHAPITRE XV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

§ 1er. — *Ministère de l'Intérieur.*

1.	Frais de bureau de l'Inspecteur d'Académie (1,500) ; traitement complémentaire du même (1 500)	3,000fr.	»
2.	Traitement des commis de l'Inspecteur d'Académie (2,700) ; traitement complémentaire du commis principal et des commis auxiliaires (1,500).	4,200	»
3.	Entretien de bourses dans le lycée de St-Omer	6,001	»
4.	Entretien d'élèves à l'Ecole norm[le] de Cluny.	801	»
5.	Dépenses de l'Instruction primaire imputables sur les ressources ordinaires. . .	53,100	»
	Total	69,102fr.	»

§ 2. — *Ministère de l'Instruction publique.*

1.	Dépenses de l'Instruction primaire imputables sur le produit des 4 centimes spéciaux.	269,235	32
	Total du Sous-Chapitre XV . . .	336,337fr.32	

RÉCAPITULATION.

Sous-Chap.	Ier.	Dépenses obligatoires . .	133,180fr.	»
—	II.	Propriétés départementales immobilières	61,065	»
—	IV.	Chemins vicinaux. — Chemins de fer d'intért local.	1,695,661	81
—	V.	Enfants assistés	134,859	»
—	VI.	Aliénés.	241,800	»
—	VII.	Assistance publique . . .	144,850	»
—	VIII.	Cultes	6,600	»
—	IX.	Archives	13,450	»
—	X.	Encouragements aux Lettres, aux Sciences et aux Arts	19,980	»
—	XI.	Encouragements à l'agriculture et à l'industrie .	212,506	97
—	XII.	Subventions aux communes	14,500	»
—	XIII.	Dépenses diverses	218,286	46
—	XIV.	Dettes départementales . .	500	»
—	XV.	Instruction publique . . .	336,337	32
		Total des dépenses ordinaires . .	3,233,576fr.	56

RECETTES DE 1889.

§ 1er. — *Recettes afférentes au Ministère de l'Intérieur.*

1.	Centimes ordinaires : 1° 25 centimes additionnels aux deux premières contributions (maximum) (1,089,240) ; 2° 1 centime additionnel aux quatre contributions directes (67,308 83)		1,156,548fr.	83
2.	Centimes imposés d'office		»	»
3.	Centimes applicables au service vicinal .		471,161	81
4.	Produits éventuels du budget ordinaire :			
	1° Revenus des propriétés départementales . . .	84,970 »		
	2° Produits d'expéditions d'anciennes pièces ou actes de la Préfecture, déposés aux Archives.	100 »		
	3° Produits des droits concédés au département.	12,200 »		
	4° Subventions pour les dépenses du budget ordinaire.	150,257 60		

5° Ressources éventuelles du service vicinal. . .	1,000,000	»	
6° Ressources éventuelles des chemins de fer d'intérêt local.	14 000	»	
7° Rembours^{t} d'avances, etc.	75,103	»	1,336,630 60

Total des recettes à ordonnancer par le Ministre de l'Intérieur . . . 2,964,341fr.24

§ 2. — *Dépenses afférentes au Ministère de l'Instruction pnblique.*

1. Centimes applicables à l'instruct^{on} prim^{re} . 269,235 32

Total général des recettes du budget ordinaire. 3,233,576fr.56

BUDGET EXTRAORDINAIRE

SOUS-CHAPITRE XVII.

DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE PRODUIT DE CENTIMES EXTRAORDINAIRES.

§ 1er. — *Emploi des 11 centimes à voter par le Conseil général, en vertu de la loi du 10 août 1871 (maximum).*

CHEMINS VICINAUX, CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

1 à 112.	Chemins de grande communication (Travaux divers).	607,897fr.13
113.	Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires . . .	20 000 »
	Total du § 1er . . .	627,897fr 13

§ 2. — *Emploi de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi spéciale du 16 août 1881 (8 centimes 7/10es, pour la grande vicinalité).*

1 à 110.	Chemins de grande communication. .	585,586fr.82
	Total du § 2 . . .	585,586fr.82

§ 3. — *Service des emprunts départementaux.*

1.	Loi du 14 août 1879 : Intérêts et remboursement.	40,000fr. »
2.	Loi du 27 juillet 1880 : Intérêts et remboursement	48,000 »
3.	Loi du 16 août 1881 : Intérêts et remboursement.	24,500 »
4	Loi du 26 juillet 1883 : Intérêts, remboursement et frais.	57,407 52
	Total du § 3. . .	169,907fr.52

§ 4. — ***Emploi du surplus de l'imposition des 3 cent. 23/100 autorisée par la loi du 26 juillet 1883.***

1.	Subventions en faveur des chemins de fer d'intérêt local	160,000fr. »
	Total du § 4. . . .	160,000fr. »

RÉCAPITULATION.

§ 1er.	— Loi du 10 août 1871	627,897fr.13
§ 2.	— Loi du 16 août 1881	585,586 82
§ 3.	— Service des emprunts.	169,907 52
§ 4.	— Loi du 26 juillet 1883.	160,000 »
	Total du Sous-Chapitre XVII. . .	1,543,391fr.47

SOUS-CHAPITRE XVIII.

DÉPENSES IMPUTABLES SUR FONDS D'EMPRUNTS.

Loi du 16 août 1881.

Emprunt départemental de 695,000 fr., contracté à la caisse des chemins vicinaux, pour travaux des chemins vicinaux ordinaires :

1.	Subventions aux communes pour les travaux de leurs chemins vicinaux ordinaires (Loi du 12 mars 1880)	16,400fr. »
	Total du Sous-Chapitre XVIII. . .	16,400fr. »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires

1.	Frais de ventes mobilières	900fr. »
2.	Réserves pour dépenses diverses et imprévues	2,100 »
	Total du Sous-Chapitre XIX. . .	3,000fr. »

RÉCAPITULATION.

Sous-Chapitre XVII (Centimes extraordinaires)	1,543,391fr.47
Sous-Chapitre XVIII (Emprunts départementaux)	16,400 »
Sous-Chapitre XIX (Produits éventuels extraordinaires)	3,000 »
Total des dépenses extraordinaires . .	1,562,791fr.47

RECETTES DE 1889.

1.	Centimes extraordinaires perçus en vertu de la loi du 10 août 1871 (maximum 11 centimes)	740,397 13	
	Centimes extraordinaires perçus en vertu des lois spéciales des 16 août 1881 et 26 juillet 1883 (11 c. 93/100es)	802,994 34	1,543,391 47
2.	Emprunt réalisable en exécution de la loi du 10 août 1871		16,400 »
3.	Produits éventuels extraordinaires : Produits des biens aliénés (2,000); recettes accidentelles (1,000)		3,000 »
	Total général des recettes extraordinaires . .		1,562,791fr.47

Récapitulation des deux budgets de 1889.

Dépenses ordinaires	3,233,576fr.56
Dépenses extraordinaires	1,562,791 47
Total général des dépenses. . .	4,796,368fr 03
Recettes ordinaires	3,233,576fr.56
Recettes extraordinaires	1,562,791 47
Total général des recettes. . .	4,796,368fr.03

CONSEIL DE PRÉFECTURE

STATISTIQUE

Le chiffre des *affaires contentieuses* jugées par le Conseil de Préfecture, pendant l'année judiciaire 1887-1888, présente, sur la période correspondante de 1886-1887, une augmentation de 728 affaires, qui porte presqu'entièrement sur les réclamations en matière de contributions directes et les protestations contre les élections municipales.

Du 16 octobre 1887 au 15 octobre 1888, le Conseil a rendu 10,876 décisions dans des *affaires contentieuses* ainsi divisées :

1° Affaires jugées en séance publique . . .	8,919
2° Affaires non jugées en séance publique (Comptabilité des communes et établissements publics, comptabilités occultes, etc.)	1,957
Total. . .	10,876

Les 8,919 affaires de la première catégorie se divisent de la manière suivante :

Contributions. —	Contributions directes . . .	4,832
	Taxes assimilées aux contributions directes	3,327
	Etats de cotes indûment imposées et irrécouvrables . .	358
Travaux publics. —	Contestations avec les entrepreneurs	19
	Indemnités pour dommages .	14
Affaires communales. —	Biens communaux . .	32
	Contestations diverses	2
Elections		182
Contraventions		148
Affaires diverses.		5
	Total. . .	8,919

Sur ces 8,919 affaires, 8,759 ont été jugées sans observations orales, 122 sur observations faites par des mandataires et 38 sur observations présentées par les parties elles-mêmes. — (Pendant la même période correspondante 1886-1887, il y avait eu 29 affaires jugées sur observations des parties elles-mêmes et 98 sur observations faites par des mandataires).

6,631 demandes ont été admises en entier, 1,285 en partie et 1,003 rejetées.

Le nombre des affaires non contentieuses décidées en chambre du Conseil s'est élevé à 225, ainsi classées :

Autorisation de plaider 32, dont 31 accordées et 1 refusée.

Décisions et avis divers, 193.

JURISPRUDENCE

BIENS COMMUNAUX

Parts de marais

Aucun changement de jurisprudence n'est à signaler dans les arrêtés du Conseil de Préfecture. Les questions de *légalité des modifications de l'arrêt de 1779, d'hérédité, de représentation, d'aspirants, des veufs et veuves, de cumul et de location des parts, de prescription,* ont été jugées suivant les règles antérieurement admises. Nous prions donc de se reporter aux comptes-rendus des années précédentes, et nous ne parlerons que des décisions nouvelles ou intéressantes.

Transmission — Héritiers. — L'absence d'un ménage séparé empêche seulement l'habitant d'obtenir une part à titre de plus ancien domicilié, tandis qu'au contraire, pour recueillir la part héréditaire, il est tenu de prouver seulement sa résidence dans la commune au moment du décès de son auteur.

Spécialement pour la fille aînée, la condition d'un ménage séparé et la qualité d'aspirante lui sont parfaitement inutiles pour être apte à faire valoir ses droits d'hérédité, et bien plus, elle ne peut même pas être aspirante, puisque la femme n'étant pas chef de ménage, c'est le mari seul qui est aspirant (Arr. du 1er mars 1888, Drouvin, Lefebvre).

Mais, pour conserver la jouissance de la part advenue

à sa femme par succession, le mari doit, dans un délai moral, justifier de l'existence d'un feu séparé et de la qualité de chef de ménage (Arr. des 1er mars 1888, Drouvin, Lefebvre ; — 12 juillet 1888, Pelves, Gorin)

Chef de ménage. — Si dans une même maison deux habitants font ménage commun, il faut regarder comme chef de ménage celui qui est alloti d'une part de marais (Arr. du 1er mars 1888, Drouvin, Lefebvre).

Feu et ménage. — Le ménage tenu par la femme non séparée doit être considéré comme tenu par le mari (Arr. du 30 juin 1888, Loison, Caron).

Veufs. — Aux termes de l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 mai 1881, l'époux survivant qui conserve la jouissance de la part de son conjoint ne peut la détenir légalement que du chef de son enfant mineur et en qualité de tuteur de ce dernier (Arr. des 16 mai 1888, Harnes, Vve Racquez ; — 6 mai 1888, Harnes, Cailliez).

Faillite — Une question nouvelle a été soulevée : on a prétendu que la faillite du portionnaire avait pour effet de lui faire perdre son droit à la part de marais et d'entraîner le retour de celle-ci à la commune. On se basait, pour soutenir ce système, sur l'art. 443 du Code de commerce, suivant lequel le failli est, à partir du jugement déclaratif de faillite, dessaisi de l'administration de ses biens et l'on disait que, d'un côté, le droit à la part de marais étant un droit attaché à la personne du failli, le syndic ne pouvait pas l'exercer, et que d'un autre côté, le portionnaire étant dessaisi de ses biens ne pouvait non plus jouir de la part par lui-même, et l'on en tirait cette conséquence que le droit devait forcément s'éteindre.

Le Conseil de Préfecture n'a pas admis cette prétention ; il a jugé, au contraire :

Qu'aucun article du Code de commerce ne porte que le jugement déclaratif de faillite aura pour résultat d'entraîner la résolution des droits attachés à la personne du failli; qu'en effet, une telle mesure diminuerait encore le gage des créanciers tandis que le but du législateur est, au contraire, de l'augmenter et de le sauvegarder ;

Que spécialement pour l'usufruit, qui présente certaines analogies avec le droit à la part de marais, la faillite de l'usufruitier n'amène nullement l'extinction de l'usufruit ;

Que le droit à la part de marais est un droit beaucoup plus restreint au point de vue de la faculté de disposer que le droit d'usufruit ;

Que si la faillite de l'usufruitier dont le droit est *aliénable* et *saisissable*, n'emporte pas l'extinction du droit d'usufruit, à plus forte raison la faillite du portionnaire ne doit-elle pas entraîner la résolution du droit à la part, qui est *inaliénable* et *insaisissable* ;

Que, quant à la question de savoir si les fruits de la portion ménagère peuvent être saisis par les créanciers du portionnaire, il y a lieu de remarquer, d'une part, que l'arrêt de 1779 n'a pas reproduit la disposition des édits de 1769 et 1774 et qu'il n'est pas permis de suppléer au silence de la loi ; d'autre part, que ce point ne pourrait, en tout cas, être soulevé que par les créanciers eux-mêmes et non par les aspirants (Arr. du 30 juin 1888, Loison, Caron).

Cumul. — Le cumul interdit par l'arrêt du 25 février 1779 est le cumul dans le même ménage et non pas dans la même famille. Ainsi la mère peut très bien détenir une part venant de son chef, tandis que son fils jouit d'une part advenue à sa femme par hérédité. Mais il y aurait cumul et nécessité d'opter si la mère et le fils faisaient ménage commun (Arr. du 26 novembre 1887, Drouvin, Lefebvre ; — 15 mars 1888, Drouvin, Lefebvre).

Nature du droit de l'alloti. — Lorsqu'une part de marais a été occupée temporairement pour l'exécution d'un travail public, il y a deux intéressés : la commune sur le territoire de laquelle se trouve la portion ménagère, et l'alloti ou portionnaire; par conséquent les droits de chacun doivent être sauvegardés.

Il en résulte que l'indemnité représentant la dépréciation du sol des terrains occupés doit être versée à la commune pour être placée en rentes sur l'Etat et les arrérages en être payés annuellement par elle aux allotis, proportionnellement à la surface du terrain occupé dans chaque parcelle par rapport à la surface totale des terrains réellement occupés et cela jusqu'à ce que les parts lui fassent retour, auquel cas elle n'a plus à payer au nouvel alloti les revenus attribués pour la part de marais dépréciée.

L'indemnité destinée à faciliter les accès aux diverses parts de marais dont une partie a été occupée doit aussi être payée à la commune, qui est tenue de faire les travaux nécessaires pour établir un accès facilement praticable pour toutes les parts de marais.

Mais l'indemnité pour privation de jouissance doit être versée directement aux allotis et être répartie entre eux proportionnellement à la surface (Arr. du 6 juillet 1888, comm. de Noyelles-sous-Lens).

COMPÉTENCE.

Elections. — *Sectionnement.* — Le Conseil de Préfecture n'a pas à connaître des actes émanés du Conseil général statuant dans la plénitude de ses droits ; il excéderait la

limite des pouvoirs qui lui sont conférés en s'attribuant la connaissance de ces actes et les réclamations qu'ils ont pu soulever.

Il y a donc lieu, pour le Conseil, de se déclarer incompétent pour prononcer sur l'illégalité commise par le Conseil général dans le sectionnement d'une commune (Arr. du 29 mai 1888, comm. d'Ardres).

Listes électorales. — Il n'appartient pas au Conseil de Préfecture de statuer sur la nullité qui résulterait de ce que le délégué de l'Administration n'aurait pas été convoqué lors de la révision des listes électorales le 31 mars (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Corbehem.

Travaux publics. — Il est de principe que le Conseil de Préfecture est compétent pour statuer seulement sur les matières qui lui sont spécialement déférées par une loi.

Or, l'art. 4 § 1er, de la loi du 28 pluviôse an VIII, dispose que *le Conseil de Préfecture prononce sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'Administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leur marché.*

Ce texte ne mentionne expressément que les contestations qui se produisent directement entre les contractants, l'Etat et l'entrepreneur ; il n'attribue donc compétence au Conseil de Préfecture que pour ces actions, et non pas pour celles qui pourraient s'élever entre des tiers et l'Etat à l'occasion de travaux publics.

Il est donc inexact de dire que le Conseil de Préfecture est investi, par la loi de pluviôse, en matière de travaux publics, d'une juridiction générale ; au contraire, il est nécessaire de faire une distinction.

En effet, la jurisprudence constante de tous les tribunaux administratifs décide que le Conseil de Préfecture n'est pas compétent pour connaître des demandes formées contre l'Etat par des sous-traitants de l'entrepreneur, lorsque ces sous-traitants exercent une action en leur nom personnel, c'est-à-dire lorsqu'ils sont des tiers par rapport à l'Etat, et que la compétence n'existe que quand ils représentent l'entrepreneur. (Arr. du 16 avril 1888, Vermeesch).

Ces mêmes règles sont applicables aux créanciers de l'entrepreneur ; ainsi une distinction doit être faite selon qu'ils agissent en vertu de l'art. 1166 du Code civil ou de l'art. 1167.

L'article 1166 donne aux créanciers le droit d'exercer les actions de son débiteur en son lieu et place ; dans ce cas, ils se substituent à lui, et, par conséquent, le Conseil de Préfecture est compétent pour apprécier leur demande, parce qu'en réalité le procès a lieu entre l'entrepreneur et l'Etat.

Mais le droit conféré par l'art. 1167 est tout différent : il permet aux créanciers d'attaquer les actes faits par leur débiteur en fraude de leurs droits ; c'est donc une action qui leur est personnelle et, pour cette raison, la compétence du Conseil de Préfecture cesse, puisque la contestation est élevée par des tiers contre l'Etat.

Il en est de même s'ils agissent en vertu des art. 446 et 447 du Code de commerce, car la faculté donnée par ces articles de faire annuler certains actes faits par le failli postérieurement à la cessation de ses paiements, dérive du principe posé par l'art. 1167 du Code civil, ces actes étant en quelque sorte entachés d'une présomption de fraude.

En conséquence, l action que le syndic de la faillite de l'entrepreneur, qui est le représentant des créanciers de celui-ci, intente à l'Etat, est ou n'est pas de la compétence du Conseil de Préfecture, selon qu'il agit d'après l'art. 1166 du Code civil, ou d'après les art. 1167 du même Code. 446 et 447 du Code de commerce (Arr du 16 août 1888, Vermeesch).

Il est aussi admis unanimement par la doctrine et la jurisprudence que les conventions civiles, même une transation, bien qu'elles aient été revêtues d'une forme administrative, n'en restent pas moins soumises aux règles ordinaires des obligations ; ainsi la nullité peut en être prononcée par les tribunaux compétents, particulièrement comme faits en fraude des créanciers.

Mais sur ce point encore, une distinction fondamentale est nécessaire, et la nullité de la convention ne peut être poursuivie qu'autant que l'acte administratif qui la consacre a été passé dans une forme administrative qui permette de réclamer l'annulation de cet acte.

Les décisions ministérielles sont au premier chef des actes de pure administration émanés de la puissance publique

Or il est de principe et de jurisprudence qu'aucune juridiction n'a qualité pour annuler un acte de pure administration : que ce droit n'appartient même pas à la juridiction administrative dans son tribunal du degré le plus élevé, le Conseil d'Etat.

Plus spécialement, il est établi par la jurisprudence que les arrêtés et décisions ministérielles prononçant la mise en régie ou la résiliation des entreprises doivent être considérés comme des actes de pure administration dont la nullité ne peut jamais être demandée ni obtenue.

Cependant un recours est ouvert à l'entrepreneur contre une décision ministérielle qui porte mise en régie ou résiliation de son entreprise et qu'il prétend dommageable pour lui ; il a le droit de réclamer devant le Conseil de Préfecture

la réparation du préjudice qu'il soutient avoir éprouvé, mais sans que jamais son action puisse tendre à une annulation de la décision incriminée.

Dans ce cas, le Conseil de Préfecture commettrait un excès de pouvoir s'il mettait à néant l'acte d'administration, la décision, et il doit se borner, tout en la laissant subsister, à apprécier s'il y a eu violation des clauses du marché et à indemniser l'entrepreneur du dommage souffert de ce chef (Arr. du 16 août 1888, Vermeesch).

Les créanciers de l'entrepreneur ont les mêmes droits que lui lorsqu'ils le représentent et exercent ses actions en vertu de l'art. 1166 ; ils peuvent donc faire valoir par le syndic de la faillite le droit qui appartient à leur débiteur de réclamer la réparation du préjudice que lui a causé la décision ministérielle, et le Conseil de Préfecture est compétent pour connaître de cette action.

Au contraire, le syndic n'aurait pas le droit de réclamer devant le Conseil de Préfecture, en vertu de l'art. 1167, une indemnité pour le préjudice qu'aurait apporté à la masse créancière une décision ministérielle qui constate une transaction passée entre l'Etat et l'entrepreneur et qu'ils prétendent avoir été prise en fraude de leurs droits. Les créanciers agiraient ici en leur nom propre et personnel, ils seraient alors des tiers et le Conseil de Préfecture ne serait pas compétent pour connaître de leur action.

Mais le Conseil d'Etat est investi du droit d'apprécier les actes de gestion de l'Administration toutes les fois qu'un autre juge n'a pas reçu cette mission, et de statuer sur les résultats des décisions administratives donnant lieu à une réclamation contentieuse.

En conséquence, sans demander l'annulation de la décision ministérielle, les créanciers peuvent dénoncer devant le Conseil d'État la convention intervenue entre l'Etat et leur débiteur comme faite en fraude de leurs droits, démontrer et chiffrer le préjudice qu'elle leur a occasionné et en réclamer la réparation (Arr. du 16 août 1888, Vermeesch).

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les Conseils municipaux ont été, en 1888, renouvelés, pour la seconde fois, suivant les dispositions de la loi du 5 avril 1884. A cette occasion, le Conseil de Préfecture a jugé 160 affaires d'élections municipales. Sur ce nombre, 106 sont venues sur protestations ; parmi elles, 9 élections ont été annulées en entier, 10 partiellement, 15 ont été modifiées

ou rectifiées, 61 ont été maintenues, enfin 11 réclamations ont été abandonnées par suite de désistement.

54 élections ont été déférées par le Préfet : sur ce nombre, 13 ont été annulées partiellement, 20 ont été modifiées ou rectifiées, 21 ont été maintenues.

Dans le compte-rendu de l'année 1883-1884, nous avons cru devoir, en raison du changement de législation, analyser toutes les décisions, lors même qu'elles ne présentaient pas de questions nouvelles. Cette année, nous ne reproduirons que celles qui offrent un intérêt, et nous prions de consulter, si l'on veut connaître l'ensemble de la jurisprudence, les comptes-rendus des années 1870-71, 1874-75, 1876-77, 1880-81, 1881-82 et surtout 1883-84.

Eligibilité.

Contributions. — Suivant l'article 31 de la loi du 5 avril 1884, sont éligibles au Conseil municipal les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection, âgés de 25 ans. (Arr. des 25 mai 1888, comm. de Caucourt, de Wimille; — 29 mai 1888, comm. de Reclinghem, de Caumont).

D'après la disposition de l'article 14 de cette loi la liste électorale comprend tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins et ceux qui sont inscrits au rôle d'une des quatre contributions directes ou des prestations. (Arr. du 27 juin 1888, comm. de Marant).

Il résulte du même article 31 que l'inscription au rôle des contributions directes n'est exigée que pour les candidats qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale de la commune. (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Caucourt, de Wimille).

Mais le nombre des conseillers non résidant dans la commune ne saurait excéder le quart des membres du Conseil. (Arr. du 25 mai 1888, comm de Wimille ; — 29 mai 1887, comm. de Marant).

Bien qu'un individu ne soit pas inscrit sur la liste électorale et ne paie aucune des quatre contributions, cependant il est éligible lorsqu'il justifie qu'il aurait dû, au 1er janvier, être inscrit sur les rôles des contributions directes. (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Graincourt-lez-Havrincourt).

En conséquence, le citoyen qui, par suite d'une donation, paie dans une commune l'impôt des terres qui lui ont été données, est éligible au Conseil municipal, quoique l'avertissement porte encore le nom du précédent propriétaire et que la mutation n'ait pas été faite. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Marant).

Aux termes du même article 31, les conseillers doivent être âgés de 25 ans *révolus* au jour de l'élection (Arr. des 25 mai 1888, comm. de Beauvois ; - 29 mai 1888, comm. de Bergueneuse).

Militaires — L'art. 31 de la loi du 5 avril 1884 déclare aussi inéligibles les militaires en activité de service. (Arr. du 23 mai 1888, comm d'Enquin).

Individus privés du droit électoral. — L'article 32 § 1er de la loi du 5 avril 1884 interdit aux individus privés du droit électoral, de faire partie d'un Conseil municipal ; donc un failli tombe sous l'application de cet article et il ne saurait, pour y échapper, prétendre qu'il n'aurait pas eu signification du jugement déclaratif de faillite ; il a dû nécessairement le connaître par les opérations qui en ont été la suite. (Arr. du 14 juin 1888, comm. de Calais.)

Mais lorsque les condamnations ne sont pas de celles prévues par l'art. 22 de la loi du 30 novembre 1855, modifiant l'énumération contenue au décret du 2 février 1852, l'individu est éligible (Arr. du 24 mai 1888, comm. de Reclinghem).

Individus secourus par le Bureau de Bienfaisance. — Le § 3 du même article 32 déclare incapables d'être Conseillers municipaux les individus secourus par le Bureau de bienfaisance (Arr du 6 juin 1888, comm. de Sailly-au-Bois).

L'incapacité s'applique alors même que les élus auraient demandé, postérieurement à leur nomination, à être rayés de la liste des indigents ; en effet, cette demande prouve qu'ils étaient encore inscrits le jour où ils ont été nommés. (Arr. des 25 mai 1888, comm. de Labroye ; — 24 juin 1888, comm. de Bajus).

Ils ne sauraient soutenir avoir été inscrits contre leur gré : en effet leur renonciation aux secours est la preuve du contraire. (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Labroye).

Mais lorsque des individus ont bien été secourus par le Bureau de bienfaisance, et que, sur la proposition du médecin de ce Bureau, ils ont été, avant l'élection, rayés eux et leur famille de la liste des indigents, ils ne se trouvent pas dans le cas prévu par l'art. 32 § 3, s'ils n'ont pas réclamé contre la radiation dont ils ont été l'objet. (Arr. du 12 juillet 1888, comm. d'Incourt).

La circonstance que le secours alloué par le Bureau de bienfaisance à un candidat serait destiné à sa femme n'est pas de nature à rendre inapplicable la prescription de la loi. (Arr. 24 juin 1888, comm. de Bajus).

Domestiques. — Suivant le § 4 du même article 32, sont aussi incapables d'être Conseillers municipaux les domestiques attachés à la personne; mais ne peuvent être considérés comme tels, et sont par conséquent éligibles au Conseil

municipal : 1° Le régisseur d'une propriété ; 2° Le garde particulier d'un bois. (Arrêts des 16 novembre et 16 décembre 1881, et 14 décembre 1884. (Arr. des 29 mai 1888, comm. de Campigneulles-lez-Grandes ; — 2 juin 1888, comm. de Pittefaux).

Cantonniers.—Si, aux termes de l'art. 33 § 8 de la loi du 5 avril 1884, les Ingénieurs des ponts et chaussées chargés de la voirie urbaine ou vicinale et les agents-voyers ne sont pas éligibles dans le ressort où ils exercent leurs fonctions, aucune disposition de loi n'a étendu aux cantonniers l'interdiction de faire partie des Conseils municipaux, à moins qu'ils ne soient agents salariés de la commune (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Bergueneuse, de St-Laurent-Blangy).

Agents salariés de la commune. — Le § 10 de l'art. 33 déclare inéligibles les agents salariés de la commune.

Par agent salarié de la commune il faut entendre celui qui est rétribué directement sur les fonds communaux au moyen d'un mandat délivré par le Maire ordonnateur des dépenses communales.

Ainsi, les agents dont le service s'étend sur un groupe de communes et qui sont rémunérés par des fonds d'origine communale, mais centralisés, ne peuvent pas être considérés comme agents salariés d'une des communes.

Donc, on ne doit pas regarder comme agent salarié de la commune un cantonnier d'un chemin de grande communication, et il est éligible au Conseil municipal (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Marant).

Lorsqu'une indemnité est portée au budget communal sous ce titre : Traitement du chantre laïque, et qu'aucune confusion n'est possible entre cet article et le crédit porté comme subvention à la fabrique, le candidat qui touche ce traitement est inéligible (Arr. des 29 mai 1888, comm. de Béhagnies, de Rœux ; — 6 juin 1888, comm. de Siracourt, d'Haillicourt).

Mais si le chantre laïque rétribué sur le budget communal est un agent salarié de la commune et inéligible, le frère de ce chantre, qui ne touche aucune rétribution comme chantre auxiliaire et qui se fait seulement un plaisir d'aider son frère dans ses fonctions, est parfaitement éligible (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Béhagnies).

De même, si un individu est bien chantre laïque mais ne touche pas dans la commune où il est élu la somme inscrite au budget pour traitement du chantre laïque et exerce ces fonctions dans une autre commune, il ne tombe pas sous l'application de la disposition qui déclare inéligibles les agents salariés de la commune (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Ste-Austreberthe).

Ne sont pas compris parmi les agents salariés de la com-

mune ceux qui, exerçant une profession indépendante, ne reçoivent une indemnité de la commune qu'à raison des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de cette profession.

Donc, est éligible un cultivateur qui exploite plusieurs hectares de terres, qui ne travaille pas régulièrement pour la commune, qui est employé en moyenne quatre jours par mois sur les chemins vicinaux pour ragréer, soigner les aqueducs et les fossés, qui, à ce titre, et pour ces causes seulement, est payé par la commune, mais qui ne touche de traitement ni annuel, ni mensuel et est rémunéré proportionnellement au nombre de journées; car il n'est pas un agent salarié mais un simple terrassier fournissant son travail (Arrêt du 28 novembre 1884); (Arr. du 23 juin 1888, comm. de Bajus).

Parents et alliés. — Suivant l'art. 35 § 4, de la loi du 5 avril 1884, dans les communes de 501 habitants, les ascendants et descendants et les alliés au même degré ne peuvent faire en même temps partie du Conseil municipal (Arr. des 18 mai 1888, comm. de Vélu ; — 29 mai 1888, comm. de Villers-au-Flos, de Racquinghem, de Lacouture; — 4 juin 1888, comm. de Gouy-sous-Bellonne, — 6 juin 1888, comm. de Basseux ; — 12 juin 1888, comm. de Wailly, de Fampoux; — 19 juillet 1888, comm. de Fampoux, de Camiers). Cette énumération est absolument limitative et ne saurait, sans excès de pouvoir, être étendue aux oncles et neveux. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Lacouture).

Il résulte de l'art. 49 de la même loi que, si des parents et alliés au degré prohibé ont été élus le même jour dans la même section, on doit annuler l'élection de celui qui a obtenu le moins de suffrages (Arr. des 29 mai 1888, comm. de Villers-au-Flos, de Racquinghem ; — 2 juin 1888, comm. de Gouy-sous-Bellonne ; — 12 juin 1888, comm. de Wailly).

Que, s'ils ont été élus à des dates différentes, celui qui a été élu le dernier doit être annulé. (Arr. du 19 juillet 1888, comm. de Camiers).

Mais, aux termes de l'art. 39 de la loi dans le cas où une réclamation implique la solution d'une question d'état, le Conseil de Préfecture renvoie les parties à se pourvoir devant les juges compétents et la partie doit justifier de ses diligences dans le délai de quinzaine ; à défaut de cette justification, il sera passé outre et la décision du Conseil de Préfecture devra intervenir dans le mois à partir de l'expiration du délai de quinzaine. (Arr. du 19 juillet 1888, comm. de Fampoux, de Camiers, de Lacouture).

Par application de cet article, le Conseil de Préfecture a statué, après l'expiration du délai fixé, sur trois questions d'alliance qui avaient été soulevées. Voici ces décisions :

1° Il est de jurisprudence constante, d'après les tribunaux civils, que la mort de l'un des époux, même sans enfants, ne détruit pas l'alliance entre ses parents et son conjoint ; spécialement il a été jugé que l'alliance au degré de beau-frère entre un individu et le mari de sa sœur subsiste après le décès de celle-ci et des enfants issus du mariage ; à plus forte raison, cette solution doit-elle être admise quand les enfants sont encore vivants. Cette décision a été adoptée par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 22 juillet 1881. (Arr. du 19 juillet 1888, comm. de Fampoux);

2° De même il a été jugé que l'alliance subsiste entre un beau-père et un gendre malgré le décès de la femme de celui-ci et de l'enfant issu de ce mariage ; sur ce jugement, le Conseil d'Etat, par arrêt du 23 juin 1882, a prononcé l'annulation d'une élection. (Arr. du 19 juillet 1888, comm. de Lacouture) ;

3° Pour les alliés à titre d'ascendants et de descendants, l'incompatibilité existe entre le beau-père et le gendre, le second mari de la mère et le beau-fils, mais il est de principe que l'alliance ne créée pas l'alliance, ainsi donc aucune alliance n'existe entre le second mari de la mère et le mari de la belle-fille. (Arr. du 19 juillet 1888, comm. de Camiers).

Assemblée des électeurs municipaux.

Listes électorales.—Lors de la revision annuelle des listes électorales, tout citoyen omis peut présenter sa réclamation à la mairie ; tout électeur inscrit peut réclamer la radiation ou l'inscription d'un individu indûment inscrit ou omis. (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Hesdigneul).

Dans le cas d'omission illégale, il y a lieu d'ajouter au nombre des suffrages exprimés et aux voix obtenues par les candidats non élus autant d'unités qu'il y a eu d'électeurs indûment omis et après cette addition, de maintenir ou d'annuler l'élection des candidats proclamés, suivant qu'ils cessent ou continuent d'avoir la majorité, mais sans que jamais cette addition puisse donner au candidat non proclamé le droit de l'être, quand même il aurait réuni alors la majorité. (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Hesdigneul).

Convocation. - L'art. 15 de la loi du 5 avril 1884 porte : « que l'arrêté de convocation sera publié dans la com- » mune quinze jours au moins avant l'élection ».

En général, les dispositions restrictives sont de droit étroit et, en cas de doute, elles s'interprètent toujours dans le sens le plus favorable à la partie qui aurait à souffrir de leur application.

Spécialement, les nullités de procédure n'existent qu'à la condition d'être formellement prononcées et ne sauraient être suppléées par le juge sans un excès de pouvoir de sa part.

Il y a lieu d'appliquer ces principes à l'interprétation de l'art. 15 qui, dans l'esprit du législateur, a voulu prémunir les électeurs contre les surprises et les manœuvres de la dernière heure.

La loi ne dit pas que le délai de 15 jours sera franc à peine de nullité, par conséquent, une publication officielle faite le 22 avril pour le 6 mai contient les 15 jours exigés par les dispositions de l'art. 15, et le Conseil de Préfecture ne pourrait, sans excès de pouvoir, prononcer une nullité qui n'est pas inscrite formellement dans la loi (Arr. du 29 mai 1888, comm de Saint-Omer).

Alors surtout que les conditions de publicité étaient bien suffisantes pour que personne ne fût pris au dépourvu, et qu'en effet, dès la connaissance de l'arrêté préfectoral, tous les journaux de la localité l'avaient publié par extrait dès le 18 avril. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Saint-Omer).

Ouverture et fermeture du scrutin. — Le fait que le scrutin aurait été ouvert seulement de neuf à trois heures, au lieu de l'être de neuf heures à cinq heures comme le portait l'arrêté préfectoral n'entraîne pas la nullité lorsque les électeurs ont eu la possibilité de voter, et quand le garde-champêtre a, sur l'ordre du Maire, prévenu à domicile les électeurs que le scrutin fermerait à trois heures. En effet, le scrutin est resté ouvert pendant le temps prescrit par la loi, c'est-à-dire pendant six heures (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Feuchy).

Suivant la disposition de l'art. 26 de la loi du 5 avril 1884, le président constate l'heure à laquelle il déclare le scrutin clos; après cette déclaration, aucun vote ne peut être reçu; si donc des électeurs ont voté avant que le président ne constatât aux montres déposées sur la table du bureau que le scrutin devait être clos, ces votes sont valables (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Regnauville).

Bureau.—Quoique l'art. 17 de la loi du 5 avril 1884 dispose que le bureau de vote sera présidé par l'adjoint en cas d'empêchement du maire, il peut y avoir lieu à nullité, lorsque la présidence par l'adjoint prend une importance exceptionnelle, et qu'il est allégué que ce fait n'a eu pour but que de favoriser une manœuvre tout en permettant d'avoir l'air de se conformer purement et simplement à la loi.

Donc si la présidence du bureau a été donnée à l'adjoint qui était en même temps l'ingénieur d'une mine et si une liste imprimée sur du papier conforme à celui de l'autre liste mais plus épais a été distribuée aux mineurs, l'annulation peut être prononcée.

En effet ces mineurs n'ignorant pas que le président du bureau était l'ingénieur de la mine, ont pu se croire obligés de lui remettre leur bulletin de vote pour qu'il fût déposé dans l'urne, et l'ingénieur en recevant les bulletins des mains des électeurs pouvait facilement reconnaître au tou-

cher pour qui votaient les mineurs, partant ces derniers n'ont pas exprimé leurs suffrages voté avec toute la liberté exigée par la loi et le secret du vote n'a pas été observé (Arr. du 22 mai 1888, comm. de Loos-en-Gohelle).

Lorsque deux assesseurs ont signé un certificat pour déclarer que le bureau a été constitué irrégulièrement, cette allégation tombe devant la signature du procès-verbal par ces assesseurs puisqu'en signant ce procès-verbal sans formuler la moindre protestation ils ont reconnu par cela même que tout s'était passé régulièrement (Arr. des 9 juin 1888, comm. de Bapaume ; — 25 mai 1888, Brebières ; — 29 mai 1888, Campigneulles-lez-Petites et Corbehem ; — 2 juin 1888, Nœux).

Dépouillement. — La loi (art. 27) prescrit, afin d'empêcher la fraude, que le nombre des bulletins soit vérifié avant le dépouillement et comparé au nombre des émargements; si le président du bureau a pris dans la boite cent bulletins, puis cent autres, et ainsi de suite ; et si l'on a constaté qu'il y avait un chiffre de bulletins égal au nombre des émargements ; il n'est pas douteux que la vérification selon l'esprit de la loi n'ait été faite ; mais cette façon de procéder constitue une irrégularité regrettable; toutefois elle n'a pas un caractère de gravité qui entraîne l'annulation des opérations, quand il est établi, qu'aucune fraude n'a été commise (Arr. du 9 juin 1888, comm. de Calonne-sur-la-Lys).

L'irrégularité résultant de ce que, contrairement à l'art. 27, § 4 le bureau a procédé au dépouillement lorsqu'il y avait plus de 300 votants sans s'adjoindre le nombre réglementaire de scrutateurs, n'est pas une cause de nullité s'il n'est pas allégué que l'omission de cette mesure ait altéré le résultat de l'élection, et qu'une fraude ait été commise (Arrêts des 22 mai, 5 août 1861, 25 avril, 1er juin, 11 et 27 juillet, 2 août, 29 novembre 1866, 7 avril 1876).

Et quand la surveillance par le bureau et les électeurs n'a pas été empêchée (Arr. du 9 juin 1888, comm. de Calonne-Ricouart).

Notamment quand des scrutateurs du parti opposé à la liste du parti qui a triomphé ont participé au dépouillement. (Arrêt du 20 décembre 1878) (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Brebières).

La circonstance que, dans le cours du dépouillement, des jeunes gens âgés de moins de 21 ans, et, par suite, n'étant pas électeurs, auraient remplacé pendant quelques instants des électeurs qui se seraient momentanément absentés, n'est pas une cause de nullité, alors qu'il n'est pas allégué que cette irrégularité ait eu pour but et pour effet de porter atteinte à la sincérité du dépouillement (Arr. du 19 mai 1866);

Il en est de même quand les bulletins ont été lus par un jeune homme non électeur (Arrêt du 6 décembre 1878) (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Baudricourt).

L'art. 27 de la loi du 5 avril 1884, qui est en grande partie

la reproduction de l'art. 27 du décret réglementaire du 2 février 1852, ne contient aucune prescription relative à la lecture par l'un des scrutateurs des bulletins extraits de l'urne ; dans le silence de la loi à cet égard, alors qu'elle énumère avec soin les différentes conditions dans lesquelles le dépouillement devra être opéré, il y a lieu de considérer l'omission de cette formalité par le législateur comme son abrogation pure et simple (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Boulogne).

Ni le décret du 2 février 1852, ni la loi du 5 avril 1884 ne font une obligation de la tenue en double des listes de dépouillement et de la signature qui devrait y être apposée par les scrutateurs : si, dans ces documents réglementaires, il est expressément fait mention de la rédaction en double des procès-verbaux et de la signature des membres du bureau qui doit y figurer, il n'en est pas de même pour les listes de dépouillement. En conséquence, l'absence de rédaction en double des listes de dépouillement et de signature au bas de ces listes ne sauraient être considérées comme une cause de nullité des élections. (Arr. du 6 juin 1888, comm de Boulogne).

Le dépouillement doit être fait publiquement et la loi exige seulement que les scrutateurs soient des électeurs, mais rien dans la loi du 5 avril 1884 ne prohibe l'entrée de la salle du vote à qui que ce soit. (Arr. du 2 juin 1888, comm. de Beaumetz-lez-Cambrai).

Quand, dans une commune, le même nom est commun à plusieurs citoyens éligibles, les bulletins portant ce nom sans autre désignation doivent être attribués à celui-là seul qui est candidat notoire. (Arr. des 18 mai 1888, comm. de Bully-Grenay, de Vis-en-Artois, de Neuville-St-Vaast, Ablain-St-Nazaire ; — 23 mai 1888, comm. de Zutkerque ; — 25 mai 1888, comm. de Coupelle-Neuve ; — 29 mai 1888, comm. de Sains-lez-Pernes ; — 29 mai 1888, comm. de Lagnicourt, de Bouquehault, d'Escalle, de Coupelle-Vieille, de Fontaine-lez-Croisilles, de Marconne, de Rumaucourt ;— 2 juin 1888, comm. de Gouy-sous-Bellonne, de Ligny-lez-Aire ;— 4 juin 1888, comm. de Ligny-Thilloy ; — 6 juin 1888, comm. d'Haillicourt ; — 12 juin 1888, comm. de Verton, de Roquetoire).

De même quand un candidat notoire est désigné par le prénom qu'on lui applique ordinairement, bien que ce prénom ne soit qu'une abréviation (Arr. du 18 mai, comm. de Bully-Grenay).

Ou par un sobriquet, surtout quand tout le monde s'accorde à reconnaître que le sobriquet employé s'applique à toute la famille. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Renty).

On doit aussi compter au candidat notoire les bulletins qui portent son nom, encore bien qu'il soit mal orthographié. Mais il faut qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur l'identité du candidat et la notoriété de sa candidature (Arr. des 18 mai 1888, comm. de Bully-Grenay ; — 29 mai 1888,

comm. de Sains-lez-Pernes ; — 4 juin 1888, comm. de Ligny-lez-Aire ; — 6 juin 1888, comm. d'Haillicourt.

La notoriété d'un candidat ne doit pas être considérée comme résultant exclusivement de ce qu'il figure sur une liste imprimée, mais bien du nombre de voix non contestées qui se sont portées sur lui et qui sont une preuve évidente qu'il était bien, aux yeux des électeurs, un candidat notoire. (Arr. du 29 mai 1888, comm. d'Hernicourt).

Bulletins. — Si aux termes de l'art. 25 de la loi du 5 avril 1884 le papier des bulletins doit être blanc sans aucun signe extérieur, la jurisprudence du Conseil d'Etat a constamment décidé qu'on ne devait pas regarder comme portant des signes extérieurs les bulletins écrits sur du papier rayé bleu, dit papier écolier ou sur du papier vergé et quadrillé. En effet, ces papiers sont d'un usage général et tous les électeurs peuvent s'en procurer de pareils. Mais doit être annulé un bulletin écrit sur du papier rayé seulement au verso et portant sur ce verso la mention imprimée n° (Arrêts des 29 novembre 1871, 5 juin, 1er juillet, 4, 11, 25 novembre et 27 décembre 1881, 20 janvier, 17 février et 28 juillet 1882) ; (Arr. des 22 mai 1888, comm. de Villers-sir-Simon ; — 25 mai 1888, comm. de Calais ; — 29 mai 1888, comm. de St-Omer, de Maninghem, d'Hénu ; — 2 juin 1888, comm. de Lépinoy).

Cependant on ne saurait comprendre dans la même catégorie des bulletins valables, des papiers régulièrement quadrillés, mais portant en outre une marge à l'encre rouge, alors que le quadrillé est à l'encre bleue. Donc quand une série de bulletins portant cette marge a été distribuée par les soins du Maire et quand ces bulletins se sont retrouvés dans l'urne en nombre suffisant pour changer le résultat de l'élection, il y a lieu de considérer la raie rouge existant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur non comme un signe extérieur, mais comme un signe de reconnaissance. En conséquence, ces bulletins, au lieu d'être comptés dans le nombre des suffrages exprimés, mais non aux candidats, doivent être regardés comme l'effet d'une manœuvre et l'annulation des élections doit être prononcée (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Boiry-St-Martin).

Lorsqu'on a compté parmi les bulletins une circulaire aux électeurs sur laquelle on a écrit des noms, ce bulletin doit être annulé ; en effet, il ne satisfait pas aux prescriptions de la loi du 5 avril 1884 qui, dans son art. 25, § 2, exige que le papier du bulletin soit blanc (Arr. du 18 mai 1888, comm. de Beugny).

Les bulletins écrits au crayon sont parfaitement valables et doivent être comptés au candidat ; il en est de même de ceux qui présentent des ratures au crayon (Arr. des 18 mai 1888, comm. d'Ecurie ; — 29 mai 1888, comm. de Léchelle).

De même l'électeur qui raye avec un crayon le nom écrit à l'encre ou imprimé sur un bulletin et y substitue à

l'encre ou même au crayon, un autre nom manifeste bien l'intention de voter pour le dernier candidat ; ainsi donc le bureau électoral ne peut pas refuser de tenir compte de cette substitution (Arr. des 18 mai 1888, comm. d'Ecurie; — 29 mai 1888, comm. de Marconne)

Des bulletins contenant des mentions tout-à-fait étrangères aux élections sont parfaitement valables et ne sauraient être déclarés nuls ; ces bulletins entrent en compte dans le résultat du scrutin et doivent être attribués aux candidats qui y sont désignés (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Neuve-Chapelle).

Il en est de même des bulletins contenant des injures à l'adresse de certains candidats ; seulement ces derniers bulletins ne doivent pas être comptés aux candidats dont les noms sont accompagnés de mentions injurieuses (Arr du 29 mai 1888, comm. de Vieille-Chapelle).

Mais ils doivent être attribués aux candidats auxquels ne peut s'appliquer l'injure (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Izel-lez-Equerchin).

Les annotations plus ou moins compréhensibles inscrites sur les bulletins n'en entraînent pas la nullité lorsqu'il est constant que l'électeur a voulu voter pour les candidats dont les noms sont portés sur ce bulletin (Arr. des 29 mai 1888, comm. d'Ecquedecques, de St-Omer, d'Hénu ; — 12 juin 1888, comm. de Wailly, d'Izel-lez-Equerchin).

Majorité. — Quand il a été trouvé dans l'urne des bulletins en sus du nombre des émargements, il faut, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat (Arrêts des 21 mars, 3, 29 mai 1866, 11 novembre, 16 décembre 1881, 17 février, 4, 8 août 1882), prendre pour chiffre des votants celui des émargements, retrancher la différence entre les bulletins trouvés dans l'urne et les émargements, tant du nombre des suffrages exprimés que du nombre des voix obtenues par chacun des candidats élus et annuler l'élection de ceux qui, ce retranchement opéré, ne conserveraient plus la majorité (Arr. des 29 mai 1888, comm. de St-Omer ; — 9 juin 1888, comm de Sangatte ; — 16 juin 1888, comm. de Coullemont).

Il a été fait application de ce principe dans les circonstances suivantes :

D'après l'article 25 de la loi du 5 avril 1884, le vote de chaque électeur doit être constaté sur la liste, en marge de son nom, par la signature ou paraphe avec initiales, de l'un des membres du bureau ;

Il était établi que l'écart entre le nombre des bulletins trouvés dans l'urne et le nombre des noms émargés était dû à l'inexpérience d'un assesseur qui n'avait commencé à émarger que lorsque les autres membres du bureau l'avaient averti qu'il avait à remplir cette formalité.

Cette irrégularité ne pouvait constituer en l'espèce aucune tentative de fraude, puisque le nombre des bulletins trouvés

dans l'urne était bien le même que celui des petites boules formées avec les coins arrachés aux cartes d'électeurs, par conséquent l'inexécution de la formalité prévue par l'art. 25 sus-visé, ne pouvait, dans ce cas, entraîner l'annulation de l'élection.

Mais le nombre des bulletins trouvés dans l'urne étant supérieur à celui des émargements, il a été déduit aux candidats un nombre de voix égal à cet écart, et on n'a proclamés élus que ceux qui, après cette déduction, conservaient encore la majorité sur les candidats non proclamés (Arr. du 9 juin 1888, comm. de Boulogne-sur-Mer)

Mais jamais ce retranchement ne peut avoir pour effet de faire proclamer un autre candidat (Arr. du 16 juin 1888, comm. de Coullemont).

Quand le nombre des bulletins trouvés dans l'urne est inférieur au chiffre des émargements, il faut prendre pour chiffre des votants le nombre des bulletins trouvés dans l'urne (Arr. du 29 mai 1888, comm. de St-Omer).

D'après l'art. 28 de la loi du 5 avril 1884, les bulletins blancs ou illisibles, ceux qui ne contiennent pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître doivent être préalablement retranchés du nombre des votants et c'est sur ce chiffre qui représente le nombre des suffrages réellement exprimés que se calcule la majorité (Arr. des 29 mai 1888, comm. d'Ecquedecques, de Renty, de St-Omer, d'Elnes ; — 12 juin 1888, comm. de Wailly).

L'énumération de l'art. 28 est parfaitement limitative et on ne saurait, sans excès de pouvoir, y introduire par analogie une autre catégorie de bulletins.

Donc, on ne peut regarder comme ne contenant pas une désignation suffisante des bulletins renfermant des noms de personnages politiques connus, encore bien qu'ils ne semblent pas être candidats au Conseil municipal.

D'ailleurs, le bureau a pour devoir d'attribuer à chacune des personnes portées sur les bulletins les voix qui lui sont données (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Baudricourt, d'Ecquedecques, de Renty, de St-Omer, d'Elnes ; — 6 juin 1888, comm. de Gouy-St-André)

Lorsque, lors du dépouillement, on a trouvé deux bulletins pliés ensemble, le premier seul doit être compté et le second annulé ; mais s'il est impossible pour le Conseil de Préfecture de pouvoir établir quel est celui des deux bulletins qui doit être déclaré bon, il y a lieu, par suite, de n'attribuer aux candidats aucun des suffrages exprimés dans l'un ou l'autre de ces bulletins, si ce n'est pour ceux des candidats qui figurent sur les deux bulletins, et à qui il est juste de compter un suffrage (Arr. du 6 juin 1888, comm, de Simencourt).

Mais ne contient pas une désignation suffisante et n'entre pas en compte dans le calcul de la majorité, un bulletin qui porte dans un sens le nom d'un candidat et dans l'autre

sens le nom d'un autre candidat, car il ne peut être attribué à l'un plutôt qu'à l'autre (Arr. du 2 octobre 1888, Crémarest).

Les bulletins portant des signes extérieurs entrent en compte dans le calcul de la majorité mais ne comptent pas aux candidats (Arr. du 18 mai 1888, comm. du Transloy).

Toutefois suivant la jurisprudence du Conseil d'Etat, les bulletins portant des signes extérieurs, qui sont de nature à indiquer de quels électeurs ils émanent, sont assimilés aux bulletins dans lesquels les votants se font connaître, ils doivent donc non seulement ne pas profiter aux candidats dont ils portent les noms, mais en outre être défalqués des suffrages exprimés (Arrêts des 23 et 30 juillet 1875, 27 décembre 1878). (Arr. des 18 mai 1888, comm. de Neuville-St-Vaast; — 29 mai 1888, comm de Montenescourt; — 1er août 1888, comm. de Sorrus).

Cette décision s'applique à un bulletin portant au verso des lignes de points noirs horizontalement et transversalement, (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Gouy-Saint-André).

A des bulletins, dont l'un porte à l'intérieur trois traits à l'encre et l'autre est tailladé sur les bords à coup de ciseaux (Arr. du 29 mai 1888, comm. d'Elnes).

Suivant l'article 23 de la loi du 5 avril 1884, nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale, et c'est le devoir du Bureau de refuser le vote d'un individu non inscrit. (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Doudeauville).

Mais si un individu non inscrit ou illégalement inscrit sur la liste électorale a été admis à voter, il y a lieu de retrancher un suffrage tant du nombre des suffrages exprimés que du nombre des voix obtenues par chaque candidat, et d'annuler l'élection de ceux qui, par suite de ce retranchement, perdraient la majorité. (Arr. du 25 mai 1888 comm. des Sanghem, Doudeauville; — 29 mai 1888, comm. de Barlin; — 2 juin 1888, comm. d'Acheville; — 12 juin 1888, comm. d'Hesdigneul).

Même solution : 1° pour un individu de nationalité étrangère (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Corbehem); 2° pour des individus condamnés pour vol (Arr. des 29 mai 1888, comm. de Bergueneuse; — 4 juin 1888, comm. de Vincly).

Mais jamais ce retranchement ne peut avoir pour effet de faire proclamer un autre candidat. (Arr. du 2 juin 1888, comm. d'Hesdigneul).

L'article 2 de la loi du 30 novembre 1875 interdit aux militaires et assimilés de tout grade et de toutes armes de prendre part à aucun vote quand ils sont présents à leur corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions. Seuls, ceux qui, au moment de l'élection, se trouvent en résidence libre, en non-activité ou en possession d'un congé régulier, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement inscrits. Par militaires en congé régulier, on doit entendre les militaires qui sont pour-

vus d'une autorisation régulière d'absence de plus de 30 jours.

Si donc il est établi que des militaires non pourvus d'un congé régulier ont été admis à voter, on doit aussi retrancher leurs votes, tant du nombre des suffrages exprimés que du nombre de voix obtenues par chaque candidat proclamé. (Arr. du 29 mai 1888, comm. d'Elnes).

Il en est de même lorsqu'un individu a voté dans deux communes le même jour; le premier vote est seul valable. (Arrêt du 1er juin 1876). Donc, dans la seconde commune, il y a lieu de déduire une voix, tant du nombre des suffrages exprimés que du nombre de voix obtenues par chaque candidat (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Campigneulles-lez-Grandes).

Quand un individu a été condamné pour maraudage et a ensuite été réhabilité, il est valablement inscrit sur les listes électorales et son suffrage n'est pas à décompter. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Campigneulles-lez-Grandes).

Il a toujours été admis qu'en cas de désaccord sur les voix obtenues par un candidat, on devait accepter le chiffre le moins élevé (Arr. du 22 mai 1888, comm d'Aire).

Proclamation — Suivant l'art. 29 de la loi du 5 avril 1884, le président doit proclamer le résultat immédiatement après le dépouillement. Quand la proclamation a été omise, c'est au Conseil de Préfecture qu'il appartient d'y procéder (Arr des 18 mai 1888, comm. de Bully-Grenay; — 22 mai 1888, comm de Fortel; — 29 mai 1888, comm. de Renty, d'Agnières; — 6 juin 1888, comm. de Matringhem, Muncq-Nieurlet; — 12 juin 1888, comm de Wailly, d'Izel-lez-Equerchin; — 14 juin 1888, comm. de Calais; — 16 juin 1888, comm de Coullemont).

Les candidats doivent être inscrits dans l'ordre décroissant des suffrages ainsi que le prescrit l'art. 49 de la même loi et c'est dans l'ordre de leur âge que doivent être proclamés les candidats qui ont obtenu le même nombre de suffrages (Arr des 25 mai 1888, comm. de Landrethun; — 6 juin 1888, comm. de Simencourt).

Il appartient au Conseil de Préfecture de rectifier les erreurs commises dans le rang d'inscription au tableau de proclamation (Arr. des 18 mai 1888, comm. de Neuville-St-Vaast; — 29 mai 1888, comm. de Renty, Bouquehault; — 12 juin 1888, comm. de Neuve-Chapelle, Roquetoire).

Bien que l'art 21 de la loi du 5 avril 1884 autorise le bureau à juger provisoirement les difficultés qui s'élèvent sur les opérations, aucune disposition de la loi ne lui donne le droit de statuer sur les questions d'incapacité ou d'inéligibilité : en conséquence, il excède ses pouvoirs en se refusant à proclamer un candidat par le motif qu'en raison de son alliance avec un autre candidat il ne pourrait faire partie du même Conseil municipal, et en proclamant le can-

didat venant immédiatement après dans l'ordre des suffrages.

Le Conseil de Préfecture seul est investi du droit de prononcer la nullité d'une élection, et dans le cas où le bureau n'a pas proclamé, le Conseil de Préfecture doit faire la proclamation et annuler ensuite l'élection (Arr. des 25 mai 1888, comm. de Beauvois; — 29 mai 1888, comm. de Villers-au-Flos, Bergueneuse; — 2 juin 1888, comm. de Gouy-sous-Belloune; — 14 juin 1888, comm. de Gouy-sous-Bellonne; — 6 juin 1888, comm. de Fruges).

Même solution quand le bureau a refusé de proclamer parce que le candidat n'aurait pas 25 ans accomplis (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Bergueneuse).

De même, le bureau excède ses pouvoirs s'il accepte ou refuse le désistement d'un candidat élu; sa mission consiste à proclamer les résultats avec le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat et il doit déclarer élus tous ceux qui ont réuni les conditions prévues par l'art. 30 de la loi du 5 vril 1884 (Arr. du 18 mai 1888, comm. de Farbus).

L'annulation par le Conseil de Préfecture d'une élection ne saurait entraîner la proclamation par ce tribunal du candidat qui vient immédiatement après le conseiller annulé (Arrêts des 27 mars 1885, élect. de Cagney, élect. de Catenières) (Arr. des 23 mai 1888, comm. d'Enquin; — 26 mai 1888, comm. de Cormont).

Annexion. — Tout électeur a le droit de requérir l'annexion au procès-verbal des bulletins contestés lors du dépouillement, et le bureau a le devoir de les annexer quand ils sont contestés (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Sorrus).

Mais quand les protestataires n'allèguent pas avoir demandé l'annexion au procès-verbal de bulletins contestés, ni l'insertion d'une protestation quelconque; ils n'ont même pas essayé de fournir au Conseil de Préfecture le moyen de vérifier ces bulletins et de voir s'ils étaient valables; donc tout moyen d'investigation et de contrôle manquant absolument par suite de l'incinération de ces bulletins, la protestation doit être rejetée. (Arr. des 6 juin 1888, comm. de Graincourt-lez-Havrincourt; — 9 juin 1888, comm. de Boulogne).

Le défaut d'annexion des bulletins n'est pas par lui-même une cause de nullité de l'élection, mais il entraîne l'annulation lorsque le nombre des bulletins contestés ou annulés dont la vérification par le juge de l'élection est devenue impossible est assez considérable pour modifier le résultat du scrutin. (Arr. des 29 mai 1888, comm de Sorrus; — 6 juin 1888, comm. de Tilques; — 16 juin 1888, comm. de Conteville).

Incinération. — Lorsqu'un grand nombre de bulletins de vote n'ont pas été incinérés suivant le vœu de la loi, il y a lieu de prononcer l'annulation de l'élection. (Arr. du 29 mai 1888, comm. d'Herly).

Procès-verbal. — Les énonciations du procès-verbal font

foi jusqu'à preuve contraire. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Fontaine-lez-Croisilles, de Rumaucourt).

Manœuvres — Les électeurs sont libres de faire, à la condition d'accomplir certaines formalités, toutes les réunions qu'ils désirent ; dans ces réunions ils peuvent discuter les candidatures de ceux qui briguent leurs suffrages, introduire dans une liste toutes les corrections et additions que chaque électeur pense devoir y apporter. Le Maire, comme candidat et comme électeur, a le droit d'assister à ces réunions (Arr. du 2 juin 1888, comm. de Nœux).

Rien ne défend à un Maire de se réunir avec les Conseillers municipaux sortants pour préparer une liste en vue des élections prochaines et d'y inscrire qui bon lui semble quand les personnes ainsi portées sur la liste ne réclament pas contre l'usage qu'on a fait de leur nom. (Arr. du 2 juin 1888, comm de Nœux).

Tout électeur a le droit de confectionner des bulletins manuscrits et, pour qu'il y ait réellement manœuvre, il faut que ces bulletins aient un signe distinctif permettant de reconnaître l'électeur qui s'en est servi et de constater qu'il a voté comme on voulait. (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Graincourt-lez-Havrincourt).

Il est jugé par le Conseil d'Etat que le fait d'avoir porté sur une liste des candidats sans leur autorisation, fût-il prouvé, ne constituerait pas une manœuvre de nature à altérer la sincérité des opérations électorales, sauf aux candidats à se pourvoir devant qui de droit contre l'usage qui aurait été fait de leur nom sans leur consentement. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Mont-Bernanchon).

Il importe à la sauvegarde des intérêts individuels que chaque citoyen soit juge de l'opportunité qu'il y a de produire son nom en public et des circonstances dans lesquelles il doit accepter une candidature; cette appréciation n'appartient qu'à lui. De ce principe, basé sur la propriété, résulte le droit, pour tout particulier, de protester contre l'introduction de son nom parmi ceux d'autres citoyens dont il semblerait, par ce fait, être le répondant ou l'associé.

Donc si l'on peut, par exception, admettre que le propriétaire de ce nom est non recevable dans sa protestation lorsque celle-ci est faite tardivement et à un moment où il a pu retirer un bénéfice quelconque de l'adjonction de son nom à ceux de candidats dont la notoriété a pu entraîner l'élection de la liste sur laquelle ces noms figuraient, il n'en est pas de même quand, trois jours avant l'élection, des citoyens ont fait afficher et distribuer un placard où ils protestent contre l'usage fait de leur nom.

Ce fait, de leur part, ne saurait être considéré comme une manœuvre attentatoire à la liberté des électeurs. (Arr. du 29 mai 1888, comm. d'Ardres; de Mont-Bernanchon).

La distribution d'une liste portant des noms en sus du nombre des candidats à élire ne peut constituer une ma-

nœuvre de nature à altérer la sincérité de l'élection, quand la liste contient les noms de tous les candidats notoirement connus, laissant à l'électeur le soin de rayer ceux qui ne lui conviennent pas. En effet, lorsque les bulletins portent plus de noms qu'il y a de conseillers à élire, les derniers noms inscrits au-delà du nombre nécessaire ne sont pas comptés; si donc, seize conseillers restaient à élire et si un nom a été porté le dix-septième sur la liste, ces bulletins ne doivent pas être attribués au dernier candidat Du reste, il n'est pas douteux que les bulletins sur lesquels il est porté ne peuvent point être annulés en entier, mais au contraire doivent entrer en compte dans le résultat du scrutin et que les voix qui y sont contenues doivent être attribuées aux autres candidats désignés avant lui. Le nom de ce candidat en gros caractère ne pourrait être considéré, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, comme un signe de reconnaissance ou même une signature qu'à la condition seulement que l'addition d'un dernier nom sur la liste variât avec chaque bulletin.

Tel n'était pas le cas, car le nom dn candidat était uniformément porté le dix-septième dans les bulletins faisant l'objet de la protestation (Arr. du 9 juin 1888, comm. de Boulogne).

Le fait que le garde-champêtre aurait distribué des bulletins de vote ne suffit pas à faire annuler une élection s'il n'est pas prouvé qu'une atteinte ait été portée à la liberté du vote (Arrêts des 11 février 1876, 14 juin 1878 et 21 novembre 1884) ; — (Arr. des 29 mai 1888, comm. de Marles ; — 12 juin 1888, comm. de Monchel)

La circonstance que le Maire aurait fait distribuer des bulletins en dehors de la salle de vote par des agents salariés à son service n'est nullement de nature à porter atteinte à la sincérité du vote, les électeurs étant parfaitement libres d'accepter ou de refuser les bulletins que leur offraient les agents du Maire (Arr. du 25 mai 1888, comm de Fléchin).

Lorsqu'on a placé sur les casquettes des distributeurs de bulletins de larges bandes sur lesquelles était inscrit le nom d'un comité ; ce fait ne saurait constituer une manœuvre de nature à entraîner l'invalidation des élections.

En effet, tout citoyen a le droit d'employer des agents chargés de distribuer et de recommander sa candidature et, puisqu'aucune disposition de loi n'interdit à un candidat de faire faire cette distribution par ses ouvriers ou ses domestiques, c'est-à-dire par des gens qui sont connus dans la commune comme étant ses représentants attitrés, on doit en déduire, comme conséquence, que la loi ne peut interdire davantage à un comité de donner à ses porteurs de bulletins des signes distinctifs; il en est ainsi a plus forte raison quand il est établi que cette précaution n'a pu porter atteinte à la liberté du vote et qu'elle n'a eu pour but que de mettre en garde les électeurs contre une manœuvre précédente qui avait consisté à imiter très habilement la liste de ce comité

et à porter sur cette liste nouvelle des candidats malgré leurs protestations (Arr. du 9 juin 1888, comm. de Boulogne).

Si le nombre des porteurs de bulletins est exagéré eu égard au nombre des habitants et si on est fondé à croire qu'on a voulu seulement cacher ainsi des distributions d'argent faites à des électeurs pour les amener à voter en faveur de telle liste plutôt que de telle autre, il y a lieu à nullité (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Vimy).

Il en est de même quand les secours donnés aux indigents par le Maire dans le mois qui a précédé l'élection ont été plus nombreux et plus importants que pendant les mois d'hiver, car ce fait ne peut s'expliquer qu'en admettant que l'on a voulu faire des distributions en vue de faire voter pour la liste sur laquelle il était porté ; et cette présomption est confirmée quand cette distribution a été faite à des électeurs dont plusieurs n'étaient pas inscrits au bureau de bienfaisance et n'étaient pas dans une position de nature à motiver un secours (Arr. du 29 mai 1888, comm de Vimy).

La loi ne s'oppose pas à ce qu'un certain nombre d'électeurs se rendent ensemble au scrutin ; on ne pourrait trouver un motif d'annulation de ce chef, que s'il était démontré que cette réunion n'a eu d'autre but que d'empêcher un certain nombre d'électeurs d'émettre librement leur vote. Spécialement il n'y a pas lieu d'annuler l'élection lorsque les ouvriers d'une mine se sont tous réunis pour se présenter ensemble au scrutin, alors qu'il n'est nullement prouvé que leurs votes n'ont pas été libres. (Arr. du 29 mai 1888, comm de Marles)

Le bruit qui aurait couru que le médecin de bienfaisance, si la liste sur laquelle il était porté avait passé, aurait fait rayer certaines personnes de la liste des indigents n'est pas de nature à influencer les électeurs qui n'ignorent pas que les membres du bureau de bienfaisance ne peuvent séparément faire distribuer des secours ou remanier la liste des personnes secourues, et qu'il est nécessaire pour ces opérations qu'intervienne une décision prise par la Commission du Bureau de bienfaisance. (Arr. du 2 juin 1888, comm. de Beaumetz-lez-Cambrai).

Urne. — Si la loi veut que l'urne soit fermée et que l'une des clefs soit remise au plus âgé des assesseurs il n'y a pas nullité quand la remise d'une des deux clefs a été faite au plus jeune des assesseurs et n'a pas eu pour but de favoriser une manœuvre. (Arr. du 2 juin 1888, comm. de Nœux).

Le fait d'avoir en outre scellé l'urne avec de la cire et en se servant du cachet d'un candidat ne peut avoir aucune influence sur le résultat du scrutin et prouve au contraire que le bureau a voulu prendre une précaution de plus pour empêcher l'ouverture de l'urne pendant la durée du vote. (Arr. du 2 juin 1888, comm. de Nœux).

Le fait que l'urne n'aurait été fermée qu'à une seule clef

n'est pas non plus une cause d'annulation, en l'absence de fraude. (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Clerques).

Quoique dans les prévisions de la loi la boîte du scrutin doive avoir deux serrures et deux clefs, la circonstance qu'elle n'aurait qu'une seule serrure et une seule clef n'est pas une cause d'annulation quand il n'est pas démontré qu'on ait eu pour but de porter atteinte à la sincérité de l'élection, quand la seconde serrure était remplacée par un cadenas, et quand l'une des clefs a été remise au Président, et l'autre à l'assesseur le plus âgé (Arr. du 9 juin 1888, comm. de Calonne sur-la-Lys).

Second tour. — Lorsque, par suite de la proclamation faite par le Conseil de Préfecture de conseillers qui, à tort, n'avaient pas été proclamés au 1er tour, le nombre légal des membres du Conseil municipal se trouve rempli, le second tour est nul de plein droit. (Arr. du 6 juin 1888, comm de Maninghem, Verton).

En sens inverse, quand, en raison de la proclamation au premier tour par le Conseil de Préfecture d'un candidat élu aussi au second tour, le nombre des élus tant au premier qu'au second tour ne dépasse pas le nombre des membres dont doit se composer légalement le Conseil municipal, il n'y a pas lieu de se prononcer par voie de conséquence sur les opérations du deuxième tour. (Arr. des 29 mai 1888, comm. d'Elnes ; — 2 juin 1888, comm. de Ligny-lez-Aire).

Quand, par suite de la proclamation faite par le Conseil de Préfecture d'un ou plusieurs conseillers qui n'avaient pas été à tort proclamés par le Bureau au premier tour, le nombre des candidats élus au deuxième tour se trouve supérieur au nombre des candidats à élire, on doit annuler l'élection du candidat ou des candidats qui ont obtenu le moins de suffrages. (Arr. des 4 juin 1888, comm de Gouy-sous-Bellonne ; — 12 juin 1888, comm de Wailly, de Roquetoire).

Mais, si la proclamation au premier tour par le Conseil de Préfecture a eu pour effet de substituer une élection unique à une élection double comme l'avait fixé le Bureau, il y a lieu d'annuler l'ensemble des opérations du second tour, d'après les arrêts du Conseil d'Etat des 6 mars 1885, élections de Monteil, de Soulièvres, de Salles, de Montjardin (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Fruges).

L'annulation complète du premier tour entraîne, par voie de conséquence, l'annulation du deuxième tour. (Arr. du 6 juin 1888, comm. de Sorrus).

Voies de recours.

Protestations. — Les protestations doivent être déposées dans les cinq jours de l'élection, à peine de nullité. (Arr. du 29 mai 1888, comm. de Reclinghem, Ecquedecques ; — 6 juin 1888, comm d'Haillicourt, Estevelles, Sailly-au-Bois, Avesnes, Famechon, Ledinghem, Saulty, Warlus ; — 9 juin 1888, comm. de Sangatte ; — 12 juin 1888, comm. de Ruitz, Monchel).

Les griefs qui n'ont pas été articulés dans le délai de cinq jours prescrit par la loi doivent être rejetés (Arr. des 18 mai 1888, comm. de Vis-en-Artois ; — 29 mai 1888, comm. de Campigneulles-les-Grandes ; — 2 juin 1888, comm. de Nœux, Acheville ; — 12 juin 1888, comm. de Monchel).

A moins qu'ils ne soient le développement de griefs précédemment articulés. (Arr. du 2 juin 1888, comm. d'Acheville).

L'électeur qui a présenté dans le délai légal sa réclamation devant le Conseil de Préfecture est sans intérêt à se plaindre de ce que le Bureau électoral a refusé d'insérer sa protestation au procès-verbal. (Arrêts des 4 juin et 3 décembre 1855). — (Arr. du 23 mai 1888, comm. de Zutkerque).

Lorsque les signataires de la protestation se bornent à invoquer des griefs, sans en préciser aucun et sans même en indiquer la nature, et quand, d'autre part, ils n'ont pas fait insérer au procès-verbal le motif de leur protestation, ainsi que c'était leur droit, la protestation doit être rejetée. (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Nédon).

Des assesseurs qui croient avoir des motifs de protestation doivent, tout en les maintenant, apposer leur signature au bas du procès-verbal, car les candidats proclamés ne sauraient avoir à souffrir du mauvais vouloir de ces assesseurs. (Arr. du 25 mai 1888, comm. de Nédon).

Élection des maires et adjoints.

Le Conseil de Préfecture a statué sur 11 élections de maires et d'adjoints. 5 venaient sur protestations ; 3 ont été annulées, 2 ont été maintenues ; 6 étaient déférées par le Préfet, 5 ont été annulées, 1 a été validée.

Composition du Conseil municipal. — Si le Conseil municipal doit être considéré comme complet alors que l'élection de plusieurs de ses membres serait attaquée devant le Conseil de Préfecture ; il n'en est pas de même lorsque, par suite d'une erreur le bureau n'a proclamé que 11 candidats au lieu de 12 ; dans ce cas, le Conseil est incomplet, et ne peut procéder valablement à la nomination de la municipalité. (Arr. du 16 juin 1888, comm. de Villers-au-Flos, de Renty).

Si l'arrêté convoquant le Conseil municipal porte expressément et exclusivement qu'il sera procédé à l'élection du Maire et que la délibération prise par le Conseil municipal a porté à la fois sur l'élection du Maire et sur celle de l'adjoint, cette dernière est, en vertu de l'art. 63 de la loi du 5 avril 1884, nulle de plein droit. (Arr. du 6 juillet 1888, comm. de La Thieuloye).

Les conseillers dont l'élection est attaquée conservent, conformément à l'art. 40 de la loi du 5 avril 1884, l'exercice des droits qu'ils tiennent de l'élection tant que leur mandat n'a pas été définitivement annulé ; il faut donc que tous les conseillers proclamés soient convoqués dans les formes et

délais prescrits par l'art. 48 de la loi et ce, à peine de nullité (Arr. du 16 juin 1888, comm. de Renty).

Mais bien qu'il soit regrettable que le Conseil municipal n'ait pas été convoqué dans les délais voulus pour la séance d'élection du Maire et de l'Adjoint et que certaines formalités relatives tant à cette convocation qu'à l'installation du Conseil et à la nomination du Maire et de l'Adjoint n'aient pas été remplies, cependant la présence de tous les membres du Conseil et leur unanimité à désigner un Maire doivent être considérées comme une preuve que si la lettre de la loi n'a pas été suivie, tout au moins la volonté du législateur, qui est en partie de faciliter une entente préalable entre les votants a été observée (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Offekerque).

La délibération dans laquelle sont élus le Maire et l'Adjoint est soumise aux règles de l'art. 50 de la loi du 5 avril 1884 ; ainsi le Conseil ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Si donc, au premier tour de scrutin, les 12 conseillers ont pris part au vote, et si leurs suffrages se sont partagés également ; si ensuite avant le deuxième tour 6 conseillers se sont retirés, et si les 6 autres ont nommé le Maire, cette élection doit être annulée. En effet, les opérations du second tour n'ont eu lieu qu'en présence et avec le concours d'un nombre de conseillers inférieur à la majorité, et la délibération était irrégulière (Arrêts des 29 juin 1877 et 1er mai 1885) ; — (Arr. du 23 juin 1888, comm. de Valhuon).

Majorité. — Aux termes de l'art. 28 de la loi du 5 avril 1884, les bulletins blancs, illisibles, ceux qui ne contiennent pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître n'entrent pas en compte dans le résultat de l'élection (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Hâmes-Boucres, Lacres).

Bien qu'un bulletin déclaré nul n'ait pas été annexé, cependant, si les uns prétendent que ce bulletin ne contenait pas une désignation suffisante, les autres qu'il était illisible, ce bulletin doit toujours être considéré comme n'entrant pas en compte (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Camiers).

S'il est admis par la doctrine et la jurisprudence que les bulletins de vote écrits sur du papier quadrillé ou écolier doivent être reconnus valables, comme ne portant pas de signes extérieurs, il n'en est pas de même lorsque le bulletin confectionné avec ce papier présente dans son libellé ou dans sa forme des signes de reconnaissance. Ainsi un bulletin mesurant environ dix centimètres de longueur sur un de large doit être détruit, alors surtout que l'auteur de ce bulletin, averti par le Maire, s'est refusé à modifier son format (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Camiers).

Nul n'est élu aux deux premiers tours de scrutin s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. En conséquence, lorsqu'il y a 12 bulletins dont 1 nul à déduire, la

majorité absolue est de 6 (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Camiers) et quand il y a 10 bulletins dont 1 nul, la majorité absolue est de 5 (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Lacres).

Lorsqu'un candidat a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue, c'est à tort qu'il est procédé à d'autres tours de scrutin. (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Lacres).

Au troisième tour, quand y a égalité de suffrages, la proclamation a lieu au bénéfice de l'âge. (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Quelnes).

Il est admis par la jurisprudence et la doctrine que tout Conseiller municipal élu, soit Maire, soit adjoint, a le droit de déclarer au moment même où le résultat du scrutin est proclamé, qu'il ne veut pas accepter la fonction qui lui est attribuée par ce vote ; dans ce cas, il doit être procédé immédiatement à l'élection d'un Maire ou d'un adjoint en remplacement de ce Conseiller. (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Baralle).

Incinération. — L'incinération des bulletins hors de la présence des électeurs n'est pas une cause de nullité, lorsqu'il n'est pas allégué que cette irrégularité ait eu lieu dans le but de porter atteinte au secret du vote ; il en est de même de la non incinération après chaque tour de scrutin. (Arrêt du 23 décembre 1881). (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Amettes)

Procès-verbal. — Le procès-verbal fait foi jusqu'à preuve contraire. (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Quelnes).

Protestations. — Lorsqu'aucune protestation n'a été soulevée contre l'élection d'un Conseiller municipal dans le délai prévu par la loi, celui-ci peut et doit être considéré comme légalement élu en cette qualité ; par suite, c'est conformément au texte de la loi du 5 avril 1884, qu'il peut prendre part à l'élection du Maire et être élu Maire ; en conséquence, une protestation tardive en ce qui concerne l'élection d'un Conseiller municipal ne saurait être admise en ce qu'elle conclut à l'annulation de l'élection de ce Conseiller municipal comme Maire. (Arr. du 12 juin 1888, comm. de Conteville, de Boiry-Notre-Dame).

Quand les protestataires prétendent avoir signé en blanc le procès-verbal d'installation du Conseil municipal et de l'élection du maire et de l'adjoint, mais n'allèguent nullement avoir fait des réserves ou des protestations à ce moment, leur protestation doit être rejetée.

En effet, alors même qu'ils auraient apposé leur signature de cette façon, les énonciations imprimées au procès-verbal portent reconnaissance que toutes les formalités légales ont été remplies, et s'il y a contestation de la part des protestataires, ce ne pourrait être qu'en ce qui concerne les mentions écrites qui auraient pu y être inscrites après que leur signature a été apposée (Arr. du 12 juin 1888, comm. d'Offekerque).

TRAVAUX PUBLICS.

Contestations avec les entrepreneurs.

Responsabilité. — Tout adjudicataire d'un travail public est tenu de se conformer strictement aux clauses et conditions contenues tant dans le cahier des charges que dans les plans et devis dressés préalablement à l'adjudication. Il ne saurait s'en départir sous aucun prétexte sans autorisation formelle de l'autorité compétente, même si les substitutions opérées par lui présentaient, sinon un avantage, tout au moins une équivalence en ce qui concerne le résultat obtenu Enfin les travaux par lui entrepris doivent être exécutés de telle sorte que le but expressément défini en vue duquel ils ont été effectués soit atteint, l'adjudicataire ayant eu entre les mains le plan de ces travaux et ayant pu se rendre compte de leur efficacité avant de les entreprendre (Arr. du 22 mai 1888, Despléchin).

Lorsqu'on se trouve en présence de malfaçons qui ont amené la destruction d'une partie de l'ouvrage construit sur un chemin vicinal, il y a lieu de faire application des articles 22, 27 et 47 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des chemins vicinaux et approuvées par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 1870, ainsi que des articles 62 et 130 du cahier des charges annexé à la circulaire ministérielle du 20 août 1881. Ces articles consacrent tous la responsabilité de l'entrepreneur quand la réception définitive de l'ouvrage n'a pas encore eu lieu au moment où l'accident s'est produit, et quand le délai de garantie n'est pas expiré Dès lors, l'entrepreneur doit être condamné à démolir les parties encore debout si les ingénieurs le jugent nécessaire et à reconstruire l'ouvrage, le tout à ses frais ; à moins que des modifications ne soient apportées dans les plans et devis lors de la reconstruction, auquel cas il serait fait application de l'article 29 des clauses et conditions générales (Arr. du 22 mars 1888, Delvart-Scat).

L'agent du service vicinal chargé de surveiller les travaux n'a pas seulement à constater où en est l'état des travaux et à tenir à jour les carnets d'attachements, mais il doit vérifier en outre la qualité des matériaux employés et la manière dont les ouvrages sont exécutés, rechercher les malfaçons et prendre, suivant les cas, diverses mesures; cela résulte des articles 22, 23 § 2 et 3, 27 § 1 et 50 des clauses et conditions générales ;

Mais s'il résulte de l'instruction que cet agent n'a fait aucune observation sur la manière dont les matériaux étaient employés et les travaux exécutés et si, des résultats de l'analyse des mortiers, il appert que cet agent soit par négligence, soit par inexpérience, n'a pas surveillé les travaux comme il aurait dû le faire ; ce manque de surveillance ne peut avoir pour conséquences de décharger l'entrepreneur de toute responsabilité.

En effet, cette surveillance n'est organisée que dans l'intérêt de la commune, qui seule a qualité pour se plaindre du défaut de surveillance d'un agent dépendant d'un service que l'instruction générale des chemins vicinaux impose comme intermédiaire entre les communes et les entrepreneurs, puisqu'elle exige que ce service s'occupe de tout ce qui concerne la construction, la réparation et l'amélioration ou l'élargissement des chemins vicinaux, et qu'aucune dépense en pareille matière ne soit admise qu'autant qu'elle a été reconnue, verifiée et certifiée par ces agents.

D'autre part les articles 12 et 13 des clauses et conditions générales sont ainsi conçus. — Article 12 « Pendant la du-» rée de l'entreprise, l'adjudicataire ne peut s'éloigner du » lieu des travaux qu'après avoir fait agréer par l'agent-» voyer d'arrondissement un représentant capable de le » remplacer, de manière qu'aucune opération ne puisse être » retardée ou suspendue à raison de son absence. L'entre-» preneur accompagne les agents-voyers dans leurs tournées » toutes les fois qu'il en est requis. — Art. 13. — L'entre-» preneur ne peut prendre pour commis et chefs d'atelier » que des hommes capables de l'aider et de le remplacer, au » besoin, dans la conduite et le métrage des travaux. — Les » agents-voyers ont le droit d'exiger le changement ou le » renvoi des agents et ouvriers de l'entrepreneur pour insu-» bordination, incapacité ou défaut de probité. L'entrepre-» neur demeure d'ailleurs responsable des fraudes ou mal-» façons qui seraient commises par ses agents et ouvriers » dans la fourniture et dans l'emploi des matériaux. »

Il résulte de ces articles que c'est bien à l'entrepreneur de surveiller lui-même ou de faire surveiller par des personnes capables à ce commises par lui, la bonne exécution des travaux conformément à toutes les règles qui lui sont imposées ; et du reste c'est d'autant plus à lui de veiller à la bonne exécutiou des travaux qu'il a demandé de les exécuter.

Dès lors les obligations de l'entrepreneur restent entières, et il ne saurait prétendre que c'est à l'agent du service vicinal seul qu'incombe la surveillance des travaux et que partant sa responsabilité est et reste engagée (Arr. du 1888, Delvart-Scat).

Dommages.

Bases de l'indemnité. — Lorsqu'une commune a offert gratuitement, pour le dépôt des déblais d'un canal, des terres incultes, mais que l'Etat a préféré occuper d'autres terrains qui avaient de la valeur, l'occupation étant obligatoire quand elle est autorisée pour des travaux publics, la commune a dû subir le dommage qui lui est imposé ; il y a donc en fait une véritable dépossession forcée et on ne saurait appliquer pour l'indemnité les prix ordinaires des ventes à l'amiable et même ceux qui sont indiqués dans l'extrait des registres de l'enregistre-

ment Ces prix doivent être majorés s'il n'est pas démontré que c'est à tort que la commune prétend que les terrains occupés étaient d'une qualité supérieure à ceux qui sont relevés dans l'extrait (Arr. du 6 juillet 1888, comm. de Noyelles-sous-Lens).

Bien qu'une commune soit restée propriétaire d'un fonds occupé temporairement, cependant quand il ressort de la nature des dépôts que les terrains sont incultivables, l'occupation temporaire aboutit en réalité à une véritable dépossession. Dans ces circonstances, si les terrains n'ont plus de valeur que comme terrains à bâtir et s'il est juste de tenir compte de cette valeur vénale qu'ils conservent encore, il y a également d'autres éléments qu'il faut faire entrer en compte, tels que l'éviction forcée produite par l'occupation et la dépréciation qui en résulte pour la partie restante des parcelles occupées (Arr du 6 juillet 1888, comm. de Noyelles-sous-Lens).

L'indemnité ne peut jamais constituer un bénéfice (Arr. du 17 novembre 1887, Manessier).

Ni le Conseil de Préfecture, ni le Conseil d'Etat ne peuvent, sans excès de pouvoir, ordonner l'exécution de travaux nécessaires pour faire cesser un dommage (Arr. du 28 janvier 1888, Jonglez de Ligne).

Le Conseil de Préfecture commettrait un excès de pouvoir en ordonnant la modification d'un alignement régulièrement autorisé, et en prescrivant une infraction à cet alignement (Arr. du 28 janv. 1888, Jonglez de Ligne).

Et la commune n'a pas qualité pour consentir au maintien, même à titre de tolérance, d'un état de choses contraire au plan d'alignement approuvé et constituant une anticipation sur la voie publique (Arr. du 28 janvier 1888, Jonglez de Ligne).

VOIRIE.

Grande voirie.

Rivières et canaux. — Si un riverain a établi sans autorisation, sur un canal, un batelet servant à transporter les voyageurs d'une rive à l'autre, les dégradations causées aux talus par le passage de ce batelet tombent sous l'application de l'art. 11 de l'arrêt du 24 juin 1777 et sont passibles d'une amende arbitraire de 16 à 300 fr. ; mais le Conseil de Préfecture est incompétent pour ordonner la saisie du batelet (Arr. du 25 février 1888, dame François).

Même peine pour la construction sans autorisation

d'un pont en planches sur le contre-fossé et l'établissement d'un chemin en travers de la digue de halage (Arr. du 21 janvier 1888, François).

La construction d'un aqueduc en bois sur le contre-fossé d'une rivière navigable quand l'autorisation préfectorale portait expressément la construction d'un aqueduc en maçonnerie, constitue une contravention punie par l'art. 3 de l'arrêt du 24 juin 1777, d'une amende de 500 fr. réductible à 25 (Arr. du 22 décembre 1887, Lambert).

Voirie maritime. — Un perré construit sur une plage a le caractère d'ouvrage d'utilité publique dont la conservation est prévue par l'art. 27 de la loi du 16 septembre 1807. Les dégradations commises sur ce perré doivent donc être poursuivies comme pour les objets de grande voirie et la juridiction administrative est seule compétente pour les réprimer.

La construction d'un avant-corps de bâtiment sur le remblai de ce perré, si ce travail est de nature à en compromettre la solidité, constitue donc une contravention de grande voirie.

La circonstance que le contrevenant serait propriétaire du terrain sur lequel a été construit le perré ne pourrait faire obstacle à ce que le Conseil réprimât la contravention, sauf au contrevenant, s'il s'y croit fondé, à réclamer devant l'autorité compétente une indemnité à l'Etat à raison du terrain qui lui aurait été pris par l'administration (Arr. du 30 décembre 1888, Binet).

Quand par suite de l'absence de personnel à bord et de la négligence de son propriétaire, un bateau a été trouvé errant dans un bassin à flot au gré des vents et des courants et pouvait causer ainsi de graves accidents aux autres navires et aux ouvrages du port, ce propriétaire est passible de l'amende de 50 fr., réductible à 16 fr., édictée par l'art. 2, tit. 1er de l'ordonnance de la Marine d'août 1681 (Arr. du 30 juin 1888, Hecquet).

Petite voirie.

Lorsqu'un chemin a été régulièrement classé à une largeur déterminée, mais sans fixation de ses limites, qu'aucun plan d'alignement dûment approuvé n'a ensuite établi l'assiette et fixé les limites de ce chemin et qu'il n'est pas allégué que ledit chemin n'ait conservé dans toutes ses parties la largeur fixée par l'arrêté de

classement, il y a lieu de renvoyer le prévenu d'anticipation des fins du procès-verbal (Arrêts du Conseil d'Etat des 21 février 1879. 27 février et 23 avril 1880, 11 mars 1881, 1er février 1884 et 16 juillet 1886) (Arr. du 28 janvier 1888).

PAUL LECESNE.

MÉTÉOROLOGIE.

M. Leleu, secrétaire en chef de la Mairie de Calais, a bien voulu, comme d'habitude, nous communiquer les intéressantes observations météorologiques qu'il a poursuivies, en 1887-1888, sur le pluviomètre, la direction des vents, le baromètre et le thermomètre

Nous en donnons les résultats pour les douze mois écoulés du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1888.

Pluviomètre.

QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE, INDIQUÉE EN MILLIMÈTRES.

Octobre	1887	5	jours de pluie,	24	millimètres.
Novembre	—	9	—	62	—
Décembre	—	8	—	61	—
Janvier	1888	2	—	6	—
Février	—	3	—	78	—
Mars	—	8	—	96	—
Avril	—	4	—	30	—
Mai	—	2	—	21	—
Juin	—	7	—	84	—
Juillet	—	13	—	102	—
Août	—	5	—	53	—
Septembre	—	3	—	35	—
Total . . .		69	jours de pluie,	652	millimètres.

Observations sur les vents.

Faites quatre fois le jour (matin, midi, soir et nuit).

		Octobre 1887	Novembre	Décembre	Janvier 1888	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Totaux
640	O	4	6	12	14	12	13	9	7	14	7	14	5	117
	OSO	10	8	13	13	2	14	18	32	12	25	32	19	198
	SO	16	16	11	22	2	24	19	12	25	45	23	5	220
	SSO	»	9	5	4	»	5	3	4	5	4	5	3	47
	S	5	11	8	6	2	8	3	5	8	2	»	»	58
244	N	18	1	16	5	1	10	6	2	2	1	1	1	64
	NNO	27	»	10	1	6	7	»	»	1	6	2	2	62
	NO	4	4	5	3	11	6	4	2	2	9	3	4	57
	ONO	4	3	11	1	12	3	9	2	4	2	5	5	61
348	NNE	15	»	2	2	»	2	3	»	2	»	2	5	33
	NE	9	»	9	»	8	7	4	2	13	4	6	15	77
	ENE	3	1	3	»	10	8	4	8	10	3	3	20	73
	E	4	9	5	9	24	14	22	37	11	7	11	12	165
232	ESE	»	17	3	11	9	1	5	3	1	2	5	6	63
	SE	5	21	10	25	15	2	7	1	6	7	10	17	126
	SSE	»	14	1	8	2	»	4	7	4	»	2	1	43
1,464		124	120	124	124	116	124	120	124	120	124	124	120	1,464

Il a été constaté à Calais :

Gelée. — 41 jours : les 16 et 17 novembre ; 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre ; 1er, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier ; 1er, 2, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 février ; 1er, 4, 5, 6, 18 et 19 mars.

Neige. — 25 jours : les 26 et 27 décembre ; 19, 29, 30 et 31 janvier ; 13, 14, 15, 17, 18, 19, 23, 24 et 29 février ; 3, 17, 18, 19, 20 et 27 mars ; 6, 7, 8 et 10 avril.

Grêle. — 7 jours : les 2 novembre ; 28 janvier ; 17 février ; 3, 9 et 10 avril ; 25 juin.

Orage. — 8 jours : les 28 mars ; 19 mai ; 8 et 25 juin ; 22, 27 et 28 juillet ; 7 septembre.

Observations Barométriques et Thermométriques.

RÉSULTATS EXTRÊMES ET MOYENS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE 1887-1888.

MOIS.	BAROMÈTRE — JOURS de la plus grande élévation.	BAROMÈTRE — JOURS de la moindre élévation.	BAROMÈTRE — Plus grande élévation.	BAROMÈTRE — Moindre élévation.	BAROMÈTRE — Somme des hauteurs observées.	BAROMÈTRE — Moyenne.	THERMOMÈTRE — JOURS de la plus grande élévation.	THERMOMÈTRE — JOURS de la moindre élévation.	THERMOMÈTRE — Plus grande élévation	THERMOMÈTRE — Moindre élévation.	THERMOMÈTRE — Somme des hauteurs observées	THERMOMÈTRE — Moyenne
Octobre 1887	19	10	776	744	71,045	763.92	8	14	14	1	772	8 30
Novembre .	16	4	770	739	67,752	752.80	4	17	11	— 4	513	5.70
Décembre .	2	15	774	745	70,468	757.72	9	29	10	— 7	364	3.91
Janvier 1888	11, 12, 13 et 14	2 et 31	780	745	71,554	769 40	23	1	9	— 4	287	3.08
Février . .	29	20	770	747	65,962	758.18	7	2	10	— 7	210	2.41
Mars . . .	1	11	769	741	69,918	751 80	14	1	13	— 3	407	4.37
Avril . . .	6 et 7	19, 20 et 30	767	751	68,210	757.88	30	6	20	4	786	8.73
Mai . . .	11 et 12	1	773	749	71,193	765.51	19	11	26	7	1,288	13.84
Juin . . .	2 et 3	30	768	750	68,492	761.02	2	17	30	12	1,601	17.78
Juillet . .	13, 14 et 15	17	763	746	70,329	756.22	22	8	28	11	1,624	17.46
Août . . .	3	1	769	758	71,127	764 80	9	29	29	13	1,758	18.00
Septembre .	12	29 et 30	774	763	69,083	767.58	22	30	26	10	1,656	18.40
	11, 12, 13 et 14 janvier	4 novembre	780	739	835.133	760.57	2 juin	29 décembre et 2 février	30	— 7	11,260	10 24

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Les distinctions honorifiques ci-après énumérées ont été accordées pendant l'année 1888, dans l'ordre civil, aux personnes du Pas-de-Calais dont les noms suivent, savoir :

Légion d'honneur.

Officier. — M. E. Famchon, directeur de la fabrique de ciments français, à Boulogne, et de la fabrique de ciments de Portland, à Desvres.

Chevaliers.

MM. Leclercq (Louis), chef de la 4e division, à la Préfecture ;
Leroy, conductr principal des ponts et ch., à Boulogne;
Poure (G.), fabricant de plumes métalliques, à Boulogne;
Haynaut, conseiller général, maire de Béthune ;
Avisse (Alfred-Auguste), pilote au port de Boulogne.

Mérite agricole.

MM. Bailleux, agriculteur, à Serre-lez-Puisieux ;
Peltier (Léon), agriculteur, à Avion, Président de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
Leroy (Pierre), vétérinaire délégué, à Saint-Omer ;
Houbart (Hector), agriculteur, maire de Mingoval ;
Boulanger-Bernet, conseiller général, Président de la Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de l'arrondissement de Boulogne ;
Brunet (Edouard), Président du Syndicat agricole du Calaisis, maire des Attaques.

Décorations universitaires.

Officiers d'Académie.

MM. Ledieu (Elie), Président du tribunal de commerce d'Arras, délégué cantonal ;
Plouvier, juge de paix du canton de Lens ;
Morel (Narcisse), conseiller d'arrondissement, maire de Campagne-lez-Hesdin ;
Chevalier, inspecteur primaire, à Saint-Pol ;
Alba, prof. à l'Ecole nationale de musique, à St-Omer ;
Hermant (Ch.-Aug.), conseiller municipal de St-Omer ;
Blum, professeur de philosophie au lycée de St-Omer ;
Mathieu (Joseph), chef d'orchestre, à Boulogne ;

MM. Deron (Edouard), maire d'Arques ;
Paclot, adjoint au maire de Calais ;
Hanne, économe de l'hospice d'Aire-sur-la-Lys ;
Blart, instituteur public, à Samer ;
Piquet, instituteur public, à Lumbres.

Belles actions.

Médailles d'argent de 1re classe.

MM. Chubot (Léopold), commissaire central de police, à Arras ;
Dumetz (Oscar), sergent instructeur à la compagnie des sapeurs-pompiers de Béthune ;
Pottier, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Lillers ;
Lamy (Charles-Théodore), sous-chef de gare, à Béthune.

Médailles d'argent de 2e classe.

MM. Berteloot (Clovis), boulanger, à Saint-Omer ;
Silvestre (Henri), lieutenant commandant la subdivision des sapeurs-pompiers de Ham ;
Duhamel (Polycarpe), sapeur-pompier à la subdivision de Ham ;
Mlle Darras (Julie), à Agny ;
MM. Guyot (Joseph), lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Lillers ;
Casiez (Bertin), sous-lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire ;
Denœuville (Ferdinand), marinier, à Guînes ;
Duflos (Alexandre), préposé des douanes, à Boulogne ;
Buissart (Auguste), sapeur-pompier, à Béthune ;
Buron (Louis), sapeur à la compagnie des sapeurs-pompiers de Béthune ;
Caron (Alphonse), maçon, à Brêmes ;
Mailloux (Aimable-Désiré), sergent à la compagnie des sapeurs-pompiers d'Arras ;
Dussaussoy (Henri), sergent à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Demarle (Edouard), sapeur à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Ducrocq (Louis), porion, à Auchel ;
Dupuis (Moïse), mineur, à Auchel ;
Pavy (Emile), voiturier, à Carvin.

Mentions honorables.

MM Pène (Paul), brigadier de police, à Arras ;
Dupuis (Florent), cultivateur, à Hermaville ;
Hanot (Gustave-Frédéric), domestique, à Izel-lez-Hameaux ;
Ledent (Louis), cantonnier-chef, à St-Laurent-Blangy ;
Clerbout (Alphonse), cabaretier, à Brêmes ;
Zègre (Lucien), batelier, à Serques ;
Pélégrine (Ernest), charron, à Béthune ;
Hautcœur (Joseph), menuisier, à Béthune ;
Noiret (Louis-Joseph), à Ruyaulcourt ;
Quinion (Léonce), maréchal-ferrant, à Mont-Saint-Eloi;
Proniez (Aimé), employé d'octroi, à Calais ;
Mme Martin, née Léturgez (Léocadie), à Maizières ;
MM. Michel (Adolphe), cultivateur, à Renty ;
Lefetz (Emile), journalier, à Duisans ;
Lefebvre (Félix-Edmond), caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers d'Audruick ;
Dehée (Albert), ouvrier typographe, à Arras ;
Hordoir (Louis), charcutier, à Aire ;
Hénin (Charles), sergent à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Wattebled (Gustave), caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Rollet (Adolphe), caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Fardoux (Jules), sapeur à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Berteloot (Léon), sapeur à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Ducrocq (Gustave), sapeur à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Adrien (Gabriel), sous-lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Omer ;
Vaulaton (Nicolas), garde champêtre, à Cambrin ;
Vasseur (Louis-Obry), vannier, à Chocques ;
Béghin (Eugène), homme de lettres, à Béthune ;

MM. Hennebelle (Léon), conseiller municipal, à Beuvry;
Matel (Frédéric), cabaretier, à Lens ;
Tancrez (Paul), à Annay.

Médailles d'honneur

aux ouvriers ou employés du commerce et de l'industrie comptant 30 ans de services dans le même établissement.

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM. Guilbert (Ernest-Victor), caissier chez MM. Lesage et fils, négociants à Boulogne ;
Ambroise (Fuscien), ouvrier relieur, à Calais ;
Derolez (Maximen), ouvrier tanneur, à Fauquembergues;
Courtin (Constant), ouvrier savonnier, à Saint-Nicolas-lez-Arras ;
Legrand (Louis-Joseph), batteur d'huiles à Beaurains ;
Barre (Louis), ouvrier cordonnier, à Lillers ;
Béhal (Ernest), ouvrier mécanicien à la filature de M. Pruvost, à Lapugnoy ;
Loy (Pierre-Louis), ouvrier pipier, à Fruges ;
Lheureux (François), ouvrier tanneur, à Béthune ;
Leblond (Antoine), employé chez MM. Lebeau et Cie, directeurs de scierie mécanique, à Boulogne ;
Visilier (Charles Joseph), garçon brasseur, à Montreuil;
Candat (Désiré), ouvrier chauffeur, à Arras ;
Maille (François), ouvrier corroyeur, à Arras ;
Lancel (Charles), ouvrier matelassier, à Arras ;
Gauvain (Louis), contre-maître charpentier aux fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Vaast ;
Moncomble (Joseph), ouvrier charpentier, à Athies ;

Mlle Leclercq (Catherine), demoiselle de comptoir dans la maison Leconte-Calonne, chemisier, à Béthune ;

MM. Ducrocq (Pierre), ouvrier menuisier-modeleur, à Calais;
Buridant (Jacques), ouvrier pipier, à Saint-Omer ;
Fuscole (Augustin), ouvrier cordonnier, à Saint-Omer ;

MM. Alisier-Minet (Louis), peintre sur faïence, à Desvres ;
Daubresse (Jean-B.), chef-porion aux mines de Lens.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Butel (Adolphe), employé chez MM. Dubout et Cie, banquiers, à Boulogne ;
Théry (Armand), ouvrier aux mines de Meurchin ;
Martin (Joseph), ouvrier charpentier aux mines de Bruay;
Quenelle (Jean-Baptiste), conducteur de travaux aux mines de Bruay ;
Legay (Auguste), ouvrier aux mines de Bruay ;
Macq (Félix), ouvrier aux mines de Bruay ;
Massinon (François), ouvrier aux mines de Bruay.

Prix de piété filiale et prix de vertu décernés par le Conseil général.

Le Conseil général, dans sa séance du 25 août 1888, a attribué, ainsi qu'il suit, le prix de piété filiale et les prix de vertu fondés par feus MM. Grandguillaume, d'Arras, et de Wandonne-de Monthurel, de Verchin.

1° Prix de piété filiale.

Prix unique : 300 fr. — Mlle Ricart (Olive), journalière à Mingoval.

2° Prix de vertu.

1er : 200 fr. — Flour (Zulma), ménagère à Delettes ;
2e 150 — Moren (Hortense), femme Wallon, sage-femme, à Ergny ;
3e 148 — Mathon (Mathilde), ménagère à Martinpuich;
4e 100 — Hibon (Eusèbe), cordonnier à Ruisseauville ;
5e 100 — Lefebvre (Flavie), servante à Ergny ;
6e 100 — Desplanque (Célina), journalière à Villers-Châtel.

STATISTIQUE ÉLECTORALE

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Conseil général.

Canton de Montreuil-sur-Mer. — Remplacement de M. X. Manier, décédé.

Décret du 4 avril 1888. — Scrutin du 22 du même mois.

Electeurs inscrits : 5,223. — Votants : 4,243.

Ont obtenu : MM. Sailly . . 2,478 suffrages (Elu).
Enlard. . 1,888 —

Canton d'Houdain. — Remplacement de M. Beaucourt, décédé.

Décret du 19 septembre 1888. — Scrutin du 7 octobre.

Electeurs inscrits : 8,542 — Votants : 5,320.

M. Leroy (Alfred), élu par 4,774 suffrages.

NECROLOGIE.

Les personnes notables dont les noms suivent sont décédées dans le département du Pas-de-Calais, pendant l'année 1888, savoir :

Le 22 février. — M. HENRY (Désiré), avocat, ancien maire de Boulogne, ancien conseiller général pour le canton nord de cette ville.

Le 5 mars. — M. MANIER (Xavier), capitaine en retraite, membre du Conseil général pour le canton de Montreuil, maire de Montreuil, chevalier de la Légion d'honneur.

Le 20 avril. — M. BOUILLIEZ-BRIDOU (Alphonse-Lucien), ancien membre du Conseil général pour le canton de Beaumetz-lez-Loges, ancien président de la société Centrale d'agriculture du Pas-de-Calais, ancien député, maire de la commune d'Habarcq.

Le 22 août. — M. BEAUCOURT (Emile), conseiller général du canton d'Houdain, maire de Divion.

Le 19 octobre. — M. PONTFORT, ancien président de la société Centrale d'agriculture du Pas-de-Calais, lauréat de la prime d'honneur du Concours régional agricole qui a eu lieu dans le Pas-de-Calais, en 1884, maire de Boiry-Ste-Rictrude.

QUATRIÈME PARTIE

L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE DES FONTINETTES

sur le canal de Neuffossé, à Arques

Un mot sur sa construction et son fonctionnement.
Inauguration.
Voyage du Ministre des Travaux publics
dans le Pas-de-Calais.

L'ascenseur des Fontinettes est, assurément, l'une des œuvres les plus étonnantes produites, dans ces dernières années, par le génie de la mécanique. C'est, en ce qui concerne le canal de Neuffosé, sur lequel il est construit, le couronnement de l'édifice prévu au programme de M. de Freycinet pour l'amélioration de nos voies de communication.

Reliant la Lys à l'Aa, le canal de Neuffossé, qui va d'Aire à St-Omer, est le véritable trait-d'union des ports de Dunkerque, Gravelines et Calais avec les principales voies fluviales de la France et de la Belgique. Aussi a-t-il une importance commerciale très considérable dont la statistique nous montre chaque année le progrès constant.

Une des grandes entraves à la rapidité de la navigation, sur ce canal, était le passage des Fontinettes, sis sur le territoire d'Arques, à 4 kilomètres de St-Omer, et composé de 5 écluses juxtaposées formant comme un gigantesque escalier destiné à franchir la différence de plus de 13 mètres de hauteur existant en cet endroit entre les deux biefs. Il ne fallait pas moins de deux heures et demie à un bateau montant pour franchir cet obstacle et, si l'on considère que le mouvement annuel est, sur ce canal, de plus de 12,000 bateaux, on se rendra compte des encombrements et des pertes de

temps qui devaient en résulter pour la batellerie, malgré un service permanent de jour et de nuit. En outre, 4 jours de la semaine étaient consacrés à la navigation montante et les trois autres à celle descendante. Cette réglementation, si judicieuse qu'elle fût et indispensable même à la régularité du service, n'en était pas moins encore souvent une cause de retards, un bateau allant dans l'un ou l'autre sens, pouvant arriver pendant la période de manœuvres contraires

Pour obvier à ces inconvénients, le projet d'amélioration générale primitivement adopté avait prévu le doublement des écluses des Fontinettes. Cette disposition, tout en nécessitant des travaux d'art très importants, eût pu donner, sans doute, un nouvel attrait au coup d'œil pittoresque des chutes artificielles d'Arques, mais, au point de vue pratique, il n'eût été, très vraisemblablement, qu'un palliatif insuffisant contre l'état de choses ancien, étant donné surtout que les sas des anciennes écluses des Fontinettes n'ont que 34 m 50 de longueur et ne peuvent par conséquent donner passage aux bélandres de fort tonnage qui, depuis quelques années, circulent sur les voies navigables du Nord.

Aussi, s'inspirant d'une idée mise en pratique en Angleterre, songea-t-on, en 1880, à mettre au concours l'établissement d'un ascenseur hydraulique permettant d'élever rapidement les bateaux d'un niveau à l'autre, en les laissant toujours à flot, condition indispensable à leur conservation.

Le projet, présenté par un ingénieur anglais, M. Edwin Clarck, fut adopté.

En principe, c'est la reproduction, — quelque peu modifiée par les leçons de l'expérience, — de l'appareil du même genre qui fonctionne à Anderton, sur le canal de Trent-et-Mersey ; avec cette différence, toutefois, que celui-ci ne peut élever que des bateaux de 100 tonnes, alors que l'ascenseur des Fontinettes en reçoit de 300 ! Et le résultat est d'autant plus remarquable, qu'un seul homme suffit à la manœuvre de cet appareil, qui met en mouvement une masse de 1,500,000 kilogrammes.

Nous allons essayer d'en donner une description aussi claire que possible.

L'ascenseur est établi sur une dérivation ouverte sur la rive droite du canal, à 60 mètres de l'écluse des Fontinettes. Celle-ci franchit le chemin de fer de Boulogne à St Omer au moyen d'un pont canal métallique de 20 mètres de portée, à deux voies indépendantes. C'est immédiatement à l'aval de ce pont que se trouve l'élévateur.

Mais avant d'entrer dans les détails, il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler les conséquences du principe d'Archimède. Si l'on suppose un vase rempli d'eau jusqu'à un certain niveau qu'un trop-plein rend constant, ce vase a un certain poids ; qu'on y introduise un corps flottant quelconque et qu'on le porte sur une balance, on constate qu'il pèse exactement le même poids qu'auparavant ; en effet, il s'est échappé, par le trop-plein, un certain volume d'eau dont le poids est précisément égal à celui du corps introduit dans le liquide.

Il est donc établi qu'un bac rempli d'eau à un niveau constant pèsera toujours le même poids, qu'il ne contienne que de l'eau, ou qu'il renferme de plus un bateau, chargé ou non.

L'ascenseur se compose, comme celui d'Anderton, de deux énormes caissons ou sas métalliques, de 40 m. 50 de long et de 5 m. 50 de large, qui ne peuvent se mouvoir que de bas en haut et réciproquement, et dans lesquels flottent les bateaux. La hauteur minimum d'eau, dans ces caissons, est de 2 m. 05 Ils sont placés à côté l'un de l'autre et se font équilibre, comme les deux plateaux d'une balance, de telle sorte que, lorsque l'un monte, l'autre descend.

Chaque sas repose, en son milieu, sur la tête d'un piston unique, en fonte, de 17 m. 20 de longueur et d'un diamètre de 2 mètres, qui plonge dans un cylindre de presse hydraulique de 2 m. 08 de diamètre et 15 m. 80 de longueur, installé au centre d'un puits cuvelé en fonte.

Ces deux cylindres sont mis en communication par une conduite spéciale munie d'une vanne qui permet de les élever à volonté selon les besoins du service. Les presses reposent sur des massifs de béton coulés au fond de puits de 4 m. de diamètre.

Comme il importe que, pendant le mouvement, le piston

conserve exactement sa verticalité, chaque sas est solidement guidé, à l'amont et surtout au centre, par de forts sabots en acier attachés au sas, et embrassant des glissières en fonte fixées sur trois grosses tours en maçonnerie, entre lesquelles se trouvent les sas

La tour centrale est surmontée d'une chambre où se tient le mécanicien chargé de diriger les manœuvres.

En amont de cette tour, un petit bâtiment, construit entre les deux compartiments de la cale sèche, contient la machinerie, qui se compose d'une turbine de la force de 50 chevaux, mise en mouvement par la chute de 13 mètres dont on dispose. Cette turbine actionne quatre pompes donnant l'eau comprimée pour lever les portes, faisant remonter un sas lorsque, à cause du vent, par exemple, on les aura descendus tous deux dans la cale ; épuisant les eaux d'infiltration ou de pluie de la cale sèche dans laquelle descendent les sas, etc.; il s'y trouve aussi un accumulateur de 1,250 litres de capacité, qui, aidé par le jeu des pompes, fournit presque instantanément le volume d'eau comprimée nécessaire pour une manœuvre ordinaire.

Quant au jeu inévitable qui existe entre l'extrémité du sas et celle du canal correspondant, un tube en caoutchouc, dans lequel on injecte de l'air comprimé, rend le joint étanche au moment voulu.

Voilà la description générale de l'ascenseur. Assistons maintenant à une manœuvre de passage : deux bateaux se présentent devant l'ascenseur, l'un venant du bief inférieur, l'autre du bief supérieur. L'un des sas est en face du canal d'aval, l'autre en face du canal d'amont. Les portes qui se trouvent en regard sont levées, les bateaux prennent place chacun dans un sas, on donne une surcharge d'eau au sas supérieur et on referme les portes. Le mécanicien fait la manœuvre, ouvre la vanne de communication entre les grandes presses et, le sas supérieur étant plus chargé, descend pendant que l'autre monte ; lorsque le sas descendant arrive au niveau du bief supérieur, on arrête le mouvement, on ouvre les portes et les bateaux sortent pour faire place à d'autres : on a ainsi, du même coup, fait passer un bateau

du bief inférieur au bief supérieur et réciproquement.

La durée totale d'une manœuvre est de 28 minutes, se décomposant comme suit :

Entrée du bateau dans le sas. . .	10 minutes.
Manœuvre des portes	1
Descente ou montée	7
Manœuvre des portes	1
Sortie des bateaux	9
Total. . .	28 minutes.

Comme on le voit, ce sont les manœuvres d'entrée et de sortie qui prennent le plus de temps. Peut-être les accélérera-t-on en établissant des cabestans hydrauliques. Une manœuvre totale n'exigerait plus alors que 22 minutes.

En tout cas, en l'état, elle est incomparablement plus rapide qu'avec les écluses, qui n'arrivaient à livrer passage qu'à 40 bateaux au plus en 24 heures de travail ininterrompu, tandis que l'ascenseur peut en faire passer près de 100 dans la même durée. Il n'y a donc plus ni pertes de temps ni encombrement. Ce sont là, pour la navigation, des avantages considérables dont la batellerie, comme le commerce et l'industrie de la région, a déjà profité largement, car, au 1er novembre dernier, 3,740 bateaux portant 472,940 tonnes, avaient déjà passé à l'ascenseur des Fontinettes.

Pour donner une idée de l'importance des travaux exécutés pour sa construction, disons qu'il y a été employé 1,000 mètres cubes de pierre de taille et 5 millions de briques ; que la partie métallique, confiée à la maison Cail, a coûté 800,000 francs. Le coût total des travaux, y compris les additions et perfectionnements que l'expérience semble devoir rendre indispensables, ne dépassera pas 1,900,000 fr. Et encore ce chiffre est-il aussi élevé en raison de travaux tout-à-fait exceptionnels que des circonstances particulières ont rendu nécessaires

Ajoutons que c'est sous la direction de MM. Gruson, actuellement ingénieur en chef du département du Nord, et Cétre, ingénieur ordinaire chargé du service de la navigation à St-Omer, que ces travaux ont été menés à bonne fin.

*
* *

L'inauguration de l'ascenseur a eu lieu le dimanche 8 juillet, en présence de M. le Ministre des Travaux publics, qui a profité de son voyage dans le département pour visiter les grands travaux en cours d'exécution dans les ports de Boulogne et de Calais.

Suivant le programme arrêté, M. Deluns-Montaud est arrivé à Boulogne, le samedi 7 juillet, par le train de midi 20 minutes. Il était accompagné de M. Vel-Durand, Préfet du Pas-de-Calais, qui s'était rendu à Amiens, à sa rencontre, avec M. Sagebien, secrétaire-général, et le Conseil de Préfecture ; de MM. Huguet, sénateur ; Ribot et Camescasse, députés ; Guillain, directeur de la navigation ; Griollet, directeur de la Compagnie du Nord, etc.

M. le Ministre a été reçu à la gare par M. le Sous-Préfet, qui lui a présenté le Maire et le Conseil municipal.

Au dehors, toute la population se pressait sur le passage du cortège et acclamait le représentant du Gouvernement. Les habitations particulières étaient pavoisées, comme les édifices publics, et les principales rues décorées d'arcs de triomphe et de guirlandes de feuillage courant le long de mâts vénitiens.

A la réception, qui a eu lieu à la Sous-Préfecture, M. le Préfet a présenté à M. Deluns-Montaud soixante Maires de l'arrondissement qui étaient venus spontanément saluer le représentant du gouvernement républicain.

Vous devez voir dans leur visite, Monsieur le Ministre, a-t-il dit, la manifestation d'une confiance et d'un attachement pour la République qui augmentent tous les jours. Parmi les Maires qui sont là et que je connais de vieille date, il en est que nous avons eus pour adversaires ardents. Nous avons fait leur conquête à force de patience, d'esprit de justice et de conciliation, sans rien abandonner cependant de notre autorité et de ce que nous devons à la République. C'est une conquête franche et qui, pour cela, sera durable.

M. le Ministre a répondu en ces termes :

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, des sentiments que vous venez d'exprimer au nom de MM. les Maires de l'arron-

dissement. Ils me touchent plus profondément que je ne saurais le dire.

C'est que je vois en eux les représentants les plus autorisés de cette démocratie rurale qui est le plus ferme appui et la base inébranlable des institutions républicaines.

Le représentant du Gouvernement de la République ne pouvait qu'être touché de la visite spontanée de MM les Maires. Je suis persuadé que leurs sentiments répondent aux sentiments du Gouvernement.

Je crois, en effet, que s'il y a des républicains qui, attachés fermement à leur doctrine, à leur foi, ont combattu pour le triomphe de la République, il en est d'autres, qu'on a appelés les républicains de raison, qui ont vu, dans ce Gouvernement qui garantit le contrôle et la liberté de tous, la plus sûre sauvegarde de l'avenir de la nation et de ces intérêts agricoles qui les touchent de plus près.

Devant les élus de la démocratie rurale, c'est plus particulièrement à ces républicains de raison que je m'adresse : aucun gouvernement leur a-t-il jamais donné, au point de vue des affaires et des intérêts, des garanties aussi certaines que le gouvernement républicain?

C'est l'intérêt, la raison froide, plus encore que le sentiment et la passion, qui doivent les attacher à des institutions qui nous sont d'autant plus chères qu'elles ont fait dans ce pays de France des citoyens et des hommes libres.

Je vous remercie, Messieurs les Maires, de la visite que vous avez bien voulu faire au représentant du gouvernement de la République.

Les réceptions terminées, M. le Ministre s'est rendu, à bord du remorqueur *l'Ajax*, dans le chenal d'où il a admiré la magnifique digue de 2 kilomètres, construite tout récemment pour abriter les navires venant de l'Atlantique et faciliter l'entrée du port aux navires de fort tonnage. L'excursion s'est terminée ensuite en wagonnets par une visite aux travaux du port.

Le soir, un magnifique banquet réunissait 200 convives dans la salle des glaces du Casino, splendidement décorée.

Parmi les convives assis à la table d'honneur citons, outre

le maire de Boulogne et le président de la Chambre de commerce, MM. Huguet, sénateur, Ribot et Camescasse, députés, le général Mathelin, Guillain, ingénieur de la navigation, Boucher-Cadart, président, Georges Graux, vice-président du Conseil général, etc.

Au dessert, M. le Préfet, après avoir porté la santé du Président de la République, a plaidé éloquemment la cause de la ville de Boulogne. Son toast a soulevé de chaleureux applaudissements.

M. le Maire de Boulogne affirme ensuite le dévouement de la ville qu'il administre aux institutions républicaines.

Profondément attaché, dit-il, à nos libres institutions, convaincu que la tranquillité et la stabilité en France ne peuvent être assurées que dans le gouvernement du peuple par lui-même, nous applaudissons aux efforts de ministres éclairés que n'effraient ni le progrès ni les réformes démocratiques.

Nous avons confiance dans leur sagesse et leur prudence pour faire chaque chose à son heure. Pas plus que nous, ils n'ont oublié les conseils du grand historien homme d'Etat, le président Thiers : qu'il ne faut jamais livrer la nation à un homme, n'importent les circonstances, et nous souhaitons que, sous leur ferme direction, la République continue la marche pacifique, libérale et progressive, évitant également les reculs effarés et les acoups révisionnistes, maintenant énergiquement nos libertés conquises, mais soucieuse avant tout et gardienne vigilante de la dignité et de la sûreté de notre patrie.

Je vous convie, Messieurs, à lever nos verres en l'honneur et à la santé de M. le Ministre des travaux publics.

M. Huret-Lagache, président de la Chambre de Commerce, défend la cause de la marine et de l'industrie boulonnaises, et il termine en portant la santé de M. le préfet Vel-Durand, de M. le sénateur Huguet et de MM. les députés Ribot et Camescasse.

M. Ribot prend ensuite la parole :

Le pays, dit-il, veut une politique financière; il veut que nous lui parlions avec une entière franchise, qu'au lieu de nous attarder dans des expédients qui reculent les difficultés en les

aggravant, nous mettions fin aux emprunts continus, dussions-nous faire appel à un effort que la nation ne repousserait pas.

Le pays a une immense bonne volonté et un immense besoin de confiance ; il veut avoir confiance dans la stabilité de ses institutions ; il veut avoir confiance aussi dans son avenir économique. Demandons-lui les efforts nécessaires, mais ne lui tenons pas un langage découragé : ce n'est pas avec le découragement qu'on conduit un grand peuple. Il faut avoir une confiance invincible dans les ressources et dans la vitalité indestructible de la France.

A cette jeunesse qui se presse au seuil de cette République, il faut tenir le langage de la raison, de la sagesse, mais aussi le langage de l'espérance.

Je bois à la France et à la République.

M Deluns-Montaud promet de prêter tout son concours aux efforts de la Municipalité de Boulogne. Répondant à l'appel à la concorde et à l'espoir prononcé par M Ribot, il s'exprime en ces termes :

Oui ! je suis convaincu que j'aurai l'appui de M. Ribot dans la commission du budget. Je me persuade qu'il saura apporter la conviction dans l'esprit de ses amis du Sénat qui éprouvent quelques scrupules à engager les finances de l'Etat dans ce qu'ils appellent la reconstitution d'un nouveau budget extraordinaire des travaux publics

Je crois qu'un examen très attentif des conditions dans lesquelles nous proposons l'adoption de notre programme d'achèvement des travaux publics doit amener ceux dont l'esprit est dominé par un vif sentiment de l'économie, à ne pas perdre des capitaux employés dans des travaux commencés dont l'entretien serait peut-être plus coûteux que ne le seraient les sacrifices exigés par leur achèvement.

J'espère qu'on voudra bien considérer que s'arrêter, sous prétexte d'économies, dans l'exécution de travaux au moment précis où l'on va jouir du bénéfice de tant d'efforts, ce serait la plus folle et la plus imprévoyante des prodigalités.

Et maintenant, comment pourrai-je dignement répondre aux sentiments de patriotisme et de civisme que j'ai entendus exprimer ici ? Oui ! ce pays a des ressources infinies. Oui !

après des malheurs immérités, il a su se relever; oui ! ses finances peuvent lui permettre d'attendre l'avenir avec confiance. Ceux qui essayent de lui persuader qu'il marche vers la ruine financière se trompent et le trompent, ces alarmes seraient faites pour le décourager et l'affaiblir si ceux qui les répandent pouvaient encore avoir auprès de lui quelque crédit.

Il ne faut pas calomnier notre pays, il a été grand jusque dans la défaite ; il sera grand, c'est ma foi profonde, dans ses entreprises, dans ses indéfectibles revendications ; mais, pour cela, il faut que tous les citoyens, animés d'un même esprit, travaillent de bon cœur à l'union de tous dans le culte ardent de la patrie.

M. le sénateur Huguet boit à la santé de M. Guillain, directeur de la navigation, et M. Camescasse, en quelques mots pleins de verve et d'humour, assure les Boulonnais de son dévouement à leur cause.

La soirée se termine par un feu d'artifice et une représentation de gala.

Le lendemain matin dimanche, 8, M. le Ministre est parti pour Calais, où il est arrivé à 7 heures 45, et, après les réceptions officielles, qui ont eu lieu avec le cérémonial accoutumé, il a fait une excursion jusqu'au bout du port, puis il a visité l'arrière-bassin, le bassin à flot, le nouveau canal, la gare maritime et enfin les magnifiques écluses à sas qui viennent d'être terminées et qui permettront aux navires du plus fort tonnage de passer avec sécurité dans l'avant-port.

A 11 heures et demie commençait le banquet offert par la Municipalité et la Chambre de commerce, dans la salle des fêtes de l'hôtel-de-ville de la place Crèvecœur.

M. le Préfet a porté la santé du chef de l'Etat et s'est fait, comme à Boulogne, l'éloquent interprète des intérêts de la marine et du commerce.

M. le Maire de Calais a parlé des travaux du port et rappelé les visites de MM. de Freycinet et Léon Say.

M. le Président de la Chambre de commerce a réclamé l'approfondisssement du port et l'élargissement du canal.

M. Huguet, sénateur, a bu à l'armée, représentée par le général de division Mathelin, « à l'armée si forte, si disci-

» plinée, si confiante dans ses chefs, qui n'est animée que » par les sentiments d'honneur et de devoir, et qui restera » l'armée de la France et de la loi. »

M. le général Mathelin remercie M. Huguet de ses généreuses paroles à l'adresse de l'armée.

L'armée, dit-il, j'en suis convaincu, les mérite, et vous pouvez assurer le Gouvernement de la République, Monsieur le Ministre, que l'armée sera toujours son plus inébranlable soutien : l'armée restera toujours l'armée du devoir, l'armée de la loi, et, en fait de politique, elle ne connaitra jamais que le désintéressement le plus complet.

Je bois à M. le Ministre des travaux publics, dont j'ai été si heureux d'entendre les paroles hier soir ; je bois au chef de l'armée, à M. de Freycinet, ministre de la guerre.

Je bois aussi au Président de la République, à M. Carnot et puis à l'accord de l'armée avec les représentants du pays, de telle sorte que celle-ci soit mieux en état de résister aux orages et aux tempêtes qui pourraient menacer la patrie.

Après quelques paroles dans lesquelles M. Ribot a exprimé l'espoir que M. le Ministre reviendra assister à l'inauguration des travaux du port, M. Deluns-Montaud s'est exprimé en ces termes:

Que pourrais-je ajouter à tant de paroles utiles ou éloquentes?

On vous a parlé des intérêts particuliers de la ville de Calais; je suis heureux de constater que ces intérêts concordent parfaitement avec l'intérêt général de la nation. La France est directement intéressée à ce qu'une ville comme Calais, industrieuse, active, animée de l'esprit d'entreprise, se développe de plus en plus. La France est intéressée à avoir un port aussi considérable que celui qu'ont assuré les efforts de mes prédécesseurs ; on nous a entretenus de ce port, on a rendu un hommage mérité aux travaux du corps des ponts et chaussées, et je suis heureux de m'y associer, notamment à celui que l'on rendait tout à l'heure aux noms de MM. Guillain et Vétillart.

On a porté un toast à l'armée, on a rendu hommage à nos soldats. Que pourrais-je ajouter? je ne trouverais rien dans mon esprit pour faire connaitre d'autres sentiments que ceux

qui ont été si bien exprimés. C'est l'armée, en effet, qui fait notre orgueil et notre espoir. M. le général Mathelin vient de vous dire ce que pense cette armée des agitations de ces derniers jours et avec quel dédain elles les a accueillies. Il nous a déclaré aussi de sa voix la plus mâle de vieux soldat, que l'armée est tout entière au respect de la loi, à la patrie, à la République.

Mais Messieurs, ce commerce qui se développe, cette agriculture qui lutte, ces ouvriers, ces paysans, ces marins dont on a vanté les vertus, ces ingénieurs dont les services sont si appréciés, cette armée dont l'image évoquée nous fait tressaillir d'orgueil, tout cela c'est la France! C'est à elle que je bois. A la France, à la République !

Aussitôt après le banquet, M. le Ministre est parti avec son cortège pour Saint-Omer, où il reçut les autorités, les corps constitués, ainsi que les écoles, puis il s'est rendu, en voiture, à Arques.

A l'entrée du village, magnifiquement décoré, dont toutes les rues et toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux et de feuillage, 15 compagnies de sapeurs-pompiers, 10 fanfares et musiques, enseignes et drapeaux déployés, formaient une longue haie. Les pompiers ont présenté les armes au Ministre et toutes les sociétés musicales ont joué la ***Marseillaise***.

Après le passage du Ministre, toutes les sociétés se sont rendues sur la Grande-Place, pour défiler devant les hauts dignitaires et fonctionnaires auxquels une tribune avait été préparée. Ce défilé a été superbe à tous égards.

Le défilé terminé, M. le Ministre s'est rendu aux Fontinettes, accompagné de son cortège toujours grossissant, notamment de M. Gruson, ingénieur en chef; il a fait le tour des six écluses et, après s'être arrêté devant l'ascenseur, dont il a admiré le fonctionnement et la manœuvre aussi simple qu'ingénieuse, il est monté dans la coquette embarcation affectée au service des ponts et chaussées, avec MM. Vel-Durand, Huguet, Ribot, Camescasse, Gruson, Boucher-Cadart, etc., etc., et a ainsi opéré lui-même la descente de la chute. Tout s'est passé admirablement ; tous les ingénieurs

en chef de la région et M. Edwin Clarck, l'ingénieur anglais, auteur du projet, assistaient à l'opération. Plus de 15,000 personnes, échelonnées sur tous les points accessibles des Fontinettes, saluaient de leurs applaudissements enthousiastes l'œuvre grandiose qui venait d'être solennellement inaugurée.

A 7 heures, M. le Maire d'Arques et M. le docteur Alexandre, président de la Commission des fêtes, recevaient leurs invités dans la grande salle de l'école. Les convives étaient au nombre de 110.

La table d'honneur était présidée par M. le Ministre, qui avait à sa droite M. le Préfet du Pas-de-Calais ; à sa gauche, M. Deron, maire ; puis MM. Guillain, Boucher-Cadart, le général Pierron, le général Defrance, MM. Ribot, Camescasse, M. le Préfet de la Somme, MM. les Sous-Préfets, Conseillers de préfecture, plusieurs Conseillers généraux, les Présidents des Chambre de commerce, les Maires de Calais, Boulogne et Saint-Omer, M. le Président du Conseil d'arrondissement, MM. les Administrateurs et Inspecteurs de la Compagnie du Nord, MM. les Ingénieurs en chef, M. Ridoux, inspecteur d'Académie, etc.

A la fin du banquet, M. Vel-Durand a ouvert la série des toasts. « L'ascenseur des Fontinettes, dit-il, doit être un » légitime sujet d'orgueil pour tous ceux qui ont collaboré » à sa construction et y ont apporté le concours de leur intel- » ligence et de leurs bras. »

Il rappelle ensuite que le développement des canaux du département a été loin de suivre la progression du tonnage et celle de la production houillère; il reste un effort à faire; le Gouvernement de la République tiendra à s'y associer.

En terminant, M. le Préfet affirme que les populations ont confiance dans le gouvernement républicain. « Vous avez dû, M. le Ministre, sentir battre le cœur des habitants de ce pays ; ils ne vous disent pas adieu, mais au revoir. »

Puis M. le Préfet boit à la santé du président de la République.

M. Deron, maire d'Arques, porte ensuite, en ces termes, la santé de M. le Ministre :

Monsieur le Ministre, vous êtes venu au milieu d'une population laborieuse et fermement attachée à la République, qui représente à ses yeux l'ordre, assuré par la liberté, la justice et le travail.

L'empressement avec lequel elle s'est portée au devant de vous, atteste qu'elle ne veut pas demeurer étrangère à la grande fête à laquelle nous devons l'honneur de recevoir un Ministre de la République.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous offrir, au nom de tous mes concitoyens, l'expression de nos respectueux hommages, que nous adressons en même temps au Chef de l'Etat, gardien de notre Constitution et de nos libertés.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer la santé de M. le Ministre des Travaux publics.

M. Boucher-Cadart parle au nom du Conseil général :

Nous sommes dans ce département, dit-il, des travailleurs durement éprouvés. Cependant nous ne désespérons pas parce que nous sommes de ceux qui ont confiance dans l'avenir, nous ferons toujours les efforts les plus patriotiques et les plus constants.

Nous sommes profondément dévoués à la République, qui est pour nous le gouvernement de la paix, du travail et de la liberté.

Je bois à la France et à la République, dit l'orateur en terminant

M. Duhamel porte la santé de M. Deron, maire d'Arques, son vieux compagnon de luttes contre la réaction ; puis M. Ribot déclare au Ministre que cette journée du 8 juillet ne sera pas oubliée par la population qui vient d'acclamer le représentant de la République :

Le soleil qui éclairait cette fête, continue M. Ribot, n'est pas votre soleil du Midi, mais avouez, M. le Ministre, que nos étés, lorsqu'ils sont beaux, ont aussi leurs charmes et leur douceur. Avouez aussi que la gaieté n'est pas le privilège des pays où croît la vigne, mais qu'elle est, au nord comme au midi, une des vertus de notre vieille race française.

Ce matin, à Calais, M. Huguet buvait à la santé de l'armée;

ce soir il nous faut boire à la santé de nos ingénieurs qui ont édifié ce magnifique ascenseur. Nos prédécesseurs avaient trouvé grandioses les sept écluses, à l'édification desquelles a travaillé le grand-père de M. Carnot, le Président de la République ; la science de nos jours trouve l'appareil hydraulique des Fontinettes remarquable ; mais qui peut répondre que, dans cent ans, nos petits-fils n'auront pas trouvé mieux ? Faut-il se désoler ? Non, la vie est trop courte pour cela ; soyons fiers de notre pays, croyons en sa vitalité et en sa puissance. Buvons à la France et à la République !

M. le Ministre, dans un discours spirituel et d'une élégance exquise, démontre à M. Ribot qu'il est dans l'erreur, s'il pense que le soleil de ce pays lui fait songer que le sien est plus beau. C'est une pensée tout opposée qui lui est venue en traversant les rues d'Arques. En voyant cette nature ensoleillée, cette population enthousiaste, il s'est avoué vaincu pour son Midi chéri qu'il trouve dépassé. Il est vrai de dire que la Garonne coule partout.

Rien d'étonnant à cela, on trouve chez tous les Français les mêmes qualités, l'âme de la patrie est la même partout. Cette âme s'accommode mal des découragements. Même après les lâchetés et les trahisons de l'empire, la France n'a point désespéré ; elle a eu raison, la République est venue la relever, lui redonner une armée, une marine ; et, chose non moins précieuse, la République lui a donné des écoles d'où l'instruction se répand, faisant fuir devant elle les préjugés et les mensonges, démasquant ces misérables charlatans qui essaient de tromper le peuple.

Voilà ce qui doit nous donner confiance dans l'avenir.

M. le Ministre boit à l'armée, au pays industriel et au département du Pas-de-Calais.

Le cortège ministériel, escorté par un escadron de dragons porteurs de torches allumées, est ensuite rentré à St-Omer, où ont eu lieu, pour clore la soirée, une représentation de gala et un feu d'artifice, et, le lendemain, à 6 heures du matin, M. le Ministre des Travaux publics repartait pour Paris.

CINQUIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS USUELS

***Affaires administratives** (indication des formalités à remplir pour un grand nombre d'affaires intéressant les communes ou les particuliers). — **Foires et marchés**. — **Nomenclature par ordre alphabétique** : 1° des communes du département, avec indication des arrondissements, des cantons ; 2° des hameaux, avec indication des communes dont ils font partie.*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

Nomenclature des formalités à remplir pour l'instruction de certaines affaires intéressant les communes ou les particuliers.

Aliénés.

Mode et conditions d'admission dans les asiles de Lommelet et de St-Venant. — La séquestration des aliénés a lieu en vertu de la loi du 30 juin 1838 et de diverses instructions émanant du Ministre de l'Intérieur.

L'admission des aliénés dangereux du Pas-de-Calais dans les asiles de Lommelet et de St-Venant a lieu sur une demande adressée au Préfet ou au Sous-Préfet, avec les pièces suivantes :

1° Extrait, sur *papier libre*, de l'acte de naissance de l'aliéné et, s'il est marié, copie de son acte de mariage ;

2° Bulletin dressé par un docteur-légiste, constatant l'état mental de l'individu et concluant à la nécessité de le faire traiter dans un asile d'aliénés ;

3° Un procès-verbal d'enquête dressé par le Commissaire

de police ou le Maire de la résidence de l'aliéné et contenant la relation des actes de démence et les déclarations dûment signées des personnes qui en ont été les témoins ;

4° Un bulletin contenant les renseignements suivants : nom et prénoms de l'aliéné, profession, âge, lieu et date de sa naissance, lieu de domicile, nature et cause de la maladie mentale, moyens d'existence qui lui sont personnels, ses charges ; moyens d'existence de ses ascendants ou de ses descendants ;

5° Un certificat du Maire constatant que la famille du malade est secourue par le bureau de bienfaisance ou une délibération du Conseil municipal donnant son avis sur le chiffre du concours à exiger d'elle. — (Ce concours peut varier de 5 c. par jour à 1 fr., suivant les ressources) ;

6° Si l'aliéné ou ceux qui lui doivent des aliments sont en état de payer la pension ou une partie de la pension, un engagement pris par eux de payer, par trimestre, la totalité de cette pension ou la portion mise à leur charge.

Pour les aliénés indigents non dangereux, la demande de séquestration peut être formée par toute personne intéressée, parent, tuteur, curateur ou ami, aussi bien que par le Maire ; — elle doit être écrite et signée par la personne qui la présente, si celle-ci sait écrire, et être reçue par le Maire ou par le Commissaire de police, qui en donne acte et y joint : 1° son avis ; 2° un certificat constatant la position de fortune de l'aliéné, ainsi que celle de ses parents qui lui doivent des aliments (Arrêté préf. du 30 octobre 1878).

MM. les Sous-Préfets transmettent, avec leur avis, le dossier de chaque aliéné au Préfet qui statue immédiatement.

Associations.

Pièces à produire pour obtenir l'autorisation de former une société ou une association. — 1° Demande sur papier timbré, accompagnée d'un certificat du Maire constatant la moralité des membres de la société projetée et de l'avis du Sous-Préfet, pour les arrondissements autres que celui du chef-lieu ; 2° liste nominative, en double expédition, des

membres fondateurs ; 3° copie des statuts en trois expéditions, dont une sur papier timbré.

Aveugles et sourds-muets.

Admission à l'institution d'Arras. — Le département entretient, à l'institution des Sourds-Muets et jeunes Aveugles d'Arras, douze bourses en faveur des aveugles et trente bourses en faveur des sourds-muets.

Les conditions d'admission sont, pour les garçons comme pour les filles, d'avoir sept ans au moins et quatorze au plus.

Toute demande de bourse doit être accompagnée : 1° de l'acte de naissance de l'enfant ; 2° d'un certificat de vaccine; 3° d'un certificat de médecin, visé par le Maire, constatant l'infirmité ; 4° d'un certificat du Maire constatant la position et les charges de famille des parents ; 5° d'un relevé des contributions payées par eux; 6° d'un engagement de payer, au moment de l'entrée dans l'établissement, une somme de 260 fr , prix du trousseau. (Dans le cas d'indigence de la famille, cet engagement doit être souscrit, soit par le bureau de bienfaisance, soit par des personnes charitables).

Hospice des Quinze-Vingts. — Les aveugles qui désirent devenir pensionnaires de l'hospice des Quinze-Vingts, doivent produire : 1° une demande ; 2° une copie sur papier libre de leur acte de naissance ; 3° un certificat de médecin constatant leur infirmité, dûment légalisé par le Maire ; 4° un certificat du Maire constatant leur situation de famille et de fortune et les divers titres qui peuvent les recommander à la bienveillance du Gouvernement.

Belles actions.

Demande de récompenses honorifiques ou pécuniaires. — Les pièces à produire à l'appui de ces demandes sont : 1° un procès-verbal détaillé et circonstancié des faits qui constituent l'acte de dévouement accompli, dressé par le Juge de paix, le Maire, l'Adjoint ou le Commissaire de police (Ce procès-verbal doit être rédigé d'après les déclarations des témoins et non sur celles de l'auteur du trait de courage;

il est, en outre, revêtu de la signature de ces témoins et suivi de l'attestation du Maire et des autorités locales) ; 2° l'avis personnel du Maire sur la nature de la récompense (honorifique ou pécuniaire) qu'il y a lieu de décerner ; 3° le rapport motivé du Sous-Préfet de l'arrondissement.

Brevets d'invention.

Quiconque veut prendre un brevet d'invention doit déposer ou faire déposer, par un mandataire dûment autorisé, au Secrétariat général de la Préfecture, un récépissé constatant le versement à la Trésorerie générale ou à la Recette particulière des finances, d'une somme de 100 fr., montant de la première annuité du brevet. Ce récépissé est accompagné d'un paquet cacheté portant la suscription : *A Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie*, et contenant : 1° la demande au Ministre, établie sur timbre ; 2° une description de la découverte ou invention ; 3° les dessins, tracés à l'*encre* et non au *crayon*, ou échantillons nécessaires pour l'intelligence de la description (ces trois pièces doivent porter en tête la mention : *primata*) ; 4° des duplicata de la description et du dessin ; 5° un bordereau des pièces déposées.

Il est, en outre, remis par le déposant qui désire une expédition du procès-verbal constatant le dépôt, une feuille de timbre de 1 fr. 80 pour cette expédition.

Chemins vicinaux.

Classement de chemins vicinaux. — Pièces à fournir :

1° Demande de classement formée, soit par le Maire de la commune sur le territoire de laquelle le chemin est situé, soit par les Maires des communes limitrophes aux communications desquelles le chemin serait nécessaire, soit, enfin, par tout propriétaire qui aurait intérêt à ce que le chemin fût déclaré vicinal ;

2° Procès-verbal de reconnaissance, dressé par l'agent cantonal des ponts et chaussées et le Maire de la commune, du chemin dont le classement est demandé. Ce procès-verbal doit contenir tous les renseignements nécessaires pour

faire apprécier le degré d'utilité du chemin, et indiquer les charges actuelles de la commune en ce qui concerne le service vicinal, ainsi que celles qui résulteraient du nouveau classement ;

3° Plan d'ensemble et plan parcellaire indiquant par une teinte spéciale les élargissements à opérer, s'il y a lieu ;

4° Certificat du Maire constatant que le procès-verbal de reconnaissance précité a été déposé, pendant quinze jours, au secrétariat de la Mairie, et que le public a été prévenu de ce dépôt par la voie des publications et affiches ;

5° Procès-verbal contenant les réclamations des habitants au sujet de la demande de classement ;

6° Délibération du Conseil municipal prise, après l'expiration du délai de dépôt du procès-verbal de reconnaissance, au sujet de la proposition de classement, de la largeur à donner au chemin (1) et des ressources qui devront être consacrées à sa construction et à son entretien. (Les réclamations, s'il y en a, doivent être mises sous les yeux du Conseil qui aura à les discuter) ; si le chemin reçoit un supplément de largeur qui nécessite l'acquisition de terrains, le Conseil municipal devra en assurer le paiement, en même temps que les ressources nécessaires à la construction et à l'entretien du chemin ;

7° Avis du Sous-Préfet et des ingénieurs.

Déclassement de chemins vicinaux. — Pièces à produire :

1° Demande en déclassement formée par le Maire ou par tout propriétaire intéressé.

(Si le Préfet croit devoir donner suite à la demande, il est dressé un plan d'ensemble qui est, avec cette demande, déposé pendant quinze jours à la mairie de la commune propriétaire du chemin, afin que les intéressés puissent faire leurs observations, tant sur le déclassement que sur la destination ultérieure du chemin. — Avis de ce dépôt est donné aux habitants par voie de publications et affiches en la for-

(1) Le minimum de largeur est de six mètres, sans les fossés, talus, etc., et tous autres ouvrages accessoires qui seraient reconnus nécessaires.

me ordinaire. Pareil avis est publié et affiché dans les communes voisines que ce déclassement peut intéresser) ;

2° Certificat du Maire de la commune intéressée, constatant que la demande précitée a été déposée au secrétariat de la mairie, pendant quinze jours, et que le public a été prévenu de ce dépôt par la voie des publications et affiches ;

3° Certificats des Maires des communes voisines constatant la publication et l'affichage de l'avis ;

4° Procès-verbal relatant les réclamations soulevées par le projet, pendant le délai de dépôt ;

5° Délibérations des Conseils municipaux, prises après l'expiration de la quinzaine de dépôt, sur la question de savoir s'il y a lieu ou non, de rayer le chemin du tableau des chemins vicinaux ;

(Le Conseil municipal de la commune sur le territoire de laquelle le chemin est situé, doit exprimer dans sa délibération s'il est d'avis que le chemin soit conservé à la circulation comme chemin rural, ou bien s'il doit être supprimé pour le sol en être vendu au profit de la commune) ;

5° Avis du Sous-Préfet ;

6° Avis des ingénieurs des ponts et chaussées.

Communes.

Bâtiments communaux. — Assurances contre l'incendie. — Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal ; 2° police d'assurance.

Travaux de restauration et d'entretien. — Les réparations de simple entretien n'excédant pas 300 fr. peuvent être exécutées par le Maire, sans autorisation. Il n'y a pas de formalités particulières à remplir à cet égard.

Pour les réparations d'une grande importance, on doit nécessairement faire dresser des projets réguliers.

Pièces à produire : 1° Plans et devis des travaux ; 2° cahier des charges ; 3° délibération approbative du projet et portant vote des ressources nécessaires au paiement de la dépense.

Demandes de secours pour acquisitions, constructions ou réparations d'églises et presbytères. — Pièces à produire : un projet complet des travaux à exécuter, comprenant :

1° Programme raisonné de tous les besoins de l'édifice projeté, contenant notamment l'indication du nombre, au moins approximatif, des individus qui devront les fréquenter, etc. Ce programme indiquera les limites dans lesquelles la dépense devra se renfermer ; 2° Plan général à l'échelle de 5 millim. par mètre, indiquant exactement l'orientation ; 3° Plans, élévations et coupes à l'échelle de 10 millim. par mètre, bien conforme à l'état actuel, s'il s'agit d'un bâtiment déjà existant ; 4° Plans détaillés des fondations, caves, étages, combles, des diverses élévations principales, latérales et postérieures ; des diverses coupes longitudinales et transversales, à l'échelle de 10 millim. par mètre.

Ces différents dessins, qui seront produits en double expédition, doivent comprendre l'indication figurée du mode de construction des diverses parties de murs, planchers, combles, etc , de façon à faire connaître, à la seule inspection, quelles sont les parties en pierre, en moëllon, en brique, etc ; quelles sont leurs dimensions et dispositions. les armatures dont elles sont garnies, etc. Les échelles doivent y être soigneusement tracées ; la destination des différentes localités doit être indiquée, soit au droit de chaque localité même, soit au moyen d'une légende, avec lettres ou chiffres de renvoi. Les plans doivent être lavés des teintes conventionnelles en usage dans les bâtiments civils, savoir :

En noir, pour les constructions anciennes et conservées ;
En rouge, pour les constructions neuves et ajoutées ;
En jaune, pour les constructions démolies et supprimées.

Les élévations et coupes peuvent rester au trait et n'être point ombrées et lavées. Seulement, dans les coupes, l'intérieur des murs doit être teint en noir ou gris pour les constructions conservées.

5° Devis descriptif indiquant les constructions et travaux à exécuter, la nature et la qualité des matériaux à employer, le mode de mise en œuvre, les précautions particulières à y apporter, ou les mesures spéciales que la nature et la destination des localités exigeraient, etc. ; 6° Détail métrique et estimatif, accompagné de sous-détails faisant connaître les

prix de base des matériaux et de main-d'œuvre, les déchets, faux frais et bénéfices, etc.

En cas de démolition de vieux bâtiments, on doit présenter également : d'une part, le détail métrique et estimatif des démolitions, dont le prix pourra être ajouté au montant des travaux mêmes ; et, d'autre part, celui des vieux matériaux à en provenir, dont la valeur pourra être admise en déduction sur le montant des travaux ; 7° Cahier des charges précisant les diverses obligations de l'entrepreneur.

On produit, en outre, les documents suivants :

1° Délibération du Conseil de fabrique constatant la nécessité des travaux et les voies et moyens d'exécution, et, s'il y a lieu, l'impossibilité dans laquelle se trouve cet établissement de pourvoir à la dépense en tout ou en partie (1); 2° Délibération du Conseil municipal portant approbation du projet, vote des ressources, si la fabrique n'en possède pas de suffisantes, et demande d'une subvention sur les fonds de l'Etat ; 3° Budget de la commune, budget et compte de la fabrique ; 4° Certificat du percepteur receveur municipal constatant la quotité et la durée des impositions extraordinaires que supporte la commune ; 5° Avis du Sous-Préfet ; 6° avis de l'Evêque ;

(Si la demande de secours avait pour objet le paiement du prix d'acquisition d'un presbytère, par exemple, on joindrait, en outre, toutes les pièces exigées pour les acquisitions d'immeubles).

Demandes de secours pour constructions et appropriations scolaires. — Les pièces à produire sont :

1° Un état de renseignements dont le cadre sera fourni par la Préfecture ou par la Sous-Préfecture, dans lequel on trouvera les renseignements nécessaires concernant la sub-

(1) Aux termes de l'article 136 § 12 de la loi du 5 avril 1884, les fabriques sont obligées, avant de recourir aux communes pour les travaux en question, d'y affecter non-seulement *leurs revenus*, mais encore toutes *leurs ressources disponibles* soit en titres de rentes, soit en immeubles pouvant être aliénés. Il n'en doit être retenu que la portion nécessaire à l'acquit des charges dont ces rentes ou immeubles se trouveraient grevés.

vention que la commune peut demander à l'Etat, conformément aux dispositions de la loi du 20 juin 1885 et du décret du 15 février 1886 (La production de cette pièce est strictement exigée pour chaque école en projet);

2° Un plan topographique de la commune (extrait du plan cadastral) indiquant l'emplacement de la construction et la distance du cimetière (elle ne peut être inférieure à 100 mètres) ; les plans, devis des travaux et cahiers des charges. — Aux termes de la circulaire ministérielle du 1er avril 1887, le devis doit renfermer une clause finale par laquelle l'architecte s'engage, sous sa responsabilité personnelle, à rester dans la limite de la dépense prévue et approuvée ;

3° Délibération, en double expédition, par laquelle le Conseil municipal approuve le projet et vote *en principe* les ressources nécessaires à sa réalisation, notamment l'emprunt au remboursement duquel l'Etat est appelé pour sa quote-part (Joindre à cette délibération toutes les pièces qui doivent être produites à l'appui des votes d'emprunts et d'impositions (Voir, p. 429-430, la nomenclature de ces pièces).

Si le projet comporte une salle de mairie, la dépense y afférente doit être entièrement supportée par la commune et faire l'objet, à défaut d'autres ressources, d'un emprunt spécial La délibération portant vote de l'emprunt et de l'imposition doit, comme la précédente, être accompagnée des pièces réglementaires.

Pièces à produire pour une acquisition :

1° Délibération du Conseil municipal autorisant l'acquisition (deux expéditions) ; 2° Procès-verbal d'expertise constatant la contenance et la valeur vénale de l'immeuble, *suivi* d'un plan coté et orienté (en deux exemplaires, dont un sur timbre); 3° Promesse de vente en deux exemplaires dont un sur timbre).

Sur le vu de ces pièces, le Préfet ou le Sous-Préfet ordonnera l'enquête.

AFFERMAGE. — *Baux des biens communaux*. — Par application de l'art. 68 de loi du 5 avril 1884, tous les baux de moins de 18 ans rentrent dans la compétence des Conseils

municipaux, et leurs délibérations ne doivent être approuvées, que la commune prenne ou donne à bail, que si le bail excède 18 ans.

Les actes de baux d'une durée de moins de 18 ans sont passés par le Maire en exécution de la délibération du Conseil municipal et n'ont pas besoin d'être approuvés.

La mise en ferme de la chasse et de la pêche dans les propriétés communales est assimilée aux baux des propriétés communales.

Les baux d'une durée supérieure à 18 ans doivent être approuvés par l'administration préfectorale, et les pièces à produire sont :

1° Pour des biens communaux. — 1° Délibération motivée du Conseil municipal, indiquant les clauses et conditions de la location ; 2° procès-verbal d'expertise dressé par un expert au choix du Sous-Préfet et indiquant la contenance totale du terrain, la division et la contenance de chaque lot et le montant de la mise à prix ; 3° certificat du Maire faisant connaître la valeur vénale et le produit actuel des biens ; 4° procès-verbal d'enquête par un commissaire au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° budget communal ; 7° avis du Sous-Préfet.

2° Pour les baux à prendre par les communes. — 1° Délibération motivée du Conseil municipal ; 2° promesse de bail souscrite par le propriétaire ; 3° procès-verbal d'expertise dressé par un expert au choix du Sous-Préfet ; 4° procès-verbal d'enquête par un commissaire au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° budget communal ; 7° avis du Sous-Préfet.

Acquisition d'immeubles. — Aux termes de l'article 68, § 3 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux règlent par leurs délibérations les acquisitions, lorsque le montant, ajouté à celles déjà faites dans l'année, ne dépasse pas les ressources, tant ordinaires qu'extraordinaires, que les communes peuvent se créer sans autorisation spéciale.

Dans les autres cas, il faut une autorisation préfectorale et les pièces à produire sont :

1° Délibération du Conseil municipal portant vote de l'ac-

quisition et des ressources nécessaires au paiement des dépenses en principal et accessoires (Le Maire transmet copie de cette délibération au Sous Préfet et propose la nomination d'un expert pour lever le plan et faire l'estimation de l'immeuble dont l'acquisition a été votée. La délibération doit mentionner exactement le propriétaire, la situation, la destination et le prix de l'immeuble) ; 2° Procès-verbal d'arpentage et d'estimation dressé par l'expert désigné par le Sous-Préfet ; 3° plan des lieux et des abords ; 4° promesse de vente du propriétaire (Ces pièces sont transmises au Sous-Préfet, qui fait procéder à une enquête de *commodo* et *incommodo*) ; 5° procès-verbal d'enquête dressé par le Commissaire désigné par le Sous Préfet (1) ; 6° avis de ce Commissaire ; 7° nouvelle délibération du Conseil municipal sur le résultat de l'enquête, s'il y a eu des oppositions; 8° budget communal ; 9° avis du Sous-Préfet.

Expropriation pour travaux d'utilité communale. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par la loi du 3 mai 1841.

Pièces à produire : 1° plan et devis des travaux projetés ; 2° plan parcellaire des terrains ou des édifices dont la cession est nécessaire, et procès-verbal d'estimation. Le plan doit indiquer les noms et prénoms de chaque propriétaire tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles, la situation des biens et les numéros du plan cadastral; 3° délibération du

(1) Une circulaire ministérielle du 25 août 1825 trace les règles à suivre pour les enquêtes qui doivent être annoncées un dimanche, huit jours à l'avance, de vive voix et par affiches ; à l'expiration des huit jours, c'est-à-dire le dimanche suivant, le Commissaire enquêteur, désigné par le Sous-Préfet, se rend dans la commune pour recevoir, dans le local et à l'heure indiqués, les déclarations et observations *individuelles* et *successives* des habitants.

Le procès-verbal de l'enquête est remis au Maire, avec l'avis particulier du Commissaire enquêteur.

En cas de déclarations défavorables au projet, le Conseil municipal est appelé à exprimer son avis sur chacune d'elles.

La délibération est annexée au dossier avec une copie des affiches qui ont été apposées et un certificat du Maire constatant que les publications ont été faites régulièrement.

Conseil municipal, portant : 1° approbation du projet; 2° vote des acquisitions de terrains ; 3° création des ressources nécessaires au paiement de la dépense ; 4° enquête de trois jours, par un Commissaire au choix du Préfet (cette enquête n'a lieu qu'après quinze jours de dépôt du plan à la mairie, et après publications et affiches ; 5° nouvelle délibération du Conseil municipal réfutant les oppositions consignées dans l'enquête, s'il en a été fait ; 6° avis du Sous-Préfet, 7° décret déclaratif d'utilité publique ou arrêté préfectoral s'il s'agit d'un chemin vicinal ; 8° dépôt du plan parcellaire, pendant huit jours, à la Mairie de la commune où les propriétés sont situées, afin que chacun puisse en prendre connaissance ; 9° avertissement, donné collectivement aux parties intéressées, de prendre communication du plan déposé à la Mairie; cet avertissement est publié à son de troupe ou de caisse, dans la commune, et affiché tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune ; il est en outre inséré dans l'un des journaux publiés dans l'arondissement ; 10° certificat du Maire constatant le dépôt mentionné au n° 8, ainsi que les publications et affiches indiquées au n° 9 ; 11° procès-verbal relatant les déclarations et réclamations faites verbalement, pendant le délai de dépôt à la Mairie (les réclamations transmises par écrit au Maire sont annexées à ce procès-verbal) ; 12° journal dans lequel a été publié l'avis mentionné au n° 9 ; 13° nouvel avis du Conseil municipal ; 14° avis du Sous-Préfet ; 15° arrêté de cessibilité rendu par le Préfet en Conseil de Préfecture ; 16° jugement d'expropriation ; 17° publication, par extrait, de ce jugement, de la manière indiquée au n° 9, et insertion au journal désigné pour recevoir les annonces judiciaires ; 18° notification de ce jugement aux propriétaires expropriés; 19° transcription de ce jugement au bureau des hypothèques, huit jours après les publications et notifications ci-dessus indiquées n°s 17 et 18; 20° notification aux propriétaires et à tous autres intéressés qui auront été désignés et qui seront intervenus dans le délai de huitaine, des sommes offertes pour indemnités (ces offres sont, en outre, affichées et publiées ainsi qu'il est dit au n° 9, dans la quinzaine qui suit

ces notifications et publications, les propriétaires et autre intéressés sont tenus de déclarer leur acceptation ou le montant de leurs prétentions) ; 21° citation devant le jury, dans le cas où les offres faites par l'Administration ne seraient pas acceptées ; 22° décision du jury.

Aliénation d'immeubles. — Délibération motivée du Conseil municipal portant vote de l'aliénation (dont la nécessité ou l'utilité devra être expliquée), et faisant connaître l'affectation du produit. (Les autres pièces sont les mêmes que pour les acquisitions, à l'exception, toutefois, de celle indiquée au n° 4) qui, en ce qui concerne les travaux excédant la largeur des voies publiques, est remplacée par la soumission d'acquérir des propriétaires riverains.

Echange d'immeubles. — Les pièces à produire sont les mêmes que pour les acquisitions ; seulement la promesse de vente est remplacée par la soumission de l'échangiste.

Mode de jouissance en nature des biens communaux; changements à y apporter. — 1° Délibération du Conseil municipal votant le changement du mode de jouissance ; 2° procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire enquêteur ; 3° avis du Sous-Préfet de l'arrondissement.

Partage de biens indivis entre communes. — 1° Délibérations des Conseils municipaux ; 2° procès-verbal d'expertise et d'attribution des lots ; 3° procès-verbal d'enquête ; 4° avis du Commissaire enquêteur ; 5° avis du Sous-Préfet de l'arrondissement.

Transactions sur toutes sortes de biens, quelle qu'en soit la valeur. — Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal faisant connaître la nature, l'origine et les causes des contestations et autorisant le Maire à transiger à des conditions déterminées par cette assemblée ; 2° acte de la transaction projetée, rédigé en double exemplaire et signé par les parties ; 3° budget ; 4° avis du Sous-Préfet ; 5° avis du Conseil de Préfecture.

Vente d'arbres croissant sur les propriétés communales. — 1° Délibération du Conseil municipal portant vote de la

vente, indiquant le nombre et l'espèce des arbres, les conditions de l'adjudication et l'emploi du produit ; 2° procès-verbal d'expertise, constatant la valeur des arbres, leur état de maturité et la division en lots pour la vente ; 3° cahier des charges et conditions applicables à la vente (on doit avoir soin d'indiquer le montant de mise à prix de chaque lot et de rappeler la clause ci-après dont l'exécution a été rendue obligatoire par la circulaire préfectorale du 5 mars 1885 (n° 6, page 54 du Recueil des Actes de la Préfecture de ladite année) : « Les arbres et les branches ne pourront être enlevés par les adjudicataires qu'après autorisation écrite du Maire, délivrée sur le vu d'un certificat du receveur municipal attestant que le prix d'acquisition en principal et frais a été versé dans la caisse municipale » ; 4° avis du Sous-Préfet.

Main-levée d'hypothèques : 1° *prises au profit des communes* : L'art. 168, § 8 de la loi du 5 avril 1884 a abrogé l'ordonnance du 15 juillet 1840. Par suite, les délibérations des Conseils municipaux sont exécutoires sans approbation, conformément aux règles tracées par les art. 66 et 68 de ladite loi ;

2° *Au profit des hospices et des bureaux de bienfaisance* : Le Conseil de Préfecture est compétent (Décret du 11 thermidor an XII) Pièces à produire : 1° Délibération de la Commission administrative ; 2° avis du Conseil municipal ; 3° avis du Comité consultatif des établissements de bienfaisance de l'arrondissement (Décret du 11 thermidor, an XII) ;

3° *Au profit des fabriques* : Un décret est nécessaire. (Avis du Conseil d'Etat du 28 juillet 1885.)

Rachat de rentes servies aux communes. — Aux termes des art. 530 et 1911 du Code civil, toute rente établie à perpétuité est essentiellement rachetable ; seulement, d'après avis du Conseil d'Etat du 22 novembre 1808, approuvé le 21 décembre suivant, les débiteurs doivent avertir les administrations un mois d'avance, pour qu'elles avisent, pendant ce temps, aux moyens de placement, et requièrent les autorisations nécessaires.

Pièces à produire :

1° Demande du débiteur faisant connaître le chiffre de la rente servie et de la somme à payer pour le rachat (cette demande doit être produite sur papier timbré, ; 2° copie des titres constitutifs de la rente ; 3° délibération du Conseil municipal ; 4° avis du Sous-Préfet.

Si la rente est en nature, on produira, en outre, un relevé des mercuriales du marché le plus voisin, représentant le prix moyen, pendant les quatorze dernières années, des denrées servies en rentes

Les rentes en argent sont rachetables au denier 20. Celles en nature de grains sont rachetables au denier 25 et leur produit annuel doit être apprécié d'après la moyenne des 14 dernières années, déduction faite des deux plus faibles et des deux plus fortes

Distraction des parties superflues des presbytères communaux. — Délibération du Conseil municipal contenant la demande en distraction de la partie du presbytère ou de ses dépendances jugée inutile au curé ou desservant, et indiquant la nouvelle destination qui lui est assignée ; 2° délibération du Conseil de fabrique conforme à celle du Conseil municipal ; 3° croquis visuel des lieux ; 4° procès-verbal d'enquête de *commodo et incommodo* ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° avis du Sous-Préfet de l'arrondissement ; 7° avis favorable de l'Evêque.

Dons et legs aux communes. — Le Conseil municipal règle par ses délibérations, conformément au principe posé par le § 1er de l'art. 61 de la loi du 5 avril 1884, l'acceptation des dons et legs faits à la commune, sauf les cas où il y a charges, conditions ou réclamations (art. 68, § 8).

Il est statué par arrêté préfectoral pris en Conseil de Préfecture, lorsqu'il y a charges ou conditions, mais qu'il n'y a pas de réclamations (art. 111, § 1er).

Il est statué par décret rendu en Conseil d'Etat, lorsqu'il y a réclamations des prétendants ayant droit à la succession (art. 111, § 2).

Un décret statuant sur l'ensemble des libéralites est encore nécessaire lorsque le testament contient un legs à une com-

mune et une ou plusieurs libéralités concernant des établissements qui ne peuvent être autorisés à accepter que par décret.

Dans le cas où il doit être statué par arrêté ou par décret, il y a lieu de produire les pièces ci-après :

1° *Pour les donations.* — 1° Expédition notariée et sur timbre de l'acte de donation ; 2° certificat de vie, sur timbre, du donateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation, sur papier timbré, des immeubles donnés, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° Renseignements sur les causes de la donation, sur la position de fortune du donateur et de ses héritiers présomptifs; 5° délibération de l'établissement intéressé, tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter la donation ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 0/0 sur l'Etat (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 6° dernier budget de la commune ; 7° avis du Sous-Préfet

2° *Pour les legs* — 1° Expédition notariée et sur timbre du testament ; 2° actes de décès, sur timbre, du testateur; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation sur papier timbré des immeubles légués, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° consentement, dûment enregistré, des héritiers naturels et institués du testateur à l'exécution du testament ; 5° dans le cas où un ou plusieurs héritiers connus du testateur refuseraient de faire connaître leurs intentions, acte extra-judiciaire constatant qu'ils ont été mis en demeure de présenter leurs observations ; 6° s'il existait des héritiers inconnus, certificat et autres pièces réglementaires constatant que toutes les formalités exigées en pareil cas ont été remplies ; 7° délibération du Conseil municipal tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter le legs ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 °/₀ (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 8° dernier budget de la commune ; 9° avis du Sous-Préfet.

TAXES COMMUNALES. — *Droits de place, de pesage et me-*

surage. — Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal, en double expédition, contenant le vote du tarif et l'évaluation approximative du produit annuel ; 2° budget de la commune ; 3° état du passif de la commune montant à , à répartir en années ; 4° plan à l'échelle de 0m 005 pour mètre des voies sur lesquelles se tiennent les marchés, lorsque ces voies font partie de la grande voirie ; 5° avis du Sous-Préfet.

Pour la création des droits de place, le tarif doit toujours être basé sur la superficie du terrain occupé par les marchandises exposées en vente, et non sur la nature et la quantité de ces marchandises.

Il ne faut pas comprendre dans une même délibération ces deux natures de droits (de place et de mesurage) qui sont régis par des lois différentes et qui ne peuvent être approuvés par une seule décision. Le droit de mesurage diffère du droit de place en ce qu'il est essentiellement facultatif : « Nul n'est tenu de recourir au ministère du » mesureur au blé, dit la loi du 29 floréal an x, si ce n'est » en cas de contestation ».

Les communes doivent faire usage des centimes applicables aux dépenses de l'instruction primaire, des chemins vicinaux et des gardes-champêtres, avant de créer de nouvelles ressources provenant des droits de place, de pesage et de mesurage.

Comptabilité communale.

Crédits additionnels. — Les règlements prescrivent de ne recourir aux crédits additionnels, en dehors des budgets, qu'en cas de nécessité absolue, afin de ne pas multiplier les écritures et de ne pas compliquer inutilement la comptabilité On doit, autant que possible, prévoir dans le budget primitif et dans le budget supplémentaire toutes les dépenses à faire dans le cours de l'exercice.

Il est d'ailleurs recommandé de transmettre ensemble toutes les délibérations prises dans une session pour les votes de crédits additionnels :

Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal

indiquant l'objet de la dépense et portant vote du crédit imputable sur les fonds libres ; 2° Certificat du receveur municipal indiquant la situation financière de la commune, ainsi que l'origine des fonds à employer, afin de démontrer que ces fonds n'ont pas été réalisés pour un autre usage et qu'ils sont entièrement libres ; 3° Avis du Sous-Préfet.

Impositions extraordinaires. — Les Conseils municipaux votent par leurs délibérations les impositions extraordinaires n'excédant pas 5 centimes pendant cinq années et lorsque le nombre de centimes qu'elles représentent ne dépasse pas, avec celles déjà autorisées, le maximum de 20 centimes fixé par le Conseil général (art. 141 de la loi du 5 avril 1884).

Dans ce cas, la délibération est transmise en double expédition à la Préfecture, avec le certificat d'affichage.

Si l'imposition doit être autorisée par décret ou par arrêté, il doit être produit :

1° Délibération par laquelle le Conseil municipal a voté l'imposition (mention est faite, sur cette délibération, des noms et prénoms des Conseillers municipaux convoqués et de ceux qui ont pris part au vote) (en double expédition) ;

2° Certificat du Maire faisant connaître le chiffre officiel de la population de la commune et le nombre des membres du Conseil municipal en exercice ;

3° Certificat du Maire constatant que les Conseillers municipaux ont été convoqués dans les délais prescrits par la loi du 5 avril 1884 ;

4° Budget de la commune pour l'exercice courant (si le budget additionnel du même exercice a déja été voté et approuvé, il doit également être produit ; dans le cas contraire, on joint celui de l'exercice précédent) ;

5° Certificat dn percepteur énonçant le principal des quatre contributions directes ;

6° Certificat du Maire et du receveur municipal faisant connaître : 1° les impositions communales de toute nature qui grèvent la commune, avec l'indication de leur durée de leur objet, de la date des décrets ou des arrêtés d'autorisation ; 2° les emprunts non encore remboursés que la commune peut avoir été autorisée à contracter ; 3° les autres

dettes communales ; 4° le montant et la destination des fonds de la commune placés au Trésor ;

7° Pièces justificatives de la dépense en vue de laquelle l'imposition extraordinaire a été votée (la nature de ces pièces devant nécessairement varier, la nomenclature ne saurait en être tracée d'avance et d'une manière uniforme ; il importe cependant de remarquer que, chaque fois qu'une imposition extraordinaire est votée en vue d'une construction ou de travaux d'une certaine importance, il est indispensable de produire les plans, devis, cahier des charges et autres pièces du projet.)

8° Avis du Sous-Préfet.

Emprunts. — 1° Délibération du Conseil municipal, portant vote de l'emprunt et indiquant le mode, les époques et les voies et moyens du remboursement (cette délibération fait connaître les noms et prénoms des conseillers convoqués, et de ceux qui ont pris part au vote.)

Toutes les autres pièces indiquées ci-dessus pour les impositions sous les nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, auxquelles on joint : 1° Un relevé des recettes et des dépenses, séparées en ordinaires et extraordinaires, de la commune d'après les comptes des trois derniers exercices. Ce relevé est dressé par le receveur municipal et visé par le Maire ; 2° tableau d'amortissement dressé par le Maire.

Bien que l'article 141 porte que les Conseils municipaux votent et règlent par leurs délibérations les emprunts remboursables, savoir : au moyen 1° d'une imposition extraordinaire de 5 centimes au maximum, dans les conditions déterminées ci-dessus, au titre : *Impositions*, et lorsque la durée d'amortissement ne dépasse pas 5 ans ; 2° Des revenus ordinaires, quand la durée d'amortissement ne dépasse pas trente ans, ces délibérations restent néanmoins soumises à l'examen de l'autorité préfectorale, et, par suite, les décisions de cette nature doivent être envoyées, accompagnées des pièces ci-dessus.

Dans le but d'être utile à nos lecteurs, nous donnons ci-après un tableau indicatif des annuités à payer pour l'amortissement d'emprunts contractés à la Caisse des dépôts et consignations ou au Crédit foncier.

Barêmes des sommes à payer pour amortir en un temps donné un capital de 100 fr.

Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement.	Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement.	Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement.
	1° Caisse des dépôts et consignations. (Taux d'intérêt : 4 1/2 p. °/o).				
1 an	104fr 500,000	6 ans	19fr 387.839	11 ans	11fr 724,818
2 ans	53 399,756	7 —	16 970,147	12 —	10 966,619
3 —	36 377,336	8 —	15 160,965	13 —	10 327,535
4 —	27 874,365	9 —	13 757,447	14 —	9 782,032
5 —	22 779,164	10 —	12 637,882	15 —	9 311,381

Le taux d'intérêt des prêts faits par le **Crédit Foncier** *aux communes et établissements publics est fixé comme suit :*

PRÊTS ORDINAIRES

Jusqu'à 99,999 fr. . . . . 4fr 75 p. °/o.
Emprunts de 100,000 fr. à 499,999 fr. . 4 60 p °/o.
Emprunts de 500,000 fr. et au-dessus . 4 50 p. °/o.

PRÊTS SCOLAIRES

(Consentis en exécution de la loi du 20 juin 1885).

Jusqu'à 99,999 fr. . . . . 4fr 60 p. °/o.
Emprunts de 100,000 fr. et au-dessus. . 4 50 p. °/o.

2° Crédit Foncier.

(Taux d'intérêt 4 75 p. °/o).

5 ans	22fr 70,4398	14 ans	9fr 86,0646	23 ans	7fr 19,3568
6 —	19 35,0156	15 —	9 39,6982	24 —	7 02,7768
7 —	16 95,9536	16 —	8 99,3486	25 —	6 87,6544
8 —	15 17,1166	17 —	8 63,9528	26 —	6 73,8202
9 —	13 78,4284	18 —	8 32,6836	27 —	6 61,1294
10 —	12 67,8430	19 —	8 04,8882	28 —	6 49,4586
11 —	11 77 6944	20 —	7 80,0440	29 —	6 38,7006
12 —	11 02,8722	21 —	7 57,7280	30 —	6 28,7632
13 —	10 39,8380	22 —	7 37,5944		

Ainsi, pour un emprunt de 2,000 fr , remboursable en dix ans, l'annuité à payer est : à la Caisse des dépôts et consignations, de : $\frac{2{,}000 \times 12 \text{ fr., } 637{,}882}{100}$ = 252 francs 757,640 ; — au Crédit Foncier de : $\frac{2{,}000 \times 12 \text{ fr.. } 678{,}430}{100}$ = 253 francs 5686

Cimetières

Concessions de terrains dans les cimetières. — Les concessions de terrains dans les cimetières communaux sont réglées par le décret du 23 prairial an XII et l'ordonnance du 6 décembre 1843. Elles se divisent en trois catégories, savoir : concessions perpétuelles, concessions trentenaires et concessions temporaires. Ces dernières ne peuvent excéder quinze ans et elles ne sont, dans aucun cas, renouvelables. Aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement du capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.

Les Conseils municipaux ne sont pas libres de n'adopter qu'une des trois classes de concessions à l'exclusion des deux autres ; ils sont tenus absolument de diviser ces concessions en trois catégories, pour que les habitants puissent choisir celle qui leur convient le mieux.

(Décision ministérielle du 26 juillet 1856).

Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal portant vote d'un tarif pour chaque mètre carré de terrain et pour chaque classe de concession (Les terrains concédés perpétuellement ne devant plus faire retour à la commune, il importe que le prix en soit très élevé) ; 2° croquis visuel du cimetière ; 3° renseignements sur la contenance du cimetière et sur le nombre des inhumations pendant les cinq dernières années ; 4° avis du Sous-Préfet.

Modèle de délibération portant vote du tarif et du règlement général des concessions.

L'an mil huit cent . . . . le . . . .

Le Conseil municipal de la commune d . . . . convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire. Etaient présents . MM. . . . . formant la majorité des membres en exercice.

Appelé à délibérer sur un projet de tarif et de règlement

général concernant les concessions de terrains pour sépultures particulières dans le cimetière de la commune,

Le Conseil municipal,

Vu le décret du 23 prairial an XII, l'ordonnance du 6 décembre 1843 et la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le plan du cimetière, le tableau de la population de la commune et le relevé numérique des décès pendant les dix dernières années ;

Considérant que l'étendue du cimetière, comparée au chiffre de la population et à la moyenne des décès, permet d'affecter une partie du cimetière à des concessions pour sépultures particulières, et qu'il importe de faire jouir la commune et les pauvres des bénéfices attachés à ces concessions ;

A arrêté, sauf l'approbation de M. le Préfet, les dispositions suivantes :

Art. 1er. — Des concessions de terrains perpétuelles ou trentenaires et renouvelables indéfiniment ou purement temporaires seront accordées par le Maire, sur la demande des familles ou des particuliers, pour fondations de sépultures privées dans le cimetière de la commune.

A cet effet, la superficie totale du cimetière pourra être divisée en deux sections principales, l'une qui contiendra . . . . ares, servira exclusivement aux inhumations ordinaires, l'autre, qui sera de . . . . . ares, sera délimitée dans la partie . . . . . . (on peut se servir de l'énonciation suivante : « partie septentrionale ou méridionale »), et destinée aux sépultures particulières pour lesquelles des concessions seraient ultérieurement demandées. L'espace à ménager autour des terrains concédés sera de trois à quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres aux deux autres extrémités. Cet espace sera fourni par la commune ; toutefois les concessionnaires qui voudront fournir un espacement plus considérable pourront l'étendre sur le terrain qui leur aura été concédé.

En cas de translation du cimetière, les concessionnaires auront droit au remplacement du terrain dont ils auront obtenu primitivement la concession, par un autre terrain d'une égale superficie dans le nouveau cimetière. Les restes mortels seront transportés aux frais de la commune; ces frais ne pourront être autres que ceux qui résulteront du creusement de fosses, des transports des restes et des matériaux des tombes érigées sur les terrains abandonnés. Toute dépense accessoire de pompe funèbre ou autre restera à la charge des familles.

Art. 2. — Aucune concession ne pourra avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit du bureau de bienfaisance ou de l'hospice.

Ce capital sera fixé conformément au tarif ci-après :

1re classe : Concessions perpétuelles . . . .

2e classe : Concessions trentenaires . . . .

3e classe : Concessions temporaires (1) . . . .

Art. 3. — Les concessions trentenaires seront renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période de 30 ans, moyennant une nouvelle redevance qui ne pourra dépasser le taux de la première. A défaut de paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fera retour à la commune ; mais il ne pourra cependant être repris par elle, que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle il aura été concédé, et, dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayant-cause pourront user de leur droit de renouvellement. Les demandes en renouvellement seront faites dans les formes indiquées pour les demandes primitives, et il sera statué de la même manière.

Art. 4. — Les concessions temporaires seront faites pour . . . . . ans et ne pourront être renouvelées. La durée des concessions temporaires ne peut pas excéder quinze années.

Art. 5. — A l'expiration des concessions temporaires et des

(1) La durée en est généralement fixée à 15 ans.

concessions trentenaires non renouvelées, les familles seront mises en demeure d'enlever, dans un délai fixé, les constructions existant sur les terrains qui font retour à la commune. A défaut par elles d'obtempérer à la notification qui leur sera faite, mais seulement après avis itératif et une année révolue, à compter du jour du premier avertissement, les matériaux provenant des tombes et des monuments abandonnés appartiendront à la commune.

Art. 6. — Le tracé et le mesurage des terrains demandés seront effectués par le Maire, et chaque concession devra figurer sur le plan général du cimetière.

Les terrains concédés ne pourront être moindres de deux mètres de superficie, ni excéder . . . . mètres.

Les demandes en concession seront adressées au Maire sur papier timbré ; elles indiqueront la classe et l'étendue des terrains demandés.

Art. 7. — La concession sera faite par un arrêté du Maire qui en déterminera l'emplacement et l'étendue, et prescrira en même temps le versement du prix de la concession dans la caisse de la commune et dans celle d'un établissement public de bienfaisance, dans les proportions fixées par l'ordonnance précitée du 6 décembre 1843. Cet arrêté sera préalablement soumis à l'approbation du Sous-Préfet.

L'arrêté de concession sera présenté à l'enregistrement, et une ampliation en sera remise au concessionnaire, s'il le désire.

Les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition des arrêtés de concessions, seront supportés par les concessionnaires.

Art. 8. — Chaque particulier conserve toujours le droit de faire placer sur la fosse de son parent ou ami, un signe indicatif de sépulture, qui devra disparaître au renouvellement de la fosse. Toutefois, aucune inscription ni aucun signe ne pourront jamais être placés sur les monuments, sans avoir été soumis à l'approbation du Maire.

Art. 9. — Les terrains concédés ne pourront jamais être mis dans le commerce, ni par conséquent être cédés à des tiers ; ils ne pourront non plus être partagés entre les membres de la famille ou les héritiers des concessionnaires. Toute stipulation de cette nature est interdite à peine de nullité de la concession, sans indemnité ni diminution de prix.

Fait et délibéré à . . . . , les jour, mois et an susdits.

Culte catholique.

BIENS DES FABRIQUES. — *Acquisition.* — 1° Délibération motivée du Conseil de fabrique portant vote de l'acquisition et faisant connaître la destination de l'immeuble à acquérir et les ressources nécessaires au paiement de la dépense; 2° plan figuré et détaillé des lieux ; 3° procès-verbal d'expertise dressé par deux experts nommés, l'un par le Conseil de fabrique, l'autre par le vendeur, et indiquant : 1° la contenance de l'immeuble ; 2° sa valeur estimative ; 3° promesse de vente du propriétaire ; 4° procès-verbal d'information *de commodo vel incommodo* par un commissaire, au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° nouvelle délibération du Conseil de fabrique, si le projet a soulevé des réclamations lors de l'enquête ; 7° avis du Conseil municipal ; 8° budget et état de l'actif et du passif de la fabrique; 9° avis du Sous-Préfet ; 10° avis de l'Evêque.

Aliénation. — 1° Délibération motivée du Conseil de fabrique portant vote de l'aliénation et faisant connaître l'emploi du produit (indiquer exactement l'origine des immeubles à aliéner; s'ils proviennent de libéralités ou d'acquisitions autorisées par décrets ou ordonnances, joindre une copie de ces décisions ; enfin, rappeler si ces immeubles sont ou non grevés de services religieux ou autres charges); 2° plan figuré et détaillé des lieux ; 3° procès-verbal d'expertise constatant la contenance et la valeur estimative des immeubles ; 4° procès-verbal d'enquête *de commodo vel incommodo*, par un commissaire au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° délibération sur les

observations qui auraient été présentées lors de l'enquête ; 7° état de l'actif ou passif et budget de l'établissement ; 8° avis du Conseil municipal ; 9° avis du Sous-Préfet.

Echange. — Mêmes pièces que pour les acquisitions concernant ces établissements ; seulement la soumission de l'échangiste doit remplacer la promesse de vente.

Donations. — 1° Expédition notariée et sur timbre de l'acte de donation ; 2° certificat de vie sur timbre, du donateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation, sur papier timbré, des immeubles donnés, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° renseignements sur les causes de la donation, sur la position de fortune du donateur et de ses héritiers présomptifs ; 5° délibération de l'établissement intéressé, tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter la donation ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 % sur l'Etat (s'il s'agit d'immeubles la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 6° dernier budget de l'établissement intéressé ; 7° état de l'actif et du passif dudit établissement en double expédition et conforme au modèle réglementaire ; 8° état des fondations instituées dans l'église ; 9° état du nombre de prêtres attachés à la paroisse ; 10° avis du Conseil municipal ; 11° avis du Sous-Préfet ; 12° avis de l'Evêque ; (1)

(1) *Chapelles de secours. — Erections à l'occasion de dons et legs.* — Lorsque des dons ou legs sont faits, à charge de services religieux, en faveur d'églises qui n'ont pas de titre légal, il est nécessaire qu'elles soient érigées en chapelles de secours pour pouvoir profiter de ces libéralités, qui sont alors acceptées et administrées, pour le compte des chapelles, par les fabriques des églises succursales ou autres dans la circonscription desquelles sont placés les établissements donataires ou légataires.

Les pièces à produire pour une chapelle de secours sont : 1° Une demande motivée du Conseil de fabrique de la paroisse ; 2° L'avis du Conseil municipal ; 3° L'avis du Sous-Préfet ; 4° L'avis de l'évêque.

Le dossier doit en outre comprendre les pièces suivantes : 1° La

Legs — 1° Expédition notariée et sur timbre du testament ; 2° acte de décès, sur timbre, du testateur ; 2° *S'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation sur papier timbré des immeubles légués, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° consentement dûment enregistré des héritiers naturels et institués du testateur à l'exécution du testament (1) ; 5° dans le cas où un ou plusieurs héritiers connus du testateur refuseraient de faire connaître leurs intentions, acte extra-judiciaire constatant qu'ils ont été mis en demeure de présenter leurs observations; 6° s'il n'existait pas d'héritiers connus ou si on ignorait leur domicile, certificat et autres pièces réglementaires constatant que toutes les formalités exigées en pareil cas ont été remplies (2).

justification que la chapelle à ériger appartient à la fabrique ou à la commune ; 2° Une délibération du conseil de fabrique de la paroisse contenant l'engagement de se charger de l'administration de la chapelle de secours, d'en percevoir toutes les recettes et d'en ordonnancer les dépenses de manière à ce que cette gestion forme un budget spécial annexé au budget paroissial ; 3° L'engagement personnel du desservant que l s offices religieux seront accomplis sous son autorité et sa surveillance et que la célébration régulière et habituelle du culte dans l'église paroissiale n'en sera pas entravée ; 4° Un état indiquant les ressources disponibles ainsi que les recettes et dépenses présumées de la chapelle de secours ; 5° Un état de la population délivré par le Maire et certifié par le Sous-Préfet ; 6° Un certificat de l'Ingénieur de l'arrondissement constatant la distance de la chapelle à l'église paroissiale ou succursale et les difficultés que l'état des lieux pourrait apporter aux communications dans les mauvais temps ; 7° L'inventaire du mobilier de la chapelle ; 8° La copie des comptes et budgets de la commune et de la fabrique pour les trois dernières années.

(1) S'il existe des héritiers mineurs, une délibération du Conseil de famille autorisant la délivrance du legs doit être produite

(2) L'extrait du testament doit être affiché, de huitaine en huitaine et à trois reprises consécutives, à la mairie du domicile du testateur et inséré dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, avec invitation aux héritiers d'adresser au Préfet, dans un délai déterminé, les réclamations qu'ils auraient à présenter (Art. 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831).

7° Délibération de l'établissement intéressé tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter le legs ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 °/₀ (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander, en outre, l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 8° dernier budget de l'établissement légataire ; 9° état de l'actif et du passif dudit établissement en double expédition et conforme au modèle réglementaire ; 10° état des fondations instituées dans l'église ; 11° état du nombre de prêtres attachés à la paroisse ; 12° avis du Conseil municipal ; 13° avis du Sous-Préfet ; 14° avis de l'Evêque (1).

Tarifs des pompes funèbres. — Le décret du 23 prairial an XII sur les sépultures attribue exclusivement aux fabriques des églises le droit de fournir les objets relatifs aux pompes funèbres.

Aux termes du décret du 18 mai 1806, on doit distinguer, en cette matière, le service des cérémonies intérieures de l'église et celui de la pompe extérieure des convois. Les tarifs relatifs au premier sont dressés par les fabriques et communiqués aux Conseils municipaux qui, à leur tour, préparent les tarifs du service extérieur, sur lesquels les fabriques donnent leur avis.

Les classes des convois doivent, autant que possible, être composées d'une manière invariable, sauf à en augmenter le nombre pour les proportionner à la variété des fortunes. Les familles choisissent la classe qui leur convient.

Pièces à produire: 1e pour le service dit intérieur : 1° délibération du Conseil de fabrique portant vote du tarif ; 2° avis du Conseil municipal ; 3° avis du Sous-Préfet ;

2e Pour le service dit extérieur : 1° délibération du Conseil municipal portant vote du tarif ; 2° avis du Conseil de fabrique ; 3° avis du Sous-Préfet

(1) Les hospices et les bureaux de bienfaisance ont les mêmes formalités à remplir que les établissements religieux pour obtenir l'acceptation des dons et legs qui les concernent.

Lorsque le service est fait par entreprise, aux enchères, on doit joindre à ces pièces un cahier des charges et conditions de l'adjudication.

Contributions directes.

Réclamations en matière de contributions. — Quatre sortes de réclamations peuvent être présentées en matière de contributions directes : la demande en *décharge* et celle en *réduction,* la demande en *remise* et celle en *modération*.

Lorsqu'un contribuable a été taxé pour un bien ou des facultés qu'il n'a pas, ou dans une commune où il n'est pas habitant ou propriétaire, il a droit à une *décharge.*

Si sa cote, établie dans le rôle où elle doit l'être, est trop forte, il a droit à une *réduction.*

Si, justement taxé dans le principe, il perd en totalité les revenus ou les facultés objet de la taxe, il a droit à une *remise.*

Enfin, s'il ne perd qu'une partie de ces revenus ou facultés, il n'a droit qu'à une *modération.*

Forme des pétitions. — Les contribuables doivent présenter une réclamation séparée pour chaque nature de contributions. Les réclamants ont à remettre, outre la quittance des termes échus pour les demandes en décharge, réduction ou radiation des cotes, un extrait du rôle qui les concerne ; pour les demandes en rappel à l'égalité proportionnelle sur la contribution foncière, dans les communes non cadastrées, un extrait du rôle (cote des pétitionnaires) et un extrait semblable (cotes prises en comparaison) ; pour la contribution personnelle, mêmes pièces ; pour les demandes relatives aux portes et fenêtres et aux patentes, un extrait du rôle.

Délai pour la présentation des réclamations. — Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées, à peine de déchéance, dans les trois mois de la publication des rôles. Le jour de la publication des rôles et celui de l'échéance ne sont pas compris dans le délai de trois mois. De plus, ce n'est pas la date de la demande qui doit être constatée pour l'application de la *déchéance,* c'est l'arrivée

de cette demande à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture. toute demande ayant pour objet une cote moindre de 30 fr. n'est pas assujettie au timbre.

Demandes en remise ou modération. — Les contribuables qui ont éprouvé des pertes de revenu par l'effet d'évènements imprévus ou par suite de chômage d'usine ou de vacance de maison d'une durée de trois mois au moins, peuvent former des demandes en *remise ou modération* de contributions. Ces demandes doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'évènement ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation.

Etrangers.

ADMISSION A DOMICILE ET NATURALISATION.

1° Admission à domicile. — L'étranger ne peut obtenir la naturalisation ou la qualité de Français s'il n'a été préalablement admis à établir son domicile en France.

Les pièces à produire par le postulant pour l'admission à domicile en France sont : 1° une demande, sur papier timbré, au Ministre de la Justice, contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25) ou ses titres à une remise ; 2° acte de naissance (original et traduction). A défaut d'acte de naissance, un acte de mariage, indiquant le lieu et la date de la naissance, peut être produit ; 3° acte de naissance ou de mariage du père du postulant ; 4° extrait du casier judiciaire français ; 5° justification des services militaires.

Toutes ces pièces doivent être légalisées et adressées par la voie hiérarchique.

2° Naturalisation. — Conditions à remplir : la naturalisation ne peut être obtenue que trois années après la demande d'admission à domicile (Ces trois années courent du jour de l'enregistrement de cette demande au Ministère de la justice) La naturalisation peut être accordée *exceptionnellement un an* après l'admission à domicile, aux étrangers qui auront rendu à la France des services importants ; qui auront introduit en France soit une industrie, soit des inven-

tions utiles ; qui y auront apporté des talents distingués, formé de grands établissements ou créé de grandes exploitations agricoles (Loi du 29 juin 1867).

Pièces à produire pour obtenir la naturalisation : 1° une demande sur papier timbré, *en double exemplaire*, au Ministre de la Justice, contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25) ou les titres du postulant à une remise ; 2° acte de naissance (original et traduction), A défaut d'acte de naissance, un acte de mariage indiquant le lieu et la date de la naissance, peut être fourni ; 3° copie du décret accordant l'admission à domicile ; 4° extrait du casier judiciaire français ; 5° justification des services militaires.

Evènements imprévus. — Secours.

Incendie, grêle, orage. — Les pétitions des perdants doivent être adressées, pour l'arrondissement d'Arras, au Préfet, et pour les autres arrondissements aux Sous-Préfets chargés de désigner les Commissaires enquêteurs qui, de concert avec le contrôleur et le Maire de la commune, se transportent sur les lieux à l'effet de vérifier les faits, la quotité de la perte, des revenus fonciers ou des facultés mobilières du réclamant. Le contrôleur établit un procès-verbal qu'il adresse au Directeur des contributions directes, qui le transmet ensuite au Préfet avec son avis.

Il en est de même pour une commune, lorsqu'elle a éprouvé des pertes par suite d'évènements imprévus.

Les pertes au-dessous de 60 fr. ne donnent droit à aucun secours.

Secours individuels. — Un crédit est ouvert au Ministère de l'Agriculture pour secours aux personnes indigentes qui ont été victimes d'évènements ayant occasionné des blessures graves.

Les demandes de secours de cette nature doivent être accompagnées : 1° d'un certificat, délivré par le Maire, indiquant la date précise et les circonstances de l'accident, ainsi que la position de fortune et les charges de famille du pétitionnaire ; 2° d'un certificat du médecin qui a donné des soins au blessé, indiquant la nature et la gravité des blessures, ainsi que le temps présumé pendant lequel elles oc-

casionneront, ou le temps positif pendant lequel elles ont occasionné l'incapacité de travailler. Ce dernier certificat doit être légalisé par le Maire de la commune où réside le médecin et revêtu du sceau de la Mairie.

Le père, ou la mère, ou les enfants d'une personne morte accidentellement, peuvent aussi participer au fonds de secours dont il s'agit. Dans ce cas, la demande est accompagnée seulement du certificat du Maire indiqué ci-dessus sous le n° 1.

Epizooties : *Indemnités et secours*. — INDEMNITÉS : La peste bovine et la péripneumonie sont les deux seules maladies qui puissent donner lieu à l'allocation de l'indemnité.

Les formalités à remplir et les pièces à produire par les intéressés sont déterminées par les articles 20 et 21 de la loi du 21 juillet 1881 et par les articles 65 et 66 du règlement d'administration publique (Voir *Annuaire* de 1882, p. 375, et celui de 1883, p. 360).

SECOURS : Pour les pertes occasionnées par les autres épizooties, il est accordé des secours de 5 p. 100 sur production de demandes, accompagnées d'un état de renseignements conforme au modèle inséré au Recueil de 1850, page 150, et indiquant : 1° les nom et prénoms du perdant ; 2° son domicile ; 3° l'espèce d'animaux perdus et leur nombre ; 4° les dates des pertes ; 5° la nature des maladies ou des accidents ; 6° la valeur réelle des animaux perdus ; 7° nom et domicile du *vétérinaire breveté* qui a donné des soins à ces animaux ; 8° la position de fortune du perdant ; 9° si le perdant était ou non assuré.

Cet état devra être visé par le Maire du domicile de l'intéressé et contenir son avis sur la suite à donner à la demande de secours.

Foires et marchés.

Etablissements de foires et marchés.

(Voir *Annuaire* de 1885, p. 415).

Octrois.

Etablissement de taxes d'octroi. — L'établissement de taxes d'octroi votées par les Conseils municipaux et les rè-

glements relatifs à leur perception sont autorisés par décrets du Président de la République rendus en Conseil d'Etat, après avis du Conseil général ou de la Commission départementale, dans l'intervalle des sessions (Art 137 de la loi du 5 avril 1884).

1° Délibération du Conseil municipal portant vote des tarif et règlement ; 2° tarif et règlement proposés ; 3° plan de la commune indiquant par des lignes de couleur les limites du périmètre de l'octroi à établir — (ces limites doivent être naturelles et non arbitraires et vagues), — ainsi que l'emplacement des poteaux indicateurs et des bureaux de perception ; 4° énumération des dépenses urgentes et des travaux *dûment autorisés* auxquels le produit de l'octroi à créer a pour but de subvenir ; 5° certificat constatant le nombre des habitants et l'étendue du territoire à comprendre dans le rayon de la perception; 6° certificats du Maire et du receveur municipal faisant connaître les impositions extraordinaires qui peuvent gréver la commune, avec indication de leur quotité, de leur durée et de leur objet, ainsi que les sommes dues sur chacun des emprunts non remboursés ; 7° relevé, d'après les trois derniers comptes administratifs, des recettes et dépenses communales *séparées en ordinaires et extraordinaires* ; 8° copie des comptes administratifs des trois dernières années ; 9° budget primitif et budget additionnel de l'exercice courant, ou, à défaut de ce dernier budget, celui de l'année précédente ; 10° avis du Sous-Préfet.

Doivent être soumis à la même approbation : 1° toute délibération portant augmentation ou prorogation de taxe pour une période de plus de 5 ans ;

2° Les modifications aux règlements ou aux périmètres existants ;

3° L'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés au tarif local ;

4° L'établissement ou le renouvellement d'une taxe non comprise dans le tarif général, ou d'une taxe excédant le maximum fixé par ledit tarif.

Pièces à produire : — (outre les pièces indiquées aux n°s 1°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° ci-dessus) — 1° tableau indiquant

le produit brut et le produit net de l'octroi; 2° tarif et règlement proposés.

Suppression ou diminution des taxes d'octroi. Les taxes d'octroi peuvent être supprimées par délibérations des Conseils municipaux approuvées par le Préfet, conformément aux dispositions des articles 68 et 69 de la loi du 5 avril 1884, mais, toutefois, après avis du Conseil général ou de la Commission départementale dans l'intervalle des sessions (Art. 138 de la loi précitée).

Pièces à produire : 1° délibération motivée du Conseil municipal ; 2° tarif et règlement en vigueur ; 3° s'il y a lieu, tarif et règlement proposés ; 4° avis du Sous-Préfet.

Prorogation et augmentation des taxes d'octroi pour une période de cinq ans au plus. — La prorogation et l'augmentation des taxes d'octroi pour une période de cinq ans au plus, sont également prononcées par les Conseils municipaux, dont les délibérations à cet égard sont exécutoires par elles-mêmes, sous la réserve, toutefois, qu'aucune des taxes maintenues ou modifiées n'excédera le maximum déterminé par le tarif général et ne portera sur des objets non compris dans ce tarif (art. 139).

Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal ; 2° tarif et règlement en vigueur et, le cas échéant, tarif et règlement projetés.

En cas de révision du tarif, on devra ajouter à ces documents : 1° un tableau présentant parallèlement le tarif en vigueur et le tarif projeté, avec indication de la différence en plus ou en moins de la recette de chaque article de perception d'après la moyenne de la consommation pendant les trois dernières années. Les colonnes de ce tableau devront être totalisées :

2° L'énumération des dépenses urgentes ou des travaux autorisés auxquels la commune aurait à pourvoir (Cette pièce devra être également produite lorsqu'il s'agira de proroger un tarif comprenant, en sus des taxes principales, *des taxes additionnelles ou des surtaxes.*

Lorsqu'une commune sollicitera l'*extension de son périmètre,* il y aura lieu de fournir, en outre : 1° un plan de la commune indiquant, par des lignes de couleurs différentes, les limites

de l'ancien périmètre et celles du périmètre proposé, ainsi que l'emplacement des poteaux et des bureaux de perception ; 2° un certificat faisant connaître le nombre des habitants et l'étendue du territoire qu'on se propose de comprendre dans le rayon de la perception, ainsi que l'augmentation de recette à provenir de l'extension du périmètre ; 3° l'avis du représentant de l'autorité militaire s'il s'agit d'une commune possédant une garnison (circ. du 17 août 1883).

Surtaxes sur les vins, cidres, alcools, etc. — Les surtaxes sur les vins, cidres, poirés, hydromels et alcools ne peuvent être autorisées que par une loi et en vue de subvenir à des besoins extraordinaires. Leur établissement n'est d'ailleurs approuvé que sur la production des diverses pièces susindiquées et de documents constatant que la commune, non-seulement fait usage de toutes les ressources ordinaires et spéciales mises à sa disposition, mais qu'elle s'impose, en outre, des contributions extraordinaires et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses nouvelles qu'elle a en vue et dont l'état doit être appuyé, d'ailleurs, de justifications régulières.

Nota. — Les délibérations des Conseils municipaux doivent être produites en *quadruple* expédition ; les budgets et les avis des autorités compétentes seront fournis en un seul exemplaire et toutes les autres pièces en *double expédition*.

Gardes-champêtres communaux et particuliers.

Nomination. — Gardes-champêtres communaux — Les gardes-champêtres communaux sont nommés par le Maire (art. 102 de la loi du 5 avril 1884) ; mais ils doivent être agréés et commissionnés par le Sous-Préfet ou par le Préfet dans l'arrondissement du chef-lieu. — Le Préfet ou le Sous-Préfet doit faire connaître son agrément ou son refus d'agréer dans le délai d'un mois — Ils doivent être assermentés.

Gardes particuliers. — D'après les dispositions des art. 11 de la loi du 20 messidor an VIII et 40 du code des délits et des peines du 4 brumaire an IV, les gardes-champêtres particuliers sont nommés par les propriétaires du domaine ou des terrains confiés à leur garde ; mais ils ne peuvent entrer en exercice que quand leur nomination est agréée par

le Sous-Préfet de l'arrondissement et qu'ils ont prêté serment devant le tribunal de première instance ou le juge de paix du canton.

(Voir, pour les pièces à produire, *Annuaire* de 1883, page 401).

Santé publique.

Epidémies. — Lorsqu'une épidémie se déclare dans une commune, le Maire doit en informer immédiatement le Sous-Préfet. Le médecin en chef, qui réside au chef-lieu, est envoyé sur les lieux et, de concert avec le médecin de bienfaisance, il y organise le service local de santé. Le médecin de bienfaisance correspond fréquemment avec le médecin en chef pendant toute la durée de l'épidémie et, dès que la maladie a cessé, celui-ci remet au Sous-Préfet pour être transmis au Préfet, un rapport final.

En cas d'insuffisance des ressources de la commune et du bureau de bienfaisance, le Maire peut, sur une demande motivée, obtenir du Préfet un secours pour fournir aux indigents, sur ordonnance du médecin de bienfaisance, les médicaments et les aliments nécessaires.

Les mémoires des fournisseurs sont adressés au Sous-Préfet par le Maire, en deux expéditions, dont une sur timbre, avec les bons à l'appui, et ces mémoires, ***après avoir été vérifiés par le médecin des épidémies***, sont définitivement réglés par le Préfet, qui délivre les mandats, sur les fonds départementaux, au nom des ayant-droit.

Médecine de bienfaisance ; nomination des médecins. — Aux termes de l'arrêté réglementaire du 29 mars 1856, les médecins de bienfaisance sont nommés par le Préfet, sur la proposition du Maire et des administrateurs du bureau de bienfaisance

Toute proposition de nomination doit indiquer : 1° la cause de la vacance ; 2° les nom, prénoms, âge, titre et résidence du candidat présenté ; 3° les motifs de préférence de ce candidat.

Vacciné. — Les médecins de bienfaisance doivent vacciner gratuitement les enfants des familles portées sur les listes des indigents et s'assurer si les autres enfants de la commune ont été vaccinés.

Des cadres pour l'inscription des vaccinations, comme

pour la formation de la liste des indigents à soigner gratuitement, sont mis, chaque année, à la disposition des Maires qui en adressent une copie certifiée, le 31 décembre, au Sous-Préfet de l'arrondissement.

Sociétés de secours mutuels.

Organisation et déclaration d'utilité de ces sociétés — Aux termes du décret organique du 26 mars 1852, une société de secours mutuels doit être créée, par les soins du Maire et du Curé dans chacune des communes où l'utilité en est constatée.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'utilité de cette institution. Copie de la délibération est transmise au Sous-Préfet.

Un arrêté du Préfet déclare cette utilité.

Le Maire, le Curé et les notables de la commune dressent et adoptent des statuts en harmonie avec le modèle adopté par l'administration et dont communication est faite sans aucun retard à MM. les Maires qui en font la demande.

Approbation des sociétés. — Le Maire transmet au Sous-Préfet :

1° Deux expéditions de statuts ;

2° La liste des personnes qui ont adhéré aux statuts comme membres honoraires ;

3° La liste des membres participants, indiquant l'âge et la profession de chacun d'eux.

Formation de fonds de retraite, liquidation et paiement de pensions. — (Voir *Annuaire* de 1886, page 420).

Sourds-muets.

Admission à l'institution d'Arras. — Mêmes pièces à produire que pour l'admission des jeunes aveugles dans cette institution.

Voir Annuaire *de 1887 pour les demandes de bourses dans les lycées et collèges, les demandes d'admission dans les écoles du Gouvernement et diverses administrations publiques, etc.*

FOIRES ET MARCHÉS DU PAS-DE-CALAIS

Aire. — *F.* Mardi de la Pentecôte, dix jours, et 23 nov., dix jours, bestiaux et marchandises de toute espèce. — *F M.* le vendredi qui précède le premier mercredi de chaque mois, chevaux et toute espèce de bestiaux. — *M.* le jeudi de chaque semaine, veaux et bestiaux gras, et le vendredi, grains et denrées.

Ambleteuse. — *F.* 14 octobre, un jour, importante pour les poulains.

Ardres — *F.* 2e lundi de carême, lundi avant la Pentecôte 10 août, 21 septembre, un jour, bestiaux. — *F. M.* 2e jeudi de chaque mois, diverses marchandises. — *M.* les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, denrées.

Arques. — *F.* 21 nov., et mardi avant le Carnaval, bestiaux. — *M* le 3e mardi de chaque mois : Grains et graines de toute espèce, bestiaux gras ou maigres.

Arras — *F.* 10 avril, quinze jours, tissus, nouveautés, lingerie, etc — *F. M.* le 2e samedi de chaque mois, très-important en bestiaux et très fréquenté. — *M* les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, très important en grains de toute espèce ;—marché le plus important de la région du Nord; — le samedi de chaque semaine, bestiaux gras et maigres. — Le mardi de chaque semaine, moutons gras et vaches grasses. — Le jeudi de chaque semaine, porcs et veaux gras

Aubigny. — *F.* Mardi après la Pentecôte, un jour ; 14 novembre, un jour —*F. M.* le 1er jeudi de chaque mois, bestiaux et marchandises de toute espèce — *M.* aux denrées alimentaires le jeudi de chaque semaine.

Auchel. — *M* le vendredi de chaque semaine, denrées.

Audembert. — *F.* 10 août, un jour, moutons.

Audruick. — *F.* le mardi de la Pentecôte, 4e mercredi d'octobre, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* le 4e mercredi de chaque mois, bestiaux et grains. — *M* le mercredi de chaque semaine.

Auxi-le-Chateau — *F* 24 février, le mardi après Quasimodo, 10 août, 29 octobre, un jour; très importante en bestiaux et marchandises. — *F. M.* 3e samedi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées de toute espèce.

Avesnes-le-Comté. — *F.* 2 mai, 25 oct., 2 jours, bestiaux et marchandises, très importante, très fréquentée. — *F. M.* le 4e mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises ; assez important. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées de toute espèce.

Baincthun. — *F.* 4 novembre, un jour, très importante et la plus forte de l'arrondissement pour les poulains. — *M.* le lundi de chaque semaine, important pour les bestiaux.

Bapaume. — *F.* 1er jeudi de chaque mois, bestiaux; 14 sept., un jour, bestiaux et lég. — *M.* les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, denrées ; le vendredi, grains de toute espèce.

Berck-Ville. — *F. M.* 1er mardi de chaque mois, bestiaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, denrées et grains.

Berck-Plage. — *M.* le jeudi de chaque semaine, approvisionnement et denrées alimentaires.

Bertincourt. — *M.* aux bestiaux, 1er mercredi de chaque mois.

Béthune. — *F.* 3 février, un jour, chevaux; 16 mars, 15 octobre, dix jours, grains, bestiaux et autres denrées et marchandises. — *F M* le lundi qui précède le 1er mercredi de chaque mois, grains, bestiaux et autres denrées et marchandises; extrêmement fréquenté et très avantageux à la ville. — *M.* le lundi et le vendredi de chaque semaine, denrées. — Le lundi de chaque semaine, *M.* aux bestiaux gras.

Beuvry. — *M.* aux denrées alimentaires le jeudi de chaque semaine.

Boulogne. — *F.* 5 août, 15 jours, toute espèce de marchandises, chevaux et poulains ; 11 nov., 15 jours, toute espèce de marchandises. Le 12 nov., le lendemain de l'ouverture de la foire d'hiver, et le samedi avant la clôture, foire aux chevaux et aux bestiaux. — *F. M.* le 1er mercredi de chaque mois, bestiaux et grains. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, denrées et grains ; les lundi et jeudi, légumes.

Boulogne-Capécure. — *M.* les lundi et jeudi de chaque semaine, légumes.

Bruay. — *M.* le mardi et le jeudi de chaque semaine, denrées.

Bucquoy. — *F.* 30 juin, un jour ; 15 octobre, un jour, porcs et vaches. — *F. M.* dernier jeudi de chaque mois.

Bully-Grenay. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées; le samedi de chaque semaine, au hameau des Brebis, légumes et comestibles. — le 3e jeudi de chaque mois, à Bully-Grenay marché aux bêtes maigres, porcs, etc.

Calais (nord). — *F.* 22 janvier, quinze jours ; 15 juillet, quinze jours, toute espèce de marchandises. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, denrées.

Calais (sud). — *F.* 15 mai, 30 juin, 9 octobre, un jour, bestiaux. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées ; le samedi de chaque semaine, porcs.

Campagne-lez-Hesdin. — *M.* d'approvisionnement, le vendredi de chaque semaine.

Carvin. — *F. M.* le 1er samedi de chaque mois, chevaux, bestiaux. — *M.* les mardi et samedi de chaque semaine pour denrées.

Chocques. — *M* le jeudi de chaque semaine, denrées.

Colembert. — *F.* 16 mai, un jour, bestiaux, marchandises de toute espèce.

Desvres. — *F.* le mardi après le dimanche de Quasimodo; le mardi suivant le dimanche après le 24 juin, bestiaux ; 3 octobre, 3 jours, poulains ; 19 octobre, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* les 2e et 4e mardis de chaque mois, bestiaux et denrées. — *M.* le mardi de chaque semaine, veaux ; les mardi et mercredi de chaque semaine, denrées.

Douriez. — *F.* 23 juin, un jour ; 11 novembre, un jour, bestiaux et marchandises. — *M.* les 1er et 3e vendredis de chaque mois, denrées.

Etaples. — *F.* 26 juin, un jour ; 6 décembre, un jour, bestiaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, denrées.

Fauquembergues. — *F.* 2 mai, un jour ; 3 novembre, un jour, chevaux, bestiaux et marchandises. — *F. M.* les 2e et dernier jeudis de chaque mois, porcs, moutons, etc. — *M.* le jeudi de chaque semaine, bestiaux et denrées.

Fiennes — *F.* 9 septembre, un jour, chevaux, poulains et bestiaux.

Fléchin. — *F.* le 2e mercredi d'avril, chevaux, vaches, etc. — *M.* aux bestiaux et aux denrées alimentaires, le 2e et le dernier mercredis de chaque mois.

Frévent. — *F.* le mardi suivant le dix avril, bestiaux; 3 nov., un jour, marchandises diverses. — *F. M.* 1er vendredi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le vendredi de chaque semaine, grains et denrées

Fruges. — *F* 26 avril, un jour ; 25 octobre, un jour, très importante en bestiaux, grains et marchandises. — *F. M.* dernier samedi de chaque mois, marchandises diverses. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées.

Guines. — *F.* 4 février, 1 jour ; 3e dimanche après Pâques, un jour ; 3 novembre, un jour, chevaux et autres bestiaux.

— 1er août, 3 jours, *Id* très fréquentée. — *F M* dernier vendredi de chaque mois, vaches, porcs, moutons, grains, Très suivi. — *M* le vendredi de chaque semaine, denrées et grains.

HARDINGHEN. — *F.* 14 juin, un jour, chevaux et bestiaux ; 1er octobre, un jour, poulains. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées

HÉNIN-LIÉTARD. — *F.* 2e vendr. de fév.; le mardi de la Pentecôte ; le 1er lùndi après le 14 sept.; le 2e vend de nov., un jour chevaux, bestiaux et grains de toute espèce. — *M.* le mardi et le vendredi de chaque semaine, grains, denrées, légumes, beurre, œufs et autres objets de consommation.

HERSIN-COUPIGNY — *M.* le samedi de chaque sem, denrées.

HESDIN. — *F* 6 décembre, quinze jours, marchandises diverses ; 2e mercredi de chaque mois, un jour, bestiaux et marchandises — *M.* les jeudi et samedi de chaque semaine, denrées.

HEUCHIN. — *F.* veille de la Fête-Dieu, 17 sept., 29 déc, un jour, chevaux, vaches, porcs moutons, volailles, etc. — *M* le mardi de chaque semaine, denrées.

HOUDAIN. — *F.* le 8 mai, le 18 octobre, bestiaux — *M.* 2e jeudi de chaque mois

HUCQUELIERS. — *F.* 4 juill, 23 sept, 1er déc., un jour — *F. M.* 3e mercredi de chaque mois, bestiaux, grains et marchandises. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées

LAVENTIE. — *M.* le samedi de chaque semaine, grains et denrées

LENS. — *F.* à la Trinité, 5 jours. — *F. M* le mardi de chaque semaine, bestiaux et autres marchandises ; 1er mardi de chaque mois, chevaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, quincaillerie, lingerie, etc. — Dimanche matin, *M.* aux légumes, fruits fleurs, etc.

LE WAAST. - *F* 28 septembre, un jour, chevaux, poulains, etc. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées

LICQUES. — *F.* 3 mai, 29 décembre, un jour. — *F. M.* 1er lundi de chaque mois, chevaux, bestiaux et grains. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées

LIÉVIN — *M.* le mercredi et le samedi de chaque semaine, denrées et objets de consommation.

LILLERS. — *F.* le mercredi après le dimanche de *Lœtare*, un jour ; le 12 nov. un jour, toute espèce de bestiaux, de grains et de marchandises. — *F. M.* le 1er mercredi de chaque mois. — *M* les mercredi et samedi de chaque semaine, grains et comestibles

Loos. — *M.* d'approvisionnement, le mardi de chaque semaine

Lumbres — *F* aux bestiaux le 1er mai et le 9 octobre — *F. M.* aux bestiaux, le deuxième et dernier vendredis de chaque mois. — *M.* aux grains, menus objets de consommation, etc., le vendredi de chaque semaine, de 10 h. 1/2 du matin à 2 h. 1/2 du soir.

Marles. — Le samedi de ch. semaine, bestiaux et denrées.

Marquise. — *F.* le lundi de la 4e semaine de carême et 25 juill., un jour, 2e et 4e jeudis de juin, juill., août, sept. bestiaux et marchandises ; 24 oct., poulains — *M.* le lundi et le jeudi de chaque semaine, denrées.

Mazingarbe. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées alimentaires.

Montreuil. — *F.* le samedi après la Fête-Dieu, 8 jours, jouets d'enfants. — Le 28 nov., 15 jours, marchandises de toute espèce. — 2e jeudi d'avril et de novembre, bestiaux, etc. — *F. M.* le 1er sam. du mois, bestiaux, denrées. — *M.* les mardi, mercredi, vendredi, samedi, légumes, poissons, laines; le samedi de chaque semaine, laines

Moulle. — *F.* le 21 juillet, après-midi, chevaux; très-importante.

Nielles-lez-Bléquin. — *F.* aux bestiaux, le 2e lundi des mois de mai et d'octobre — *F. M.* les 2e et 4e lundis de chaque mois — *M.* le mercredi de chaque semaine.

Nœux-lez-Mines. — *M.* le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Nordausques. — *F.* 20 ou 21 septembre (veille de la foire d'Ardres), chevaux, poulains, bestiaux et denrées. — *F M.* aux bestiaux et denrées alimentaires, 4e lundi de chaque mois.

Oisy. — *F.* 12 mai, un jour ; 12 novembre, un jour, porcs ; assez fréquentée — *M* le lundi de chaque semaine, denrées.

Pas — *F* dernier mardi de chaque mois, porcs. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

Pernes — *F.* 9 mai, un jour, bestiaux et marchandises; 19 octobre, un jour, très-importante — *F M.* 3e mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises — *M* le jeudi de chaque semaine, denrées.

Pittefaux — *F.* 25 août, un jour ; juments, poulains, bestiaux et marchandises.

Pont-a-Vendin. — *M* d'approvisionnement, le jeudi de chaque semaine.

Portel (Le). — *M.* le vendredi de chaque semaine, denrées.

Réty. — *F.* 8 juillet, un jour, poulains.

Rinxent. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées.

Samer. — *F* 19 mars, un jour, 20 et 23 juill.; 14 sept. un jour, chevaux, poulains et autres bestiaux. — *F. M.* le 3e lundi de chaque mois, bestiaux. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

Saint-Léonard. — *F.* 3 novembre, 2 jours, chevaux et poulains. — *M.* le vendredi de chaque semaine, veaux et moutons.

Saint Martin-au-Laert. — *F.* 21 juillet, après-midi, chevaux, très importante.

Saint-Omer. — *F.* 15 février, quinze jours, pour les marchands forains; 29 septembre, un jour, bestiaux de toute espèce — *F. M* 2e mercredi de janvier, mars, avril, mai, juin, juillet, août, oct., nov., et déc., ; chevaux, bestiaux et marchandises. — *M.* le samedi de chaque semaine, bestiaux, denrées.

Saint-Pol. — *F.* 15 mars, 9 jours; 10 novembre, 1 jour, bestiaux et marchandises; très-fréquentée. — *F. M.* 1er lundi de chaque mois. — *M.* le lundi et le vendredi de chaque semaine, denrées

Saint-Venant. — *F.* 3e mardi d'octobre, un jour, grains et porcs. — *F. M.* le samedi précédant le 1er mercredi de chaque mois, chevaux, vaches et porcs. — *M.* le samedi de chaque semaine, toute espèce de grains. — Le mardi de chaque semaine, fil.

Seninghem. — *F.* 10 octobre, un jour, porcs, moutons — *F. M.* le 1er mercredi de janvier, avril et juillet, chevaux, bêtes à cornes et marchandises.

Thérouanne. — *F.* 1er mardi de février, un jour, 19 et 20 juill., 2 jours, chevaux, bêtes à cornes et marchandises. — *F. M.* 3e mardi du mois, bestiaux et denrées.

Tournehem. — *F.* 22 juillet, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* 3e mercredi du mois; très-fréquenté. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées.

Vermelles. — *M.* le samedi de chaque semaine.

Wimille — *F.* 5 novembre, un jour, poulains.

Wissant. — *F.* 26 et 29 octobre, un jour, chevaux, poulains et bestiaux.

Wittes. — *F.* 22 nov., un jour, chevaux et bêtes à cornes.

NOMENCLATURE DES COMMUNES

(Cantons et arrondissements auxquels ils appartiennent)

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts]	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts]
A		(1)	Auchy-au-Bois	Norrent-Fontes	Bt.
Ablain-St-Nazaire	Vimy	A	Auchy-lez-Hesdin	Le Parcq	S-P
Ablainzevelle	Croisilles	Id	Auchy-l-Labassée	Cambrin	Bt.
Acheville	Vimy	Id.	Audembert	Marquise	Bg.
Achicourt	Arras sud)	Id.	Audincthun	Fauquembergues	S-O
Achiet-le-Grand	Bapaume	Id.	Audinghen	Marquise	Bg.
Achiet-le-Petit	Id.	Id.	Audrehem	Ardres	S-O
Acq	Vimy	Id.	Audresselles	Marquise	Bg.
Acquin	Lumbres	S-O	Audruick	Audruick	S-O
Adinfer	Beaumetz-lez-L.	A.	Aumerval	Heuchin	S-P
Affringues	Lumbres	S-O	Autingues	Ardres	S-O
Agnez-lez-Duisans	Beaumetz-lez-L.	A.	Auxi-le-Château	Auxi-le-Château	S-P
Agnières	Aubigny	S-P	Averdoingt	Aubigny	Id.
Agny	Arras (sud)	A.	Avesnes	Hucqueliers	M.
Aire	Aire	S-O	Avesnes-le-Comte	Avesnes-l-Comte	S-P
Airon-Notre-Dame	Montreuil	M.	Avesnes-l-Bapaume	Bapaume	A.
Airon-Saint-Vaast	Id.	Id.	Avion	Vimy	Id.
Aix-en-Ergny	Hucqueliers	Id.	Avondances	Fruges	M.
Aix-en-Issart	Campagne	Id.	Avroult	Fauquembergues	S-O
Aix-Noulette	Lens	Bt.	Ayette	Croisilles	A.
Alembon	Guînes	Bg.	Azincourt	Le Parcq	S-P
Alette	Hucqueliers	M.	**B**		
Alincthun	Desvres	Bg.			
Allouagne	Béthune	Bt.	Bailleul-aux-Corn.	Aubigny	S-P
Alquines	Lumbres	S-O	Bailleul-lez-Pernes	Heuchin	Id.
Ambleteuse	Marquise	Bg.	Bailleulmont	Beaumetz-lez-L.	A.
Ambricourt	Fruges	M.	Bailleul-sir-Berth.	Vimy	Id.
Ambrines	Aubigny	S-P	Bailleulval	Beaumetz-lez-L.	Id
Ames	Norrent-Fontes	Bt.	Baincthun	Boulogne (sud)	Bg.
Amettes	Id.	Id.	Bainghen	Desvres	Id.
Amplier	Pas	A.	Bajus	Aubigny	S-P
Andres	Guînes	Bg.	Balinghem	Ardres	S-O
Angres	Lens	Bt.	Bancourt	Bapaume	A.
Annay	Id.	Id.	Bapaume	Id.	Id.
Annequin	Cambrin	Id.	Baralle	Marquion	Id.
Annezin	Béthune	Id.	Barastre	Bertincourt	Id.
Anvin	Heuchin	S-P	Barlin	Houdain	Bt.
Anzin-Saint-Aubin	Arras (nord)	A.	Barly	Avesnes-l-Comte	S-P
Ardres	Ardres	S-O	Basseux	Beaumetz-lez-L.	A.
Arleux-en-Gohelle	Vimy	A.	Bavincourt	Avesnes-l-Comte	S-P
Arques	Saint-Omer (sud)	S-O	Bayenghem-lez-Ep.	Ardres	S-O
Arras	Arras	A.	Bayenghem-l-Sen.	Lumbres	Id.
Athies	Arras (nord)	Id.	Bazinghen	Marquise	Bg.
Attaques (les)	Calais	Bg.	Béalencourt	Le Parcq	S-P
Attin	Etaples	M.	Beaudricourt	Avesnes-l-Comte	Id.
Aubigny	Aubigny	S-P	Beaufort-Blavinc.	Id.	Id.
Aubin-Saint-Vaast	Hesdin	M.	Beaulencourt	Bapaume	A.
Aubrometz	Auxi-le-Château	S-P	Beaumerie-St-Mart.	Montreuil	M.
Auchel	Norrent-Fontes	Bt.	Beaumetz-lez-Aire	Fauquembergues	S-O

(1) A., désigne Arras ; Bt., Béthune ; Bg., Boulogne ; M., Montreuil ; S-O, St-Omer ; S-P., St-Pol.

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts
Beaumetz-l-Camb.	Bertincourt	A.	Bois-Bernard	Vimy	A.
Beaumet-l-Loges	Beaumetz-l-Loges	Id.	Boisdinghem	Lumbres	S-O
Beaumont	Vimy	d.	Boisjean	Campagne	M.
Beaurains	Arras (sud)	Id.	Boisleux-au-Mont	Croisilles	A.
Beaurainville	Campagne	M.	Boisleux-St-Marc	Id.	Id.
Beauvois	St-Pol	S-P	Bomy	Fauquembergues	S-O
Bécourt	Hucqueliers	M.	Bonnières	Auxi le-Château	S-P
Béhagnies	Bapaume	A.	Bonningues-l-Ard.	Ardres	S-O
Bellebrune	Desvres	Bg.	Bonningues-l-Cal	Calais	Bg.
Belle-et-Houllefort	Id.	Id.	Boubers-l-Hesmond	Campagne	M.
Bellonne	Vitry	A.	Boubers-s-Canche	Auxi-le-Château	S-P
Bénifontaine	Lens	Bt	Bouin	Hesdin	M.
Berck	Montreuil	M.	Boulogne	Boulogne	Bg.
Bergueneuse	Heuchin	S-P	Bouquehault	Guînes	Id.
Berguettes	Norrent-Fontes	Bt.	Bourecq	Norrent-Fontes	Bt.
Berlencourt	Avesnes-le-Comte	S-P	Bouret-s-Canche	Auxi-le-Château	S-P
Berles	Aubigny	Id.	Bourlon	Marquion	A.
Berles-au-Bois	Beaumetz-l-Loges	A.	Bournonville	Desvres	Bg.
Bermicourt	St-Pol	S P	Bours	Heuchin	S-P
Berneville	Beaumetz-l-Loges	A.	Boursin	Guînes	Bg.
Bernieulles	Etaples	M.	Bourthes	Hucqueliers	M.
Bertincourt	Bertincourt	A.	Bouvelinghem	Lumbres	S-O
Béthonsart	Aubigny	S-P	Bouvigny-Boyeffles	Houdain	Bt.
Béthune	Béthune	Bt.	Boyaval	Heuchin	S-P
Beugin	Houdain	Id	Boyelles	Croisilles	A.
Beugnâtre	Bapaume	A.	Brebières	Vitry	Id.
Beugny	Bertincourt	Id.	Brêmes	Ardres	S-O
Beussent	Hucqueliers	M.	Brevillers	Hesdin	M.
Beutin	Etaples	Id.	Brexent-Enocq	Etaples	Id.
Beuvrequen	Marquise	Bg.	Brias	St-Pol	S-P
Beuvry	Cambrin	Bt.	Brimeux	Campagne	M.
Bezinghem	Hucqueliers	M.	Bruay	Houdain	Bt.
Biache-St-Vaast	Vitry	A	Brunembert	Desvres	Bg.
Biefvillers-l-Bap.	Bapaume	Id	Bucquoy	Croisilles	A.
Bienvillers-au-Bois	Pas	Id.	Buire-au-Bois	Auxi-le-Château	S-P
Bihucourt	Bapaume	Id.	Buire-le-Sec	Campagne	M.
Billy-Berclau	Cambrin	Bt.	Buissy-Baralle	Marquion	A.
Billy-Montigny	Lens	Id	Bullecourt	Croisilles	Id.
Bimont	Hucqueliers	M.	Bully	Lens	Bt.
Blaireville	Beaumetz-l-Loges	A.	Buneville	St-Pol	S-P
Blangermont	St-Pol	S-P	Burbure	Norrent-Fontes	Bt.
Blangerval	Id.	Id.	Bus	Bertincourt	A.
Blangy-s-Ternoise	Le Parcq	Id.	Busnes	Lillers	Bt.
Blendecques	St-Omer (sud)	S-O	**C**		
Bléquin	Lumbres	Id.			
Blessy	Norrent-Fontes	Bt.	Caffiers	Guînes	Bg.
Blingel	Le Parcq	S-P	Cagnicourt	Vitry	A.
Boffles	Auxi-le-Château	Id.	Calais	Calais	Bg.
Boiry-Becquerelle	Croisilles	A.	Calonne-Ricouart	Houdain	Bt.
Boiry-Notre-Dame	Vitry	Id.	Calonne-sur-la-Lys	Lillers	Id.
Boiry-Ste-Rictrude	Beaumetz-l-Loges	Id.	Camblain-Châtel.	Houdain	Id.
Boiry-St-Martin	Id.	Id.	Cambligneul	Aubigny	S-P

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts
Camblin-l'Abbé	Aubigny	S-P	Coyecques	Fauquembergues	S-O
Cambrin	Cambrin	Bt.	Crémarest	Desvres	Bg.
Camiers	Etaples	M.	Crépy	Fruges	M.
Campagne	Guînes	Bg.	Créquy	Id	Id.
Campagne-l-Boul.	Hucqueliers	M.	Croisette	St-Pol	S-P
Campagne-l-Hesd.	Campagne	Id.	Croisilles	Croisilles	A.
Campagne-lez-W	St-Omer (sud)	S-O	Croix	St-Pol	S-P
Campigneulles-l-G.	Montreuil	M	Cucq	Montreuil	M.
Campigneulles-l-P.	Id.	Id	Cuinchy-l-Labass.	Cambrin	Bt.
Canettemont	Avesnes-l-Comte	S-P	**D**		
Canlers	Fruges	M.			
Canteleux	Auxi-le-Château	S-P	Dainville	Arras (nord)	A.
Capelle	Hesdin	M.	Dannes	Samer	Bg.
Capelle-Fermont	Aubigny	S-P	Delettes	Lumbres	S-O
Carency	Vimy	A.	Denier	Avesnes-l-Comte	S-P
Carly	Samer	Bg.	Dennebrœucq	Fauquembergues	S-O
Carvin	Carvin	Bt.	Desvres	Desvres	Bg.
Cauchy-à-la-Tour	Norrent-Fontes	Id.	Diéval	Heuchin	S-P
Caucourt	Houdain	Id	Divion	Houdain	Bt.
Caumont	Hesdin	M.	Dohem	Lumbres	S-O
Cavron-St-Martin	Id.	Id.	Douchy-lez-Ayette	Croisilles	A.
Chelers	Aubigny	S-P	Doudeauville	Samer	Bg.
Chériennes	Hesdin	M.	Dourges	Carvin	Bt.
Chérisy	Croisilles	A	Douriez	Campagne	M.
Chocques	Béthune	Bt.	Douvrin	Cambrin	Bt.
Clairmarais	St-Omer (nord)	S-O	Drocourt	Vimy	A.
Clarques	Aire	Id.	Drouvrin	Houdain	Bt.
Clencleu	Hucqueliers	M.	Duisans	Arras (nord)	A.
Clerques	Ardres	S-O	Dury	Vitry	Id.
Cléty	Lumbres	Id.	**E**		
Colembert	Desvres	Bg			
Colline-Beaumont	Montreuil	M.	Echinghen	Boulogne (sud)	Bg.
Conchil-le-Temple	Id.	Id.	Eclimeux	Le Parcq	S-P
Conchy-s-Canche	Auxi-le-Château	S-P	Ecoivres	St-Pol	Id.
Condette	Samer	Bg.	Ecourt-St-Quentin	Marquion	A.
Contes	Hesdin	M	Ecoust-St-Mein	Croisilles	Id.
Conteville	Heuchin	S-P	Equedecques	Norrent-Fontes	Bt.
Conteville	Boulogne (nord)	Bg.	Ecquemicourt	Campagne	M.
Coquelles	Calais	Id.	Ecques	Aire	S-O
Corbehem	Vitry	A.	Ecuires	Montreuil	M.
Cormont	Etaples	M.	Ecurie	Arras (nord)	A.
Couin	Pas	A.	Eleu, dit Leauwette	Vimy	Id
Coullemont	Avesnes-l-Comte	S-P	Elnes	Lumbres	S-O
Coulogne	Calais	Bg.	Embry	Fruges	M
Coulomby	Lumbres	S-O	Enguinegatte	Fauquembergues	S-O
Coupelle-Neuve	Fruges	M.	Enquin	Id.	Id.
Coupelle-Vieille	Id	Id.	Enquin	Hucqueliers	M.
Courcelles-l-Comte	Croisilles	A.	Eperlecques	Ardres	S-O
Courcelles-l-Lens	Carvin	Bt.	Epinoy	Marquion	A.
Courrières	Id.	Id.	Eps	Heuchin	S-P
Courset	Desvres	Bg.	Equirre	Id.	Id.
Couturelle	Avesnes-le-Comte	S-P	Ergny	Hucqueliers	M.

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND.	COMMUNES.	CANTONS.
Erin	Heuchin	S-P	Frémicourt	Bapaume
Erny-Saint-Julien	Fauquembergues	S-O	Frencq	Etaples
Erquières	Auxi-le-Château	S-P	Fresnoy	Le Parcq
Ervillers	Croisilles	A.	Fresnoy-en-Gohelle	Vimy
Escalles	Calais	Bg	Fresnes-l-Montaub.	Vitry
Escœuilles	Lumbres	S-O	Fresnicourt	Houdain
Esquerdes	Id.	Id.	Fressin	Fruges
Essars	Béthune	Bt.	Fréthun	Calais
Estevelles	Lens	Id.	Frévent	Auxi-le-Château
Estrée	Etaples	M.	Frévillers	Aubigny
Estrée-Blanche	orrent-Fontes	Bt.	Frévin-Capelle	Id.
Estrée-Cauchy	Houdain	Id.	Fruges	Fruges
Estréelles	Etaples	M.	**G**	
Etaing	Vitry	A.		
Etaples	Etaples	M.	Galametz	Le Parcq
Eterpigny	Vitry	A.	Gauchin-le-Gal	Houdain
Etrée-Wamin	Avesnes-le-Comte	S-P	Gauchin-Verloingt	St-Pol
Etrun	Arras (nord)	A	Gaudiempré	Pas
Evin-Malmaison	Carvin	Bt.	Gavrelle	Vimy
F			Gennes-Ivergny	Auxi-le-Château
			Givenchy-en-Goh.	Vimy
Famechon	Pas	A.	Givenchy-l-Labass.	Cambrin
Fampoux	Arras (sud)	Id.	Givenchy-le-Noble	Avesnes-le-Comte
Farbus	Vimy	Id.	Gomiecourt	Croisilles
Fauquemberques	Fauquembergues	S-O	Gommecourt	Pas
Favreuil	Bapaume	A.	Gonnehem	Lillers
Febvin-Palfart	Fauquembergues	S O	Gosnay	Houdain
Ferfay	Norrent-Fontes	Bt.	Gouves	Beaumetz-l-Loges
Ferques	Marquise	Bg.	Gouy-St-André	Campagne
Festubert	Cambrin	Bt.	Gouy-en-Artois	Beaumetz-l-Loges
Feuchy	Arras (sud)	A.	Gouy-en-Ternois	Aubigny
Ficheux	Beaumetz-l-Loges	Id	Gouy-Servin	Houdain
Fiefs	Heuchin	S-P	Gouy-s-Bellonne	Vitry
Fiennes	Guînes	Bg.	Graincourt-l-Havr.	Marquion
Fillièvres	Le Parcq	S-P	Grand-Rullecourt	Avesnes-le-Comte
Fléchin	Fauquembergues	S-O	Grenay	Lens
Flers	St-Pol	S-P	Grévillers	Bapaume
Fleurbaix	Laventie	Bt	Grigny	Le Parcq
Fleury	Heuchin	S-P	Grincourt-lez-Pas	Pas
Floringhem	Id.	Id.	Groffliers	Montreuil
Foncquevillers	Pas	A.	Guarbecque	Lillers
Fontaine-l-Boulans	Heuchin	S-P	Guémappe	Croisilles
Fontaine-l-Croisill.	Croisilles	A	Guemps	Audruick
Fontaine-l'Etalon	Auxi-le-Château	S-P	Guémy	Ardres
Fontaine-l-Herm.	Heuchin	Id.	Guigny	Hesdin
Fortel	Auxi-le-Château	Id.	Guinecourt	St-Pol
Fosseux	Beaumetz-l-Loges	A.	Guînes	Guînes
Foufflin-Ricametz	St-Pol	S-P	Guisy	Hesdin
Fouquereuil	Béthune	Bt.	**H**	
Fouquières-l-Béth.	Id.	Id.		
Fouquières-l-Lens	Lens	Id.	Habarcq	Beaumetz-l-Loges
Framecourt	St-Pol	S-P.	Hallicourt	Houdain

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Haisnes	Cambrin	Bt.
Halinghen	Samer	Bg.
Hallines	Lumbres	S-O
Halloy	Pas	A.
Ham	Norrent-Fontes	Bt
Hamblain-lez-Prés	Vitry	A.
Hamelincourt	Croisilles	Id.
Hames-Boucres	Guînes	Bg.
Hannescamps	Pas	A.
Haplincourt	Bertincourt	Id.
Haravesnes	Auxi-le-Château	S-P
Hardinghen	Guînes	Bg.
Harnes	Lens	Bt.
Haucourt	Vitry	A.
Haute-Avesnes	Beaumetz-l-Loges	Id.
Hauteclocque	St-Pol	S-P
Hautecôte	Id.	Id.
Hauteville	Avesnes-le-Comte	Id
Haut-Loquin	Lumbres	S-O
Haut-Maisnil	Auxi-le-Château	S-P
Havrincourt	Bertincourt	A
Hébuterne	Pas	Id
Helfaut	St-Omer (sud)	S-O
Hendecourt-l-Cag.	Vitry	A.
Hendecourt-l-Rans.	Beaumetz-l-Loges	Id
Héninel	Croisilles	Id.
Hénin-Létard	Carvin	Bt.
Hénin-sur-Cojeul	Croisilles	A.
Henneveux	Desvres	Bg.
Hénu	Pas	A.
Herbelles	Aire	S-O
Herbinghen	Guînes	Bg.
Héricourt	St-Pol	S-P
Herlincourt	Id.	Id.
Herlin-le-Sec	Id.	Id.
Herly	Hucqueliers	M
Hermaville	Aubigny	S-P
Hermelinghen	Guînes	Bg.
Hermies	Bertincourt	A.
Hermin	Houdain	Bt.
Hernicourt	St-Pol	S-P
Hersin	Houdain	Bt.
Hervelinghen	Marquise	Bg.
Hesdigneul	Houdain	Bt.
Hesdigneul	Samer	Bg.
Hesdin	Hesdin	M.
Hesdin-l'Abbé	Samer	Bg.
Hesmond	Campagne	M.
Hestrus	Heuchin	S-P
Heuchin	Id.	Id.
Heuringhem	Aire	S-O
Hézecques	Fruges	M.
Hinges	Béthune	Bt.
Hocquinghen	Guînes	Bg.
Houchin	Houdain	Bt.
Houdain	Id.	Id.
Houlle	St-Omer (nord)	S-O
Houvin-Houvigneul	Avesnes-l-Comte	S-P
Hubersent	Etaples	M.
Huby-Saint-Leu	Hesdin	Id.
Huclier	Heuchin	S-P
Hucqueliers	Hucqueliers	M.
Hulluch	Lens	Bt.
Humbercamps	Pas	A.
Humbert	Hucqueliers	M
Humerœuille	St-Pol	S-P
Humières	Id.	Id.
I		
Inchy	Marquion	A.
Incourt	Le Parcq	S-P
Inghem	Aire	S-O
Inxent	Etaples	M.
Isbergues	Norrent-Fontes	Bt.
Isques	Samer	Bg.
Ivergny	Avesnes-l-Comte	S-P
Izel-lez-Equerchin	Vimy	A.
Izel-lez-Hameau	Aubigny	S-P
J		
Journy	Ardres	S O
L		
Labeuvrière	Béthune	Bt.
Labourse	Cambrin	Id.
Labroye	Hesdin	M.
Labuissière	Houdain	Bt.
La Caloterie	Montreuil	M.
La Cauchie	Beaumetz-l-Loges	A.
La Comté	Aubigny	S-P
Lacouture	Béthune	Bt.
Lacres	Samer	Bg.
Lagnicourt	Marquion	A.
La Herlière	Beaumetz-l-Loges	Id.
Laires	Fauquembergues	S-O
Laloge	Hesdin	M.
La Madelaine	Montreuil	Id.
Lambres	Norrent-Fontes	Bt.
Landrethun-l-Ard.	Ardres	S O
Landrethun-le-N.	Marquise	Bg.
Lapugnoy	Béthune	Bt
La Thieuloye	Aubigny	S-P
Lattre-St-Quentin	Avesnes-l-Comte	Id.
Laventie	Laventie	Bt.

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts	COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Lebiez	Fruges	M.	Maintenay	Campagne	M.
Lebucquière	Bertincourt	A.	Maisnil	St-Pol	S-P
Lechelle	Id.	Id.	Maisnil-lez-Ruitz	Houdain	Bt
Ledinghem	Lumbres	S-O	Maisoncelle	Le Parcq	S-P
Lefaux	Etaples	M.	Maizières	Aubigny	Id.
Leforest	Carvin	Bt.	Mametz	Aire	S-O
Lens	Lens	Id.	Manin	Avesnes-l-Comte	S-P
Le Parcq	Le Parcq	S-P	Maninghem	Hucqueliers	M.
Lépine	Montreuil	M.	Maninghen-Wimill	Marquise	Bg.
Lépinoy	Campagne	Id.	Marant	Campagne	M.
Le Ponchel	Auxi-le-Château	S-P	Marck	Calais	Bg.
Le Portel	Samer	Bg.	Marconne	Hesdin	M.
Le Quesnoy	Le Parcq	S-P	Marconnelle	Id.	Id.
Lesars	Bapaume	A.	Marenla	Campagne	Id
Le Souich	Avesnes-l-Comte	S-P	Maresquel	Id	Id.
Lespesses	Norrent-Fontes	Bt.	Marest	Heuchin	S-P
Lestrem	Laventie	Id.	Maresville	Etaples	M.
Le Transloy	Bapaume	A.	Marles	Campagne	Id.
Leubringhen	Marquise	Bg.	Marles	Houdain	Bt.
Leulinghem	Lumbres	S-O	Marœuil	Arras (nord)	A.
Leulinghen	Marquise	Bg.	Marquay	St-Pol	S-P
Lewaast	Desvres	Id.	Marquion	Marquion	A
Licques	Guines	Id.	Marquise	Marquise	Bg.
Liencourt	Avesnes-l-Comte	S-P	Martinpuich	Bapaume	A.
Lières	Norrent-Fontes	Bt.	Matringhem	Fruges	M.
Liettres	Id.	Id.	Mazingarbe	Lens	Bt.
Liévin	Lens	Id.	Mazinghem	Norrent-Fontes	Id.
Lignereuil	Avesnes-l-Comte	S-P	Mencas	Fruges	M.
Ligny-Thilloy	Bapaume	A.	Menneville	Desvres	Bg.
Ligny-lez-Aire	Norrent-Fontes	Bt.	Mentque-Nortbéc	Ardres	S-O
Ligny-St-Flochel	St-Pol	S-P	Mercatel	Beaumetz-l-Loges	A.
Ligny-sur-Canche	Auxi-le-Château	Id.	Merck-St-Liévin	Fauquembergues	S-O
Lillers	Lillers	Bt.	Méricourt	Vimy	A.
Linghem	Norrent-Fontes	Id	Merlimont	Montreuil	M.
Linzeux	St-Pol	S-P	Metz-en-Couture	Bertincourt	A.
Lisbourg	Heuchin	Id.	Meurchin	Lens	Bt.
Locon	Béthune	Bt.	Mingoval	Aubigny	S-P
Loison	Lens	Id.	Molinghem	Norrent-Fontes	Bt
Loison	Campagne	M.	Moncheaux	St-Pol	S-P
Longfossé	Desvres	Bg.	Monchel	Auxi-le-Château	Id.
Longuenesse	St-Omer (sud)	S-O	Monchiet	Beaumetz-l-Loges	A
Longueville	Desvres	Bg.	Monchy-au-Bois	Id.	Id.
Longvillers	Etaples	M.	Monchy-Breton	Aubigny	S-P
Loos	Lens	Bt.	Monchy-Cayeux	Heuchin	Id.
Lorgies	Laventie	Id.	Monchy-le-Preux	Vitry	A.
Lottinghen	Desvres	Bg.	Mondicourt	Avesnes-l-Comte	S-P
Louches	Ardres	S-O	Monts-en-Ternois	St-Pol	Id.
Lozinghem	Norrent-Fontes	Bt.	Montbernanchon	Lillers	Bt.
Lugy	Fruges	M.	Montcavrel	Etaples	M.
Lumbres	Lumbres	S-O	Montenescourt	Beaumetz-l-Loges	A.
M			Montigny-en-Goh	Carvin	Bt.
			Montreuil	Montreuil	M.
Magnicourt-en-C.	Aubigny	S-P	Mont-Saint-Eloi	Vimy	A.
Magnicourt-s-Canc.	Avesnes-l-Comte	S-P	Morchies	Bertincourt	Id.

COMMUNES	CANTONS.	ARROND^{ts}	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^{ts}
Moringhem	St-Omer (nord)	S-O	Ourton	Houdain	Bt.
Morval	Bapaume	A.	Outreau	Samer	Bg.
Mory	Croisilles	Id.	Ouve-Wirquin	Lumbres	S-O
Moulle	St-Omer (nord)	S-O	Oye	Audruick	Id.
Mouriez	Hesdin	M.	**P**		
Moyenneville	Croisilles	A.			
Muncq-Nieurlet	Ardres	S-O	Palluel	Marquion	A.
N			Parenty	Hucqueliers	M.
			Pas	Pas	A.
Nabringhen	Desvres	Bg.	Pelves	Vitry	Id.
Nédon	Heuchin	S-P	Penin	Aubigny	S-P
Nédonchel	Id.	Id.	Pernes	Boulogne (nord)	Bg.
Nempont-St-Firm	Montreuil	M.	Pernes	Heuchin	S-P
Nesles	Samer	Bg.	Peuplingues	Calais	Bg.
Neufchâtel	Id	Id.	Pierremont	St-Pol	S-P
Neulette	Le Parcq	S-P	Pihem	Lumbres	S-O
Neuve-Chapelle	Laventie	Bt.	Pihen	Guînes	Bg.
Neuville	Montreuil	M.	Pittefaux	Boulogne (nord)	Id
Neuville-au-Cornet	St-Pol	S-P	Planques	Fruges	M.
Neuville-Bourjonv.	Bertincourt	A.	Plouvain	Vitry	A.
Neuville-St-Vaast	Vimy	Id.	Plumoison	Hesdin	M
Neuville-Vitasse	Arras (sud)	Id.	Polincove	Audruick	S-O
Neuvireuil	Vimy	Id.	Pommera	Avesnes-le-Comte	S-P
Nielles-lez-Ardres	Ardres	S-O	Pommier	Pas	A.
Nielles-l-Bléquin	Lumbres	Id.	Pont-à-Vendin	Lens	Bt.
Nielles-lez-Calais	Calais	Bg.	Prédefin	Heuchin	S-P
Nœux	Auxi-le-Château	S-P	Pressy	Id.	Id.
Nœux-lez-Mines	Houdain	Bt	Preures	Hucqueliers	M.
Nordausques	Ardres	S-O	Pronville	Marquion	A.
Noreuil	Croisilles	A.	Puisieux	Pas	Id.
Norrent-Fontes	Norrent-Fontes	Bt.	**Q**		
Nortkerque	Audruick	S-O			
Nortleulinghem	Ardres	Id.	Quéant	Marquion	A.
Nouvelle-Eglise	Audruick	Id.	Quelmes	Lumbres	S-O
Noyelles-Godault	Carvin	Bt	Quercamps	Lumbres	S-O
Noyelles-l-Humièr	Le Parcq	S-P	Quernes	Norrent-Fontes	Bt.
Noyelles-l-Vermel	Cambrin	Bt.	Quesques	Desvres	Bg.
Noyelles-s-Bellonne	Vitry	A.	Questrecques	Samer	Id.
Noyelles-sous-Lens	Lens	Bt.	Quiéry-la-Motte	Vimy	A.
Noyellette	Avesnes-le-Comte	S-P	Quiestède	Aire	S-O
Noyelle-Vion	Id.	Id.	Quilen	Hucqueliers	M.
Nuncq	St-Pol	Id.	Quœux	Auxi-le-Château	S-P
O			**R**		
Oblinghem	Béthune	Bt.	Racquinghem	Aire	S-O
Œuf	St-Pol	S-P	Radinghem	Fruges	M.
Offekerque	Audruick	S-O	Ramecourt	St-Pol	S-P
Offin	Campagne	M.	Ranchicourt	Houdain	Bt.
Offrethun	Marquise	Bg.	Rang-du-Fliers	Montreuil	M.
Oignies	Carvin	Bt.	Ransart	Beaumetz-lez-L.	A.
Oisy	Marquion	A.	Raye	Hesdin	M.
Oppy	Vimy	Id	Rebecq	Aire	S-O
Orville	Pas	Id.	Rebergues	Ardres	Id.
Ostreville	St-Pol	S-P	Rebreuve	Houdain	Bt.

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Rebreuve-s-Canche	Avesnes-l-Comte	S-P
Rebreuviette	Id.	Id.
Reclinghem	Fauquembergues	S-O
Récourt	Vitry	A.
Recques	Ardres	S-O
Recques	Etaples	M.
Regnauville	Hesdin	Id.
Rely	Norrent-Fontes	Bt.
Remilly-Wirquin	Lumbres	S-O
Remy	Vitry	A.
Renty	Fauquembergues	S-O
Réty	Marquise	Bg.
Richebourg-l'Av.	Cambrin	Bt.
Richebourg-St-V.	Id.	Id.
Riencourt-l-Bap	Bapaume	A.
Riencourt-l-Cagn.	Vitry	Id.
Rimboval	Fruges	M.
Rinxent	Marquise	Bg.
Rivière	Beaumetz-l-Log	A.
Robecq	Lillers	Bt.
Roclincourt	Arras (nord)	A.
Rocquigny	Bertincourt	Id.
Rodelinghem	Ardres	S-O
Roëllecourt	St-Pol	S-P
Rœux	Vitry	A.
Rollancourt	Le Parcq	S-P
Rombly	Norrent-Fontes	Bt
Roquetoire	Aire	S-O
Rougefay	Auxi-le-Château	S-P
Roussent	Campagne	M.
Rouvroy	Vimy	A.
Royon	Fruges	M.
Ruisseauville	Id.	Id.
Ruitz	Houdain	Bt.
Rumaucourt	Marquion	A.
Rumilly	Hucqueliers	M.
Ruminghem	Audruick	S-O
Ruyaulcourt	Bertincourt	A.
S		
Sachin	Heuchin	S-P
Sailly-au-Bois	Pas	A.
Sailly-en-Ostrev.	Vitry	Id.
Sailly-la Bourse	Cambrin	Bt.
Sailly-sur-la-Lys	Laventie	Id.
Sains-en-Gohelle	Houdain	Id.
Sains-lez-Fressin	Fruges	M.
Sains-lez-Marquion	Marquion	A.
Sains-lez-Pernes	Heuchin	S-P
Saint-Amand	Pas	A.
Saint-Aubin	Montreuil	M.
Saint-Deneux	Campagne	Id.
Ste-Austreberthe	Hesdin	Id.
Sainte-Catherine	Arras (nord)	A.
Ste-Marie-Kerque	Audruick	S-O
Saint-Etienne	Samer	Bg.
Saint-Floris	Lillers	Bt.
Saint-Folquin	Audruick	S-O
Saint-Georges	Le Parcq	S-P
St-Hilaire-Cottes	Norrent-Fontes	Bt.
Saint-Inglevert	Marquise	Bg.
Saint-Josse	Montreuil	M.
Saint-Laurent	Arras (nord)	A.
Saint-Léger	Croisilles	Id.
Saint-Léonard	Samer	Bg.
St-Martin-au-Laërt	St-Omer (sud)	S-O
St-Martin-Boulog.	Boulogne (nord)	Bg.
St-Martin-Choquel	Desvres	Id.
St-Martin-d'Hard	Fauquembergues	S-O
St-Martin-s-Cojeul	Croisilles	A.
Saint-Michel	Hucqueliers	M.
Saint-Michel	Saint-Pol	S-P
Saint-Nicolas	Arras (nord)	A.
Saint Omer	Saint-Omer	S-O
St-Omer-Capelle	Audruick	Id.
Saint-Pol	Saint-Pol	S-P
St-Remy-au-Bois	Campagne	M.
Saint-Tricat	Calais	Bg.
Saint-Venant	Lillers	Bt.
Sallau	Lens	Id.
Salperwick	St-Omer (nord)	S-O
Samer	Samer	Bg.
Sangatte	Calais	Id.
Sanghen	Guînes	Id.
Sapignies	Bapaume	A.
Sars-le-Bois	Avesnes-l-Comte	S-P
Sarton	Pas	A.
Sauchy-Cauchy	Marquion	Id
Sauchy-Lestrée	Id	Id.
Saudemont	Vitry	Id.
Saulchoy	Campagne	M
Saulty	Avesnes-l-Comte	S-P
Savy-Berlette	Aubigny	Id
Selles	Desvres	Bg.
Sempy	Campagne	M.
Seninghem	Lumbres	S-O
Senlecques	Desvres	Bg.
Senlis	Fruges	M.
Séricourt	Saint-Pol	S-P
Serques	St-Omer (nord)	S-O
Servin	Houdain	Bt.
Setques	Lumbres	S-O
Sibiville	Saint-Pol	S-P
Simencourt	Beaumetz-l-Log.	A.
Siracourt	Saint-Pol	S-P
Sombrin	Avesnes-l-Comte	Id.
Sorrus	Montreuil	M.
Souastre	Pas	A.

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Souchez	Vimy	A.
Surques	Lumbres	S-O
Sus-St-Léger	Avesnes-l-Comte	S-P
T		
Tangry	Heuchin	S-P
Tardinghen	Marquise	Bg.
Tatinghem	St-Omer (sud)	S-O
Teneur	Heuchin	S-P
Ternas	St-Pol	Id.
Thélus	Vimy	A.
Thérouanne	Aire	S-O
Thiembronne	Fauquembergues	Id.
Thièvres	Pas	A.
Tigny-Noyelle	Montreuil	M.
Tilloy-lez-Hermav.	Aubigny	S P
Tilloy-l-Mofflaines	Arras (sud)	A.
Tilly-Capelle	Heuchin	S-P
Tilques	St-Omer (nord)	S-O
Tingry	Samer	Bg
Tincques	Aubigny	S-P
Tollent	Auxi-le-Château	Id.
Torcy	Fruges	M.
Tortefontaine	Hesdin	Id.
Tortequesne	Vitry	A.
Tournehem	Ardres	S-O
Tramecourt	Le Parcq	S-P
Trescault	Bertincourt	A.
Troisvaux	St-Pol	S-P
Tubersent	Etaples	M.
V		
Vacquerie-l-Boucq	Auxi-le-Château	S-P
Vacqueriette	Le Parcq	Id.
Valhuon	Heuchin	Id.
Vaudricourt	Houdain	Bt.
Vaudringhem	Lumbres	S-O
Vaulx	Auxi-le-Château	S-P
Vaulx-Vraucourt	Croisilles	A
Vélu	Bertincourt	Id.
Vendin-l-Béthune	Béthune	Bt.
Vendin-le-Vieil	Lens	Id.
Verchin	Fruges	M.
Verchocq	Hucqueliers	Id.
Verlincthun	Samer	Bg.
Vermelles	Cambrin	Bt.
Verquigneul	Béthune	Id
Verquin	Id.	Id.
Verton	Montreuil	M.
Vieille-Chapelle	Béthune	Bt.
Vieille-Eglise	Audruick	S-O
Vieil-Hesdin	Le Parcq	S-P
Vieil-Moutier	Desvres	Bg.
Villers-au-Bois	Vimy	A.

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Villers-au-Flos	Bapaume	A.
Villers-Brûlin	Aubigny	S-P
Villers-Châtel	Id.	Id.
Villers lez-Cagnic.	Vitry	A.
Villers-l'Hôpital	Auxi-le-Château	S-P
Villers-sir-Simon	Aubigny	Id.
Vimy	Vimy	A.
Vincly	Fruges	M.
Violaines	Cambrin	Bt.
Vis-en-Artois	Vitry	A.
Vitry-en-Artois	Id.	Id.
W		
Waben	Montreuil	M
Wacquinghen	Marquise	Bg.
Wail	Le Parcq	S-P
Wailly	Arras (sud)	A
Wailly	Montreuil	M.
Wambercourt	Hesdin	Id.
Wamin	Le Parcq	S P
Wancourt	Croisilles	A.
Wanquetin	Beaumetz-l-Loges	Id.
Wardrecques	Aire	S-O
Warlencourt-Eauc.	Bapaumé	A.
Warlincourt-l-Pas	Pas	Id.
Warlus	Beaumetz-l-Loges	Id.
Warluzel	Avesnes-l-Comte	S-P
Wavans	Auxi-le-Château	Id
Wavrans	Lumbres	S-O
Wavrans	St-Pol	S-P
Westbécourt	Lumbres	S-O
Westrehem	Norrent-Fontes	Bt.
Wicquinghem	Hucqueliers	M.
Widehem	Etaples	Id.
Wierre-au-Bois	Samer	Bg.
Wierre-Effroy	Marquise	Id.
Willeman	Le Parcq	S P
Willencourt	Auxi-le-Château	Id.
Willerval	Vimy	A.
Wimille	Boulogne (nord)	Bg.
Wingles	Lens	Bt.
Wirwignes	Desvres	Bg.
Wismes	Lumbres	S-O
Wisques	Id	Id.
Wissant	Marquise	Bg.
Witternesse	Norrent Fontes	Bt
Wittes	Aire	S-O
Wizernes	St-Omer (nord)	Id.
Z		
Zoteux	Hucqueliers	M.
Zouafques	Ardres	S-O
Zudausques	Lumbres	Id.
Zutkerque	Audruick	Id.

HAMEAUX DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ayant en regard le nom de la commune dont ils dépendent.

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
A		Baillescourt	Puisieux
Abbaye (l')	Chocques	Bainghen	Leubringhen
Abbaye (l')	Divion	Ballon (le)	Wimille
Abbaye (l')	Doudeauville	Bamières	Mouriez
Abbaye (l')	Longvillers	Banc à Groseilles (le)	Oye
Abbaye (l')	St-Inglevert	Banc-Bourg	Blendecques
Aboval.	Chériennes	Barafle	Rebreuve
Acquembronne	Lumbres	Bancres	Pittefaux
Adsoit	Zudausques	Barbinghem	Moringhem
Affringues	St-Etienne	Bardes (les)	Ferques
Aiguille (l')	Boisjean	Barles	Fressin
Alenthun	Pihen	Barlinghem	Moringhem
Alouette (l')	Alquines	Barraques (les)	Sangatte
Alouette (l')	Doudeauville	Barreaux (les)	Réty
Ammonneville	Bours	Barrière (la)	Avesnes-le-Comte
Antigneul	Id.	Bas-Cornet	Serques
Antin	Valhuon	Bas-Cuinchy (le)	Cuinchy
Appegarde	Azincourt	Bas-Escaut (le)	Offrethun
Apprenay	Blavincourt	Bas-Eglonne (le)	Wirwignes
Arbret (l')	Bavincourt	Bas-Hamel (le)	Saint-Venant
Ardents (les)	Seninghem	Bas-Loquin (le)	Audrehem
Armisoires (les)	St-Venant	Bas-Loquin (le)	Hautloquin
Arquingout	Leulinghen	Bas-Mont (le)	Alembon
Arrouaise	Le Transloy	Basse-Boulogne	Ambricourt
Aringzelle	Audinghen	Basse-Capelle (la)	Baincthun
Assinghem	Wavrans (St-Omer)	Basse-Commune	Balinghen
Assonval	Renty	Basse-Falise (la)	Rinxent
Audelan	Licques	Basse-Flaque (la)	La Calotterie
Audenfort	Audrehem	Basse-Flaque (la)	Cormont
Audenfort	Clerques	Basse-Flaque (la)	Neufchâtel
Audenthun	Zudausques	Basse-Forêt (la)	Desvres
Audisques	St-Etienne	Basse-Leulingue	St-Tricat
Aulnois (les)	Senlis	Basse-Normandie	Rinxent
Ausques	Tardinghem	Basse-Noyelle (la)	Noyelles-Godault
Autembert	Wierre-Effroy	Basse-Vallée (la)	Alincthun
Auvringhen	Wimille	Basse-Ville (la)	Carly
Avancée (l')	Id.	Bassetringue (la)	Feuchy
Ave-Maria (l')	Le Portel	Bastret (le)	Caffiers
Avesnes (les)	Montcavrel	Battelage (le)	Henneveux
		Battinghen	Outreau
B		Baudrethun	Marquise
Bac du Sud (le)	Bailleulval	Baudringhem	Campagne-l-Ward.
Bachimont	Buire-au-Bois	Baudringhem	Wardrecques
Baduy	St-Martin-Boulogne	Beaucamp	Wierre-Effroy
Bahot (le)	Verton	Beaucorroy	Doudeauville
Bailleulet	Bailleul-aux-Cornailles	Beaugrand	Nortkerque
Baleau (le)	Fruges	Beaulieu	Avondances
Bail (le)	Bazinghen	Beaulieu	Ferques

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Beaumarais	Marck	Bernes	Leulinghem
Beaumarais (le)	Beuvry	Berquigny	Bomy
Beaumont	Ledinghem	Bertenlaire	Baincthun
Beau-Mont (le)	Racquinghem	Berthonval	Mont-St-Eloi
Beaupré	Bonningues-lez-Ardres	Berthonvalet	Hernicourt
Beaurain-Château	Beaurainville	Bertinghen	Bazinghen
Beauregard (le)	Pihen	Bertinghen	St-Martin-Boulog.
Beaurepaire	Acquin	Besve (la)	Witternesse
Beaurepaire	Beaumerie	Béthencourt	Tincques
Beaurepaire	St-Martin-Boul.	Béthonval	Hernicourt
Beaurier	Lorgies	Bétricourt	Rouvroy
Beaurier	Bezinghem	Beucres	Fiennes
Beaussart	Rumilly	Beussingue (la)	Peuplingues
Beauvallon	Bouquehault	Bibroud (le)	Heuringhem
Beauvoir	Bonnières	Bienassise	Guînes
Beauvoir-Rivière	Wavans	Biencourt	Labroye
Bécourt (le)	Saulchoy	Bienne (la)	Belle-et-Houllefort
Bédats (les)	Bazinghen	Bientques	Pihem
Bédouatre	St-Martin-Boul	Biette (la)	Bainghen
Belbet	Henneveux	Billarderie (la)	Crémarest
Bellacordelle	Rivière	Billauville	Wimille
Bellacourt	Id.	Bilques	Helfaut
Bellannoy	Wirwignes	Bistade (la)	Ste-Marie-Kerque
Belle-Avesnes	Lattre-St-Quentin	Blacourt	Leubringhen
Belle-Croix (la)	Desvres	Blaisel (le)	Wirwignes
Belle-Croix (la)	Racquinghem	Blamart	Ecques
Belle-Croix (la)	Wardrecques	Blamont	Sanghen
Belledalle	Tardinghen	Blanc-Bouillon (le)	Audruick
Belle-Epine (la)	Ligny-St-Flochel	Blanc-Pignon (le)	Verlincthun
Belle-Etoile (la)	Tardinghen	Blanc-Pignon	St-Martin-Boulog
Belle-Fontaine (la)	Mencas	Blanche-Notre-D.	Troisvaux
Bellefontaine	Boisdinghem	Blangy	St-Laurent
Belle-Isle	Echinghen	Blaringhem	Pernes (St-Pol)
Bellenville	Beuvry	Bléquenecques	Marquise
Bellery	Ames	Blessel	Blessy
Belle-Vue (la)	Herly	Bleue-Maison	Eperlecques
Belle-Vue (la)	Rimboval	Blomme	Nortkerque
Belle-Vue (la)	Warlincourt-l-Pas	Bocquet (le)	Licques
Bellina (la)	Tardinghen	Boguet (le)	Roquetoire
Belloy	Lorgies	Boile (le)	Verton
Bellozanne	Samer	Boirin (le)	Ostreville
Belval	Troisvaux	Bois-en-Ardres	Ardres
Berck	Campagne	Bois-de-Senlecques	Bourthes
Berclau	Billy-Berclau	Bois-du-Breuil (le)	Hardinghen
Bergère (la)	Monchy-le-Preux	Bois-du-Quesnoy	Bucquoy
Bergerie (la)	Clairmarais	Bois-Julien (le)	Courset
Bergerie (la)	Tingry	Bois-Julien (le)	Doudeauville
Bergneulles	Lottinghen	Bois-Ratel (le)	Beussent
Bergue (le)	Questrecques	Bois-St-Jean (le)	Wamin
Berguette	Wacquinghen	Boisque	Moulle
Berlette	Savy-Berlette	Boncourt	Fléchin
Berles	Balinghem	Bonde	Chocques

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Bonde-Delville	St-Martin-d'Hard.	Bucq (le)	Bellebrune
Bonne-Aventure	Halloy	Bucqueuse (la)	Neufchâtel
Bon-Secours	Wimille	Buich (le)	Sains-lez-Pernes
Borwegue	Moulle	Buissonnoye (le)	Brunembert
Bos (le)	Marquise	Buisson (le)	Alquines
Bosquesne	Fiefs	Buisson (le)	Brunembert
Boucres	Hames-Boucres	Bullescamps (les)	Coulomby
Boudon (le)	Chocques	Buqueux	Carvin
Boulois (le)	Wavrans (St-Pol)	Burets (les)	Henneveux
Bouquelboisque	Moulle	Buscot	Nortkerque
Bouquinghen	Marquise	Busnette	Gonnehem
Boutillier (le)	Selles	But-de-Marles (le)	Marenla
Bourbettes (les)	Bellebrune		
Bourcheul	Dourges	**C**	
Bourg-d'Aval (le)	Lillers	Cabaret à Leups(le)	Bernieulles
Bourguet (le)	Thiembronne	Café-Mézin	Wimille
Bout-de-Bas (le)	Tortefontaine	Calbarne	Moulle
Bout-de-Haut (le)	Cormont	Calimont	Saint-Pol
Bout-de-la-Ville (le)	St-Martin-d'Hard.	Calinges (les)	Bellebrune
Bout-de-la-Ville (le)	Maisoncelle	Calique (la)	Vieil-Moutier
Bout-de-Louches (le)	Louches	Calvaire-Louison	Grouy-en-Artois
Bout-Dessous (le)	Zoteux	Camberny	Roquetoire
Bout-du-Monde (le)	Bournonville	Camp d'Helfaut (le)	Helfaut
Boutillerie (la)	Fleurbaix	Camp Raquet (le)	Beussent
Bouverie (la)	Baincthun	Campagne	Doudeauville
Boyeffles	Bouvigny-Boyeffl.	Campagne	Rollancourt
Braquincourt	Hersin-Coupiguy	Campagnette	St-Martin-Choquel
Brailly	Le Quesnoy	Campagnette	Warans (St-Omer)
Brasserie (la)	Alette	Canarderie	Clairmarais
Brasserie (la)	Hermelinghen	Canet	Marquise
Bray	Isbergues	Canteleux	Violaisnes
Bray	Mont-St-Eloi	Cantemerle	Wismes
Brebis (les)	Bully-Grenay	Canteraine	Carly
Bréquerecque	Boulogne-sur-Mer	Canteraine	Saint-Pol
Brétencourt	Rivière	Canteraine	Tollent
Breuil (le)	Boursin	Cantinart (le)	Bournonville
Breuil (le)	Samer	Cantinart (le)	Selles
Brichambaud	Oisy-le-Verger	Cantraine	Courset
Brioche (la)	Villers-lez-Cagnic.	Cantraine	Lillers
Brique (la)	Brunembert	Capécure	Boulogne-sur-Mer
Brique (la)	Colembert	Capellette (la)	Zouafques
Britel	Brias	Capelle (la)	Baincthun
Brocodin	Longfossé	Capelle	Leubringhen
Brouilly	Rebreuviette	Capelle	Merlimont
Brouquestrate	Moulle	Capelle	St-Josse
Bruguedalle	Hesdin-l'Abbé	Capendu	Monchy-Cayeux
Brunquet (le)	Wierre-au-Bois	Caraquet (le)	Desvres
Brûle	Ecques	Caraquet (le)	Longfossé
Brulos (les)	Lorgies	Carnoy (la)	Enquin
Bruyère (la)	Racquinghem	Carnoy (la)	Fléchin
Bucaille (la)	Thiembronne	Cat-Cornu (le)	Verlincthun
Bucamp (le)	Azincourt	Catelet (le)	Bourthes

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Catelet (le)	Doudeauville	Cohem	Wittes
Catove (la)	Belle-et-Houllefort	Cohu (le)	Coulogne
Cauchiette (la)	Amettes	Colincamps	Sailly-au-Bois
Cauchoise (la)	Ardres	Colincthun	Bazinghen
Cauchy	Ecques	Communal (le)	Bayengh.-l-Eperl.
Cauchy	Licques	Communal (le)	Muncq-Nieurlet
Caudellerie (la)	Bellebrune	Commune (la)	Brunembert
Cauménil	Orville	Commune (la)	Audruick
Cauroy (le)	Berlencourt	Commune (la)	Guines
Cauroy (le)	Gonnehem	Communes (les)	Montcavrel
Cauroy (le)	Renty	Communes (les)	St-Inglevert
Cédule	Landrethun-le-N.	Communette	Doudeauville
Cercamps	Frévent	Communette (la)	Beuvrequen
Champ d'en bas (le)	Campagne-lez-W.	Communette (la)	Hesdin-l'Abbé
Chapelle (la)	Feuchy	Communettes (les)	Herbinghen
Chartreux (les)	Longuenesse	Compigny	Beussent
Château (le)	Mentque-Nortbéc.	Connincthun	Beuvrequen
Château d'Ordre (le	Baincthun	Contery.	Carly
Châtelet (le)	Tardinghen	Coq-Ridé (le)	Cambrin
Chaussée (la)	Coquelle	Coq-Ridé (le)	Cuinchy
Chaussée (la)	Desvres	Coquerel	Brunembert
Chaussée (la)	Vimy	Coquichard	Caumont
Chaussée-Bruneh	Marœuil	Corette (la)	Baincthun
Chemin-Rely (le)	Ligny-lez-Aire	Cormettes	Zudausques
Chemin-Ringo (le)	Saint-Venant	Cornet-Bourdois	Lillers
Ch.-des-Vaches(le)	Brebières	Cornet-Brassart	Guarbecque
Chemin-Vert	St-Martin-Boulogn	Cornet-Malo (le)	Id.
Chêne (le)	Lisbourg	Cornet-Malo (le)	Locon
Chinchy	Mont-Saint-Eloi	Corons (les)	Auchy-au-Bois
Cinq-Cheminées	Wimille	Corons (les)	Bully-Grenay
Chocquaux (les)	Locon	Correaux (les)	Zoteux
Chopettes (les)	Id.	Cothelet	Doudeauville
Choquel (le)	Belle-et-Houllefort	Cotte (la)	Leulinghen
Choquel (le)	St-Martin-Choquel	Cottes	St-Hilaire
Choquel (le)	Condette	Coubronne	Ecques
Choquel (le)	Rebecq	Coucou (le)	Haut-Loquin
Choquel (le)	Wirwignes	Couderousse	Landrethun-le-N
Chouettes (les)	Lacouture	Coulombier (le)	Audembert
Clersou	Guines	Coulombier (le)	Wissant
Clivet (le)	Preures	Coulotte (la)	Avion
Clochettes	Clairmarais	Coupigny	Hersin-Coupigny
Cloquant	Merck-St-Liévin	Couple	Zutkerque
Cloquant	Thiembronne	Courbos	Quesques
Cluse	Wimille	Courcelles	Rollancourt
Cobrique	Bellebrune	Cour-Colette (la)	Baincthun
Cochendale	Quiestède	Courgain (le)	Calais
Cochendale	Roquetoire	Courgain (le)	Rinxent
Cocove	Recques	Courgain (le)	Wierre-Effroy
Coëte (la)	Bouvelinghem	Cour-Guise (la)	Belle-et-Houllefort
Cœur-Joyeux (le)	Longuenesse	Course	Doudeauville
Cœurlu	Affringues	Courteau (le)	Desvres
Coharte (la)	Nesles	Courteau (le)	Courset

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Courteville	Tubersent	Dippendal	Bouquehault
Couture la)	Liettres	Dizacre	Leubringhen
Cren-aux-Œufs (le)	Audinghen	Doffine	Pénin
Crecques	Mametz	Drève (la)	Hardinghen
Créhem	Remilly-Wirquin	Drionville	Thiembronne
Crémenil	Estrée-Blanche	Drionville	Vaudringhem
Crendale	Doudeauville	Droret (le)	Questrecques
Crépieul	Crépy	Drouille (la)	Bournonville
Cressonnière (la)	Nielles-lez-Ardres	Drucas	Wavans
Creuse-Willeron	Blendecques	Duhamel	Clerques
Creuse (la)	Quesques	Dunes (les)	Oye
Crèvecœur	Clairmarais	**E**	
Crocq (le)	Coyecques		
Crocq (le)	Fiennes	Eaucourte (l')	Hardinghen
Crocq (le)	Menneville	Ebruyères	Lépine
Crocq (le)	Samer	Ecalype	Brunembert
Croizelin	Eperlecques	Ecambres	Tournehem
Croisettes	Offrethun	Ecault	St-Etienne
Croix (la)	Conteville	Eclat (l')	Licques
Croix-d'Arleux (la)	Hesdigneul (Bét.)	Eclemy	Sanghen
Croix-de-Fer (la)	Beuvry	Ecœuffen	Parenty
Croix-d-Leups (la)	Verlincthun	Ecoivres	Mont-Saint-Eloi
Croix-Maréchal (la)	Fleurbaix	Ecottes	Licques
Croix-Marmus (la)	Lestrem	Ecouflan	Vincly
Croix-de-Rome (la)	Fleurbaix	Ecrapette (l')	Desvres
Croquet (le)	Boursin	Ecuire	Thiembronne
Croquet (le)	Conteville	Egles	Ecques
Croquet (le)	Chocques	Eglise (l')	Polincove
Croquet (le)	Longfossé	Eglise (l')	St-Etienne
Cucheval	Ouve-Wirquin	Eglonne (l')	Wirwignes.
Cugny	Condette	Egranges	Bezinghem
Cuhem	Fléchin	Elinghen	Ferques
Cul de deux pièces (le)	Tournehem	Elvelinghem	Bayengh-l-Eperl.
Culem	Eperlecques	Elvelinghem	Muncq-Nieurlet
Culem	Mentque-Norbéc.	Enclos (l')	Bernieulles
Cuppe (le)	Polincove	Enclos d'en bas (l')	Mencas
Cuverville	Wimille	Enfer (l')	Carly
Cuvigny	Rebreuve	Engoudsent	Beussent
D		Enguinehault	Id.
		Enocq	Brexent-Enocq
Dalles	Lacres	Enouville	Embry
Darrée (la)	Doudeauville	Epinchin	Roëllecourt
Delmotte	Bailleul-aux-Corn	Epinoy	Carvin
Demicourt	Hermies	Epinoy (l')	Pihem
Denacre (le)	St-Martin-Boulogn	Epitre	Beuvrequen
Denacre (le)	Wimille	Eprès	Echinghen
Désert (le)	Desvres	Epy	Merlimont
Dhéronval	Hardinghen	Equihen	Outreau
Dierville	Bucquoy	Erambeaucourt	Le Quesnoy
Dignopré	Bécourt	Eringry	Condette
Digues (les)	Fruges	Escalvent	Saint-Venant
Dinghem	Amettes	Escames	Condette

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Escault	Offrethun	Flye	Lestrem
Espaule (l')	Créquy	Folie (la)	Bezinghem
Essars	Bucquoy	Folie (la)	Verton
Estabergue (l')	Eperlecques	Fond des Comm. (le)	Montcavrel
Estenettes (les)	Montcavrel	Fond de Val (le)	Raye
Estrayelle	Divion	Fontaine	Rebergues
Estrayette	Camblin-l'Abbé	Fontaine (la)	Hardinghen
Estrouanes	Wissant	FontaineduBouza(la)	Hesdin-l'Abbé
Etienfort	Bellebrune	Fontes	Norrent-Fontes
Etiennefort	Wierre-Effroy	Fordres	Recques
Etienneville	Leubringhen	Forestel (le)	Merck-St-Liévin
Etoile (l')	Oye	Forestel (le)	Vieil-Hesdin
Etrehem	Leulinghem	Forêt (la)	St-Pol
Etreuil	St-Michel (Mont)	Formanoir	Hardinghen
F		Formanoir	Samer
		Fort (le)	Questrecques
Faucons (les)	Locon	Fort-Bâtard (le)	Audruick
Falempin	Verchin	Fort-Duriez (le)	Fruges
Falempin	Wavrans (St-Pol)	Fort-Mahon (le)	Baincthun
Fassurne	Lacres	Fort Philippe	Oye
Faubourg-Malin(le)	Tournehem	Fort-Rouge (le)	Arques
Faubourgs (les)	Clarques	Fort-St-Jean (le)	Polincove
Fauchelles (les)	Zoteux	Fort-Vert (le)	Marck
Fauquehem	Lespesses	Forteville	Nortkerque
Fauquissart	Laventie	Fosse (la)	Lestrem
Faux	Marest	Fouheu	Hardinghen
Faux	Pressy	Fouquehove	Pernes (Boulogne)
Fay (le)	Alincthun	Fouquesolles	Audrehem
Fay (le)	Bezinghem	Fouquesolles	Rebergues
Fay (le)	Campagne-l-Boul.	Fourdebecques	Wavrans (St-Omer)
Fay (le)	Thiembronne	Fourdebecques	Wismes
Fayel (le)	Lefaux	Framezelle	Audinghen
Fayel (le)	Preures	Fresnoy (le)	Vieil-Hesdin
Ferlée (la)	Bécourt	Froideval	Tilly-Capelle
Ferlinghem	Brêmes	Fromentel	Alquines
Ferme Me Noël (la)	Oye	Fromessent	Etaples
Fermont	Capelle-Fermont	**G**	
Fermont (le)	Rivière		
Fermont (le)	Sachin	Gacogne	Azincourt
Fernaville	Leubringhen	Galopin (le)	Ledinghem
Fersinghem	Esquerdes	Ganspette (le)	Eperlecques
Ferté (la)	Camblin-Châtel.	Garennes (les)	Wimille
Ferté (la)	Pernes (St-Pol)	Garguetelle	Carvin
Fillescamps	Lattre-St-Quentin	Garguetelle	Oignies
Fives	Audruick	Gaverie (la)	Boursin
Flaquettes (les)	Guînes	Gaverie (la)	Courset
Flandrie	Lillers	Gavion	Hersin-Coupigny
Fléchinelle	Enquin	Gazemetz	Wimille
Flégard (le)	Wierre-Effroy	Glattignies (les)	Locon
Florincthun	Condette	Glen	Dennebrœucq
Floringzelle	Audinghen	Glinette (la)	Beugin
Floyecques	Vaudringhem	Glominghem	Aire

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Godault	Noyelles Godault	Halle (la)	Questrecques
Gombremetz	Saulty	Hame	Blessy
Gondardennes	Blendecques	Hameau (le)	Selles
Gorre	Beuvry	Hameau (le)	Izel-lez-Hameau
Gosset (le)	Locon	Hameau-Merlin (le)	Selles
Goulée (la)	Norrent-Fontes	Hamel (le)	Audinghen
Gourgaisson	Fruges	Hamel (le)	Beuvry
Gournay	Bezinghem	Hamel (le)	Brunembert
Gournay	Verchocq	Hamel (le)	Clerques
Grand-Bois (le)	Helfaut	Hamel (le)	Coyecques
Grand-Bois-Huré (le)	Boisjean	Hamel (le)	Fauquembergues
Grand-Bouret (le)	Bouret-sur-Canche	Hamel (le)	Guarbecque
Grand-Camp (le)	Saint-Michel	Hamel (le)	Questrecques
Grand-Carluy (le)	Guarbecque	Hamel (le)	Valhuon
Grand-Difques (le)	Moringhem	Hamelet	Merck-St-Liévin
Grand-Marais (le)	Guarbecque	Hamy	Nabringhen
Grand-Marais (le)	Ham	Hannebecq	Mont-Bernanchon
Grand-Marais (le)	Verton	Happes	Campagne-l-Boul.
Grand-Marais (le)	Wittes	Hardenthun	Marquise
Gr.-Rupembert (le)	Wimille	Hardinxent	Réty
Grand-St-Blaize (le)	Guînes	Harizoires (les)	Mont-Bernanchon
Grand-Waldam (le)	Oye	Harlette	Alquines
Grand-Zelucq (le)	Tubersent	Harlette	Coulomby
Grande-Maison (la)	Wierre-Effroy	Harville	Bainghen
Grandes-Maisons (les)	Bazinghen	Haudiques	Brexent-Enocq
Grande-Neuville (la)	Verton	Haut-Arques (le)	Arques
Grasse-Payelle (la)	Zutkerque	Haut-Buisson (le)	St-Inglevert
Grena	Pommera	Haut-Dicque (le)	Lottinghen
Greuppe	Bomy	Haut-Ecaut (le)	Offrethun
Gricourt	Bours	Haut-Hamel (le)	Guarbecque
Grigny	Bezinghen	Haut-Isques (le)	St-Etienne
Grimaretz	Rebecq	Haut-Mont (le)	Alembon
Grinez	Audinghen	Haut-Mont (le)	Moulle
Grisendalle	Wimille	Haut-Pichot (le)	Halinghen
Groseillier (le)	Lisbourg	Haute-Pette	Belle-et-Houllefort
Grossart	Brias	Haute-Escalles (la)	Escalles
Grosville	Rivière	Haute-Faude (la)	Wirwignes
Guermonval	Hestrus	Hautefeuille	St-Michel (Montr.)
Guestreville	Villers-Brûlin	Hautefontaine (la)	Bellebrune
Guilbert	Nortkerque	Hautes-Fontaines (les)	Crémarest
Guille (le)	Boisjean	Hauts-Fourneaux (les)	Marquise
Guindal (le)	Ste-Marie-Kerque	Haute-Leulingue (la)	St-Tricat
Guinguette (la)	Avesnes-le-Comte	Haute-Planque (la)	Alquines
Guinguette (la)	Beaumetz-l-Cambr.	Hauteville	Caumont
Guzelinghem	Moringhem	Hauteville	St-Inglevert
		Hayembert	Louches
H		Hayette (la)	La Madeleine
Hageval	Lisbourg	Hébecourt	Saulchoy
Hagrousart	Lacouture	Hellebroucq	Eperlecques
Haie (la)	Lillers	Hemet-Billet	St-Venant
Haie-Grard (la)	Audembert	Hemmes (les)	Marck
Haies (les)	Beussent	Henichard	Hardinghen

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Hennissart (le)	Bournonville	Hue (le)	Lorgies
Hennes	Haninghen-Wimille	Huit Maisons (les)	Maisoncelle
Hénoville	Herly	Hunière	Doudeauville
Hénoville	Rimboval	Huplandre	Pernes (Boulogne)
Hénoville	St-Michel (Montr.)	Huplandre	Baincthun
Hénuin	Audruick	Hurionville	Lillers
Hénuin	St-Folquin	Hurtebise	Febvin-Palfart
Herbecques	Fruges	Hurtevent	Hermelinghen
Herbecques	Verchin	Hurtevent	Pernes (Boulogne)
Herbeval	Eps	Huttes (les)	Oye
Héricat (le)	Bonningues-l-Ard.	Hydrequent	Rinxent
Herimetz	Parenty	**I**	
Heripré	Gauchin-le-Gal		
Hériville	Outreau	Icotoy	Audinghen
Herlen	Wissant	Inglinghem	Mentque-Nortbéc.
Herlin-le-Vert	Chelers	Islinghem	Ecques
Hermerengue	Isques	Ivergny	Gennes-Ivergny
Hermitage (l')	Gouy-s-Bellonne	**J**	
Hermitage (l')	Blendecques		
Hermitage (l')	Planques	Jumelle (la)	Beaurainville
Hermitage (l')	Wimille	Jumelle (la)	Nempont-St-Firmin
Héronval	Hardinghen	Jumelle (la)	Wittes
Herquelingue	Isques	Justice (la)	Bailleul-s-Berth.
Hervare	St-Martin-d'Hard	**L**	
Hesdre	Wierre-Effroy		
Hestruval	Vieil-Hesdin	Labiette	Boisleux-St-Marc
Hétroye (la)	Alette	Lacque (la)	Aire
Heurtevent	Questrecques	Lares	Nielles-lez-Bléquin
Hingette	Hinges	Lafosse	Caumont
Hobengues	Wimille	Lambert	Nortkerque
Hoblet (le)	St-Josse	Lambus-au-Bois	Mouriez
Hochettes (les)	Arras	Landaque	Halinghen
Hocquet	Blendecques	Landaque	Hesdin-l'Abbé
Hocquet-du-Bois	Questrecques	Lannoy	Auxi-le-Château
Hodicq	Brexent-Enocq	Lannoy	Gauchin-Verloingt
Hodicq	Lottinghen	Larville	Surques
Hollanderie (la)	Busnes	Lavaine	Montcavrel
Honinghem	Febvin-Palfart	Lavaleresse	Méricourt
Honval	Rebreuve-s-Canche	Leauwette	Eleu dit Leauwette
Honvault	Wimille	Leauwette	Setques
Hoquet	Arques	Lebarque	Ligny-Thilloy
Horloge (l')	Tardinghen	Leclème	Busnes
Hormoy	Wierre-Effroy	Ledquent	Marquise
Hottes (les)	Lacoutnre	Lequesnel	Averdoingt
Houleron	Aire	Lengagne	Quesques
Houllefort	Belle-et-Houllefort	Léperche	Sámer
Houlette (la)	Desvres	Lépinette	Busnes
Hourecq (le)	Carly	Lépinoy	Samer
Hourquez	Carly	Lespérance	Halloy
Houssoye (la)	Bellebrune	Létoquoi	Samer
Houssoye (la)	Parenty	Leulène (la)	Tournehem
Houvelin	Magnic-en-Comté	Leulenne	Zudausques

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Leuliette	Fruges	Maillardrerie	Waben
Liane	Alincthun	Maisnil	Dohem
Libercourt	Carvin	Maisnil	Teneur
Libessart	Pierremont	Maisnil-Boucher	Servin
Liégette	Marquise	Maisnil-Boutry	Ledinghem
Liembrune	Tingry	Maisnil-Boutry	Vaudringhem
Liérettes	Lières	Maisoncelle	Créquy
Lieussent	Hocquinghen	Maison-Neuve (la)	Marquion
Lieussent	Surques	Maison-Rouge (la)	Boyelles
Ligne	Roquetoire	Maisonnettes (les)	Maintenay
Ligny-Petit	Lorgies	Maisons-de-Bas	St-Inglevert
Lilette	Reclinghem	Malassise	Créquy
Lillette	Mazinghem	Malbrouck	Wimille
Lincres	Frencq	Malhove	Arques
Linecque	Esquerdes	Malmaison	Bernieulles
Linière	Baincthun	Maloterie	Wierre-Effroy
Linoterie (la)	Colembert	Manihem	Outreau
Linques	Licques	Manillet	Merck-St-Liévin
Livossart	Febvin-Palfart	Maninghem-au-Val	Bimont
Lobel	Arques	Manqueville	Lillers
L'Oblois	Mazinghem	Maquétra	St-Martin-Boulog.
Locquinghen	Réty	Marais (le)	Allouagne
Loge (la)	Cavron-St-Martin	Marais (le)	Coquelles
Loges (les)	Beaumetz l-Loges	Marais (le)	Douvrin
Loges	Basseux	Marais (le)	Fouquereuil
Loisne	Beuvry	Marais (le)	Frencq
Lombardie	Lottinghen	Marais (le)	Fruges
Lombardie (la)	Wirwignes	Marais (le)	Guînes
Londefort	Wierre-Effroy	Marais (le)	Outreau
Longastre	Ecoust-St-Mein	Marais (le)	Recques
Longhem	Estrée-Blanche	Marais (le)	Seninghem
Longuerecque	Samer	Marais (le)	Vieil-Hesdin
Longue-Roye	Longvillers	Marais-Lavouée (le)	Beuvry
Longpré	St-Josse	Marais-Pourri (le)	Enquin
Lonvigny	Beussent	Marais-Pourri (le)	Preures
Loquin	Thiembronne	Marbecque	Samer
Lostebarne	Louches	Marcadé	Ecuires
Lot (le)	St-Martin-Boulog.	Marcadé	Beaumerie
Lot (le)	St-Josse	Marché (le)	Seninghem
Lot (le)	Bourthes	Marielle	Nortkerque
Loterie	Guarbecque	Marival	Wismes
Louez	Duisans	Malborough	St-Martin-Boulog.
Loverdal	Acquin	Marnière (la)	Wancourt
Lusquet (le)	Seninghem	Marnières	Houlle
Lyeuse	Moringhem	Marotaines (les)	Henneveux
Lyeuse	Zudausques	Marquay	Mont-Bernanchon
M		Marthes	Mametz
		Massent	Recques
Macquinghen	Baincthun	Massonnerie (la)	Bellebrune
Madeleine (la)	Givenchy-en-Gohelle	Mât	Hermelinghem
Magenta	Carvin	Matte	Nortkerque
Mai (le)	Muncq-Nieurlet	Mauquissart	Laventie

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Mauriaucourt	Hernicourt	Mont-Eventé (le)	Alincthun
Mauville	Fresnes-l-Montaub.	Mont-Eventé (le)	Menneville
Mazinghem	Anvin	Montéville	Coupelle-Vieille
Ménage	Beussent	Monthabor (le)	Labeuvrière
Ménage (le)	Contes	Monthuis	La Calotterie
Menandelle (la)	Wimille	Montifau	Merck-St-Liévin
Mesnil (le)	Réty	Montigny	Auchy-lez-Hesdin
Mensecq	Lillers	Montjoie	Sibiville
Menty	Verlincthun	Montoire	Landrethun
Merlin	Selles	Montoire	Zutkerque
Merlingdal	Verlincthun	Montorgueil	Quœux
Merzoil	Bouvelinghem	Montplaisir	Sarton
Mieurles	Bourthes	Monts	Béalencourt
Milfaut	Dennebrœucq	Monville	Fresnes-l-Montaub.
Milqueterie	Lillers	Morande	Roquetoire
Mimont	Beussent	Morlinghem	Hesdin-l'Abbé
Mimoyecques	Landrethun	Morquine	Serques
Misère (la)	Brunembert	Mortagne	Rebreuviette
Misère (la)	Menneville	Mortiers (les)	Zoteux
Mississipi (le)	Aire	Motte (la)	Clenleu
Molinel (le)	Tortefontaine	Motte (la)	Hardinghem
Monchaux	Lequesnoy	Motte (la)	Quiéry-la-Motte
Monchel	Berles	Moulin (le)	Bouvelinghem
Monchez (le)	Beuvry	Moulin (le)	Haisnes
Monnecove	Bayenghen-l-Ep.	Moulin (le)	St-Tricat
Mont (le)	Bournonville	Moulin (le)	Sangatte
Mont (le)	Boursin	Moulin-à-Vent (le)	Maintenay
Mont (le)	Colembert	Moulin-à-Vent (le)	Samer
Mont (le)	Gouy-s-Bellonne	Moulin-Brûlé (le)	Bellebrune
Montaigu	Hesdigneul	Moulin-Hubert (le)	Wimille
Montagues	Landrethun	Moulin-l-Comte (le)	Aire
Montauban	Echinghem	Moulin de Sorrus (le)	Sorrus
Montauban	Fresnes-l-Montaub.	Moulin de Wamin (le)	Cavron-St-Martin
Montauban	Hesdin-l'Abbé	Moulin de Zoteux (le)	Bezinghem
Mont-de-Boucres	Wierre-Effroy	Moulinel (le)	Febvin-Palfart
Mont-de-Calais	Wimille	Moulinel	St-Josse
Mont-Cornet	Febvin-Palfart	Moulinet (le)	Samer
Mont-Cornet	Questrecques	Moulins (les)	Pihen
Mont-de-Fiennes	Fiennes	Moulins (les)	Ecques
Mont-de-Thune	Baincthun	Moyecques	Landrethun
Mont-de-Thune	Hesdin-l'Abbé	Moyembois	Tingry
Mont-du-Ventu	Hermelinghen	Muncquerie	Muncq-Nieurlet
Mont-Gardin	Bouquehault	Muraille (la)	St-Inglevert
Mont-Hulin	Audruick	Musiville	Huby-St-Leu
Mont-Hulin	Menneville	Mussent	Ecques
Mont-Hazy	Leulinghen	Mutelette (la)	Parenty
Mont-Lambert	St-Martin-Boulog.	**N**	
Mont-Pelé	Desvres		
Mont-Pourri	Hesdin-l'abbé	Natoy	Rebecq
Mont-Pourri	St-Aubin	Neufmanoir	Bléquin
Mont-Troy	Longfossé	Neufmanoir	Ledinghem
Montéclair	Alette	Neuville	Alquines

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Neuville	Journy	Panême	Samer
Neuville	Quercamps	Panême	Tingry
Neuville (la)	Auxi-le-Château	Panne (la)	Muncq-Nieurlet
Neuville (la)	Campagne-l-Hesd.	Panne (la)	Nordausques
Neuville (la)	Nesles	Pannerie (la)	Baralle
Neuville-Planquette	Bailleul-aux-Corn.	Paradis (le)	Beaufort-Blavinc.
Neuvillette	Campagne-l-Hesd.	Paradis (le	Lestrem
Nielles	Thérouanne	Parquet	Créquy
Niembourg	Halinghen	Parthe (la)	Bazinghen
Nieurlet	Muncq-Nieurlet	Pauvre (le)	Arques
Ningle	Outreau	Payelleville	Nortkerque
Noble-Rue (la)	Selles	Pecqueur	Aire
Noces (les)	Landrethun-le-N.	Pèlerins (les)	Ardres
Noir-Berné	Audembert	Pelincthun	Nesles
Noirs-Bois (les)	Bazinghem.	Pelincthun	Verlincthun
Noircarme	Zudausques	Pendant (le)	Desvres
Noire-Choque	Audembert	Perrière	Busnes
Noir-Cornet	Hallines	Pétigny	Bomy
Noir-Cornet	Wizernes	Petillon	Fleurbaix
Nordal	Acquin	Petit-Amplier	Amplier
Nordstraeten	Audruick	Petit-Anvin	Anvin
Nortbécourt	Mentque	Petit-Bapaume	Achicourt
Nortfosses	Tournehem	Petit-Beaurain	Beaurainville
Noulette	Aix-Noulette	Petit-Bois	Pihem
Nouveauville	Coyecques	Petit-Bois-Huré	Boisjean
Nouvelle-Russie (la)	Lorgies	Petit-Carluy	Guarbecque
Noyelles	Bours	Petit-Cauroy	Colembert
Noyelles	Tigny-Noyelles	Petit-Cavron	Cavron-St-Martin
		Petit-Coin	Zutkerque
O		Petit-Crocq	Wirwignes
		Petit-Difques	Moringhem
Ocoche	Maisnil (St-Pol)	Petit-Fontaine	Fontaine-l-Boulans
Olhain	Fresnicourt	Petit Fillièvres	Fillièvres
Olincthun	Wimille	Petit-Hollande	Eperlecques
Ophove	Arques	Petit-Hollande	Muncq-Nieurlet
Oppy	Beaudricourt	Petit-Hourecq	Carly
Orgeville	Lillers	Petit-Houvin	Hauteclocque
Orlencourt	Monchy-Breton	Petit-Lambus	Mouriez
Ostove	Bainghen	Petit-Manillet	Ouve-Wirquin
Ostove	Bazinghen	Petit Marais	Verton
Ostove	Zutkerque	Petit-Marais	Wittes
Ostrohove	St-Martin-Boulog.	Petit-Marles	Marles (Montreuil)
Ouvelin	Magnicourt-en-C.	Petit-Monchel	Monchel
Ouvert	Givenchy-lez-la-B.	Petit-Moulin	Oye
Ovillers	Rumaucourt	Petit-Ponchel	Le Ponchel
		Petit-Preures	Preures
P		Petit-Quercamp	Bouvelinghem
		Petit-Rupembert	Wimille
Pacault	Lestrem	Petit-Sailly	Sailly-l-Bourse
Pacault	Mont-Bernanchon	Petit-Sains	Sains-en-Gohelle
Pacault (le)	Hinges	Petit-St-Blaise	Guînes
Palfart	Febvin-Palfart.	Petit-St-Leu	Huby-St-Leu

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Petit-St-Michel	St-Michel	Pont-à-Sault	Dourges
Petit-St-Vaast	Airon-St-Vaast	Pont-Asquin	Wardrecques
Petit-Senlis	Senlis	Pont-Crutu	Beussent
Petit-Servin	Servin	Pont-d'Harnes	Courrières
Petit-Souich	Le Souich	Pont-d'Oye	Nouvelle-Eglise
Petit-Wamin	Wamin	Pont-d'Oye	Oye
Petit-Zelucq	Tubersent	Pont-de-Briques	Isques
Petite-Neuville	Verton	Pont-de-Briques	St-Etienne
Petites-Fosses	Sorrus	Pont-de-Briques	St-Léonard
Petites-Hemmes	Oye	Pont-de-Fêtu	Divion
Picantin	Laventie	Pont-de-Pierres	Audruick
Pierre (la)	Hames-Boucres	Pont-en-Busnes	Lillers
Pierre (la)	Questrecques	Pont-du-Gy	Duisans
Pierre (la)	Racquinghem	Pont-du-Gy	Etrun
Pierre (la)	Zouafques	Pont-du-Rossignol	Nortkerque
Pierrettes (les)	Menneville	Pont-Feuillet	St-Léonard
Pigeonnier (le)	Ardres	Pont-Gorré	Wimille
Pille-Bois	Desvres	Pont-Maudit	Harnes
Pille-Bois	Samer	Pont-Pitendal	St-Martin-Boulog.
Piloterie (la)	Hardinghen	Pont-Pitendal	St-Léonard
Piloteries (les)	Menneville	Pont-Riqueult	Lestrem
Pipemont	Febvin-Palfart	Pont-sans-Pareil	Les Attaques
Pipot	Wimille	Pont-sans-Pareil	Marck
Piquendal	Merck-St-Liévin	Poovre (le)	Acquin
Piraller	Wierre-Effroy	Poovre (le)	Haut-Loquin
Piraller	Wimille	Poterie (la)	Desvres
Pire	Lillers	Poterie (la)	Wimille
Pissevert	Wimille	Poteries (les)	Labeuvrière
Place (la)	Louches	Potiers	Humbert
Place (la)	Zutkerque	Pourimil	Lestrem
Places (les)	Carly	Préolant	Beuvry
Places (les)	Rebecq	Préel	Boubers-s-Canche
Placettes (les)	Colembert	Préhédré	Créquy
Placettes (les)	Montcavrel	Prés (les)	Hamblain
Planche-de-Pierre (la)	Wierre-au-Bois	Pronay	Ramecourt
Planche-Tournoire	Coulogne	Puits-Bérault	Lépine
Plouy (le)	Colembert	Puits-du-Sart	Hermelinghen
Plouy (le)	Febvin-Palfart	**Q**	
Plouy (le)	Fressin		
Plouy (le)	Nordausques	Quatre-Maisons (les)	Ste-Catherine
Plouy (le)	Surques	Quatre-Patars	Longuenesse
Plouy (le)	Wavrans(St-Omer)	Quatre-Vaux	Wail
Point-du-Jour (le)	Athies	Quehen	Isques
Point-du-Jour (le)	Preures	Quehem	Ergny
Point-du-Jour (le)	Wimille	Quembergue	Nordausques
Pointe-aux-Oies(la)	Id.	Quene-Vacherie (la)	Pihen
Poiret	Nielles-l-Ardres	Questinghen	Baincthun
Poirier	Andrehem	Quenelets (les)	St-Etienne
Ponche	Coyecques	Quevaussart	Fiefs
Pont-à-Balques	Isbergues	Quilwal	Muncq-Nieurlet
Pont-à-Ham	Quiestède	Quingoie (la)	Andrehem
Pont-de-Quesques	Quesques	Quingoie (la)	Rebergues

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
R		Ronville	Wierre-Effroy
Rachinette	Mouriez	Ronville (la)	Wimille
Radometz	Delettes	Rosamel	Frencq
Raiderie	Seninghem	Rosemond	St-Pol
Raissée (la)	Agnez-lez-Duisans	Rosière	Rebreuviette
Ramesaut	Escalles	Rosselin	Hames-Boucres
Ramesaut	Hervelinghen	Rossignol	Ardres
Ramiéville	Febvin-Palfart	Roubinerie	Surques
Raminghem	Audrehem	Rouge Berne	Bazinghen
Ramonière	Bimont	Rouge-Croix	Isbergues
Raventhun	Ambleteuse	Rougefort	Rebergues
Rebertingue	Réty	Rouge-Herlé	Locon
Rebus	Audruick	Rouge-Mont	Haut-Loquin
Reclinghen	Crémarest	Rouge-Mont	Rebergues
Recousse (la)	Zouafques	Rouge-Trou	Nortkerque
Recquebrœucq	Ouve-Wirquin	Roussent	Maintenay
Réderie (la)	Alette	Roussoye (la)	Ledinghem
Réderie	Longfossé	Rucfort	Créquy
Réderie	Beussent	Rue-Haffreingue	St-Etienne
Réderie	Wailly (Montreuil)	Rumeau	Wamin
Remortier	Bimont	Ruitz-du-Biez	Lorgies
Rettemoy	Bucquoy	Ruppigny	Bomy
Réveillon (le)	Chocques	Russolin	Beuvrequen
Ricque-Maninghen	Bazinghen	Rutoire	Vermelles
Rietz	Sachin		
Rietz-du-Vinage	Mont-Bernanchon	**S**	
Rietz-Montigny	Rollancourt	Sacriquier	Courset
Rietz-Motu	Wismes	Sains	Hauteclocque
Rieux (le)	Hesdin-l'Abbé	Saint-André	Witternesse
Rieux	Lillers	Saint-Aubin	Anzin-St-Aubin
Rigoulet	Nortkerque	Saint-Aubin	Bapaume
Rimeux	Renty	Saint-Aubin	Hauteclocque
Rincq	Aire	Saint-Augustin	Clarques
Riolle (la)	Reclinghem	Saint-Bernard	Clairmarais
Ripemont	Bléquin	Saint-Eloi	Verton
Robache	Nabringhen	Saint-Georges	Audinghen
Rochelle (la)	Groffliers	Saint-Jean	Clarques
Rochelle (la)	Questrecques	Saint-Josse-au-Bois	Tortefontaine
Rochelle (la)	Pihen	Saint-Justin	Ecuires
Rocourt-St-Laurent	Roëllecourt	Saint-Ladre	Famechon
Rocourt-en-l'Eau	Magnicourt-en C	Saint-Laurent	Renty
Rocque	Preures	Saint-Martin	Beaumerie
Rohart	Camiers	Saint Martin	Cavron-St-Martin
Rollepot	Frévent	Saint-Martin-Eglise	Hernicourt
Rollez	Coupelle-Vieille	Saint-Nicolas	Beaumerie
Rollez	Hubersent	Saint-Nicolas	Ste-Marie-Kerque
Rollez	Verchocq	St-Pierre-Chapelle	Wismes
Romont	Buire-le-Sec	Saint-Pol	Wissant
Rond	Ecques	Saint-Quentin	Aire
Ronville (la)	Id.	Saint-Quentin	Vieil-Hesdin
Ronville	Hesdin-l'Abbé	Saint-Sauveur	Chocques
Ronville	Tournehem	Saint-Vinocq	Rebecq

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Saint-Wandrille	Embry	Tiremande (la)	Ligny-lez-Aire
Saint-Wandrille	St-Michel	Tirland-la-Chap.	Chelers
Sainte-Barbe	Carvin	Tombe-Willot (la)	Locon
Sainte-Croix	Longuenesse	Touquet (le)	Lorgies
Salines (les)	Sangatte	Touquet	Cucq
Salvêque	Wismes	Touquet de la Cauchlotte	Violaines
Samette	Lumbres	Tour (la)	Oflrethun
Sart (le)	Hardinghen	Tourbières (les)	Blessy
Sarts (les)	St-Etienne	Touret (le)	Lacouture
Saternault	Saulty	Tourlincthun	Wirwignes
Sault	Verlincthun	Tournes	Echinghen
Saulchoy	St-Remy-au-Bois	Tournes	Baincthun
Saütricourt	Hernicourt	Tournier (le)	Samer
Scoubrouck	Clairmarais	Toutendal (le)	Alette
Sehen	Preures	Trait (le)	Boursin
Selandre	Gennes-Ivergny	Tréhout	Vitry
Sénécoville	Azincourt	Trépied	Cucq
Sept-Voies-Romaines	Zoteux	Trésorerie (la)	Wimille
Sequières	Lacres	Tressennes	Isbergues
Serny	Enquin (St-Omer)	Trois-Cheminées	Audembert
Serre	Puisieux	Trois-Cours	Robecq
Slack	Ambleteuse	Trois-Fêtus	Rollancourt
Sodit	Audinghen	Trois-Marquets	Bourthes
Sombres	Wissant	Tronquoy	Aix-en-Ergny
Sonneville	Neufchâtel	Trou-Badou	Vis-en-Artois
Souverain-Moulin	Pernes (Boulogne)	Trou-du-Charme	Bournonville
Soyecques	Blendecques	Trou-Perdu	Bonningues-lez-A.
Stiennart	Arques	Turelle	Lorgies
Stiennart	Clairmarais	Turne (le)	Frencq
T		**U**	
Table-Ronde (la)	Louches	Upen d'Amont	Delettes
Tachincourt	Maisnil (St-Pol)	Upen d'Aval	Delettes
Tailly	Lillers	Uzelot	Leulinghem
Tappecul (le)	Belle-et-Houllefort	**V**	
Tappecul	Escalles		
Tappecul	Oye	Val (le)	Acquin
Targette (la)	Louches	Val (le)	Boisjean
Targette (la)	Neuville-St-Vaast	Val (le)	Landrethun-lez-A.
Tatincloud	Nédonchel	Val (le)	Lumbres
Teigneville	Beuvry	Val (le)	Verck-St-Liévin
Temple (le)	Conchil-le-Temple	Val (le)	Surques
Tertre (le)	St-Josse	Val (le)	Thiembronne
Tienganne	Questrecques	Val d'Enquin	Enquin
Thilloy	Ligny-Thilloy	Val du Fresne	Verchocq
Thubeauville	Parenty	Val du Leu	Lisbourg
Tihen	Le Portel	Valencendre	La Calotterie
Tilleuls (les)	Lorgies	Valencendre	Saint-Josse
Tilleuls (les)	Beaumetz-l-Cambr.	Valenglin	Wirwignes
Tilloloy	Laventie	Valentin	Wail
Tinghen	Hesdin-l'Abbé	Valières	Willeman
Tincquettes	Tincques	Valinghen	Wirwignes

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Vallée (la)	Audembert	Walle	Guînes
Vallée (la)	Colembert	Wambringue	Audembert
Vallée (la)	Grincourt-lez-Pas.	Wandelicourt	Berles-Monchel
Vallée-Gloriam	Beussent	Wandonne	Audincthun
Val-St-Martin	St-Martin-Boulog.	Wandonnelle	Audincthun
Valtencheu (le)	Renty	Warcove	Audembert
Vaulx	Béalencourt	Warenne	Rebreuviette
Vausserie (la)	Belle-et-Houllefort	Warincthun	Audembert
Velinghen	Quesques	Waringuezelle	Hardinghen
Vendringhem	Wavrans (St-Omer)	Warland	Houlle
Venthus (le)	Alembon	Warnes	Roquetoire
Venthus (le)	Caffiers	Warnecque	Merck-St-Liévin
Vercoutre	Nortkerque	Waroquerie	St-Martin-Boulog.
Verdrel	Fresnicourt	Wasque	Moringhem
Verger (le)	Oisy	Watrezelles	Wimille
Vergniaux	Hesdin-l'Abbé	Watterdal	Senirghem
Vermont	Réty	Wattine (la)	Mentque-Norbéc.
Vernove (le)	Quelmes	Wattine (la)	Questrecques
Vert-Gazon	Harnes	Wattine (la)	St-Martin-Boulog.
Vert-Giniau (le)	Hesdin-l'Abbé	Wattine	Sorrus
Vert-Tilleul	Maisnil (St-Pol)	Wattine (la)	Wierre-au-Bois
Vert-Tilleul	Thélus	Wavrechin	Dourges
Verte-Ecuelle (la)	Longuenesse	Welle	Nordausques
Verte-Rue	Caffiers	Wendal	Mentque-Norbéc.
Verte-Rue	Labeuvrière	Wendin	Peuplingues
Verte-Voie	Lacres	Westecques	Ecques
Verte-Voie	Outreau	Westove	Blendecques
Verte-Yeuse	Landrethun-lez-A.	Westrehem	Delettes
Verval (le)	Quesques	Westrove	Eperlecques
Vieil-Eps	Royaval	Wicardenne	St-Martin-Boulog.
Vieil-Fort	Divion	Widdebrouck	Aire
Vieil-Homme	Hubersent	Wignacourt	Croisette
Vienne	Samer	Willametz	St-Martin-d'Hard.
Villeneuve	Bellebrune	Willedingue	Wavrans
Villette	Dury	Wimereux	Wimille
Villiers	Saint-Josse	Wins	Blendecques
Vincelles	Bazinghen	Wioves (les)	Réty
Vincq	Houlle	Wirquin	Ouve-Wirquin
Vironchaux	Verlincthun	Wissocq	Audrehem
Vis-à-Marles	Lapugnoy	Witrethun	Leubringhen
Vis-à-Marles	Marles	Wolphus	Zouafques
Vis-ès-Marais	La Calotterie	**Y**	
Vives	Audruick		
Voistoncq	Bayenghem-lez-Ep	Yeuse	Landrethun-lez-A.
Vraucourt	Vaulx-Vraucourt	**Z**	
Vrolan	Recques	Zeauvis	Lequesnoy
W		Zérables	Beussent
Wacheux	Amettes	Zetenette	Montcavrel
Wadenthun	Saint-Inglevert	Zelthun	Recques
Wagnonlieu	Duisans	Zudrove	Ferques
Wailly	Coupelle-Vieille	Zuphen	Audresselle
Waldam	Marck	Zutove	Quelmes
Waldam	Oye	Zutove	Boisdinghem

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Académie d'Arras, 274.
Accidents de mer, 307.
Administration (1re partie), 33.
— académique, 71.
— départementale, 34.
— diocésaine, 98.
— de la marine, 154.
Administrations financières, 120.
— municipales, 181 à 253.
Admiss. à domicile en France, 441
Adresses à Paris des sénateurs du Pas-de-Calais, 22.
— des députés, 28.
Affaires administratives, 412.
Agriculture, personnel, statistique, 173, 323.
Enseignement agricole, chaire départementale, 173.
Ecole pratique d'agricult., personnel, 173.
Conditions d'admission et progr[me], 448.
Cercle agricole du Pas-de-Calais, 175.
Chambres consultatives, 174.
Commissions de statistique, 175.
Sociétés et comices, personnel, 175; statistique, 325.
Aliénés, 46, 312, 412.
Amis des Arts (Société des), 278.
Anciens Préfets du départem., 34.
Anciens présidents du Conseil général, 38.
Antiquaires de la Morinie (Société des), 276.
Appareils à vapeur, statist., 331.
Architecte départemental, 69.
Archives générales du P.-d-C, 46.
Armée territoriale, 170.
Armements pour la pêche, 305.
Ascenseur (l') hydraulique des Fontinettes; inauguration, 397 à 411.
Asile d'aliénées de St-Venant, 47, 7
Asile-hospice des vieillards et des enfants idiots, à St-Venant, 47, statistique, 317.
Assistance judiciaire (Bur. d'), 108.
Assistance médicale, personn., 53.
— statistique, 317.
Assistance publique, 46, 312.
Association fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux de France (groupe du Pas-de-Calais), 130.
Associations : demandes d'autorisation, 413.
Association des anciens élèves du collège d'Arras, 81.
— des anciens élèves du lycée de St-Omer, 81.
— des anc. élèves du collège de Béthune, 81.
Aumôniers, 103.
Aveugles (Institution des jeunes), 48, 414.
Avis aux lecteurs, 5.
Avocats et avoués (V. tribun.), 105

B

Banque de France (succursales et bureaux auxiliaires), 179.
Bateaux à vapeur (Surveillance des), 157.
Bâtiments civils (Comm. des), 69.
— départementaux, 69.
Belles actions, demandes de récompenses, 414.
Belles actions, liste des récompenses en 1888, 392 et 8.
Bibliothèques publiques, 270.
Bibliothèques scolaires, statistique, 312.
Bourses dans les lycées et collèges : nouveau règlement, 448.
Brasserie, 332.
Brevets de capacité, statist., 311.
Brevets d'invention, 415.
Budget départemental de l'exercice 1889, 357 à 386.
Bureau du Conseil général, 38.
Bureaux d'assistance judiciaire, 108.
Bureaux de bienfaisance, personnel, 51, statistique, 315.

Bureaux de bienfaisance, revenus, 181 à 229.
— de garantie des matières d'or et d'argent, 137.
— de la Préfecture, 40.
— des Conseils d'arrond., 45.
Bureaux des Sous-Préfectures, 42.
— de recrutement et de réserve, 168.

C

Cabinet du Président de la République, 17.
Cabinet du Préfet, 40.
Caisse de retraites pour la vieillesse, 321.
Caisses d'épargne communales, personnel, 262.
— nationale et communales, statistique, 319.
Calendrier, 9, 11.
Carrières : statistique, 330.
Cercle agricole du P.-de-C., 175.
Chambre des députés, 23.
Chambres consultatives d'agriculture, 174.
Chambres de commerce, 177.
Chapelles de secours, érections, 437.
Chapitre de la cathédrale, 99 et 7.
Charité maternelle (Sociétés de), 53, 318.
Chefs-lieux d'arrondissement, 230.
Chemins de fer (Personnel), 158 à 166.
— Statistique), 290.
Chemins vicinaux (Personnel), 146
— classement, 415.
— (Statistique), 299.
Chronique départementale (3e partie), 348.
Cimetières, concessions de terrains, 432.
Clergé paroissial, 101.
Collèges (Personnel), 76 à 79.
Comices agricoles, 175 et 325.
Comité des armateurs et patrons de pêche, 178.
Comités consultatifs des établissements de bienfaisance, 52, 7.
Commerce et industrie, 177.
Commissariats de police, 116.
Commissaires-priseurs, 117.
Commission départementale, 38.
— d'examen des asp. aux bourses, 80.
Commissions d'examen des aspir. aux brevets de capacité, 93.
Commission des antiquités départementales, 272.
Commission des arch. comm., 46.
— des bâtim. civils, 49.
— de surveillance de l'Instit. des sourds-muets, 48.
— de surveillance du dépôt de mendicité, 48.
— de surveillance des bâteaux à vap., 157.
— de salubrité, 66.
— de statistique, 175.
— de surveillance des prisons, 70.
— de surveillce du travail des enfants, 67.
Commissions cantonales de salubrité, 66.
— vicinales, 147 à 154.
Communes (Tableau des) par ar-
— rondissement et par canton 181 à 229.
— (Nomenclature alphabétique générale (des) 455 à 463.
— Liste des communes, chefs-lieux d'arrondissement ou de canton ou ayant une population supérieure à 1000 habitants, 230 à 253.
— Situation financière (des) 181 à 229.
— Assurances des bâtiments, travaux, demandes de secours pour acquisitions ou constructions (Ecoles, églises, presbytères, baux, expropriations, aliénations, donations et legs, taxes, comptabilité, crédits additionnels, impositions extraordinaires, cimetières, etc). 417 à 431.
Compagnies houillères, 145.
Conditions de souscription à l'*Annuaire*, 2.
Conseil académique, 72.
— d'Etat, 28.

Conseil départemental de l'enseignement primaire, 81.
— de Préf. (Personnel), 35.
— (Statistique et jurisprudence), 372.
— des Ministres, 18.
— général (Personnel), 35 à 38.
— général (Ses. d'août, ouverture de la session et élection du bureau, 348; discours du président, 350.
Conseils d'arrondissem., 42 à 44.
— d'hygiène publique, 64.
— de prud'hommes, 114.
Consulats étrangers, 180.
Contributions dir., personn., 131.
Contributions directes : concours d'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire, 448.
Réclamations, 440.
— indirect., personnel, 134.
— produits, 334.
— Conditions d'admission au surnumérariat, 448.
Corps d'armée, 30 et 7.
Corps de sapeurs-pompiers, 253.
Corps de troupes, 169.
Corps municipaux, 229 à 253.
Cour d'appel de Douai, 104, 7.
Cour d'assises, 105.
Cours secondaires de jeunes filles, personnel, 79, statistique, 310.
Courtiers de navires, interp., 178.
Croix du Mérite agricole, 391.
Culte catholique : personnel, 98.
— Biens des fabriques: acquisitions, aliénations, dons et legs, chapelles de secours(érections), pompes funèbres, 436 à 440.
— protestant, 104.
Curés, 181 à 229.

D

Décorations du mér. agr., 391.
— universit[res], 391 et 8.
Délégués cantonaux pour l'enseignement primaire, 83 à 93 et 7.
Département (Organisation), 33.
— (Statistique), 289.
Dépôt de mendicité, 48, 318 et 7.
Députés du Pas-de-Calais, avec leurs adresses à Paris, 26, 28.
Direction des poudres et salpêtres d'Esquerdes, 138.
Distances légales, 181 à 229.
Distinctions honorifiques, 391 et 8.
Distilleries, 332.
Division admin. de la France, 31.
— du départ., 289.
Docteurs en médecine, 281.
Douanes (Personnel), 133 ; produits, 336.

E

Eclipses 9.
Ecoles comm[les] de filles, 181 à 229.
— libres et pensionnats primaires de garçons, 96.
— maternelles communales : directrices, 181 à 229.
— normales : organisation, personnel, 95.
— normales : examen d'admission, 448.
Ecole polytechnique : conditions d'admiss., bourses, 448.
— pratique d'agricult. : personnel, 173 ; organisation, conditions d'admission et programme, 448.
— spéciale militaire, id., 448.
— des maîtres-ouvriers mineurs de Douai, id., 448.
— d'arts et métiers de Châlons, id., 448.
— d'accouchement d'Arras, id., 448.
Electeurs inscrits (Nomb. des) 181, 229, 344
Elections départementales : Conseil général, 396.
Enfants assistés : personnel, 47 ; statistique, 312.
— du 1[er] âge (Protection des), 47.
Enregistrement, domaines et timbre, personnel, 132, 8; statistique, 338.
Enseignement secondaire des jeunes filles (Etablissem. d'), 79.
Enseignement agricole, chaire départementale, école pratique d'agriculture, 173.
Epidémies (Service des), 53 et 7.
— (Mesures à prendre), 447.

Epizooties (Service des), personnel, 66.
— Demandes d'indemnité et de secours, 443.
Etablissements de bienfaisance, comités consultatifs, création, 52.
Etablissem. d'enseignement secondaire des jeunes filles, 79.
Etablissements libres d'enseignement secondaire, 80.
Etat-majr du 1er corps d'armée, 166
Etrangers : admission à domicile et naturalisation, 441.
Evènements malheureux, demandes de secours, 442.

F

Fabrication du sucre, 331.
— de l'alcool, 332.
— de la bière, 332.
Faculté de droit de Lille, 73.
— des lettres de Lille, 73.
— des sciences de Lille, 74.
— de médecine et de pharmacie de Lille, 74.
Finances (Produits), 308.
Foires et marchés (Tableau des), 449 à 454.
— établissement ou changement, 443.
Forêts (Personnel), 143.

G

Gardes-champêtres communaux et particulrs (Nomin. des), 446.
Gendarmerie, 171 et 8.
Gouvernement de la place de Dunkerque, 167.

H

Hameaux, 464 à 478.
Hospice des Quinze-Vingts, 414.
Hospices et hôpitaux, pers., 49.
— statistique, 314.
Hospices spéciaux de Souchez et de Barastre (statistique), 316.
Huissiers, 117.
Hygiène publique (Conseils d'), 64.

I

Industrie minérale, 326.
— sucrière, 331.
Inspecteurs primaires, 82.
Inspection des enfants assistés, 47.
— des pharmacies, 65.
Inspection de la salubrité pub., 66.
— du travail des enfants empl. dans l'ind., 67.
Instituteurs primaires, 181 à 229, et 8.
Institution des sourds-muets et aveugles, 48.
Institut. de prévoyance, 262, 319.
Institutions libres et pensionnats de garçons, 96.
Instituteurs commun. autorisés à recevoir des pensionnaires, 96.
Instituteurs libres appartenant à des congrég. religieuses, 97.
Institutrices communales, 181 à 229 et 8.
Instruction publique : personnel, 71, statistique, 309.
Instruction primaire : inspection, 82, statistique, 310.
Instruction secondaire : personnel, 75, statistique, 309.
Instruction supérieure : personnel, 73, statistique, 309.
Intendances des subdivisions, 168.

J

Journaux publiés dans le dép., 279
Jurisprudence du Conseil de Préfecture, 353.
Jury (Répartition), 342.
Justices de paix, 109, 7 et 8.

L

Laboratoire régional des contributions indirectes, 137.
Légion d'honneur, 391.
Liste des communes chefs-lieux d'arrondissement ou de canton ou ayant une population supérieure à 1,000 habit. 230 à 253.
Liste des Préfets des départ., 32.
— des anc. Préf. du P.-de-C., 34
— par ancienneté des membres du Conseil général, 39.
— des Conseils d'arrond., 45.
Listes électorales, 344.
Lycée de Saint-Omer, 75.

M

Maires et adjoints, 181 à 229 et 8
Maison militaire du Président de la République, 17.
Manufact. de l'Etat (Tabacs), 138.
Marées : tableau des plus grandes marées de l'année 1889, 10.

Marine (Personnel), 154.
Médailles d'honneur pour belles actions, 393 et 8.
— aux ouvriers du commerce et de l'industrie, 394.
Médecine et pharm. (pers.), 281.
Médecins de bienfaisance, 53 à 63 et 7; nomination, 447.
Médecins assermentés, 137, 143.
Mendicité (Dépôt de), 48, 318.
Mérite agricole (Décorations du), 391.
Météorologie, 388.
Mines (Personnel), 144.
— (Statistique), 326.
Minières, 330.
Ministres, 18.
Monts-de-Piété, 265.
Mouvement de la population, 389.
Musées, 271.

N

Naturalisation, 441.
Navigation (Personnel), 158.
Nécrologie, 396.
Nomenclature alphabétique des communes, 455 à 463.
Notaires (Liste des), 117.
Nourrissons. — Protection des enfants du 1er âge, 47.

O

Octrois (Personnel), 260.
— (Etablissement, augmentation ou suppression de taxes), 443.
Officiers de santé, 282.
— ministériels, 116.
Organisation judiciaire, 104.
— militaire, 166.
— religieuse, 98.

P

Palmes académiques, 39, 391 et 8.
Pêche (Comité des armat^rs), 178.
— (Produits), 305.
Pensionnats pr^es de garç., 96.
— de filles, 97.
Percepteurs surnuméraires, 130.
Perceptions, 121.
Personnel médical, 281.
Pharmaciens, 284.
Places de guerre, 168.
Poids et mesures (Personn.), 179.
Police (Commissariats de), 116.
— spéc^le des chem. de fer, 116
Police sanitaire : service des épizooties, 66.
Ponts et chaussées (Pers.), 146.
Population des communes, cantons et arrondissem., 181 à 229.
Population (mouvement), 339.
Ports maritimes (Personn.), 156.
— (Statistiq.), 303.
Postes et télégraphes, personnel et nomenclature des bur., 139.
Postes et télégrap. (Statist.), 309.
Postes et télégr., conditions d'admission aux rec. de début, 448.
Postes et télégraphes, conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire, 448.
Poudrerie d'Esquerdes, 138.
Préfecture, 35.
Préfets (anciens du P.-de-C.), 34.
— (actuel) — 35.
— des départements, 32.
Présidence de la République, 17.
Presse départementale, 279.
Prisées de la St-Remy et de la St-André, 324 et 8.
Prisons (Personnel), 70.
— (Statistique), 322.
Prix décernés par l'Académie française, 8.
— de piété filiale et de vertu, 395
— des grains et de la viande, 323
Produits financiers, 308.
Protection du 1er âge, 47.
Prud'hommes (Cons^ls de), 114.
Prytanée militaire : nouveau règlement pour l'admission, 448.

R

Recettes particulières, 121.
— spéciales, 130.
Recrutement (Bureaux de), 168.
— (Statistique), 346.
Rectifications et changem., 7 et 8.
Renseignements divers, 279.
Renseignements usuels 5e partie), 412 à 448.
Revenus des communes 181 à 229
— des bureaux de bienfaisance 181 à 229.
Routes nationales, 297.

S

Sages-femmes, 285.
Salubrité (Commissions), 66.
— (Inspection), 66.
Santé publique, 447.